Première Partie.

Liste d'envoi des Feuilles d'enquête avec les réponses reçues au 1er novembre 1910.

	Ciseaux et Gouges.	Couteaux ou Lames	Flèches.	Grattoirs et Racloirs.	Haches polies.	Haches taillées.	Herminettes.	Lances et Javelots.	Nucleus, dit Livre de Beurre.	Petits Nucleus et Disques.	Perçoirs, Poinçons.	Poignards.	Percuteurs.	Tranchets.	Scies.	Divers.	Totaux par folio d'Inventaire.
1. Abercombry (John), 62, Palmerston Place, à Edimbourg (Ecosse).																	
2. Arne (J.), Statens Historica Museum, Stockholm (Suède)	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	5
3. Bellucci (Professeur Joseph), 9, rue Cavour, à Perugia (Italie)	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	2
4. Forrer (Dr R.), Conservateur du Musée des Antiquités Alsacfennes (Strasbourg)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
5. Breuil (l'abbé), 37, rue de Lausanne, Fribourg (Suisse)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
6. Cambier (R.), Ingénieur, 114, rue L. Bernus, Charleroi (Belgique).																	
7. Exteens (L.), 21, rue de Loxum, à Bruxelles (Belgique).																	
8. Feyerabend, Directeur du Musée, à Gorlitz (Allemagne).																	
9. Fordes (Dr Henry O.), Director of Museums and Reader in ethnography in the University, Liverpool (Angleterre).																	
10. Grant Mac Curdy (Georges), Church Street, 237, New Haven Connecticut (Etats-Unis).																	
11. Haacke (Dr), Fréderik Wilhemstrasse, 7, à Brunswick (Allemagne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
12. Santos Rocha (A. dos), avocat, Figueira da Foz (Portugal).																	
13. Kessler (Fritz), Manufacturier, Soultzmatt (Alsace)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
14. Krause (Eduard), Conservateur du Koniglichen Museum für Volkerkande-Prinz Albertstrasse, 6b, Berlin S. W. (Allemagne).																	
15. Kungl, Vitterhets historie och antikirtets akademien, Stockholm (Suède).																	
16. Lemonnier (Alfred), 60, boulevard d'Anderlecht, Bruxelles (Belgique).																	
17. Lewis (Alfred Lionel), Beddington Gardens, 35, Wallington, Surrey (Angleterre)	»	4	»	1	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	1	1	8
18. Loe (Baron de), Conservateur des Musées Royaux, 82, boulevard d'Auderghem (Bruxelles)	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
19. Maertens (Joseph), au Cabinet d'Archéologie de l'Université, 66, rue d'Ypres, à Gand (Belgique).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
20. Magni (Dr Antoine), inspecteur des fouilles, 19, rue Annunciata, à Milan (Italie)																	
21. Moens (Jean), Avocat à Lede, Flandre orientale (Belgique).																	
22. Montelius (Prof. Oscar), à Stockholm (Suède).																	
23. Arechavaleta (Dr J.), Directeur, Museo Nacional de Montevideo (Uruguay)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
24. Obermaier (Dr Hugo), 31, Renweg à Wien III (Autriche)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
25. Peabody (Charles), 197, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis)	»	34	»	25	3	16	2	»	16	2	2	1	9	1	1	1	113
26. Pierrepont (Edouard de), Président de la *Société d'Archéologie de Namur*, à Rivière, par Lustin (Belgique).																	
27. Pigorini (Dr Louis), 26, rue Collegio Romano, à Rome (Italie).																	
28. Poutiatine (Prince Paul Arsienewitch), Perspective Gresgue, 6, à Saint-Pétersbourg (Russie)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
29. Putnam (J. W.), Professor, Avenue nº 1582, à Cambridge, Massachusetts (Etats-Unis).																	
30. Puydt (Marcel de), 112, boulevard de la Sauvenière, à Liège (Belgique).																	
31. Rehlen (W.), *Président de la Société Archéologique de Nuremberg*, 22, Sulzbacherstrasse, Nuremberg (Bavière)	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
32. Director RoyalAnthropological Institute, 3, Hanover Square, London W. (Angleterre).																	
33. Stjerna, Professor Universite Upsala (Suède).																	
34. Rutot, 117, rue de la Loi (Bruxelles). — *Voir note spéciale*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
35. Sandars (Horace), 10⁴ Queen Anné's Mansions, Westminster (London S. W.).																	
36. Sarauw (Georg. F. L.), Njalsgade, 1, à Copenhague (Danemark).																	
37. Schmidt (Valdemar), Musée National, 12, Fréderiksholm Canal, Copenhague (Danemark).																	
38. Smith (A. Reginal), British Museum (Londres)	»	»	»	»	»	3	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	4
39. Dr de *Societad de Géographia de Lisboa*, rue San Antoa, Lisbonne (Portugal).																	
40. Stechert (G. E.), 229-133, W. 20th Street, à New-York (Etats-Unis).																	
41. Tatarinoff (Professeur Dr E.), à Soleure (Suisse). — *Nombreux instruments provenant du Grand-Pressigny*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
42. Van den Broeck (Ernest), Conservateur du Musée Royal, 33, place de l'Industrie, Bruxelles (Belgique).																	
43. Wollgraff, Professeur, Université de Groningue (Hollande).																	
44. Buggemons (L. de), Avocat, 40, rue Courtois, Liège (Belgique).																	
45. Hauser (O.), Archéologue, Bâle (Suisse).																	
46. Pittard (Dr Eug.), 72, rue Florissant, à Genève (Suisse).																	
47. Tavarès de Proença, Junior, Castel Branco (Portugal).																	
48. Vercheval (Félix), 4, rue Simonin, à Liège (Belgique).																	
49. Forel, Professeur honoraire, Morges, Vaud (Suisse).																	
50. Fortes (José), Avocat, 125, rua da Rainha, Porto (Portugal).																	
51. Bezzenberger, Steindwall 1/2, Konigsberg (Allemagne).																	
52. Dickins (F. Victor), Seend Lodge, Seend (Wilts) (Angleterre).																	
53. Forrer (Dr), Universitadstrasse, 4, Strasbourg (Allemagne)	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	4
54. Héierli (Dr Prof.), Pestalozzistrasse, 37, Zurich (Suisse).																	
55. Klaatsch (Dr), Professeur d'Anatomie, Breslau (Allemagne).																	
56. Kossinna (Dr), *Président de la Société Préhistorique Allemande*, Karlstrasse 10, Gross-Lichterfelde, Berlin, IV.																	
57. Marton (Louis de), Conservateur Musée National hongrois, Budapest (Hongrie)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	18	20

	Ciseaux et Gouges.	Couteaux ou Lames	Flèches.	Grattoirs et Racloirs.	Haches polies.	Haches taillées.	Herminettes.	Lances et Javelots.	Nucleus, dit Livre de Beurre.	Petits Nucleus et Disques.	Perçoirs, Poinçons	Poignards.	Percuteurs.	Tranchets.	Soies.	Divers.	Totaux par folio d'inventaire.
58. Munro (Robert), Elmbank, Largs, Ayrshire (Écosse).																	
59. Pavlow, Professeur de Géologie à l'Université, Moscou (Russie).																	
60 Pereira (Dr J. Alves), 101, rue Carlos Ier, Lisbonne (Portugal).																	
61. Andrieu (Eugène), *Président de la Société d'Études Historiques*, 16, rue Guy-Patin, Beauvais (Oise).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
62. Atgier (Dr), 20, rue de Paris, à Livry (Seine-et-Oise)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
63. Aveneau de la Grancière, 1, rue Alphonse-Guérin, Vannes (Morbihan). — Voir *Mémoire spécial.*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
64. Ballet (Dr), 20, rue Bonaparte, Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1
65. Baudon (Dr), 40, rue Vaneau, à Paris.																	
66. Baudouin (Dr Marcel), 21, rue Linné, Paris. — Voir *Mémoire spécial*	»	»	»	»	»	«	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
67. Beroud (l'abbé J.-M.), à Mionnay (Ain).																	
68. Berthier (Maurice), Notaire, La Ferté-Saint-Aubin (Loiret).																	
69. Boucheron (Dr), 13, rue Pasquier, Paris.																	
70. Boulanger (E.), ancien Notaire, Péronne (Somme)	»	4	»	»	1	2	»	»	2	»	»	»	»	»	»	1	10
71. Bourgeois (l'abbé V.), curé de de Coulours, par Cerisiers (Yonne)	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
72. Bourlon (Maurice), Lieutenant, 11, rue de la Couronne, Pithiviers (Loiret)	»	1	1	3	7	4	»	16	»	»	2	»	»	»	5	6	45
73. Bourrinet (Pierre), Instituteur à Teyjat, par Javerlhac (Dordogne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
74. Boyard, Instituteur, Nan-sur-Thil, par Précy-sur-Thil (Côte-d'Or)	5	10	15	4	»	»	»	10	1	12	20	1	»	25	5	»	108
75. Briquet (Abel), Avocat, 49, rue Jean-de-Bologne, Douai (Nord).																	
76. Brulard (Dr René), 2, rue de l'Amiral-Roussin, à Dijon (Côte-d'Or)	»	»	»	»	»	»	»	»	6	»	»	»	»	»	»	»	6
77. Caillard (Alphonse), rue des Quatre-Ponts, à Châtellerault (Vienne)	»	2	1	8	»	10	»	»	7	6	4	»	6	»	»	»	44
78. Camus (Paul), 15, boulevard Henri IV, Paris.																	
79. Cancalon (Dr), 31, rue Sainte-Placide, Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
80. Carnis, 66, boulevard Pasteur, Paris.																	
81. Cazalis de Fondouce (Paul), 18, rue des Etuves, Montpellier (Hérault).																	
82. Chapelet (H.), 25, rue du Petit Musc, Paris	»	9	»	»	»	»	»	2	2	2	»	»	»	»	1	»	16
83. Charvilhat (Dr G.), 4, rue Blatin, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme)	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
84. Chauvet (G.), Notaire, Ruffec (Charente). — *Très nombreuses pièces, provenant du Grand Pressigny*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
85. Chedeville (P. J.), Gisors (Eure)	»	4	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	4
86. Chervin (Dr), 82, Avenue Victor-Hugo, Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
87. Commont (V.), 7, Avenue d'Edimbourg, à Amiens (Somme)	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
88. Costa de Beauregard (Comte Ol.), à Sainte-Foy, Longueville (Seine-Inférieure).																	
89. Cotte (Charles), Notaire, à Pertuis (Vaucluse).																	
90. Coutil (L.), à Saint-Pierre-du-Vauvray (Eure)	»	5	»	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	9
91. Cousset (Arthur), à Etaules (Charente-Inférieure)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
92. Dauphin (L.-C.), Pharmacien, à Carcès (Var)	»	»	»	»	»	1	»	»	4	»	»	»	»	»	»	»	7
93. Debruge (A.), Commis principal des Postes, à Constantine (Algérie)	»	7	»	1	»	1	»	2	2	»	»	1	»	»	»	»	14
94. Delage (F.), Professeur au Lycée, Limoges (Haute-Vienne).																	
95. Delvincourt (P.-E.), 17, rue des Telliers, Crécy-sur-Serre (Aisne)	»	1	1	»	»	»	»	1	2	»	»	»	»	»	»	7	12
96 Delugin, 26, rue de La Boëtie, Périgueux (Dordogne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
97. Denoyelle, 3, rue d'Amiens, à Beauvais (Oise)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
98. Dévé (Dr), à Beauvais (Oise).																	
99. Deydier, Notaire à Cucuron (Vaucluse).																	
100. Dharvent (Isaïe), 40, boulevard d'Artois, à Béthune (Pas-de-Calais).																	
101. Doigneau (A.), 45, boulevard Thiers, Fontainebleau (Seine-et-Marne)	»	5	»	1	»	»	»	»	6	»	2	»	»	»	»	»	14
102. Douxami (Henri), Professeur à la Faculté des Sciences, 38, rue Blanche, Lille (Nord)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
103. Dramard, 9, rue Saint-Vincent, à Fontenay-sous-Bois (Seine)	1	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
104. Dubus (A.) 2, Petite rue du Marquis, à Neuchâtel-en-Bray (Seine-Inférieure)	1	33	»	14	»	»	»	»	9	4	6	2	»	»	»	8	77
105. Ducourtioux, 25, rue Thiers, à Vannes (Morbihan).																	
106. Duvaux (L.), Professeur, rue du Pont, à Bonneville (Haute-Savoie)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
107. Evrard, Notaire, Maire de Varennes-en-Argonne (Meuse)	»	»	1	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	3
108. Fessard, 60, rue Cortambert, à Paris.																	
109. Feuvrier (Julien), Archiviste de la Ville, Dôle (Jura)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
110. Florance, 16, boulevard Eugène-Riffault, à Blois (Loir-et-Cher)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
111. Foucault (E.), 59, rue de Messei, à Flers (Orne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
112. Fouju (G.), 33, rue de Rivoli, à Paris	»	9	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	11
113. Gasser (A.), Directeur de la Revue d'Alsace, à Mantoche (Haute-Saône)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
114. Gidon (Dr F.), 12, rue Singer, Caen (Calvados)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
115. Gillet, 30, rue des Rosselins, à Suresnes (Seine).																	
116. Giraux, 11, rue Eugénie, Saint-Mandé (Seine).																	
117. Givenchy (Paul de), 84, rue de Rennes, Paris	»	3	»	4	»	5	»	2	7	1	2	»	»	»	»	1	25
118. Goby (Paul), 5, boulevard Victor-Hugo, Grasse (Alpes-Maritimes).																	
119. Goury (Georges), Conservateur du Musée Lorrain, 5, rue des Tiercelins, Nancy (Meurthe-et-Moselle).																	

	Haches et Ciseaux polis.	Couteaux et Lames.	Pointes.	Grattoirs et Racloirs.	Haches polies.	Haches taillées.	Herminettes.	Lances et Javelots.	Nucleus, dit Livre de Beurre.	Petits Nucleus et Disques.	Perçoirs, Poinçons	Poignards.	Percuteurs.	Tranchets.	Scies.	Divers.	Totaux par folio d'Inventaire.
120. Goyot (Félix), Instituteur à Saint-Bonnet-de-Cray, par Charlieu (Loire).																	
121. Cuébhard (Dr A.), 4, rue de l'Abbé-de-l'Epée (Paris)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
122. Guillaume (Dr), 26, rue de Bourgogne, Reims (Marne).																	
123. Guimet, Musée Guimet (Paris).																	
124. Helliet (J.-L.), à Tremeven, par Lanvollon (Côtes-du-Nord)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
125. Henriot (Ed.), 183, boulevard Voltaire (Paris)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
126. Hutteau (Léonce), rue Saint-Jacques, à Etampes (Seine-et-Oise)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
127. Janet (Charles), 71, rue de Paris, à Voisinlieu, par Beauvais (Oise).																	
128. Jousset de Bellesme, Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
129. Lalanne (Dr) au Castel d'Audorte, Le Bouscat (Gironde).																	
130. Langlassé (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
131. Lenez (Dr), Médecin-chef de l'Hôpital de Commercy (Meuse)	»	14	»	»	»	»	»	2	1	»	»	»	»	»	1	2	20
132. Letailleur, à Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
133. Létienne (Dr), 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
134. Mallet (Auguste), à La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise)	»	»	1	»	»	»	»	2	2	»	»	4	»	»	2	»	11
135. Marchadier, 20, rue de l'Isle d'Or, à Cognac (Charente)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
136. Marignan (Dr), à Marsillargues (Hérault)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
137. Marlot (Hippolyte), à Villa Bellevue, à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
138. Marot (Henri), 25, rue Bergère, à Paris. — *Toute la Collection provient d'Indre-et-Loire*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
139. Martin (Dr Henri), 50, rue Singer, à Paris	»	4	»	»	6	4	»	1	70	4	2	»	1	»	»	6	98
140. Martin (Jean), à Tournus (Saône-et-Loire), et Musée de Tournus	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
141. Menand, 24, rue Saint-Saulge, à Autun (Saône-et-Loire).																	
142. Mollandin, Lieutenant au 12e Escadron du Train, à Limoges (Haute-Vienne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
143. Morin (Jean), 33 *bis*, boulevard de Clichy, Paris	1	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	2	»	6
144. Mortillet (Adrien de), 22, avenue Reille, Paris. — *Provenance du Grand-Pressigny*	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
145. Mortillet (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris.																	
146. Muller, Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine à Grenoble (Isère)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
147. Olivier (Ernest), 10, Cours de la Préfecture, à Moulins (Allier)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
148. Pagès-Allary, Industriel à Murat (Cantal).																	
149. Pas (comte Edmond de), à Cagnes (Alpes-Maritimes)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
150. Patte (V.), Juge de paix honoraire à Gisors, (Eure)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
151. Pistat (L.), à Bezannes, près Reims (Marne)	»	3	»	2	»	»	»	1	6	2	»	»	»	»	2	7	23
152. Plessier (P.-L.), 9, rue de Lancry, à Compiègne (Oise)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
153. Ramond-Gontaud, 18, rue Louis-Philippe, à Neuilly-sur-Seine (Seine).																	
154. Raulet (Lucien), 9, rue des Dames, à Paris.																	
155. Renault (G.), Conservateur du Musée, à Vendôme (Loir-et-Cher)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
156. Rendu (Rémy), Notaire, à Menton (Alpes-Maritimes).																	
157. Rivière (Emile), 2, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine (Seine).																	
158. Robert (A.), Directeur de Banque, à Bordj bou Arreridj, Constantine (Algérie)	2	21	44	10	»	»	1	16	»	5	17	»	»	»	2	»	118
159. Rollet (H.), 62, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).																	
160. Romain (Geo.), 26, rue du Gymnase, à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure)	»	21	»	17	»	»	»	»	3	1	1	»	»	»	»	11	54
161. Rouxel (Georges), 58, Quai Alexandre III, à Cherbourg (Manche)	»	1	»	1	»	»	»	1	2	»	»	1	»	»	1	»	7
162. Saint-Venant (J. de), 7, place de la République, à Nevers (Nièvre) (*Mémoire spécial*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
163. Schaudel, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).																	
164. Schleicher (Charles), 6, rue Rosa-Bonheur, Paris	»	5	38	4	4	3	1	7	20	2	4	»	»	1	2	11	102
165. Schmidt (Oscar), 86, rue de Grenelle, Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
166. Schmit (Emile), 24, rue Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne (Marne)	»	2	»	1	»	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	1	7
167. Stalin, 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise)	»	»	»	2	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	1	1	6
168. Tabaries de Grandsaignes, 30, rue de Civry, Paris.																	
169. Taté, 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris	»	22	»	10	»	8	»	11	4	7	3	5	»	»	»	25	95
170. Thiot, 8, rue de Clermont, à Marissel, près Beauvais (Oise)	»	1	8	2	»	»	»	2	2	»	»	8	»	»	2	1	26
171. Vayson, *Président de la Société d'Emulation*, Abbeville (Somme)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
172. Vésigné, Capitaine d'Artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	2
173. Viré (Armand), 8, rue Lagarde, Paris	1	1	5	13	1	»	»	7	4	»	»	»	»	»	»	4	36
174. Beaupré (comte Jules), 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
175. Berthiaux (Paul), Archéologue, Montereau (Seine-et-Marne)	»	2	»	2	»	2	»	»	1	1	»	»	»	»	1	2	11
176. Blanc (baron Albert), Château de Chaney, à Chambéry (Savoie).																	
177. Bossavy, 12, avenue de Paris, Versailles (Seine-et-Oise).																	
178. Bouillerot (Raoul), à Fontaine-les-Dijon (Côte-d'Or).																	
179. Cantacuzène (Le prince Georges), 13, rue de la Trémoille, Paris.																	
180. Cartailhac, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
181. Chantre, Fontville, par Ecully (Rhône).																	
182. Clastrier, 20, rue Saint-Sépulcre, Marseille (Bouches-du-Rhône)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
183. Deglatigny, 91, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Inférieure).																	

	Ciseaux et Gouges.	Couteaux ou Lames	Flèches.	Grattoirs et Racloirs.	Haches polies.	Haches taillées.	Herminettes.	Lances et Javelots	Nucleus, dit Livre de Beurre.	Petits Nucleus et Disques.	Perçoirs, Poinçons	Poignards.	Percuteurs.	Tranchets.	Scies.	Divers.	Totaux par folio d'inventaire.
120. Goyot (Félix), Instituteur à Saint-Bonnet-de-Cray, par Charlieu (Loire).	»	1	»	2	»	»	»	4	1	»	»	»	»	1	3	15	
121. Cuébhard (Dr A.), 4, rue de l'Abbé de-l'Epée (Paris)																	
122. Guillaume (Dr), 26, rue de Bourgogne, Reims (Marne).																	
123. Guimet, Musée Guimet (Paris).																	
124. Helliet (J.-L.), à Tremeven, par Lanvollon (Côtes-du-Nord)																	
125. Henriot (Ed.), 183, boulevard Voltaire (Paris)	»	5	»	1	»	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	8
126. Hutteau (Léonce), rue Saint-Jacques, à Etampes (Seine-et-Oise)	»	2	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	1	»	6
127. Janet (Charles), 71, rue de Paris, à Voisinlieu, par Beauvais (Oise).																	
128. Jousset de Bellesme, Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)																	
129. Lalanne (Dr) au Castel d'Audorte, Le Bouscat (Gironde).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
130. Langlassé (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
131. Lenez (Dr), Médecin-chef de l'Hôpital de Commercy (Meuse)																	
132. Letailleur, à Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
133. Létienne (Dr), 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise)																	
134. Mallet (Auguste), à La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
135. Marchadier, 20, rue de l'Isle d'Or, à Cognac (Charente)																	
136. Marignan (Dr), à Marsillargues (Hérault)	»	»	1	6	5	»	»	4	»	2	»	1	1	2	3	»	25
137. Marlot (Hippolyte), à Villa Bellevue, à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire)	1	4	3	20	6	5	»	»	1	»	»	»	»	»	3	»	43
138. Marot (Henri), 25, rue Bergère, à Paris. — *Toute la Collection provient d'Indre-et-Loire*																	
139. Martin (Dr Henri), 50, rue Singer, à Paris																	
140. Martin (Jean), à Tournus (Saône-et-Loire), et Musée de Tournus																	
141. Menand, 24, rue Saint-Saulge, à Autun (Saône-et-Loire).																	
142. Mollandin, Lieutenant au 12e Escadron du Train, à Limoges (Haute-Vienne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
143. Morin (Jean), 33 *bis*, boulevard de Clichy, Paris																	
144. Mortillet (Adrien de), 22, avenue Reille, Paris. — *Provenance du Grand-Pressigny*																	
145. Mortillet (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris.																	
146. Muller, Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine à Grenoble (Isère)																	
147. Olivier (Ernest), 10, Cours de la Préfecture, à Moulins (Allier)																	
148. Pagès-Allary, Industriel à Murat (Cantal).																	
149. Pas (comte Edmond de), à Cagnes (Alpes-Maritimes)	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
150. Patte (V.), Juge de paix honoraire à Gisors, (Eure)																	
151. Pistat (L.), à Bezannes, près Reims (Marne)																	
152. Plessier (P.-L.), 9, rue de Lancry, à Compiègne (Oise)	2	12	1	10	1	8	»	4	6	3	1	2	»	»	3	21	74
153. Ramond-Gontaud, 18, rue Louis-Philippe, à Neuilly-sur-Seine (Seine).																	
154. Raulet (Lucien), 9, rue des Dames, à Paris.																	
155. Renault (G.), Conservateur du Musée, à Vendôme (Loir-et-Cher)																	
156. Rendu (Rémy), Notaire, à Menton (Alpes-Maritimes).																	
157. Rivière (Emile), 2, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	4	2	»	2	»	»	»	»	»	»	»	1	»	1	1	5	16
158. Robert (A.), Directeur de Banque, à Bordj bou Arreridj, Constantine (Algérie)																	
159. Rollet (H.), 62, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3
160. Romain (Geo.), 26, rue du Gymnase, à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure)																	
161. Rouxel (Georges), 58, Quai Alexandre III, à Cherbourg (Manche)	34	6	13	20	»	»	»	23	2	»	5	1	»	«	2	1	107
162. Saint-Venant (J. de), 7, place de la République, à Nevers (Nièvre) (*Mémoire spécial*)	»	»	»	3	»	»	»	2	2	1	1	1	»	»	»	»	10
163. Schaudel, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).																	
164. Schleicher (Charles), 6, rue Rosa-Bonheur, Paris																	
165. Schmidt (Oscar), 86, rue de Grenelle, Paris																	
166. Schmit (Emile), 24, rue Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne (Marne)																	
167. Stalin, 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise)	1	22	»	6	»	20	»	»	5	3	2	»	1	»	»	30	71
168. Tabaries de Grandsaignes, 30, rue de Civry, Paris.																	
169. Taté, 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris																	
170. Thiot, 8, rue de Clermont, à Marissel, près Beauvais (Oise)																	
171. Vayson, *Président de la Société d'Émulation*, Abbeville (Somme)	»	11	»	5	12	6	»	»	15	6	2	1	6	1	»	180	248
172. Vésigné, Capitaine d'Artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher)																	
173. Viré (Armand), 8, rue Lagarde, Paris																	
174. Beaupré (comte Jules), 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle)	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
175. Berthiaux (Paul), Archéologue, Montereau (Seine-et-Marne)																	
176. Blanc (baron Albert), Château de Chaney, à Chambéry (Savoie).	»	1	»	5	1	8	»	3	3	3	»	»	7	4	3	4	42
177. Bossavy, 12, avenue de Paris, Versailles (Seine-et-Oise).																	
178. Bouillerot (Raoul), à Fontaine-les-Dijon (Côte-d'Or).	»	24	3	7	5	2	»	»	16	7	5	»	2	1	»	»	72
179. Cantacuzène (Le prince Georges), 13, rue de la Trémoille, Paris.	»	»	»	2	»	»	»	1	1	»	»	»	»	1	»	»	5
180. Cartailhac, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne)	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
181. Chantre, Fontville, par Ecully (Rhône).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
182. Clastrier, 20, rue Saint-Sépulcre, Marseille (Bouches-du-Rhône)	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
183. Deglatigny, 91, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Inférieure).	»	»	»	4	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	5

	Ciseaux et Gouges.	Couteaux ou Lames	Flèches.	Grattoirs et Racloirs.	Haches polies.	Haches taillées.	Herminettes.	Lances et Javelots.	Nucleus, dit Livre de Beurre.	Petits Nucleus et Disques.	Perçoirs, Poinçons	Poignards.	Percuteurs.	Tranchets.	Scies.	Divers.	Totaux par folio d'Inventaire.
120. Goyot (Félix), Instituteur à Saint-Bonnet-de-Cray, par Charlieu (Loire).																	
121. Cuébhard (Dr A.), 4, rue de l'Abbé de-l'Epée (Paris)																	
122. Guillaume (Dr), 26, rue de Bourgogne, Reims (Marne).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
123. Guimet, Musée Guimet (Paris).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
124. Helliet (J.-L.), à Tremeven, par Lanvollon (Côtes-du-Nord)																	
125. Henriot (Ed.), 183, boulevard Voltaire (Paris)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
126. Hutteau (Léonce), rue Saint-Jacques, à Etampes (Seine-et-Oise)																	
127. Janet (Charles), 71, rue de Paris, à Voisinlieu, par Beauvais (Oise).																	
128. Jousset de Bellesme, Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)	»	»	»	»	»	»	»	12	»	»	»	1	»	»	»	13	
129. Lalanne (Dr) au Castel d'Audorte, Le Bouscat (Gironde).																	
130. Langlassé (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine)																	
131. Lenez (Dr), Médecin-chef de l'Hôpital de Commercy (Meuse)																	
132. Letailleur, à Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes)																	
133. Létienne (Dr), 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise)																	
134. Mallet (Auguste), à La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise)																	
135. Marchadier, 20, rue de l'Isle d'Or, à Cognac (Charente)																	
136. Marignan (Dr), à Marsillargues (Hérault)																	
137. Marlot (Hippolyte), à Villa Bellevue, à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
138. Marot (Henri), 25, rue Bergère, à Paris. — *Toute la Collection provient d'Indre-et-Loire*																	
139. Martin (Dr Henri), 50, rue Singer, à Paris																	
140. Martin (Jean), à Tournus (Saône-et-Loire), et Musée de Tournus																	
141. Menand, 24, rue Saint-Saulge, à Autun (Saône-et-Loire).																	
142. Mollandin, Lieutenant au 12e Escadron du Train, à Limoges (Haute-Vienne)																	
143. Morin (Jean), 33 *bis*, boulevard de Clichy, Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
144. Mortillet (Adrien de), 22, avenue Reille, Paris. — *Provenance du Grand-Pressigny*	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
145. Mortillet (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris.																	
146. Muller, Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine à Grenoble (Isère)																	
147. Olivier (Ernest), 10, Cours de la Préfecture, à Moulins (Allier)																	
148. Pagès-Allary, Industriel à Murat (Cantal).	»	1	1	4	»	»	»	»	6	»	»	»	»	1	»	7	20
149. Pas (comte Edmond de), à Cagnes (Alpes-Maritimes)																	
150. Patte (V.), Juge de paix honoraire à Gisors, (Eure)																	
151. Pistat (L.), à Bezannes, près Reims (Marne)	»	5	»	1	»	1	»	»	»	»	»	1	»	»	1	»	9
152. Plessier (P.-L.), 9, rue de Lancry, à Compiègne (Oise)	»	»	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	1	«	»	»	6
153. Ramond-Gontaud, 18, rue Louis-Philippe, à Neuilly-sur-Seine (Seine).																	
154. Raulet (Lucien), 9, rue des Dames, à Paris.																	
155. Renault (G.), Conservateur du Musée, à Vendôme (Loir-et-Cher)	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	1
156. Rendu (Rémy), Notaire, à Menton (Alpes-Maritimes).	»	1	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
157. Rivière (Emile), 2, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine (Seine).																	
158. Robert (A.), Directeur de Banque, à Bordj bou Arreridj, Constantine (Algérie)																	
159. Rollet (H.), 62, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).	»	»	»	2	»	»	»	1	8	4	»	»	»	1	»	»	16
160. Romain (Geo.), 26, rue du Gymnase, à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure)	»	6	»	»	»	1	1	3	8	15	2	»	1	»	»	7	44
161. Rouxel (Georges), 58, Quai Alexandre III, à Cherbourg (Manche)																	
162. Saint-Venant (J. de), 7, place de la République, à Nevers (Nièvre) (*Mémoire spécial*)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
163. Schaudel, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).																	
164. Schleicher (Charles), 6, rue Rosa-Bonheur, Paris																	
165. Schmidt (Oscar), 86, rue de Grenelle, Paris																	
166. Schmit (Emile), 24, rue Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne (Marne)	»	7	2	2	»	1	»	»	5	3	1	4	»	»	»	7	32
167. Stalin, 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise)	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
168. Tabaries de Grandsaignes, 30, rue de Civry, Paris.																	
169. Taté, 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris																	
170. Thiot, 8, rue de Clermont, à Marissel, près Beauvais (Oise)																	
171. Vayson, *Président de la Société d'Emulation*, Abbeville (Somme)																	
172. Vésigné, Capitaine d'Artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
173. Viré (Armand), 8, rue Lagarde, Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
174. Beaupré (comte Jules), 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle)																	
175. Berthiaux (Paul), Archéologue, Montereau (Seine-et-Marne)																	
176. Blanc (baron Albert), Château de Chaney, à Chambéry (Savoie).																	
177. Bossavy, 12, avenue de Paris, Versailles (Seine-et-Oise).																	
178. Bouillerot (Raoul), à Fontaine-les-Dijon (Côte-d'Or).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
179. Cantacuzène (Le prince Georges), 13, rue de la Trémoille, Paris.																	
180. Cartailhac, 5, rue de la Chaine, Toulouse (Haute-Garonne)	»	»	»	»	2	2	»	»	33	»	»	»	»	»	»	40	77
181. Chantre, Fontville, par Ecully (Rhône).	»	»	»	»	»	»	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	3
182. Clastrier, 20, rue Saint-Sépulcre, Marseille (Bouches-du-Rhône)																	
183. Deglatigny, 91, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Inférieure).	»	20	7	10	10	95	»	5	4	4	5	5	8	4	4	29	210

	Ciseaux et Gouges.	Couteaux ou Lames	Flèches.	Grattoirs et Racloirs.	Haches polies.	Haches taillées	Herminettes.	Lames et Javelots	Nucleus, dit Livre de Beurre.	Petits Nucleus et Disques.	Perçoirs, Poinçons	Poignards.	Percuteurs.	Tranchets.	Scies.	Divers.	Totaux par folio d'inventaire.
120. Goyot (Félix), Instituteur à Saint-Bonnet-de-Cray, par Charlieu (Loire).																	
121. Cuébhard (Dr A.), 4, rue de l'Abbé de-l'Epée (Paris)																	
122. Guillaume (Dr), 26, rue de Bourgogne, Reims (Marne).																	
123. Guimet, Musée Guimet (Paris).																	
124. Helliet (J.-L.), à Tremeven, par Lanvollon (Côtes-du-Nord)	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1	1
125. Henriot (Ed.), 183, boulevard Voltaire (Paris)																	
126. Hutteau (Léonce), rue Saint-Jacques, à Etampes (Seine-et-Oise)	»	»	7	3	»	»	»	8	»	»	»	2	»	»	2	»	22
127. Janet (Charles), 71, rue de Paris, à Voisinlieu, par Beauvais (Oise).	»	»	»	1	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	2
128. Jousset de Bellesme, Château Saint-Jean, Nogent-le Rotrou (Eure-et-Loir)																	
129. Lalanne (Dr) au Castel d'Audorte, Le Bouscat (Gironde).																	
130. Langlassé (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
131. Lenez (Dr), Médecin-chef de l'Hôpital de Commercy (Meuse)																	
132. Letailleur, à Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes)																	
133. Létienne (Dr), 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise)																	
134. Mallet (Auguste), à La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise)	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	2	2
135. Marchadier, 20, rue de l'Isle d'Or, à Cognac (Charente)																	
136. Marignan (Dr), à Marsillargues (Hérault)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
137. Marlot (Hippolyte), à Villa Bellevue, à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire)																	
138. Marot (Henri), 25, rue Bergère, à Paris. — *Toute la Collection provient d'Indre-et-Loire*	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	4	»	»	»	4	9
139. Martin (Dr Henri), 50, rue Singer, à Paris	»	1	2	1	1	»	»	7	»	»	»	»	»	»	»	»	12
140. Martin (Jean), à Tournus (Saône-et-Loire), et Musée de Tournus																	
141. Menand, 24, rue Saint-Saulge, à Autun (Saône-et-Loire).	»	2	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	2
142. Mollandin, Lieutenant au 12e Escadron du Train, à Limoges (Haute-Vienne)																	
143. Morin (Jean), 33 *bis*, boulevard de Clichy, Paris																	
144. Mortillet (Adrien de), 22, avenue Reille, Paris. — *Provenance du Grand-Pressigny*	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
145. Mortillet (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris.	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
146. Muller, Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine à Grenoble (Isère)																	
147. Olivier (Ernest), 10, Cours de la Préfecture, à Moulins (Allier)																	
148. Pagès-Allary, Industriel à Murat (Cantal).																	
149. Pas (comte Edmond de), à Cagnes (Alpes-Maritimes)																	
150. Patte (V.), Juge de paix honoraire à Gisors, (Eure)																	
151. Pistat (L.), à Bezannes, près Reims (Marne)	»	1	1	1	»	»	»	»	»	»	1	3	»	»	»	»	7
152. Plessier (P.-L.), 9, rue de Lancry, à Compiègne (Oise)																	
153. Ramond-Gontaud, 18, rue Louis-Philippe, à Neuilly-sur-Seine (Seine).																	
154. Raulet (Lucien), 9, rue des Dames, à Paris.																	
155. Renault (G.), Conservateur du Musée, à Vendôme (Loir-et-Cher)																	
156. Rendu (Rémy), Notaire, à Menton (Alpes-Maritimes).	»	7	5	»	»	»	»	2	2	»	»	1	»	»	1	»	18
157. Rivière (Emile), 2, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine (Seine).																	
158. Robert (A.), Directeur de Banque, à Bordj bou Arreridj, Constantine (Algérie)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
159. Rollet (H.), 62, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).																	
160. Romain (Geo.), 26, rue du Gymnase, à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure)																	
161. Rouxel (Georges), 58, Quai Alexandre III, à Cherbourg (Manche)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
162. Saint-Venant (J. de), 7, place de la République, à Nevers (Nièvre) (*Mémoire spécial*)	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	2	»	3
163. Schaudel, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).																	
164. Schleicher (Charles), 6, rue Rosa-Bonheur, Paris																	
165. Schmidt (Oscar), 86, rue de Grenelle, Paris																	
166. Schmit (Emile), 24, rue Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne (Marne)																	
167. Stalin, 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise)																	
168. Tabaries de Grandsaignes, 30, rue de Civry, Paris.																	
169. Taté, 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris																	
170. Thiot, 8, rue de Clermont, à Marissel, près Beauvais (Oise)	»	13	1	3	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	2	2	22
171. Vayson, *Président de la Société d'Emulation*, Abbeville (Somme)	»	»	»	»	»	»	»	3	4	2	»	3	»	»	»	»	12
172. Vésigné, Capitaine d'Artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher)																	
173. Viré (Armand), 8, rue Lagarde, Paris	»	3	»	1	»	1	»	»	3	»	»	»	»	»	»	»	8
174. Beaupré (comte Jules), 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle)																	
175. Berthiaux (Paul), Archéologue, Montereau (Seine-et-Marne)																	
176. Blanc (baron Albert), Château de Chaney, à Chambéry (Savoie).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
177. Bossavy, 12, avenue de Paris, Versailles (Seine-et-Oise).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
178. Bouillerot (Raoul), à Fontaine-les-Dijon (Côte-d'Or).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
179. Cantacuzène (Le prince Georges), 13, rue de la Trémoille, Paris.																	
180. Cartailhac, 5, rue de la Chaine, Toulouse (Haute-Garonne)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
181. Chantre, Fontville, par Ecully (Rhône).																	
182. Clastrier, 20, rue Saint-Sépulcre, Marseille (Bouches-du-Rhône)																	
183. Deglatigny, 91, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Inférieure).	5	15	3	10	»	»	»	»	15	20	2	1	»	»	»	40	111

	Ciseaux et Gouges	Couteaux ou Lames	Flèches.	Grattoirs et Raclоirs.	Haches polies.	Haches taillées.	Herminettes.	Lances et Javelots	Nucleus, dit Livre de Beurre.	Petits Nucleus et Disques.	Perçoirs, Poinçons	Poignards.	Percuteurs.	Tranchets.	Scies.	Divers.	Totaux par folio d'Inventaire.
120. Goyot (Félix), Instituteur à Saint-Bonnet-de-Cray, par Charlieu (Loire).																	
121. Cuébhard (Dr A.), 4, rue de l'Abbé de-l'Epée (Paris)	»	15	»	4	»	»	»	»	2	»	»	»	»	»	»	»	21
122. Guillaume (Dr), 26, rue de Bourgogne, Reims (Marne).																	
123. Guimet, Musée Guimet (Paris).																	
124. Helliet (J.-L.), à Tremeven, par Lanvollon (Côtes-du-Nord)																	
125. Henriot (Ed.), 183, boulevard Voltaire (Paris)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
126. Hutteau (Léonce), rue Saint-Jacques, à Etampes (Seine-et-Oise)																	
127. Janet (Charles), 71, rue de Paris, à Voisinlieu, par Beauvais (Oise).																	
128. Jousset de Bellesme, Château Saint-Jean, Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir)																	
129. Lalanne (Dr) au Castel d'Audorte, Le Bouscat (Gironde).																	
130. Langlassé (René), 50, rue Jacques-Dulud, Neuilly-sur-Seine (Seine)	»	1	»	2	»	»	»	2	»	»	1	»	»	»	2	1	9
131. Lenez (Dr), Médecin-chef de l'Hôpital de Commercy (Meuse)	»	»	»	2	»	»	»	1	1	»	»	»	»	»	»	»	4
132. Letailleur, à Baigts, par Montfort-en-Chalosse (Landes)	»	3	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	4
133. Létienne (Dr), 8, rue des Creux, à Louveciennes (Seine-et-Oise.																	
134. Mallet (Auguste), à La Roche, par Palaiseau (Seine-et-Oise)																	
135. Marchadier, 20, rue de l'Isle d'Or, à Cognac (Charente)	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
136. Marignan (Dr), à Marsillargues (Hérault)																	
137. Marlot (Hippolyte), à Villa Bellevue, à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire)																	
138. Marot (Henri), 25, rue Bergère, à Paris. — *Toute la Collection provient d'Indre-et-Loire*																	
139. Martin (Dr Henri), 50, rue Singer, à Paris	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
140. Martin (Jean), à Tournus (Saône-et-Loire), et Musée de Tournus																	
141. Menand, 24, rue Saint-Saulge, à Autun (Saône-et-Loire).																	
142. Mollandin, Lieutenant au 12e Escadron du Train, à Limoges (Haute-Vienne)	»	6	»	8	2	4	»	»	6	2	1	5	»	»	»	10	44
143. Morin (Jean), 33 *bis*, boulevard de Clichy, Paris	»	7	2	1	»	»	»	11	»	»	1	»	»	»	2	»	24
144. Mortillet (Adrien de), 22, avenue Reille, Paris. — *Provenance du Grand-Pressigny*																	
145. Mortillet (Paul de), 36, boulevard Arago, Paris.																	
146. Muller, Bibliothécaire à l'Ecole de Médecine à Grenoble (Isère)																	
147. Olivier (Ernest), 10, Cours de la Préfecture, à Moulins (Allier)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
148. Pagès-Allary, Industriel à Murat (Cantal).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
149. Pas (comte Edmond de), à Cagnes (Alpes-Maritimes)																	
150. Patte (V.), Juge de paix honoraire à Gisors, (Eure)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»
151. Pistat (L.), à Bezannes, près Reims (Marne)	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
152. Plessier (P.-L.), 9, rue de Lancry, à Compiègne (Oise)	»	»	»	»	»	1	»	1	1	3	»	»	»	»	»	»	6
153. Ramond-Gontaud, 18, rue Louis-Philippe, à Neuilly-sur-Seine (Seine).	»	30	»	1	1	»	»	1	26	»	1	1	»	3	2	11	77
154. Raulet (Lucien), 9, rue des Dames, à Paris.	»	6	8	4	»	3	»	1	1	5	1	»	3	1	1	4	38
155. Renault (G.), Conservateur du Musée, à Vendôme (Loir-et-Cher)	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	2
156. Rendu (Rémy), Notaire, à Menton (Alpes-Maritimes).																	
157. Rivière (Emile), 2, boulevard de Strasbourg, à Boulogne-sur-Seine (Seine).	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
158. Robert (A.), Directeur de Banque, à Bordj bou Arreridj, Constantine (Algérie)	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
159. Rollet (H.), 62, rue Voltaire, à Levallois-Perret (Seine).																	
160. Romain (Geo.), 26, rue du Gymnase, à Sainte-Adresse (Seine-Inférieure)	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	1
161. Rouxel (Georges), 58, Quai Alexandre III, à Cherbourg (Manche)																	
162. Saint-Venant (J. de), 7, place de la République, à Nevers (Nièvre) (*Mémoire spécial*)	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	»	»	»	»	1
163. Schaudel, 43, rue Jeanne-d'Arc, à Nancy (Meurthe-et-Moselle).	»	»	»	»	»	»	»	»	Néant	»	»	»	»	»	»	»	»
164. Schleicher (Charles), 6, rue Rosa-Bonheur, Paris	5	6	»	73	65	36	»	»	44	11	3	2	2	»	4	200	451
165. Schmidt (Oscar), 86, rue de Grenelle, Paris																	
166. Schmit (Emile), 24, rue Saint-Jacques, Châlons-sur-Marne (Marne)	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1
167. Stalin, 63, rue de la Préfecture, Beauvais (Oise)	»	1	»	3	»	»	»	»	»	1	8	»	»	»	2	2	16
168. Tabaries de Grandsaignes, 30, rue de Civry, Paris.																	
169. Taté, 9 *bis*, rue Michel-Ange, Paris	»	19	»	»	»	»	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	24
170. Thiot, 8, rue de Clermont, à Marissel, près Beauvais (Oise)																	
171. Vayson, *Président de la Société d'Emulation*, Abbeville (Somme)	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1	1	»	1	»	4
172. Vésigné, Capitaine d'Artillerie, 2, rue de Dun, Bourges (Cher)	»	1	»	2	»	»	»	3	3	»	»	2	»	»	5	»	16
173. Viré (Armand), 8, rue Lagarde, Paris	»	»	»	3	»	»	»	»	1	»	»	8	»	»	»	»	12
174. Beaupré (comte Jules), 18, rue de Serre, Nancy (Meurthe-et-Moselle)	»	»	»	»	»	1	»	»	5	»	»	»	»	»	»	»	6
175. Berthiaux (Paul), Archéologue, Montereau (Seine-et-Marne)	»	20	1	14	4	12	»	1	10	5	»	»	»	1	»	4	72
176. Blanc (baron Albert), Château de Chaney, à Chambéry (Savoie).																	
177. Bossavy, 12, avenue de Paris, Versailles (Seine-et-Oise).																	
178. Bouillerot (Raoul), à Fontaine-les-Dijon (Côte-d'Or).	»	2	»	»	1	»	»	»	»	»	»	7	»	»	»	»	10
179. Cantacuzène (Le prince Georges), 13, rue de la Trémoille, Paris.	»	3	»	»	»	»	»	1	»	»	»	2	»	»	1	»	7
180. Cartailhac, 5, rue de la Chaîne, Toulouse (Haute-Garonne)	»	10	5	12	»	»	»	8	»	»	»	6	»	4	5	15	65
181. Chantre, Fontville, par Ecully (Rhône).																	
182. Clastrier, 20, rue Saint-Sépulcre, Marseille (Bouches-du-Rhône)	»	1	»	»	2	2	»	9	1	»	»	»	»	»	»	»	15
183. Deglatigny, 91, rue Blaise-Pascal, Rouen (Seine-Inférieure).	»	2	»	1	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	3
	»	»	»	6	»	»	»	»	1	»	»	»	»	»	»	»	7
	66	449	185	398	141	268	6	214	467	152	108	96	51	55	82	741	3479

Deuxième Partie.

Récapitulation par Etats Etrangers et par Départements des communes et lieux dits, mentionnés dans l'Inventaire.

Note. — Les noms des communes ou villes sont en caractères ordinaires. — Les *lieux dits* sont en *italiques*. — Les *nombres* inscrits après chaque nom renvoient aux Numéros d'ordre de la liste précédente.

Ain.

Saint-Bernard, 400.

Aisne.

Arcy-le-Vieux, 162.
Bruyères, 162.
Corcy, 5.
Chassemy, 162.
Crécy-sur-Serre (*Chanes-Avesnes*), 95.
Fère-en-Tardenois, 162.
Maast et Violaine, 95.
Monceau-les-Loups (*Les Usages*), 95.
Oulchy-la-Ville, 162.
Quincy, 162.
Soissons, 162.
Vasseny, 162.
Vauxbuin, 5.
Vierzy (*Vaux Castille*), 5.
Viviers, 162.

Allier.

Arpheuilles (*Croix du Chiez*), 403.
Beaulon (*Les Caniers*), 403.
Bègues, 162.
Bussières-les-Mines (*Trou du Sauvage*), 403.
Chavenon (*Le Tronçay*), 134.
Chezy (*Butte de l'Eglise*), 403.
Coulandon, 162.
Coulanges (*Mortillau*), 403.
Dompierre, 162.
Deux-Chaises, 162.
Gennetines (*Les Pechins, Lucenay, Les Dryots*), 403.
Hérisson (*Les Simons*), 403.
Huriel, 403.
La Palisse (*Lubié*), 403.
Le Theil, 403.
Marigny, 162.
Mazirat, 162.
Molinet (*Beugnet, Estrées*), 403.
Moulins, 82, 143.
Noyant, 162.
Néris, 403.
Pierrefitte, 403.
Saint-Ennemont (*Jeudumets*), 403.
Saint-Hilaire, 403.
Villefranche d'Allier, 403.
Vichy, 162.
Ygrandes (*Les Varennes*), 134.

Hautes-Alpes.

Sigottier (*Grottes d'Agnielles*), 265.
Serres, 162.

Alpes-Maritimes.

Ardèche.

Lagorce, 162.
Néron, 400.
Soyons (*Trou du Renard*), 400.
Saint-Marcel, 162.
Vallon, 162.

Ardennes.

Grandpré, 162.

Ariège.

Mas d'Azil, 162.

Aube.

Piney, 400.

Aude.

Bize, 162.

Aveyron.

Saint-Jean d'Alcas, 162.
Saint-Affrique, 162.

Grand Duché de Bade.

Wangen, 53.

Belgique.

Maeseyck et Kinroy, 18.
Mendonck, 18.
Porcheresse, 18.
Rhode Sainte-Genèse, 18.
Roy, 18.
Spy (*Grotte de*), 400.
Sutendael, 18.

Bouches-du-Rhône.

Val Martin, 162.

Calvados.

Ailly (*Camp*), 400.
Bons-Tassilly, 162.
Campandré-Valcongrain, 162.
Mont-Saint-Quentin, 162.

Charente.

Bioussac, 162.
Edon, 162.
Fontenille (*Dolmen des Perrettes*), 239.
Marthon, 162.
Nersac, 162.
Vilhonneur (*Rocheberthier, Le Placard*), 400.

Charente-Inférieure.

Colombiers, 162.
Saint-Hilaire-de-Villefranche, 162.
Thenac (*Camp Peu Richard*), 400.

Cher.

Avor, 162.
Bellon (*Lit du Cher*), 438.
Cerbois, 162.
Le Châtelet, 162.
Morlac, 162.
Neuvy-deux-Clochers, 162.
Neuvy-sur-Barangeon, 162.
Oizon, 162.
Saint-Amand-Montrond, 162.
Sainte-Thorette, 398.
Saulzais-le Potier, 162.
Vallenay-Bigny (*Bords du Cher*), 403.
Vierzon, 162-72.

Côte-d'Or.

Alise-Sainte-Reine, 400.
Auxonne, 162.
Châtillon-sur-Seine, 162.
Epoisse et Jeux-les-Bord, 280.
Montigny-sur-Armançon, 162.
Nan-sur-Thil (*La Côte, Champ de Soueille, Thil-la-Ville*), 74.
Puligny-Montrachet, 162.
Pouilly, 162.
Vic de Chassenay, 162.

Côtes-du-Nord.

Coëtmieux, 162.
Gouray, 162.
Hillion, 162.
La Hunaudaye (*forêt*), 162.
Languédias, 162.
Maroué, 162.
Meslin, 162.
Plestan, 162.
La Poterie, 162.
Saint-Alban, 162.
Trédaniel, 162.
Trégomar (*Lande du Gast*), 416.

Corrèze.

Brives (*Chez Pouré*), 400.
Malemort, 400.
Noailles, 400.

Creuse.

Ars (*Vedignat*), 162.
Betete, 162.
Lepinas, 191.

Deux-Sèvres.

Arçais, 162.
Cerizay, 162.
Chatillon-sur-Sèvre, 162.
Germond (*Morinettes*), 162.
Pamproux (*Tumulus*), 162.
Saint-Amand-sur-Sèvre, 162.
Thouars, 273.

Dordogne.

Bergerac, 162.
Bassillac (*Roches du Goudaud*), 31, 284.
Bourniquel (*Grand Blanc*), 162.
Combe-Capelle, 31.
Cours-de-Pile, 162.
Creysse (*Lanauve*), 162.
Exideuil, 400.
Eymet, 162.
Dordogne, 117.
Lalinde (*Soucy*), 162.
Lanquais, 162.
Périgueux (*Goudard, Petit-Peyrousseau*), 162.
Peysac (*Le Moustier*), 399, 400.
Tayac (*Les Eyzies* 403 *bis*; *Laugerie basse*), 370, 399, 400; (*Laugerie haute*), 399.
Terrasson, 400.
Tursac (*La Madeleine*), 399, 400.
Verdon (*Merigaude*), 169.

Doubs.

Saint-Hippolyte-du-Doubs, 162.

Eure.

Angerville, 90.
Beaumont-le-Roger, 162.
La Bonneville, 162.
Daubeuf, 90.
Fains, 90.
Gisors, 90.
Guichainville, 162.
Guiseniers (*La Bucaille*), 90.
Le Coudray, 38.
Léry (*Dolmen des Vignettes*), 399.
Les Andelys (*Hameau de Villers*), 90.
Manneville-sur-Rille, 162.
Marcilly-sur-Eure, 291.
Monneval, 162.
Neuilly-sur-Eure, 90.
Orvaux, 162.
Pacy-sur-Eure, 162.
Pitres, 85.
Pont-de-l'Arche, 162.
Thiberville, 90.
Saint-Macloud, 90.
Saint-Victor-de-Chrétienville, 162.
Tourny, 162.

Eure-et-Loir.

Auneau, 291.
Béville-le-Comte, 112.

Chartres (*La Mare aux Moines*, 112.
Châteaudun, 326, 438.
Chatillon, 164.
Crécy-Couvé, 400.
Ermenonville-la-Grande (*La Sente au Mou'in, Les Champs perdus, Les Ouches, Bois de Luçon, Les 15 setiers, La Haye, Griffa*), 422.
Gallardon, 112.
La Chapelle (*Aunainville*), 112, 134.
La Ferté-Vilneuil, 162.
Loigny, 72.
Longroy (*Gué*), 134.
Neuville-les-Bois (*Chataincourt*), 291.
Ouarville, 112.
Peronville (*Dolmen de Puerthe*), 162.
Roinville, 112.
Saint-Chéron, 162.
Sorel-Moussel (*Camp Harrouard*), 85, 112, 291.
Souancé (*La Mouzardière*), 128.
Theuville, 134.

Finistère.

Moëlan, 162.
Penmarch, 162.
Plogoff, 162.
Plonosur-Lanvern, 162.
Plouhinec, 162.
Plovan, 162.
Plozevet, 162.
Porspoder, 162.
Quimper, 162.
Treffiagat, 162.

Gard.

Collorgues (*Crypte*), 162.
La Capelle-Masmolène, 162.
Lussan (*Grotte des Concluses*), 162.
Roquemaure, 400.
Saint-Sauveur-des-Pourcils (*Bramabiau*), 162.
Saint-Hippolyte-du-Fort (*Grotte Labry*), 162.
Tharaux (*Grotte des Fées*), 162.

Gers.

Courrensau (*Gabinets*), 201.
Maumusson-Laguian (*Maumusson*), 201.
Montréal (*Pellehaut, Castera*), 201.
Mirande, 162. — Pauilhac, 162.
Riscle (*La Tourasse*), 201.
Viella (*Begour, Réaut*), 201.

Gironde.

Bégadan, 162.
Grayan, 162.
Lacanau, 162.
Lantois (*La Barre*), 162.
Lesparres, 162.
Pessac, 162.
Peujard, 162.
La Porge, 162.
Podensac, 162.
Saumos-de-Médoc, 162.
Saint-Vincent, 220.
Talais, 162.
Tauriac, 162.
Le Temple de Médoc, 162.
Vensac, 162.

Ille-et-Vilaine.

Baulon, 162.
Blossac, 417.
Chapelle Thouarant (*Cohan*), 417.
Goven, 417.
L'Hermitage, 417.
Iffendic, 417.
Maxent, 417.
Mordelles, 417.
Paimpont (Forêt de), 417.
Pleumeuleuc, 417.
Saint-Jacques-de-la-Lande (*La Pitardière*), 417.
Saint-Méen, 162.
Saint-Ouen, 162.
Talensac, 417.

Indre.

Chabris, 162.
La Châtre, 162.
Concreniers, 162.
Douadic, 162.
Langé, 162.
Peschereau (*La Croix de l'Aunaye*) 276.
Prissac, 72.
Saint-Marcel (*La Grotte*), 276.
Villantrois, 162.

Indre-et-Loire.

Abilly, 17, 104, 160, 230, 239, 246, 296, 401, 414, 424, 139.
Barrou, 296.
Boussay, 400.
Chaumussay, 139, 343.
Louroux, 237.
Mantheleu, 239.
Preuilly, 131, 164, 169, 291, 343, 398, 400, 425.
Tours, 72.
Grand-Pressigny, 2, 3, 25, 38, 41, 53, 76, 82, 84, 92, 93, 101, 104, 117, 131, 134, 143, 151, 160, 161, 164, 169, 170, 173, 191, 222, 224, 225, 234, 239, 241, 242, 243, 273, 277, 281, 284, 285, 291, 292, 296, 304, 307, 321, 326, 328, 343, 360, 370, 381, 382, 390, 393, 398, 400, 402, 410, 417, 419, 422, 424, 425, 428, 139, 399.
La Borde, 77 ; *Le Rivaud*, 77 ; *Les Tableaux*, 77 ; *Molessard*, 77 ; *Manzet*, 77 ; *Beauvais*, 70, 400 ; *Camp du Ruchard*, 72 ; *L'Epargne*, 134, 184, 215, 239 ; *La Giraudière*, 160 ; *La Chevrière*, 160 ; *L'Egronne*, 160 ; *le Bois de Favier*, 164 ; *La Claisière*, 184, 215.

Italie.

Menton (*Grimaldi*), 400.

Jura.

Chalain (*Palafittes de Fontenu*), 215, 246, 419.
Clairvaux (*Palafittes*), 313.
Doucier, 313.
Montmorot (*Camp de*), 313.
Marigny, 313.
Panuessières (*Bois de Rosnay*), 245.
Rosnay, 162.

Landes.

Brassempouy, 162.
Saugnac, 400.

Loire.

Cherier (*Le Poyet*), 321.
Saint-Forgeux-Lespinasse, 162.
Sury-le-Comtal, 162.
Villerot (*Perron*), 162.

Loire-Inférieure.

Blain, 162.
Gachaude (*Cramagner*), 212.
La Haie-Fouassière, 162.
Pornic (*Dolmen de la Birochère*), 399.
Saint-Nazaire, 162.

Loiret.

Artenay, 438.
Beaulieu, 162.
Boigny, 72.
Bougy, 72.
Bucy-le-Roi, 72.
Chevillon, 72.
Chevilly, 162.
Coinces, 162.
Epieds, 72.
Ferolles-la-Queuvre, 162.
Ferté-Saint-Aubin (la), 162.
Ingré, 72.
Jouy-le-Potier, 72.
Le Bardon, 72.

Loury, 72.
Marigny, 162.
Montargis, 162.
Meung-sur-Loire, 162.
Neuville-aux-Bois, 172.
Olivet, 72.
Ouanne (Vallée de), 72.
Orléans, 72, 326.
Ormes, 162.
Patay, 72, 403 *bis*.
Pithiviers, 72.
Saint-Denis-de-l'Hôtel, 438.
Sully-sur-Loir, 72.
Sougy, 162.

Loir-et-Cher.

Ambloy, 72.
Autainville, 72.
Averdon, 110.
Billy, 162.
Blois, 72.
Chapelle-Vendômoise, 110.
Celettes, 326.
Cheverny, 162.
Epiais, 72.
Ferté-Saint-Aignan, 162.
Fréteval, 72.
Fossé (*Ferme de Brûlée*), 435.
Hauville, 72.
Huisseau-en-Beauce (*Dolmen de Barbigaut*), 326, 398).
Landes, 326.
La Ferte-Saint-Cyr, 72.
Lorges, 438.
Maves, 110.
Mareuil, 162.
Marchenoir, 162.
Mer, 162.
Meusne, 162.
Nouant, 162.
Nourray, 326.
Oisly, 399.
Oucques, 72.
Ouzouer-le-Doyen, 162.
Pezon, 162.
Pontlevoy, 72, 164 (*Plateau*), 276, 399.
Sambin, 434 (*La Grandinière*), 436.
Salbris, 72.
Saint-Aignan, 162.
Saint-Amand-de-Vendôme, 162.
Saint-Gourgon, 162.
Saint-Léonard, 110.
Selles-sur-Cher, 276.
Selommes (*Villegrimont*), 326.
Soings, 399.
Tour en-Sologne, 162.
Thenay, 399.
Tripleville (*près d'un dolmen*), 292.
Vendôme, 72 (*Le Temple*), 326.
Verdes, 438.
Vievy la-Rayé, 162.
Villiersfaux, 162.
Vouzon, 438.

Lorraine.

Richeval (près Avricourt), 225.
Xocourt, 225.

Lot.

Bouzies, 162.
Lacave (*Grotte de*), 173.
Saint Martin-de-Bonval, 162.

Maine-et Loire.

Angers (*environs de*), 162.
Beaufort, 343.
Cantenay-Epinard, 162.
Chapelle-Saint-Laud (*Bourgneuf*), 343.
Gennes (*La Madeleine*), 343.
Mazé (*Les Allées*), 343.
Montreuil-Bellay, 343.
Saumur (*Environs de*), 162.
Vinceuil, 191.

Marne.

Aougny, 171.
Cernay-les-Reims, 161.
Cloyes, 162.
Congy, 162.

Cuis (*Les Pâtis*), 349.
Etoges (*Les Pâtis*), 349.
Romigny (*Tafar*), 171.
Serzy-et-Prin (*La Mâsure*), 171.
Tours-sur-Marne, 161.

Mayenne.

Argentré (*Petit Nazé*), 162.
Mayenne, 164.
Meslay (*les Rochères*), 162.
Saint-Pierre, 162.
Saulges, 162.

Meuse.

Varenne-en-Argonne(*Claude Bart*), 107.
Véry (*Vozel Paquette*), 107.

Morbihan.

Arzon (*dolmen du Petit-Mont*), 338.
Auray (*Ker-Cambre*), 212.
Bignan, 67.
Carnac (*Camp du Lizo, Mont-Saint-Michel*), 338, 438 (*Le Monstoir*), 63.
Colpo, 63.
Er-Lanic, 162.
Ile-aux-Moines, 63.
Gravadad, 400.
La-Trinité-sur-Mer, 63 (*dolmen de Kerdovihan, dolmen de Manè Roullaid*), 338.
Locmariaquer, 162.
Lorient, 162.
Mencon, 338.
Moustoirac, 63.
Malguenac, 63.
Plœmel, 162.
Plœmeur, 162.
Plougoumellen, 63.
Quiberon, 63.
Sarzeau, 162.
Vannes, 63.
Saint-Jean-Brevelay, 63.

Nièvre.

Alluy, 162.
Arleuf, 162.
Challuy (*Suilly*), 162.
Fléty (*Moulin neuf, Le Saule, Roche, Chauvetière*, 184.
Glux (*Beuvray*), 162.
Saint-Parize-le-Chatel (*La Sablière*), 184, 404.

Nord.

Houplines (*Marais de la Deule*), 162.

Oise.

Attichy, 5.
Les Ajeux, 162.
Barbery, 5.
Beauvais, 162.
Belloy, 5.
Breuil-le-Sec, 5.
Bulles, 5.
Bury, 162.
Bussy, 162.
Catenoy, 5.
Cires, 5.
Compiègne, 5.
Creil (*Canneville*), 93, 357.
Daméraucourt, 87.
Francastel, 5.
Goincourt (*Ballastière de Montguillain*), 167.
Jaulzy (*rivière d'Aisne*), 5, 162.
Méru, 167.
Montgérain, 162.
Nampcel, 167.
Senlis, 162.
Thury, 400.
Trie-Château, 90, 162.

Orne.

Neuilly-sur-Eure, 162.

Pas-de-Calais.

Ardres (*Ferlinghem*), 162.
Béthune, 162.
Boulogne-sur-Mer, 400.
Marquise, 162.
Ferques, près Marquise, 162.

Puy-de-Dôme.

Aydat (*Station lacustre*), 162.
Corent, 400.
Gerzat, 162.
Lezoux, 162.
Périer (*Ravin du Landau*), 405.
Romagnat (*Gergovie*), 162.

Rhône.

Collonges-sur-Saône, 162.

Haute-Saône.

Hericourt, 162.

Saône-et-Loire.

Antully, 358.
Autun, 358.
Charbonnières, 162.
Charnay, 403 *bis*.
Charolles, 358.
Chassey (*Camp de Chassey*), 357.
Digoin (*Les Sables*), 131, 403 *bis*.
Enyrenaud, 403 *bis*.
Gilly (*Grand Chirat*), 403 *bis*.
Longuy, 357.
Marcilly-les-Buxy (*Le Martrat*), 358.
Montmort, 162.
Neuvy, 403 *bis*.
Oudry, 162.
Palinges, 162.
Paray-le-Monial (*Champ de Courses*), 151.
Rigny-sur-Arroux, 403 *bis*.
Sainte-Radegonde, 358.
Solutré, 162.
Tournus, 82.
Vitry-les-Paray, 134, 164, 170, 403 *bis*, 421 (*Mont, Guéret, Regons-Bois-Jongoin*).
Volgu, 403 *bis*.

Savoie.

Aiguebelette (St. lac.), 162.
Brisou, 162.
Chambéry (*Saint-Saturnin*), 162.

Haute-Savoie.

Annecy (*Lac d'Annecy, Stations du Port et de Vieuzy*), 394.
Thonon, 162.
Veyrier, 162.

Seine.

Billancourt (*Sablières, boulevard de Strasbourg*), 64.
Choisy-le-Roi, 162.
Villejuif, 162.
Dragages de la Seine, 169.

Seine-Inférieure.

Belbœuf, 162.
Gournay, 162.
Graville-Sainte-Honorine (*Frileuse*), 104.
Londinières (*les Marettes*), 162.
Le Havre, 162.
Menerval, 162.
Saint-Vaast, 162.

Seine-et-Marne.

Bray-sur-Seine, 360.
Chelles (*Balastières*), 400.
Chalmaison, 101.
La Grande-Paroisse (*Rubrettes*), 175.
Les Ormes, 101.
Lizines, 101.

Meigneux, 162.
Provins, 162.
Sognolles, 101.

Seine-et-Oise.

Ablis, 112.
Argentueil (*Dolmen*), 400.
Breuil-Bois-Robert, 162.
Corbeil, 164.
Cutesson, 72.
Follainville, 400.
Fontenay-Saint-Père, 162.
Isle-Adam, 162.
Magny-en-Vexin, 162.
Moigny, 230 (*La Croix-Blanche*), 424.
Meulan, 400.
Montesson, 162.
Montreuil-sur-Epte, 162.
Mousseaux, 162.
Les Mureaux, 162.
Nucourt, 72.
Port-de-Grigny, 400.
Le Pecq, 162.
Presles (*La Justice*), 400.
Prunay-sous-Ablis, 112.
Saint-Germain-en-Laye, 162.
Villeneuve Saint-Georges, 370.

Somme.

Abbeville, 162.
Amiens, 162.
Brigny-les-Gamaches, 162.
Cléry, 70.
Flesselles, 162.
Maurepas, 70.
Miannay, 172.
Mondidier, 162.
Montières, 87 (*Balastières*) 167, 400.
Renancourt-les-Amiens (*Briqueteries*), 87, 167.

Suisse.

Auvernier, 72, 224.
Bevaix, 224, 436.
Chavannes, 162.
Chevroux 162.
Colombier, 436.
Concise, 224.
Cortaillod, 162.
Estavager, 162.
Fenil, ou Vinetz, 162.
Greifensee, 162.
Hauterive, 162.
Lac de Bienne, 164.
Lac Leman (*Cerisy*, *Vives Eaux*), 394.
Lac de Morat, 161.
Lac de Neuchatel, 70, 161, 167, 170, 224, 162.
Latringen, 162.
Locras, 162.
Moerigen, 162.
Mooseedorf, 162.
Petit Salève, 220.
Robenhausen, 72, 164.
Saint-Blaise, 167, 224.
Saint-Aubin, 224, 436.
Lac de Sempach, 162.
Sutz, 162.
Treytel, 436.

Tarn-et-Garonne.

Bruniquel, 400.
Montauban (*Le Verdier*), 311.
Saint-Antonin-de-Cazals, 162.

Vaucluse.

Bonnieux, 162.
Buoux, 400.
Gargas, 400.

Vendée.

Avrillé, 66.
Beaulieu-sous-La-Roche, 66.
Bretignolles, 66.
Château-d'Olonne, 66.
Chateaumur, 66.
Coëx, 66.
Foussais, 66.

Grosbreuil, 66.
Ile d'Yeu (Port-Joinville), 66.
La Barotière [Mésnard-], 381.
La Chapelle Achard, 66.
La Chataigneraie, 66.
La Genétouze, 66.
L'Hermenault, 66.
Le Langon, 66.
La Mothe-Achard, 66.
Les Epesses, 162.
Les Pineaux-Saint-Ouen, 66.
Longèves, 66.
Luçon, 66.
Mareuil-sur-le-Lay, 66.
Montournais, 66.
Montaigu, 66.
Moutiers-les-Maufaits, 66.
Nesmy, 66.
Noirmoutier, 66.
Rocheservière, 66.
Rosnay, 66.
Saint-Julien-des-Landes, 66.
Saint-Laurent-sur-Sèvre, 162.
Saint-Martin-de-Brem, 66.
Sainte-Flaive-des-Loups, 66.
Saint-Urbain, 66.
Sérigné, 66.
Triaize, 66.
Thorigny, 162.

Vienne.

Beaumont, 400.
Civray, 400.
Coussay-les-Bois, 38.
Forêt de la Guerche (*Atelier de Preslong*), 164.
Jaulnay, 400.
La Puye, 90.
Leugny (*Preslong*), 398, 399, 400.
Lussac-les-Châteaux, 400.
Marigny-Brisay, 400.
Montmorillon (*Journet*), 38, 70, 173.
Onzilly, 400.
Oyré, 400.
Savigné, 399.
Saint-Martin-la-Rivière, 273.
Sommières, 400.
Vivonne, 400.

Haute-Vienne.

Oradour (*La Barbarie*), 200.
Rochechouart (*Puy-Jean*, *Balandres*, *Aux Bordes*, *La Chabaudie*, *Clomort*), 200, 83.
Saint-Auvent (*Chez Mouteau*), 200.
Saint-Laurent (*à la Côte*), 200.
Vayres (*Moulin Bouderou*, *Maine*), 200.
Videix (*à la Butte*), 200.

Yonne.

Avallon, 162.
Brion (*La Fourchette*), 380.
Cerilly, 71.
Cerisiers, 164.
Fouchères, 162.
Joigny, 162.
Leugny, 380.
Les Vaudeurs, 162.
Michery-le-Désert, 398.
Saint-Julien-du-Sault (*Les Sèves*), 403 *bis*.
Saint-Moré (*Grotte de Vermont*), 380.
Sens, 380.
Toucy (*Taffineau*), 380.
Villemanoche, 162.

Troisième partie.

Répartition des Silex trouvés en dehors de la région Pressignienne.

Les résultats de l'Enquête se résument numériquement comme nous allons le voir plus loin dans le tableau récapitulatif ; mais le véritable intérêt de l'enquête est de connaître l'importance de la répartition des outils, examinés dans chaque catégorie. Ces renseignements nous permettront de saisir sur quelles catégories d'outils portait plus particulièrement l'échange et quelle était approximativement l'importance de ces exportations.

On a dit que l'ère de dissémination des produits pressigniens était immense et qu'elle s'étendait par toute l'Europe. Nous ne savons sur quels documents on s'est appuyé pour affirmer ce fait ; mais nous tenons à déclarer que rien, dans l'enquête, ne justifie une telle assertion, quoique nous ayons demandé à de nombreux collègues étrangers des renseignements sur ce sujet.

Les silex pressigniens, qui se trouvent dans les collections et Musées d'Europe et d'Amérique, ont été recueillis dans la région du Grand-Pressigny : exception faite toutefois pour la Belgique, la Suisse et l'Italie, où des produits pressigniens ont été trouvés dans des grottes, des sépultures, et des cités lacustres.

*
* *

Nous remercions ici tout particulièrement les savants collègues étrangers, qui ont bien voulu nous documenter sur ce point ; et nous leur en exprimons toute notre gratitude.

*
* *

Dans cette partie du rapport, nous allons donc étudier la répartition des outils exportés, en les classant par catégorie et en indiquant, pour chacune, le *nombre*, la *provenance*, et le *numéro du folio* de l'inventaire contenant les renseignements.

Nous regrettons que le défaut de place ne nous permette pas de publier quelques-unes des feuilles d'inventaire qui sont de véritables modèles de documentation scientifique. Mais nous croyons toutefois indispensable de donner un tableau contenant plusieurs réponses typiques.

Modèle de Réponses combinées.

Distribution géographique de l'Industrie en Silex du Grand-Pressigny. N°.....

Nomenclature de l'Outillage.	Nombre de Pièces.	Indications géographiques sur les Trouvailles.			Observations.
		Lieu dit.	Commune ou Ville.	Département ou Province.	
Ciseaux et Gouges.....	5	*La Côte.*	Nan-sur-Thil.	Côte-d'Or.	Coll. Ch. Boyard.
	1	*Begour.*	Viella.	Gers.	Coll. L. Mazeret.
Couteaux ou Lames...	1	*Grotte de Lacave.*	Lacave.	Lot.	Coll. A. Viré.
	1	*Ker-Cambre.*	Auray.	Morbihan.	Coll. Roseville des Grottes.
Flèches.....	2	*Camp Harrouard.*	Sorel-Moussel.	Eure-et-Loir.	Musée de Chartres.
	1	*Les Usages.*	Monceau-les-Loups.	Aisne.	Coll. Delvincourt.
Grattoirs et Racloirs..	1 ra.	*La Grotte.*	Saint-Marcel.	Indre.	Musée de Bourges.
	2 gr.	*Goudaud.*	Bassillac.	Dordogne.	Coll. Feaux.
Haches polies.....	1	*Atelier des Sèves.*	Saint-Julien-du-Sault.	Yonne.	Coll. Francis Pérot.
	1	*La Tourasse.*	Riscle.	Gers.	Coll. L. Mazéret.
Haches taillées.....	1	*Plateau.*	Pontlevoy.	Loir-et-Cher.	Musée de Bourges.
	1	*Chataincourt.*	Neuville-les-Bois.	Eure-et-Loir.	Musée de Chartres.
Herminettes.....	2	*La Claisière.*	Abilly-sur-Claise.	Indre-et-Loire.	Peabody Museum, Etats-Unis.
Lances et Javelots....	1	*Bois de Rosnay.*	Pannessières.	Jura.	Coll. L. A. Girardot.
	12	*Agnielles (Grottes).*	Sigottier.	Hautes-Alpes.	Musée de Gap.
Nucleus, dit Livre de Beurre.....	1	*Rubrettes.*	La Grande-Paroisse.	Seine-et-Marne.	Coll. Berthiaux.
	6	*L'Epargne.*	Grand-Pressigny.	Indre-et-Loire.	Coll. de Paniagua.
Petits Nucleus et Disques.....	3	*La Sablière.*	Saint-Parize-le-Chatel.	Nièvre.	Coll. Tardy.
Perçoirs, Poinçons....	1	*Les Pêchins.*	Gennetines.	Allier.	Coll. Francis Pérot.
Poignards.....	1	*La terre des loges*	Nampcel.	Oise.	Coll. Boutanquoi.
	2	*Bois de Luçon.*	Ermenonville-la-Grande	Eure-et-Loir.	Coll. Cintrat.
	8	*La Croix Blanche.*	Moigny.	Seine-et-Oise.	Coll. Gorneau.
Percuteurs.....	1		Chaumussay.	Indre-et-Loire.	Coll. H. Martin.
Tranchets.....	25	*Champ de Souelle.*	Nan-sur-Thil.	Côte-d'Or.	Coll. Ch Boyard.
Scies.....	1	*Chauvetières.*	Fléty.	Nièvre.	Coll. Desforges.
	1	*Bourgneuf.*	La Chapelle-Saint-Laud	Maine-et-Loire.	Musée d'Angers.
Divers.....	11	*La Giraudière.*	Abilly-sur-Claise.	Indre-et-Loire.	Coll. G. Romain.

Nous constatons avec regret que beaucoup de nos Musées départementaux ne possèdent pas de collection de Préhistoire générale.

Qu'il nous soit permis de formuler un désir en passant.

Nous voudrions voir nos Musées de province largement pourvus d'éléments d'étude de la Science préhistorique, et celle-ci formant une section *tout à fait à part*, ayant à sa tête un Préhistorien local.

Que l'on ne vienne pas nous objecter des considérants budgétaires. Nous savons trop que les adeptes de la Préhistoire sont essentiellement désintéressés et qu'ils réprouvent énergiquement la malfaisante vénalité, de quelque point de l'horizon elle se présente, et de quelque échelon social elle surgisse.

Ce ne sont pas les bonnes volontés ni les compétences qui manquent pour mener à bien cette entreprise; mais elles sont trop timorées et ne savent pas vaincre les résistances occultes.

Avec un peu d'énergie et d'activité, ce fâcheux état de choses prendrait fin, au plus grand profit de la Préhistoire française.

RÉPARTITION.

Ciseaux et Gouges.

5, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 1, Lacave (Lot), 173. — 1, Viella (Gers), 201. — 2, Petit-Salève (Suisse), 220. — 27, Bevaix (Suisse), 224. — 1, Concise (Suisse), 224. — 2, Auvernier (Suisse). 224. — 4, Saint-Blaise (Suisse) 224.

Total : 43, sur les 66 de l'Inventaire.

Couteaux et Lames.

1, Meiskenveld, Sutendael, Limbourg, Belgique, 18. — 1, Roche de Goudaud, Bassillac (Dordogne), 31. — 1, Billancourt (sablières) (Seine), 64. — 2, Maurepas (Somme), 70. — 2, Lac de Neuchâtel (Suisse), 70. — 1, Bucy-le-Roi (Loiret), 72. — 10, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 3, Moulins (environs de) (Allier), 82. — 1, Tournus (Saône-et-Loire), 82. — 1, Rochechouard (Haute-Vienne). 83. — 3, Sorel-Mousset (Eure-et-Loir), 85. — 1, Pitres (Eure), 85. — 2, Dameraucourt (Oise), 439. — 3, Les Andelys (Eure), 90. — 1, Guiseiners (Eure), 90. — 1, Gisors (Eure), 90. — 7, Montceau-les-Loups (Aisne), 95. — 1, Crécy-sur-Serres (Aisne), 95. — 2, Sognolles (Seine-et-Marne), 101. — 3, Lizines (Seine-et-Marne), 101. — Prunay-sur-Ablis (Seine-et-Oise), 112. — 1, Ablis (Seine-et-Oise), 112. — 1, Béville-le-Comte (Eure-et-Loir), 112. — 1, La Chapelle-d'Aunainville (Eure-er-Loir), 112. — 1, Ouarville (Eure-et-Loir), 112. — 1, Roinville (Eure-et-Loir), 112. — 2, Camp Harrouard, Sorel (Eure-et-Loir), 112. — 1, Moulins (Allier), 143.

— 1, Mané Lavarac, Carnac (Morbihan), 166. — 1, Lac de Neuchatel (Suisse), 170. — 2, La Grande-Paroisse (Seine-et-Marne), 175. — 4, Fléty, (Nièvre), 184. — 4, Courrenson (Gers), 201. — 1, Auray (Morbihan), 212. — 2, Saint-Vincent (Gironde), 220. — 6, Bevaix (Suisse), 224. — 2, Moigny (Seine-et-Oise), 230. — 1, Fontenille (Charente), 239. — 2, Saint-Marcel (Indre), 276. — 2, Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher), 276. — 1, Peschereau (Indre), 276. — 1, Tripleville (Loir-et-Cher), 292. — 1, Landes (Loir-et-Cher, 326. — 1, Carnac (Morbihan), 338. — 3, Gennes (Maine-et-Loire), 343. — 1, Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), 343. — 1, Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire), 343. — 1, Mazé (Maine-et-Loire), 343. — 1 2, Camp de Chassey (Saône-et-Loire), 357. — 3, Seine-et-Marne, 360. — 1, Toucy (Yonne), 380. — 5 (Port), Lac d'Annecy (Haute-Savoie), 394. — 1, Cerisy, Lac Leman (Suisse), 394. — 1, Vives-Eaux, Lac Leman (Suisse), 394. — 1, Saint-Thomette (Cher), 398. — 1, Michery (Yonne), 398. — 1, Peysac (Dordogne), 399. — 2, Pornic (Loire-Inférieure), 399. — 6, Brives (Corrèze), 400 — Néron (Ardèche), 400. — 1, Villefranche (Alpes-Maritimes), 400. — 7, Grimaldi (Italie), 400. — 1, Gargas (Vaucluse), 400. — 1, Spy (Belgique), 400. — 4, Exideuil (Dordogne), 400. — 6, Vilhonneur (Charente), 400. — 1, Buoux (Vaucluse), 400. — 18, Chatelperron (Allier), 400. — Malemort (Corrèze), 400. — 1, Montières (Somme), 400. — 4, Ailly (Calvados), 400. — 2, Montesson (Seine-et-Oise), 400. — 2, Gravadad (Morbihan), 400. — 3, Roquemaure (Gard), 400. — 1, Presles (Seine-et-Oise, 400. — 2, Civray (Vienne), 400. — 1, Saint-Ennemond (Allier), 403. — 4, Molinet (Allier), 403. — 1, Beaulon (Allier), 403. — 2, Buxières-les-Mines, 403. — 1, Chézy (Allier), 403. — 4, Gennetines (Allier), 403. — 2, Le Theil (Allier), 403. — 2, La Palisse (Allier), 403. — 1, Arpheuilles (Allier), 403. — 1, Villefranche d'Allier, 403. — 1, Néris (Allier), 403. — 1, Patay (Loiret), 403. — 1, Vallenay (Cher), 403. — 2, Saint Julien-du-Sault (Yonne), 403. — 1, Digoin (Saône-et-Loire). 403. — 1, Neusy (Saône-et-Loire), 403. — 1, Vitry-les-Paray (Saône-et-Loire), 403. — 6, Saint-Parize-le-Chatel (Nièvre), 404. — 1, Périer (Puy-de-Dôme), 405. — 1, Iffendic (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Maxent (Ille-et-Vilaine), 417. — 4, Chalain (Jura), 419. — 1, Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), 421. — 1, Ermenonville-la-Grande (Eure-et-Loir), 422. — 2, Sambin (Loir-et-Cher), 434. — 10, Treytel (Suisse), 436. — 1, Artenay (Loiret), 438.

TOTAL : 280, sur les 449 de l'Inventaire.

FLÈCHES.

1, Wangen (Grand Duché de Bade), 53. — 1, Pontlevoy (Loir-et-Cher), 72. — 15, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 1, Monceau-les-Loups (Aisne), 95. — 1, Very (Meuse), 107. — 1, Vitry-les-Paray (Saône-et-Loire), 134. — 38, Vitry-les-Paray (Saône-et-Loire), 164. — 8, Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), 170. — 5, Journet (Vienne), 173. — 1, Saint-Auvent (Haute-Vienne), 200. — 1, Montreal (Gers), 201. — 1, Courrenson (Gers), 201. — 1, Viella (Gers), 201. — 13, Bevaix (Suisse), 224. — 2, Louroux (Indre-et-Loire), 237. — 1, Bassillac (Dor-

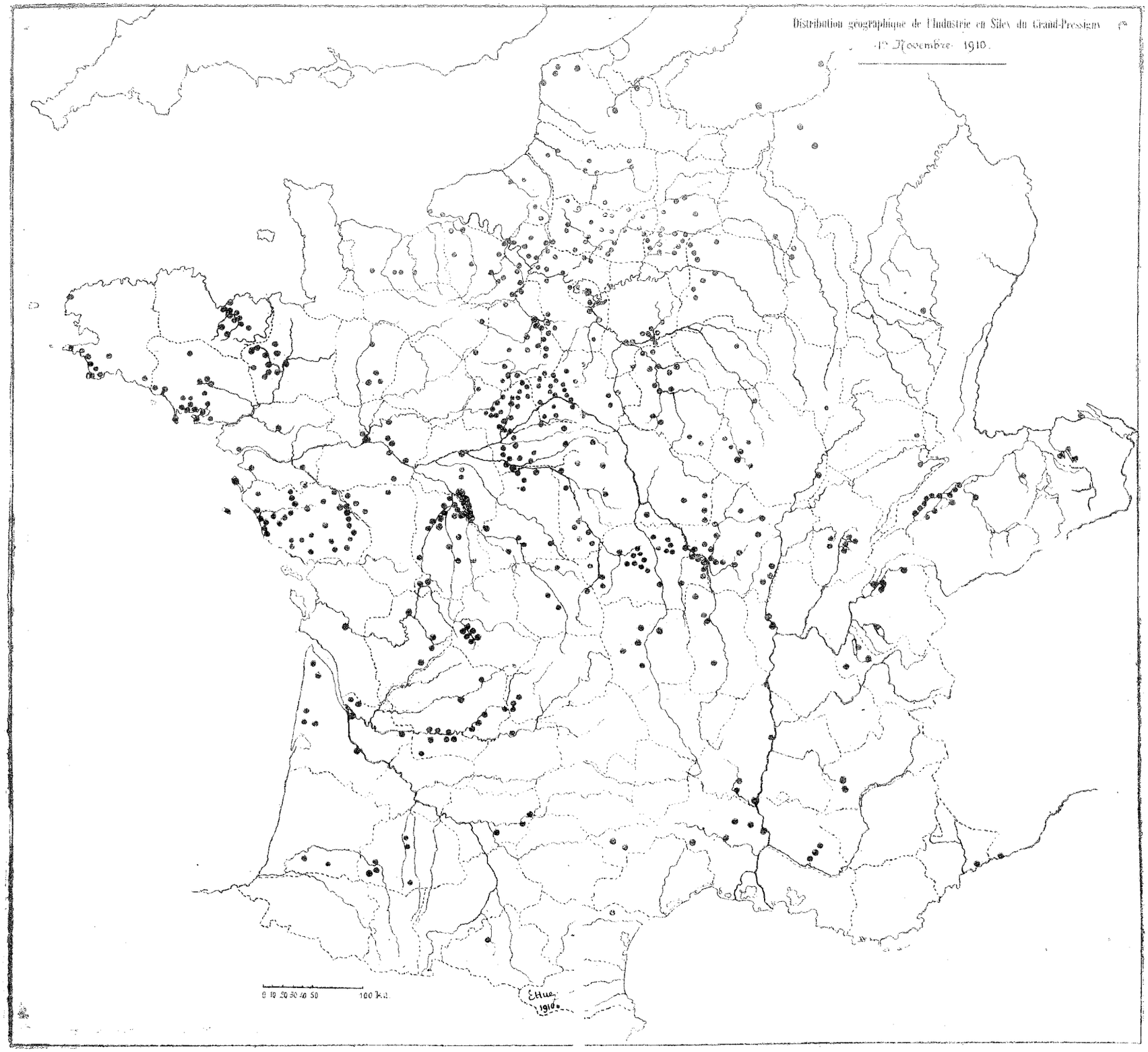


Planche II. — Distribution géographique de l'Industrie du Silex du Grand-Pressigi [2e Carte Edmond Hue]. — Toutes les *Communes*, où ont eu lieu des Trouvailles, sont indiquées par un *Point noir* (R uction de la Carte hors texte, Pl. I).

dogne), 284. — 2, Camp Harrouard, Sorel-Moussel (Eure-et-Loir), 291. — 5, Fontenu (Jura), 313. — 1, Clairvaux (Jura), 313 — 1, Montmorot (Jura), 313. — 2, Nourray (Loir-et-Cher), 326. — 1, Arzon (Morbihan), 338. — 5, Mazé (Maine-et-Loire), 343. — 1, Camp de Chassey (Saône-et-Loire, 357. — 3, Villeneuve-Saint-Georges (S.-et-O.), 370. — 2, Port, Lac d'Annecy (Haute-Savoie), 394. — 4, Roquemaure (Gard), 400. — 3, Corent (Puy-de-Dôme), 400. — 2, Piney (Aube), 400. — 3, Bevaix (Suisse), 400. — 8, Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), 404. — 1, Trégomar (Côtes-du-Nord, 416. — 5, Treytel (Suisse), 436.

Total : 139, sur les 185 de l'Inventaire.

Grattoirs et Racloirs.

1, Epieds (Loiret), 72. — 1, Sougy (Loiret), 72. — 1, Autainville (Loir-et-Cher), 72. — 4, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 1, Renancourt-les-Amiens (Somme), 87. — 1, Montières (Somme), 439. — 1, Angerville (Eure), 90. — 1, Creil (Oise), 93. — 1, Chalmaison (Seine-et-Marne), 101. — 1, Serzy-et-Prin (Marne), 151. — 1, Lac de Neuchatel (Suisse), 161. — 1, Goincourt (Oise), 167. — 1, Saint-Blaise, Lac de Neuchatel (Suisse), 167, — 2, Lac de Neuchatel (Suisse), 170. — 13, Lacave (Lot), 173. — 2, La Grande Paroisse (Seine-et-Marne), 175. — 1, Fléty (Nièvre), 184. — 2, Vinceuil, près Saumur (Maine-et-Loire), 191. — 2, Rochechouart, 2, Vayres, 1, Vidiex, 1, Oradour (Haute-Vienne), 200. — 11, Montréal (Gers), 201. — 5, Riscle (Gers), 201. — 4, Maumusson (Gers), 201. — 2, Petit-Salève (Suisse), 220. — 2, Saint-Vincent (Gironde), 220. — 17, Bevaix (Suisse), 224. — 3, Làc de Neuchatel (Suisse), 224. — 1, Richeval (Lorraine), 225. — 1, Xocourt (Lorraine), 225. — 1, Saint-Marcel (Indre), 276. — 2, Bassillac (Dordogne), 284. — 3, Fontenu (Jura), 313. — 1, Landes (Loir-et-Cher), 326. — 1, Carnac (Morbihan), 338. — 1, Camp de Chassey (Saône-et-Loire), 357. — 1 (Seine-et-Marne), 360. — 2, Brion (Yonne), 380. — 1, Port, Lac d'Annecy (Haute-Savoie), 394. — 1, Tayac (Dordogne), 399. — 1, Léry (Eure), 399. — 2, Grimaldi (Italie), 400. — 1, Saugnac (Landes), 400. — 6, Peysac (Dordogne), 400. — 4, Soyons (Ardèche), 400. — 2, Excideuil (Dordogne), 400. — 2, Vilhonneur (Charente), 400. — 3, Buoux (Vaucluse), 400. — 5, Tayac (Dordogne), 400. — 4, Chatelperron (Allier), 400. — 4, Malemort (Corrèze), 400. — 1, Terrasson (Dordogne), 400. — 1, Gennetines (Allier), 403. — 4, Saint-Parize-le-Chatel (Nièvre), 404. — 1, Méru (Oise), 408. — 1, Mordelles (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Forêt de Paimpol (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Chapelle Thouorant (Ille-et-Vilaine), 417. — 2, Ermenonville-la-Grande (Eure-et-Loir), 422. — 3, Moigny (Seine-et-Oise), 424. — 1, Fossé (Loir-et-Cher), 435. — 2, Sambin (Loir-et-Cher), 435. — 12, Treytel (Suisse), 436.

Total : 166, sur les 398 de l'Inventaire.

Haches polies.

1, Cléry (Somme), 70. — 1, Olivet (Loiret), 72. — 1, Loury (Loiret), 72. — 1, Sully-sur-Loire (Loiret), 72. — 1, Patay (Loiret), 72. — 1, Boi-

gny (Loiret), 72. — 1, Salbris (Loir-et-Cher), 72. — 1, Rambouillet (Seine-et-Oise), 72. — 1, La Puye, près Chatelleraut (Vienne), 90. — 1, Varennes-en-Argonne (Meuse), 107. — 1, Environs de Mayenne (Mayenne), 164. — 1, Corbeil (Seine-et-Oise), 164. — 2, Pontlevoy (Loir-et-Cher), 164. — 2, Rochechouart (Haute-Vienne), 200. — 3, Vayres (Haute-Vienne), 200. — 5, Montréal (Gers), 201. — 1, Riscle (Gers), 201. — 1, Environs de Vendôme (Loir-et-Cher), 326. — 2 (Loir-et-Cher), 398. — 1, Boulogne (Pas-de-Calais), 400. — 1, Jaulnay (Vienne), 400. — 1, Saint-Julien-du-Sault (Yonne), 403. — 1, Sambin (Loir-et-Cher), 434. — 1 (Loiret), 438. — 1, Châteaudun (Eure-et-Loir), 438.

TOTAL : 34, sur les 141 de l'Inventaire.

HACHES TAILLÉES.

1, Montmorillon (Vienne), 38. — 1, Le Coudray (Eure), 38. — 2, Montmorillon (Vienne), 70. — 1, Chevillon (Loiret), 72. — 1, Oucques (Loir-et-Cher), 72. — 1, Fréteval (Loir-et-Cher), 72. — 1, Prissac (Indre), 72. — 1, Creil (Oise), 93. — 1 (Dordogne), 117. — 1, Cerisiers (Yonne), 164. — 1, Pontlevoy (Loir-et-Cher), 164. — 2, La Grande Paroisse (Seine-et-Marne), 175. — 4, Montréal (Gers), 201. — 1, Riscle (Gers), 201. — 1, Pontlevoy (Loir-et-Cher), 276. — 1, Neuville-les-Bois (Eure-et-Loir), 291. — 1, Bray-sur-Seine (Seine-et Marne), 360. — 1, Gravadad (Morbihan), 400. — 5, Grigny (Seine-et-Oise), 400. — 1, Pontlevoy (Loir-et-Cher), 400. — 3, Saint-Parise-le-Chatel (Nièvre), 404. — 1, Lorges (Loir-et-Cher), 438. — 1, Vouzon (Loir-et-Cher), 438.

TOTAL : 34, sur les 268 de l'Inventaire.

HERMINETTES.

1, Saint-Léonard (Loir-et-Cher), 110. — 1 (Saône-et-Loire), 164.

TOTAL : 2, sur les 6 de l'Inventaire.

LANCES ET JAVELOTS.

1, Cerilly (Yonne), 71. — 1, Chevillon (Loiret), 72. — 3, Pithiviers (Loiret), 72. — 1, Le Bardon (Loiret), 72. — 1, Ingré (Loiret), 72. — 1, Jouy-le-Potier (Loiret), 72. — 1, Oucques (Loir-et-Cher), 72. — 2, Autainville (Loir-et-Cher), 72. — 1, Ambloy (Loir-et-Cher), 72. — 1, Blois (Loir-et-Cher), 72. — 1, La Ferté-Saint-Cyr (Loir-et-Cher), 72. — 1, Tours (Indre-et-Loire), 72. — 2, Auvernier (Suisse), 72. — 10, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 2. Moulins (environs de) (Allier), 82. — 1, Maast et Violaine (Aisne), 95. — 1, Souancé (Eure-et-Loir), 128. — 1 (Saône-et-Loire), 131. — 1, Theuville (Eure-et-Loir), 134. — 1, Gué-de-Longroi (Eure-et-Loir), 134. — 1, Paray-le-Monial (Saône-et-Loire), 151. — 1, Lac de Neuchatel (Suisse), 161. — 2 (Saône-et-Loire), 164. — 1, Montières (Somme), 167. — 11, Dragages de la Seine, 169. — 1, Vitry-en-Charolais (Saône-et-Loire), 170. — 1, Lac de Neuchatel

(Suisse), 170. — 1, Lacave (Lot), 173. — 3, Fléty (Nièvre), 184. — 1, Saint-Parise-le-Châtel (Nièvre), 184. — 2, Rochechouart (Haute-Vienne), 200. — 1, Videix (Haute-Vienne), 200. — 1, Saint-Laurent (Haute-Vienne), 200. — 18, Bevaix (Suisse), 224. — 1, Concise (Suisse), 224. — 3, Auvernier (Suisse), 224. — 1, Saint-Aubin (Suisse), 224. — 1, Pannessières (Jura), 245. — 1, Lac de Chalain (Jura), 246. — 12, Sigottier (Hautes-Alpes), 255. — 1, Jeux-les-Bord (Côte-d'Or), 280. — 1, Montauban (Tarn-et-Garonne), 311. — 6, Fontenu (Jura), 313. — 2, Clairvaux (Jura), 313. — 1, Chérier (Loire), 321. — 1, Huisseau-en-Beauce (Loir-et-Cher), 326. — 1, Le Temple (Loir-et-Cher), 326. — 2, Celettes (Loir-et-Cher), 326. — 1, Châteaudun (Eure-et-Loir), 326. — 1, Environs d'Orléans (Loiret), 326. — 1, Gennes (Maine et-Loire), 343. — 1, Mazé (Maine-et-Loire), 343. — 1, Etoges (Marne), 349. — 1, Environs de Charolles (Saône-et-Loire), 358. — 2, Antully (Saône-et-Loire), 358. — 2 (Yonne), 380. — 1, La Barotière (Vendée), 381. — 10, Port, Lac d'Annecy (Haute-Savoie), 394. — 1, Vieugy, Lac d'Annecy (Haute-Savoie), 394. — 3, Presles (Seine-et-Oise), 400. — 1, Meulan (Seine-et-Oise), 400. — 1, Follainville (Seine-et-Oise), 400. — 1, Thury (Oise), 400. — 1, Pontlevoy (Loir-et-Cher), 400. — 2, Grigny (Seine-et-Oise), 400. — 2, Argenteuil (Seine-et-Oise), 400. — 3, Treytel (Suisse), 400. — 1, Saint-Julien-du-Sault (Yonne), 403. — 1, Saint-Parize-le-Chatel (Nièvre), 404. — 3, Ermenonville-la-Grande (Eure-et-Loir), 422. — 1, Sambin (Loir-et-Cher), 435. — 8, Colombier et Bevaix (Suisse), 436. — 1, Epieds (Loiret), 438. — 1, Orléans (Loiret), 438. — 3, Oucques (Loir-et-Cher), 438. — 1, Vouzon (Loir-et-Cher), 438. — 2, Robenhausen (Suisse), 438. — 1, Auvernier (Suisse), 438. — 1, Saint-Denis-de-l'Hôtel (Loiret), 438. — 1, Bellon (Cher), 438. — 1, Carnac (Morbihan), 438. — 3, Verdes (Loir-et-Cher), 438.

Total : 179, sur les 214 de l'Inventaire.

Livres de beurre.

1, Nord de la France, 2. — 1, Combe Capelle (Dordogne), 31. — 1, Montmorillon (Vienne), 70. — 1, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 2, Monceau-les-Loups (Aisne), 95. — 1, Grande-Paroisse (Seine-et-Marne), 175. — 1, Viella (Gers), 201. — 1, Gachaude (Loire-Inférieure), 212. — 1, Guise (Aisne), 249. — 6, Saint-Martin-la-Rivière (Vienne), 273. — 1, Creil (Oise), 357. — 5, Hérisson (Allier), 403. — 20 (Allier), 403. — 1, Eyzies (Dordogne), 403. — 1, Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), 404. — 1, Orléans (Lit de la Loire) (Loiret), 438.

Total : 45, sur les 467 de l'Inventaire.

Petits Nucleus et Disques.

12, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 1, La Grande-Paroisse (Seine-et-Marne), 175. — 2, Rochechouart (Haute-Vienne), 200. — 5, Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), 404 — 1, Pleumeuleuc (Ille-et-Vilaine), 417.

Total : 21, sur les 152 de l'Inventaire.

PERÇOIRS, POINÇONS.

1, Nucourt (Seine-et-Oise), 72. — 1, Sougy (Loiret), 72. — 20, Nan-sous-Thil (Côte-d'Or), 74. — 2, Les Ormes (Seine-et-Marne), 101. — 5, Bevaix (Suisse), 224. — 1, Mendon (Morbihan), 338. — 1, Yonne, 380. — 1, Port, lac d'Annecy (Haute-Savoie), 394. — 1, Tayac (Dordogne), 399. — 6, Tursac (Dordogne), 399. — 3, Thenay (Loir-et-Cher), 399. — 6, Excideuil (Dordogne), 400. — 4, Chatelperron (Allier), 400. — 3, Malemort (Corrèze), 400. — 1, Gennetines (Allier), 403. — 1, Saint-Parizet-le-Chatel (Nièvre), 404.

TOTAL : 57 sur les 108 de l'Inventaire.

POIGNARDS.

1, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 1, Guiseniers (Eure), 90. — 1, Trie-Château (Oise), 90. — 1, Thiberville (Eure), 90. — 1, Creil (Oise), 93. — 2, Graville-Sainte-Honorine (Seine-Inférieure), 104. — 2, Averdon (Loir-et-Cher), 110. — 1, Saint-Léonard (Loir-et-Cher), 110. — 1, Maves (Loir-et-Cher), 110. — 1, La Chapelle (Eure-et-Loir), 134. — 1, Ygrande (Allier), 134. — 2, Vitry-les-Paray (Saône-et-Loire), 134. — 1, Lac de Neuchatel (Suisse), 161. — 1, Attichy (Oise), 167. — 4, Dragages de la Seine, 169. — 8, Lac de Neuchatel (Suisse), 170. — 1, Neuville-aux-Bois (Loiret), 172. — 1, Miannay (Somme), 172. — 1, Rochechouart (Haute-Vienne), 200. — 2, Lac de Chalain (Jura), 215. — 1, Saint-Vincent (Gironde), 220. — 1, Bevaix (Suisse), 224. — 1, Pescherau (Indre), 276. — 2, Marcilly-sur-Eure (Eure), 291. — 2, Sorel-Moussel (Eure-et-Loir), 291. — 2, Fontenu (Jura), 313. — 2, Trinité-sur-Mer (Morbihan), 338. — 1, Carnac (Morbihan), 338. — 1, Beaufort-en-Vallée (Maine-et-Loire), 343. — 1, Marcilly-les-Buxy (Saône-et-Loire), 358. — 1, Antully (Saône-et-Loire), 358. — 1, Sainte-Radegonde (Saône-et-Loire), 358. — 1, Laugerie (Dordogne), 370. — 2, Grigny (Seine-et-Oise), 400. — 1, Coulanges (Allier), 403. — 1, Nampcel (Oise), 407. — 1, Attichy (Aisne), 412. — 1, Goven (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Saint-Jacques-de-la-Lande (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Pleumeuleuc (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Blossac (Ille-et-Vilaine), 417. — 2, Maxent (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Hermitage (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), 421. — 2, Ermenonville-la-Grande (Eure-et-Loir), 422. — 8, Moigny (Seine-et-Oise), 424. — 7, Sambin (Loir-et-Cher), 434. — 1, Fossé (Loir-et-Cher), 435. — 1, Sambin (Loir-et-Cher), 435. — 6, Bevaix et Saint-Aubin (Suisse), 436.

TOTAL : 89 sur les 96 de l'Inventaire.

PERCUTEURS.

1, Rochechouart (Haute-Vienne), 200. — 3. Saint-Parize-le-Châtel (Nièvre), 404. — 1, Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), 421.

TOTAL : 5 sur les 51 de l'Inventaire.

TRANCHETS.

25, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 1, Véry (Meuse), 107. — 2, Oradour (Haute-Vienne), 200. — 1, Saint-Vincent (Gironde), 220. — 1, Thouars (Deux-Sèvres), 273. — 1, Gennetines (Allier), 403. — 1, Saint-Ennemond (Allier), 403. — 1, Huriel (Allier), 403. — 1, Saint-Parize-le-Chatel (Nièvre), 404. — 4, Treytel (Suisse), 436.

TOTAL : 38 sur les 55 de l'Inventaire.

SCIES.

1, Vallée de l'Ouanne (Loiret), 72. — 1, Bucy-le-Roi (Loiret), 72. — 1, Sougy (Loiret), 72. — 1, Vendôme (Loir-et-Cher), 72. — 1, Loigny (Eure-et-Loir), 72. — 5, Nan-sur-Thil (Côte-d'Or), 74. — 1, Moulins, (Allier), 82. — 1, Saint-Chéron (Eure-et-Loir), 112. — 1, Environs de Gallardon (Eure-et-Loir), 112. — 1, Chavenon (Allier), 134. — 1, Gué-de-Longroi (Eure-et-Loir), 134. — 2, Romigny (Marne), 151. — 1, Lac de Neuchatel (Suisse), 161. — 1, Robenhausen (Suisse), 164. — 1, Méru (Oise), 167. — 1, Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), 170. — 1, Lac de Neuchatel (Suisse), 170. — 1, La Grande Paroisse (Seine-et-Marne), 175. — 1, Fléty (Nièvre), 184. — 1, Lépinas (Creuse), 191. — 3, Rochechouart (Haute-Vienne), 200. — 3, Montréal (Gers), 201. — 1, Saint-Vincent (Gironde), 220. — 1, Bevaix (Suisse), 224. — 1, Saint-Blaise (Suisse), 224. — 1, Peschereau (Indre), 276. — 2, Auneau (Eure-et-Loir), 291. — 2, Fontenu (Jura), 313. — 1, La Chapelle-Saint-Laud (Maine-et-Loire), 343. — 2, Cuis (Marne), 349. — 2, Camp de Chassey (Saône-et Loire), 357. — 2, Saint-Moré (Yonne), 380. — 1, Leugny (Yonne), 380. — 2, Port, Lac d'Annecy (Haute-Savoie), 394. — 1, Huisseau (Loir-et-Cher), 398. — 1, Grimaldi (Italie), 400. — 2, Brives (Corrèze), 400. — 1, Vilhonneur (Charente), 400. — 1, Sommières (Vienne), 400. — 1, Gilly (Saône-et-Loire), 403. — 1, Rigny-sur-Arroux (Saône-et Loire), 403. — 1, Saint-Parize-le-Chatel (Nièvre), 404. — 1, Chapelle Thouarant (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Talensac (Ille-et-Vilaine), 417. — 1, Vitry-en-Charollais (Saône-et-Loire), 421. — 5, Ermenonville-la-Grande (Eure-et-Loir), 422. — 1, Sambin (Loir-et-Cher), 435. — 5, Treytel (Suisse), 436.

TOTAL : 72 sur les 82 de l'Inventaire.

Le tableau général de la Récapitulation des pièces pressignien nes nous donne :

Nomenclature de l'Outillage.	*En dehors* de la région Pressignienne.	*Dans* la région Pressignienne.	Totaux de l'Enquête.
Ciseaux et Gouges	43	23	66
Couteaux et Lames	280	169	449
Flèches	139	46	185
Grattoirs et racloirs	166	232	398
Haches polies	34	107	141
Haches taillées	34	234	268
Herminettes	2	4	6
Lances et Javelots	179	35	214
Livres de beurre	45	422	467
Petits Nucleus et Disques	21	131	152
Perçoirs, Poinçons	57	51	108
Poignards	89	7	96
Percuteurs	5	46	51
Tranchets	38	17	55
Scies	72	10	82
Totaux	1204	1534	2738
Divers	741		741
Totaux	3479		3479

Pouvons-nous sans danger nous arrêter aux chiffres contenus dans le tableau récapitulatif donné par l'enquête? Il est clair que nous ne pourrions rien en conclure, si nous nous en tenions à la valeur arithmétique des nombres, parce qu'il nous manque trop d'éléments, en ce qui concerne les pièces trouvées dans la région pressignienne, et que leur nombre doit être considérable. Et, cependant, que deviendra-t-il, du jour où une Société scientifique voudra bien pratiquer des fouilles méthodiques, même sur un seul atelier, celui de La Claisière, par exemple, dont le sous-sol doit être tapissé de silex ouvrés, ainsi que cela s'est vu à Spiennes, lorsque nos collègues belges l'ont si bien exploré. Donc, en nous en tenant aux chiffres seuls, nous ne tirerions que des conclusions erronées, quant à l'intensité de l'exportation des silex pressigniens, par rapport à la production des ateliers.

Mais, si nous comparons les catégories d'outils ou d'armes exportées, nous pouvons constater :

1° Que les grosses pièces, tels gros nucléus, petits nucléus et disques, sont très rares, en dehors des ateliers de l'Indre-et-Loire!

C'est ainsi que nous voyons seulement 45 gros nucléus exportés, contre 467 signalés. De même nous n'avons que 21 petits nucléus, sur un total de 152.

2° L'exportation des haches taillées et des haches polies est peu importante. Nous n'avons que 34 haches polies sur 141 signalées, et 34 haches taillées sur les 268 de l'enquête.

Ce sont là des constatations, allant nettement à l'encontre de ce qui a été dit à ce sujet. Nous les enregistrons.

3° Les pièces de choix, les beaux outils ou les belles armes ont eu un succès commercial énorme. C'est ainsi que les ciseaux et gouges comptent 43 exportations sur 66 signalés ; les flèches, 139 exportées, sur 185 signalées ; les lances et javelots, 179 exportations sur 214 signalés; les poignards donnent 89 exportés sur 96 signalés, presque la totalité. Il en est de même pour les scies, où nous avons 75 exportations sur 82 signalées.

Nous voyons, d'après ce qui précède, que la véritable valeur commerciale du silex couleur de cire du Grand-Pressigny, repose sur la propriété de ce silex de se prêter à la confection d'armes d'une belle longueur, de grande finesse, et de valeur réellement artistique.

Ce n'était certes pas la matière première qui manquait sur place aux néolithiques pour les outils ou armes d'usage courant; mais il leur fallait de véritables bijoux, des pièces de luxe pour satisfaire leurs caprices plus que leurs besoins; et nous comprenons maintenant la dissémination des belles productions de Pressigny, en même temps que nous pénétrons mieux la civilisation si avancée de cette belle période.

Pressigny nous apparaît dès lors comme le grand centre artistique de cette époque, avec une réputation largement établie, si nous en jugeons par la dissémination de ses produits sur tant de points de notre pays et des pays voisins.

Et la civilisation néolithique se revèle toute entière dans cette sélection artistique et cette recherche du beau, malgré la longueur des voyages et les dangers des transactions !

Quatrième Partie.

Etude générale de la Carte de la France et des Pays limitrophes.

D'après les indications fournies jusqu'à ce jour par l'Enquête, nous voyons que la dissémination des silex pressigniens se fait selon les directions : Nord-est ; Ouest-nord-ouest ; Sud et Est.

A. Direction Nord-est. — Dans cette direction, les silex ont été trouvés dans un vaste secteur rayonnant du Grand-Pressigny jusqu'en Normandie, l'Artois et la Belgique.

En regardant la carte (Pl. II), on constate que les silex se trouvent abondamment dans la région sud de la grande boucle de la Loire, prenant en écharpe les bas bassins du Cher et de l'Indre, les bas-bassins de la Sauldre, du Beuvron et du Cosson. La Loire semble franchie vers Blois, Orléans et Sully.

1° De Blois, en remontant la vallée de la Cisse, nous arrivons dans le haut bassin du Loir et de la Conie, pour passer dans le bassin de l'Eure et de ses affluents la Voise et le Droué, puis de l'Avre et de l'Iton.

Quelques pièces se trouvent disséminées dans les vallées de la Rille, de la Dives et jusqu'au Bocage calvadosien.

2° Les passages à Orléans remontent par la Beauce pour rejoindre au nord les bassins de l'Eure, de l'Essonne et de la Juine, jusqu'à la Seine et Paris; au nord-est, les bas-bassins du Loing et de l'Yonne pour arriver à la Seine vers Montereau.

De là nous remontons l'Yonne jusqu'à Sens, et la Seine jusqu'à Bray. De ce point, la vallée de la Voulzie nous conduit en Champagne où nous arrivons à Tours-sur-Marne et plus loin vers l'est par les bassins supérieurs de l'Aisne, de l'Aire jusqu'à la Meuse et à Richeval en Lorraine.

Si nous examinons toute la région située au nord de la Seine, entre la Marne et l'Andelle, nous voyons un éparpillement des trouvailles dans les vallées de la Marne et de l'Ourcq, de l'Oise et de l'Aisne, de l'Epte et de l'Andelle, pour arriver par la Somme et le plateau d'Artois, jusqu'au détroit du Pas-de-Calais, la Sambre et la Belgique.

3° De Sully, nous passons par le haut bassin du Loing, puis nous traversons ceux du Tholon, de l'Yonne et de l'Armançon, pour rejoindre celui de la Saône à Auxonne.

B. Direction Ouest et Nord-ouest. — Nous trouvons peu d'indications en descendant la Vienne et la Loire, vers Saumur et Angers; à peine quelques localités dans le bassin de la Maine et de ses affluents.

Par contre l'intensité devient considérable dans le bassin de la Sèvre-Nantaise; et la dissémination jusqu'au littoral vendéen, est une véritable révélation.

La Loire franchie à Nantes, on gagne la vallée de la Vilaine par l'Erdre et l'Isac. En remontant la Vilaine et son affluent le Meu, nous arrivons à la Rance et au Gouesson, pour gagner la Baie de Saint-Brieuc.

Par la vallée de la Claie, autre affluent de la Vilaine, nous atteignons Moustoir-Rac. Mais la répartition la plus intéressante est celle des côtes du Morbihan et du Finistère. Cette dissémination sur une faible largeur, le long du littoral breton et vendéen, comme nous l'avons vu, peut donner lieu à deux hypothèses : l'une expliquant l'arrivée des silex par la voie de terre ; l'autre par la voie de mer. Quelque hasardée que puisse paraître cette conception de la pénétration par voie maritime, elle ne nous semble pas impossible. Il est vrai qu'on peut l'expliquer par filtration le long du littoral.

Jusqu'à ce jour, l'Enquête ne nous révèle aucune trouvaille dans le centre du Finistère.

C. Direction Sud. — En remontant les vallées de la Vienne et du Clain, nous touchons à celles de la Charente et de la Tardoire, pour passer par la Nizonne et la Dronne, dans la vallée de l'Isle et le bassin de la Gironde.

Les vallées de la Dordogne et de la Vézère nous fournissent de nombreuses stations où on a trouvé des silex pressigniens.

Quelques trouvailles ont été faites dans les vallées de l'Aveyron, du Tarn jusqu'à Saint-Affrique, du Gers, de l'Adour, et jusqu'au Mas d'Azil dans le haut bassin Ariègeois.

D. Direction Est. — Par la vallée de la Creuse, le courant semble s'acheminer à travers les bassins de l'Indre, du Cher et de l'Allier jusqu'à la Loire, entre Decize et Digoin. Nous trouvons quelques produits disséminés dans les hautes vallées du Cher, de l'Allier et de la Loire.

La Loire franchie, nous voyons les trouvailles devenir assez nombreuses dans les vallées de l'Arroux et du Mesvrin, pour passer par Chassey, dans le bassin de la Saône. Celle-ci traversée, la vallée de la Seille nous fait rejoindre la région des lacs du Jura, Chalain et Clairvaux, en France; en Suisse, les lacs de Neuchatel, de Bienne, de Morat, et toute la Suisse jusqu'à Robenhausen et

Wangen, ainsi que les lacs de Genève, d'Annecy, du Bourget et d'Aiguebelette.

De Digoin, en suivant la vallée de l'Arconce et les passages du Charollais, nous arrivons à Solutré, puis le long de la Saône par Collonges nous trouvons le Rhône que nous descendons jusqu'à l'Ardèche et le Gard.

Dans la vallée de la Durance, nous remontons jusqu'à Serre et Sigottier, et nous en trouvons jusqu'à Villefranche, dans les Alpes-Maritimes et Menton, en Italie.

*
* *

Pouvons-nous admettre comme définitive, la répartition topographique que nous venons de résumer ci-dessus?

Les voies commerciales qui semblent indiquées sur la Carte, sont-elles les seules que l'on puisse prévoir?

A la première de ces questions nous répondrons par la négative.

Nous avons eu de telles surprises sur la répartition des silex pressigniens comme celles de la Vendée, du Bourbonnais, du Loiret, d'Eure-et-Loir, de l'Eure, de l'Oise, du Gers, de la Côte-d'Or, de l'Ille-et-Vilaine, etc., qu'il nous est permis de penser que beaucoup d'autres départements sont dans le même cas que ceux-ci, et que du jour où ils auront des fouilleurs habiles et des collectionneurs sérieux, ils révèleront de nombreuses trouvailles et compléteront singulièrement notre carte.

Il est même fort probable que les réponses à l'Enquête qui ne nous sont pas encore parvenues, ajouteront de nouveaux gisements à ceux déjà connus.

C'est pourquoi nous demandons instamment aux personnes dont nous n'avons pas reçu les réponses, de bien vouloir nous les envoyer.

De même, nous faisons appel à tous les Préhistoriens et Collectionneurs qui n'auraient pas reçu de feuille d'Enquête, de nous en informer, pour qu'il leur soit donné satisfaction.

La deuxième question est-elle étroitement liée à la première et peut-elle en être le corollaire?

Nous ne le pensons pas.

Si nous examinons le mode de répartition des trouvailles, nous constatons QU'IL SE FAIT LE LONG DES COURS D'EAU, et cela est tout naturel, puisque les bords des cours d'eau ont toujours été les premiers chemins suivis pour des raisons absolument matérielles de l'existence de tout voyageur, fut-il commerçant ou conquérant. C'est la voie de pénétration et de commerce par excellence.

Quant aux points de passage d'une vallée à une autre, d'un bassin à un autre, nous les trouvons aux endroits les plus favorables pour cette opération : à ceux-là même qu'empruntent nos voies actuelles.

Aussi, croyons-nous que les nouvelles trouvailles ne feront que confirmer ce que nous connaissons déjà sur ces voies, tout en complétant nos renseignements sur certains points encore indécis.

Il ne nous est pas possible d'en dire autant des points de passage des fleuves et rivières, à cause des déplacements des gués, quoiqu'il nous soit tout à fait permis d'envisager *la découverte des anciens passages des cours d'eau, grâce à la Préhistoire.*

Nous pouvons donc, en toute confiance, attendre les documents nouveaux sur ce sujet, certains à l'avance du plein succès de l'entreprise, quelque complexe qu'elle puisse paraître.

Joignant notre voix à celle des vaillants collègues dont les travaux ont précédé le Rapport Général, nous appelons l'attention de tous les Préhistoriens français et étrangers sur cette importante question de l'expansion commerciale et de ses voies aux temps néolithiques.

Présidence d'honneur de MM. MAERTENS (Belgique) et A. DE MORTILLET (Paris).

Présidence de M. CHAUMIER.

NÉOLITHIQUE EN GÉNÉRAL (*Fin*).

Une nouvelle Station néolithique de surface, située à Chabris (Indre).

Par le Dr

G. PATRIGEON (de Chabris).

Cette note a pour but de faire connaître l'existence d'une *nouvelle Station néolithique de surface*, située à Chabris, localité de 3.000 habitants, assise sur la rive gauche du *Cher*, à l'extrême limite nord du Département de l'*Indre* (*Fig.* 1). — Je ferai remarquer que ce département ne compte, jusqu'ici, aucune station du même ordre (1). — Voici, brièvement exposés, les faits et les considérations qui se rapportent à cette petite découverte.

*
* *

Dans le courant de l'année 1909, j'eus l'occasion de voir des fragments de silex, ramassés dans les champs, au cours de ses travaux, par un tout jeune agriculteur, mon voisin et ami, M. Phalier-Sardon. Certains de ces fragments n'avaient aucun intérêt ; mais d'autres semblaient posséder des indices de taille intentionnelle, et quelques-uns, même, des formes définies et des retouches. De nouvelles recherches furent entreprises, auxquelles M. Sardon contribua grandement ; et j'acquis bientôt la conviction que nous étions en présence de gisements superficiels importants de silex taillés d'origine préhistorique.

L'ensemble de ces gisements, tels que nous les connaissons à l'heure actuelle, occupe un siège nettement défini. Ce siège est

(1) L'*Indre* ne figure pas sur la Liste des *Stations terrestres et Ateliers néolithiques*, dressée par M. J. Déchelette, dans son *Manuel d'Archéologie préhistorique* (Libr. A. Picard, Paris, 1908).

représenté par une colline à double versant, nord et sud, irrégulièrement demi-circulaire, juxtaposée à la partie méridionale de Chabris, qn'elle entoure, du nord-est au sud-ouest, sur un trajet de trois kilomètres. Elle a pour caractéristiques principales, au point

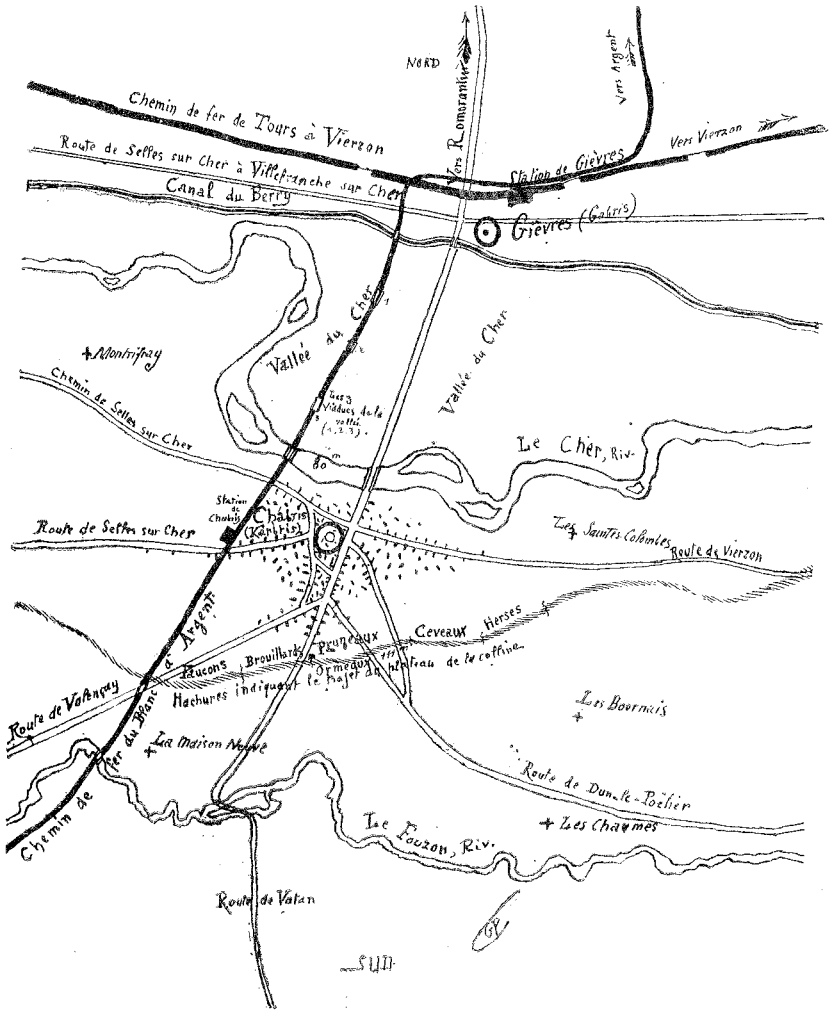


Fig. 1.— Carte indiquant le siège des Gisements néolithiques de Chabris (Indre).

de vue géographique, de se trouver à courte distance du *Cher*, en même temps que du *Fouzon*, affluent considérable du Cher — on a deux kilomètres suivant les points choisis, — d'être élevée de 31 mètres au-dessus du niveau de la dernière de ces rivières et de dominer, largement et de très loin, les vallées de l'une et de

l'autre (1). Le Cher coule au pied du versant nord et le Fouzon au pied du versant sud. Son plateau, assez peu large, oscille entre 60 et 150 mètres. Quant aux versants, leur pente, rude au début, s'adoucit bientôt pour devenir presque nulle à l'approche des deux cours d'eau. Des étages, peu marqués, se voient au flanc du versant sud. Cette colline n'existe pas seulement en face de Chabris; elle se poursuit au-delà et se rattache, à l'est et à l'ouest, à la ligne de hauteurs connues sous le nom de *Côtes-du-Cher*, qui, de Tours à Vierzon, s'élèvent, de façon ininterrompue, sur le bord gauche de cette rivière (*Fig.* 1).

La très grande majorité des silex, provenant des gisements dont je viens d'indiquer la situation, ont été livrés par le *plateau* et la *partie supérieure des versants*. D'autres, en moindre quantité, ont été recueillis sur la *partie inférieure des mêmes versants*, à leur terminaison pour ainsi dire. Tous ont été ramassés à fleur de terre, épars çà et là.

Les silex de la partie inférieure des versants ont été trouvés, sur une étendue encore mal déterminée, aux lieux dits des *Saintes Colombes* et de *Montsifray*, au nord, des *Bournais*, des *Chaumes* et de la *Maison-Neuve*, au sud.

Les silex du plateau et de la partie supérieure des versants ont été trouvés principalement vers la région moyenne du coteau, sur une surface de 30 *à* 40 *hectares*, mesurant environ, 1.800 mètres en longueur et 200 mètres en largeur, aux lieux dits des *Herses*, des *Ceveaux*, des *Pruneaux*, des *Ormeaux*, des *Brouillards* et des *Faucons* (*Fig.* 1).

Sur ces différents lieux dits, et dans les limites que j'ai spécifiées, on rencontre des silex taillés à peu près partout et d'une façon assez abondante pour qu'une recherche bien dirigée ne reste pas improductive. Il est, en outre, des zones spéciales, sortes d'îlots de de deux à trois ares, où les recherches sont sensiblement plus fructueuses qu'ailleurs. Certaines de ces zones, aux *Pruneaux*, par exemple, recèlent, dans leur couche arable, des silex taillés en nombre tel qu'un simple labour ramène, en général, sur le sol, des éclats ou des outils en quantité presque toujours suffisante pour constituer, après une quête soigneuse, un véritable petit lot. J'ajoute que les éclats y sont beaucoup plus nombreux que les outils et j'ajoute aussi que les nucléus ne se trouvent guère, en certaine abondance, que dans ces mêmes îlots.

On voit que les gisements superficiels de Chabris sont remarquables par leur abondance, en même temps que par leur étendue.

(1) Le *Cher* est à 80 mètres d'altitude; et la colline, sur presque tout son parcours, est à 111 mètres.

Ils impliquent nécessairement l'idée d'un habitat préhistorique à la surface du sol, d'une *Station de plein air*, selon l'expression consacrée, à laquelle s'ajoute le qualificatif de *néolithique*, les silex, fournis par elle, se rattachant tous, ou presque tous, à cette période. La richesse exceptionnelle de certaines zones, leur abondance évidente en nucléus et en éclats, impliquent, d'un autre côté, l'idée d'*Ateliers néolithiques* correspondant à ces zones.

*
* *

Nous n'avons découvert ni foyer, ni fond de cabane. Rien d'étonnant sur ce terrain bouleversé par la culture, remué et remanié depuis des siècles (1). J'ai l'intention de pratiquer, à l'automne, plusieurs fouilles sur les îlots les plus riches, ayant attendu vainement, jusqu'à ce jour, une rencontre qui permit de ne pas opérer en plein inconnu. Pour le moment, je dois me borner à dire que la couche arable et celle sous-jacente de presque tout le plateau, exception faite des extrémités qui sont argileuses, se composent : la première, de table siliceux, régnant sur une épaisseur de 30 à 50 centimètres et d'une perméabilité si parfaite que l'eau, quelles que soient la durée et la violence de la pluie, n'y séjourne absolument jamais, condition importante pour un habitat terrestre préhistorique ; la seconde, d'un sable analogue mêlé d'argile et, par places, de silex blond de la craie. Ce silex, qui abonde sur les versants du coteau et dans la contrée, tout autour de Chabris, est identique à celui de nos silex taillés. Aussi est-il de toute évidence que ces derniers proviennent, sans qu'on ait été les chercher inutilement plus loin, des endroits où nous les récoltons aujourd'hui. — Je conserve avec soin tous les débris de fossiles ou de poteries rejetés par le sol des gisements, sol dont il sera peut-être nécessaire de faire, quelque jour, une étude géologique, s'il survenait, par hasard, des trouvailles intéressantes.

*
* *

Comme preuves à l'appui de cette communication, j'ai fait parvenir à l'Exposition préhistorique, organisée par le *Comité local*

(1) Le plateau, ainsi qu'une bonne partie des versants, sont cultivés en vignes depuis un temps immémorial. Une charte du *Cartulaire de l'Archevêché de Bourges* (f° 374, *Bibl. nat., nov. acq.*, n° 1274), nous apprend que Chabris possédait des vignes de Pineau — vites de Pino — en 1188, tandis qu'un terrier du château de Diors (Indre), nous indique que le coteau de *Montfaucon* — les *Faucons* actuels, lieu dit cité plus haut — était garni de vignes avant 1440.

Dans le cours des siècles, les vignerons du coteau ont dû, maintes fois, suivant leur habitude, ramasser les cailloux qu'ils jugeaient en trop dans leur vignoble

du VI[e] Congrès, au château du *Plessis-lès-Tours*, un lot de *cent huit spécimens* des silex taillés de Chabris.

Ces spécimens se composent de lames ordinaires, de grattoirs simples et doubles très variés de formes, de grattoirs à encoches, de grattoirs qu'on a désignés sous le nom de *carénés* (1), de tranchets, d'un ciseau et d'une gouge possibles, de deux ébauches de pointes, d'autres lames, abondantes à Chabris, portant vers l'une de leurs extrémités une pointe saillante, retouchée et voulue, d'outils, que je nomme, faute de mieux, grattoirs à lisser, destinés sans doute à polir l'os ou le bois, de couteaux avec ou sans crans, de scies, de pierres de jet, pour fronde et à la main, celles-ci constituées par des tranches de nucléus abattues transversalement, de nucléus, qui abondent dans nos gisements, de quelques pièces, très retouchées, sortes de palettes, dont le rôle n'apparaît pas clairement, de compresseurs, de silex minuscules parmi lesquels un couteau à pointe aiguë, avec un seul tranchant, du poids de *trente centigrammes*, des lames doubles, un nucléus pesant *trois grammes*, d'une hache polie (usée et détériorée), ramassée, il y a plusieurs années, sur le versant nord, dans un des fossés qui conduit de Chabris aux *Pruneaux*, et provenant, par conséquent, des mêmes gisements que les autres silex : des haches analogues ont été recueillies, à différentes époques, sur le territoire de Chabris, mais aucune ne s'est offerte à nous, pendant nos recherches.

A ces silex, qui semblent tous appartenir au néolithique, j'ai adjoint un racloir plus ancien, taillé sur les deux faces, un coup-de-poing, que M. A. de Mortillet a déclaré devoir être *acheuléen*, et, enfin, deux silex, invoquant l'idée de *silex-figures*. Ces deux pierres, dont l'intérêt, en somme, est peu considérable, semblent, si on les regarde dans certaines positions, représenter des silhouettes grossières de volatiles. On a nié, je le sais, la réalité de pareils dispositifs. Etant donné, cependant, que ces pierres ne peuvent, à mon sens et à celui de beaucoup d'autres personnes, être considérées comme des instruments quelconques et qu'elles ont subi, — l'un de nos exemplaires, particulièrement, — un travail de retouches important, on est en droit de se demander si les préhistoriques, se trouvant, comme dans le cas présent, en face d'un morceau de silex dont la forme rappelait vaguement celle d'un oiseau, n'ont pas cherché à compléter cette apparence par un travail approprié.

pour en remplir les ornières voisines, et, parmi ces cailloux, se sont certainement rencontrés de nombreux silex taillés : ce qui a diminué, d'autant, le stock des gisements.

(1) Déchelette. — *Ibid.*

*
* *

Je voudrais, avant de terminer, établir, en quelques lignes, un rapprochement entre les notions qui résultent, historiquement, pour Chabris, de la connaissance de ses gisements néolithiques et les notions de même ordre antérieurement acquises à cette localité.

Chabris, d'après l'opinion généralement admise, est dérivé des deux mots celtiques, *Kar* et *Bris*, dont l'un veut dire *Cher*, et l'autre *Pont*, d'où la signification totale de *Pont-sur-le-Cher*. De cette étymologie naît forcément la supposition, jusqu'à un certain point vraisemblable, d'un *établissement de l'ancienne Gaule, muni d'un pont sur le Cher, et s'appelant* Karbris. Cette supposition deviendrait plus vraisemblable encore s'il était prouvé que le nom de Karbris, ainsi attribué à Chabris, représente non pas une vue de l'esprit, mais la forme ancienne réelle du nom de Chabris.

La réponse est facile. Les textes anciens, dont un certain nombre appartient aux premiers siècles de notre ère, désignent unanimement Chabris par des expressions latines, qui répondent intégralement au nom de Karbris. C'est ainsi que, dans ces textes, *Karbris* a été traduit mot à mot par les substantifs *Caro-briæ*, *Carobrivæ* et, de plus, reproduit textuellement, sans traduction, par l'adjectif *Carbri*-acensis, dans lequel on s'est occupé simplement de donner à Karbris la désinence nécessaire. — Où trouver des preuves plus convaincantes de la réalité du nom de *Karbris* ?

Il serait téméraire d'affirmer que Karbris ait personnifié, du temps de l'ancienne Gaule, la présence effective et permanente d'un *Pont sur le Cher*; mais il en fut autrement de *Carobriæ*, aux époques de l'occupation romaine. Nous savons qu'un vaste réseau de voies militaires aboutissait alors à Chabris, dans le but d'y traverser le Cher et sa vallée. A deux kilomètres de Chabris, devenu, de ce fait, l'un des points routiers les plus importants de la Gaule, de l'autre côté de la vallée du Cher, se réunissaient les voies de Tours, d'Orléans et du Mans, venant du nord; à Chabris, et venant du sud, celles de Bourges, de Toulouse et de Poitiers. Un tronçon de voie unique, la *Grande voie*, réunissait, à travers cette même vallée, les voies du nord aux voies du sud. Le Cher, à Chabris, est guéable en été; mais, de l'automne au printemps, il devient infranchissable de toute autre manière que sur des ponts fixes.

C'est précisément à *Carobriæ* que les armées romaines trouvaient *le Pont* ou, plus probablement, *les Ponts* (*Carobriæ* indiquant le pluriel), indispensables à cette traversée. Elles y trouvaient aussi la

voie unique de la vallée, qui, non moins utile que les ponts eux-mêmes, leur donnait la possibilité de circuler de coteau à coteau, malgré les grandes eaux, avec armes et bagages, sûrement et rapidement. L'arrivée commune des voies du nord, sur le bord droit de la vallée du Cher, se faisait à *Gabris* (1), dont le nom, semblable quant au suffixe à celui de Karbris, et présentant une signification voisine, selon toute vraisemblance, est inscrit, sur la carte de *Peutinger*, au nombre des stations romaines de la voie de Tours à Bourges (2). Assises de chaque côté de la vallée, en face l'une de l'autre, sur leurs coteaux respectifs, *Gabris* et *Karbris* apparaissent à nos yeux comme les gardiennes inséparables des antiques passages du Cher.

Cet aperçu montre qu'il était possible d'assigner, à Chabris, en l'absence de tout établissement préhistorique, une origine des plus anciennes. L'existence de la *Station*, que je viens de signaler, confirme cette lointaine origine et la recule dans des proportions que la science ne permet pas d'apprécier exactement.

(1) *Gabris* est le *Gièvres* actuel, chef-lieu de commune du département de Loir-et-Cher, et station du chemin de fer de Tours à Vierzon.

(2) Cette voie avait quatre stations : Avaricum, *Gabris*, Tasciaca, Cæsarodunum (Bourges, *Gièvres*, Thésée, Tours).

Stations préhistoriques à la surface du sol du territoire de la Commune d'Ercheu (Somme) et de ses environs.

PAR

Albert TERRADE (Ercheu, Somme).

Les recherches que nous poursuivons, M. Edmond Pernel et moi, depuis près de deux années, sur le territoire de la commune d'Ercheu et ses environs, nous ont permis de découvrir, à la surface du sol, plus de seize stations préhistoriques (*Fig.* 1).

Nous y avons recueilli de nombreux vestiges de l'homme primitif.

Dans cinq de nos stations, l'époque néolithique est seule représentée. Dans les autres gisements, nous avons rencontré un mobilier paléolithique de la fin de l'âge du renne, soit presque sans mélange, soit associé avec l'outillage néolithique.

En outre, les périodes acheuléennes et moustériennes ont laissé aussi quelques traces de leur mobilier dans la plupart de nos stations. Mais la présence des outils à la surface du sol peut s'expliquer par la proximité de nombreux puits d'extraction de craie, dont les déblais ont été répandus aux abords.

Nous n'admettons donc pas, quant à présent, dans notre région, l'existence de ces gisements autrement qu'à une certaine profondeur : de 1 à 3 mètres, à Catigny et Sermaize (Oise), tranchées du canal du Nord, en construction.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ces industries de l'origine du Paléolithique. M. Commont, le savant et distingué professeur d'Amiens, s'occupe, en effet, de cette question, qu'il est infiniment mieux autorisé que moi à traiter.

Je ne dirai que quelques mots de l'industrie néolithique récente, rencontrée, comme je viens de le dire, dans cinq de nos gisements (1). Ceux-ci sont situés sur les limons pléistocènes.

(1) Breuil (3 stations), Buverchy (une) et Lannoy, commune d'Ercheu (une) (découvertes par M. Edmond Pernel et moi, en mai et juillet 1908).

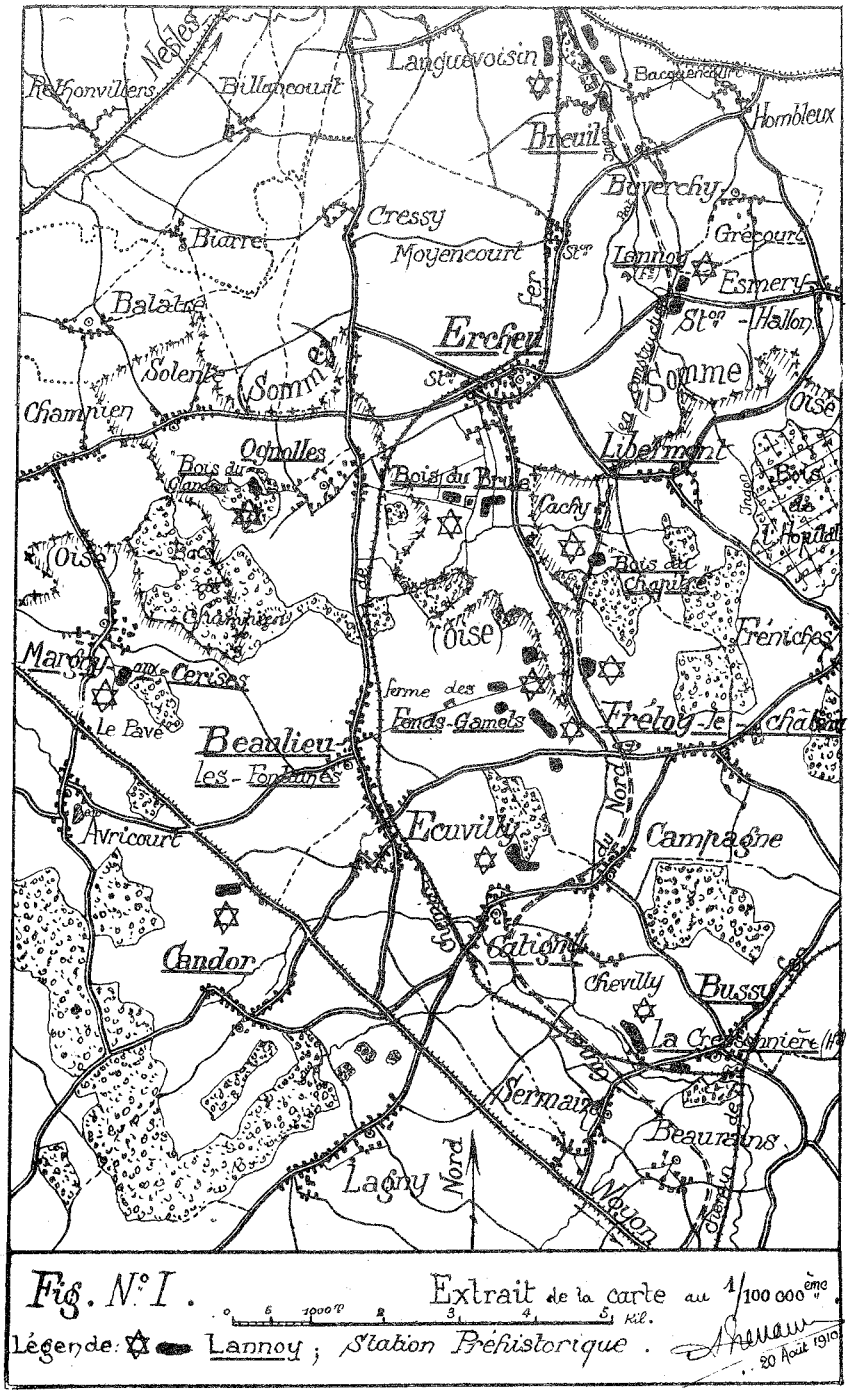


Fig. N° I. Extrait de la carte au 1/100 000ème

0 1 1000 m 2 3 4 5 kil.

Légende: ✡ Lannoy ; Station Préhistorique.

20 Août 1910

Fig. 1. — Stations préhistoriques des Environs d'Ercheu (Somme). — *Echelle* : 1/100.000.

Le mobilier recueilli est celui de toutes les stations semblables. Rien n'offre un intérêt suffisant pour être décrit spécialement.

Nuclei, lames retouchées, grattoirs, perçoirs, haches polies, pointes de flèche, ébauchoirs, pics font partie de l'outillage ordinaire bien connu de cette époque.

Toutefois, je signalerai le gisement de Catigny (1) (Oise), à sol sableux (sables tertiaires de Bracheux) qui nous a donné, associée à quelques outils tardenoisiens, une industrie bien caractéristique du néolithique ancien (Campignien) (*Fig.* 1).

J'y ai, en effet, recueilli plusieurs gros tranchets typiques affectant les formes des nos 430, 434, et 446 du « Musée Préhistorique » de MM. G. et A. de Mortillet; de gros perçoirs à pointe latérale normale à l'arête, et à base très large ; enfin plusieurs grattoirs à facies néolithique, mais moins épais, plus légers que ceux de la fin de cette époque.

Aucune hache polie, ni aucune pointe de flèche n'ont été trouvées dans cette station.

Tous les outils provenant de Catigny sont recouverts d'une patine blanche-bleuâtre, identique à celle des pièces tardenoisiennes de tous nos gisements.

J'ai également récolté un gros tranchet à patine bleuâtre dans la station des Fonds-Gamets (Oise) où le Tardenoisien domine.

Je n'ai pas encore cherché à tirer de conclusion de ces constatations en ce qui concerne la contemporanéité probable des deux industries associées.

Industrie de la fin de l'Age du Renne.

Dans onze de nos stations nous avons récolté l'outillage paléolithique mélangé avec l'industrie néolithique mais le premier est, de beaucoup, le plus abondant.

Le sol de tous ces gisements est formé par l'assise supérieure des sables tertiaires de Bracheux qui affleurent, en maints endroits, dans les environs d'Ercheu.

Il est certain que l'homme de la fin du paléolithique, vivant encore dans un climat froid et humide, choisissait avec soin les emplacements qui lui assuraient un abri parfait et formaient un sol bien sec pour y établir son habitation.

C'est, en effet, toujours sur le flanc Est ou Sud d'une colline tertiaire, formant rive d'un cours d'eau, maintenant disparu, que stationnait le Primitif, abrité ainsi des vents froids ou pluvieux.

Cette exposition est strictement observée dans tous nos gisements.

(1) J'ai découvert cette station le 3 avril 1910.

Nous nous trouvons donc bien en présence d'outillages exécutés pendant une même période froide; leur facies paléolithique vient d'ailleurs confirmer nos suppositions.

Je ne m'occuperai dans ce mémoire que de la fin de l'Age du Renne, de l'Industrie Tardenoisienne.

Plusieurs outils, et surtout une quantité de lamelles à dos abattu (*Fig.* 4), sont difficilement déterminables. Ces petits instruments ont, en effet, existé pendant une longue période, de l'Aurignacien supérieur au Magdalénien inclus.

Toutefois, en raison de leurs petites dimensions, de la finesse des retouches, de l'absence d'outils typiques aurignaciens, nous croyons pouvoir attribuer une grande partie de ces lamelles à la fin du Paléolithique, probablement au Magdalénien. Mais la grande rareté des burins types (quatre seulement), rend cependant cette détermination bien douteuse.

Un nouvel examen de nos récoltes (en comparant les mobiliers de chaque gisement) me permettra, sans doute, d'obtenir une classification plus rationnelle.

Industrie Tardenoisienne.

L'Industrie Tardenoisienne, bien caractérisée ne se rencontre, sans mélange, que dans deux de nos stations, lieux dits : « Bois du Brule », à Ercheu (1) (Somme), et « Bois du Chapitre », à Libermont (2) (Oise).

Ces deux stations éloignées seulement de 2.500 mètres, sont situées sur la rive gauche de la même vallée. Elles étaient probablement occupée par les membres d'une même tribu.

Dans les autres gisements, le mobilier Tardenoisien se trouve associé au Néolithique ancien (Campignien), à Catigny, aux Fonds-Gamets (3), à Margny-aux-Cerises (4) (Oise), et avec le Néolithique récent à Beaulieu (5), à Candor (6) et à Bussy (7) (La Cressonnière, hameau) (Oise).

L'outillage tardenoisien a été recueilli aussi, mais en très petite quantité, dans un terrain cultivé, au milieu du « Bois du Glandon », près d'Ognolles (Oise), par M. Vignard, à Ercheu.

Des recherches suivies, faites dans cette région, amèneront peut-être la découverte d'un gisement important; mais la superficie cultivée est trop faible, quant à présent.

(1) Station découverte par M. Edmond Pernel, le 20 septembre 1908.
(2) *Idem.* —
(3) *Idem.* —
(4) *Idem.* par M. Vignard, à Ercheu.
(5) Station découverte par M. Ed. Pernel et moi, le 13 mars 1910.
(6) et (7) *Idem.* — le 15 mai 1910.

MOBILIER.

Le mobilier récolté dans nos stations est varié et assez important. Je vais en résumer les principaux caractères.

Tous les outils sont en silex blond ou noir, très peu sont en silex marron.

Ils sont tous recouverts d'une patine blanche parsemée de points ou de taches gris-bleu, qui leur donnent une belle teinte générale bleuâtre. Plusieurs, cependant, ont une patine blanche épaisse.

Grattoirs. — Les grattoirs sont petits; leurs dimensions maxima varient entre $0^{m}021$ et $0^{m}057$.

Ils sont finement retaillés, quelques-uns sur toute leur surface (*Fig.* 2; n^{os} 2, 3, 4, 6, 7, 8, 9); mais la plupart ont conservé presque tout leur cortex (*Fig.* 2, n° 10); d'autres même ne sont retouchés que sur la partie strictement nécessaire à l'usage de l'outil (*Fig.* 2; n° 5).

Les formes sont très variables : discoïdes, demi-discoïdes, trapézoïdales, ovalaires, etc.

Peu épais, les grattoirs discoïdes ou demi-discoïdes sont presque tous débités de façon à ce que le renflement formé par le conchoïde facilite la préhension; quoique petits, ces outils sont bien en main (*Fig.* 2 *bis;* n° 1, 2).

Ce mode de débitage n'existe pas sur les grattoirs de formes trapézoïdales tirés généralement d'une lame épaisse, fragmentée transversalement. Ces outils offrent, en raison de leur forme même, une préhension facile (*Fig.* 2; n^{os} 3 et 7. — *Fig.* 2 *bis;* n^{os} 3 et 4).

Dans quatre de nos stations, au « Bois du Brûle », aux « Fonds Gamets », à Beaulieu et au « Bois du Chapitre », j'ai remarqué que, sur quelques grattoirs, la partie utilisable n'est pas retaillée. C'est une arête rectiligne tranchante, obtenue par l'enlèvement d'un éclat en biseau sur toute la longueur de l'outil.

Ces grattoirs sont petits, très minces, de forme rectangulaire ou trapézoïdale (*Fig.* 2; n° 4).

M. Edmond Pernel a récolté un petit grattoir double au « Bois du Chapitre » (*Fig.* 4; n° 10). C'est le seul que nous ayons.

Percerettes. — Je dénomme ainsi toute une série de très petits perçoirs présentant des formes variées.

La pointe formant perçoir est, le plus souvent, placée à une extrémité, sur une arête latérale et dirigée obliquement à cette arête « bec de perroquet » (*Fig.* 3; n^{os} 2, 3, 6). Elle est aussi normale à l'une des arêtes marginales et située en son milieu, ou bien dans le prolongement de l'axe longitudinal (*Fig.* 3; n^{os} 1, 8).

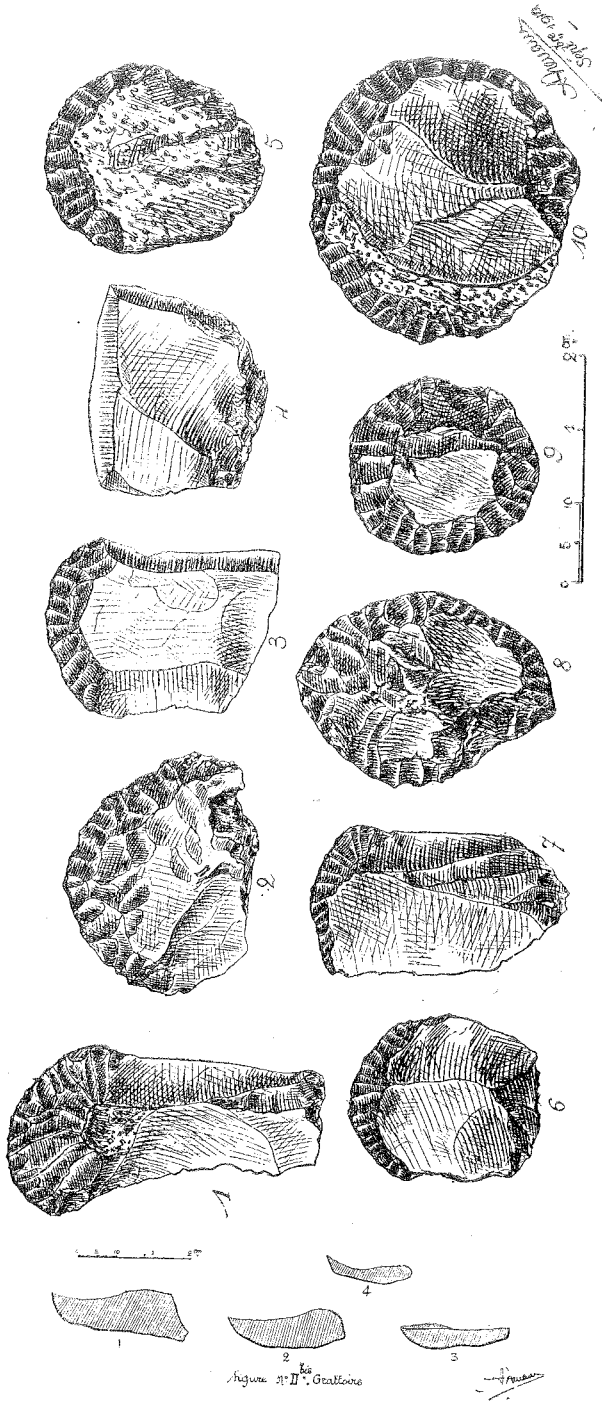


Fig. 2. — Grattoirs. — Echelle : 1/2 grandeur.

Coupe des *Grattoirs* ci-dessus.

Ces outils sont presque tous, en outre, pourvus de minuscules encoches, soigneusement retaillées, terminales ou latérales.

Tous ces instruments sont bien caractéristiques du travail de l'os (*Fig.* 3 ; nos 1, 2, 6).

Je signalerai, plus spécialement, les nos 5 et 7 de la *Fig.* 3. Ces deux pointes (1) sont remarquables par la finesse de leurs retouches et la régularité de leur forme. Le n° 7, dont la section transversale est triangulaire, et le recto entièrement retaillé, rappelle les pointes à cran solutréennes.

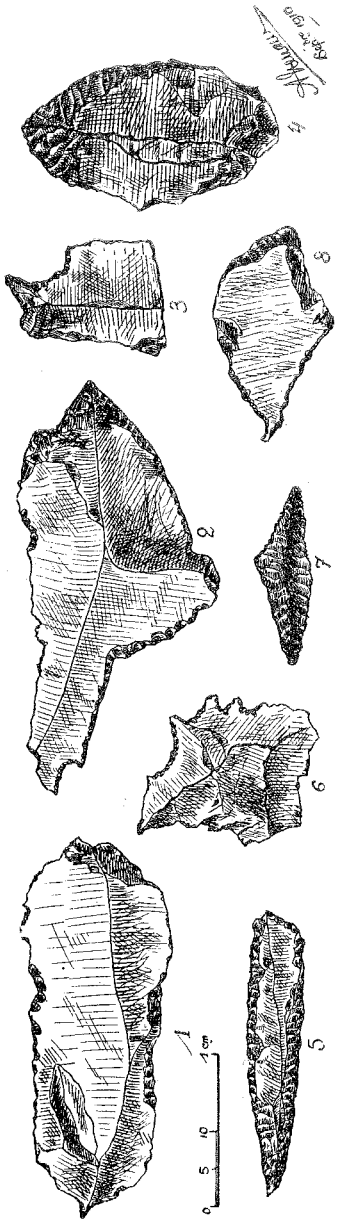


Fig. 3. — Outils divers. — *Echelle* : Gr. nat.

Lamelles et lames à dos abattu. — Nombreux dans la station du « Bois du Brûle », ces outils sont rares, ou même font totalement défaut dans les autres gisements.

Comme je l'ai dit plus haut, j'hésite à dater tous ces petits instruments. Ils font partie indubitablement d'un outillage paléolithique. Mais je n'attribue à la fin de l'âge du Renne que les plus petits d'entre eux, ceux qui ont des formes géométriques certaines, et qui semblent bien, en somme, faire partie de ce mobilier, si typique et si énigmatique aussi, qu'est le Tardenoisien. A quel usage, en effet, pouvaient bien être destinés tous ces minuscules outils aux formes gracieuses ? (*Fig.* 3 ; nos 5, 7 ; — *Fig.* 4 ; nos 6, 7, 8, 9, 20, 22, 23).

Dans une prochaine communication, je parlerai plus longuement de cette industrie microlithique, que j'ai rencontrée dans plusieurs de nos gisements.

(1) Elles proviennent de la Station du « Bois du Chapitre ».

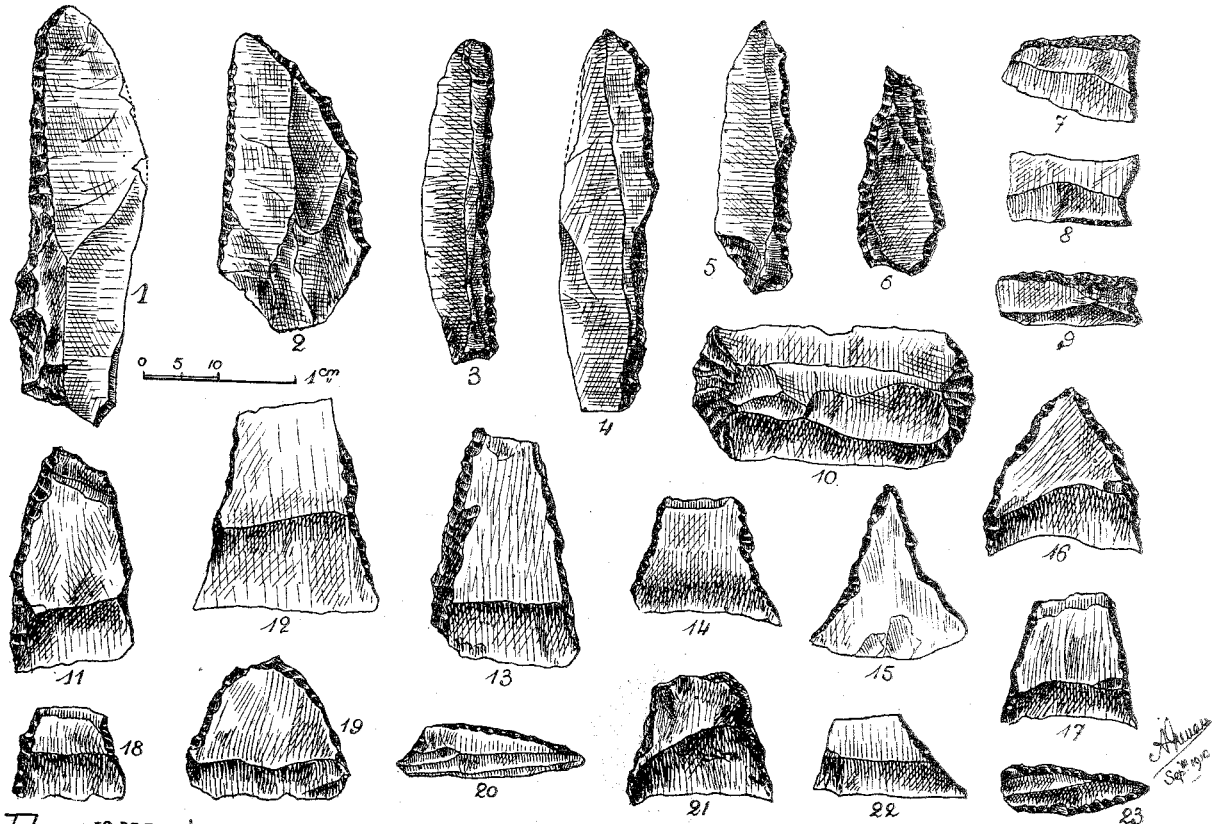


Fig. N°IV_ Lamelles à dos abattu ; Grattoir double ; Tranchets ou pointes de flèche à tranchant transversal

Fig. 4. — Lames à dos abattu. — Tranchets à tranchant transversal. — Grattoirs doubles ; etc. — *Echelle* : Gr. nat.

Petits Tranchets ou Pointes de Flèches à tranchant transversal. — Les outils, les plus caractéristiques, à mon avis, de l'industrie Tardenoisienne de nos stations sont ceux qui, affectant des formes trapézoïdales, triangulaires ou demi-circulaires, à arêtes rectilignes ou curvilignes, concaves ou convexes, peuvent être dénommées petits tranchets ou « pointes de flèches à tranchant transversal » (*Fig.* 4; nos 11 à 19, 21) (1).

Tous ces petits instruments présentent, au verso, une surface plane, et, au recto, une arête saillante transversale, produite par la rencontre de deux éclats opposés, enlevés en biseau. Ils sont tous terminés par une arête tranchante, rectiligne ou curviligne.

Les arêtes latérales sont abattues, de façon à permettre l'utilisation de l'arête tranchante, en facilitant la préhension ou l'emmanchement.

Ces petits outils sont-ils des tranchets? Sont-ils des pointes de flèche à tranchant transversal? Je ne chercherai pas à répondre à

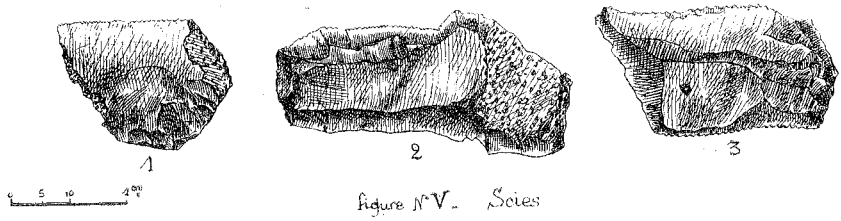


Fig. 5. — Scies. — *Echelle* : Réduction 1/4.

cette double question, qui a fait, déjà, l'objet de nombreuses discussions!

Je ferai remarquer, toutefois, que, si pour quelques-uns d'entre eux le doute est permis, il n'en est pas de même pour la plupart (*Fig.* 4; nos 18, 19, 21). Certainement, en effet, ces minuscules instruments ne sont pas des pointes de flèche; leur forme, leurs petites dimensions, s'opposent à faire admettre qu'ils aient pu être emmanchés pour être utilisés comme telles.

Scies. — Un instrument a attiré mon attention; mais, comme nous ne l'avons rencontré, quant à présent, que dans une station à mobiliers Tardenoisien et Campignien « Fonds-Gamets », j'hésite à l'attribuer à l'une ou l'autre de ces deux industries.

Assez rares (huit seulement), ces petits outils sont tous tirés d'éclats grossiers, minces, informes. De fines entailles très rapprochées,

(1) Les nos 11, 12, 13 et 19 proviennent des « Fonds-Gamets » et font partie de la Collection de M. Albert Prévost, à Ercheu.

bien régulières, sur une arête latérale (*Fig.* 5; nos 1, 2) ou sur les deux arêtes (même *Figure* n° 3) forment une véritable scie à dents minuscules.

Ces scies n'ayant pas été reconnues à la suite d'un premier examen rapide, il est fort probable que plusieurs d'entre elles ont été jetées au rebut.

Notre gisement le plus important, celui du « Bois du Brule », à Ercheu, qui nous a donné une grande quantité d'outils; grattoirs, lamelles à dos abattu, lames non retouchées (atelier de taille assurément), s'est montré dépourvu de perçoirs ou percerettes, et de petits tranchets (ou pointes de flèche à tranchant transversal). Que penser de ce manque d'outils, cependant très utiles?

Je ne chercherai pas, dans ce mémoire, à tirer une conclusion des constatations que je viens de résumer. Je me suis proposé, seulement, de signaler aussi brièvement que possible, un fait, qui, je le crois, présente quelque intérêt; la découverte, à la surface du sol, de nombreuses stations préhistoriques de la fin de l'âge du Renne.

Certes, une étude plus approfondie de chaque station s'impose, il me manque encore beaucoup d'éléments de comparaison entre leurs divers mobiliers. Aussi vais-je, dès cet hiver, terminer nos recherches, faire exécuter plusieurs sondages dans chacun des gisements, pour en déterminer la stratigraphie; et, en coordonnant nos observations, dans un travail d'ensemble, je m'efforcerai de reconnaître les occupations successives de l'homme primitif dans notre région.

Note sur l'Industrie Néolithique, en contact direct avec le Crétacé supérieur, dans les environs du Havre

PAR

Georges ROMAIN (Sainte-Adresse, Seine-Inférieure).

J'ai apporté du Havre, pour vous les soumettre, quelques outils de l'époque Néolithique, provenant de nos Stations et Ateliers en plein air, et des silex, plus ou moins bien taillés, récoltés en contact direct avec la Craie supérieure turonienne et sénonienne.

Mais, tout d'abord, je tiens à vous prévenir que ces silex, sont en général d'un aspect très fruste et très grossier; et, lorsqu'on les voit pour la première fois, on est tenté de les considérer comme de simples éclats ou des cailloux sans grand intérêt ; c'est,du reste, ce qui est déjà arrivé; et c'est pourquoi je reviens encore une fois sur ce sujet (1), car j'ai entendu dire, peut-être trop hâtivement, que ces silex n'avaient point été taillés par l'Homme préhistorique.

Au Congrès de Chambéry, notre éminent collègue M. Rutot, a fait une communication sur l'extension en France, en Belgique, en Angleterre et en Allemagne, de l'industrie Flénusienne, dans laquelle il a eu l'amabilité de signaler les trouvailles que nous avions faites de silex similaires, aux environs du Havre, M. Cahen, sur le flanc des falaises qui bordent la Seine, et moi, dans la forêt de Montgeon, au lieu dit « Les Sapinières ».

Profitant de ces belles réunions, où un grand nombre de personnes peuvent échanger leurs appréciations sur les diverses industries de nos ancêtres, je saisis l'occasion du VI^e^ Congrès Préhistorique de France, dans la jolie ville de Tours, pour attirer leur attention, principalement sur la curieuse industrie que nous avons récoltée, depuis quelques années, en contact avec le Crétacé supérieur.

(1) G. Romain.—*Découverte d'un atelier de silex taillés dans la forêt de Montgeon, au lieu dit « Les Sapinières ».B. S. N. E. P., T. XI, 1903.— Néolithique à facies Eolithique. B. S. N. E. P., T, XII, 1904.— Industrie primitive dans la forêt de Montgeon. Recueil Havrais n° 139, 1903. — Silex utilisés recouverts de leur cortex. B. S. P. F., T. V., 1908.*

C'est bien avec intention que je dis en contact avec le Crétacé supérieur, car le sous-sol de notre contrée est presque entièrement formé par cette assise crayeuse ; toutefois, l'étage Sénonien se présente sous deux facies différents, qui ont, à mon avis, leur importance au point de vue de l'industrie lithique.

Si on examine les différents terrains qui composent nos falaises, comme l'indique la coupe que j'ai l'honneur de vous présenter sur le tableau, ou des carrières en exploitation dans l'intérieur de notre pays, on remarque, au-dessous de la terre végétale, une couche plus ou moins épaisse d'argile mélangée à des cailloux siliceux, que les géologues appellent « argile à silex ».

Cette argile repose dans les falaises du Cap de la Hève, sur la craie verte cénomanienne; mais, en longeant les côtes de la Manche, à partir d'Etretat vers l'embouchure de la Somme, ou bien encore la région côtière sur la Seine, de Rogerville à Tancarville, par exemple, cette argile à silex recouvre presque toujours la craie blanche sénonienne ; or, une grande partie de nos plateaux est formée par cette argile à silex, dans laquelle nous avons recueilli des Echinodermes, des Brachiopodes, des Lamellibranches et des Polypiers. Ces fossiles, ainsi que la nature du silex, qui lui-même est très souvent zoné, indiquent d'une façon certaine, que cette argile, qui est très probablement le produit d'un remaniement ou d'une décomposition sur place de la couche supérieure de la craie, appartient bien à l'étage sénonien.

Les nombreux outils, récoltés à la surface de notre sol, sont presque toujours fabriqués avec ce silex; ils présentent alors, une facture très soignée; en outre, ils sont recouverts d'une patine de couleur variée, telle que : noire, brune, blonde, bleue, jaune, etc...

L'outillage trouvé directement à la surface de la craie, est au contraire d'un clivage grossier ; et les belles pièces sont plutôt rares ; on remarque que l'ouvrier a été obligé d'employer les blocs moitié siliceux et crayeux, voire même les parties dures de la craie, comme vous pouvez vous en rendre compte, en examinant les échantillons de comparaison que j'ai le plaisir de vous montrer sur ces cinq cartons.

La couleur de ces outils est grise ou blanche ; mais cette couleur blanche n'a rien de commun avec le cacholong — c'est de la craie ; — d'autres sont blonds siliceux, toutefois cette matière siliceuse est bien défectueuse pour présenter les caractères du silex pyromaque.

Enfin, on recueille aussi des outils noircis par le peroxyde de manganèse ou par des substances végétales.

En contact avec la craie, on trouve des pointes de silex, de gros tranchets, des outils pour percer, des lames, des grattoirs, de nombreux éclats et des instruments divers difficiles à déterminer ; mais ce que l'on trouve surtout, ce sont des nucléi en grande quantité ; ces blocs de débitage montrent bien, toujours à mon avis, que le peu de dureté de la roche employée, nécessitait un renouvellement continuel de l'outillage (*Fig.* 1 à 3).

L'atelier des Sapinières, situé au N.-O. de la forêt de Montgeon et à proximité d'un petit cours d'eau « La Fontaine », occupe une déclivité assez prononcée du terrain crayeux, et, pour extraire des spécimens de cette industrie, il faut piocher ou gratter très fortement le sol, car nous ne sommes pas ici en rase campagne, où la charrue et la herse ont fait tout le travail.

L'homme, qui habitait cet endroit, avait donc les éléments nécessaires à la vie, l'eau, la chasse et les matériaux pour confectionner sa pauvre industrie ; et, ce qui est à la fois très curieux et intéressant, c'est que nous ne rencontrons jamais les outils des Sapinières, mélangés à ceux des autres stations néolithiques, et réciproquement. Cependant, cet atelier, comme vous le voyez d'après ce plan, est entouré à 3 ou 4 kilomètres environ, de plusieurs stations en plein air, telles que au nord « La Coudraye », atelier typique par son industrie de petite taille, ses nombreux tranchets et ses minuscules flèches à tranchant transversal ; puis à l'est, les belles stations de Colmoulins et du Mont-Cabert, dont l'outillage est particulièrement soigné ; enfin, au sud et à l'ouest, il existe deux vastes plateaux, Frileuse et Bléville, où là aussi, on rencontre des outils très bien taillés.

Seul, donc, l'atelier des Sapinières fait exception.

Jetons maintenant, un rapide coup d'œil sur les falaises de la Seine ; notre collègue, M. Cahen, les a explorées tout spécialement ; et partout où il a rencontré la craie supérieure, il a récolté le même genre d'outillage que celui des Sapinières ; de plus, notre collègue a signalé dans une de ses communications (1), la découverte de ces silex à 20 mètres en contre-bas du plateau de Sandouville ; or, en explorant le sommet de ce plateau, dans le camp même de Sandouville, M. Cahen n'a point trouvé de silex semblables à ceux récoltés par lui à 20 mètres plus bas.

Cette constatation confirme pleinement ce que j'ai dit plusieurs fois ; ayant moi-même, maintes fois cherché à cet endroit, je n'ai,

(1) A. Cahen.— *Station-atelier néolithique de Sandouville (S.-I.)* — *B. S. G. de N.*, t. XXV, 1905.

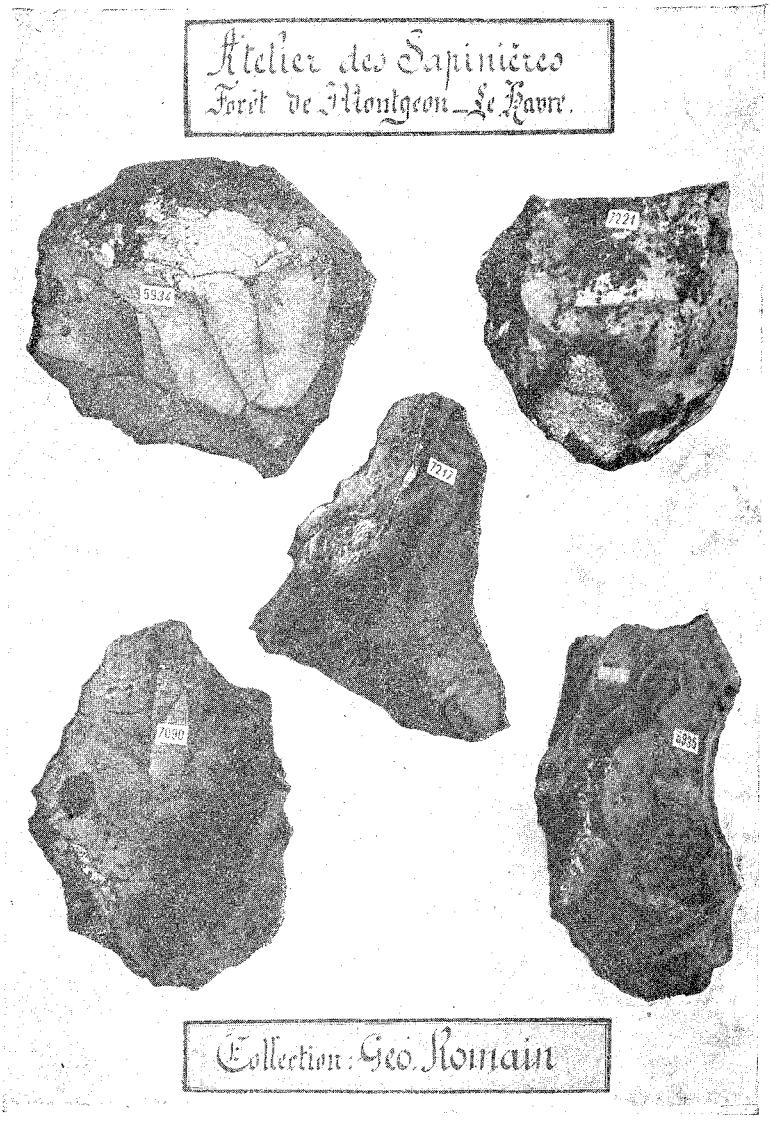


Fig. 1. — Silex de l'Atelier des Sapinières (Le Havre).



Fig. 2. — Silex de l'Atelier des Sapinières (Le Havre).

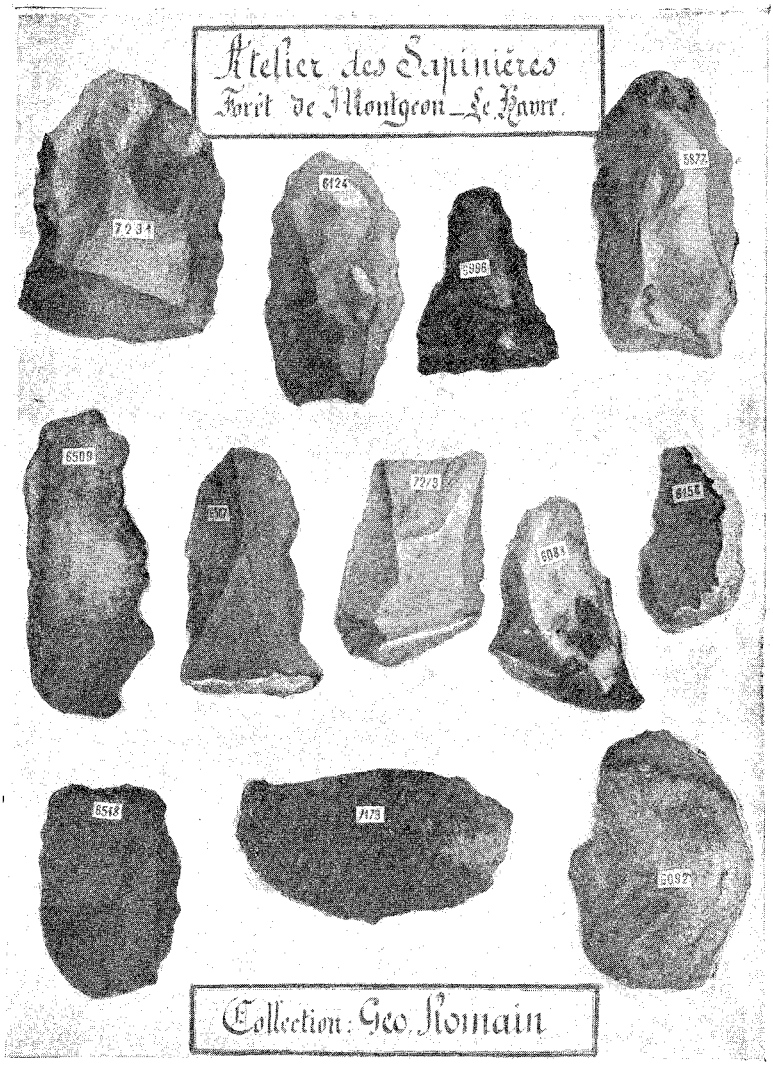


Fig. 3. — Silex de l'Atelier des Sapinières (Le Havre).

pas plus que mon collègue, trouvé le moindre outil ayant une vague ressemblance à l'industrie en contact direct avec la craie.

Quelle est la raison de ce curieux état de chose ?

Est-ce une industrie particulière, fabriquée par le même ouvrier, qui a confectionné les beaux outils que nous trouvons sur nos plateaux ; ou, est-ce une industrie beaucoup plus ancienne ? Et pourquoi ce singulier outillage ne se rencontre-t-il pas dans nos autres stations ?

Ce sont autant de questions que nous nous posons, sans toutefois en exagérer l'importance ; et, en attendant une meilleure solution à ces questions, nous considérons ces silex, suivant du reste l'opinion de M. Rutot, comme du Néolithique ancien.

Quoiqu'il en soit, il est un fait certain, c'est que, dans l'arrondissement du Havre et de ses environs, on rencontre des industries différentes, appartenant à une même époque.

Je rappellerai, en passant, que les instruments chelléens et acheuléens de la station sous-marine dans la plage du Havre diffèrent absolument de ceux de nos briqueteries ; et cependant ce sont bien des silex taillés du Paléolithique inférieur.

Quant au Néolithique, nos stations et ateliers offrent souvent des particularités, qui les distinguent les uns des autres ; ainsi l'industrie de l'atelier de tranchets de La Coudraye ne ressemble point à celle des stations de Saint-Léonard, de Senneville-sur-Mer, d'Yport, près de Fécamp ; de même que ces dernières, sous le rapport de la variété de l'outillage ou du clivage des silex, ont un caractère différent des autres stations, de Colmoulins, du Mont Cabert, de Rogerville, etc..., près du Havre.

Si nous traversons la mer, nous trouvons sur les côtes du Calvados, à Villerville, au lieu dit « La Bergerie », entre Honfleur et Trouville, une industrie très curieuse et soigneusement taillée ; une partie a été confectionnée avec du silex cénomanien, et l'autre au contraire, avec une roche siliceuse, de nature geysérienne, qui provient des falaises Coraliennes de Hennequeville, de la jetée promenade de Trouville, où les amas rocheux d'aspect noirâtre éboulés sur le rivage, sont communément appelés « Les Roches Noires ».

Enfin, le Mont Canisy, sorte d'îlot corallien situé à l'entrée de la vallée de la Touques, entre Trouville et Villers-sur-Mer, offre également un intérêt particulier.

L'industrie est de petite taille et très bien clivée, comme à La Coudraye ; mais elle est généralement cacholonnée en blanc, et présente une grande analogie avec celle du Mont Barbet (Oise).

En résumé, j'ai tenu, dans ce rapide aperçu, à signaler, dans les stations ou ateliers de notre région, non seulement la diversité de l'industrie néolithique, mais l'absence complète dans ces stations d'outils à aspect semblable à ceux de l'atelier des Sapinières ; ensuite, à montrer la différence qui existe entre l'outillage fabriqué avec les rognons silicieux de l'argile à silex, et celui trouvé en contact direct avec les gisements de la craie supérieure ; et, pour terminer, je tenais pardessus tout, à faire constater, par mes collègues et confrères, ici présents, que les outils de la forêt de Montgeon, qu'ils appartiennent au Flénusien, au Néolithique ancien, ou encore au Néolithique à facies éolithique, comme je les avais appelés en m'inspirant du nom provisoire donné par M. Rutot, ces outils, dis-je, sont bien des silex taillés, et taillés par notre ancêtre. — C'est ce que j'ai essayé de démontrer.

Contribution à l'étude des industries de la Pierre dans la région des Hauts-Plateaux Tunisiens : Station de Sidi-Mabrouk, près Thala.

PAR

Ch. BOYARD (Nan-sous-Thil, par Précy-sous-Thil, C.-d'Or).

La question des industries lithiques des gisements tunisiens figure depuis plusieurs années à l'ordre du jour des Congrès préhistoriques. Une circonstance particulière me permet d'apporter aujourd'hui ma modeste contribution à l'étude de cette intéressante et riche région.

Les objets que je présente ont été recueillis dans la région des Hauts-Plateaux, à Sidi-Mabrouk, près Thala. Sidi-Mabrouk est le siège d'une exploitation minière de calamine; et l'un des copropriétaires de ces mines et leur administrateur-délégué, M. Gaston Roberdet, de Tunis, un de mes proches, a recueilli lui-même, à ma demande, tous les vestiges de l'Age de la Pierre, que les travaux d'exploitation ont permis de rencontrer.

Les pierres et silex taillés m'ont été adressés ensuite par centaines et sans tri préalable. J'ai donc reçu, non pas seulement des pièces de choix, mais un outillage complet, dont l'ensemble, des plus intéressants, donne une idée générale précise de l'industrie lithique de la région, à l'époque néolithique.

Description du Gisement. — A ma demande, M. Gaston Roberdet, fils, m'a envoyé la description suivante du gisement, que je reproduis textuellement :

« La région de Sidi-Mabrouk, siège actuel d'une exploitation minière, qui l'occupe en partie, peut être évaluée approximativement à six mille hectares, dont environ moitié en forêt de pins.

« Le nom est donné par un illustre marabout, dont le tombeau, importante construction de pierre, est un but de pélerinage assez fréquenté.

« En passant, il est bon de remarquer que le mot « Mabrouk » signifie, en arabe, « bonheur parfait », « réalisation du bonheur », et est aussi donné comme prénom sous la forme « Mabrouka », à un

grand nombre de femmes arabes, et cela pour leur porter bonheur.

« Maintenant, est-ce le marabout, mort depuis très longtemps, qui portait ce nom, vulgarisé ensuite, ou bien l'avait-il adopté comme surnom, avec le sens qui le caractérise ? Un grand nombre d'indigènes, consultés à ce propos, n'ont pas donné de réponse satisfaisante.

« Sidi-Mabrouk est situé à égale distance de deux gares ; au nord, Kalaa-Djerda, à 40 kilomètres (340 de Tunis), au sud, Sbeïtla, 42 kilomètres (environ 350 de Tunis). L'arrivée par Kaala-Djerda est seule praticable, car Sbeïtla est séparé de Sidi-Mabrouk par de nombreuses montagnes ; et aucune piste réellement bonne n'existe de ce côté. Au contraire, par Kaala-Djerda, l'accès est relativement facile.

« Le point de repère pour toute la région est un arbre de la forme d'un champignon, isolé au sommet de la plus haute montagne (1.200 mètres environ). Cet arbre-signal est visible de très loin à la ronde. Les Arabes lui attribuent certaines propriétés, particulièrement la faculté de guérir quelques maladies. Aussi trouve-t-on autour de ce pin un grand nombre d'offrandes indigènes.

« Au bas de ce mont, une élévation est exactement à la côte 1000, et enfin à environ 960 mètres d'altitude, s'étend un grand plateau boisé en partie. C'est là que nous trouvons la station.

« Nature du terrain. — La région est presque entièremeut composée de calcaires blancs ; et les grès tendres que l'on rencontre sur une longueur et une largeur d'environ 12 kilomètres, ne sont qu'un remplissage dont on peut évaluer la profondeur à 100 mètres environ. L'exploitation minière, citée plus haut, est au contact des calcaires et des grès.

« Ces grès offrent, à un certain endroit, deux renflements parallèles de tuf. Ces deux petits coteaux, d'une hauteur de dix mètres environ, ont l'un et l'autre une longueur d'environ 200 mètres. L'espace qui les sépare est de 80 mètres.

« Ce vallon peut être plus exactement nommé clairière, car il est entouré de tous côtés par la forêt de pins. Son exposition est nord-sud. Au nord, il est garanti des vents par le mont de l'arbre-signal et sa chaîne ; mais, du sud, le vent du désert souffle directement sans autre atténuation que la forêt.

« C'est dans ce vallon que les silex taillés, dont la description sera faite plus loin, ont été trouvés. Aucune recherche n'a été faite sur d'autres points du voisinage.

« Cette région est actuellement particulièrement sèche. Seul un puits romain, d'une profondeur de 30 mètres, fournit chaque jour trois à quatre mille litres d'eau. Mais la présence de nombreuses

ruines romaines et le lit desséché d'une rivière, passant à 25 mètres du puits, indiquent qu'il n'en a pas toujours été de même, et qu'à l'époque romaine l'eau ne manquait pas. A plus forte raison, en remontant aux temps néolithiques, il est probable que l'eau abondait sur le plateau de Sidi-Mabrouk. C'est ce qui semble résulter du moins de l'existence de la station. »

INDUSTRIE LITHIQUE. — Toutes les pièces ont été recueillies à la surface, dans un espace très restreint, de quelques mètres carrés; la grande quantité d'objets trouvés porte à penser que le gisement est des plus riches.

D'autres recherches vont d'ailleurs être faites.

Les arêtes ne sont pas émoussées, mais, pour la plupart, vives et tranchantes ; quelques pieces seulement ont le poli caractéristique des plages et des sables du désert.

Une belle et légère patine d'un blanc-jaunâtre, recouvre la presque totalité des pièces; seules les pièces polies par frottement sont recouvertes d'un beau vernis jaune, rouge et brun.

La patine n'est pas la même sur les deux faces ; elle n'existe pas ou est exrêmement claire sur la face qui reposait sur le sol.

La matière première est le silex pyromaque, dont la teinte varie du blond clair au brun foncé, ou la quartzite.

Une dizaine de pièces à formes géométriques rappellent le Tardenoisien; deux ou trois belles lames ont un facies magdalénien.

Toutes les autres pièces appartiennent au Néolithique. Aucune pièce n'a été polie ni préparée pour le polissage (1).

Parmi les échantillons qui figureront sur les planches et dont la description sera faite, on peut citer des pointes de lances, des flèches, deux poignards, des grattoirs-disques très retouchés, des grattoirs à coches de toutes dimensions, nombreux, ce qui indique que l'os était très employé; de nombreux percuteurs de formes variées, des scies, petites et grandes, des rabots, des coins, des perçoirs, etc.; enfin des instruments dont la destination est assez difficile à définir.

Deux ou trois pièces seulement rappellent la forme élégante des flèches signalées par M. A. Doigneau, au Congrès d'Autun. Toutes les autres, bien que finement retouchées, conservent une forme assez commune.

(1) M. Ernest CHANTRE, que j'ai consulté à ce sujet et qui a visité et étudié différentes stations du Sud tunisien, pense que les gisements de la région de Sidi-Mabrouk doivent être la suite de ceux de Gafsa et de Redeyeff. *(Note ajoutée pendant l'impression.)*

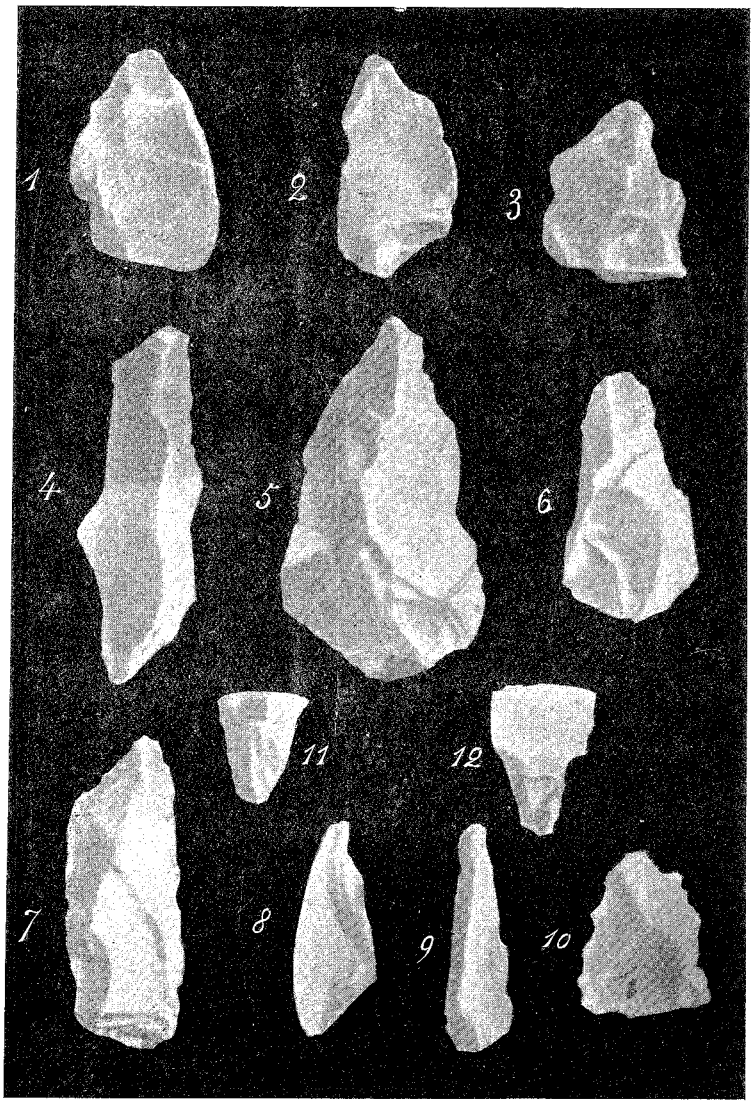


Planche I. — Pointes de Lances, Poignards.

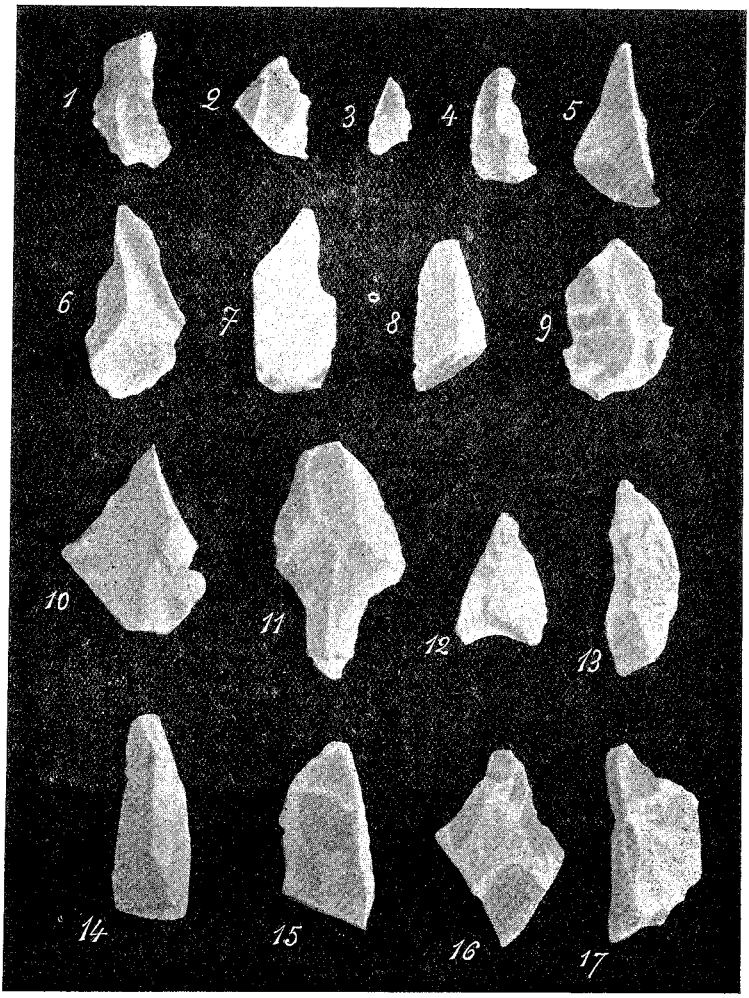


Planche II. — Pointes de Flèches et Javelots.

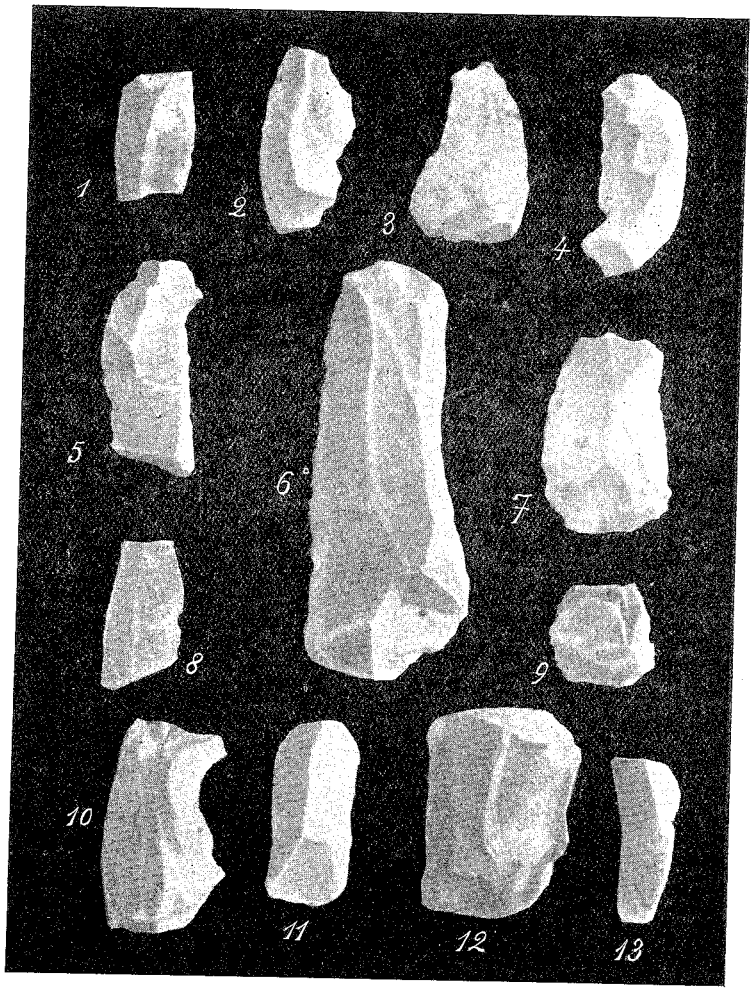


Planche III. — Scies, Ciseaux et Coin.

Ch. Boyard.

STATION DE SIDI-MABROUK (HAUTS PLATEAUX TUNISIENS).

Description des Planches et Figures.

Nota. — Toutes les figures sont reproduites en demi-grandeur naturelle.

Planche I. — *Pointes de Lances et Poignards.*

Fig. 1. — Pointe de lance à base en biseau, avec coche latérale pour faciliter la ligature. Pointe cassée. Silex à patine blanc jaunâtre.

Fig 2. — Pointe de lance, base amincie pour l'emmanchement. La face latérale droite est en partie recouverte de la croûte du silex.

Fig. 3. — Autre pointe de lance en silex pyromaque sans patine; base relativement épaisse. Deux coches latérales, droite et gauche.

Fig. 4. — Poignard triangulaire, ou lance. Base à pointe mousse, avec étranglement. Fragment de $0^{m}09$ de long; la pièce entière devait avoir environ $0^{m}16$ à $0^{m}18$. Silex roux peu patiné.

Fig. 5. — Très beau poignard, épais, en silex jaunâtre patiné légèrement. Base bien préparée pour l'emmanchement. Arête médiane non retouchée. La pièce laisse voir un peu de cortex sur le côté gauche. De chaque côté, un cran d'arrêt pour la ligature, avec arêtes adoucies. Arme très robuste et de belle conservation.

Fig. 6. — Pointe de lance en silex gris, à patine jaunâtre. Base épaisse et taillée en biseau.

Fig. 7. — Autre pointe de mêmes matière et patine. Base amincie, avec retouches et crans d'arrêt.

Fig. 8. — Pointe légèrement incurvée. Silex gris patiné blanc. Base épaisse, en biseau.

Fig. 9. — Jolie pointe triangulaire, bien retouchée au talon. Pièce épaisse, légèrement incurvée. Silex blond, patine légère.

Fig. 10. — Pointe triangulaire plate, silex gris, patine jaunâtre.

Fig. 11. — Fragment de pointe, à faciès solutréen rappelant la feuille de laurier, bien retouchée sur les deux faces. Face de dessous presque plane. Silex à patine jaunâtre.

Fig. 12. — Fragment de couteau, large, à pédoncule bien retouché. Silex gris, patine très légère.

Planche II. — *Pointes de Flèches et Javelots.*

Fig. 1. — Pointe de flèche; Silex gris, patine mouchetée; base incurvée et amincie.

Fig. 2. — Flèche triangulaire à base oblique; pointe intacte. Silex gris, patine blanche.

Fig. 3. — Petite pointe de flèche à tranchant transversal; silex gris, patine légère.

Fig. 4. — Flèche à base amincie; silex gris, patine jaune. La pièce porte une partie du cortex au côté gauche.

Fig. 5. — Jolie flèche triangulaire, à base amincie, la face latérale droite, presque verticale. Silex gris, à patine jaune.

Fig. 6. — Pointe de javelot. Silex, patiné fortement en jaune. Même taille, même allure que le numéro un de la présente planche.

Fig. 7, 8 et 9. — Autres pointes de javelot, minces, silex gris plus ou moins patiné. Le n° 9, plus large que les autres, porte sur les deux côtés des coches pour la ligature.

Fig. 10. — Jolie pointe de javelot, losangique, portant sur le côté droit un cran d'arrêt. Au côté opposé et en face, la pièce s'avance en pointe faisant également arrêt. Silex d'une belle patine jaune orangé.

Fig. 11. — Très beau javelot, à pédoncule bien retouché sur les deux faces. La face inférieure « du fer » est plane, sans aucune retouche. La face supérieure est bien retouchée, avec enlèvement de la ligne médiane longitudinale en approchant de la pointe, pour augmenter la pénétration. Epaisseur : $0^{m}012$. Silex gris, tacheté, patine blanche.

Fig. 12. — Jolie pointe, flèche ou javelot, mince, à base concave, acheminement vers les barbelures. Silex gris à patine blanche. A remarquer deux petites coches au-dessous de la pointe.

Fig. 13. — Javelot en croissant; pièce épaisse, presque polie. Le côté convexe est garni de son cortex. Silex, patine jaunâtre.

Fig. 14. — Javelot triangulaire ou ciseau. Silex gris, patine blanche légère.

Fig. 15. — Javelot, silex gris, patine blanche et jaune. Cran d'arrêt à la base.

Fig. 16. — Javelot losangique, silex pyromaque, patine très légère. Le côté inférieur droit est garni de son cortex.

Fig. 17. — Javelot ou lance. Silex gris, patine légère. Côté supérieur droit très tranchant au-dessous de la pointe.

Planche III. — *Scies, Ciseau et Coin.*

Fig. 1. — Fragment de scie à dents très fines. Silex roux, patine jaunâtre irrégulière.

Fig. 2. — Petite scie très fine, à tranchant convexe, avec coche latérale du côté droit. Silex gris, patine blanche.

Fig. 3. — Scie concave, à dos épais garni de cortex. Silex roux, patine jaunâtre. Extrémité cassée.

Fig. 4. — Jolie petite scie à talon, dos convexe peu épais. Silex fortement cachalonné.

Fig. 5. — Autre scie à tranchant convexe. Dos épais avec retouche formant arrêt pour le doigt. Silex.

Fig. 6. — Belle et grande scie droite; épaisseur maximum du dos, $0^{m}015$. Talon aminci pour l'emmanchement. Silex, patine jaunâtre.

Fig. 7. — Scie double, convexe à gauche et légèrement concave à droite. L'extrémité inférieure a dû servir de grattoir. Silex fortement patiné.

Fig. 8 et 13. — Petites scies à dents très fines avec arête médiane longitudinale. Silex. La partie supérieure non active du n° 8 est garnie du cortex de la pierre.

Fig. 9. — Petite scie circulaire dont la partie active n'occupe que la moitié de la circonférence. Dos plus épais avec retouche d'accommodation. Silex, patine légère.

Fig. 10. — Scie convexe assez fine. Le dos porte une retouche faisant arrêt pour le doigt. Silex.

Fig. 11. — Ciseau assez épais et robuste, de forme prismatique. Silex très cachalonné.

Fig. 12. — Cette pièce est unique parmi celle trouvée dans la station. La partie supérieure est épaisse de $0^{m}027$; la partie inférieure, très tranchante. Longueur $0^{m}050$. Elle ne pouvait être emmanchée. Ce n'est pas un tranchet, mais à notre avis un coin pour fendre le bois et l'os. La partie supérieure, encore garnie du cortex de la pierre, porte des traces apparentes d'écrasement résultant de chocs.

Planche IV. — *Grattoirs, Perçoirs, Tranchets.*

Fig. 1. — Belle et large lame rappelant les formes magdaléniennes. Porte à la partie supérieure une retouche d'accommodation. Je ne pense pas néanmoins qu'elle ait servi de tranchet ou de couteau, mais plutôt d'armature de faucille. Silex gris cachalonné.

Fig. 2. — Beau perçoir double d'une facture sûre et fine, à facies solutréen. Silex, patine jaune.

Fig. 3. — Curieux grattoir en silex gris rubané à patine jaune, dos encroûté. La partie inférieure est très finement retouchée. La face latérale gauche porte quatre coches très fines et graduées en largeur; la face droite, deux coches à rainure demi cylindrique, longues de $0^{m}015$. Cet instrument complexe était capable de commencer et d'achever à lui seul le polissage des aiguilles et poinçons en os.

Fig. 4. — Grattoir de forme carénée épais de $0^{m}008$, finement retouché sur tout son pourtour, sauf au talon. Silex très cachalonné.

Fig. 5. — Magnifique grattoir disque de $0^{m}07$ de diamètre bien retouché sur toute la circonférence. La face inférieure est plus plane que la supérieure, celle-ci étant relativement bombée. A remarquer une belle retouche d'accommodation pour le pouce. Silex gris cachalonné avec marbrures rouges.

Fig. 6. — Beau perçoir-grattoir avec belle coche à la face supérieure gauche. Silex, patine jaune.

Fig. 7. — Joli couteau à dos abattu, épaisseur $0^{m}004$. Belle patine brun foncé.

Fig. 8 et 10. — Grattoirs-disques, moins finement retouchés que la fig. 5 de la présente planche. Silex à patine brune pour le n° 8, et blanche, rouge et brune pour le n° 10.

Fig. 9 et 12. — Grattoirs en forme de pointes, à bases assez épaisses; les deux pièces portent à la partie supérieure droite une coche en quart de cercle. Le côté latéral gauche est plus mince et plus tranchant que le droit. Silex patine blanchâtre.

Fig. 11. — Beau tranchet trapézoïde. Silex, belle patine d'un blanc crème. La partie supérieure a été abattue pour l'emmanchement.

Parmi les pièces de la station qui ne figurent pas dans les planches, on peut citer un grand nombre de percuteurs de toutes formes et dimensions, des tranchets, de petits silex tardenoisiens, lames de faucilles, des rabots très volumineux, des lissoirs, etc., et la curieuse lampe décrite plus haut, qui n'a pu être photographiée de façon satisfaisante.

Les Grottes de Saint-Rémy-sur-Creuse.

Par le Dr

MÉNARD (Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Vienne).

Pour la première fois en 1871, j'ai entendu parler des Grottes de Saint-Remy-sur-Creuse, par mon parent et confrère, le Dr Ligaut des Ormes. Ces souvenirs datent déjà de loin !

Plusieurs fois, ensemble, nous sommes allés visiter ces grottes. Je ne parle pas de celles habitées encore aujourd'hui, ni même du *Château de Chalupit.*

Je ne veux me souvenir que de celles ignorées, inhabitées, et *enfouies* au milieu des *bois.* En y arrivant, nous avons trouvé, dans le talus de la colline, en contre-bas de ces grottes, d'énormes quantités de silex éclatés, patinés, mélangés d'os d'animaux et de dents de carnassiers et d'herbivores; en présence de ces signes certains d'une station préhistorique de l'époque de l'ours, nous avons décidé de faire des fouilles dans la plus grande de ces grottes, et devant laquelle nous avions trouvé une espèce de tertre, dont la terre était mélangée d'ossements, de charbons, de cendres et de silex, ayant subi l'action du feu.

Nous avons commencé ces fouilles très difficiles; malheureusement les exigences de la clientèle ne nous ont pas permis de continuer; et nos hommes n'ont pu en deux jours qu'arriver à la couche gallo-romaine. Nous n'avons pu depuis reprendre nos projets, quoique je sois persuadé qu'après la couche gallo-romaine nous serions arrivé à la couche préhistorique.

J'ai indiqué à plusieurs de mes amis, et entre autres au Dr Capitan, l'importance que pouvaient avoir ces grottes, malheureusement distantes de chez moi de 28 ou 30 kilomètres. Au-dessous de cette grotte très grande, il y en a une autre, plus petite, dont l'entrée était presque complètement obstruée.

Peut-être là aurait-on trouvé des choses aussi intéressantes que dans les grottes périgourdiennes ?

La plus grande partie des silex et des dents avait été envoyée au propriétaire, M. de la Brosse.

La Station de Font-Mort (Vienne), Commune des Vellèches.

Par le Dr

MÉNARD (Saint-Gervais-les-Trois-Clochers, Vienne).

Dans la commune de Velleches, canton de Leigné-sur-Usseau existe un lieu dit *Foumour* (en celtique : tombeau du chef), *Fontmort* (fontaine du mort), ou *Font-maure* (fontaine des maures). — De ces trois étymologies laquelle est la vraie ?

J'opinerais pour *Fontmort* ! — Là, se trouve une station préhistorique, de l'époque *moustérienne* (ateliers de jaspes, peut-être uniques en France).

Autour des blocs erratiques de jaspes, tous les débris accumulés pendant des milliers d'années, ne sont que des rejets de l'industrie humaine. Sans exagérer, on peut estimer à vingt mille mètres cubes les débris enlevés, soit pour la construction, ou pour l'entretien des routes environnantes.

On y retrouve des instruments de toutes sortes, éclatés pour la plupart. Cependant quelques-uns sont finement retouchés. Pointes du Moustiers, couteaux, flèches, grattoirs, poinçons, etc. On y retrouve même un semblant d'industrie artistique : tête d'oiseaux, d'animaux, un essai de figure humaine. J'ai eu en ma possession une tête d'oiseau et une portion du corps finement retouchés.

Ces jaspes sont multicolores, jaunes, bruns, violets, rouges, noirs, bleus, verts ; ils ont dû frapper par leurs brillantes couleurs les peuplades d'alors.

On retrouve de ces jaspes à 30, 40, 50 kilomètres de Fontmort, mais alors en très petits instruments.

Où demeuraient les habitants de cette station ? Probablement dans les abris sous roches, près de la source ; le sommet de la colline s'est dénudé, et les roches dont quelques-unes ont été enfouies, émergent encore. Près d'elles, des fouilles seraient peut être intéressantes.

La source, qui coule au pied de la colline, a dû plus tard devenir un lieu sacré, soit à l'époque celtique ou gallo-romaine ; et, au XII^e^ siècle une abbaye fut fondée à cet endroit ; on y retrouve quelques parties bien conservées.

La taille du jaspe est extrêmement difficile ; aussi combien de morceaux brisés pour obtenir l'objet désiré ? Les jaspes ne sont pas homogènes, exception faite pour le jaune.

Aussi trouve-t-on fort peu d'objets de l'époque néolithique ; et encore tous les instruments sont généralement petits. Beaucoup devaient servir d'amulettes.

Sur la Poterie peinte décorée de la Grotte Crispine, Rio-Tinto, Marseille (Bouches-du-Rhône).

PAR

Stanil CLASTRIER (Marseille, Bouches-du-Rhône).

Au dernier printemps, au cours de mes fouilles dans cette grotte, je découvris, à 0^m70 ou 0^m80 de profondeur, dans la grande et principale salle de la grotte, le tesson 1 ; le fragment 2 fut trouvé dans une alcôve sépulcrale attenant à la grotte. Ces deux tessons ont, sans aucun doute, été décorés intentionnellement.

Ces tessons, qui furent présentés à l'*Afas* (Toulouse, août 1910), sont d'une poterie très fine et bien traitée de la fin du Néolithique, c'est certain ; ils indiquent une phase avancée dans la poterie de ce nom. Ils étaient mêlés à des instruments en silex : grattoirs, couteaux, fonds de foyers, broyeurs, nucléus et d'autres fragments de poteries, sans décor celles-là, et que nous trouvons assez souvent dans nos abris, nos grottes, et nos camps en plein air en Provence.

Absence complète de métal !

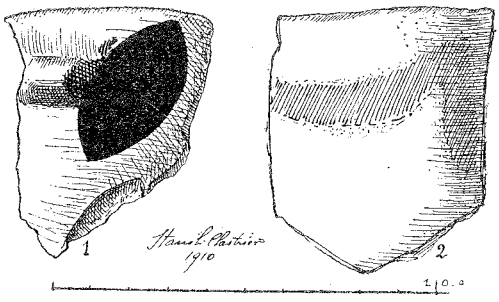


Fig. 1. — Tessons de poterie découvert à la Grotte Crispine Rio Tinto (Marseille). — 1, Fragment décoré par une *feuille*. — 2, Fragment à *guirlandes*.

Ainsi qu'on peut s'en rendre compte, le fragment 1 frappe l'esprit par sa grande netteté (*Fig.* 1 ; n° 1). Ici, il ne peut y avoir de méprise ; nous sommes bien en face d'un décor voulu, représentant une feuille posée en chevron sur la zone du bord du vase. C'est tellement vrai que je m'appuie pour étager ma conviction, sur une observation exacte d'homme du métier que j'ai surprise, et que, beaucoup comme moi, peuvent surprendre !

Le décorateur a donné son coup de pinceau habilement ; mais il avait compté sans le monticule de l'anse mamelonnée, faisant bouton saillant sur le vase, et presque au bord, qui arrêta net le contour de la feuille en la défigurant (*Fig.* 1 ; n° 1). L'artiste s'en rendit

compte aussitôt ; il effaça en partie le premier départ, tache demi-teintée qui se voit très bien sur l'original ; et, cette fois, *évitant* le mamelon, il traça sa feuille avec toute la rectitude voulue. Cette méprise est figurée dans mon croquis, par un quadrillé. Voilà ce qu'une tache de cuisson ne pourrait jamais donner ! Les coups de noir de la cuisson donnent des contours nuageux et indécis, qui ne peuvent tromper même un observateur superficiel.

J'ai, sous les yeux, pendant que j'écris ces notes, une série de vases de la Kroumirie, produits qui, pour la technique, se rapprochent le plus du Néolithique, et où les coups de feu et taches de cuisson s'étalent nombreuses et nettement. Aucun de ces vases n'a de rapport, pour les taches, avec mes tessons 1 et 2.

Le fragment 2 (*Fig.* 1, n° 2) représente assez bien le corps et la chute de ce qui sera plus tard, dans l'art évolué, la guirlande. Il serait peut être intéressant de rapprocher les contours des feuilles actuelles qui se rapproche le plus de celle marquée sur le tesson 1. Peut-être pourrait-on savoir par là si l'artiste a reproduit une feuille qu'il avait sous les yeux, comme modèle, ou bien si c'est une forme banale et de hasard.

Un procédé, dont se servent actuellement les potiers d'Aubagne (Bouches-du-Rhône), consiste à jeter, sur le vernis des vases, des gouttes de vernis plus sombre, à pinceau plein, qui, en tombant, prennent l'aspect de formes quelquefois très près de la nature ; et, cependant, je le répète, ce n'est là qu'un pur hasard et un décor que rien ne règle.

Au point de vue bibliographique, M. Ch. Cotte, qui a vu mes fragments, veut bien me communiquer la note suivante que je me fais un devoir de communiquer à nos amis, les préhistoriens. D'après cet auteur, « les poteries peintes ont été trouvées en Espagne, *civilisation* d'Almizaraque dans la station de Los Millares, par M. Siret (mais là elles sont influencées par les motifs de décoration préégéens). Je les ai signalées à l'Adaouste ; d'autres ont été décrites ensuite dans le Gard, dans une grotte énéolithique, comme l'Adaouste. La Grotte Crispine est la troisième en France qui en donne. »

Etant donné l'état de la question, n'ayant vu aucun spécimen des gisements cités, on comprendra facilement toute ma réserve à conclure et il est à souhaiter qu'en France d'autres chercheurs heureux ; fassent avancer la question des décors peints de la fin du néolithique, et apportent à la solution de cette étude de plus copieuses découvertes.

Les disques perforés et leur destination comme armes de jet.

PAR

M. FLORANCE (de Blois),

Président de la *Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.*

Depuis la remarquable étude publiée par M. Charles Buttin, dans la *Revue Savoisienne* de 1903, qui a donné lieu à diverses observations, notamment de M. Cartailhac, dans *l'Anthropologie* de 1904, p. 363, tous les préhistoriens connaissent le chark, chakra ou tchakra, arme asiatique encore en usage chez les Sikhs, dans l'Inde. Je ne vous décrirai donc point cette arme singulière.

M. Buttin est d'avis que les anneaux-disques en pierre dure, à bord extérieur tranchant, sont des armes de jet, au même titre que le tchakra actuel, en métal, qui leur ressemble et en est évidemment la continuation, la survivance et le perfectionnement pour la solidité. Malgré les objections qui lui ont été faites, à ce sujet, je partage complètement sa manière de voir; j'irai même plus loin que lui en disant que les disques percés, à bords tranchants, en silex ou en pierre dure, diminutifs des anneaux-disques, étaient, dans notre pays, des armes de jet, et non des casse-têtes destinés à être emmanchés.

J'apporte, à l'appui de mon hypothèse, — il serait peut-être téméraire d'affirmer, — les moulages de deux disques percés. L'un, bien connu, se trouve au Musée de Saint-Germain; il provient de la collection de M. Bertin, à Joigny (Yonne); il mesure $0^{m}155$ de diamètre, $0^{m}041$ d'épaisseur au milieu, avec un trou de $0^{m}020$ de diamètre au centre, et de $0^{m}045$ sur les bords extérieurs. — L'autre appartient au Musée de la *Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher*, à Blois; il est en beau silex, bien taillé, patiné; il a été trouvé à Fossé, dans une vigne, près la station néolithique très importante d'Averdon, à 10 kilomètres au nord de Blois; il mesure $0^{m}140$ de diamètre, $0^{m}032$ d'épaisseur, avec un trou de $0^{m}020$ au centre et

de 0m040 sur les bords extérieurs; il est très tranchant et pèse 590 grammes.

Ainsi que beaucoup d'autres, sinon tous, ces disques ont été percés d'une manière qui ne permet pas un emmanchement solide, ou alors cette arme aurait été bien moins sûre et moins résistante qu'une simple hache. Le trou, finement poli, à peu près central, a été percé en deux fois, et forme deux cônes tronqués se réunissant au milieu de l'épaisseur, ce qui fait qu'au milieu, le trou a une grandeur moindre de moitié que sur ler bords, qui s'évasent de deux côtés opposés, comme pour faciliter la préhension par les doigts. Les cônes en se réunissant forment au point de contact, un angle qui enlèverait toute solidité à un emmanchement quelconque, avec un diamètre trop étroit pour y faire passer un manche suffisamment résistant.

M. L. Coutil, mon éminent collègue, qui a étudié ces objets préhistoriques, au point de vue surtout de leur confection, a reconnu que ces belles pièces provenaient généralement d'un large éclat d'un bloc de silex primitivement, muni d'un trou naturel; on a, dit-il, simplement exécuté sur chaque côté, un piquage très fin, qui a été ensuite poli. Pourquoi si bien polir cet intérieur s'il était destiné à un emmanchement? Le polissage était un obstacle de plus pour l'emmanchement.

Depuis que je connais le Disque de Fossé, je pense qu'il était destiné à servir comme arme de jet. Lorsque je remis à M. A. de Mortillet la note qui parut dans le numéro de février 1909, de *l'Homme Préhistorique*, sur les pierres de jet, j'avais compris parmi ces pierres, tous les disques percés ou non; faisant ressortir seulement que, pour ceux qui étaient percés, le trou était destiné à faciliter le lancement. Mais, sur la demande de M. de Mortillet, qui n'était pas de mon avis, ou qui trouvait une trop grande différence entre les deux genres de disques, je supprimai le paragraphe relatif aux disques perforés, me réservant d'en faire l'objet d'une note spéciale, à un moment donné, lorsque j'aurais étudié plus de sujets de comparaison.

Or, en février 1910, un officier du 113e régiment d'infanterie, en garnison à Blois, M. le capitaine Didierjean, vint me demander de lui montrer le disque troué de la *Société d'Histoire naturelle*. Il avait l'intention de faire aux officiers de son régiment une petite conférence sur les tchakras préhistoriques en pierre et ceux actuels en métal. Il connaissait M. Charles Buttin et son mémoire; il avait vu les armes des deux époques; celles en pierre et celles des sikhs, en acier. Nous fûmes d'accord tous deux pour trouver que le disque de

Fossé, ainsi que tous ses semblables, étaient des dérivés du tchakra préhistorique, que c'était parce que notre silex n'avait pas la même dureté que la pierre asiatique, que le trou central de nos disques était diminué et leur épaisseur un peu augmentée. Il est vrai que la manière du lancement devait se trouver aussi modifiée et qu'au lieu d'imprimer un fort mouvement de rotation autour du doigt au disque, on ne pouvait plus lui donner qu'une seule impulsion de rotation.

Que le lancement ait été fait horizontalement comme pour le tchakra, ou verticalement comme pour le disque romain, le disque perforé en silex, à bords tranchants, n'en était pas moins, pour un lanceur adroit, une arme très dangereuse, à une distance moyenne. Les guerriers ou chasseurs devaient avoir, en plus de cette arme, une hache ou un poignard pour le combat corps à corps.

Il est évident que ces disques pouvaient être brisés dans certains cas, lorsqu'ils rencontraient le rocher, mais ils étaient destinés à combattre l'homme ou les animaux et non à frapper sur les pierres ; même si le coup était manqué, l'arme tombant sur le sol ou frappant un arbre n'était par brisée pour cela. Je puis dire à l'appui de mon opinion, qu'il n'est pas à ma connaissance qu'on ait trouvé un disque brisé en silex ou pierre dure (1). Les disques brisés que je connais et nous en avons à Blois, sont en schiste ou en marbre et ne sont pas coupants ; ce n'étaient pas des armes.

M. le capitaine Didierjean fit sa conférence, dont il me communiqua ensuite le manuscrit, que je trouvai fort intéressant; il se plaçait à un point de vue plutôt militaire que préhistorique; c'était son rôle. Quant à moi, je viens aujourd'hui vous présenter les moulages que je possède, pareils à tous les autres à peu près, notamment à ceux que M. Léon Coutil a décrits, et vous donner mon humble avis sur la destination que je suppose qu'ils ont eue.

Il ne me semble pas possible que les disques perforés aient jamais pu être emmanchés solidement, les haches-marteaux ou casse-têtes perforés pour l'emmanchement, les casse-têtes naviformes, ont un trou très différent, uni et droit dans toute la longueur, plus large généralement d'un côté que de l'autre. D'autre part, le tranchant très aigu et coupant des disques ne permet pas de les considérer autrement que comme des armes redoutables; leur fragilité n'est guère plus grande que celle des haches polies en silex; leur aplatissement facilite le lancement et la direction à une certaine dis-

(1) Depuis ma communication au Congrès, j'ai vu, dans l'étude sur les Casse-têtes en silex de M. L. Coutil, que M. Fouju a trouvé une moitié de casse-tête ou disque perforé, à Auneau, dans la Beauce. — Mais un seul cas sur quinze n'affaiblit guère mon argumentation.

J'ajoute que dans un Dolmen, *Les Petits Fradets*, à la pointe de la Gournaise, à l'Ile-d'Yeu (Vendée), j'ai trouvé un gros *bloc de silex* (*importé* de loin, car il n'y en a pas de cette sorte dans cette île granitique), présentant sur une face une *dépression* naturelle, qui a été *retouchée* pour y mettre le pouce, et qui a dû servir de *casse-tête*. Cet énorme bloc de silex, si on l'avait régularisé et si l'on avait fait sur l'autre face un petit *trou* correspondant à la dépression indiquée, aurait pu être facilement transformé en casse-tête en *silex*, comparable à celui de la collection de mon ami E. Taté.

Je considère cette pièce comme un des faits d'observation ayant dû mettre les Néolithiques sur la voie de l'invention de l'arme, dont nous nous occupons ici.

Les disques en schistes, néolithiques, de Maisons-Rouges, près Blois (Indre-et-Loire).

PAR

L. COUTIL (Eure) et L. COMPAIN (Blois, Loir-et-Cher).

Nous avons remarqué dans la Collection de M. Compain, trois fragments d'anneaux en schiste de dimensions et largeurs variables, de 0^m010, 0^m025 et 0^m030, comme bande annulaire. On les a trouvés dans la commune de Marolles, au *hameau de Maisons-Rouges*, à 10 kilomètres également de Blois.

Le Musée de Blois possède cinq fragments de disques recueillis dans le même gisement, et par d'autres collectionneurs, soit treize à quatorze spécimens.

Nous n'osons prétendre qu'il s'agit d'un atelier de fabrication, comme à Montcombroux (Allier), dont on voit des échantillons au Musée d'Autun, dans la collection Pérot; nous avons signalé un autre atelier à Nacqueville, près Cherbourg, dans notre *Dictionnaire palethnologique de la Manche*, en 1896, et dont les exemplaires se trouvent au Musée de Cherbourg.

Si les quinze fragments étaient de même dimension, nous pourrions supposer qu'il s'agit d'une sépulture néolithique, et que les disques en schiste actuellemeut brisés se trouvaient au bras du squelette, ainsi que nous l'avons observé à Saint-Pierre-la-Garenne (Eure), en 1892, où il y avait trois disques au bras d'un squelette (notre collection); et à Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure), au Musée de Louviers, à 15 kilomètres plus loin, dans la même vallée de la Seine, et sur la rive gauche, où le squelette avait sept disques en schiste au poignet (1).

(1) L. Coutil. — *Ateliers et stations humaines Néolithiques du Département de l'Eure.* — 1897.

Note sur une pointe ou vestige de javelot en bois de chêne.

PAR

L. PLESSIER (de Compiègne, Oise),

Ancien Président de la *Société historique de Compiègne*.

La matière de prédilection des peuples préhistoriques, pour la confection de leurs armes, outils et instruments quelconques, fut assurément le *silex*. Cette préférence s'explique d'ailleurs par les qualités spéciales de cette matière, son extrême abondance à la surface ou à l'intérieur du sol, dans la plupart des contrées de l'univers, ainsi que par la grande facilité que présente cette roche à l'éclatement par simple percussion. On sait en effet — et les faussaires de Saint-Acheul, de Bresles (1), etc., etc., en ont fait ou en font trop souvent l'expérience aux dépens des collectionneurs — avec quelle docilité le rognon ou la tablette de silex, n'ayant pas jeté

(1) R. DE MARICOURT. — *Les silex de Beauvais et les contrefacteurs*, Senlis, 1881. — P. EUDEL. *Le Truquage*, Paris, s-d., p. 19-27. — L. THIOT. *Les silex faux de Beauvais*. Le Mans, 1910.

Aux nombreux foyers ou centres de truquage énumérés par notre excellent collègue et ami, M. Thiot, nous pouvons ajouter une autre localité classique : celle de Thennes (Somme), où C. d'Acy a rencontré de si remarquables spécimens de l'industrie paléolithique.

Sur trois haches ou *hachettes* recueillies très récemment (9 juil. 1910) chez un ouvrier et provenant, paraît-il, d'une des grévières en exploitation, deux en effet sont manifestement fausses et ne datent sans doute que de très peu de temps.

La falsification se trahit d'ailleurs :

1° Par l'absence de cette patine ou *lustre* caractéristique, dont est entièrement recouverte la troisième pièce, considérée comme véritablement authentique et ancienne;

2° Par leurs formes, absolument incompatibles avec le milieu où l'ouvrier prétend avoir trouvé les deux objets.

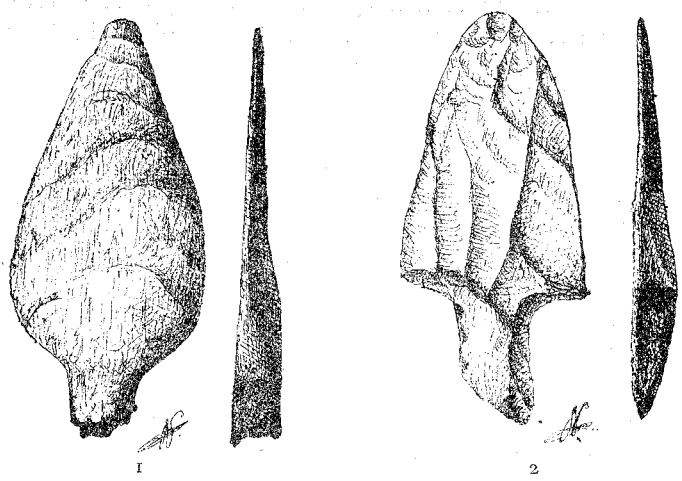
3° Par le travail de la taille, dans lequel on est loin d'observer la régularité habituelle dans l'éclatement, et qui présente beaucoup d'*étoilures* résultant de coups portés *normalement* et non *obliquement* aux arêtes;

Et 4° pour la plus grande pièce, par la défectuosité même de la matière première. Le silex utilisé consiste en une plaquette ayant conservé de notables parties de *cortex*, non homogène, et dont le milieu est coupé d'une faille susceptible de lui ôter toute résistance sérieuse à l'usage. (Note ajoutée pour l'impression).

leur eau de carrière, se prêtent aux formes variées et parfois capricieuses que leur donne un ouvrier doué d'une certaine habileté.

Le silex toutefois, malgré ces qualités incontestables, n'a pas été exclusivement utilisé. Aux derniers temps néolithiques surtout, sinon pendant l'âge même du bronze, une foule d'autres roches, se rapprochant plus ou moins des *quartzites*, furent également mises en œuvre, ainsi que les cornes ou bois des cervidés. Enfin, probablement à toutes les époques, certains végétaux ligneux, à fibres droites et résistantes, fournirent un assez large contingent à l'industrie de nos ancêtres !

Les diverses phases de cette industrie sont actuellement connues, et la chronologie approximative en a pu être même établie, sauf pour



1 2

Fig. 1. — Pointe de Javelot en bois, trouvée dans la rivière d'Oise.
Echelle : 1/2 grandeur.

Fig. 2. — Pointe de Javelot en silex, trouvée dans une tourbière de la Vallée de la Somme.
Echelle : 1/2 grandeur.

les instruments en bois proprement dit, dont les vestiges sont en général demeurés très rares et assez indéterminés. Aussi, avions-nous estimé, il y a longtemps déjà (1), que la rencontre, aux environs de Compiègne, d'une pointe ou tête de javelot en bois de chêne pouvait être considérée comme une bonne fortune archéo-

(1) Une ébauche de ce travail avait été rédigée et lue à la *Société historique de Compiègne*, dans sa séance du 17 avril 1890, soit un mois environ après la trouvaille de la pointe de javelot en bois [*Procès-verbaux, rapports,* etc., années 1888-1891, p. 99-100 et 132].

Il nous a même suffi de revoir cette étude sommaire, restée inédite, et de la compléter, pour en faire notre communication actuelle au VIe *Congrès préhistorique.*

logique, et pensons-nous encore faire œuvre utile, en signalant aujourd'hui ce fait intéressant à nos confrères du VI[e] Congrès préhistorique de France.

Cette pointe, *Fig.* 1, pouvait être rangée dans le type dit « à pédoncule », avec épaulements légèrement retroussés. Ce pédoncule, toutefois, n'était pas aminci ou retaillé vers sa base, comme dans les pointes en silex, mais massif et déchiqueté à sa partie inférieure, par suite d'une cassure ancienne et probablement accidentelle. Il mesurait encore, au moment de la découverte, une longueur moyenne de 0^m018, sur une largeur de 0^m015 et une épaisseur égale à celle maxima de la pièce, soit de 0^m014 environ, semblant constituer ainsi une faible portion et l'amorce de la *tige* ou *hampe* qui servait au maniement de l'arme.

Les épaulements n'étaient également ni disposés, ni retouchés, pour former *barbelures*; mais, coupés à angle obtus, ils épousaient dans toute leur étendue les épaisseurs correspondantes de la pièce.

Cette dernière avait exactement 0^m125 de longueur totale, 0^m057 dans sa plus grande largeur et, ainsi que nous l'avons déjà dit, environ 0^m014 d'épaisseur au talon. Sa face supérieure était bombée, décroissante sur les deux tiers de sa longueur, vers son extrémité supérieure ou pointe, et la face du dessous, au contraire, absolument plate. Ses arêtes latérales avaient conservé une assez grande régularité, mais la pointe se trouvait légèrement émoussée.

La face inférieure avait donc été obtenue par simple éclatement, tandis que la supérieure, autant que permettait d'en juger l'état de conservation, paraissait avoir été façonnée à l'aide d'une tranche *mousse*, comme l'arête d'un silex, et non par une lame métallique, qui aurait certainement produit des sections plus nettes et beaucoup plus régulières.

Enfin, quant à la nature du bois, elle était des plus faciles à déterminer, car des plaques *nacrées* ou chatoyantes, interposées entre les fibres ligneuses et incomplètement détruites par le temps, accusaient très nettement l'essence du chêne.

Cette pointe provenait de dragages effectués dans l'Oise canalisée, en mars 1890, un peu au-dessous de la profondeur habituelle, pour obtenir des graviers propres à l'entretien des chaussées de halage. Elle pouvait donc se trouver à environ 0^m30 ou 0^m40 en contre-bas de la couche de grève fine formant le lit actuel, et le hasard seul nous fournit l'occasion de la recueillir, presque immédiatement après son extraction, sur la rive gauche de la rivière, en face de l'ancien (1) confluent de l'Aisne.

(1) Le confluent de l'Aisne a été reporté à trois ou quatre cents mètres en aval, par la rectification de l'Oise qui, à sa rencontre avec son affluent, présen-

Elle nous parut d'ailleurs d'autant plus intéressante, d'autant plus précieuse, qu'elle constituait, pour nous du moins, un objet absolument inédit, et que, malgré notre assez vieille expérience, nous eussions hésité à la considérer comme arme ou fragment d'arme, si nous n'avions déjà possédé sa véritable réplique en silex, mais de taille un peu moindre.

Les armes ou autres instruments en bois sont très rares en général, encore bien que les savants soient unanimes à reconnaître que cette matière ait été employée dès les temps les plus reculés.

Les premières querelles se vidèrent en effet avec « les mains, les ongles et les dents » (1) — et probablement les pieds; — mais il ne paraît pas douteux que les hommes, bientôt après, s'armant de pierres pour rendre leurs coups plus meurtriers, durent recourir en même temps aux simples bâtons, puis aux bâtons taillés en pointe, pour atteindre leurs adversaires à plus de distance, évitant ainsi les dangers du corps à corps, ou parer leurs coups de plus loin. De là, naquirent évidemment l'épieu, la lance et le javelot, — ces derniers n'étant en définitive qu'un épieu à pointe élargie, — et si ces armes primitives ou leurs débris ne se retrouvent pas aux premiers stades préhistoriques, cela tient, comme le fait observer une voix des plus autorisées, à ce que « le bois se détruit très facilement et s'est rarement trouvé dans d'assez bonnes conditions pour parvenir jusqu'à nous (2) ».

C'est donc aux derniers temps néolithiques que se rapportent les armes en bois rencontrées jusqu'alors et parmi lesquelles on a surtout signalé des arcs ou débris d'arcs, des massues ou casse-têtes, etc. G. de Mortillet cite et figure également, dans son *Musée préhistorique*, « un poignard en bois d'if » et « une hache polie, équarrie sur les côtés, de même essence ou de sapin », recueillis dans la classique station de Robenhausen (3); mais, nulle part, à notre connaissance, il n'aurait été trouvé de tête ou pointe de lance, javelot ou flèche, avant celle du confluent de l'Aisne.

De cette absence, devait-on conclure que ces derniers types, des plus communs aux basses époques préhistoriques, n'eussent pas existé en telle matière, c'est-à-dire en bois ?

Cette hypothèse eût été, certes, en complète contradiction avec les relations des explorateurs qui nous montrent, chez les sauvages de l'intérieur de l'Afrique, de l'Amérique, ou encore des côtes

tait autrefois une courbe et une contre-courbe des plus dangereuses pour la navigation. L'ancien lit a été comblé.

(1) Lucrèce. — *De natura rerum*, L. V., v. 1280 et suivants.

(2) G. de Mortillet. — *Le Préhistorique*, 1re édition, p. 556.

(3) Pl. XL, fig. 343; et Pl. XLIX, fig. 458.

océaniques, l'association de lances, javelots et flèches *en bois* avec ces haches, casse-têtes ou autres instruments en silex, porphyre ou jade qui, dans des circonstances analogues, ont été si longtemps utilisés par nos aïeux.

Il paraît donc, au contraire, absolument rationnel de conclure à l'existence de ces mêmes objets en bois chez nos propres ancêtres, et d'attribuer, toujours avec G. de Mortillet, la rareté de leurs vestiges à ce que « le bois conservé est généralement très mou et d'un « aspect peu attrayant, de sorte que bien des chercheurs ne s'en « occupent pas et le laissent se détruire (1) ».

Les causes de destruction, pour ces objets en bois, sont effectivement trop nombreuses et trop réelles. Nous ne nous attarderons pas à les énumérer ici; mais, bien des fois, nous avons personnellement déploré ne pouvoir rencontrer dans les terres extraites de tranchées profondes, dans les produits des dragages importants, que des masses ou débris de bois informes, spongieux, que le moindre toucher réduisait en pâte, au moment de leur extraction, ou en poussière, quelques jours après.

Notre pointe ou tête de javelot présentait d'ailleurs ces graves défauts, mais à un degré moindre, grâce à la pureté relative du gravier dans lequel elle avait séjourné. Lorsqu'elle s'offrit à nos regards, sa masse était peu consistante, imprégnée d'une humidité considérable, et nous désespérions réellement de la conserver longtemps.

Notre étonnement fut donc assez grand lorsque, plusieurs semaines après, en examinant cette pièce, dont nous avions pris soin de faire un croquis dès notre retour et avant de l'immerger dans une cuvette aux trois quarts remplie d'eau de rivière, nous remarquâmes qu'elle avait repris plus de consistance, en exsudant une matière gluante ou visqueuse, dont elle était entièrement imprégnée au moment de sa trouvaille.

Nous profitâmes de cette heureuse circonstance, pour en compléter le dessin et remplacer eau de rivière et cuvette par un bocal bouchant hermétiquement et contenant de l'eau distillée, ce qui nous permit de conserver notre pointe jusqu'en 1894. Mais à cette époque, une douloureuse opération nous ayant éloigné pendant plus de six mois de la pièce où était déposé ce bocal, nous fûmes désagréablement surpris de le trouver fêlé et vidé, sous l'action de la gelée sans doute, et la pointe en bois tellement exfoliée, tellement déformée ou recroquevillée en tous sens, qu'il nous parut dès lors inutile d'essayer de la conserver davantage!

(1) G. de Mortillet. — *Le Préhistorique*, 1re édition, p. 558.

Telle était donc, en elle-même, cette intéressante pointe de javelot ; telles furent les circonstances de sa trouvaille inattendue et de sa conservation relative pendant plusieurs années. Il nous reste maintenant à examiner à quelle époque on doit la faire remonter, et de quelle utilité elle pouvait bien être à son possesseur primitif.

Or, la nature et la situation stratigraphique de la couche des graviers non remaniés dont provenait certainement cette pièce intéressante ; la rencontre, sur le même point et dans les mêmes conditions, d'une tête de lance en bronze, à douille brisée inférieurement et petits œillets latéraux ; en face, dans la récente dérivation de l'Oise, et un peu plus en aval, vers Compiègne, de plusieurs instruments en corne de cerf, taillés en simple biseau d'un bout et perforés pour emmanchement près de l'autre extrémité (1), etc., permettent de rapporter, sans hésitation, notre pointe de javelot aux derniers temps néolithiques, sinon à l'époque du bronze.

Il en est de même d'ailleurs pour la pointe de javelot en silex, provenant des tourbières de la Somme, et que nous avons cru devoir reproduire ici par la gravure (*Fig.* 2), en raison de sa très grande analogie avec celle en bois du confluent de l'Aisne. Enfin, nous rappellerons également une autre pièce semblable, trouvée en Algérie, dans le lit de l'Oued-Seldjà, par M. F.-F. Moreau (2), et qui, considérée comme *moustérienne* — sous forme dubitative, il est vrai — par son inventeur, est évidemment *robenhausienne* par son *facies*, ses encoches à la base, et ses rudiments d'ailerons nettement accusés.

Bref, la pointe de javelot du confluent de l'Aisne appartient donc aux mêmes époques que les instruments ou armes en bois rencontrés : en France, dans les graviers supérieurs ou dans les parties inférieures des tourbières ; en Suisse, dans les nombreuses stations lacustres ou palustres, et notamment dans celle de Robenhausen. Aucun doute ne saurait subsister à cet égard, et il nous paraît absolument inutile d'insister sur ce point.

Quant à l'utilité de cette pointe et à son usage probable, il est également des plus faciles de les démontrer.

En effet, il semble parfaitement admissible, sinon logique, que nos ancêtres, comme les peuplades modernes dont il a été question plus haut, aient employé, eux aussi, concurremment avec le silex et le bronze, des armes similaires en bois. Ces dernières à la vérité, n'offraient pas les mêmes avantages que celles en silex ou

(1) L. Plessier. — *Perforation du silex*, etc., p. 24-25 du tirage à part.
(2) *Notice sur les silex taillés recueillis en Tunisie.* Paris, 1888, pages 14-15, et pl. I. *Fig.* 3.

autres matières très résistantes; mais, connaissant le feu, — puisqu'on retrouve leurs innombrables foyers — ils pouvaient les durcir à la flamme, ou même arriver, par une dessiccation lente et progressive, à leur donner, avec plus de rigidité, une force de pénétration plus considérable, remédiant ainsi à leurs principaux inconvénients naturels.

L'emploi du bois devait présenter en outre de sérieux avantages dans leur fabrication elle-même. Un grand nombre de dards ou javelots pouvaient être obtenus rapidement, par la simple refente d'un même morceau, suivant le fil du bois, et il ne restait alors qu'à terminer, perfectionner plus ou moins ces armes, ce à quoi l'outillage contemporain en silex ou en bronze, comprenant lames, grattoirs, scies, etc., suffisait aisément.

De plus, hampe ou tige et pointe faisaient très probablement corps ensemble, comme paraît l'indiquer notre curieux spécimen, et nos aïeux évitaient ainsi *l'entage* des pointes sur des tiges indépendantes ou distinctes, opération toujours délicate, souvent aléatoire et susceptible de compromettre la solidité de l'arme elle-même. Enfin, l'extrême abondance de la matière première, jointe à ces incontestables facilités de fabrication, leur permettait de s'approvisionner amplement de traits ou javelots dont ils devaient faire si grand usage, ne fût-ce que dans la poursuite ou la capture du gibier et des animaux servant à leurs différents besoins.

A notre humble avis, ces armes en bois naturel ou durci au feu devaient donc servir aux nécessités courantes et multiples de nos aïeux, tandis que celles en silex ou en bronze, dont la fabrication demandait infiniment plus de temps, de peines et de soins, étaient sans doute réservées pour la guerre et des circonstances particulières.

C'est pourquoi, estimons-nous à notre tour, que ces sortes d'armes ont dû être fort communes aux époques en question; et maintenant que l'attention est particulièrement attirée sur leur existence, en même temps que sur certaines conditions de leur gisement, nous ne doutons pas que d'autres découvertes viennent prochainement corroborer la nôtre, en confirmant la plupart de nos conjectures.

Hache en pierre des Pyrénées.

PAR

J. GAURICHON (de Tours).

J'ai l'honneur de présenter au Congrès un fragment de Calcaire à entroques, formé de débris de Crinoïdes à cassures spathiques et de radioles d'oursins. Il présente sur ses deux faces des empreintes légèrement ferrugineuses Cette roche paraît être d'un âge géologique incertain, pouvant varier du muschelkalk à la fin du jurassique. Bien que présentant certains caractères du trias moyen et particulièrement du conchylien de d'Orbigny, j'incline à penser, en raison de ses cassures et de ses radioles, que ce fragment de roche appartient au terrain bajocien du Jura. La difficulté, dans sa détermination, provient surtout de ce qu'il est profondément altéré en surface, ayant dû être longtemps exposé à l'air.

Ce fragment qui, tout d'abord paraît être un simple produit naturel, sans avoir subi aucune opération de retouche, ni de taille, présente cependant assez bien la forme d'une cognée, autrement dit d'une hache en forme de coin (*Fig.* 1 et 2); le tranchant est évidé, surtout par des courbes douces; au bas de cette lame, est un col ou étranglement, sur lequel se trouve une dépression très sensible au toucher; cette dernière devait, suivant toutes probabilités, soit faciliter la préhension de l'objet, soit marquer la place d'une sorte de cheville ou coin devant servir à resserrer la ligature qui entourait ce col; enfin des arêtes vives dessinent la forme à angle droit du dos d'une hache; cette partie rectiligne présente un renfort dans l'épaisseur, capable d'augmenter la force de l'outil lancé contre un adversaire; la fracture de l'angle immédiat gauche, paraît être une preuve bien visible de son utilisation.

A ce titre, j'ai pensé que ce fragment méritait de vous être présenté, car il semble tout indiqué pour servir comme arme de jet; au repos, celle-ci pouvait être facilement suspendue à la ceinture.

Je me suis cru d'autant plus autorisé à vous faire cette présentation, à ce titre, que j'ai trouvé moi-même ce fragment dans une Enceinte, naturellement fortifiée, dite *Camp de Camesiaou.*

Ce Camp se trouve dans la belle vallée du Gave de Pau, entre Argelès-de-Bigorre et Lourdes, près du village d'Ouzous. Là, s'étend sur les flancs de la montagne du Gez (1097 mètres), une épaisse moraine glaciaire, remaniée par les eaux de l'époque quaternaire, dont les fouilles se retrouvent dans les trois grottes voi-

sines d'Ouzous. A mi-côte de cette moraine, à 30 mètres en contrebas du chemin d'Argelès, s'étend le camp de Camesiaou, adossé à l'est à la montagne, et défendu sur les côtés nord et sud par une double rangée très marquée de gros blocs erratiques, tandis qu'à l'ouest, le terrain plonge dans un à pic de 100 mètres au-dessus du Gave.

Le fragment présenté a été ramassé à niveau du sol et entre deux gros rochers juxtaposés; tout laisse donc supposer que l'emplacement a bien été choisi pour défendre le passage de la vallée dès la plus haute antiquité; plusieurs monuments mégalithiques se trouvent également à proximité, notamment la *Pierre branlante*, bien connue dans la région, et dite « le Balandraü ».

Vous remarquerez une particularité qui serait bien troublante, si elle n'avait été reconnue comme étant l'œuvre naturelle des intempéries qui ont altéré la surface de ce fragment de roche; par suite

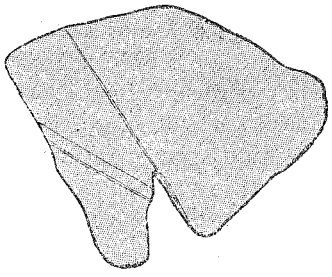


Fig. 1. — Hache en pierre des Pyrénées. Vue d'une face.

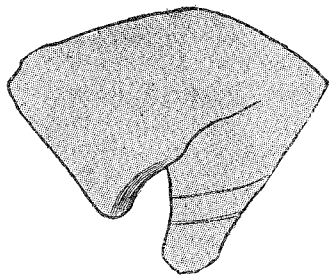


Fig. 2. — Même Hache des Pyrénées. Vue de l'autre face.

de la désagrégation, certaines parties en calcite, font saillie, alors qu'on serait tenté de supposer à première vue qu'elles ne sont que l'empreinte de certaines ligatures; ces saillies, il faut l'avouer, par leur enroulement naturel surtout autour de la partie que j'appellerai le manche, sont bien faites pour surprendre un esprit non prévenu (*Fig.* 1 et 2).

De tout ce qui précède, je ne voudrais point conclure que nous nous trouvons en présence d'une hache proprement dite, dont le modèle n'aurait pas jusqu'ici figuré dans le *Musée préhistorique* de notre éminent collègue, M. A. de Mortillet! — En Préhistoire, il faut (on ne se lassera pas de le répéter) que la critique s'accorde avec cette vérité si recommandée par Cicéron : *Ne quid falsi audent.* Mais je pense que ce fragment de roche, étant donné sa forme extérieure spéciale et le lieu lui-même de sa découverte, a été utilisé comme arme de jet; et que, par suite, il méritait de retenir, pendant quelques instants, votre indulgente attention.

Instruments préhistoriques de la Cochinchine.

PAR

JOUSSET DE BELLESME (Nogent-le-Rotrou, E.-et-L.).

J'ai l'honneur de présenter au Congrès plusieurs instruments en pierre, provenant de la Cochinchine. Ils m'ont été envoyés par mon fils, ingénieur des Arts et Manufactures à Saïgon, qui les a recueillis avec le concours de M. Loesch, entrepreneur de travaux publics, à Bien-Hoa (*Fig.* 1 et 2).

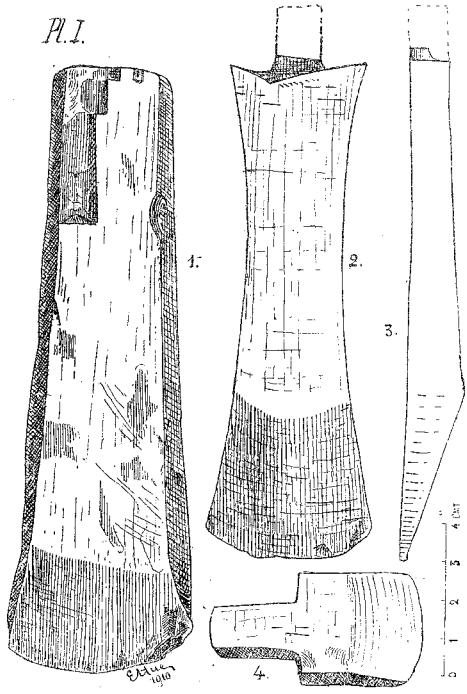


Fig. 1.— Instruments Néolithiques de l'Ile de Culo-Roa (Cochinchine) — *Légende* : 1, *Ciseaux* ; — 2, 3, 4, *Hachettes.* — *Echelle* : 1/2 Gr.

Ces outils proviennent d'une île, située sur le fleuve Dong-Naï : île connue sous le nom de Culoa-Roa (Ile de la Tortue). C'est une île d'alluvions, qui ne contient pas de bancs de pierre. La matière, qui a servi à la confection de ces outils, est une sorte de basalte, assez dur, gris clair et gris foncé. Elle est extraite de gisements ro-

cheux, situés sur la rive gauche du fleuve, à Bien-Hoa, où on les exploite comme moellon. — L'envoi se compose de douze instruments : six hachettes; un grand racloir; cinq ciseaux (*Fig.* 1 et 2).

Les hachettes, d'assez petites dimensions (la plus petite mesure 0^m045 sur 0^m004; et la plus grande 0^m10 sur 0^m05), sont remarquables, parce qu'elles portent à l'arrière une sorte de tenon, quadrangulaire, de 0^m02 à 0^m03 centimètres de longueur, qui semble destiné à l'emmanchement de la hache.

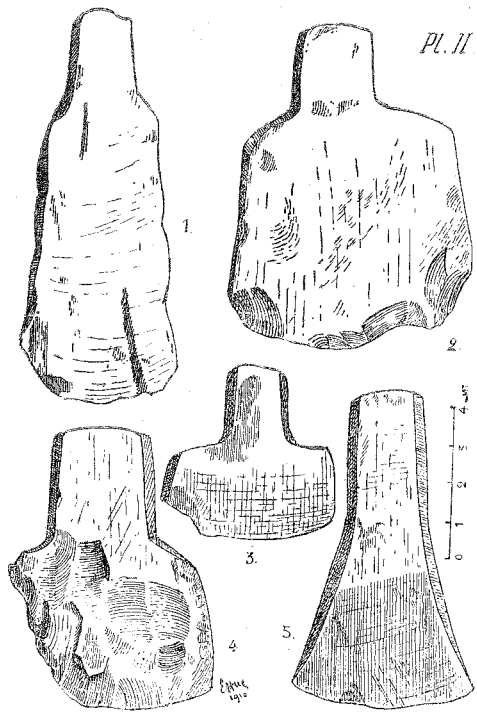


Fig. 2.— Instruments Néolithiques de l'Ile de Culo-Roa (Cochinchine). — *Légende* : 1, 2, 3, 4, *Hachettes*; — 5, *Ciseaux*. — *Echelle* : 1/2 Grandeur.

La pièce la plus volumineuse est un racloir, assez épais et très grossier, de 0^m12 sur 0^m08; il est presque ovalaire.— Les ciseaux, de longueur variable, mesurent 0^m13, 0^m11, 0^m09, et 0^m08.

Les dimensions des hachettes sont les suivantes : longueur totale, 0^m10; largeur du tranchant, 0^m04; $0^m10 \times 05$; $0^m08 \times 0^m06$; $0^m07 \times 05$; $0^m055 \times 0^m03$; $0^m04 \times 0^m04$.

Ces instruments présentent tous une particularité de structure intéressante. La conception qui a présidé à leur fabrication n'est

pas la même que celle qui a guidé nos ancêtres primitifs. Dans nos industries préhistoriques, les haches polies sont presque toujours disposées de telle sorte que les deux faces convexes, dont l'intersection forme le tranchant, présentent une courbure symétrique. Il n'en est pas de même dans les outils ci-dessus. Il y a invariablement une courbure assez forte d'un côté, beaucoup moins accentuée, et même presque plane de l'autre côté. Toutes ces pièces offrent cette particularité ; c'est donc une forme voulue, et non due au hasard.

Ce petit détail dénote une mentalité un peu différente de la nôtre ; et montre surtout, il me semble, que les primitifs de ces contrées n'ont pas eu de relations avec nos primitifs, et ont façonné leurs outils, sans avoir eu connaissance des nôtres. Le tenon d'emmanchement ne se retrouve pas habituellement non plus dans nos industries.

Au point de vue de l'utilisation, les dimensions restreintes de ces hachettes, leur faible poids, donnent à penser qu'elles ne sont pas destinées à des travaux de force ; leur mode d'emmanchement, si particulier, semble indiquer des outils destinés au travail du bois, des sortes de racloirs, grattoirs analogues à nos planes ; et l'anomalie qu'on remarque dans leur courbure corrobore cette hypothèse.

« Ce gisement est assez connu dans la colonie, m'écrit mon fils ; mais les gens qui s'occupent de ces questions sont peu nombreux. Il serait intéressant de faire des recherches méthodiques et quelques fouilles sur ce point. On y ferait certainement des trouvailles ; et on pourrait être assuré du concours de M. Loesch, qui fréquente ces localités depuis longtemps, et est en relation avec les coolies. Les échantillons que je t'envoie ont été trouvés pendant une promenade dans l'île, et en allant de maison en maison. Les cultivateurs les mettent de côté en labourant leur champ, et les cèdent pour quelques sous. — Je crois savoir que le Dr Yersin et M. Krempt, membre d'une mission scientifique en Cochinchine, ont fait des fouilles au même endroit, et ont trouvé des choses intéressantes, notamment un bracelet de pierre intact, un racloir à deux mains, ainsi que d'autres outils. »

D'après tous ces détails, on peut conclure qu'il existe, dans l'île de Culoa-Roa, une station préhistorique, appartenant, selon toute probabilité, au Néolithique.

Notes sur la Cité lacustre de Chalain (Jura).

PAR

Louis-Abel GIRARDOT (de Lons-le-Saunier, Jura),

Professeur honoraire du Lycée et Conservateur du Musée de Lons-le-Saunier.

Recherches sur la structure et les conditions d'accroissement de la Beine crayeuse, ou Terrasse sous-lacustre, portant les Palafittes.

Esquisse d'une tentative provisoire d'évaluation relative de la durée des interruptions constatées entre certains dépôts archéologiques superposés de l'époque *Néolithique*, puis entre ces derniers et l'apparition d'un niveau plus élevé, à objets de *Bronze larnaudiens*.

Les Palafittes du Jura, et plus spécialement la Cité lacustre néolithique de Chalain, ont fait déjà l'objet, à deux reprises, de communications de notre part aux Congrès de la *Société Préhistorique Française*. Nous avons dû à l'extrême obligeance de M. Edmond Hue de les présenter en notre absence; et nous le remercions bien vivement de vouloir bien encore les compléter, au Congrès de Tours, par une nouvelle communication en notre nom.

Rappelons sommairement tout d'abord le sujet des précédentes communications.

Après avoir exposé au Congrès de Beauvais (Compte rendu, p. 430), une série de considérations sur les diverses conditions qui durent, ce nous semble, favoriser l'édification de Palafittes, dès l'époque Néolithique, dans un certain nombre des lacs de la moyenne région du Jura français (bassins supérieurs de l'Ain, de la Bienne et du Doubs), où ils étaient alors plus nombreux encore que de nos jours, nous avons passé en revue les localités de ce pays où des palafittes ont été reconnues (lacs de Clairvaux et de Chalain, explorés tous deux; tourbières d'Andelot-en-Montagne et de Villeneuve-d'Amont, à l'est de Salins, simplement signalées); puis les localités où leur existence est plus ou moins probable, d'après les découvertes archéologiques qui s'y sont produites jusqu'ici.

Pour les importantes palafittes de Chalain, qui forment toute une cité lacustre, les principaux faits d'ordre général ont été présentés aux derniers Congrès préhistoriques, à vue d'un plan du lac à l'échelle du 1/10.000e, et de profils à grande échelle, relevés à travers deux des plus remarquables palafittes dont nous avons exploré les vestiges, — le tout complété par une vue photographique montrant la position et la section verticale d'une troisième palafitte, au moment de nos fouilles dans son dépôt archéologique. Ces dessins, reproduits dans le Compte-rendu du Congrès de Beauvais (p. 446 et 458-462), y sont accompagnés d'une Légende explicative, très détaillée, résumant les faits signalés. On voudra bien s'y reporter.

Le *Plan du Lac* montre sa grande extension primitive du côté occidental, par comparaison avec ses limites modernes; il indique surtout la position des nombreux îlots de palafittes reconnus sur la *beine* ou *blanc-fond* du lac, et même dans la prairie tourbeuse de son bord occidental; il signale, en outre, les points où l'on a retrouvé *cinq pirogues* de l'époque des Palafittes.

Les *Profils*, avec le texte de la légende, forment un exposé sommaire de la constitution de la beine et de son mode d'accroissement, ainsi que des principaux cas, très divers, que présentent les palafittes, soit quant à leur position sur l'un ou l'autre point de la beine où vers son extrémité, soit quant aux faits qui résultent de ces différences de situation des palafittes, pour la conservation plus ou moins complète des restes de leur mobilier.

Pour l'intelligence des questions qui font l'objet de la présente communication, il est nécessaire de rappeler au préalable les faits principaux qui ressortent de nos communications précédentes.

L'exploration des Palafittes du lac de Chalain a été rendue possible, ainsi qu'on le sait, par des travaux d'aménagement, permettant, à volonté, d'abaisser son niveau de 10 mètres. Exécutés en grande partie en 1904, ils ont été achevés en 1906.

Etude de la Beine.

Considéré dans son état normal, avant l'exécution de ces travaux, le pourtour du lac présente une *beine* ou *blanc-fond*, formant, sous une couche d'eau d'un mètre en moyenne, une terrasse sous-lacustre, à peine inclinée vers le large. Elle se termine, vers 3 mètres de profondeur d'eau, par un talus de bien plus forte pente, appelé *mont*, qui va se raccorder inférieurement, par une pente moins forte, au fond du lac. Beaucoup plus large dans la partie occidentale du lac, la beine atteint jusqu'à 200 mètres au nord-

La sédimentation de charriage prend une sérieuse importance dans le cas de la vaste beine de la partie occidentale du lac de Chalain, et cela d'autant plus qu'en été, les eaux venant s'échauffer sur celle-ci, la précipitation du calcaire s'y trouve, par suite, rendue plus active.

La quantité des sédiments charriés augmente à mesure que s'accroît la largeur de la beine. Si l'on considère la série des développements progressifs de celle-ci, on peut se représenter une certaine époque où la proportion des sédiments de charriage qui participent à son développement, arrive à égaler celle des sédiments directs reçus et fixés sur la zone d'accroissement. Dans la suite, la beine continuant de s'accroître en largeur, la sédimentation de charriage va prendre une prédominance qui ira s'accentuant de plus en plus.

L'apport intermittent de sédiments charriés abondants, sur la zone d'accroissement, est, sans doute, l'une des causes importantes de la stratification feuilletée que nous avons observée dans le massif de craie lacustre de la beine de Chalain.

Conditions pouvant influer sur l'activité de l'accroissement de la Beine. — Si l'on recherche les causes pouvant influer sur l'activité de l'accroissement de la beine, à partir de son début et surtout depuis l'époque néolithique, on peut énumérer les suivantes, qui se distinguent en deux groupes :

a) Causes indépendantes du degré de développement de la Beine.

1° *Intensité de la précipitation du calcaire.* — Elle dépend, d'une part, de la proportion du calcaire dissous dans les eaux qui alimentent le lac. Cette proportion a pu varier sensiblement.

D'autre part, cette intensité de la précipitation du calcaire dépend des conditions de la tension de l'acide carbonique, et varie, par suite, selon la température plus ou moins élevée, c'est-à-dire qu'elle est en rapport, non seulement avec les variations ordinaires de la température, mais encore avec les variations climatologiques à plus ou moins longue période, qui ont pu se produire.

2° *Intensité de l'activité biologique* dans les eaux du lac, et tout spécialement dans les eaux de la beine et du mont de celle-ci. — Il y a lieu de considérer : d'une part, le degré d'abondance des mollusques et autres organismes accumulant du calcaire organique, susceptible de participer à la formation de la craie lacustre; — d'autre part, les échanges gazeux des organismes, qui peuvent influer diversement sur la tension de l'acide carbonique, selon qu'il existe, ou non, prédominance plus ou moins grande de plantes ver-

tes consommant ce gaz, par rapport aux organismes (animaux surtout) qui en exhalent.

3° *Intensité des apports limoneux* reçus par le lac, et dont la faible proportion dans la craie lacustre peut varier en conséquence de celle-ci.

b) Causes de variation d'activité résultant directement de l'accroissement de la beine.

4° *Augmentation de la quantité des sédiments de charriage*, correspondante au développement de l'étendue superficielle de la beine, et spécialement de celui de sa zone externe. Par suite, *accélération* de l'accroissement.

5° *Augmentation en surface de la zone d'accroissement*, qui reçoit les nouveaux sédiments, et plus spécialement de celle du *mont*, par suite de l'augmentation de profondeur du lac, à mesure que la beine elle-même s'accroît et s'avance davantage vers le large. — Cause de *ralentissement* de l'accroissement de la beine.

6° *Diminution du périmètre intérieur de la beine*, résultant de l'accroissement de celle-ci, et, par suite, diminution progressive d'étendue de la zone d'accroissement, et, spécialement de celle du mont. — Cause *d'accélération* de l'accroissement de la beine, venant compenser, seulement pour une certaine part (assez faible), les effets de l'augmentation en surface précédente.

Manque de données pour des évaluations chronométriques générales tirées de la Beine. — Les données sur les variations qui ont pu se produire dans les effets des conditions précédentes, sur le développement de la beine du lac de Chalain, pendant la formation de celle-ci, manquent totalement pour les deux premières de ces conditions. Elles sont, pour le moins, fort incomplètes sur la troisième, qui, toutefois, ne paraît pas avoir eu un rôle notable.

D'autre part, les données sont trop insuffisantes jusqu'ici, sur les trois dernières conditions exposées ci-dessus, pour que, même en considérant uniquement celles-ci, on puisse rechercher des indications suffisamment approchées, sur la régularité plus ou moins grande avec laquelle s'est poursuivi l'accroissement de la beine, et, par suite, quant à la durée des temps correspondants à ses développements successifs.

L'absence de termes de comparaison, fournis par des observations précises sur l'activité actuelle de son accroissement, ne permettrait pas, d'ailleurs, de tenter, dans l'étude de la beine du lac de Chalain, la recherche d'un chronomètre géologico-archéologique d'ordre général.

Esquisse d'une tentative provisoire d'évaluations chronométriques relatives, portant sur les intercalations crayeuses entre les couches archéologiques.

Peut-être, et toutefois sans vouloir y attacher plus d'importance qu'il ne saurait convenir, pourrait-on esquisser une tentative d'évaluation de durée de temps, pour les cas particuliers exposés ci-après.

Au nord-ouest du lac de Chalain, nous avons signalé (Compte rendu du Congrès de Beauvais, p. 458-462, avec plan du lac et profils) le *grand îlot de palafittes du Canal ou de Marigny*, et au sud-ouest un autre *grand îlot de palafittes*, celui de *Doucier*, tous deux situés vers le milieu de la largeur de la beine actuelle, et appartenant essentiellement à l'époque néolithique.

La disposition de leurs dépôts archéologiques, inclus dans cette beine, où ils sont recouverts par les puissants dépôts postérieurs de craie lacustre, révèle que ces îlots ont été construits, à l'aide de très longs pilotis, principalement au-dessus du talus du *mont* de la beine, à l'époque où celle-ci n'avait encore que moitié de sa largeur actuelle. Ces dépôts, riches en objets de toutes sortes, se sont formés plus spécialement sur le talus du *mont* ancien, selon la pente de celui-ci, qui est 15 à 16 degrés (comme pour le mont actuel) pour l'îlot de Marigny, et se trouve moindre (8° environ) pour celui de Doucier.

Dans le premier de ces îlots (profil I indiqué ci-dessus), comme dans le second (profil II), ces dépôts néolithiques forment deux couches, bien distinctes dans toute l'étendue observée de l'îlot de Doucier, et surtout dans le haut du mont et les débuts de la zone de l'avant-mont ancien de l'îlot de Marigny; entre les deux couches se trouve une mince couche de 0^m20 de craie lacustre. Dans les deux îlots les débris carbonisés abondent à la surface de la couche archéologique inférieure et de la couche supérieure.

Détruites une première fois par l'incendie, les palafittes ont été rétablies en ces deux points par les Néolithiques, après un certain temps, pendant lequel la craie lacustre a recouvert la couche inférieure.

A la suite d'une nouvelle destruction des deux îlots par la même cause, l'îlot de Marigny (ou de canal) ne fut pas reconstruit.

Quant à celui de Doucier, ce n'est qu'après un long intervalle d'abandon total, indiqué par le dépôt, sur la couche néolithique supérieure, d'une couche de 0^m75 de craie lacustre, que se trouve, sur cette dernière, un très mince lit, discontinu, de détritus orga-

niques, contenant des vestiges d'une nouvelle occupation de ce point du lac par des palafittes. Mais, cette fois, elles appartiennent à l'époque du Bronze, bien caractérisée par la présence d'une faucille à languette et d'une hache à douille, encore munie de son manche en bois (voir les *Fig.* in Compte-rendu du Congrès de 1909, p. 447).

Or, depuis la destruction définitive des palafittes du grand îlot de Marigny, la beine s'est accrue en largeur de 100 mètres sur ce point. Cette augmentation de largeur est constituée par une série de feuillets ou placages successifs de craie lacustre, inclinés à 15 ou 16°. En admettant 15° pour leur pente, leur superposition forme une épaisseur de $25^{m}50$, mesurée sur la normale à leur direction.

Si, d'une part, faisant abstraction de tout effet des causes de variations dans la rapidité de l'accroissement, on considère celui-ci comme s'étant produit avec régularité, de manière à donner des couches annuelles de même épaisseur, et que d'autre part, on reporte l'abandon définitif de ces palafittes vers la fin de la période néolithique, en faisant remonter celui-ci à 4.000 ans, en nombres ronds pour la région franco-suisse, l'épaisseur des dépôts crayeux annuels de la beine serait égale à $25^{m}50 : 4.000 = 0^{m}006375$, soit $6^{mm}4$.

Le temps nécessaire pour le dépôt de la couche de $0^{m}20$ de craie lacustre, intercalée entre les deux couches de dépôts néolithiques, serait égal à $200^{mm} : 6,4 = 31$ ans.

La couche crayeuse intercalée, de $0^{m}20$, ayant été mesurée au-dessus du *mont*, vers la fin de la zone de l'avant-mont, en un point où l'atténuation de l'épaisseur des placages crayeux successifs avait dû quelque peu se faire sentir, le nombre d'années ainsi obtenu devrait être considéré comme étant plutôt un peu faible.

Dans l'îlot de Doucier, les couches crayeuses de $0^{m}20$ et $0^{m}75$, intercalées entre les dépôts archéologiques, ont été mesurées exactement par nous, sur le talus même du *mont*.

Si l'on admettait aussi, pour la beine de cette dernière station $6^{mm}4$ d'accroissement annuel, la couche crayeuse de $0^{m}20$ qui s'intercale entre les deux couches néolithiques, aurait également été formée en 31 ans. La couche crayeuse de $0^{m}75$ intercalée entre la fin du Néolithique et l'apparition du bronze sur ce point, aurait exigé pour sa formation un nombre d'années égal à $758^{mm} : 6,4 =$ soit 117 ans.

Mais, dans cette région du grand îlot de Doucier, les conditions que présente la beine ne sont plus les mêmes qu'au nord-ouest du lac. Aussi nous rapportons seulement les deux dernières évaluations ci-dessus, comme un exemple des erreurs qui pourraient le

plus souvent se produire dans les recherches de ce genre, si l'on appliquait, sans très sérieuse vérification, des valeurs d'accroissement de dépôts sédimentaires donnés, à des calculs relatifs à d'autres points de ces mêmes dépôts que ceux pour lesquels ces valeurs ont été déterminées.

Au sujet de ce grand îlot de palafittes de Doucier, nous aurions voulu procéder à des vérifications, quant à la position exacte de l'îlot et au degré de pente précis du mont ancien et de ses couches archéologiques ; mais l'état du lac ne l'a pas permis ces dernières années. Sous réserve de modifications qui pourraient peut être résulter de nouvelles observations, quand un abaissement suffisant des eaux le permettra, nous maintenons la pente de 8° indiquée pour le *mont* ancien sur ce point, dans notre profil (profil II du compte-rendu), et nous admettrons que, depuis la destruction, en ce point, des dernières palafittes néolithiques, l'accroissement en largeur de la beine soit de 70 mètres.

La succession des feuillets ou placages de craie lacustre, superposés pour donner, à la pente de 8°, ces 70 mètres d'accroissement en largeur, forme, à très peu près, une épaisseur de 10 mètres, mesurée sur la normale à leur direction.

La seconde couche archéologique de cet îlot paraît bien appartenir aux derniers temps du Néolithique.

Si l'on admet encore, en nombre ronds, une durée de 4.000 ans depuis la fin de tout dépôt néolithique sur ce point, l'épaisseur des placages crayeux annuels d'accroissement en largeur de la beine, se trouverait égale à $10^{m} : 4.000 = 0^{m}0025$ ou $2^{mm}5$.

La formation de la couche crayeuse de $0^{m}20$ qui sépare les deux couches néolithiques aurait exigé un nombre d'années égal à $200^{mm} : 2,5 = 80$ ans.

Les 75 centimètres de craie lacustre, intercalés entre la couche néolithique supérieure et le très mince lit archéologique discontinu qui a fourni des objets de bronze, auraient été déposés en un nombre d'années, exprimé par $750^{mm} : 2,5 = 300$ ans.

Si l'on faisait remonter seulement à trente-huit siècles, comme certains auteurs, la fin de notre Néolithique, les deux nombres d'années obtenus se trouveraient réduits à 76 ans et 285 ans, nombres peu différents d'ailleurs.

La cause de suspicion de beaucoup la plus importante, quant aux évaluations chronométriques qui précèdent, résulte de l'absence de données sur les influences respectives des trois dernières conditions, dont l'influence sur l'accroissement de la beine a été signalée plus haut.

Dans les calculs ci-dessus, il se trouve, en somme, que nous avons admis, sur ce point, une *compensation* entre *l'accélération* d'accroissement que tendent à déterminer le rôle de plus en plus important de la sédimentation de charriage, ainsi que la diminution progressive du périmètre intérieur de la beine, et, d'autre part, le *ralentissement* que tend à produire l'augmentation de profondeur du lac à l'extrémité de la beine, d'où résulte une largeur croissante du *mont*.

C'est seulement sous l'*impression* (?) qu'une telle compensation *pouvait* exister que nous avons tenté les évaluations qui précèdent!

Mais nous renouvelons à leur sujet les plus expresses réserves.

Peut-être nous sera-t-il possible de revenir plus tard sur cette question, à l'aide de quelques données nouvelles, permettant de serrer d'un peu plus près la solution du problème, où prédominent beaucoup trop les causes d'indétermination.

Remarquons, en terminant, que la faucille à languette et la hache à douille, encore emmanchée, du grand îlot de Doucier, sont des formes nettement larnaudiennes. Les trois siècles environ, obtenus dans notre évaluation provisoire, paraîtront sans doute insuffisants pour la durée de l'intervalle entre la fin du Néolithique et le Larnaudien.

Mais toute discussion de cette évaluation serait prématurée, avant les observations nouvelles que nous projetons.

Présidence d'honneur de MM. HEIERLI (Suisse) et REHLEN (Bavière).

Présidence de M. Émile RIVIÈRE.

III. — *LE MÉGALITHIQUE.*

Sur la provenance des matériaux constituant les Monuments Mégalithiques de Touraine, visités par le Congrès.

PAR

Georges LECOINTRE (Tours).

Ingénieur-Chimiste.

Tous les terrains en Touraine, ne sont pas aptes à fournir des blocs suffisamment volumineux et résistants, pour être employés à l'édification des Mégalithes.

Le **Cénomanien** est sableux; et, sauf quelques moellons dans la région de Ligueil, il ne fournit pas de matériaux de construction.

Le **Turonien** et le **Sénonien** contiennent des bancs de tuffeau, très susceptibles à l'action de l'eau et à la gelée. Exceptionnellement, à Saint-Maure, le Turonien supérieur contient un banc de craie spathique, assez résistante.

L'argile a silex, provenant de la décalcification de la craie, se compose de silex englobés dans du sable ou de l'argile. Ce n'est que rarement que ces silex, soudés entre eux par un ciment cristallin, forment une masse très vacuolaire, mais résistante. Un banc de cette nature se trouve dans plusieurs carrières aux environs de Mettray.

Dans la région de Sainte-Maure, la craie spathique donne naissance, par décalcification, à un grès plus ou moins calcaire, très dur, formant de belles dalles homogènes très résistantes, à arêtes vives et coupantes. Cette dernière propriété les a même fait utiliser pour la fabrication de grattoirs (Couteau ou Scie des Arabes : Coll. Barreau) (1).

Les **grès ladères**, très résistants, fournissent de beaux blocs, soit de grès pur, soit de grès englobant les silex remaniés de l'argile à silex.

(1) Voir plus loin (Art. Barreau).

Les **Brèches de Poudingues** forment de gros blocs arrondis, englobés dans l'argile. Leur dureté spéciale les a fait employer comme polissoirs en plusieurs circonstances.

Les **Calcaires et Meulières d'eau douce** fournissent de belles tables planes, découpées à angle droit, très résistantes à l'eau.

Les formations supérieures : **faluns de Touraine, limon des plateaux et alluvions** ne fournissent que des sables et des moellons très tendres.

La **Grotte des Fées** (Saint-Antoine-du-Rocher) se compose de neuf blocs (*Fig.* 1).

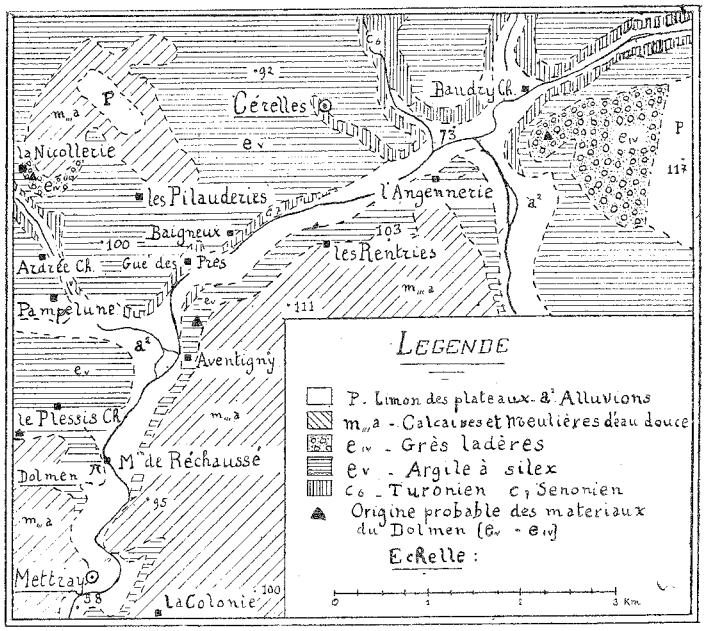


Fig. 1. — Carte de la région de Mettray.— *Allée couverte* de la Grotte *des Fées*. — *Menhirs* voisins, etc.

Sept sont en grès ladères. Nous avons recherché les gisements les plus proches et en avons trouvé deux: l'un au château de Baudry, l'autre à la Nicollerie, éloignés respectivement de 6 et de 4 kilomètres. Comme les blocs sont énormes, le transport a dû en être fort long et difficile. Cependant le gisement le plus important, celui du Château de Baudry, est situé, de même que le Dolmen, à proximité de la rivière de Choisille; l'hypothèse d'un transport par eau serait peut-être à envisager (*Fig.* 1).

Quant aux deux autres blocs, ils sont constitués par du silex aggloméré, formation assez rare, mais dont on trouve de beaux gi-

sements à Aventigny et dans le parc du Château du Plessis. Ce dernier, situé à environ 300 mètres du Dolmen, et à un niveau légèrement supérieur, a dû probablement fournir les deux blocs en question (*Fig.* 1).

Le Menhir de la Grosse Pierre, à Cerelles, est, d'après les échantillons rapportés par M. le capitaine Gaurichon, en grès ladère,

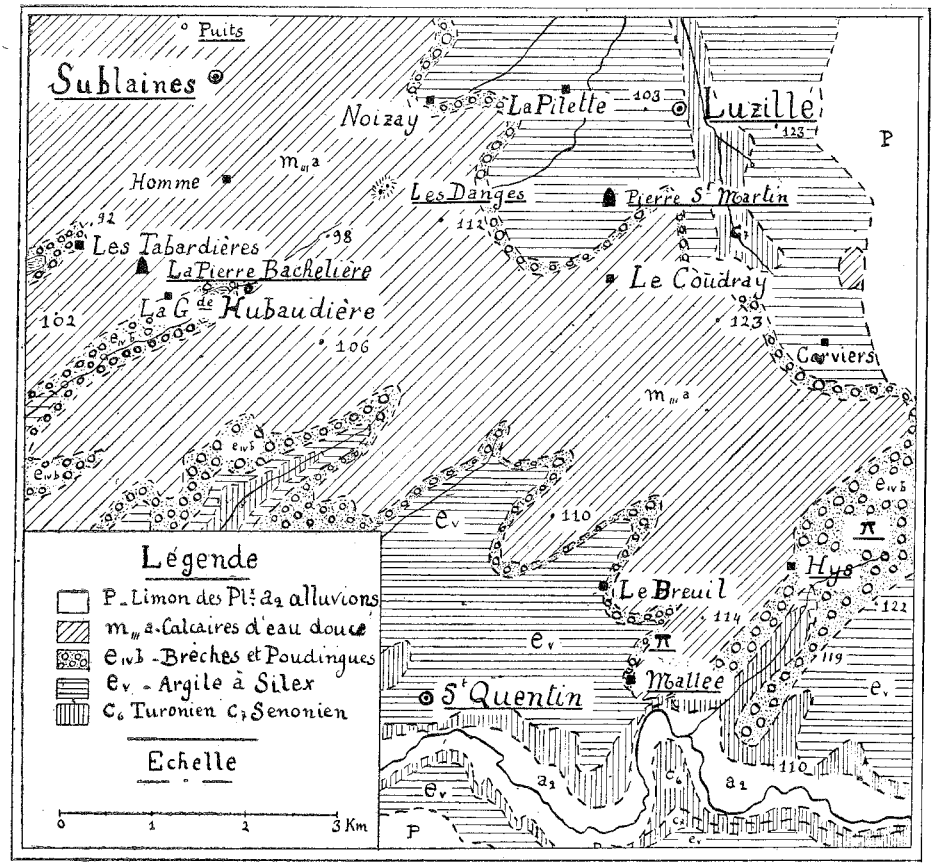


Fig. 2. — Carte de la Région de Sublaines. — *Menhir* : La Pierre Bachelière. — *Polissoir* : La Pierre Saint-Martin. — *Dolmens* de Hys et de Mallée.

entremêlé de silex, tel qu'on le trouve à la base du gisement de Baudry, qui n'en est éloigné que de quelques centaines de mètres.

Le Menhir de la Pierre Bachelière (Chedigny) (voir Carte de la région de Sublaines, *Fig.* 2).— C'est un bloc de Meulière lacustre sursiliceuse, provenant de l'endroit même, et simplement redressé.

Le Dolmen de Hys (même Carte, *Fig.* 2). — Il repose sur un sol de Brèches et Poudingues. La table est formée d'un bloc de ces brèches, qui a dû être soulevé simplement sur place. Quant aux piliers, ils sont formés de calcaire d'eau douce, qui se trouve en gisement à 400 mètres au N.-O., et à un niveau légèrement supérieur. Leur transport n'a dû souffrir aucune difficulté.

L'Allée couverte de Mallée (même Carte, *Fig.* 2) est formée d'une série de dalles en meulière d'eau douce, provenant de l'endroit même.

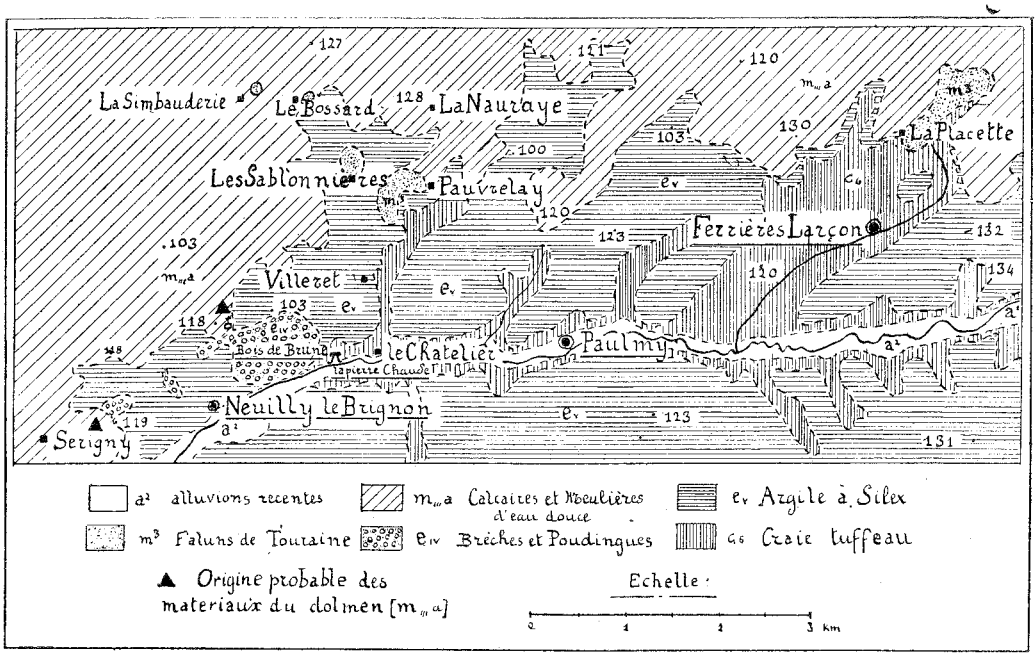


Fig. 3.— Carte de la Région de Paulmy. — *Dolmen de la Pierre Chaude.— Station néolithique de Brune.— Polissoir* de Ferrière-Larçon.

Le Dolmen de la Pierre Chaude, à Paulmy (voir Carte de la région de Paulmy, *Fig.* 3), est entièrement en calcaire d'eau douce. Or, on ne trouve ce calcaire qu'à une certaine distance (voir *Fig.* 3), soit au Calvaire de Neuilly-le-Brignon, soit sur la colline de Serigny; les deux transports seraient à peu près équivalents comme difficulté. En effet, de la colline de Serigny au Dolmen, on ne rencontre aucun obstacle, car on suit le cours du Brignon. Le Calvaire serait plus proche; mais il faudrait contourner la colline du Bois de Brune, en passant par Villeret: ce qui reviendrait au même.

Le Dolmen repose sur la Craie tuffeau (*Fig.* 3).

Le Bois de Brune repose sur un sol de Brèches et Poudingues. L'action des eaux atmosphériques a délayé l'argile sableuse, déchaussé les blocs de Poudingue. Ceux-ci ont ensuite subi, de la main de l'homme, des transports peu importants, destinés à les disposer suivant des lignes plus ou moins régulières. Nous ne croyons pas que ces déplacements aient été effectués dans le but d'épierrer les champs, car le sol du Bois de Brune ne présente aucune trace de culture, même très ancienne, et serait d'ailleurs très peu productif!



Fig. 4. — Le Menhir des Arabes à Draché [Cliché J. Rougé].

Le Dolmen de Bommiers et le Menhir des Arabes (*Fig.* 4 et 5) sont formés de blocs de nature spéciale, propre à la région de Sainte-Maure. Les collines environnantes présentent, en effet, la coupe suivante (Voir *Fig.* 5).

De haut en bas : Brèches et Poudingues.

Grès, plus ou moins calcaire, équivalent de l'argile à silex.

Craie spathique et craie noduleuse [Turonien supérieur].

Craie micacée ou craie tuffeau [Turonien inférieur].

Craie marneuse [Turonien inférieur].

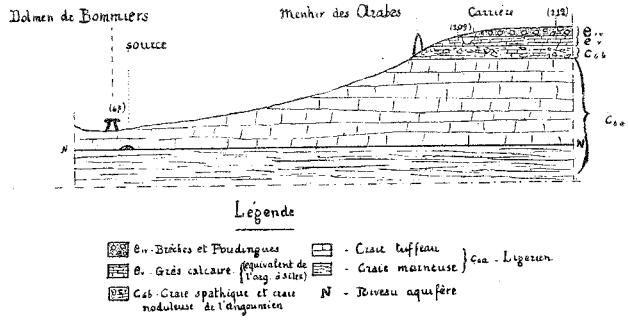


Fig. 5. — Géologie du *Menhir des Arabes* et du Dolmen de Bommiers (Indre-et-Loire).

De ces cinq formations, il n'en est que deux qui fournissent des blocs suffisamment résistants : la craie spathique et les grès.

La craie spathique a fourni, en effet, le Menhir des Arabes (ou Erables) (*Fig.* 4). C'est un gros bloc, allongé, fortement corrodé sur une face : ce qui indique qu'il a dû séjourner longtemps à la surface du sol, avant d'être employé. Il est situé sur la craie noduleuse du Turonien supérieur, c'est-à-dire à peu près à l'endroit d'où il provient le plus probablement.

Le Dolmen, situé beaucoup plus bas (*Fig.* 5), repose sur la craie micacée; il se compose de blocs de craie spathique et surtout de grès.

Il a donc suffi de descendre ces blocs le long de la colline : ce qui n'a d'ailleurs dû présenter aucune difficulté.

Nature petrographique des Polissoirs. — Nous en avons remarqué de deux sortes.

Les premiers, généralement volumineux, sont en Brèches et Poudingues. La constitution de cette pierre, formée de grains de quartz, englobés dans un ciment moins dur (silice amorphe), fait en sorte que les grains de quartz font toujours un peu saillie et que la pierre se comportait comme une sorte de lime.

Citons, parmi ceux-ci, le **Polissoir fixe du Coudray**, à Luzillé, ou Pierre Saint-Martin (voir Carte de la région de Sublaines, *Fig.* 2) et le **Polissoir portatif du Camp de Brune**, [Coll. M. J. Rougé].

Les autres sont en silex jaune cire du Grand-Pressigny; leur grain est excessivement fin et homogène et devait permettre l'obtention d'un fini très parfait.

On rencontre parfois, en Touraine, des polissoirs portatifs en arkose, provenant très probablement de la Brenne. Leur grain est très grossier.

M. Émile Rivière. — Dès mes premières fouilles préhistoriques — je parle de quarante ans passés — c'est-à-dire dans les cavernes des Baoussé-Roussé, en Italie, dites *Grottes de Menton* et non de Grimaldi (1), où je donnai mon premier coup de pioche au mois de mars 1869, je me suis attaché soigneusement à rechercher la nature minéralogique et le gisement des roches, dont je trouvais des spécimens sous la forme de nucléus, d'outils, d'armes et d'instruments, taillés par la main de l'homme primitif, voire même sous la forme d'éclats et de simples galets.

Cette étude, dont j'ai eu, sinon le premier, tout au moins l'un des premiers, l'initiative, mais que je ne pouvais seul mener à bien,

(1) Comme d'aucuns s'efforcent en vain, depuis dix ans, de les dénommer, voulant absolument les débaptiser à leur profit, ce contre quoi je ne saurais trop énergiquement continuer de protester.

n'ayant pas une compétence suffisante, j'en priai aussitôt M. Stanislas Meunier, alors aide-naturaliste au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, aujourd'hui et depuis de longues années déjà professeur de Géologie dans cet établissement, de vouloir bien s'en charger et compléter ainsi mes premières recherches.

Il y avait pour moi, dans ce travail, un double intérêt: celui d'abord de connaître cette roche elle-même ; celui de déterminer ensuite son gisement d'origine le plus rapproché des susdites grottes. Enfin, par ce dernier renseignement, j'apprenais si les habitants primitifs des Baoussé-Roussé s'étaient livrés, pendant leur séjour dans la région, à des échanges commerciaux avec d'autres peuplades préhistoriques, plus ou moins éloignées d'eux comme résidence habituelle, ou bien si, à certaines époques, quittant leur habitat, ils n'avaient pas accompli des migrations plus ou moins lointaines, d'où ils auraient rapporté les pierres à travailler ou même déjà taillées ; ou bien encore si, plus simplement, ils avaient trouvé, dans la région même de leur demeure, les matériaux dont ils s'étaient servi pour la fabrication de leurs armes, de leurs outils et de tous autres objets dont ils avaient besoin.

C'est ainsi que l'examen, par M. Stanislas Meunier, des nombreux échantillons que je lui remis, — joint à mes premières recherches — examen dont j'ai donné textuellement, *in extenso*, les résultats dans mon livre sur l'*Antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes* (1), m'a permis de connaître et faire connaître toutes les roches utilisées par les premiers habitants des Alpes-Maritimes (2).

J'ai pu ainsi constater que, à quelques rares exceptions près, ces roches se rencontraient, soit dans la région même des grottes des Baoussé-Roussé, soit à peu de distance de celles-ci, comme les silex provenant des poudingues des Ciotti, en Italie (non loin de Vintimille), et de Roquebrune (entre Menton et Monaco) ou de Biot (près d'Antibes); comme les silex-agates de Grane, près de Fréjus (Var); les calcédoines et les cornalines des environs d'Agay, dans le département du Var également, entre Saint-Raphaël et le Trayas; comme enfin les grès, dont certains psammites micacés de Saint-Romain, près des Monti, sur la route de Menton à Sospel, et les calcaires nummulitiques voisins des grottes.

Parmi les roches provenant, par contre, de localités réellement éloignées des Baoussé-Roussé — et, je le répète, elles

(1) Émile Rivière. — *Paléoethnologie. — De l'Antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes* (pages 288-293). Un vol. gr. in-4°, avec 24 planches et 96 gravures dans le texte. Paris, 1877-1887.

(2) J'entends ici, par *Alpes-Maritimes*, aussi bien celles qui appartiennent à la France que celles qui font partie de l'Italie, politiquement parlant.

étaient *des plus rares* — je citerai des serpentines de Verrès et de Saint-Vincent, dans la vallée d'Aoste, puis une ou deux jadéites, dont le gisement d'origine n'a pas pu, à l'époque, être déterminé en toute certitude.

Cette étude pétrographique des roches auxquelles l'homme primitif empruntait ses armes, ses outils et autres, je rappellerai aussi, en raison des résultats importants qu'elle m'a donnés, que je l'ai également poursuivie, par l'entremise toujours obligeante de M. Stanislas Meunier, lors de mes explorations ultérieures. Je l'ai poursuivie ainsi, notamment pour les pièces intéressantes (silex taillés, bracelets de pierre, rondelles percées, etc.) trouvées dans les fouilles de Champigny (Seine) et, principalement, dans celles des fonds de cabanes préhistoriques, dont j'ai signalé, en 1887, pour la première fois, puis en 1888 et en 1890, l'existence dans cette localité « au lieudit le Buisson-Pouilleux, proche du Pré-des-Étangs » (1).

J'ai fait connaître ainsi, à l'époque, cette particularité qui montre bien l'importance de ces recherches minéralogiques, à savoir que les matériaux qui avaient servi à fabriquer les pièces trouvées à Champigny provenaient de localités très différentes et parfois fort éloignées les unes des autres.

« Ainsi, disais-je alors, tandis que certains objets, — les plus nombreux, il est vrai, — tels que les silex blancs, sont originaires de Champigny même ou de ses environs, tels aussi qu'une petite rondelle percée d'un trou central en calcaire lacustre (calcaire de Brie ou calcaire de Champigny), les autres proviennent, par contre: soit de Saint-Cyr, dans le département de Seine-et-Oise, comme certain galet *poli* en silice farineuse; soit de l'Auvergne, comme une aragonite de Saint-Nectaire et certains basaltes, dont les points d'origine possible les moins éloignés sont les environs de Clermont-Ferrand et la côte d'Essey, dans les Vosges; soit des Alpes, comme une hache en serpentine et un anneau en chlorito-schiste, variété ollaire de Chiavenna; soit encore du Boulonnais ou des Ardennes, comme plusieurs anneaux ou bracelets en calcaire marbre; soit enfin d'Angers, pour l'anneau en phyllade satiné avec paillettes de nacrite », que j'ai décrit dans ma communication de 1887.

Cette dernière étude me permettait d'ajouter, comme conclusion,

(1) Émile Rivière. — *L'époque néolithique à Champigny (Seine).* — (Association française pour l'Avancement des Sciences. Congrès de Toulouse, 1887, tome I p. 297 et tome II, p. 730-735, avec une planche double et Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 27 février 1888).

Ibid. — *Une station préhistorique à Champigny (Seine)*, avec plusieurs gravures dans le texte. — (La Nature, n° du 28 avril 1888).

Ibid. — *Nouvelles découvertes anthropologiques à Champigny (Seine).* — Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 3 mars 1890).

« que les origines si différentes de toutes les pièces trouvées au Buisson-Pouilleux étaient la preuve irréfutable soit de migrations, à un moment donné, des peuplades néolithiques du plateau de Champigny, soit des fréquents échanges commerciaux auxquels elles se livraient avec d'autres tribus préhistoriques (1). »

Comme on le voit, les recherches géologiques et l'étude pétrographique des roches utilisées par l'homme primitif sont d'une haute importance. Elles sont d'une importance au moins égale à celle des recherches microscopiques et des analyses chimiques que j'ai, *le premier* également si je ne me trompe, recommandées en Préhistoire, recommandées et pratiquées *dès l'année 1872*, c'est-à-dire dès ma découverte du premier squelette humain quaternaire des grottes des Baoussé-Roussé, en Italie, dit *l'Homme fossile de Menton*; que j'ai recommandées et pratiquées, dis-je, avec la collaboration de A. Terreil, aide-naturaliste de Chimie organique au Muséum d'Histoire naturelle de Paris, et de A. Gérardin, docteur ès-sciences, professeur-agrégé de l'Université (2).

A une époque où l'on oublie vite et souvent volontiers les services rendus, où l'on passe fréquemment sous silence les travaux scientifiques d'autrui, soit intentionnellement afin de se donner le mérite d'une priorité mensongère, soit qu'on les ignore réellement, il me paraît bon de rappeler ces premières études, il me paraît plus juste encore de rappeler :

1° Celles que M. Adolphe Carnot (de l'Institut) voulut bien faire pour moi dans son laboratoire de l'École supérieure des Mines, en 1892, sur des ossements provenant de mes fouilles en divers gisements (3);

(1) Émile Rivière. — *Les fonds de cabanes préhistoriques de Champigny (Seine)*, avec plusieurs dessins dans le texte et une planche double. (Association française pour l'Avancement des Sciences, Congrès de Limoges, 1890, tome I, p. 227, et tome II, p. 603-608).

(2) Ibid. — *Sur l'Homme fossile des cavernes des Baoussé-Roussé (Italie), dites Grottes de Menton.* (Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 24 juin 1872).

Ibid. — *Rapport du 3 août 1872 sur une Mission scientifique en Italie.* (Archives des Missions scientifiques du Ministère de l'Instruction publique, année 1873).

Ibid. — *Paléoethnologie. — De l'Antiquité de l'Homme dans les Alpes-Maritimes*, p. 217-219.

(3) Ibid. — *Le gisement quaternaire de Billancourt (Seine).* (Association française pour l'Avancement des Sciences, Congrès de La Rochelle, 1882.)

Ibid. — Pli cacheté, déposé à l'Académie des Sciences le 8 octobre 1885, sur *l'analyse chimique des os et la contemporanéité des ossements humains et des ossements d'animaux trouvés dans un même gisement*; il fut ouvert dans la séance du 12 septembre 1892 (Comptes rendus de l'Académie des Sciences).

Ibid. — Note complémentaire du pli cacheté ci-dessus. (Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 12 septembre 1892, et Revue scientifique du 17 septembre 1892).

Ibid. — *Détermination par l'analyse chimique de la contemporanéité et de la*

2° L'étude, faite si bienveillamment aussi, sur ma demande, par l'illustre chimiste Berthelot, des matières retrouvées au fond de ma lampe ou godet de pierre préhistorique de la grotte de La Mouthe (Dordogne), en 1901 (1), étude qui donna de si curieux résultats ;

3° L'analyse chimique également, faite en 1903 par Henri Moissan (de l'Institut), des matières ayant pu servir à la décoration des parois de cette même grotte de La Mouthe (2).

M. M. Baudouin. — Je me permets d'appuyer très vigoureusement les dernières réflexions de notre collègue, et d'ajouter quelques mots encore, relativement aux services que les *Cartes géologiques* peuvent rendre à la *Préhistoire*. Comme je l'ai écrit dans nombre de mes publications (3), comme je l'ai dit plusieurs fois à la *Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France de Nantes* (4), malheureusement les *cartes* dont nous disposons sont trop souvent *inexactes*, parce qu'elles sont faites trop vite, et, surtout, parce qu'elles sont à *trop petite échelle*. Par suite elles induisent souvent en erreur le Préhistorien; elles m'ont souvent trompé, en particulier dans l'étude des *Souterrains-refuges* et des *Puits funéraires*, et l'étude pétrographique des éléments architectoniques des *Dolmens*. Il les faudrait au moins au 1/50.000,

non-contemporanéité des ossements humains et des os d'animaux trouvés dans un même gisement. (Association française pour l'Avancement des Sciences, Congrès de Pau, 1892).

Ibid. — *Fossilisation et analyse chimique des os*. (Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 18 mai 1893).

Ibid. — *Utilité des recherches microscopiques et de l'analyse chimique dans les études préhistoriques*. — (Bulletin de la Société préhistorique de France, séance du 25 mai 1905).

(1) M. Berthelot. — *Sur une lampe préhistorique trouvée par M. Émile Rivière dans la grotte de La Mouthe (Dordogne)*. (Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 28 octobre 1901). — Émile Rivière. — *Deuxième note sur la lampe en grès de la grotte de La Mouthe*. (Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris, séance du 21 novembre 1901).

(2) Henri Moissan. — *Sur une matière colorante des figures de la grotte de La Mouthe*. (Comptes rendus de l'Académie des Sciences, séance du 19 janvier 1903). — Émile Rivière. — *Les parois gravées et peintes de la grotte de La Mouthe*. (L'Homme préhistorique, tome I, 1903).

(3) Presque dans toutes.

(4) Marcel Baudouin. — *Notes géologiques sur le quartier du Moulin-Neuf, commune de la Roche-sur-Yon (Vendée)* [A propos d'un *Souterrain-refuge*]. — *Notes géologiques sur le rivage vendéen du havre de la Gachère à la Vie*. [A propos d'un *Puits funéraire* et d'une *Carrière à Dolmens*, sur le bord de l'Océan]. — *Découverte d'un pointement intéressant de pegmatite, à Apremont (Vendée)*. [A propos d'un *faux-Dolmen*]. — *Découverte d'un îlot cénomanien dans le Marais de Mont, au Loisson (Saint-Hilaire-de-Riez Vendée)* [A propos d'un dépôt de *Haches polies* et d'une trouvaille de *Hache en bronze*]. — *Découverte d'un nouveau gisement de Calcaire grossier inférieur dans le Marais de Mont (Vendée). La Roche-Garembot* [A propos d'un *Faux-Dolmen*]. — Ces notes *géologiques*, nt paru dans les *Bulletins de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France*, en 1905, 1907, 1908, 1909, 1910.

et non pas au 1/80.000 comme je l'ai dit déjà ici ; ce changement, en tout cas, serait fort désirable et le moins dispendieux, en attendant que, pour certaines régions, on puisse avoir des cartes au 1/20.000.

Je demande de mon côté, que les Géologues étudient les Souterrains et les Puits, qui peuvent les renseigner aussi bien que les carrières et les mines.

Il me semble utile d'ajouter que, dans tous mes travaux sur les Mégalithes de la Vendée, travaux qui remontent au moins à 1886-88, j'ai toujours cherché à déterminer : la *Géologie* du sous-sol, correspondant au Monument; 2° la Nature *pétrographique des roches*, entrant dans la constitution du Mégalithe; 3° et celle de tous les *objets*, trouvés au cours des fouilles.

Comme l'a indiqué M. Rivière, l'étude des pièces découvertes fournit des renseignements très intéressants; mais l'examen géologique des éléments architectoniques n'est pas moins précieux!

J'ai démontré que dans certains pays très bouleversés, il pouvait éclairer les Géologues eux-mêmes, en leur démontrant l'existence ancienne de couches, aujourd'hui disparues, dans des contrées où ils ne les soupçonnaient pas. Enfin, ces recherches m'ont fourni des données fort curieuses sur les *habitudes de bâtir* des Néolithiques, et sur la façon dont ils utilisaient les rochers libres ou volants.

Toutes ces questions sont, évidemment, de capitale importance en Préhistoire.

Découverte d'une Pierre à Bassins et à Rigoles typique : Les Amporelles, à l'Ile d'Yeu (Vendée).

PAR LE Dr

Marcel BAUDOUIN (Paris).

§ I. — Considérations Générales.

DÉCOUVERTE. — Au mois d'août 1907, notre guide à l'Ile d'Yeu, pendant notre première campagne de recherches, M. Maingourd, ancien maire, nous avait indiqué, sur le bord même de la falaise occidentale, en face du Grand-Phare, l'existence d'une « Pierre », particulière, « où il y avait des *Rigoles*, et qui se trouvait au niveau de ce qu'on appelle la *Pointe des Amporelles* ».

a) A ce moment là (1907), nous ne pûmes explorer cette partie de l'Ile. — M. Maingourd nous avait pourtant bien dit qu'il y avait là des « *Cavités* creusées, avec des *Couloirs*, lesquelles cavités lui paraissaient avoir été *faites de main d'homme*, et ne devaient pas être naturelles ».

Il ajoutait que, dans le pays, on appelait ce bloc de granit : « La *Pierre des Sacrifices* ! »

b) Aussi, dès notre retour dans l'île en 1908, M. Maingourd n'ayant pu nous accompagner, partions-nous, seul, à la découverte ; mais nous n'eûmes pas grande peine à *redécouvrir* la dite « Pierre des Amporelles », en nous aidant de la Carte marine dont nous parlerons plus loin, et ayant alors pour guide M. Hubault, notre voiturier, habitué à conduire les *pêcheurs à la ligne* en ce lieu.

c) A notre arrivée à la Pointe des Amporelles, nous fûmes stupéfait de trouver, en ce point et *presque au bord de l'eau*, une énorme PIERRE, LIBRE, sur le point de tomber à la mer, ou tout au moins d'être emportée, un jour ou l'autre, par les vagues de l'Océan, et où cependant, il y avait de splendides SCULPTURES, au niveau de la *face supérieure* !

Nous *constatâmes*, en effet, de suite, que nous étions en présence d'une magnifique PIERRE A BASSINS ET A RIGOLES, au point même que fréquentent de très nombreux pêcheurs à la ligne, lors des marées favorables ; et que, pourtant, on n'avait jamais encore remarqué le

dit bloc. — Situé sur le bord à pic des rochers granitiques de cette côte, il occupe, à l'extrémité d'un petit *Cap*, une admirable position, bien en vue de la mer elle-même et des *anses* Nord et Sud enveloppant cette pointe rocheuse.

Nous fûmes surpris, à ce moment, de songer que nous n'avions encore trouvé, au cours de nos lectures anciennes dans les ouvrages spéciaux, aucune indication relative à ce rocher, pourtant si merveilleusement placé ! Mais nous ne pûmes, cette année là, que le *photographier* sous ses diverses faces, et que l'*examiner* assez superficiellement, ainsi que les roches du voisinage, presque aussi intéressantes.

Etude scientifique. — Ce n'est qu'en 1909, au mois d'août, que nous avons pu en faire une *étude scientifique*, très complète. Nous y étions revenu surtout dans le but: de *mensurer* cette pierre; de *décalquer les gravures*, d'après le procédé utilisé par nous dès 1901 pour les *Cupules* et les *Polissoirs*, les *Rigoles* et les *Bassins*, à l'aide d'un papier très résistant, spécialement préparé; et, enfin, de *prendre*, *au plâtre*, *des empreintes négatives* de quelques parties de *Bassins* et de *Rigoles*, dans l'impossibilité où nous étions de pouvoir mouler une surface totale de plus de 10 mètres carrés !

Inutile de dire que ce travail de *Décalcage*, que nous avons exécuté avec soin et fait presque complet, nous a donné un mal inoui, en raison de la *violence du vent* en cette contrée, même en été et par beau temps! Inutile de répéter que les *Négatifs partiels en plâtre*, que nous avons pris à grand peine, ont nécessité des artifices sans nombre, étant donné les difficultés de fabrication et de transport de contre-types aussi volumineux, etc. — Ajoutons seulement qu'à l'aide de ces documents, — *uniques*, croyons-nous jusqu'à présent, — nous avons pu, dans notre Laboratoire de Vendée, étudier et reconstituer ultérieurement, à tête reposée, ce superbe exemple d'un type de *Pierre préhistorique*, qui doit être très rare, en raison de la beauté, de l'importance, et de l'originalité des *Sculptures* qu'elle présente.

Historique. — Mais, avant d'en aborder la description détaillée, qu'on nous permette de reproduire ce que, depuis 1908, nous avons trouvé, dans les ouvrages locaux, relativement à cette *falaise*, si accidentée, si sauvage et si majestueuse, de la *Pointe des Amporelles*. — Cet historique, purement géographique, tiendra d'ailleurs en quelque mots.

1° On ne trouve absolument rien dans les anciens auteurs, ayant écrit sur l'Ile d'Yeu. — En 1883 (1), O. J. Richard, lui-même,

(1) O. J. Richard. — *L'Ile d'Yeu d'autrefois et l'Ile d'Yeu d'aujourd'hui.* — *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1883. La Roche-sur-Yon, in-8°, 1883-84.

malgré les récits d'*excursions* qu'il a publiés, ne prononce même pas le mot d'*Amporelles*, et certainement n'a pas visité cette région.

2° Il faut arriver à 1905 (1), pour constater que M. Durieu a, le premier, cité les *Roches* des « *Amporelles*, d'un accès dangereux », dit-il : ce qui est assez exact pour les touristes et les pêcheurs ; mais non véridique pour des Préhistoriens ! M. Durieu, touriste et sans doute grand pêcheur à la ligne, a dû apprendre ce nom des marins ; car cette dénomination ne se trouve pas sur les cartes des Guides antérieurs à 1905 (2).

3° Ce n'est d'ailleurs qu'en 1908 que M. le Pr A. Viaud-Grand-Marais a mentionné « Les Amporelles », comme *anse dangereuse* entre toutes, et digne d'une visite (*astérisque*) (3), dans la 2e édition de son Guide (3).

4° Comme on le voit, jusqu'à notre trouvaille, personne n'avait soufflé mot de la fameuse *Pierre des Amporelles* elle-même !

Dès 1908, dans l'*Homme préhistorique* (4), nous avons cru devoir annoncer la découverte de la *Pierre à Bassins et Rigoles des Amporelles*, en les termes suivants, en raison de son intérêt.

« *Pierre des Amporelles*. — Magnifique pierre, bien isolée, placée sur le haut de la falaise de la côte occidentale, recouverte par les *embruns* et même les *vagues*, à chaque grande marée. Elle présente, sur sa *face supérieure seule*, de superbes *Bassins*, au moins *sept*, avec de grandes *Rigoles* (au moins *trois*), manifestement taillées de main d'homme. — Le joyau de l'Ile d'Yeu, avec la *Roche aux Fras* !

C'est cette pierre qui a *entraîné notre conviction*, pour les *Bassins* de l'Ile d'Yeu ; jusque là, nous doutions.

Photographies diverses. — *Moulages* impraticables (5). — Découverte des bassins et des rigoles en 1908. — Aux alentours, trouvailles de *silex*, non comparables à ceux des Mégalithes *funéraires* de l'Ile. »

Nous ajoutions en note : « Dans le voisinage, sur les rochers baignés par les eaux, nombreuses *Cupules* et traces de *Bassins*, usés par les *flots* et les embruns. Il y avait jadis, à côté, sur la falaise, d'autres PIERRES

(1) Jules DURIEU. — *Autour de l'Ile d'Yeu*. — Bordeaux, Gounouilhou, in-8°, 1905, 27 p. [Voir p. 22].

(2) Cette dénomination ne figure pas sur la Carte du *Guide* de 1897 (1re édition).

(3) A. VIAUD-GRAND-MARAIS. — *Guide à l'Ile d'Yeu* (2e édition). Nantes, Guisthau, in-8°, 1908 [Voir p. 81]. — D'après Viaud-Grand-Marais, l'*Anse principale des Amporelles* est bien au sud de la *Pointe des Amporelles*, comme nous l'admettons nous-même.

(4) Marcel BAUDOUIN. — *Découverte de Rochers gravés et de Pierres à Cupules à l'Ile d'Yeu (Vendée)*. — *Homme préhist.*, Paris, 1908, VI, n° 12, p. 360-369, [Voir p. 365]. — Tiré à part, Paris, 1908, in-8°, Schleicher frères [Voir p. 8]. — Voir aussi : *Le Vendéen de Paris*, 1909, Avril, p. 2.— Tiré à part, 1909, in-8°.

(5) Par ces mots, en 1908, nous voulions dire : *Moulages d'Ensemble*. — En effet, en 1909, nous avons pu faire des *Moulages* partiels, comme nous l'avons indiqué plus haut.

A Bassins. Le Génie militaire les a détruit *pour brûler de la poudre, devenue inutile*! — On voit encore des débris de ces pierres, près des Amporelles [Photographies prises en 1908] ».

En somme, comme on vient de le constater par l'exposé précédent, c'est notre ami, M. Maingourd, ancien maire de l'Ile d'Yeu, qui paraît avoir le premier remarqué et découvert la *Pierre des Amporelles*.

Nous sommes particulièrement reconnaissant à notre compatriote de nous avoir permis de la *redécouvrir* à notre tour; et surtout d'avoir pu l'*étudier* à fond, *avant qu'elle ne soit détruite!*

Ce qui ne tardera peut-être pas, si nous ne pouvons la faire *classer*, d'ici peu d'années, comme *Monument préhistorique*, puisqu'elle appartient à l'Etat.

Philologie. — Il nous faut maintenant dire un mot du terme *Les Amporelles*, car il a peut-être un rapport, quelconque, avec les *Sculptures sur Rochers* de cette contrée.

A. Origine. — *a*) *Tradition orale*. — En tout cas, il est d'autant plus intéressant qu'il n'est guère connu que des pêcheurs de l'île, et même que des *pêcheurs à la ligne*, fréquentant la grande côte ouest. — C'est à peine si les navigateurs vrais le prononcent. — Ce n'est donc pas un mot savant.

Qui plus est, ce *terme populaire*, doit être fort ancien, car il a une allure *antique* indéniable, tandis que tous ceux qui l'environnent sont de forme beaucoup plus *moderne*, et ont une origine connue par la tradition actuelle.

b) *Citations*. — Nous ne l'avons, jusqu'à présent, trouvé *écrit*, que dans la Carte de la 2e édition du *Guide de l'Ile d'Yeu*, de M. A. Viaud-Grand-Marais, publiée en 1908 *seulement* : cela au niveau de la Pointe rocheuse, en question. — Nous ne pensons pas que notre maître et ami ait trouvé cette indication sur la *Carte des Roches sous-marines* entourant l'île, carte manuscrite (1) qui n'existe qu'au Bureau de l'Inscription maritime de l'Ile d'Yeu, et dont nous possédons une copie. — Par suite, il la doit sûrement à un *pêcheur* de l'île.

c) *Documents inédits*. — Sur cette dernière Carte, fort précieuse pour nous, on constate, en effet, qu'il y a, successivement, au-dessous de la *Pointe du But* et des *Chiens Perrins* (2), indi-

(1) Cette Carte, d'après certaines indications, sur lesquelles il est inutile d'insister ici, ne nous paraît pas remonter à une date très ancienne. — Nous supposons qu'elle a été dressée par un ancien employé du Bureau de la Marine, connaissant *admirablement* l'Ile d'Yeu, vers l'année 1860 au plus tard.

(2) Les *Chiporines* et la *Pointe du But*, sur la Carte de 1677 [Voir plus loin].

qués sur toutes les cartes marines et générales, les indications suivantes (*Fig.* 1) :

Basses du But, rochers immergés ; — *Le Berceau* [en patois, *Le Berciou*], roche saillante ; — *Les Repousseresses*, rochers situés en face de la pointe de la falaise, placée à moitié chemin entre le But et les Amporelles, et qui n'a pas de nom (1) ; — Les *Mazilles* [ou *Mazeuilles*], îlot dans le *Courseau fourchu*, ancienne anse au sud de cette pointe ; — *Le Jet d'Eau*, partie de falaise, au nom caractéristique ; — Les Amporelles, pointe rocheuse ; — *La Roche percée* (2), roche de même nature que le Jet d'Eau, située au niveau de l'anse sud des Amporelles ; — *La Pointe de la Chancrelle* ; — *La Fosse du Menu*, au-dessous de cette dernière pointe ; — enfin, les rochers, immergés, des *Trupailles*.

B. Etymologie. — Quelle est l'étymologie du mot Amporelle, et que signifie-t-il ? — A son sujet, on ne peut songer qu'à un radical antique : soit *romain* ; soit *vieux celtique*.

Dès le début de nos études, nous avons rapproché *Amporelles* de *Emporium*, mot latin bien connu, signifiant *marché*, et paraissant ne pas être autre chose que le mot grec Ἐμπορίον. Nous avions songé aussi à *Emporiæ* (3) (Ἐμπορίαι), ville (4) de la Tarraconaise (5).

Cela nous a fait admettre, non pas un radical grec, mais un radical vieux *celtique* (d'où serait dérivé le terme *grec*) : *Ampor* ; ayant été combiné avec un autre radical *Ellos*, que l'on retrouve dans des noms de rivières et de lieux, d'origine *gauloise* (6).

Nous ignorons complètement le sens d'origine d'*Ampor* [mais il

(1) Nous lui donnons le nom de *Pointe des Repousseresses* (et non *Riponseresses*) [V. G. M]. 1908, p. 81].

(2) *Roche percée* et *Jet d'Eau* sont des portions de falaise, où l'eau de mer est projetée en l'air à chaque marée un peu forte. — On a les mêmes dénominations sur les falaises schisteuses de Sion, en Saint-Hilaire-de-Riez, sur le continent d'en face.

(3) *Ampurias* est le nom actuel d'*Emporiæ*, fondée par les *Phocéens* de Marseille, avant le 1er siècle avant J.-C.

(4) Province septentrionale de l'Espagne romaine.

(5) Il y a eu aussi une autre région, appelée *Emporiæ* (La Byzacène : le fameux grenier de Carthage).

(6) Nous avons, en Vendée, plusieurs noms de *lieux dits*, certainement d'origine celtique, où l'on retrouve le radical *Elle*.

a) L'*Ile d'Elle*, dans le marais poitevin, près de la Charente-Inférieure.

b) Les *Rochelles*, qu'on peut décomposer en *Roc'h* (celtique), rocher, et *Elle*, îlot à l'entrée du havre de la Gachère, près de l'embouchure de l'ancienne *Ille* ou *Ile (Elle)* [Etymologie déjà donnée en 1903, pour *La Rochelle* (Ch.-I.), par M. Courcelles-Seneuil].

c) Il n'est pas défendu d'en rapprocher l'*Ile d'Olonne*, si l'on admet la forme ancienne *Elli d'Oni*, et le nom de la rivière voisine, L'*Ille*.

d) Les *Pierres Garatelles* (Rochers à légendes, près Vairé), qu'on peut décomposer en *Gar*, celtique ; *at* ; et *Elle*, à la rigueur.

est prudent de s'arrêter à celui de *marché* (latin), de *négoce* (grec), etc.]; et de celui d'*Ellos* (1).

En tout cas, il est probable que Amporelles [*Ampor-ellos*] et *Amporias*, ancienne ville d'Espagne, ont, par suite, même origine et même racine, de sens d'ailleurs encore inconnu.

On sait que certaines *monnaies gauloises* portent en légende le mot *Emporium* (Ἐμποριων), et qu'il y a eu un *Emporium* en Loire-Inférieure, à l'embouchure de la Loire [à Corbilon, à Pornichet, (Parenteau) ou ailleurs], comme en Espagne. — Mais une de ces monnaies *phocéennes* et *celtiques* d'Espagne, que nous avons sous les yeux, porte, en réalité, en exergue : Ἐμποριτων; peut-être pour Εμπορ et των, ville, radical disparu (d'où *town*, en anglais). [Ville d'Empor; ou plutôt ville des *Habitants d'Empor* Emporitains (?).

En grec, le terme Ἔμπορος [d'après Rich., *Dict. d'Ant. rom.*, 1861, trad. fr., p. 244], employé avec une forme latine par Plaute et Ausone, désigne un *Marin*, faisant du *Commerce*, c'est-à-dire un *capitaine long-courrier*. Ce mot *grec* (*latinisé* ou non) indique donc des coutumes et des faits de cette époque; et il n'y avait rien d'étonnant à ce que *Ampor-elle*, en réalité, soit un vestige du passage et séjour d'un tel navigateur oriental en ce point.

S'il était permis d'utiliser la philologie, — beaucoup trop peu sûre, au demeurant, dans son état actuel, — pour étayer une hypothèse, il faudrait admettre, dès lors, qu'il y eut jadis, à l'Ile d'Yeu, en ce point de la côte occidentale [mais à l'époque où l'île était encore soudée au continent], un *Emporium*, c'est-à-dire un port de commerce, d'origine *phénicienne*, comme à l'embouchure de la Loire (2).

Certes, pour défendre cette idée, on pourrait invoquer l'existence des *fortifications*, visibles à la presqu'île du *Chatelet*, et des enceintes, aujourd'hui *submergées*, des rochers des *Grand et Petit Champs*, situés, presque à égale distance, au sud et au nord des Amporelles (3); mais, jusqu'à ce que des fouilles soient faites au Chatelet, on ne peut pas dire que ce vallum n'est pas, soit Néolithique, soit Gallo-romain! — D'autre part, aucun reste, — même ro-

(1) Ελλος, *Elle*, semble signifier *rivière* ou *eau*, car on retrouve ce radical dans :

Kanentelos, fleuve (Sèvre-Niortaise) ; *Elle*, rivière de Bretagne; *Ile*, ou *Ille*, rivière de Vendée (havre de la Gachère); *Illiberis*, rivière (Strabon).

Mais ce n'est pas certain, en raison des termes : *Ill-Aber* (port de l'*Ile* [*aber*, port]; *Les Andelys* (Ant-elli); *Garatelles*, etc.

(2) Voir mes publications sur le passage des *Phéniciens* sur les côtes de Bretagne et de Vendée [*passim*].

(3) En effet, à *Emporio* (Calymnos), on a découvert une forteresse *hellénique* du VI^e^ siècle avant Jésus-Christ [*B. S. F. P.*, 1910, p. 66, *Fig.* 8]. — Ce qui semble indiquer une *ville* ancienne, et une *dénomination* bien plus ancienne encore !

main — n'a été trouvé sur cette partie de la côte. — Aux Tabernaudes seulement, c'est-à-dire du côte du *Grand Champ*, j'ai trouvé des *Substructions* importantes, pouvant avoir correspondu à un monument *pré-romain* (1); mais, jusqu'à présent, je l'ai toujours considéré comme étant du début du *moyen âge* (2).

Folklore. — Il est extraordinaire que cette pierre, si bien placée et si bien en vue, qui présente des sculptures si belles et si curieuses, n'ait pas donné lieu à de véritables *Légendes*! En effet, on n'en connaît aucune, relative à cette partie de la falaise occidentale de l'Ile. Cela doit tenir à son extrême voisinage de l'Océan et à sa situation sur le bord de la falaise, rendant sa reconnaissance très difficile.

Toutefois, pour que M. Maingourd nous ait dit qu'elle portait le nom, si caractéristique, de *Pierre des Sacrifices*, il faut que, depuis longtemps, les *pêcheurs* — sinon les paysans, — aient remarqué l'existence des bassins et des rigoles.

D'ailleurs, — en Vendée, comme en Bretagne et ailleurs, — les *Bassins*, comme les *Cupules*, ont toujours fait songer à des *Sacrifices*, la plupart du temps *humains*. Pour que cette tradition se soit organisée, — elle a été créée certainement avant l'arrivée du Christianisme, — il faut que les hommes aient ignoré le sens vrai de ces *Gravures*; et c'est là une des preuves de leur haute antiquité.

En tout cas, aucune pierre ne paraît mieux suggérer une telle idée que « Les Amporelles » ! Et on ne peut que s'étonner de voir qu'elle ne porte pas de nom plus flambant encore, et une dénomination comme celle d'*Autel* (3), de *Tabernacle* (4), etc., etc.

Mais ajoutons, de suite, qu'elle a dû autrefois porter celui d'*Autel* !

(1) Marcel Baudouin. — *Découvertes de substructions d'un Monument du moyen âge sur le monticule N.-O. des Tabernaudes, à l'Ile d'Yeu (Vendée). Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1910. — Tiré à part, 1910, in-8°, La Roche-sur-Yon, 25 p., 6 *fig.*

(2) Il y a, non loin des Amporelles, un filon de *Mispikel*, d'après Lacroix, le regretté sous-ingénieur des Ponts et Chaussées de l'île, qui vient de mourir.

Si l'on se souvient que ce minéral, qui est un fer sulfuré arsenical, contient parfois de *l'Or natif* [comme par exemple à Beslé (Loire-Inférieure), à la mine de la Bellière (Maine-et-Loire), etc.], on peut supposer que des anciens *Navigateurs* d'Orient sont venus dans ces parages, comme en Bretagne, pour la *recherche* de divers minerais. — D'où le nom ancien du lieu dit. — Il ne faut pas oublier qu'à Beslé (Loire-Inférieure), on a trouvé des traces d'une ancienne *mine d'or*, dans un filon de quartz (à *Mispikel* et à *Or libre*) [*C. R. Ac. Sc.*, 1910, 24 janvier].

(3) Il est vrai qu'à l'Ile d'Yeu il ya: *Les Autels*, rochers un peu plus méridionaux, où il y a eu des *Bassins*.

(4) A l'Ile d'Yeu, comme nous l'avons montré ailleurs, il y a *Les Tabernaudes*, situés un peu plus au nord.

En effet, sur une Carte ancienne des Archives du *Service hydrographique de la Marine* (la seule d'ailleurs), nous avons trouvé une mention, susceptible de concerner le Folklore de la *Pierre des Amporelles*.

Sur cette belle Carte en couleurs et manuscrite, qui n'est ni *datée*, ni *signée*, mais qui paraît avoir été en partie *établie*, avec la fameuse *Carte de l'Isle Dieu et Rochebonne* (1), due au SIEUR DE LA FAVOLIÈRE (2), en 1677, on lit, entre la *Pointe du But* (*sic*) et la Pointe des *Tripailles* (*sic*) : d'abord *La Cancrère* (évidemment, c'est la *Pointe de la Chancrelle* actuelle) ; puis la *Pointe de l'Autel* (3).

Or, sur les cartes modernes, ce nom a complétement disparu ; mais il est certain qu'il ne peut correspondre qu'à la POINTE DES AMPORELLES (4) !

Donc, au XVII^e^ siècle, Les Amporelles étaient considérées déjà comme un AUTEL ! On voit, par là, l'importance de cette Carte, au point de vue de l'Historique des Gravures sur Rochers et de leur Folklore.

La Pierre des Amporelles est par suite connue des Marins depuis plusieurs siècles !

TOPOGRAPHIE. — La « Pierre des Amporelles » occupe l'extrémité *actuelle* de la *Pointe des Amporelles*, située au nord de l'*Anse* de ce nom, au sud de celle des *Repousseresses* et du *Courseau fourchu* (5), et entre les deux pointes des *Repousseresses* (6) au nord, et de la *Chancrelle* (7) et des *Trupailles* (8) au sud. Cela cor-

(1) *Archives* : Portefeuille 54, Division 1, Pièce n° 2 [D'après Passerat (1910), elle est due aussi à La Favolière].

(2) Le sieur de *La Favolière* est très connu comme *hydrographe* [voir Passerat, 1910].

(3) Sur cette carte, *la Chancrelle* est au nord des Amporelles (*Autel*) ; mais cela n'a pas d'importance, et résulte sans doute d'une erreur. D'ailleurs, les pêcheurs de l'Ile d'Yeu donnent souvent le nom de *Chancrelle* à la *Pointe des Repousseresses*. Cela tient à ce que ces pointes rocheuses se touchent presque et sont très analogues d'aspect. Pour nous, nous plaçons la Chancrelle au sud, d'après la donnée de la Carte moderne indiquée déjà (*Fig.* 1).

(4) Il ne peut pas y avoir confusion, car les Rochers de l'*Autel*, aujourd'hui connus dans l'Ile, se trouvent très loin au sud des Trupailles et des Rochers Levesque (*sic*), près de l'*Anse des Sables Rouis*.

(5) On appelle, en Vendée, *Courseau*, une très petite anse sablonneuse, *située* au milieu des rochers submergés de la plage. — *Fourchu* signifie que ledit Courseau se bifurque à un moment donné (*Fig.* 1).

(6) Vieux terme, d'allure ancienne [Rochers qui *poussent* à nouveau, ou *repoussent*... les bateaux (?)].

(7) Mot qui signifie, dit-on, dans le pays : « où l'on pêche des cancres (*Chancres* en patois), en grande abondance » — Etymologie fort admissible, prouvée par la Carte ancienne de 1677 [*La Cancrère*].

(8) Les Trupailles sont appelées, avec l'orthographe ci-dessous « *Le Turpail* », par Pierre Garcie Ferrande, au XV^e^ siècle. — D'après cet auteur [*Le Grand Routier*, etc.], c'était alors : « une pointe de terre, *longue*, enfermée en

respond à environ 1000 mètres au sud de la *Pointe du But et des Chiens Perrins*, c'est-à-dire de l'extrémité nord-ouest de l'Ile (*Fig.* 1).

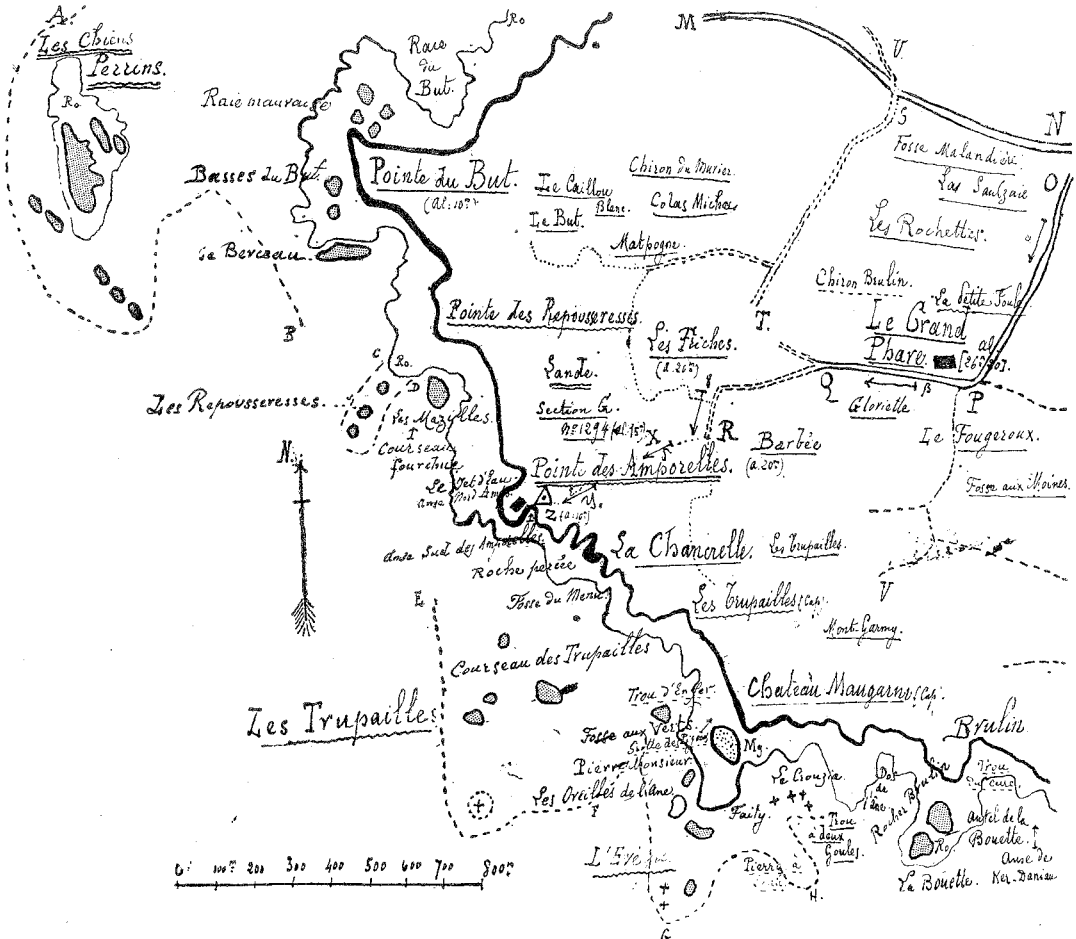


Fig. 1. — La Côte occidentale [Partie nord-ouest] de l'Ile d'Yeu (V.), au niveau de la POINTE DES AMPORELLES. [D'après une Carte des Rochers submergés, inédite]. — *Echelle :* 1/20.000. — *Légende :* Z, PIERRE DES AMPORELLES ; — N M, chemin de la Planche à Puare ; — V, chemin de la Gournaise ; — S, T, chemin des Repousseresses ; — N O Q, chemin du Grand-Phare ; — P Q R X Y, chemin des Amporelles [α, δ, γ, δ, ε] ; — A, B, C, D, E, F, G, H, Rivage de l'Ile d'Yeu, à l'*Epoque Mégalithique ;* — Ro, Rochers submergés ; — Mg, Ilot de Maugarni.

a) *Voie d'accès.* — Il est très facile de s'y rendre. En partant du Port, il suffit de gagner le *Grand Phare* électrique actuel, par la

la mer... » — C'était donc alors une *presqu'île*, trés effilée, au lieu d'une pointe émoussée (*Fig.* 1). — La carte de 1677 donne *Les Tripailles*.

Mais le cadastre de 1832 porte bien les *Trupailles*, de même que la *Carte marine* inédite citée.

Ce mot, qui doit être d'origine vieux celtique, est à rapprocher de celui d'*Amporelles*. — En tout cas, dans *Turpail* [*Trup* ou *Turp* ; *ail*], on retrouve la terminaison *ail* de *Gourn-ail*, *Ret-ail*, etc., noms de lieux dits vendéens.

route classique, passant par Cadouère (*Fig.* 1 ; O, P). On le longe au sud, s'engage dans le chemin qui se dirige vers l'ouest (*Fig.* 1 ; P, Q), en traversant le ténement de *Gloriette* (1), et va jusqu'à la lande de la côte (*Fig.* 1 ; R, X, Y). On arrive, en prenant le routin tracé dans l'herbe de la falaise aride, directement à la Pointe des Amporelles, même avec les voitures dont on dispose dans l'Ile (*Fig.* 1, Z ; *Fig.* 2, P).

Il est, certes, facile de s'égarer dans cette lande, surtout après le phare ; aussi est-il préférable de prendre un guide, au port ou au phare, et de préférence un pêcheur à la ligne.

b) *Coordonnées géographiques.* — Les coordonnées géographiques de la Pointe des Amporelles sont les suivantes :

Latitude nord : 46°43'
Longitude ouest : 4°44'.

c) *Cadastre.* — Lors de la confection du cadastre, en 1830, la falaise n'ayant pas été subdivisée, nous ne pouvons parler ici que des ténements les plus voisins. Or, cette pointe se trouve en face de la vaste *lande*, cotée au n° 1294 de la section G (*Les Chiens Perrins*), sur laquelle vient déboucher (à 15 mètres d'altitude) le chemin arrivant de *Gloriette* et du *Grand-Phare* (26^m20 d'altitude à ce niveau) (*Fig.* 1).

A l'Est se trouvent les ténements de *Barbée* (placé au nord du *Fougeroux*) (20 mètres d'altitude) ; des *Friches* (situé à l'ouest de Gloriette et du *Chiron Brulin*) et de *Mâtpogne* ; au nord, il y a *Le But* ; et, au sud, les *Trupailles* et le *Mont-Garny*, aujourd'hui devenu *Château Maugarni* (2).

Les Amporelles se trouvent à 500 mètres environ à l'ouest de la limite occidentale du ténement de *Barbée*.

(1) Dans le Pays de Mont (Vendée), des familles de marins et de cultivateurs portent le nom de *Gloria* (prononciation patoise de *Gloriau*) ; il est possible, par suite, que la maison habitée, là jadis, le fut par un « Gloriau ».

Pourtant, le terme *Gloriette* signifierait (*Int. nant.*, 1908, 17 mars, p. 43) : « maison de plaisance ; cabinet de jardin ; chambre ; cage, etc. ». Mais ce sens pourrait bien n'être que secondaire ! — En tout cas, c'est là un terme qui n'est pas commun dans l'ouest, quoique nous en connaissions un dans les *Deux-Sèvres*.

(2) A Margencey, près Montmorency (Seine-et-Oise), il y a le Château de *Mont-Garny*, appartenant à M. P. Leroux, sénateur de la Vendée. — Nous avons retrouvé un lieu dit, appelé *Mont-garni*, près le Grand-Pressigny, en Indre-et-Loire.

Etant donné les analogies des *lieux dits* en Touraine et Vendée, on peut conclure qu'il s'agit là d'une dénomination très ancienne, peut-être *gauloise* (*Garn*, pierres, en rapport avec une *fortification anhistorique*. — D'ailleurs, à l'Ile d'Yeu, il y a eu là, certainement, au moyen âge au moins, une fortification. De vieilles cartes du XVI^e^ siècle indiquent quelque chose! Mais, aujourd'hui, la *Presqu'île Montgarny* est devenue un *îlot* ; et on n'y voit plus rien!

d) *Altitude.* — Au niveau même de la « Pierre à Bassins », l'altitude doit être de 8 à 9 mètres, car la courbe de niveau de 10 mètres de la Carte inédite du Génie militaire de l'Ile passe, sur la falaise, à une quinzaine de mètres, à l'Est (*Fig.* 2, P.)

e) *Situation.* — La Pierre apparaît, haut *perchée*, sur une *plate-forme* rocheuse, et placée bien à plat, horizontalement. Au premier aspect, on dirait un énorme bloc, *poussé*, comme à dessein, vers le précipice, et amené jusqu'au bord de la falaise (*Fig.* 3)!

Géologie. — 1° *Pierre.* — En réalité, il n'en est rien. C'est un superbe morceau de *granit schisteux*, du sous-sol de l'Ile, qui est bien *en place*, et *qui n'a jamais été façonné* (1).

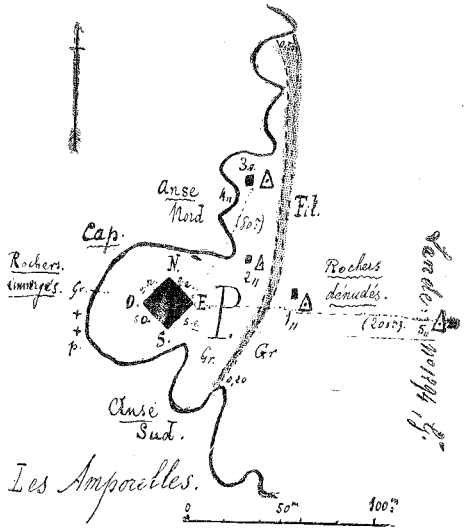


Fig. 2.— La Côte de l'Ile d'Yeu, au niveau de la Pierre des Amporelles. [D'après le Cadastre et un relevé sur le terrain]. — *Echelle* : 1/5.000. — *Légende* : P, *Pierre des Amporelles*, avec ses angles (N,O, S, E) et ses faces (n.-o, n.-e, s.-e., s.-o) ; — Gr., *Granit* ; — Fil., Filon vertical (*Quartzite*) ;— ++, p., blocs immergés; — 1, 2, 3, 5, *Pierres à Bassins*, voisines.

Isolé de tous côtés et bien exposé, il se détache nettement sur l'horizon ; sauf peut-être du côté de l'Est, où l'on ne le voit pas de loin, par suite de la pente du terrain.

(1) A. Rivière, en 1855 [*Mém. sur le terrain gneissique*, p. 114], a écrit : « Le *gneiss* [c'est-à-dire le *schiste granulitisé*] de l'Ile d'Yeu est, comme celui du continent, traversé par des filons de *Pegmatite*, plus ou moins porphyroïde, tirant sur l'*incarnat*, et renfermant quelquefois des paillettes de *Mica* blanc-jaunâtre. On en voit, sur deux filons, large de 1 mètre environ, à l'*Anse de Ker Daniau*, dans le voisinage des *Grottes*... ». — Mais il n'est pas ici question des *Amporelles*. — Le Pr Wallerant a écrit (*Carte géologique* au 1/80.000) : « Enclaves de *Schiste à séricite*, et nombreux dykes de *Microgranulite* » au milieu du granit. — Ces auteurs étaient, par suite, à citer à ce propos.

2° *Cap et Falaise.* — La *Région des Amporelles*, de par son nom même, et surtout de par le nombre énorme de *Blocs à Bassins brisés* qui existent dans le voisinage, a certainement constitué jadis un Lieu de Culte, dont la Pierre décrite plus loin devait être le *centre*. Ce centre, d'ailleurs, paraît avoir été choisi comme à dessein, en raison des *conditions géologiques* même de la falaise.

En effet, le *Cap*, où le Bloc se trouve, semble comme entouré ou limité tout au moins par un *segment de cercle*, *naturel*, ouvert à l'ouest, très apparent sur le sol dénudé, et constitué par un *filon* d'une *roche d'un blanc-jaune*, qui paraît être un *Schiste*, *très compact et très dur*, courant le long de la falaise.

Ce filon, qui est *vertical*, part, d'après ce qu'aujourd'hui on peut en juger, de l'*Anse sud* pour rejoindre l'*Anse nord* des *Amporelles* ; il est large de 0^m10 à 0^m50 parfois. On dirait qu'il enserre la *Pierre des Amporelles*, comme le montre la *Fig.* 2 (*Fil.*) ; il est surtout épais à son extrémité *nord* (0^m50), près du niveau de l'eau.

Evidemment, c'est le hasard seul qui est cause de cette disposition ; mais il faut avouer qu'elle frappera tous les observateurs attentifs (1) !

§ II. — Description de la Pierre.

Aspect Général. — La « Pierre des Amporelles » a grossièrement la forme d'un gros cube de granite. Elle repose sur la falaise *rocheuse* elle-même, sans intermédiaire de terre végétale, laquelle d'ailleurs n'a *jamais* dû exister en ce point-là. La pierre est même si près de l'eau qu'on ne trouve de cette terre, sur la lande qu'à 30 ou 40 mètres au moins du côté de l'Est.

Tout autour, il n'y a que des *rochers dénudés*, couverts simplement de *lichens* marins ; ceux, devenus *libres*, sont complètement bousculés par les flots, ou même la main de l'homme, comme nous le dirons plus loin.

Forme. — On doit donc décrire ce bloc comme un cube, et y distinguer *six faces* et *quatre arêtes* (Planche I ; *Fig.* 3).

La *Face inférieure*, presque impossible à étudier, parce qu'elle repose directement sur le rocher, ne présente d'ailleurs rien de spécial ; elle est simplement *lavée* par l'eau de mer, qui s'infiltre en ce point entre elle et le rocher : d'où un aspect *usé*, très naturel.

La *Face supérieure* est celle qui présente les *Sculptures* ; elle mérite, par cela même, une description à part. — Quant aux autres

(1) Plus au nord, vers *le Jet d'eau* (*Fig.* 1), la falaise à pic présente un gros *Filon de Quartz blanc*, très différent comme aspect de ce que nous venons de décrire, mais qui est à rapprocher de celui du *Caillou blanc*.

A. — ANGLES.

B. — FACES.

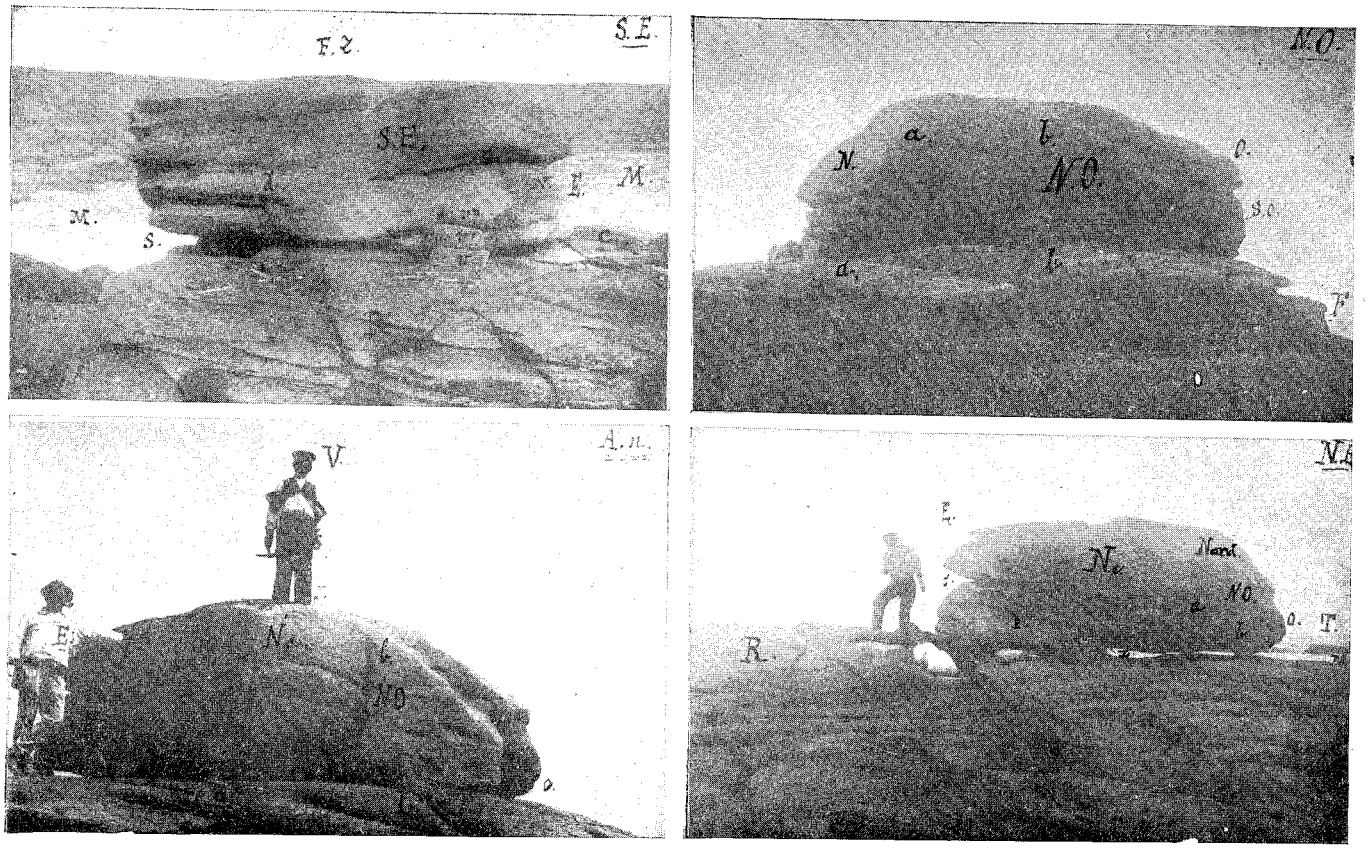
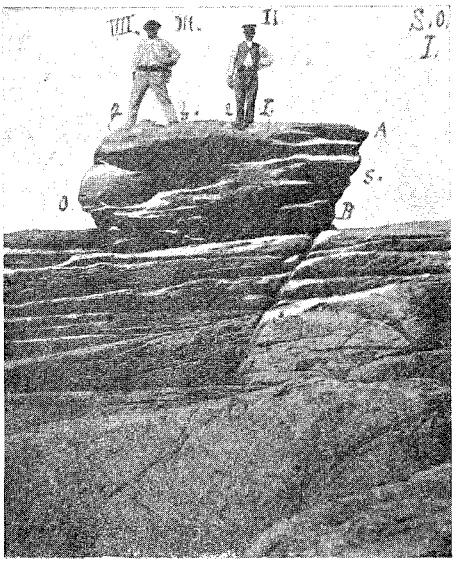


Fig. 3. — LA PIERRE A BASSINS ET RIGOLES DES AMPORELLES, Ile d'Yeu (Vendée). — Vue de *deux* Faces et de *deux* Angles. — D'après *deux Photographies intercardinales*, et *deux cardinales équidistantes*. — *Légende*: M, Océan atlantique.— R, Granite de la Falaise. — F, Falaise à pic. — a, b, c, d, failles dans le rocher. — Z, Espace vide sous la pierre.— T. Ilots des Trupailles. — 1, 2, Failles de la pierre. — v, v', v'', blocs de pierres, placées pour pouvoir monter sur la face supérieure de la Pierre à Bassins. — S. E., Angle sud. — N. E., Face nord-est. — N. O., Face nord-ouest. — An, Angle nord.— E, O. S., Angles.— V, Homme dont les pieds sont placés dans la Gravure n° V.



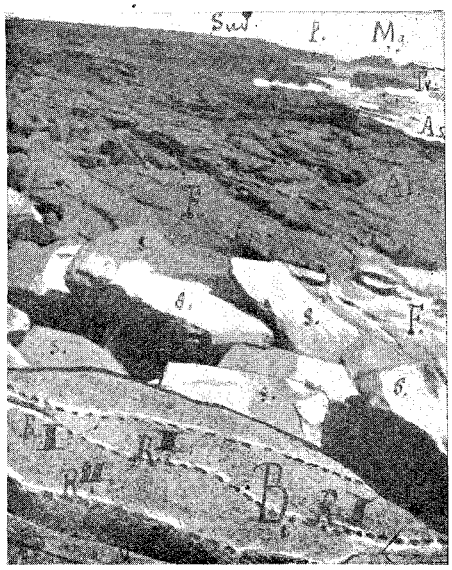


Fig. 4. — Photographie *intercardinale* (la 3e) de la FACE *Sud-ouest de la* PIERRE DES AMPORELLES et de l'*Anse Sud des Amporelles* [Ph. M. Baudouin]. — S.-O., *Face sud-ouest* ; — S, Angle *sud* ; — A B, faille ayant isolée à l'Est la *pierre* et, se continuant en C D sur le rocher ; — O, angle *ouest* ; — I, *Gravure n° I* ; — II, homme dont les pieds sont placés dans la *Gravure n° II* (2) ; — III, *Gravure n° III* ; — VII, *Gravure n° VII* (Le deuxième personnage a le pied gauche dans la Gravure n° III (3), et le droit dans la Gravure n° VII (7).

Fig. 5. — *Anse Sud des Amporelles et Partie Sud du Rivage* [Photographie *oblique*, prise du dessus de la Pierre des Amporelles]. — Mg, Ilot Maugarni ; — Tr., Les Trupailles ; — As, Anse sud des Amporelles ; — M, mètre ; — C, Pointe de la Chancrelle ; — 2, Fosse du Menu ; — 1, Courseau des Trupailles ; — P, Pointe du Château Maugarni ; — F, Falaise inclinée ; — B, Face supérieure de la Pierre des Amporelles ; — R I, R II, Gravures n°s I et II — S, Blocs de Granite épars.

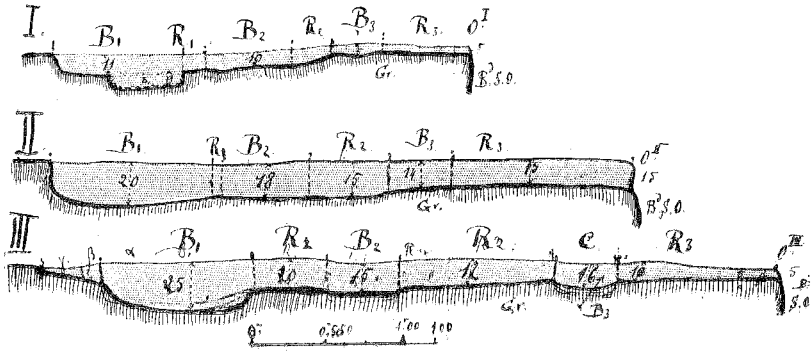


Fig. 6. — *Coupes verticales, longitudinales*, schématiques, des principales GRAVURES DE LA PIERRE DES AMPORELLES. — *Echelle* : 2/100. — *Légende* : I, II, III, les trois Gravures n°s I, II et III ; — B1, B2, B3, *Bassins* ; — R1, R2, R3, *Rigoles* ; — O I, O II, O III, orifices des Rigoles sur les bords de la Pierre ; — Gr., Granite ; — B4, S. O., Bord sud-ouest de la Pierre ; — α, β, γ, δ parties du Bassin I de la Gravure III ; — C, rigole de communication avec B3.

faces, à peu près *nord*, *est*, *sud*, *ouest* (1), elles n'ont qu'un intérêt *géologique*, et non pas préhistorique, de même que les *arêtes* ou coins. Nous les décrirons cependant avec soin, pour diverses raisons, dont on comprendra l'intérêt au cours de la description.

A. Faces. — 1° *Face Sud-Ouest.* — A l'examen de la *Face Sud-ouest* de la Pierre des Amporelles, il est facile de constater les faits suivants, qu'on peut contrôler d'ailleurs, sur la photogravure incluse [Planche II ; *Fig.* 4].

a) La *face Sud-ouest* de la Pierre correspond très exactement, comme *niveau* et comme *inclinaison*, au *Clivage vertical*, incliné du Zénith au Nadir, de l'Est à l'Ouest, qu'on voit sur le sol rocheux sous-jacent, et qui fait un angle de 60° avec la verticale.

Ce clivage, qui a isolé la face Sud-ouest, descend sur la falaise à pic de la face Sud-Ouest de la Pointe des Amporelles jusqu'à une profondeur de 2 mètres, où il s'arrête à un clivage horizontal, plus important que les autres.

b) Cette *face Sud-ouest* présente, de haut en bas, des *Gorges*, *horizontales*, séparées par des *Saillies*, également horizontales, courant de l'Ouest à l'Est, plus ou moins régulièrement.

Or, il est facile de constater que ces formations existent aussi sur la *Falaise* du même côté; et que les gorges y correspondent aux *lignes de clivage, horizontales*, c'est-à-dire aux points où le granit est le moins résistant, et s'effrite le plus facilement.

Ces formations sont dues évidemment aux embruns marins, aux vents dominant du Sud-ouest, et aux vagues de l'Océan elles-même, qui atteignent ce point, surtout pendant les mauvais temps d'hiver.

En somme, fait très important à remarquer, c'est *sur les deux tiers Ouest du bord supérieur de cette face*, que viennent se terminer les *Rigoles des Gravures* de la Face supérieure : et cela en notable proportion (cinq sur sept) !

Il est donc certain que *cette face devait être dégagée complètement,* ainsi que le *Coin Ouest*, lors de leur confection. — Sans cela, on ne s'expliquerait pas cette direction générale des sculptures.

Ces données cadrent d'ailleurs très bien avec ce que l'on sait du mode d'attaque par l'Océan de la falaise occidentale de l'Ile d'Yeu. Il devait donc y avoir, de ce côté Sud-ouest, une *Falaise*, *très marquée*, *dès l'Epoque néolithique*; et partant déjà une sorte d'*Anse*, très nette, au *Sud de la Pointe des Amporelles*, s'avançant alors un peu plus loin dans l'Océan, au niveau des rochers sous-marins actuels.

(1) En réalité, ce sont les *arêtes*, qui ont réellement cette *orientation* ; mais, pour simplifier, nous appelons parfois ici *Nord* la face *Nord-est* ; et ainsi de suite.

La *Face Sud-ouest* est donc la *Face marine principale*, et une face datant de l'époque des *Gravures* ! — De plus, sa disposition, sa forme et ses rapports avec les clivages sous-jacents, prouvent que la « Pierre des Amporelles » n'a jamais été changée de place.

Les *dimensions* sont les suivantes : Largeur à la partie moyenne, 3m90; au niveau de la face supérieure, 4 mètres. Hauteur moyenne : 1m60.

Aucun *lichen* sur cette face, sans cesse balayée par les embruns.

2° *Face Sud-Est*. — La *Face Sud-est*, étant donné la direction générale des sculptures s'avançant vers l'Ouest et le Sud-ouest, pouvait ne pas exister à l'époque Néolithique. Elle devait alors correspondre au *sol de la falaise elle-même* ; et elle n'a dû se former qu'assez récemment, par disparition et effritement des roches du côté de la *terre*, suivant le *sillon de clivage vertical Est*, tandis que la face Sud-ouest existait certainement à cette époque, de même que la face Nord-ouest. — On peut donc dire qu'elle représente la *face terrienne* par excellence.....

On constate pourtant que, sur l'arête Sud, les gorges et sillons de la face Sud-ouest se prolongent légèrement ; mais cette attaque est sans doute récente.

La « Pierre des Amporelles », examinée de ce côté, se montre, nettement d'ailleurs, comme un bloc détaché, spontanément, de la falaise sous-jacente, au niveau d'un *clivage horizontal, complet*, mais de même origine que les gorges de la face Sud-ouest. Ce clivage est total, car on voit presque le jour par dessous la pierre, où les embruns et les vagues s'engagent au demeurant, lors des tempêtes.

Cette face est assez régulière, sans gorges ni sillons horizontaux marqués, parce qu'elle est protégée ! On n'y voit qu'une amorce de sillon de clivage, partant de la face Nord-est, et semblant vouloir séparer en deux parties à peu près égales (moitiés supérieure et inférieure) la « Pierre des Amporelles ». Tout à fait en bas, autre clivage parallèle, et de même ordre, mais moins marqué.

Sur la photographie qui représente cette face (Planche I; *Fig.* 3), on voit très bien le début d'un léger clivage vertical, allant de l'Ouest à l'Est qui se poursuit sur la falaise, du côté de l'île, cela de façon très nette, et coupe les lignes de clivage horizontales suivant un angle de 60° avec la verticale ; ce clivage est parallèle à celui qui, à l'époque néolithique, ou même un peu avant, a dégagé la face Sud-ouest; il mesure donc l'inclinaison de cette face Sud-ouest, d'une manière très précise.

Les *dimensions* de cette face sont, en moyenne, les suivantes : Largeur, 4 mètres; Hauteur, au coin Sud, 1m60; au coin Nord, 1m90.

Sur cette face, pourtant assez bien protégée, les *lichens* sont rares.

3° *Face Nord-Est.* — La *Face Nord-est* montre la continuation du clivage médian de la face Sud-est, qui se poursuit presque jusqu'à l'angle Nord. Elle indique que le coin Nord est un peu attaqué par les embruns ou les vents du Nord, et surtout qu'il y a un *vide*, très manifeste, au-dessous de la « Pierre des Amporelles ». Ce vide est surtout marqué au centre et à l'ouest, comme l'indique l'une de nos photographies (PLANCHE I ; *Fig.* 3). Cette face, très à l'abri des embruns principaux (Sud-ouest), en raison de la prédominance des vents de Sud-ouest dans la région, est lisse, et en partie recouverte de lichens. — C'est l'une des plus régulières; mais elle doit être de formation *ancienne*. C'est donc aussi une *face marine*.

Elle mesure 3m60 de large en moyenne (3m80, en bas; 3m20, en haut).

4° *Face Nord-Ouest.* — La *Face Nord-ouest*, celle qui regarde la *pleine mer* à l'heure présente, devait aussi être libre à l'époque néolithique, et cela surtout à son *coin Ouest*, si l'on en juge par la terminaison des *Rigoles*.

En effet, à cette époque, la Pointe des Amporelles ne devait guère s'avancer beaucoup plus avant, comme *Falaise*, dans l'Océan ; et il est très probable, comme nous l'avons dit, que les Gravures devaient être alors sur la pointe Nord-ouest d'un Cap, entre deux petites *Anses* spéciales, plus marquées qu'aujourd'hui, situées au Nord et au Sud de cette Pointe des Amporelles, se prolongeant à l'Ouest par les roches sous-marines actuelles.

Cette face présente un sillon de clivage bien vertical, qui tend à diviser la « Pierre » en deux moitiés, Nord et Sud. Sur notre photographie, on constate qu'il se poursuit d'ailleurs sur la falaise correspondante (PLANCHE I ; *Fig.* 3).

Les *dimensions* sont les suivantes : Hauteur moyenne, 1m60. Largeur moyenne, 3m80.

On voit aussi, sur la photographie de cette face, comment s'est formée la *Face Nord-est* par un clivage, bien vertical, parallèle à celui que nous venons de mentionner, et qui se prolonge nettement dans le sol de la falaise. — En raison de son exposition au Nord-ouest, elle ne présente aucun lichen, et est constamment lavée par les embruns.

En somme, l'ensemble de ces *Clivages* est fort curieux, et leur étude très instructive. — Ils indiquent comment s'est détaché, dans l'espace, le magnifique Bloc des Amporelles, et par quel procédé il disparaîtra un jour, sous les coups répétés des vagues de l'Océan,

pénétrant dans toutes les fissures, et désagrégeant peu à peu la roche granitique assez friable qui le compose.

B. Arêtes. — *a*) Le *Coin Nord* est à angle droit et comme taillé à l'emporte-pièce ; cela tient à ce qu'il est le moins attaqué de tous par les embruns. Son existence doit être assez *récente*. Il est haut de $1^{m}70$, et présente l'amorce de clivage signalée déjà.

b) La forme du *Coin Ouest* est par contre, très caractéristique. Il est *très usé*, arrondi, mais irrégulier, comme *effilé* et *aplati* avec pointe inférieure, et *poli* en haut par les coups de mer ! Il existe certainement depuis l'époque néolithique, vu son *usure* ; et ce fait que les *Rigoles* se terminent de chaque côté de lui, au sud et à l'ouest.

Il est le moins haut de tous et ne dépasse guère $1^{m}50$, et même $1^{m}30$ à la pointe extrême.

c) Le *Coin Est* est assez régulier, mais cependant bien plus déchiqueté que le coin nord. Il ne présente rien de particulier à signaler, sauf qu'il est le plus *haut* ($1^{m}90$).

d) Le *Coin Sud*, plus déchiqueté encore en raison du voisinage des profondes gorges de la Face sud-ouest, est très oblique, tandis que les autres sont presque verticaux. Il atteint $1^{m}60$ de hauteur environ.

Dimensions. — Si l'on prend la moyenne de largeur des *quatre Faces latérales*, au niveau de la *Face supérieure*, c'est-à-dire à la hauteur maximum de la pierre, on obtient :

a) *Axes*. — 1° Faces sud-est et nord-ouest : 4 mètres.
2° Faces nord-est et sud-ouest : $3^{m}80$.

b) *Surface*. — Ce qui donne un carré moyen de : $4^{m} \times 3^{m}80 = 15^{m2}200$.— La *Face supérieure* a donc au moins 15 mètres carrés.

c) *Cube*. — Etant donné la *hauteur* moyenne du bloc, qui est de $1^{m}70$ au maximum, on a un volume de : $15^{m2} \times 1^{m}70 = 23^{m3}5$.

d) *Poids*. — Si l'on calcule le poids de la Pierre, à raison d'une densité de 3,00 pour la roche constitutive, on obtient le poids respectable et non exagéré, de $23^{m3} \times 3 = 69.000$ kilogrammes au moins.

Mais, répétons encore que le bloc n'a, à notre avis, *jamais été remué*, et qu'il est encore là où la Nature l'a *isolé* de la falaise sous-jacente par ses seules forces.

§ III. — Description des Sculptures de la Face supérieure ou zénithale.

Face zénithale. — La partie intéressante, au point de vue *Préhistorique*, de la Pierre des Amporelles, c'est sa Face supérieure ou

ZÉNITHALE, représentant une surface granitique, assez plane, de façon à simuler une « vraie Table à Sacrifices » !

De forme à peu près carrée, à bords intercardinaux, elle mesure : Bord *Sud-est*, 4 mètres ; bord *Nord-ouest*, 3^m80 ; bord *Nord-est*, 3^m20 ; bord *Sud-ouest*, 3^m95.

Lichens. — Sur cette face, comme d'habitude, se voient des *Lichens*, sauf au niveau des *Sculptures* et du bord Nord-ouest ou bord *marin*.

En effet, comme dans les cavités, l'eau de pluie et les embruns marins se collectent ou se condensent, l'humidité y est trop grande pour que ces végétaux puissent y prospérer. Une autre cause agit pour gêner leur pullulation : c'est le *poli* des surfaces *verticales* et *horizontales*, travaillées par l'homme, car celles-ci ne permettent pas aux spores de s'accrocher et de se développer.

Au bord Nord-ouest, d'autre part, les embruns détruisent sans cesse tous les éléments organiques.

DESCRIPTION DES SCULPTURES. — Les Sculptures sont surtout accumulées dans la partie *Ouest* de la Face zénithale. Elles comprennent, du Sud au Nord, dirigées généralement du Sud-est vers le Nord-ouest, des *Bassins*, situés du côté de l'Est (Soleil levant), prolongés vers l'Ouest par des *Rigoles*, atteignant les bords de la pierre. — On distingue les sculptures suivantes, dans l'ordre indiqué :

1° *Bassin à rigole Sud* (n° I) ;
2° *Bassin à grande rigole* ou *Central Sud* (n° II) ;
3° *Bassin à très grande rigole* ou *Central Nord* (n° III) ;
4° *Bassin* avec *petite rigole Nord-est* (n° IV) ;
6° *Bassin* avec très *petite rigole Nord* (n° V) ;
6° *Moitié de Bassin Nord-ouest* (n° VI) ;
7° *Moitié de Bassin Ouest* (n° VII).

Nous allons décrire successivement ces sculptures, très importantes comme dimensions dans tous les sens ; surtout les n^os I, II et III.

Caractères généraux. — *a*) Il est nécessaire de remarquer tout d'abord que l'ensemble des *trois premiers groupes* [I, II, III] forme des sortes d'*Arcs de cercles*, presque concentriques, ouverts vers le *Sud*-ouest ou le *Sud*, ou plutôt des sortes d'L, emboités les uns dans les autres (*Fig. 7*).

Les autres groupes, au contraire, bien moins importants, semblent aller vers le *Nord*, en venant du Sud ou de l'Est.

b) Le *fond* des grands BASSINS et des rigoles est admirablement *poli* ; le granit est très *usé* à leur niveau ; et un tel travail a dû

exiger un temps considérable, étant donné qu'il semble bien n'avoir été fait qu'à l'aide de la *pierre*.

Les *parois* de certains bassins et des grandes rigoles sont à *pic*, bien *verticales*, et très nettement TAILLÉES, comme on le ferait aujourd'hui avec un outil métallique; mais, de plus, elles sont *usées* et même très-bien POLIES.

c) Les RIGOLES sont telles que l'eau n'y séjourne guère, en raison d'une *évaporation* rapide; aussi leurs surfaces sont-elles toujours *polies* également, et *régulières*. Et c'est à ce caractère qu'on les distingue des *rigoles naturelles*, si fréquentes sur les gneiss granulitiques.

d) Mais, dans les *points où l'eau de pluie* et l'*eau de mer*, provenant des embruns condensés, *séjournent longtemps*, et surtout dans les *Bassins* correspondants aux Rigoles I à V, le *Granite a été désagrégé* ; et le fond de la cavité semble avoir été *rongée*, car il est assez irrégulier. On dirait l'action d'un *acide*, ayant isolé les grains *durs* de la matière schisteuse *tendre* disparue... Par contre, il n'existe pas une seule partie taillée, bien verticale, qui ne soit encore très bien polie, et sans aucune irrégularité de cette sorte.

La *zone rongée* occupe une position telle, au centre et à la partie la plus déclive du bassin, qu'il est impossible de confondre ces *Sculptures altérées* avec les *Bassins naturels*, pourtant très fréquents dans le voisinage et sur la falaise des Amporelles elle-même!

e) On remarquera qu'il n'y a *aucune Sculpture à l'angle Est de la Pierre* ; et cela doit avoir une signification quelconque, à trouver.

I. — SCULPTURE N° I OU DU SUD.

Description. — La sculpture la plus rapprochée de l'angle Sud, débute à 0^m40 du bord Sud-est et à 0^m60 du bord Sud-ouest. Elle a la forme d'un L majuscule, à grand jambage E.-O (*Fig.* 5 ; I).

Elle se dirige de l'Est à l'Ouest, parallèlement à la face Sud-ouest, sur une longueur de 1^m60 ; puis elle se coude brusquement, presque à angle droit, vers le Sud, de façon à regagner le bord Sud-ouest. La longueur maximum de ce coude terminal n'est que de 0^m40. Longueur totale : 2 mètres environ.

Nous avons à y distinguer : 1° un *Bassin d'origine* ; 2° une *Rigole principale*, ayant même axe que le bassin ; 3° la *Rigole*, formant le coude terminal (*Fig.* 7 ; I).

1° *Bassin d'origine.* — A grand axe Est-ouest, ce *Bassin* paraît avoir 0^m30 de long et 0^m20 de large. C'est dire qu'il serait presque *circulaire*. Il a 0^m20 de profondeur maximum, au niveau de la partie qui a été *rongée* par les eaux qui y séjournent; mais sa pro-

fondeur primitive, dans les points non désagrégés, n'est que de $0^{m}11$: point important à retenir (*Fig.* 6; I). — De plus, tout autour du bassin, existe une *partie, usée* et *polie*, préparée à dessein, qui, en somme, porte *son grand* diamètre à $0^{m}50$ (*Fig.* 7 ; I, B).

2° *Rigole principale.* — La *Rigole principale* va vers l'ouest, sur une longueur de $1^{m}80$ environ. — Sa largeur varie ; à $0^{m}50$ à l'ouest

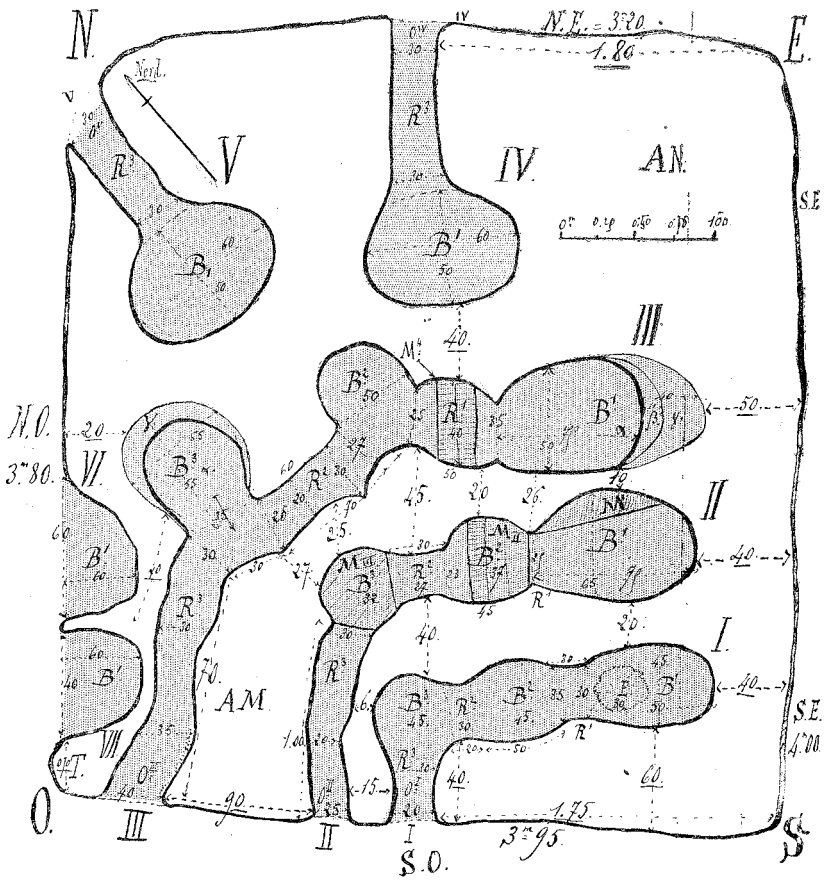


Fig. 7. — Face supérieure de la Pierre des Amorelles [Décalque réduit des Gravures qu'elle présente]. — *Echelle* : 2/100. — *Légende* : I à VII, *Gravures sur Rocher*. — B_1, B^2, B^3, *Bassins* ; — R^1, R^2, R^3, parties des *Rigoles* les réunissant. — M^1, M^2, M^3, M^4, *Parties moulées* au plâtre ; — N, E, O, S, angles cardinaux de la pierre ; — AM, AN, parties de la *Face* supérieure, *sans gravures*, de la Pierre des Amorelles ; — α, β, γ, limites des diverses parties des bassins B^1 et B^3 de la Gravure n° III ; — P, bassin *rongé* ; — O^1, O^2, O^3, terminaisons des Rigoles.

du bassin, elle a encore $0^{m}32$; à $0^{m}50$, elle est de $0^{m}45$ (c'est-à-dire est plus large de $0^{m}13$); à $0^{m}80$, elle n'a que $0^{m}30$ de large.

Il résulte de là, en réalité, que cette rigole comprend, dans sa partie centrale, une sorte de deuxième *Bassin*, presque aussi long ($0^{m}45$,

au lieu de 0^m50) que le bassin d'origine. Qui plus est, ce second bassin n'a que 0^m10 de profondeur (au lieu de 0^m11); il en résulte qu'entre les deux Bassins (1 et 2), il y a égalité de profondeur.

Mais un léger *seuil* se trouve entre eux, au début même de la rigole.

3° *Rigole terminale.* — La rigole terminale commence par un coude à 90° et va du Nord au Sud, jusqu'au bord Sud-ouest de la pierre. Large de 0^m40, elle commence manifestement par un troisième *Bassin* (Bassin 3), dont le diamètre maximum est de 0^m45 au niveau du coude, comme pour le deuxième bassin.

La *Rigole*, qui lui fait suite, n'a que 0^m30 de large au début et ne dépasse pas 0^m20 au niveau du bord Sud-ouest de la pierre.— En ce point, qui est à 1 mètre 75 cm. du coin *Sud*, la profondeur n'est que 0^m05 d'ailleurs (*Fig.* 6; I).

Remarques. — En somme, on voit donc que la Sculpture n° I, ou Sud, est constituée par *trois Bassins*, successifs :

	LONGUEUR.	LARGEUR.	PROFONDEUR.
1° Bassin I ou Est.....	0^m50	0^m45	0^m11
2° Bassin II ou Central.....	0^m45	0^m45	0^m10
3° Bassin III ou Ouest.....	0^m45	0^m45	0^m05
Total.....	1^m20		

Ils ne sont donc séparés, en réalité, que par de très courts *canaux de conjugaison*, ou plutôt par des *étranglements*, n'ayant que 0^m30 à 0^m35 de large. Le troisième bassin seul présente une *rigole*, surajoutée, de 0^m20 de long sur 0^m20 de large.

Et on dirait que, si l'on n'a pas fait là un quatrième bassin, c'est parce qu'on était rendu au bord libre, sud-ouest, de la pierre.

Plus les basssins sont larges, plus ils sont profonds : ce qui est assez logique. Et, surtout, plus les bassins se rapprochent de ce qui semble, au premier abord, être le point d'écoulement, plus les *seuils* s'élèvent! — Il est donc évident qu'ici ces *Cavités* ne pouvaient pas servir à un *écoulement régulier* de liquides, de leur origine à leur terminaison. — Constatation très importante et faite pour la première fois, en pareille matière!

Altération moderne. — Nous devons revenir sur le bassin d'origine, le plus profond, parce qu'il s'y est passé là un fait nouveau, à élucider. La partie périphérique est très évasée et étalée, le fond du bassin lui-même n'ayant que 0^m30 de diamètre environ. Les eaux séjournant en ce point — ce qu'indique la coloration *noirâtre* du granite par dépôt de substances organiques ou autres, — les parties les plus tendres formant gangue ont été dissoutes ; et les grains durs ont été dégagés. Il en est résulté une cavité, irrégulière, de 0^m30 sur 0^m25, ayant une profondeur supplémentaire de 0^m09. Dans

ce trou central, de formation moderne d'ailleurs, les parois sont à ressauts, trous et saillies, et non plus lisses et polies, comme sur les bords, intacts et à pic, du bassin primordial (*Fig.* 6; I, B').

Il suffit de comparer ce *faux* bassin, *naturel* et *récent*, inclus dans le Bassin *néolithique vrai*, avec la *Rigole* voisine, pour comprendre la différence! Dans celui-ci, par destruction de la roche, il ne persiste, en *saillies*, formant les irrégularités du fond, que les grains *durs* du granite. Or, si l'on regarde la paroi de la rigole voisine, on voit que ces mêmes grains y sont *usés* et *polis*, et, au lieu d'être *saillants*, *y sont encastrés* à fond.

Le *passage* et la *trace* de l'homme crèvent ici les yeux; et les aveugles eux-mêmes, avec leurs doigts, feraient cette constatation! Mais certains géologues ont des yeux pour ne point voir, et des doigts pour ne rien sentir....

Grâce à cet exemple, on peut prendre sur le fait le phénomène de la transformation d'un *Bassin taillé* par *l'homme* en un *Bassin complexe*, en partie dû à des influences naturelles. — Il importait donc de bien souligner ici cette observation, fort intéressante et très précieuse, au point de vue scientifique.

II. — Sculpture du Central Sud ou n° II.

Description. — La Sculpture n° II a, dans son ensemble, une forme en L, analogue à celle de la précédente; mais elle est plus étendue et plus ouverte, puisqu'elle semble *emboîter* la première.

Elle commence, elle aussi, du côté du sud-est, et se termine sur le bord sud-ouest de la pierre, exactement en face de l'Anse sud des Amporelles (*Fig.* 2), à 0^m15 centimètres de la première (*Fig.* 7; II).

Elle comprend les parties suivantes :

1° Un *Bassin d'origine*, très important (N° I).

2° Une *Rigole*, qui descend parallèlement à la Sculpture n° 1, va de l'Est à l'Ouest (*R. longitudinale*), et comprend un *Bassin* intermédiaire (N° II).

3° Une *Rigole*, coudée sur la première, allant du nord-est au sud-ouest, sans s'incliner vers l'ouest, jusqu'au bord de la pierre, au voisinage même de la rigole et de la Sculpture n° I.

Elle est distante de la sculpture n° I, au niveau de la branche longitudinale, d'environ 0^m30 à 0^m40 en moyenne; mais l'autre branche, horizontale ou transversale, en est moins éloignée : à peine de quelques centimètres (0^m06) à l'origine, et 0^m15 vers l'extrémité sud-ouest.

1° *Bassin d'origine.* — Ce bassin, dont le bord sud-est est à 0^m40 du bord sud-est de la Pierre, et à 0^m20 du bassin d'origine de la Sculp-

ture n° I, est à grand axe Est-ouest. Nous n'avons pu en *mouler*, au plâtre que la partie *nord-est* : celle qui est en connexion avec le début même de la *rigole* (*Fig.* 7 ; M). — Ce moulage donne une excellente idée des *bords à pic* du bassin (*Fig.* 8 ; II, B[1]).

Ce dernier, long de 0^m75, large de 0^m65, est profond de 0^m18 à 0^m20 (*Fig.* 6) ; son fond est très régulier, et ses bords sont *admirablement travaillés*, *bien polis* et *à pic*, et même superbes. — Leur taille est manifeste.

2° *Rigole longitudinale*. — La branche verticale de l'L, qui forme le début de la rigole, a également 1 mètre de long en totalité, comme dans la sculpture n° I.

a) Elle débute par un *rétrécissement marqué*, qui n'a que 0^m25 de large au niveau de l'origine dans le bassin, et dont la *profondeur* ne dépasse pas 0^m18 au centre.

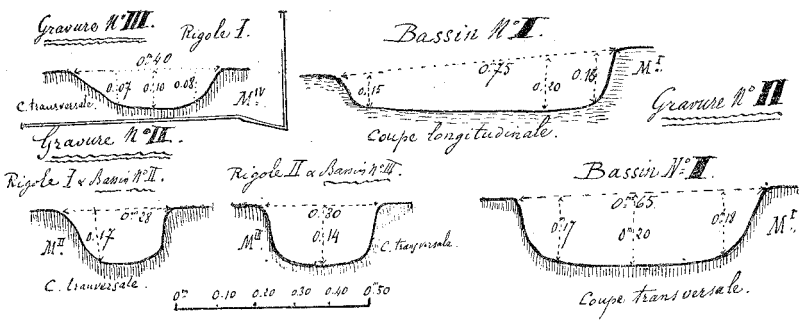


Fig. 8. — *Coupes verticales, transversales*, schématiques, des *Parties des Gravures, qui ont été* MOULÉES. — *Echelle*: 2/100. — *Légende* : La même que *Fig.* 7 [Figure obtenue à l'aide d'un *Décalque* (réduit), fait avec la *lame de plomb*, sur les *Positifs* des Moulages].

Sa profondeur est donc celle du bassin : fait intéressant à souligner.

b) Immédiatement au-dessous de ce rétrécissement, commence une sorte de bassin, qui a 0^m45 de grand axe Est-ouest, et seulement 0^m37 de largeur. Sa profondeur est la même que celle du début de la rigole : 0^m15 à 0^m18.

Nous avons pu *mouler* (Moulage n° II) cette partie de la sculpture n° II, dont les bords sont aussi tout à fait *à pic*, comme ceux du bassin d'origine. Ce n'est en somme, qu'un *élargissement* très marqué de la rigole longitudinale (*Fig.* 8 ; II, R[1]).

c) De suite après ce bassin, nouveau *rétrécissement* de la dite rigole, qui n'a là que 0^m23 de large.

d) La *Rigole* continue sur une largeur de 0^m30, jusqu'au *coude* nord-ouest et au sud-ouest.

e) Elle se termine par une sorte de petit bassin, placé au niveau

du *coude* de la Rigole, en un point où elle n'a plus que 0^m27 de large. En réalité, c'est non pas un bassin, mais un simple *élargissement de la rigole*, qui atteint alors 0^m32 de diamètre et 0^m15 de profondeur seulement. Son fond est donc un peu plus élevé que celui de la Rigole d'origine; et il y a une sorte de petit *seuil* à son niveau (*Fig.* 7 et 8).

3° *Rigole transversale.* — Cette rigole terminale a un mètre de long, 0^m30 de largeur maximum au centre, et 0^m15 de profondeur. Elle débouche sur la surface sud-ouest, au nord de la sculpture n° I, après avoir commencé avec une largeur de 0^m20 seulement, par un bec de 0^m25; elle est donc un peu élargie à son orifice (*Fig.* 7).

Remarques. — En somme, nous avons pu *mouler deux parties* isolées de cette rigole: d'abord, au point d'origine au niveau du bassin; puis au niveau du *coude* (*élargissement* spécial) (*Fig.* 8).

D'autre part, nous avons pu en prendre un *Décalque* complet, suivant notre procédé habituel : ce qui nous a été très utile — et même indispensable — pour cette description.

III. Sculpture du Central Nord ou n° III.

A. Description. — *a*) *Aspect général.* — Cette sculpture est de beaucoup *la plus importante*. Elle occupe tout à fait le centre de la pierre, puisqu'elle se trouve à 1^m80 au moins du bord sud-ouest, et à 2 mètres du bord nord-est.

Elle a la forme d'un grand V, et non plus d'un L, très ouvert vers le Sud, dans lequel sont comprises les deux sculptures précédentes. Nous disons V, parce que la branche la plus courte, au lieu d'être perpendiculaire à l'autre, forme un angle très obtus, atteignant au moins 130° (*Fig.* 7).

Elle comprend : 1° un *Bassin d'origine*; 2° une *Rigole*, de forme irrégulière, allant du sud-est au nord-ouest; 3° une *Rigole terminale*, de même ordre, allant vers l'angle *ouest*; et présentant comme annexes : 4° un premier *Bassin* tangent à cette Rigole, où il s'ouvre; 5° et un autre *Bassin*, *s'y déversant*, comme dans le premier.

b) *Modes d'étude.* — Nous avons réussi à prendre un *Décalque* complet de cette sculpture, malgré ses dimensions; et un *Moulage* de la moitié inférieure de la première rigole longitudinale, c'est-à-dire de la partie voisine du coude.

c) *Connexions.* — Au sud-est à son début, cette Rigole touche presque au bassin d'origine de la Sculpture n° II (distance 0^m10); mais, au niveau de la première Rigole de la sculpture n° II, la distance est déjà de 0^m26; plus bas, elle n'est que de 0^m20 (N° II; B_2).

Au niveau du coude, nous avons 0^m45 ; après le coude en V, elle atteint de 0^m25 à 0^m27 ; mais, tout à fait à son extrémité, sur le bord sud-ouest de la pierre, elle dépasse 0^m90 et atteint parfois 1 mètre. Au nord-est, elle est distante de la sculpture n° IV de 0^m40 seulement, au niveau du coude en V.

B. Diverses parties. — 1° *Bassin d'origine.* — Ce bassin commence à 0^m90 du bord sud-est de la pierre, si l'on n'en considère que la partie bien taillée. D'ailleurs cette portion de la cavité est à elle seule énorme ; son grand axe sud-est Nord-ouest, en effet, atteint 0^m75, et son petit axe, 0^m50.

Les bords de ce bassin proprement dit sont *très à pic*, et très bien *polis*. La profondeur maximum est de 0^m25, au centre même ; elle diminue un peu à la périphérie.

C'est là un admirable travail pour l'époque !

Mais il faut remarquer que, du côté du sud-est, il est précédé, en outre, par une large *surface aplatie*, très usée et *polie*, divisée en deux segments concentriques.

a) L'une, *orientale*, à peine inclinée, en forme de croissant, très étalée ; *b*) l'autre plus petite et *plus centrale*, n'ayant, au plus large de son croissant, que 0^m10 de large. Ces croissants ont comme longueur la largeur du bassin, et la forme de deux segments de cercle tangents intérieurement. Cette surface usée s'avance jusqu'à 0^m50 du bord nord-est de la Pierre (*Fig.* 7 ; III).

2° *Rigole principale.* — Au-dessous commence la *Rigole principale*, sans *rétrécissement* bien marqué, puisque la largeur au point d'origine est de 0^m35, et de 0^m25 déjà à 0^m40 plus bas. Elle a 0^m30 de longueur.

a) Elle débute par un très léger *seuil* de quelques centimètres, à peine visible. C'est la partie *moulée* (*Fig.* 8).

b) Cette Rigole, un peu élargie à son centre (0^m40), aboutit dans un *autre Bassin*, situé au niveau du *coude terminal* de cette partie de la sculpture, coude qui est de 130° au moins et est ouvert vers le sud.

Ce deuxième bassin a environ 0^m50 de diamètre et une profondeur de 0^m15. C'est donc plus qu'un simple élargissement de la rigole (*Fig.* 6).

c) Il y a donc une *différence* de profondeur de 0^m10 entre les deux premiers bassins. Mais le *seuil* principal se trouve à la fin de la rigole, sous forme de ressaut de 0^m03 au moins.

En réalité, ce ressaut est une sorte de saillie, isolant la Rigole du Bassin.

Cette rigole est donc, en somme, assez peu considérable par elle-même. Mais l'ensemble de la première branche ou branche orien-

tale de la Sculpture n° III est cependant important, en raison de l'existence des deux bassins décrits, et surtout de la *surface usée* d'origine. Au total, on a, en effet : 0^m40 *surface usée* + 0^m75 (premier *bassin*) + 0^m30 (*Rigole*) + 0^m50 (deuxième *bassin*) = 1^m95.

3° *Rigole terminale.* — La deuxième branche du V, ou *Rigole terminale*, commence : *a*) par un *rétrécissement*, ayant 0^m27 de large ; *b*) elle se continue sur une longueur de 0^m70, en faisant un très large coude vers l'ouest (angle très court de 130° environ), et ayant toujours la même profondeur de 0^m12.

Entre elle et le deuxième bassin décrit ci-dessus, il n'y a donc que 0^m03 de différence, c'est-à-dire pas de seuil très sensible (*Fig.* 6).

a) A 0^m70, cette rigole reçoit, du côté du nord, le « déversoir » assez large, d'un *Bassin annexe*, que nous décrirons tout à l'heure.

b) Il nous faut dire qu'avant ce point, véritable *carrefour*, il y a un *seuil* marqué, d'au moins 0^m03.

Le *carrefour* d'ailleurs tombe à 0^m16 de profondeur ; il est long de 0^m30 et large de 0^m35.

L'ouverture du bassin nord annexé est de 0^m35 également. Celui-ci n'ayant que 0^m10 de profondeur, son fond est donc plus élevé, d'au moins 0^m05, que le carrefour lui-même.

c) Puis la *Rigole* continue et se dirige franchement vers l'*angle Ouest* de la pierre. Elle débute, au sortir de ce carrefour, par un léger *rétrécissement* (0^m30) et un *seuil* marqué, puisqu'on passe de 0^m16 de profondeur à 0^m10 seulement.

Elle continue vers la mer, ayant une largeur de 0^m30, sur une longueur de 0^m70 environ. La deuxième Rigole a donc : 0^m70 + 0^m30 + 0^m70 = 1^m70 de longueur totale. Elle se termine à l'angle ouest, avec une largeur de 0^m40, pour une profondeur de 0^m05 seulement.

A remarquer que les deux branches du V de la Sculpture n° III ont environ chacune 1^m70 de long. Cela donne une longueur, pour l'ensemble, de 3^m40 au maximum. C'est là un chiffre, qui a aussi son éloquence !

On voit donc qu'*à mesure qu'on se rapproche du bord, la Rigole diminue de profondeur*, et que par suite l'*écoulement des liquides* aurait été en réalité impossible dans cette longue cavité ! Etant donné l'importance de cette gravure, il y avait encore un très grand intérêt scientifique à souligner ce fait d'observation indiscutable (*Fig.* 6 et 7).

4° *Bassin annexe Nord.* — Ce bassin, qu'au début nous avions cru indépendant, n'est en réalité qu'une *annexe* de la Sculpture n° III.

Il est situé à 0^m20 du bord nord-ouest de la pierre, et à quelques centimètres de la sculpture n° V placée au nord.

a) Sa largeur maximum semble n'être que de 0^m30 ; mais, en tenant compte de toutes les parties usées, on peut lui donner un diamètre de $0^m50 \times 0^m55$. Son orifice ou *déversoir* est de 0^m35 ; il est donc très large. La profondeur n'est que de 0^m10 au maximum ; il a donc son fond plus haut que celui de la Rigole n° III, et par conséquent semble se déverser de ce côté.

b) Il est possible que ce bassin, éloigné vers le nord d'environ 0^m40 de la sculpture n° VI, ait été réuni avec cette dernière jadis, par une sorte de *surface usée*, simulant un autre déversoir. — Mais, à l'heure présente, cette disposition est trop fruste et trop peu nette pour que nous y insistions.

C. Remarques. — En somme, il s'agit là d'une sculpture très longue, très puissante et très complexe, en même temps qu'admirablement exécutée, surtout au niveau de la *partie centrale des Rigoles*, où les bords à pic sont merveilleusement taillés et polis.

C'est la plus belle que nous connaissions jusqu'à présent.

a) Si on l'envisage sur une *coupe longitudinale* d'ensemble, (*Fig. 6*), on constate que l'on a successivement :

1° Une sorte de *Surface usée* (0^m40), peu profonde.
2° Un énorme *Bassin* (0^m75), profond de 0^m25.
3° Une *Rigole* principale (0^m30), profonde de 0^m18 à 0^m20.
4° Un *Bassin* (*coude*) (de 0^m50), profond de 0^m15.
5° Une *Rigole intermédiaire* (0^m70), profonde de 0^m12.
6° Un *Carrefour* (0^m30), profond de 0^m16.
7° Une *Rigole* terminale (0^m70), profonde de 0^m10.
8° Une *Extrémité* libre, n'ayant que 0^m05.

Il en résulte, manifestement, que, dans sa totalité, la *Cavité* de la Sculpture, si elle a reçu jadis des liquides, ne pouvait qu'en conserver une grande partie, en raison de l'*horizontalité* de la face zénithale de la pierre, puisqu'il ne pouvait s'en écouler, grâce aux lois physiques, qu'une épaisseur moyenne de 0^m05 sur une épaisseur moyenne de 0^m12 à 0^m15, c'est-à-dire *moins de la moitié !*

Cette constatation matérielle semble, sinon établir que ces cavités n'étaient pas destinées à des Sacrifices, du moins qu'elles ne devaient pas avoir été creusées pour recevoir des liquides ; sans cela on leur aurait donné une forme toute différente, aussi facile à obtenir d'ailleurs que celle que nous avons constatée.

IV. — Sculpture du Nord-Est ou n° IV.

Description. — Cette sculpture correspond à peu près *au milieu du bord Nord-est* de la Pierre. Elle débute, en effet, à 1^m80 de l'angle Est, et à 1^m20 de l'angle Nord (*Fig. 7*).

Elle se compose d'un *Bassin* et d'une *Rigole*, allant du bassin au bord même de la pierre.

a) Le *Bassin* a un diamètre d'environ 0^m60; il est donc très large relativement. Il est assez régulier. Sa profondeur maximum est de 0^m15. Mais les bords sont beaucoup moins à pic qu'au niveau de la sculpture n° III, qui en est distante de 0^m40 seulement; ils sont en pente douce.

b) La *Rigole* a près d'un mètre de longueur, et 0^m30 de large. Elle est profonde de 0^m05 seulement: point important à souligner.

Elle est perpendiculaire au bord nord-est de la Pierre ; ses limites sont plutôt en pente douce qu'à pic. — Elle est tout à fait rectiligne.

Réflexions. — En somme, il est aussi manifeste ici que la rigole n'était pas destinée ici à vider complètement le bassin, puisque le seuil est de 0^m10, c'est-à-dire double de la profondeur même de la dite rigole (0^m05). Si donc on déposait des liquides dans le bassin, ceux-ci devaient y séjourner presque en totalité!

Cette sculpture est d'une simplicité remarquable, comparée à la précédente, et même avec le n° I. — Pourquoi en est-il ainsi? Mystère. — En tout cas, en ce point, on aurait très bien pu reproduire les sculptures n° II ou n° I, vu l'espace libre de la face supérieure (*Fig.* 7 ; A N).

V. — Sculpture du Nord ou n° V.

Description. — La sculpture n° V correspond presque exactement à l'*angle nord* de la Pierre, du côté de l'ouest (*Fig.* 7).

Sa direction générale est sud-nord. Elle se compose d'un *bassin* et d'une *rigole*, allant du dit bassin (sud), à l'angle nord.

a) Le *Bassin* est un peu ovale, avec petit axe est-ouest ayant 0^m50 de long, et grand axe nord-sud ayant au moins 0^m60. On voit que ce bassin est presque aussi grand que celui de la sculpture précédente.

Il est profond de 0^m10 seulement.

b) La *Rigole* n'a que 0^m50 de longueur; elle est très rectiligne. Sa largeur est d'environ 0^m30, et sa profondeur de 0^m05 seulement. Le seuil ici n'est que de 0^m05.

Les bords de cette sculpture sont plutôt en *pente douce* qu'à pic, comme précédemment.

Réflexions. — Pourquoi cette différence de longueur des Rigoles dans les sculptures n° IV et n° V? — Il faut reconnaître qu'on n'en soupçonne aucune raison, car les bassins auraient bien pu être gravés tous deux à 0^m40 du bord.

Pourtant ces deux sculptures ont une parenté manifeste; elles

sont évidemment de même ordre, quoiqu'assez différentes des précédentes, beaucoup plus complexes. Nous croyons qu'elles devaient jadis former un groupe, toutes les autres en formant un second. Entre les deux, il y avait sans doute une sorte de *ligne de partage* naturelle, d'ailleurs peu visible, sous forme de saillie légère, qui a disparu.

VI. — Moitié de Bassin au Nord-Ouest (n° VI).

Les sculptures n° VI et VII se touchent; elles sont situées au *Nord-ouest du coin Ouest* de la Pierre. — Le n° VII est presque en contact avec l'extrémité de la rigole de la Sculpture n° III; elle débouche à peu près exactement à l'*angle Ouest*; le n° VI touche au n° VII, et est placé à son bord *nord* (*Fig.* 7).

La gravure de la face supérieure n° VI n'est constituée que par une sorte de *moitié de bassin*, dont le grand diamètre correspond au bord nord-ouest, de la Pierre; par conséquent par une sorte de *demi-bassin*, dont il ne subsisterait que la moitié sud-est.

Ses dimensions sont o^{m}60 est-ouest; o^{m}40 nord-sud. Elle est profonde de o^{m}20. Cela est important à souligner. Pas de Rigole; bien entendu, bords en pente assez forte, mais non à pic. — Mais la gravure à l'air de *descendre* un peu sur la Face nord-ouest de la pierre.

VII. — Moitié de Bassin a l'Ouest (n° VII).

La sculpture n° VII est semblable à la précédente, comme forme et aspect. *Pas de Rigole*; bords en pente douce. Mais elle semble se déverser dans la précédente. D'ailleurs, elle est en contact immédiat avec elle. Elle mesure o^{m}60 nord-sud; o^{m}60 est-ouest. Elle est profonde de o^{m}20. Elle semble se continuer, encore plus nettement que la précédente, sur la *Face nord-ouest*; mais la mer a fortement endommagée cette partie (*Fig.* 7; VII).

Remarques. — Pour moi, ces deux dernières sculptures ne sont ni des vrais *Bassins*, ni des *demi-Bassins*, ni même des *Bassins* à moitié *détruits*, et dont une partie aurait disparu, enlevé par les flots. Je me base, pour émettre cette opinion, sur ce qu'elles sont plus *profondes* que les autres [o^{m}20, au lieu de o^{m}15 en moyenne]; sur ce qu'elles ont des *diamètres presque égaux*, quoiqu'une *moitié* semble avoir disparu; et sur l'*absence de Rigole*.

Je verrai plutôt là des sculptures d'un ordre spécial. — Elles sont plus ou moins comparables à ce qu'on appelle les *Fauteuils*, les *Chaises*, les *Dossiers*, etc. Mais une telle hypothèse n'est, pourtant, guère soutenable en présence de ce fait que la sculpture

n° III, grâce à l'un de ses *Bassins annexes*, semble se déverser aussi dans le n° VII : ce qui n'est peut-être, d'ailleurs, qu'une simple apparence.

VIII. — Remarques d'Ensemble.

On remarquera que les trois premières Sculptures (n° I, II, et III) se composent, toutes les trois : 1° d'un *Bassin d'origine* (B_1) ; d'un Bassin central (B_2) ; et d'un Bassin au niveau du coude principal (B_3) ; 2° de *Rigoles* intermédiaires (R_1, R_2), dont la première peut être réduite jusqu'à o (R_1 ; II), et d'une *Rigole terminale*, plus ou moins longue [o^m30 (I) ; 1 mètre (II) ; o^m70 (III)], suivant la place de la gravure.

Les sculptures IV et V forment un autre groupe ; elles ne sont composées que d'un Bassin d'origine (B_1), et d'une Rigole terminale (R_3), plus ou moins longue.

Les *Bassins d'origine* varient de diamètre (o^m45 à o^m65), mais sont analogues ; les *Bassins centraux* sont presque tous semblables o^m45 à o^m50) ; mais les bassins de *coude* sont plus différents.

Les *Rigoles terminales* ont presque toutes o^m25 à o^m30 de large.

Il faut conclure de là qu'il y a eu une *Idée directrice* pour ces *Sculptures*, qui se ressemblent si fort, quoique actuellement cette idée nous échappe encore. — Les deux éléments primordiaux sont : 1° Le *Bassin d'origine* (B_1) ; 2° la *Rigole terminale*. — On y ajoute, pour augmenter la longueur de la gravure : *a*) des *Bassins centraux* (B_2, B_3) et des *Rigoles intermédiaires* (R_1, R_2), l'un des bassins correspondants au *coude*, quand l'ensemble de la Figure est *coudée*.

§ IV. — Autres Pierres à Bassins du Voisinage des Amporelles.

Aux environs, dans la lande, et au voisinage immédiat de la « Pierre des Amporelles », il y a une grande quantité de *Blocs de granite*, *libres* ; la plupart de ceux de la falaise ont été renversés, soit par les hommes, soit par les grandes tempêtes d'hiver.

Certains d'entre eux présentent, sur leur *face zénithale* actuelle, des Bassins et des Rigoles, tout à fait semblables aux précédents, quoique moins réguliers. — Mais un grand nombre sont *inclinés* sur les rochers du sous-sol, ou sont complètement *renversés*. Et, chose curieuse, les bassins se trouvent alors sur la face, qui est aujourd'hui *inférieure*. Cela tient à ce qu'ils ont été *bousculés* et déplacés la plupart par la *mer*, grimpant sur la falaise lors des mauvais temps ! En effet, ces blocs sont souvent inondés, car *ils ne*

présentent aucun lichen ; et leur surface est partout *usée* par les eaux et les embruns.

Parmi ces blocs, dont on a détruit un grand nombre il y a quelques années, — sous l'incroyable prétexte d'user une poudre militaire, devenue inutile pour la garnison du Fort ! — quelques-uns ont plus particulièrement attiré notre attention, en raison de leurs beaux Bassins ; et nous en avons pris note. Ils sont d'ailleurs entourés d'autres blocs cassés, qui en présentent également de distance en distance, mais qui sont si abondants qu'il n'y a aucun intérêt à les dénombrer tous.

Nous décrirons d'abord *La Pierre de la Lande des Amporelles*, qui paraît bien distincte du groupe suivant.

I. — Pierre a Bassins de la Lande des Amporelles (n° II).

A 200 mètres à l'Est des Amporelles, sur la *lande* elle-même, et en face l'arrivée du chemin de Gloriette, il y a une *Pierre*, *libre*, qui présente des *Bassins*, réunis par des *Rigoles* : cela en ligne à peu près droite. La pierre est aujourd'hui disposée de telle façon que la ligne des sculptures va du *Nord* au *Sud*. Mais cette pierre, qui a $2^{m}90$ de l'Ouest à l'Est, et 2 mètres du Sud au Nord, a probablement été un peu remuée. Elle n'est pas très épaisse ; et ce n'est qu'un feuillet de granite friable, qui paraît, d'ailleurs, assez bien *en place*. C'est notre *Pierre n° II* (1) (*Fig.* 2 ; 5).

La sculpture commence au Nord : *a*) par une *Rigole*, de $0^{m}10$ de long sur $0^{m}15$, profonde de $0^{m}08$; *b*) puis vient un *Bassin*, de $0^{m}70$ de large sur $0^{m}80$ de long (grand axe N.-S.), d'une profondeur de $0^{m}18$; *c*) un *Etranglement*, avec seuil ; *d*) ensuite un deuxième *Bassin*, ayant $0^{m}40$ de large sur $0^{m}25$ de long (petit axe N. S.), et profond de $0^{m}11$ seulement (*Seuil*, par conséquent, de $0^{m}07$ au moins) ; *e*) nouvel *Etranglement* ; *f*) troisième *Bassin*, de $0^{m}25$ de diamètre et d'une profondeur de $0^{m}08$ seulement (Seuil de $0^{m}03$) ; *g*) *Etranglement* ; *h*) quatrième *Bassin*, de $0^{m}35$ de long (axe N. S.) et $1^{m}30$ de large, profond de $0^{m}05$ seulement (seuil de $0^{m}03$ encore) ; *i*) enfin, une *Rigole*, de $0^{m}10$ de long seulement.

Si l'on suppose que cette pierre était autrefois bien horizontale, on voit que l'*écoulement des liquides* n'aurait pu se faire ni dans un sens ni dans l'autre. — A noter aussi les quatre Bassins, *diminuant d'importance* d'un bord à l'autre.

Trouvaille. — En 1908, mon ami E. Bocquier, inspecteur primaire, a trouvé, près des Amporelles, sur cette lande, un *silex taillé* ;

(1) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.*, 1908.

c'est un *éclat*, d'origine humaine, provenant d'un petit galet de mer *roulé* et *cacholonné*, comparable à ceux que j'ai trouvés moi-même dans la Station néolithique de Barbe (1).

Il a donc séjourné aussi en plein air (2).

II. — Centre de la Falaise (Blocs du voisinage immédiat des Amporelles : Pierres n° I, II et III).

1° *Pierre de l'Est ou n° I.* — Non loin de la « Pierre des Amporelles », du côté de l'Est, mais encore sur la *Falaise*, il y avait autrefois un autre Bloc, bien moins volumineux, portant de grands *Bassins* et de fortes *rigoles*. Il n'en reste qu'un *feuillet*, accolé contre les *Rochers* (*Fig.* 2; 7).

C'est surtout cette pierre qui, vers 1896, a été détruite à coup de mine, pour user une poudre devenue inutile !

En 1908, nous en avons encore retrouvé un large débris, dont, malheureusement, nous n'avons pu faire qu'une mauvaise photographie (*Fig.* 14). En 1909, ce vestige était encore en place ; mais il est à craindre qu'il ne soit bientôt détruit, car les vagues, entrant par les anses *Sud* et *Nord*, et contournant le Cap des Amporelles, s'avancent l'hiver, en tempête, jusqu'en ce point, et rongent les bassins, qui deviennent de moins en moins nets.

2° *Bloc du Nord-Est ou n° II.* — Dans les environs, mais en se rapprochant encore de la *mer*, il y a une autre pierre, *renversée* en grande partie, qui présente de très beaux Bassins, avec bords bien taillés et polis (*Fig.* 2; 2). — Elle a dû, aussi, être attaquée par les hommes vers la même époque, car, sans cela, elle ne serait pas *retournée* sur elle-même.

3° *Pierre du Nord ou n° III.* — A 80 mètres environ, au nord de la « Pierre des Amporelles », sur le bord même de la falaise, et constamment recouverte par les embruns, il y a une *pierre plate*, quadrangulaire, importante, ayant plusieurs mètres de côté. A sa face supérieure, on ne voit rien, si ce n'est que les traces d'un clivage récent. Par contre, à la *face inférieure*, qu'on aperçoit par endroits, parce qu'elle repose sur des rochers inégaux, on note l'existence de superbes *Bassins et Rigoles*, analogues à ceux décrits plus haut. — C'est notre Pierre n° III (*Fig.* 2 ; 3).

Il ne s'agit pas d'autre chose que d'une *Pierre libre à Bassins*,

(1) Marcel Baudouin. — *Le petit Cromlech de Barbe à l'Ile d'Yeu.* — A. F. A. S., Congrès de Toulouse, 1910.

(2) Ces silex sont *cacholonnés* ; ils sont faciles à distinguer ainsi, par leur couche blanche périphérique, des éclats de silex des *Mégalithes*, qui ne le sont jamais, à l'Ile d'Yeu.

qui, assez récemment, a été complètement *renversée* et retournée de 180° par les hommes ou les seules vagues de l'Océan.

Elle mériterait d'être remise en position, et surtout *protégée !*

4° Dans le voisinage, *sur les rochers qui découvrent à basse mer*, on voit encore nombre de pierres libres (n° IV), avec de très beaux *bassins*, cassés en partie. De nombreuses pierres sont d'ailleurs renversées sans dessus dessous (*Fig.* 2; 4), et, pour reconnaître leurs sculptures préhistoriques, il faut beaucoup d'attention et d'expérience.

Or, à quelque distance, au Sud et au Nord, des Amporelles, *toute la Falaise est intacte*, *vierge de Bassins*, et *ne présente* absolument *rien !*

Aux Amporelles même, il y a donc eu un CENTRE DE SCULPTURES très important.

§ V. — Considérations technologiques.

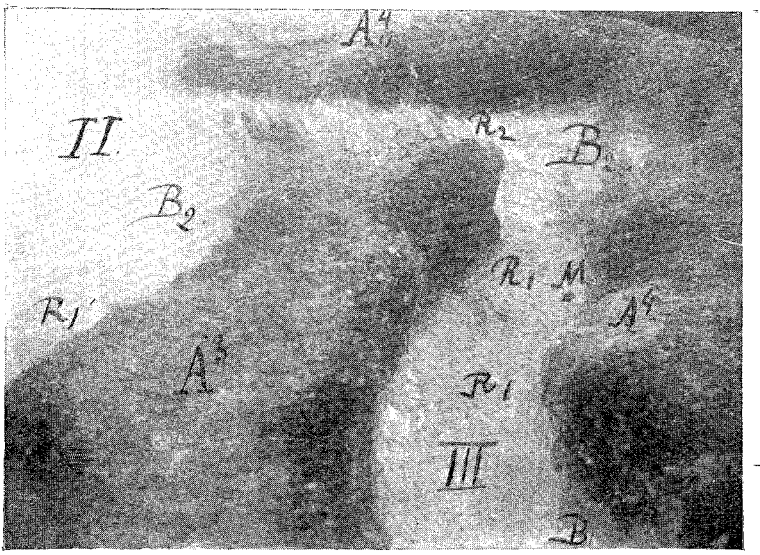
1° EXISTENCE DES GRAVURES. — Quand on a vu la *Pierre des Amporelles*, il est impossible d'avoir un instant l'idée qu'il puisse s'agir là de *manifestations naturelles*, du résultat de la désagrégation du granite, de cavités spontanément formées ! La *régularité* et le *poli* des surfaces taillées, leur contour admirablement *curviligne*, les *à-pic* à *bords arrondis*: tout cela est l'indice, certain, d'un travail humain. — D'ailleurs toutes les *Gravures* s'emboîtent et s'encadrent les unes les autres.

a) *Etude des Moulages des Gravures.* — Mais, comme la *Pierre des Amporelles* peut disparaître du jour au lendemain et tomber dans l'Océan, comme elle n'est pas facile à visiter, j'ai cru nécessaire d'en posséder une copie, partielle il est vrai, et d'en garder une trace définitive. Et, pour convaincre les Géologues hésitants, j'ai pris la résolution de *mouler au plâtre* au moins quelques *Rigoles* et une partie d'un *Bassin.*

Etant donné qu'on était dans une île, et qu'il s'agissait d'énormes NÉGATIFS à prendre (PLANCHE III ; *Fig.* 10), le travail a été extraordinairement difficile (1)! De plus, le transport des Négatifs (2) a été très compliqué. Et ce n'est qu'à grand peine que j'ai pu obtenir, dans mon Laboratoire de Vendée, les quatre POSITIFS (PLANCHE V et VI; *Fig.* 12 et 13) de ces quatre *Moulages.* Malgré cela, je suis très satisfait du résultat. — Or, il s'agit là de pièces absolument *uniques*, qui ne dépareraient pas notre Musée des Antiquités nationales, en

(1) L'enlèvement des Négatifs a nécessité l'emploi des trucs nombreux connus des Mouleurs seuls.

(2) J'ai dû faire faire des caisses en bois spéciales.



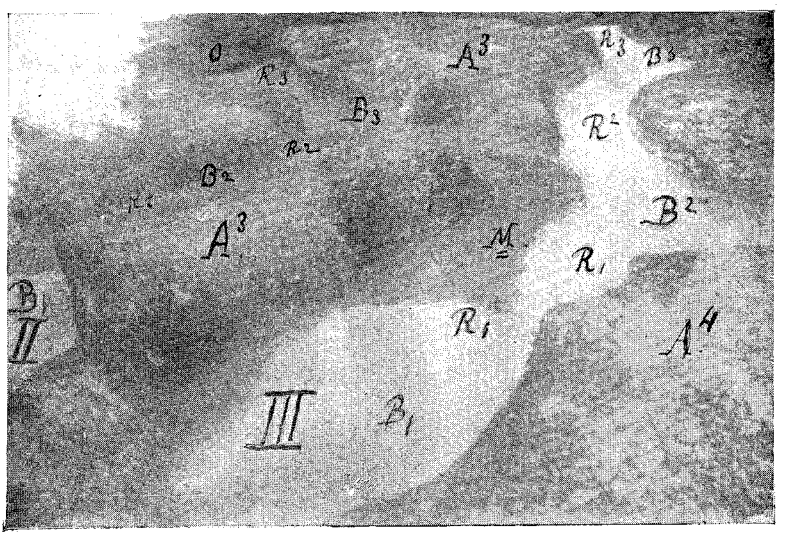


Fig. 9. — Aspect des principales Rigoles et de quelques Bassins des Gravures n° II et III. Photographies *obliques*, faites sur la *Face supérieure* de la Pierre [Photogr. Marcel Baudouin]. — Ligne S. O. — *Légende* : O, orifices des rigoles sur le bord de la Pierre. — A^3, A^4, granite non *taillé*, séparant les Gravures II, III, III et V et VII ; — B^1, B^2, B^3, Bassin ; — R^1, R', R^3, Rigoles ; — M, Parties Moulées [Voir *Fig.* 10].

raison de leur grand intérêt scientifique. J'ose espérer qu'un jour elles s'y rendront

b) Démonstration scientifique de leur réalité. — M. Levistre a, récemment, victorieusement réfuté les objections de MM. Collet et Déchelette, en ce qui concerne les *Pierres à Bassins et à Rigoles* (*B. S. P. F.*, 1910, octobre, p. 454-461). — Je ne m'appesantirai donc pas sur ce point, qui, pour moi, est *scientifiquement* résolu.

Je me borne à faire remarquer, à ce point de vue, que, pour la *Pierre des Amporelles* :

1° La surface à gravures est presque *horizontale*, en forme de *table plane* ;

2° Que l'*eau des bassins*, n'ayant pas d'issue, en raison des *seuils* indiqués, *ceux-ci* peuvent être considérés comme *fermés* [ce qui empêche la fabrication des bassins par la Nature seule] ;

3° Il n'y a aucune *dépression naturelle* sur le reste de la pierre, coïncidant avec un centre de moindre résistance de la roche ;

4° Les *Bassins* et les *Rigoles* ont parfois des *parois verticales* et *polies* [*Polissage* indiscutable] ;

5° Un bassin, à *paroi polie*, présente à son centre une *désagrégation physico-chimique post-néolithique* ; par suite, la différence des deux processus (Nature et Homme) peut être prise là sur le vif ; le contraste est frappant ;

6° La pierre est dite *Autel* ou *Pierre à Sacrifices* [ce qui indique que le Peuple a reconnu depuis longtemps sa nature spéciale] ;

7° Des *Rigoles*, à *paroi polie*, ont des *renflements*, qui ne peuvent pas être naturels ;

8° Il y a un *Parallélisme* des *Rigoles coudées*, véritablement étonnant ;

9° L'*Orientation* est manifeste, en *courbe*, allant du *Sud-est* au *Sud-ouest*, pour *les Rigoles*, alors que la *pente des eaux* les aurait conduites *directement* au *Nord-ouest*.

Ces neuf arguments positifs doivent entraîner définitivement la conviction de tous !

2° Age des Sculptures. — A quelle *époque* remonte ces Sculptures, comme, d'ailleurs, tous les autres *Bassins et Rigoles* de l'Ile d'Yeu ? — Il est, je crois, assez facile de le dire, et de prouver la valeur de l'hypothèse formulée.

J'élimine tout d'abord l'*âge des Métaux*, pour plusieurs *raisons locales*, dont les principales sont :

1° Ces sculptures sont certainement antérieures à l'*Epoque gallo-romaine*, qui a laissé peu de traces manifestes dans l'Ile, alors *Presqu'île*, et réunie au continent vendéen voisin (Ile de Mont).

2° Elles ne sont pas de l'*âge du Fer*, ni du *Bronze*, parce que : *a*) Jusqu'à présent les âges du Bronze et du Fer ne sont pas représentés à l'Ile d'Yeu (donnée d'ordre négatif, il est vrai); *b*) parce que les *Gravures sur Rochers* des Ages du Bronze et du *Fer* n'ont pas les mêmes *caractères technologiques* (argument très suffisant, ce nous semble ; mais nous ne pouvons le développer ici).

3° Elles ne sont pas de l'*Age du Cuivre* (fin de l'Ere néolithique), parce que : *a*) Jusqu'à présent, l'*Age du Cuivre* n'est pas représenté à l'Ile d'Yeu, quoiqu'il le soit *énormément* sur le continent voisin ; *b*) parce que les *Gravures sur Rochers* de cette époque (il y en a sur le *Continent* d'en face) (1) sont beaucoup plus *fines* et *plus poussées*.

Ere néolithique. — Les sculptures sont donc de l'*Age de la Pierre polie*, qui est manifeste à l'Ile d'Yeu. Elles sont même du Début de l'Ere Mégalithique et de la période du Polissage intensif.

On peut le démontrer, en effet, d'une façon irréfutable, — si l'on admet l'analogie de fabrication des *Bassins* et *Rigoles*, avec les *Cupules* et les *Ecuelles*, — par les *Cupules* sur *Piliers mégalithiques enfouis* à l'Ile d'Yeu (2) ; et, même, si on ne l'admettait pas, par les *Bassins sur Menhirs enfouis*, à Soullans (Vendée) (3), par exemple. — Elles sont donc du Début du Robenhausien.

3° Technologie. — Tous ceux qui connaissent le travail exécuté par les *Oursins* dans les granites et les schistes de Bretagne, et même dans le silex (4), cela à l'aide d'un simple procédé *mécanique*, — le grattage, *sous l'eau de mer*, il est vrai ! — ne sont pas étonnés par les cupules, si nombreuses soient-elles. — Mais, à la vue d'un pareil travail de l'Homme *néolithique* pour les *Bassins*, il est permis de douter, dans une certaine mesure.....

A cette époque, l'Homme avait certainement pour lui une forte *patience* et même un *temps* plus long encore que celui dont peuvent disposer les Oursins ou les Mollusques lithophages (5) ! Mais de

(1) *Gravure sur Rocher d'un* Pied humain, avec traces d'*Outils reconnaissables*, correspondant à une Table d'Allée couverte, dans laquelle on a trouvé un Bijou, en *Cuivre pur*.

(2) Cupules trouvées sur la *partie enfouie* de la *Pierre de fond* du Mégalithe funéraire des Landes. — Bassins *cachés* par les Tumulus des *Tabernaudes* ; — Cupules cachées à *Gatine*, etc.

(3) Admirable Bassin, *indiscutablement* fabriqué de main d'homme, trouvé sur la partie enfouie du Grand Menhir en grès de La Verrie, à Soullans (Vendée).

(4) Marcel Baudouin. — *IV^e Congrès préh. de Fr.*, Chambéry, 1908, Paris, 1909, in-8° [Voir p. 208-209, 1 photogr.].

(5) Ces Mollusques travaillent presque toujours, d'ailleurs, dans du *Calcaire* : ce qui est bien plus facile !

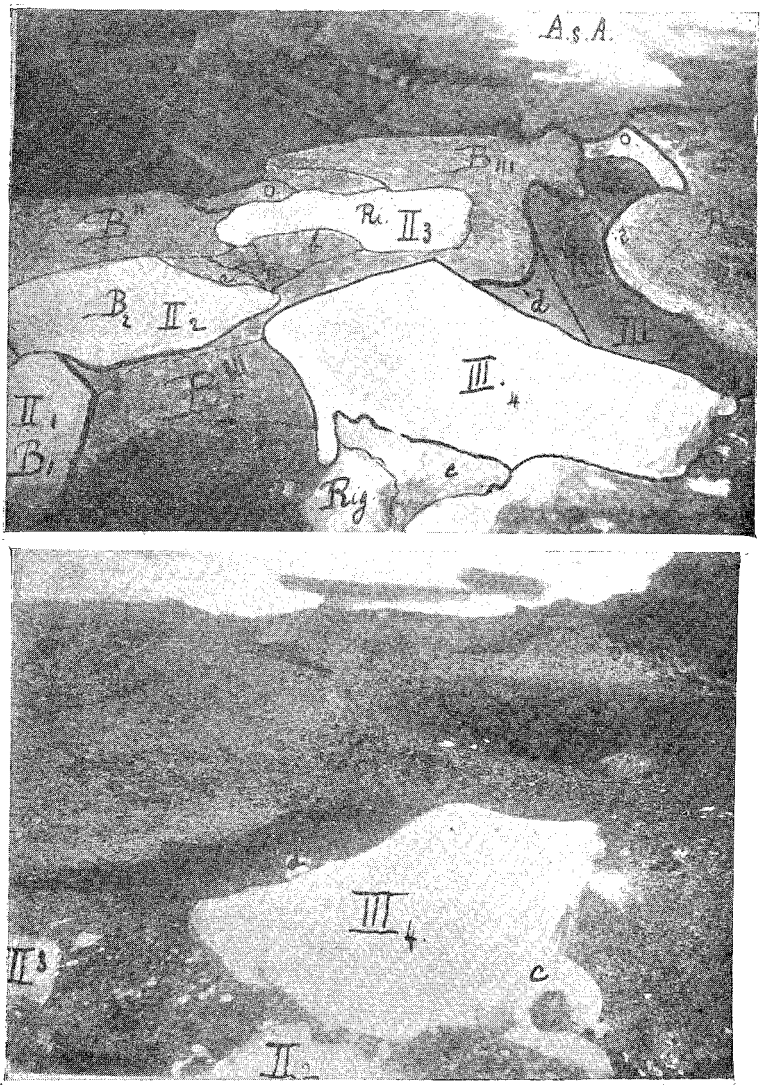


Fig. 10. — Photographies des Négatifs des Moulages en Platre des Rigoles et Bassins de la Fierre des Amporelles. — Négatifs encore *en place*. — Photographies *obliques*, faites sur la Face supérieure de la Pierre. — Lignes S.-E. et N.-E. — *Légende* : II^1, II^2, III^3, III^4, Face supérieure des *Moulages* n^{os} I, II, III et IV ; — c, bavures du plâtre ; — B^{II}, B^{III}, Granite non entaillé ; — *a*, *b*, *d*, faces latérales des Négatifs ; — A. s. A., Anse sud des Amporelles (*Fig.* 3 ; I) ; — O, orifices des Rigoles sur le bord de la Pierre ; — R^1, R^2, rigoles ; — B^1, B^2, Bassins.

là à concevoir le creusement de ces immenses *Rigoles*, il y a loin : Cela n'est pas douteux. — Mais il faut quand même s'incliner devant l'*évidence !*

En effet, ces Sculptures, quelles que soient leur forme, quand elles sont bien conservées, sont absolument comparables, au niveau des *Bassins* et des grandes *Rigoles*, aux *Grandes Ecuelles* (1) ou aux *grandes Cupules* (2), ou aux *Canaux de Conjugaison* des *Pierres à Cupules* (3), tout au moins à l'Ile d'Yeu.

Par suite, elles ont certainement été obtenues : 1° au début, par *percussion*, très prolongée ; 2° puis par *taraudage*, à l'aide d'instruments spéciaux ; 3° enfin, en nombre d'endroits, elles ont nettement subi l'action d'un *Polissage*, très fini et très poussé (4).

Aux Amporelles, où les Bassins les plus profonds sont à bord nettement *à pic*, on voit des surfaces admirablement *polies*, qu'on retrouve sur les rigoles, ainsi qu'on pourra le vérifier, quand on le voudra, sur nos *Moulages en plâtre* (Bassins et Rigoles), mais même aussi sur l'une de nos photogravures (Planche IV ; *Fig.* 11), très probante à ce sujet.

4° Nature originelle des Sculptures. — Evidemment, un tel travail a demandé des jours et des mois. Evidemment, il n'a pu être effectué qu'avec une Idée directrice, bien précise. On ne l'a pas exécuté, par hasard ou par simple *passe-temps !*

Ces énormes Sculptures indiquent une *intention réelle*, encore plus que les pierres à nombreuses *Cupules* (5). Il est, par suite, des plus probable, qu'il s'agit d'une Manifestation cultuelle, car il n'y a que la Religion qui soit capable, à des époques aussi reculées, *d'expliquer des travaux aussi importants.*

Ce *Culte* n'a pas de rapports avec les *Monuments mégalithiques*, relatifs aux Morts. D'ailleurs, nous avons démontré qu'il est cer-

(1) Ecuelle de la *Roche à Robion* ; Ecuelle des *Rochettes*, à l'Ile d'Yeu, par exemple.

(2) Grandes Cupules du *Grand Chiron* n° I des *Chauvitelières* (Cupule n° I), du *Marais de la Croix*, de la *Roche aux Fras*, etc.

(3) Rocher n° II de la *Devalée* ; Pierre à Cupules de la *Roche-Gelas*, etc.

(4) La forme des vrais *Bassins* est parfois tellement comparable à celle des *Faux-Bassins* ou *Bassins dus aux actions naturelles* [La *ressemblance* est alors si frappante, même à l'Ile d'Yeu, qu'il est très difficile de se prononcer] que les *Néolithiques* n'ont dû, à mon avis, qu'*imiter la Nature* et l'action des vents et de la mer ou de l'eau, lorsqu'ils ont imaginé cette sorte de *Sculpture sur Rocher*. — *Nihil est in intellectu quod non erat in sensu* ! De même pour les *Cupules*, bien entendu.

(5) D'ordinaire, on ne trouve pas mélangés les *Cupules* et les *Bassins*. Au moins à l'Ile d'Yeu, les Bassins sont seuls sur le bord de la côte occidentale, au voisinage même de la mer dans la grande majorité des cas, tandis que les Cupules sont plus dans le centre de l'Ile. — Pourtant, il ne faut rien exagérer. A la Pointe du But, il y a des *Cupules* sur des *Rochers à Bassins* ; et il y a des Roches à Bassins, *voisines* de belles *Pierres à Cupules*.

tainement *plus ancien*. — Il s'agit donc d'un *Culte* relatif à la Vie; et probablement d'un Hommage à certain Astre, qui, sur la Terre, est la véritable source de la Vie.

5° Signification matérielle des Sculptures. — Il est impossible de ne pas dire un mot, à propos d'une Pierre à sculptures aussi belles, de la question de leur *signification matérielle*, après *avoir indiqué* la nature et l'origine probable de la *Pierre* elle-même.

A. *Décoration*. — Ces Bassins et Rigoles sont-ils, comme on l'a soutenu longtemps, des Cavités, creusées pour y déposer et y faire circuler des liquides (nous n'irons pas plus loin dans cette hypothèse, et ne pousserons pas jusqu'à celle des Sacrifices, *humains* ou *animaux*); ou bien des Appareils agricoles (Pressoirs, etc.); ou bien de simples Sculptures, représentant des Objets matériels, dont la nature nous échappe encore ?

a) Ce n'est pas, à mon avis, avec un seul exemple, si superbe soit-il, qu'on peut résoudre un tel problème! Je ne le discuterai donc pas ici.

b) Je me borne à dire que pour *Les Amporelles* du moins, j'incline du côté des Sculptures symboliques, là comme ailleurs.

Je m'appuie sur le fait d'observation suivant. Comme ailleurs, en effet, aux Amporelles, on constate qu'il y a des parties, dans les Bassins et les Rigoles elles-mêmes, qui sont *plus basses*, *plus profondes* que les autres; et que, par suite, il y a à chaque instant des *seuils* très marqués. De plus, les rigoles sont toujours moins profondes à leur extrémité qu'à *leur origine* dans les bassins.

Or, si l'on avait voulu creuser des rigoles pour assurer un *écoulement de liquide* quelconque, rien n'aurait été plus facile que de ne pas sculpter ainsi, et d'*éviter les dits seuils*, surtout à leur *terminaison* !

Je sais bien que cet argument n'est pas absolument démonstratif, et qu'on a peut-être voulu les *seuils*, précisément pour *conserver les liquides* dans les cavités. Mais, dans ces conditions, je répondrai qu'il ne faut plus invoquer, dès lors, ce fait que les *rigoles se dirigent là comme ailleurs* vers les *parties les plus déclives de la pierre*, parce qu'il y aurait contradiction dans les arguments (1).

c) Il ne faut pas non plus oublier qu'à l'Ile d'Yeu même nous avons des *Bassins*, plus petits il est vrai, creusés sur la *paroi verticale* de *Rochers fixes* (2)! Or de tels Bassins ne peuvent pas évi-

(1) Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas des *Pierres à Bassins et à Rigoles* qui aient été des *Pressoirs*. Bien loin de là. — J'affirme simplement que l'hypothèse *Pressoir* n'est pas soutenable dans tous les cas et pour Les *Amporelles* en particulier.

(2) Bassin du Rocher du *Pas-de-l'Ane*, à l'Ile d'Yeu; — Bassins de la *Pierre Fourchue*, près Le Châtelet; etc., etc.

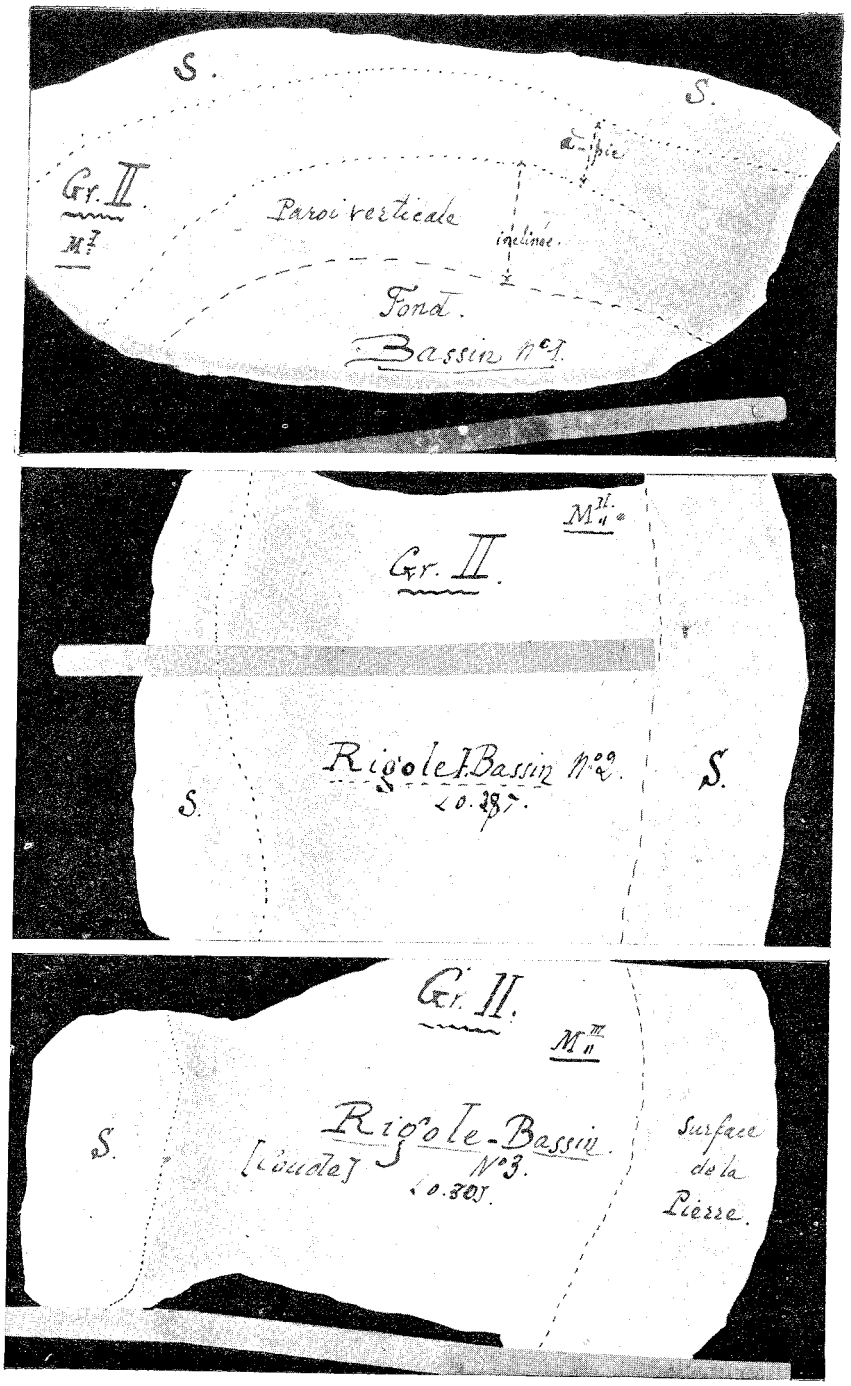


Fig. 11. — Photographies des Positifs des Moulages en Platre des Rigoles et des Bassins de la Pierre des Amporelles — *Gravure n° II.* — Collection Marcel Baudouin (Croix-de-Vie, Vendée). — *Légende* : M^{I} à M^{I}_{I}, N^{os} des *Moulages* ; — S, Face supérieure de la *Pierre à Gravures*.

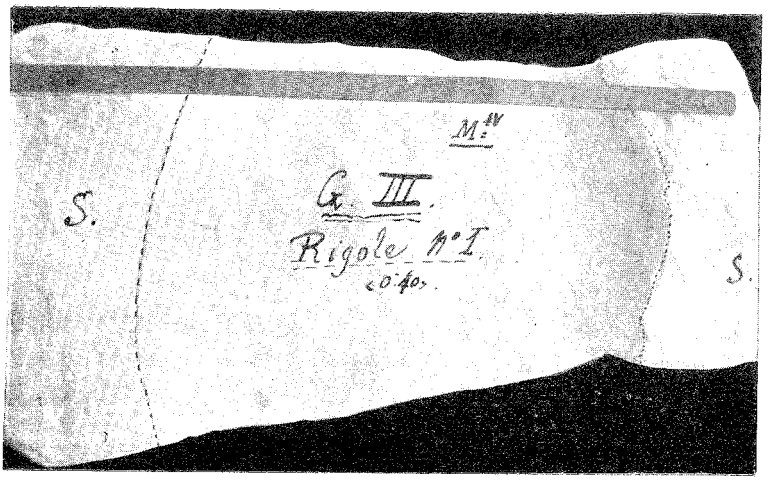


Fig. 12. — Photographie du Positif du Moulage en plâtre d'une Rigole de la *Gravure n° III* de la Pierre des Amporelles. — Collection Marcel Baudouin [Croix-de-Vie, Vendée]. — Même légende que *Figure* 11.

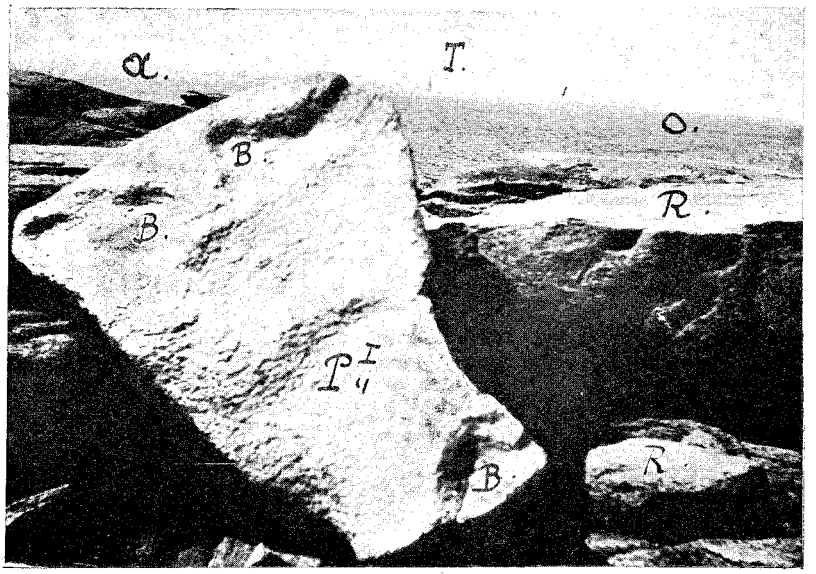


Fig. 13. — Photographie d'une *Pierre à Bassins et à Rigoles* (*Pierre de l'Est ou n° I*), voisine de la Pierre des Amporelles, et *renversée* en partie. — Ligne *Nord-Ouest*. — *Légende:* B, B, B, Bassins, à moitié détruits ; — *a*, Pierre des Amporelles ; — O, Océan atlantique ; — T, Tour située en mer, pour signaler des Rochers submergés [Les Chiens Perrins]. — R, Blocs libres de Granite, sur la Falaise.

demment servir à contenir des *liquides*... Par conséquent, il ne faut pas toujours songer à des cavités *creusées*, pour *recueillir des liquides*.

d) D'autre part, toujours à l'Ile d'Yeu, nous avons des bassins sur *rochers fixes au niveau de faces si inclinées* qu'aucun liquide n'y pourrait séjourner [Les Chauvitelières ; Le Grand-Bec ; etc.]. Donc la conclusion, là encore, s'impose.

e) Enfin, sur certains Rochers, les Cupules et les Bassins voisinent (*La Roche à Robion*; la *Pointe du But*, à l'Ile d'Yeu, etc.). On doit donc rapprocher les Bassins des *Cupules*, conjuguées ou non; et, comme ces dernières paraissent être vraiment des représentations d'objets matériels, devenus plus tard *symboliques*, force est bien d'admetre la même hypothèse pour les Rigoles et les dits Bassins, au moins jusqu'à plus ample informé !

B. *Représentation de Phénomènes célestes* (*Hypothèses*). — Puisque nous avons dit, plus haut, qu'il ne s'agit là que d'une *Manifestation cultuelle*, dépendance de la *Vie humaine*, on conçoit très bien qu'une telle DÉCORATION puisse n'avoir d'autre origine que la *Représentation*, *symbolique et terrestre*, de choses regardées comme *extra-terrestres* [et par suite *divines* ou *surnaturelles*, partant *religieuses*], comme les MOUVEMENTS des *Astres*, considérés comme *Dieux* eux-mêmes.

Cela nous ramène à la théorie spéciale des Cupules, représentant des *Etoiles*. Et, dans ces conditions, les *Bassins* seraient, soit la représentation de la MARCHE DU SOLEIL dans le ciel [le Bassin étant le *soleil immobile*, et la *Rigole* la *route* suivie par le soleil]; soit quelque chose d'analogue, par exemple les *Comètes*, les rigoles représentant les *traînées lumineuses* dans le ciel; soit encore Etoiles filantes, etc.

Pour l'instant en ce qui me concerne, je m'arrête à l'hypothèse de la MARCHE DU SOLEIL. En effet, on peut remarquer que les BASSINS D'ORIGINE (B_1) des trois gravures principales se trouvent au *Sud-est*; et en faisant la correction de la déclinaison magnétique, cela nous ramène vers l'*Est*. Or, c'est bien vers l'Est que se trouve le SOLEIL LEVANT !

D'autre part, si l'on considère la situation de L'EXTRÉMITE DES RIGOLES (O) sur le bord de la pierre, on constate que, pour les trois cas ci-dessus et deux autres (Gravures I, II, III, VI et VII), elles se trouvent à l'Ouest-sud-ouest et à l'Ouest, c'est-à-dire au point où est le SOLEIL COUCHANT. — Les rigoles semblent donc bien représenter la « marche du soleil de l'*Est* à l'*Ouest* ! »

Enfin les BASSINS INTERCALCAIRES, placés le long des Rigoles, représenteraient, dans cette théorie, les diverses phases journalières du Soleil, supposé *arrêté* à un ou deux moments de la journée (Bassins nos II et III).

Nous ne donnons, bien entendu, ces explications que pour ce qu'elles valent, c'est-à-dire à titre provisoire et comme idées directrices !

Ce n'est là d'ailleurs qu'une Hypothèse vague, sur laquelle il n'y a pas lieu de s'appesantir aujourd'hui.

J'ai voulu surtout insister sur le fait qu'on trouve des *Bassins*, petits ou grands, et des *Rigoles*, sur la PARTIE VERTICALE, A PIC, DE ROCHERS NATURELS FIXES de pointements rocheux, comme pour les *Cupules* d'ailleurs [et même pour les gravures sur Rochers de l'âge des Métaux], et que cela prouve qu'il ne peut s'agir, pour ces bassins, que de SCULPTURES SYMBOLIQUES, *d'ordre Cultuel*, et non de CAVITÉS VRAIES, destinées à jouer un rôle quelconque de RÉSERVOIR, dans un *Culte* quelconque.

Et, à mon avis, c'est tout ce qu'on peut affirmer aujourd'hui, dans l'état actuel de nos connaissances sur ce sujet, si passionnant et encore si obscur.

CONCLUSIONS. — En somme, la seule conclusion à tirer pour l'instant de cette *trouvaille* et de notre *travail* est qu'il a un intérêt scientifique de premier ordre : 1° à *empêcher la Destruction* de cette magnifique *Pierre à Bassins*, qui est en danger ; 2° et à en demander le *Classement* comme *Monument préhistorique*, le plus rapidement possible ! — Cela sera d'autant plus aisé que le sol sur lequel elle repose appartient à l'*Etat*. — Il suffit donc de *vouloir*, pour obtenir le résultat cherché et justifier cette longue, mais indispensable, description.

Mégalithes funéraires et Mégalithes cultuels.

PAR le Dr

ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

A l'occasion d'un Mégalithe curieux, dont je viens rémémorer ici la découverte, je crois nécessaire d'approfondir une question générale, relative à l'étude des Mégalithes à destination encore peu connue.

Les Mégalithes me paraissent devoir, avant tout, être divisés en deux catégories, bien distinctes : 1° Mégalithes, funéraires; 2° Mégalites cultuels.

I. — Mégalithes funéraires.

Les Mégalithes funéraires sont des monuments, dont la destination nous est à peu près complètement connue; nous savons qu'ils ont été élevés à l'époque néolithique, et que leur usage s'est continué pendant l'âge du bronze et même pendant l'âge du fer, pour consacrer la mémoire des morts, et en particulier des morts célèbres de ces époques.

Ces Mégalithes funéraires se divisent ainsi :

1° Dolmen. — Tumulus-dolmen, cairn, galgal, allée couverte.

Ici la destination sépulcrale des monuments est indiscutable; les restes humains qu'ils renferment, leur mobilier funéraire, les traces d'inhumation et d'incinération que l'on y retrouve : tout cela est assez éloquent et constitue pour nous une véritable leçon de choses.

2° Menhir. — Ce monument, d'après nos recherches et études particulières, a lieu d'être considéré comme la colonne commémorative, élevée dans le voisinage d'une Sépulture célèbre.

3° Cromlech. — Pour ce monument, nos recherches, corroborées par les recherches méthodiques du Dr Marcel Baudouin, nous montrent qu'il était élevé dans le voisinage ou au pourtour des sépultures, constituant ainsi une Enceinte sacrée de rassemblement, où s'accomplissaient les divers rites des funérailles, et autres aussi très probablement.

4° Alignements. — Suivant l'étude que nous avons faite de ces monuments et exposée en détails au Congrès de Vannes, après les observations consécutives à nos multiples visites aux monuments de Carnac, nous avons définitivement considéré ces mégalithes comme autant d'*ex-voto* élevés successivement, en longues théories de colonnes votives, par les générations, à la mémoire du chef ou prêtre célèbre, inhumé dans le dolmen, que ces alignements accompagnent.

La Mythologie comparée nous montre que, dans les diverses religions anciennes, des monuments votifs ou commémoratifs étaient élevés auprès de la tombe des ancêtres, comme nos religions modernes le font encore de nos jours auprès des sanctuaires vénérés ou des tombeaux de saints personnages.

II. — Mégalithes cultuels.

Si nous avons encore recours ici aux enseignements de la Mythologie comparée, nous constatons que, de toute antiquité, dans les diverses religions, même les plus primitives, les plus barbares, les plus entachées de superstitions, des monuments destinés à la pratique d'un culte ont été élevés, comme nous le constatons encore aujourd'hui chez les peuplades arriérées du centre de l'Afrique.

Ce sont précisément ces Mégalithes, que je nomme Cultuels, pour les distinguer des Mégalithes funéraires précités.

Les Mégalithes cultuels ont-ils préexisté aux mégalithes funéraires ? J'aurais de la tendance à le croire. Ont-ils été moins généralisés ? Je le croirais aussi volontiers.

Ces monuments ne nous ont pas laissé, comme les précédents, un mobilier significatif, ni des leçons de choses aussi éloquentes : aussi sont-ils moins connus ; ils ont été entrevus par certains, niés même par d'autres qui n'y ont rien vu, et qui ne voudraient pas que d'autres y eussent vu quelque chose de significatif !

Ces monuments nous ont cependant laissé des leçons de choses encore visibles, palpables, dont l'imagination humaine, si elle n'a pu les pénétrer complètement, a néanmoins constaté l'existence indiscutable par des signes que l'on retrouve partout les mêmes.

C'est pour ces motifs que nous avons pensé que cette étude et cette distinction s'imposaient à des Préhistoriens désireux d'approfondir les mystères de l'en deça.

*
* *

C'était en 1880, en compagnie de notre distingué et très sympathique Président de ce Congrès, le Dr Ballet ; nous causions « Mé-

galithes », au retour d'une de nos excursions fertiles en découvertes, lorsqu'il me dit : « Moi aussi, j'ai découvert un mégalithe, qui porte incontestablement les traces d'un travail humain ancien ».

Il y a quelque trente ans depuis cette époque ; et mes souvenirs sont toujours aussi précis qu'au jour où le Dr Ballet m'emmena

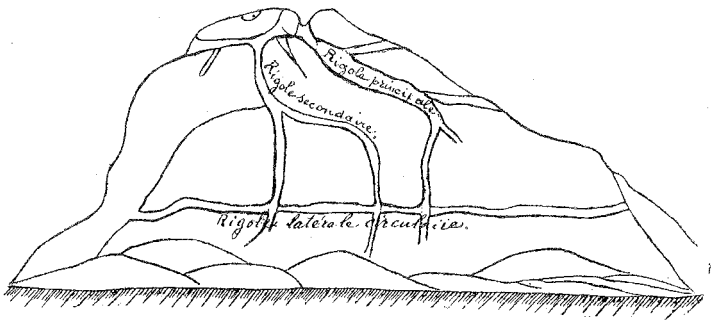


Fig. 1. — Le Rocher à bassins et rigoles, à Cholet (Maine-et-Loire), dit : « Pierre du Diable ». — *Profil* [Vue latérale].

visiter le monument en question, au lieu dit « Les Roches », derrière la caserne d'infanterie de Cholet!

Ce monument ne tarda pas à disparaître, pour faire place à des sillons plus rémunérateurs pour le propriétaire de ce champ ; mais

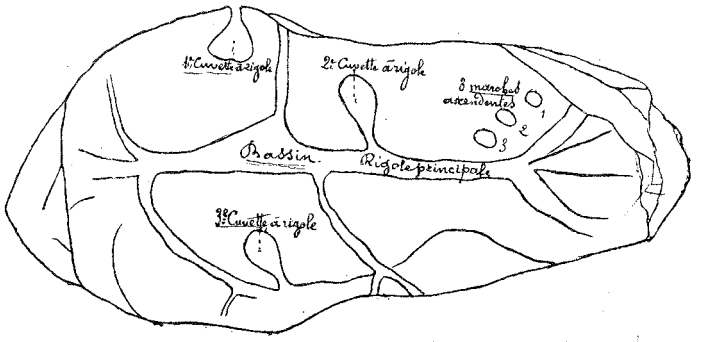


Fig. 2. — Le Rocher à bassins et rigoles à Cholet. — Vue de la *face zénithale.*

j'en avais heureusement conservé un dessin fidèle, grâce à l'habile crayon d'un de mes amis.

Ce mégalithe était un mamelon granitique, attenant à la roche et émergeant du sol de quatre mètres environ (*Fig.* 1 et 2).

A ce niveau se trouvait une sorte de plateforme, de 6 mètres de longueur sur 3 de largeur, qui allait en s'abaissant vers l'autre

extrémité, où trois marches, pratiquées dans la pierre, permettaient de monter et descendre.

Sur cette plateforme, une rigole principale, de la dimension du bras, courait d'un bout à l'autre de la pierre, en émettant sur son parcours quatre rigoles secondaires, et recevant une cuvette communiquant à la grande rigole par une sorte de petit goulot.

Deux autres cuvettes piriformes avec goulot étaient creusées sur les côtés de la pierre, aboutissant à une rigole latérale, qui serpentait autour du monument à mi-hauteur (1).

A quelques kilomètres de là, dans la commune de Torfou, j'allai visiter un énorme mégalithe, mesurant environ 20 mètres de circonférence, reposant par une base de $0^{m}80$ sur la roche de granit sous-jacente.

A sa partie supérieure existe une cuvette centrale avec rigoles, auxquelles on attribue, dans le pays, la forme d'un corps humain.

Elle porte aujourd'hui le nom de *Pierre tournisse*, qui tourne, dit-on, d'elle-même, la nuit de Noël à minuit (2), mais qu'il devait être possible de faire tourner jadis, vu son petit pivot relativement à sa masse.

Les pierres tournisses devaient être l'objet d'un culte analogue à celui des pierres branlantes, si peu rares encore aujourd'hui (3).

Plus loin, dans la commune de Montfaucon, existe aussi un mégalithe, connu sous le nom de « Roche branlante de la Davière », posé également en équilibre, et possédant à sa surface une cuvette, se terminant par une rigole, se rendant jusqu'à son extrémité.

Nous n'insisterons pas sur la description de tous les monuments à excavations avec empreintes diverses, découverts dans cette région et décrits déjà ailleurs (4); contentons-nous de signaler simplement dans la commune des Cerqueux-de-Maulevrier, près Cholet :

Un trépied mégalithique en granit (5).

Un mégalithe à cuvette pyriforme, à cuvette pédiforme, à rigole descendante.

Un mégalithe à escalier et à rigole descendante.

Un mégalithe à bassin, où nous avons trouvé, cachés dans la poussière des siècles, des couteaux en silex néolithiques.

(1) Le nom de « Pierre du Diable », conservé à cette pierre dans le pays, laisse supposer qu'il s'y pratiquait des rites d'une religion observée jadis.
(2) Selon la légende locale.
(3) Appelées, en diverses régions, Pierres de Justice.
(4) Atgier. — *Les bords de la Moine à l'âge de la Pierre.* In-4°, 1894.
(5) Atgier. — *Un trépied mégalithique*, in-4°, 1898.

Pierres à bassins.
Pierres à cuvettes.
Pierres à cupules.
Pierres à bassins et rigoles.
Pierres à écuelles avec ou sans rigoles.
Pierres à cupules isolées.
Citons, enfin, découvertes par d'autres auteurs :
Pierres à cupules agminées en cercle ou en carré.
Pierres à cupules reliées par rigoles de liaison, d'autres par rigoles d'écoulement.

*
* *

« Nous avons vu des dolmens portant ces diverses empreintes », m'a-t-on dit; cela est vrai. Mais les pierres de ces dolmens ne proviennent-elles pas d'anciens mégalithes cultuels, puisque nous attribuons à ceux-ci une origine plus ancienne qu'aux monuments funéraires, et ne constituent-elles pas des mégalithes mixtes ou de transition ?

Tous les mégalithes cultuels, que nous venons de citer, ont été retrouvés et étudiés par nos soins, sauf les deux derniers types qui l'ont été en Savoie par Louis Schaudel et décrits par lui au Congrès préhistorique de Chambéry (1); d'autres ont été signalés par le même auteur dans les Alpes et décrits savamment au même Congrès (2), avec projections lumineuses.

Des mégalithes à bassins, à cupules, à empreintes de pied d'homme, de pied de cheval, etc., ont été découverts à l'Ile d'Yeu (Vendée), par notre distingué et sympathique Secrétaire général, le Dr M. Baudouin.

Bien d'autres encore ont été découverts par des auteurs nombreux. Quant aux usages de ces bassins et rigoles, etc., je ne veux pas en entreprendre ici l'étude ; ce serait trop long ; je me bornerai à signaler que nos ancêtres de la pierre polie, de l'âge du bronze, etc., comme les autres peuples, arrivés au même degré de civilisation, étaient des peuples guerriers, habitués aux coutumes barbares, chez lesquels les sacrifices animaux et même humains étaient pratiqués fréquemment, et que des monuments leur étaient nécessaires pour l'exercice de ces rites. Or les pierres à cuvettes, rigoles, etc., paraissent avoir été destinées à ces usages et répondu à ces besoins.

(1) Louis Schaudel. — *Les blocs à gravures de la Savoie.* Chambéry, 1908.
(2) Louis Schaudel. — *Les blocs à gravures des Alpes.* Congrès de Chambéry 1908, p. 425.

La divination et la prédiction de l'avenir étaient pratiquées chez eux ; il leur fallait des trépieds élevés, du haut desquels leurs prêtres et leurs prêtresses pussent se faire entendre de la foule, comme dans les autres religions de l'antiquité.

Ils avaient aussi l'usage des ablutions, rituelles, comme le fait a encore lieu dans toutes les religions anciennes et modernes. Il leur fallait des bassins où l'eau du ciel tombât directement, sans avoir été souillée par le contact de la terre. C'est cette eau, conservée dans les mégalithes à bassins et cuvettes, que plus tard les Gaulois appelaient l'eau lustrale, si efficace à leurs yeux par sa pureté et son action mystérieuse : telle l'eau bénite des grands bénitiers.

Le signe du zodiaque, sous lequel était né chaque personne, était considéré comme ayant une efficacité spéciale pour le bonheur de l'existence ; nul doute que les constellations zodiacales n'aient été représentées par des cupules sur les mégalithes, comme le pense le Dr Baudouin, depuis ses découvertes faites à l'Ile d'Yeu.

Une étude des monuments cultuels, basée sur la comparaison des empreintes des uns et des autres, s'impose à notre avis aujourd'hui dans le sein de la Société Préhistorique française ; or, ces monuments sont beaucoup plus nombreux qu'on ne se l'imagine.

Lors de l'introduction, en Gaule, du paganisme romain d'abord et du christianisme ensuite, les monuments de ce genre, dits des faux dieux, furent renversés ; mais ils ne furent pas détruits ; leur masse fut leur sauvegarde.

Les faces des mégalithes portant des empreintes furent renversées sur le sol, de façon à ce que ces empreintes devinssent invisibles.

Relevez ces mégalithes, faites réapparaître au grand jour ces faces à empreintes ; et vous y trouverez, comme nous l'avons fait nous-même en Anjou et ailleurs : bassins, cuvettes, cupules, rigoles, etc., etc.

Nous insisterons donc en terminant sur la nécessité d'étudier distinctement, la destination des divers mégalithes cultuels, comme l'a été celle des Mégalithes funéraires, par la comparaison entre elles des empreintes de ces divers monuments, empreintes qui, nouveaux hiéroglyphes, ne doivent pas être plus difficiles à comprendre que ne l'ont été ceux des obélisques de l'antiquité égyptienne.

M. Marcel Baudouin. — J'appuie la proposition et la division de mon ami, M. le Dr Atgier. Mais je fais rentrer, dans les *Mégalithes cultuels*, les *Alignements* et les *Cromlechs vrais*, n'appelant pas Cromlechs les Enceintes péri-sépulcrales, que j'ai dénommées *Cercles péritaphiques* [ταφή, , ῆς sépulture], entourant les dolmens, cistes, etc.

Sans vouloir discuter ici de la nature des Cromlechs et des Alignements, je dois dire que je les crois absolument indépendants des *Sépultures* elles-mêmes.

J'en rapproche, comme Mégalithes cultuels, les *Rochers à Gravures grossières* [Bassins, Rigoles, Cupules, etc.], qui sont d'ailleurs *antérieurs* aux *Mégalithes funéraires*, puisque ces derniers sont souvent construits avec des débris de ceux-là !

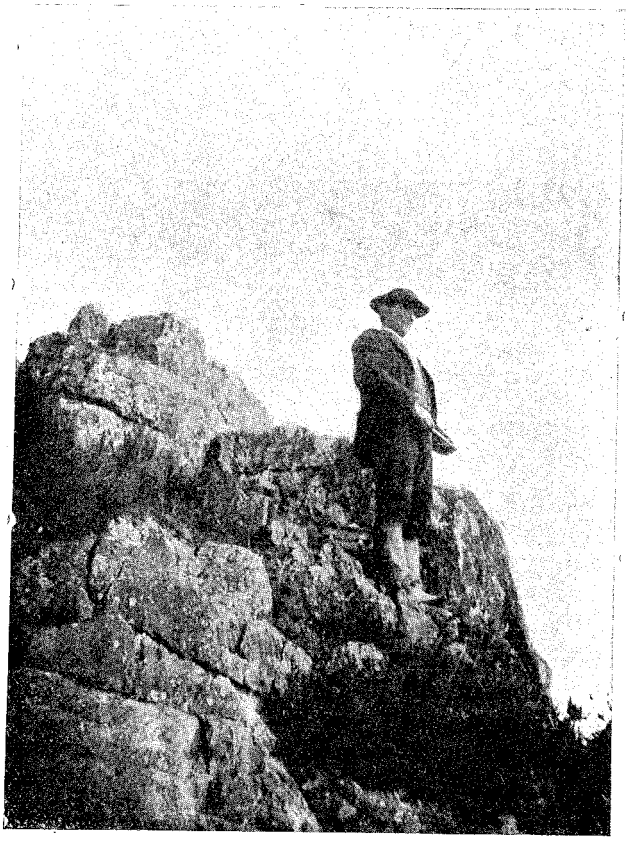


Fig. 3. — L'Escalier de Roch-ar-Lin (Saint-Mayeux, Côtes-du-Nord).

Il est certain que cette distinction s'impose ; et on a eu tort, dans les Manuels classiques, de ne pas la faire depuis longtemps.

Nous discuterons donc le vœu du Dr Atgier à la séance de clôture du Congrès, suivant l'usage.

A propos du *Rocher à Gravures*, si curieux et si intéressant, des *Roches de Cholet*, je dois dire qu'il ressemble beaucoup à la

Pierre des Amporelles de l'Ile d'Yeu (Vendée), que j'ai étudiée plus haut [Voir p. 513 à 550].

Mais il présente un *Escalier d'accès*, qu'on ne retrouve pas aux Amporelles.

J'en connais d'ailleurs un autre du même genre, près de La Verrie dans la Haute-Vendée, taillé dans le granit. J'en ai, de plus, décrit déjà un pour la *Chaire de Roch-ar-Lin*, en Bretagne (commune de Saint-Mayeux, Côtes-du-Nord) (*Fig.* 3).

La Pierre à Cupules du Dolmen de La Piana, Commune de Grossa (Corse).

PAR

Louis GIRAUX (Saint-Mandé, Seine).

Le territoire de Grossa, dont le village se trouve à environ huit kilomètres à vol d'oiseau à l'ouest de Sartène, renferme un certain nombre de Monuments mégalithiques.

Dans son inventaire des Monuments mégalithiques de la Corse (Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires, 1893), M. Adrien de Mortillet indique un dolmen et huit menhirs. M. Paul Tomasi, de Grossa, m'en a signalé plusieurs; et, dans les courses que j'ai faites avec lui dans cette région, j'ai constaté l'existence d'un certain nombre d'autres dolmens, menhirs et alignements, que j'ai décrits dans une communication faite au Congrès de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences, qui s'est tenu à Toulouse en 1910.

Parmi ces divers monuments se trouve le Dolmen de la Piana, connu dans le pays sous le nom de Tole dell' Aja (Table de l'Aire).

Ce monument, qui est situé à 3 ou 400 mètres du Dolmen de Bizico Roso, connu depuis longtemps, est complètement ruiné.

Les dalles de recouvrement gisent sur le sol, en arrière du dolmen; et les lentisques poussent à travers ces dalles. J'ai constaté l'existence de cinq supports et de six dalles de recouvrement, dont trois sont entières.

J'ai donné la description et le plan de ce monument dans la communication faite au Congrès de Toulouse, qui a pour titre « Les Monuments mégalithiques de la commune de Grossa, arrondissement de Sartène (Corse), à laquelle on pourra se reporter.

Le but de cette communication est de signaler l'existence de cupules sur une des pierres ayant servi à la construction de ce monument.

La dalle de recouvrement, indiquée sur le plan par la lettre F et dont les dimensions sont les suivantes : longueur $1^{m}70$, largeur

d'un côté 2^m45 et de l'autre 2^m10, épaisseur 0^m22, nous montre huit Cupules. — Sept de ces cupules sont placées sur une ligne à peu près parallèle à l'un des bords de la pierre ; la huitième se trouve au-dessous de cette ligne et entre la troisième et la quatrième cupule. — En commençant par la gauche, la première est à 0^m20 du bord de la pierre : elle est ronde et a environ 0^m06 de diamètre ; la seconde a 0^m05 de diamètre ; la troisième est plus petite et ne mesure que 0^m03 environ ; la quatrième et la cinquième sont les deux plus grandes de la ligne : elles sont ovales et leur plus grand diamètre est de 0^m07 ; la sixième a environ 0^m06 ; quant à la septième, elle est la plus petite de toutes : elle a à peine 0^m03 de diamètre ; toutes ces cupules sont écartées d'environ 0^m12 à 0^m15 les unes des autres. La huitième cupule, qui se trouve en dessous et qui est

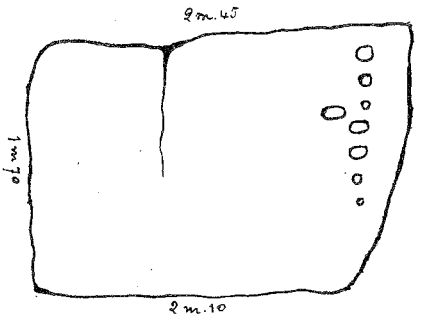


Fig. 1. — La Pierre à Cupules du Dolmen de La Piana.

seule, est la plus grande de toute la série ; elle est de forme allongée et son plus grand diamètre est d'environ 0^m08. — Toutes ces cupules ont de 0^m02 à 0^m03 de profondeur (*Fig.* 1).

Sur la même face de la pierre et à environ un mètre des cupules, se trouve une dépression, formant une rigole ; mais cette dépression est naturelle.

Je n'émettrai aucune opinion sur l'utilisation ou sur la signification de ces cupules ; je me contente de les signaler et je laisse à d'autres, plus érudits que moi en la matière, le soin de les interpréter.

Je terminerai cette communication en indiquant que ces cupules se trouvent sur la face extérieure de la dalle de recouvrement, et que cette dalle se trouvait placée à l'extrémité du dolmen.

M. Marcel Baudouin. — Mon ami, L. Giraux, a bien fait de signaler ces *Cupules*, surtout puisqu'il s'agit de la Corse, pays où elles ont été très peu étudiées.

Le fait qu'elles se trouvent sur la face *extérieure* est important ; il prouve que, là comme ailleurs, et comme je l'ai indiqué pour la

Vendée, ces Cupules sont ANTÉRIEURES aux *Mégalithes*. — En effet, quand le Dolmen était sous *tumulus*, elles étaient *cachées*; or, on ne les aurait pas *gravées*, pour les *cacher* de suite par un galgal!

La table qui les porte n'est donc qu'une *pierre à cupules*, libre; un *rocher volant*, utilisé comme élément architectonique, à un moment donné. — Il a suffi de le soulever en l'air.

J'insisterai sur un autre point intéressant. M. Giraux indique, comme *distance intercupulaire*, 0^m12 à 0^m15. Or, par l'étude des Cupules de la Table (face extérieure également) du Dolmen de Gatine à l'Ile d'Yeu (V.), j'ai constaté que la plupart des Cupules étaient distantes de 0^m14, ou d'un *multiple de* 0^m14; soit $14 \times 2 = 0^m28$, etc. — Il semble donc qu'il y ait une *commune mesure*, représentant un peu moins d'un *demi pied* (le *pied* ayant environ 0^m33).

En Vendée, sur d'autres pierres à cupules, j'ai retrouvé cette donnée: 0^m14 à 0^m18 environ. — Cela est, évidemment, très curieux!

Il ne faut pas étudier la signification des Cupules sur les *éléments de Dolmen*; car, ici, l'*Orientation d'origine des Gravures*, et surtout *leurs rapports vrais* avec les rochers voisins sont inconnus, puisque la pierre a été *déplacée* forcément, lors de la construction du Mégalithe.

Une Pierre à Cupules de notre Epoque. Survivance ou Superstition.

PAR

Mme B. CROVA (de Cherbourg).

Il existe, près de Cherbourg, une pierre à Cupules. Bien qu'elle soit moderne, elle m'a semblé devoir mériter votre attention.

A la sortie de la ville, dans un chemin conduisant au village d'Octeville, et nommé actuellement rue Waldeck-Rousseau, se trouve une humble Chapelle, presque toujours close, qui ne re-

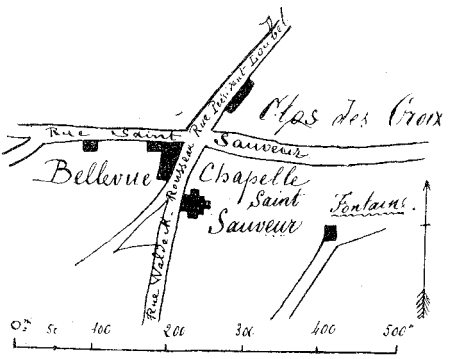


Fig. 1. — Situation de la Pierre à *fausses Cupules*, des environs de Cherbourg (Manche). — Echelle : 1/10.000.

trouve un peu d'animation que le jour de sa fête patronale, le 24 août (*Fig.* 1).

Bien que cet édifice soit dédié au Saint-Sauveur, on en célèbre la fête le jour de Saint-Barthélemy, en mémoire d'un ermite, Barthélemy Picquerey, qui s'y retira en 1651 et y mourut pieusement en 1659.

Après sa mort, il fut inhumé au seuil de la chapelle, agrandie depuis ; et son tombeau devint l'objet d'une grande vénération, qui se manifeste de façon singulière.

Chaque année, les fidèles qui y vont en pèlerinage, creusent des cupules sur la pierre tombale. La poussière ainsi recueillie passe

pour être douée de plusieurs vertus : mélangée à la bouillie des petits enfants, elle les préserve ou les guérit de diverses maladies; et les jeunes filles qui en mêlent à leurs aliments se marient dans l'année.

Le tombeau est recouvert d'un bloc de ce calcaire, dénommé « pierre de Caen », employé dans la contrée pour les belles constructions. Il est moderne et sans aucun ornement; mais les nombreuses cupules qui le recouvrent lui donnent un aspect très particulier (1).

L'opinion de M. le Dr Gidon, concernant l'évolution de la cupule, me paraît avoir ici une confirmation évidente. Autrefois les cavités de la pierre tombale étaient destinées à recevoir *l'eau bénite* (2), que l'on y faisait séjourner pour les usages que j'ai indiqués.

Or, cette pratique est complètement abandonnée; et il serait même impossible, en l'état actuel de la pierre, d'y faire séjourner un liquide quelconque.

Actuellement, les croyants ont cherché sans doute un remède plus efficace en grattant la pierre elle-même : le geste rituel s'est donc transformé.

Je n'ai pu découvrir les origines de la Chapelle. Le plus ancien document la concernant date de 1332 et nous apprend qu'elle n'avait déjà plus de revenus à cette époque (3).

J'ai pensé qu'il pouvait être intéressant, pour la Préhistoire, de signaler cette superstition des cupules, existant encore au xxe siècle dans une grande ville. On la retrouve aussi aux environs de Cherbourg, dans l'église de Biville, sur le tombeau du bienheureux Thomas Hélye.

La tradition de la chapelle qui nous occupe est d'autant plus intéressante qu'il se trouve près de là, à 50 mètres dans l'est, une source, ombragée de quelques arbres. L'eau qu'on y puisse, destinée à des ablutions, complète les vertus curatives de la pierre tombale (*Fig.* 1).

Enfin, une autre tradition rapporte que, dans un champ, appelé encore aujourd'hui le *Clos des Croix*, se trouvaient deux croix

(1) Je n'ai pu joindre à mon travail une photographie de cette pièce, m'étant heurté au mauvais vouloir du propriétaire de la chapelle.

(2) V. le *Guide de l'Etranger à Cherbourg*; par Fleury et Vallée. Cherbourg, 1852.

(3) M. l'abbé Leroux, vicaire général de Coutances, a bien voulu me communiquer le renseignement suivant. — Voici ce qu'on lit à l'article *Octeville* dans le Pouillé du diocèse de Coutances, rédigé en 1332 et publié par M. Aug. Longnon, membre de l'Institut : « Octeville..... Ibi est quedam capella, quam rector gubernat et non est dotata ».

de pierre, que l'on disait être élevées sur les tombes de Dunois et du comte de Saint-Pol, morts au siège de Cherbourg en 1359. Ces deux croix furent détruites en 1827 (1).

Dunois étant mort en 1417 et le comte de Saint-Pol en 1468 au château de l'Hay, ces croix pourraient très bien avoir été des menhirs christianisés. C'est du reste l'opinion de plusieurs archéologues de Cherbourg (2).

Il paraît probable d'après cela que la Chapelle Saint-Sauveur a été élevée sur un lieu sacré, existant déjà à l'époque des monuments mégalithiques, et la coutume de creuser des cupules en serait un dernier souvenir.

M. Marcel Baudouin. — La coutume, dont vient de parler Mme Crova, est bien connue; c'est celle si bien étudiée jadis par M. Gaidoz : *Le frottis sur pierre pour guérir les maladies.* — Les *Cupules* ainsi formées sont la résultante du grattage, pour obtenir une poussière (substance possédant les vertus d'origine de la pierre à frottis).

Cette tradition n'a absolument rien à voir avec les *Cupules* vraies; par conséquent, ce fait ne confirme pas — bien au contraire! — les idées de mon ami, le Dr Gidon.

On remarquera que, non loin de la *Chapelle*, se trouve *une Fontaine*. Nous sommes donc là en présence d'une triple superposition de cultes : *a*) *Culte de la Fontaine*, qui doit avoir commencé; *b*) *Culte de la Pierre*, à laquelle la Fontaine a dû donner ses qualités, lorsque la pierre fut remarquée [Pierre à frottis]; *c*) *Christianisation du culte de la Pierre* : d'où l'*érection de la Chapelle*.

En Bretagne et en Vendée, et ailleurs, on connaît un grand nombre de faits analogues; mais l'exemple de Cherbourg est extrêmement remarquable, car, ici, il persiste encore des traces des *trois Cultes superposés*! — Pour plus de détails, je renvoie au livre de M. Gaidoz, paru il y a déjà trente ans.

M. Émile Rivière. — A propos du grattage de la pierre de certains Mégalithes de France et de l'emploi, dans la thérapeutique superstitieuse de diverses maladies, de la poudre ou poussière en résultant, je dois citer ici quelques faits, présentant une assez grande analogie avec celui qui vient d'être rapporté par notre collègue, Madame Crova, dans sa communication sur une pierre à cupules et la survivance des superstitions.

(1) V. l'abbé Desmons (*Histoire civile et religieuse de Cherbourg ;* Manuscrit de la Bibliothèque municipale de cette ville).

(2) Il ne reste aucun souvenir d'exhumation faite dans ce champ, actuellement cultivé; j'ai interrogé un cultivateur, qui n'y a jamais trouvé ni pierres ni monnaies. Ce clos a servi de champ de foire; et le terrain a dû être fort remanié.

Le premier m'est personnel, en ce sens, du moins, que je l'ai publié pour la première fois, il y a une quinzaine d'années. Il comporte une pratique superstitieuse qui règne encore, à l'heure actuelle, en Basse-Normandie.

Le second m'a été signalé tout récemment par un de mes confrères en préhistoire, M. Philibert Lalande (de Brive). Il est relatif à une légende, qui a eu cours pendant longtemps dans le département de la Corrèze.

Enfin, le troisième fait concerne le tombeau de pierre de Saint-Marcel, qui se trouvait autrefois dans une ancienne église de Paris, portant le même nom, l'église collégiale de Saint-Marcel, laquelle a été démolie au commencement du dix-neuvième siècle.

I

Dans le premier cas, il s'agit d'un mégalithe préhistorique, le *Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul*, sis dans un pré, le pré Clairet, au village de la Gévraisière (1), sur les confins des départements de l'Orne et de la Manche. Je l'ai décrit, en 1894, pour la première fois, dans les Comptes rendus du Congrès de Caen (2) et j'ai publié, en 1902, une deuxième note dans les *Bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris* (3), à propos d'une communication de M. le Dr Marcel Baudouin sur le *Polissoir de la Brélaudière* (l'Aiguillon-sur-Vie, Vendée) (4).

La religiosité des habitants du canton de Baranton a fait dénommer, depuis très longtemps, mon polissoir normand, la *Pierre de Saint-Martin*. De là sont venues les vertus curatives que la superstition lui a attribuées; de là, par suite aussi, d'abord le surnom qui lui a été donné de *Pierre qui coupe la fièvre*, puis les fréquents pèlerinages dont le susdit polissoir a été depuis lors et dont il est encore aujourd'hui l'objet.

Quant aux nombreuses rainures de polissage du mégalithe, rainures de dimensions très différentes les unes des autres, la légende les fait considérer : par les uns, comme produites par le fléau de

(1) Commune de Saint-Cyr-du-Bailleul, canton de Baranton, arrondissement de Mortain (Manche).

(2) Émile Rivière. — *Le polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul (Manche).* — *(Association française pour l'Avancement des Sciences*, Congrès de Caen, 1894, tome I, page 190, et tome II, pages 705-709, avec deux dessins).

(3) Ibid. — *Le polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul et le polissoir de la Brélaudière*, avec un dessin. — (*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5e série, tome III. Année 1902, pages 201-204).

(4) Marcel Baudouin. — *Le polissoir ou pierre à rainures de la Brélaudière à l'Aiguillon-sur-Vie (Vendée)*, avec plusieurs dessins. — (*Bulletins et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 5e série, tome III, année 1902, pages 182-200).

*

Saint-Martin venant battre, au temps jadis, son grain sur ladite pierre ; par les autres, comme des entailles résultant des violents coups d'épée donnés par l'ancien évêque de Tours, en vue de sa destruction.

Quoi qu'il en soit de ces légendes, les deux surnoms du Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul démontrent bien qu'il est devenu, à un moment donné, un but de pèlerinage pour les habitants malades de la contrée.

En effet, pendant bien des siècles et aujourd'hui encore, m'a raconté, en 1894, un jeune paysan de La Renardière (1), les habitants de la région, dès qu'ils se sentaient malades, se rendaient en hâte à *la Pierre de Saint-Martin* ou, s'ils n'en avaient pas la force, ils y envoyaient en leur lieu et place un parent ou un ami quelconque, pour y accomplir leur pèlerinage dans les conditions suivantes, en invoquant le saint dont elle porte le nom :

L'individu malade ou son représentant se rendait au pré où se trouve le susdit mégalithe, c'est-à-dire au pré Clairet. Dès qu'il avait franchi la haie qui sépare celui-ci des prairies voisines, il devait aller droit à la pierre sans en détourner sa vue et, surtout aussi, en observant le silence le plus absolu. Arrivé au polissoir, il y déposait, en guise d'offrande, une pièce de monnaie quelconque, faisait son invocation à Saint-Martin, puis il continuait son chemin, en marchant toujours droit devant soi et en évitant, avec le plus grand soin, de se retourner et de prononcer le moindre mot, de parler à qui que ce soit qu'il rencontrât, jusqu'à ce qu'il ait atteint l'extrémité du pré, opposée à celle par laquelle il y avait pénétré, et qu'il en fût sorti. De là ledit malade devait regagner, directement aussi, sa demeure où, à son arrivée, il était, dit la légende, parfaitement guéri.

Dans le cas où, par contre, la faiblesse ou la souffrance n'aurait pas permis au malade de faire lui-même le pèlerinage de *la Pierre qui coupe la fièvre*, tout parent, ami ou autre, pouvait l'accomplir à sa place. Mais celui-ci devait alors, non seulement, l'effectuer en observant aussi scrupuleusement les mêmes prescriptions que celui qu'il remplaçait, il devait, en outre, après avoir, bien entendu, déposé sur le mégalithe son offrande de rigueur, casser un petit fragment de la pierre, le rapporter au malade et, aussitôt après son arrivée dans sa maison, le mettre dans un verre d'eau, l'y laisser *macérer* pendant vingt-quatre heures, après quoi le malade, buvant la susdite eau, se trouvait, vingt-quatre autres heures plus tard, complètement guéri.

Le paysan, qui me racontait cette légende avec la foi la plus

(1) *La Renardière*, hameau voisin de la Gévraisière.

entière et la plus sincère, en apparence tout au moins, dans les vertus thérapeutiques de la *Pierre qui coupe la fièvre*, ajoutait, avec un sérieux non moins grand, qu'il avait fait ainsi, plusieurs fois, le pèlerinage de la *Pierre de Saint-Martin*. Il l'avait fait, d'abord pour sa propre mère, dont un érysipèle avait été ainsi guéri en deux jours, puis pour lui-même atteint, à plusieurs reprises, de violents maux de tête, lesquels, chaque fois, m'assurait-il avec une conviction absolue, avaient disparu également aussitôt après son retour au logis.

Telle est la superstition attachée au *Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul*, non pas, bien entendu, en tant que polissoir préhistorique, mais parce que, à un moment donné, celle-ci lui a attribué le nom d'un religieux, en l'espèce celui de l'ancien évêque de Tours, que me rappelle la communication de Madame Crova, que nous venons d'entendre, sur une pierre à cupules et la survivance des idées superstitieuses qui lui sont attachées.

Me sera-t-il permis, puisque nous sommes ici dans la ville de Tours et que je viens de parler de son évêque des premiers siècles et des soi-disant guérisons que la superstition attribue à un mégalithe portant son nom, me sera-t-il permis de dire, incidemment, quelques mots d'une fontaine, placée aussi sous le vocable de Saint-Martin et à laquelle la légende a fait, dans le Limousin, une renommée curieuse de thérapeutique médicale.

Question non de préhistoire, il est vrai, mais de folklore.

Il s'agit de la *Fontaine Saint-Martin,* qui se trouve sur le territoire de la petite commune de Dinsac, canton du Dorat, arrondissement de Bellac (Haute-Vienne), fontaine à propos de laquelle et sur laquelle les renseignements suivants m'ont été communiqués par un propriétaire des environs, M. A. de Montcourt, originaire de ce département où, de Paris, il vient, chaque année, passer les mois d'été.

« Je me souviens parfaitement d'avoir vu, dans mon enfance, m'écrivait-il récemment, à l'entrée du bourg de Dinsac, près du presbytère, une croix couverte *d'épingles* jusqu'à une certaine hauteur, jusqu'à la hauteur que les bonnes femmes pouvaient atteindre sans difficulté. De plus, le montant de la croix était entouré de *brins de laine*. Enfin, dans l'église de la localité, le bénitier était garni, lui aussi, d'épingles semblables et même de vieux sous. *Tout cela portait bonheur* aux gens qui en faisaient le dépôt, accompagné d'une prière, et ces menus objets étaient scrupuleusement respectés par les habitants du pays. Personne n'eut osé y toucher ; nul, même parmi les plus besogneux d'entre eux, ne se fut avisé de s'approprier les sous ainsi déposés.

« Quant à la *Fontaine Saint-Martin*, qui se trouve à quelques centaines de mètres du bourg de Dinsac, les paysans y venaient de fort loin, avec femmes et enfants, y amenant les malades en pélerinage, notamment à une certaine époque de l'année. Dès leur arrivée, les susdits malades ou bien étaient plongés dans cette fontaine, dont les eaux alimentent un petit lavoir y attenant, ou bien seules les parties atteintes du mal, pour lequel le pélerinage avait été entrepris, étaient l'objet d'ablutions spéciales, d'un véritable lavage exécuté avec cette même eau.

« Je n'ai jamais ouï dire *sérieusement*, ajoute mon correspondant, qu'il se soit produit, bien entendu, une guérison quelconque. Cependant ces pratiques n'en étaient pas moins respectées dans le pays.

« Enfin, ô hygiène, certaines gens ne répugnaient pas à venir boire, en vue d'une amélioration de leur santé, l'eau de cette même *Fontaine Saint-Martin*, qui avait servi aux susdites ablutions. D'ailleurs, je dois dire encore que si cette eau n'alimentait pas, à l'époque dont je parle, la commune même de Dinsac, ce dont je ne me souviens pas suffisamment, cependant elle était employée, je le crois bien, dans un petit village voisin appelé La Carparie, sans pouvoir, du moins, l'affirmer absolument.

« J'ajouterai, pour achever de relever tous les faits qui ont trait à cette thérapeutique superstitieuse ayant cours dans la partie du Limousin qui avoisine le Poitou, que, du côté de Verneuil-Moutiers, Azat-le-Riz, Darnac, toutes communes du canton du Dorat, les habitants mettaient jadis et mettent encore aujourd'hui, dans une grande terrine d'eau, des petits pelotons de laine de couleurs différentes, couleurs dont chacune est, pour eux, représentative d'un saint guérisseur de, pour ainsi dire, n'importe quelle maladie.

« Le premier des pelotons *qui bouge*, — c'est l'expression du pays — c'est-à-dire celui qui, en s'imbibant d'eau, s'enfonce le premier, indique, par sa couleur, le saint auquel le malade doit *se vouer*, selon l'expression encore employée dans la région. Par suite, le malade doit se rendre en pélerinage dans la localité où le susdit saint a la réputation de guérir le genre d'affection dont il est atteint. Il s'agit alors, parfois, de franchir des distances de 20, 25 et 30 kilomètres, dans de petites voitures traînées par des ânes et dont le confortable, le plus indispensable à un malade même le moins souffrant, laisse plus qu'à désirer.

« Cette coutume de consulter ainsi le sort à l'aide de pelotons de laine est surtout usitée pour les enfants atteints de coliques persistantes, pour les épileptiques, les choréiques, etc.

« Enfin, près de Montmorillon, chef-lieu d'arrondissement de la Vienne,

Saint Nicolas,
Qui marie les filles avec les gars,

est tout particulièrement en faveur auprès des familles, dont quelque membre est malade, dit en terminant mon correspondant. Lui aussi reçoit, par suite, à l'instar de la croix de Dinsac, de nombreuses épingles. De plus, derrière la chapelle qui lui est consacrée, à Montmorillon, il existe un passage couvert, que les individus atteints d'une affection rhumatismale doivent traverser pour obtenir du susdit saint, dit la légende, soit une guérison parfaite, soit une amélioration plus ou moins grande, si guérison ne peut ».

II.

Quant au second fait de cassage ou de grattage de pierre, effectué dans un but de thérapeutique médicale, quelque peu analogue à celui du Polissoir de Saint-Cyr-du-Bailleul, il m'a été signalé tout récemment par mon confrère en préhistoire, bien connu et de longue date, M. Philibert Lalande (de Brive).

Il s'agit encore d'une *pierre qui coupe la fièvre*, d'un fébrifuge puissant, c'est-à-dire de la statue d'un religieux, d'un Saint-Étienne qui n'est pas, m'écrit mon savant confrère, celui qui vivait au premier siècle de l'ère chrétienne et qui, dit le Dictionnaire de Larousse, fut lapidé en l'an 33. Le Saint-Étienne, dont il est ici question, est « le moine cistercien, fondateur, au commencement du douzième siècle, du couvent d'Obasine (1), dans la Corrèze, situé à 10 ou 12 kilomètres environ de Brive, sur les confins de ce département et de celui du Lot.

« Sa statue, de grandeur naturelle, est couchée entre les ogives de son tombeau, en forme de châsse. Elle est, comme celui-ci, en pierre oolithique, dite là-bas *pierre de Nazareth*, du nom d'un petit village situé à 3 kilomètres environ de Turenne et dont les carrières sont encore actuellement en exploitation. Mais, si ledit Saint-Étienne vivait au douzième siècle (2), cependant son tombeau ne fut élevé, dans le transept sud de l'église d'Obasine (3), que dans la deuxième moitié du treizième siècle, c'est-à-dire cent ans après sa mort (4).

(1) *Obasine* ou *Aubasine* par *au*, comme on l'écrit aujourd'hui, est une commune du canton de Beynat, arrondissement de Brive, département de la Corrèze.

(2) D'après M. Philibert Lalande, Saint-Étienne serait mort en 1159, au couvent de Bonaigue et ce sont ses ossements qu'on aurait transportés et déposés dans son tombeau d'Obasine — véritable bijou de sculpture — un siècle plus tard.

(3) Elle est classée comme Monument historique. D'après l'inscription latine qui figure dans une des chapelles du transept nord, commencée vers 1156, elle aurait été terminée en 1176 (Lettre Ph. Lalande).

(4) *Congrès archéologique de France*, LVII[e] session, Brive, 1890, pages 69 à 74; et *Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze.*

« Or, pendant longtemps, jusqu'à ce que ledit tombeau fut protégé par une grille, les habitants d'Obasine ou des environs, brisant, en vrais vandales, les jolies colonnettes qui séparent chacune des ogives en deux parties, venaient en pèlerinage gratter la tête de pierre de leur Saint-Étienne et recueillir précieusement la poudre ou poussière ainsi obtenue, comme étant, dans leur foi superstitieuse, *un fébrifuge souverain* ».

M. Philibert Lalande m'ayant, en outre, fait connaître, dans sa lettre contenant les renseignements ci-dessus, qu'on « pouvait voir, à Paris, au Musée du Trocadéro, un beau moulage de ce petit chef-d'œuvre, — c'est-à-dire du susdit tombeau — sur lequel on remarque facilement les grattages latéraux qui altèrent la tête de la statue de Saint-Étienne », je m'y suis rendu aussitôt et j'y ai constaté, en effet, les traces du vandalisme, dont non seulement celle-ci, mais aussi les gracieuses ogives du tombeau ainsi que quelques-uns des personnages figurant sur les curieux bas-reliefs, qui le décorent, ont été l'objet.

III

Enfin, comme faisant pendant au fait du tombeau de Saint-Étienne d'Obasine, je citerai celui que j'ai trouvé dans l'ouvrage bien connu de l'abbé Lebeuf, chanoine d'Auxerre et membre de l'Académie (1), publié pour la première fois en 1754.

Il s'agit du tombeau de Saint-Marcel, évêque de Paris dès la fin du cinquième siècle et mort en 540, tombeau dont la pierre fut aussi, pendant longtemps, réputée pour ses vertus thérapeutiques. Partant, il était devenu l'objet d'une vénération spéciale et « gratté », selon l'expression du célèbre historien, par ceux qui avaient foi dans les propriétés curatives de sa « poudre », quelle que soit la maladie dont ils étaient atteints, quel que soit aussi l'accident, empoisonnement ou autre, qui leur était arrivé.

Voici, d'ailleurs, textuellement, ce que rapporte l'abbé Lebeuf à ce sujet

« Sous le Sanctuaire [de l'Eglise Collegiale du bourg de Saint-Marcel (2)], qui est terminé en quarré, est une Crypte ou Chapelle souterraine aux murs de laquelle on voit d'espace en espace une petite colonne, dont plusieurs n'ayant point eté endommagées paroissent être du IX ou X siècle : elles supportent une voute qui est du même tems. Quand le genre de travail n'en annonceroit pas l'antiquité, les bases des piliers du Sanctuaire que l'on voit entées

(1) Abbé Lebeuf. — *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, tome I, pages 123-124.

(2) *Saint-Marcel*, jadis un des « Faux Bourgs » de Paris, est aujourd'hui compris dans les cinquième et treizième arrondissements.

après coup sur les vieux murs de cette Chapelle le denoteroient suffisamment. Au milieu de cette Crypte est un Autel, derriere lequel est le cercueil de pierre de S. Marcel enfermé dans de la menuiserie, excepté dans un endroit du couvercle qu'on a laissé ouvert, et par où le peuple gratte de la pierre pour s'en servir par pieté comme d'un remede; devotion constamment (1) très ancienne, car Guibert de Nogent (2) a écrit au XII siècle qu'un Curé du Diocese de Beauvois, qui avoit été empoisonné de son tems, ayant appris que la poudre de ce tombeau ou de l'Autel de S. Marcel etoit un souverain remede, y eut recours et en fut gueri. Sur ce couvercle de pierre, se voyent quelques fleurons ou ornemens de fantaisie. »

L'église collégiale du « bourg » de Saint-Marcel ne doit pas être confondue avec l'église actuelle du même nom, située à Paris sur le boulevard de l'Hôpital et construite en 1856. Elle n'a de commun que son vocable avec la première. Celle-ci, bâtie au cinquième siècle, a été démolie en 1806. « Son emplacement, dit Fernand Bournon (3), est représenté par l'intersection de deux voies qui lui doivent leur nom : le boulevard Saint-Marcel (4) et la rue de la Collégiale (5) ». J'ajoute que les seuls vestiges qui nous en aient été conservés ont été déposés au Musée Carnavalet, avec une borne milliaire, découverte dans les fouilles pratiquées en face de l'église, en 1877. On sait, d'ailleurs, que celle-ci se trouvait en bordure de la voie romaine de Paris à Lyon (Lutetia ad Lugdunum). Cette borne, dont l'inscription, encore assez bien conservée, a été traduite et publiée par M. Longnon, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, fut creusée et convertie en sarcophage à l'époque mérovingienne.

Quant au tombeau même de Saint-Marcel, il a été détruit lors de la démolition de l'église collégiale, alors que, depuis plusieurs siècles, les restes de l'évêque de Paris, si nous en croyons l'abbé Lebeuf, avaient été transportés dans la cathédrale de Paris. Et ses pierres, dont la poussière avait la réputation de guérir toutes les maladies, ont été dispersées. La légende superstitieuse des pseudo-guérisons, seule, nous a été conservée par les historiens et les chroniqueurs d'autrefois, telle que nous la rappelons ici.

(1) Constamment pour certainement.
(2) Guibert de Nogent. — *De Vita sua,* Lib. III, c. XVII.
(3) Fernand Bournon. — *Rectifications et additions à l'Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris de l'abbé Lebeuf*, page 87.
(4) Le *boulevard Saint-Marcel* commence au boulevard de l'Hôpital et finit à l'avenue des Gobelins.
(5) La *rue de la Collégiale* commence au boulevard Saint-Marcel et finit à la rue du Fer-à-Moulin.
D'après M. Charles Magne, conservateur-adjoint du Musée Carnavalet, l'église Saint-Marcel se trouvait à l'angle de la rue Michel-Peter et du boulevard Saint-Marcel.

Découverte de Gravures de Sabots d'Equidés sur Rocher, au Pas du Roi, à Saint-Just, près Marennes (Charente-Inf.).

PAR

A. COUSSET (Etaules) et M. BAUDOUIN (Paris).

§ I. — Considérations Générales.

HISTORIQUE. — Le 22 mai 1910, l'un de nous redécouvrait, dans les conditions suivantes, un Rocher calcaire, couvert de *Gravures de sabots d'Equidés*, près de Marennes (Charente-Inférieure), sur la route de Saintes à l'Ile d'Oléron, par Saujon.

Il était à la recherche d'une *unique* Gravure, qui, *seule*, avait été signalée. — Il en trouva, en réalité, *plusieurs*, dès sa première exploration!

On racontait, dans la région, que près de Saint-Just-Lussac, il y avait un *Pas de Cheval*; et c'est ce qui avait éveillé la curiosité de l'un de nous. — Mais, dès 1886, un auteur l'avait déjà signalé.

On lit, en effet, dans une brochure de A. Bourricaud (1), le passage suivant :

«..... On montre...., à Saint-Just, l'*Empreinte qu'a laissée, sur le rocher, le Sabot du Cheval du Grand Empereur* [Charlemagne].

DÉCOUVERTE NOUVELLE. — C'est court, mais très précis. — Cette phrase prouve, d'ailleurs, que A. Bourricaud n'a connu qu'une SEULE et UNIQUE *Empreinte d'un seul Sabot!* — Nous tenons à souligner ce fait, car il résulte de nos recherches qu'au contraire il y a, à Saint-Just, un GRAND NOMBRE de *Sabots d'Equidés*.....

C'est donc là un fait nouveau, ayant échappé aux anciens archéologues; il nous servira, d'ailleurs, à expliquer, et la *trouvaille primitive* de la Gravure *par le Peuple*; et le *nom* qu'il lui a d'abord donnée : *Le Pas du Roi* (au singulier).

En réalité, au PAS DU ROI, il y a de *multiples Gravures*, et non un seul et unique *Pas!* Il y a donc eu *découverte* réelle de nouvel-

(1) BOURRICAUD (A.). — *Etudes historiques sur Marennes et son arrondissement*. — Marennes, Impr. Florentin aîné, 1865, in-8° [Voir p. 237].

les gravures; et cette station préhistorique devient de capitale importance. — Cette splendide trouvaille est récente; elle est due à M. Arthur Cousset ; et il est juste qu'il en garde le mérite.

Voici d'ailleurs le récit de la découverte, tel qu'il le fit à M. Marcel Baudouin, dans une lettre datée du 27 mai 1910.

« Si vous voulez compléter vos études sur les *Gravures de Sabots d'Equidés sur Rochers*, j'ai un beau sujet de recherches à vous offrir !

Ayant entendu dire qu'il existait, en Charente-Inférieure, une empreinte de *Pas de Cheval* [*Cheval de Charlemagne* ou de *Saint-Louis*, etc.] sur un rocher situé sur la rive nord de la Seudre, je m'y suis rendu le dimanche 22 mai 1910, pour vérifier le fait *de visu*.

Après quelques recherches, d'ailleurs difficiles, *j'ai trouvé!* Mais, ce jour-là, il était trop tard pour prendre des croquis et des notes.

Le 24 mai 1910, je suis revenu sur les lieux; et j'ai pu prendre un *décalque* de quelques gravures, que je vous adresse.

Le *Pas du Roi*, nom que portent ces gravures [et aussi le lieu dit], est situé dans le *Fossé Sud* de la route (1) de Marennes à Saintes, dans la commune de Saint-Just, entre le tramway qui suit cette route, et les champs voisins la bordant. Il est placé sur un long coteau, bordé au Sud par les Marais de la Seudre, et au Nord par les Marais de Saint-Agnant-Brouage. J'ai reconnu des empreintes, au nombre de *six*, tout d'abord; mais, en enlevant les herbes du fossé pour prendre des décalques, j'en ai découvert *quatre* de plus. Je les ai numérotées du n° 1 (côté Marennes), en me dirigeant vers Saujon, etc... — J'ai remarqué, à côté des pas, des *trous circulaires*, en forme de *Cupulettes*...

« Si vous pouvez venir ici, vous ferez l'étude complète de ces gravures, sujet pour lequel votre compétence est connue. »

Etude scientifique. — M. Marcel Baudouin répondit par courrier, priant M. Cousset de recueillir tous les renseignements nécessaires pour cette étude, en ajoutant qu'il se rendrait sous peu sur les lieux. — Dans une nouvelle lettre du 30 mai 1910, M. Cousset annonçait qu'une enquête rapide lui avait appris des faits fort intéressants et qu'il avait dépisté de nouvelles gravures.

Le mardi 21 juin 1910, M. Marcel Baudouin était à Saint-Just, avec M. A. Cousset. — Le *Décalque complet*, sur papier fort, des gravures, qui a été présenté au Congrès de Tours, et qui a une longueur de 10 mètres et une largeur de 1m50, étant terminé, nous nous mîmes en mesure de procéder au *Moulage* des principales Gravures de *Sabots d'Equidés* et de *Cupules*. — *Seize Négatifs*, au plâtre, furent pris dans la matinée du 21 juin, et furent tous réussis. Nous

(1) Route départementale n° 7, en face la borne kilométrique 32 (32e kilomètre).

avions, bien entendu, pris soin de nous munir de tout ce qu'il nous fallait (eau, plâtre, sel, huile, pinceaux, brosses ; tonneau, vase à gâcher; caisses pour le transport des négatifs, etc.), pour opérer en pleine campagne, sans parler de l'outillage *photographique*.

Les Négatifs, en place sur le Rocher, furent photographiés pendant leur desséchement, de différentes façons (*Fig.* 1). Quand ils furent enlevés, nous pûmes photographier, tant bien que mal, étant donné l'appareil unique à main dont on disposait, l'ensemble figuré par quelques gravures, encore imprégnées de l'huile, et ayant servi aux moulages (*Fig.* 11), et même une *Gravure* (*Fig.* 9) *de Sabot* à une plus grande échelle.

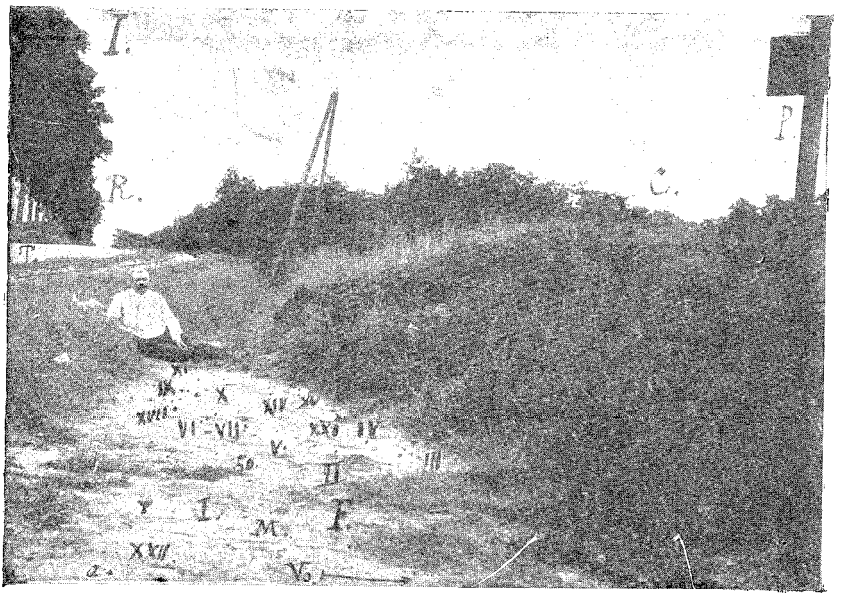
M. le Dr Marcel Baudouin fit expédier en Vendée, à son laboratoire, ces négatifs ; et, en juillet 1910, il y exécutait les *Positifs* qui sont actuellement dans sa Collection. Un certain nombre de ces Positifs ont figuré, à côté d'autres gravures de *Pieds de Chevaux* (*Fig.* 2 ; V (c^{1}-^{3}); F; M; R; P; P^{2}) et de *Pieds humains* (*Fig.* 2 ; S, G, D, V), à l'*Exposition préhistorique*, organisée *à Tours* à l'occasion du VIe Congrès. Une Carte postale fut faite de cette Exposition spéciale ; nous la reproduisons ici à titre documentaire (*Fig.* 2).

Pendant la communication des auteurs, fut exposé aussi, dans la salle des séances à la Mairie de Tours, l'immense décalque, de 10 mètres de long, des gravures, *actuellement connues*, du *Pas du Roi*. — Cette figure étant grandeur nature, pour pouvoir la reproduire dans ce volume, il a fallu en faire une *Reproduction*, exacte, réduite à l'échelle de 1/10, c'est-à-dire 10 fois plus petite.

Ce travail délicat a été exécuté par notre collègue, Edmond Hue, à la chambre claire. C'est à l'aide du beau dessin de M. Hue, que nous avons pu faire graver, pour le volume du Congrès, la figure incluse, réduite elle-même au 1/5, reproduisant par conséquent au 1/50 les Gravures du Rocher (*Fig.* 6). Ce dessin a été utilisé aussi pour la reproduction, au 1/10 et au 1/20, de divers détails des Gravures.

Nous avons pensé qu'il était nécessaire d'insister sur cette technique, pour montrer avec quel soin nos études sur le terrain ont été faites. — En matière de *Gravures sur Rochers*, en effet, il faut avoir en mains tous les atouts, pour arrêter à l'avance les critiques, désormais inutiles pour la Science.

Conservation.— Ces gravures sont actuellement en danger.— En effet, l'eau, circulant l'hiver en grande quantité dans le fossé où elles sont placées, altère le Calcaire friable, qui les supporte. Elles *s'usent* et *s'effritent* peu à peu.



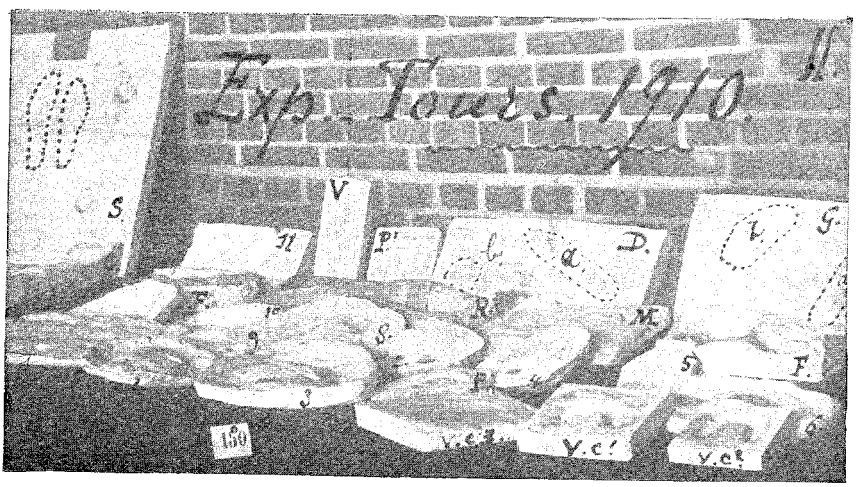


Fig. 1. — Vue générale du Pas du Roi, à *Saint-Just* (Charente-Inférieure), lors de l'*Exécution des Moulages en Plâtre* (Prise des Négatifs). — [Photographie Marcel Baudouin. — Vue prise du côté *Ouest*]. — *Légende* : R, Route et direction de Saujon ; — Tr, Voie du Tramway ; — F, Fossé de la route : *Le Pas du Roi*. — I à XII, nos des *Gravures de Sabots d'Equidés* [Négatifs] ; — Vo, Chemin de Charbonnière ; — C, Bois des Casernes ; — M, Mètre ; — P, Poteau indicateur du Chemin de Charbonnière ; — *a*, *b*o, *Cupulettes*.

Fig. 2. — Les Moulages en platre [Positifs] des principalee Gravures du Pas du Roi, de Saint-Just (C. I.), à l'*Exposition Préhistorique de Tours* (août 1910). — *Légende* : 1, Gravure n° XXII ; — 2, 3, 6, 8, Gravures d'Empreintes horizontales de Sabots [nos I, II, IX, X] ; — 9, Gravure n° XVII ; — 5, *Gravure* de *Pince de Sabot* ; — 4, 7. 10, *Cavités en Croissant* ; — M, R, S, D, G, F, V, P¹, P², V (c¹-3), autres Moulages d'*Empreintes pédiformes*.

La meilleure façon de les conserver — ce qui est possible, puisque nous sommes sur terrain *public*, et non sur propriété privée, — ce serait, soit de les *recouvrir de terre* (1); soit de les *protéger par une grille de fer*; soit, après avoir *détourné le fossé* de la route, en le faisant passer dans le *Bois des Casernes*, et, en détournant, vers l'ouest, le vieux *Chemin de Charbonnière*.

Nous attirons l'attention des autorités locales, et même de la Commission des Monuments préhistoriques de France, sur les mesures qu'il y a à prendre, d'*urgence*, pour empêcher l'altération, et peut-être la destruction à brève échéance, de cette magnifique Station préhistorique, aussi intéressante au point de vue de la Science et des débuts de l'Art, que certaines *Grottes à Gravures*, si jalousement défendues!

§ II. — Folklore et Légendes.

Le nom de *Pas du Roi* indique qu'il y a longtemps que le Peuple a *découvert* ces gravures.

1° Trouvaille des Gravures. — *a*) M. A. Cousset avait d'ailleurs recueilli, à ce sujet, la donnée suivante:

« La trouvaille correspondrait à l'époque même où la route de Marennes à Saintes a été faite, lors du creusement du Fossé, ayant mis à nu la Roche gravée. Comme la sculpture n° XXII [*Cupules*] et le *Sabot d'Equidé typique* (n° I) se trouvent sur le *bord Est même du Chemin de Charbonnière* (2) [là où on commença à creuser le fossé], il se peut que ce n° I fut *seul découvert* tout d'abord. *Le premier*, il donna l'éveil [avant qu'on ait cherché à voir s'il n'y en avait pas d'autres à côté]. »

La trouvaille *isolée* du n° I expliquerait, d'ailleurs, très bien ainsi le *Singulier* (*Le Pas du Roi*) (3), employé par le Peuple, et cité par M. Bourricaud en 1866.

Il est possible, en effet, qu'*il en ait bien été ainsi*.

(1) Procédé employé au Beuvray (S.et-L.), et à recommander dans une foule de cas (Souterrains-refuges, etc.).

(2) *Charbonnière* est le nom d'un lieu dit [Terres], que le chemin traverse pour rejoindre le hameau *Les Touches*. — Ce nom de village, *Les Touches*, se retrouve plusieurs fois ailleurs dans le Département. — Entre autres, entre Matha et Bresdon, dans la commune de Sonnac (Débris d'une ville Sudrona ?), au hameau de *La Touche-Cornefou* sur une hauteur [Alt. 68^{m}; signal: Carte au 1/80.000]. — Ces noms ne sont-ils pas similaires et de même origine antique ? *Cornefou* et *Torfou*, ne seraient-ce pas le même nom, avec interposition des lettres C et T. Il y avait des Dieux cornus.

(3) D'ailleurs, au moment de notre découverte, certaines personnes de la région croyaient qu'il n'y avait qu'une gravure *unique*. — Elles n'ont été détrompées qu'après nos propres recherches.

b) Mais, en raison même de la situation du n° I au bord du VIEUX CHEMIN DE CHARBONNIÈRE, nous pensons, aujourd'hui, que la découverte de ce « Pas du Roi » *doit être bien antérieure* à la confection de la grande route : ce qu'explique très bien, à elle seule, l'existence de l'*ancien chemin*, établi sans doute depuis des siècles.

Le Rocher, affleurant sur le chemin même, *dès le début du moyen âge*, on a dû trouver la gravure n° I. Le nom de *Pas du Roi* semble indiquer, au demeurant, une découverte notablement antérieure à la Révolution, c'est-à-dire à la confection de la grande route. — Nous verrons plus loin que cette trouvaille doit remonter, en réalité, au moins à l'An Mille !

c) D'un autre côté, la dénomination de *Bois des Casernes* nous paraît, en rapport avec la découverte, non pas du *Pas du Roi lui-même* (1re gravure), c'est-à-dire de la première gravure reconnue, mais avec la trouvaille, bien plus récente, quoique très antérieure à 1833 (Cadastre), de *quelques autres Gravures*. — Rencontrant tout à coup *plusieurs pas*, — au lieu d'un seul, — le Peuple dut conclure à la *résidence*, en ce point, non d'un seul animal, mais *d'une bande de Chevaux* : d'où l'idée de *Casernes*, ayant dû exister autrefois, au niveau du *Bois*, c'est-à-dire d'un Camp abandonné (1) !

En effet, nous ne croyons pas qu'il y ait jamais eu de *Casernes* en cet endroit, isolé de toute agglomération. Mais la preuve ne pourra en être faite qu'après une *fouille*, méthodique (2) et complète, du sous-sol du Bois, démontrant l'absence totale de substructions.

Ajoutons toutefois que l'un de nous a remarqué, dans le *Bois des Casernes*, des *fossés*, larges et profonds, avec des *amas de terre* ; mais ce peut n'être là que des restes de *carrières*, le calcaire étant à fleur de sol.

Au cours de l'hiver 1910-1911, M. A. Cousset a exploré à nouveau les alentours du *Pas du Roi*, à l'époque où l'on n'était pas gêné par les branchages, les feuilles et les herbes du Bois des Casernes ; mais il n'a rien découvert d'intéressant.

2° LÉGENDES. — D'après A. Bourricaud, comme nous l'avons vu, ce serait le *Pas du Cheval du Roi Charlemagne*. D'ailleurs, on lit encore, dans son ouvrage déjà cité (3) :

(1) Il est probable que, s'il y a là *un Bois*, remontant à une époque antérieure au Cadastre (1833), c'est que le *sol n'est pas cultivable* ; autrement dit que la roche calcaire est presque à fleur de terre et non recouverte de terre végétale.
Il n'y aurait, par suite, rien d'impossible à ce qu'il y ait d'autres gravures sur ce rocher, qui, autrefois, était sans doute complètement *dénudé*.

(2) La fouille permettrait aussi la recherche de nouvelles gravures.

(3) BOURRICAUD.— *Notices historiques sur l'Arrondissement de Marennes*, 1865, [Voir p. 23]. [Ouvrage ayant pour base les mémoires de M. LETERME, sous-préfet de Marennes, écrits en 1818-1820].

1° *Charlemagne*. — « Parmi les faits de ce siècle, en 777, dont la tradition a gardé le souvenir, nous aurions garde d'omettre le passage de *Charlemagne*, qui, se rendant en Espagne, séjourna plusieurs jours à Saintes (777) ».

Cet auteur a écrit encore plus loin (1) : « *Saint-Martin-du-Laurier*, commune de Saint-Aignan, est un village bâti, au rapport de la Tradition, sur le lieu même où *Charlemagne* remercia le ciel d'une victoire remportée sur les Sarrazins..... Ruines de l'Abbaye de *Moutier-Neuf*, à Saint-Aignan, dont l'église, aujourd'hui détruite, est attribué à *Charlemagne* » [*Cartes postales*].

Le rôle de *Charlemagne* est donc *manifeste* dans cette région. — Nous retrouvons, d'ailleurs, ce roi, dans certaines parties du Département, toujours à propos des *Eglises*.— En voici un exemple. La fondation de la belle église romane [Carte postale] de Sainte-Hérie, village de la commune de Matha, est attribuée à *Charlemagne*, d'après une légende locale (A. Cousset). Une statue, *pédestre*, de femme, située sur le côté droit de la façade, est connue pour être celle de l'une des *Femmes de Charlemagne* [Il en eut plus de quatre]. Sur le côté gauche de la même façade, et faisant le pendant de la première, il a existé une statue *équestre* ; mais, le poids de celle-ci étant trop considérable, elle a entraîné la chute de cette partie du mur à une époque inconnue ; et, aujourd'hui, il ne reste de cette dernière statue que la croupe du *Cheval*. Les deux statues sont d'ailleurs de la même époque que la façade de l'église.

Il ne faut donc pas s'étonner, en présence de tels souvenirs, de ce que le *Cheval* du Grand Roi, en passant sur le Plateau de Rochebonne, ait..... imprimé, sur le rocher dénudé (2), la trace de son pied !

2° *Autres personnages*. — *a*) Mais, d'après d'autres dires, ce serait de *Saint-Louis*, qu'il s'agirait, et non pas de Charlemagne.

On pourrait faire remarquer pourtant que Saint Louis, après ses victoires à Taillebourg et à Saintes, ne s'est avancé que jusqu'à Pons (3).

b) Les paysans ont évoqué, devant nous-mêmes, en 1910, le nom de *Bayard*, lors de notre excursion sur les lieux.

c) Enfin, on met encore en avant les noms de *Duguesclin*, parce qu'il est revenu assiéger le Château de Broue, situé dans ces parages.

Ajoutons que G. Musset (4) ne parle pas du tout de ces légendes : ce qui est assez étonnant !

(1) *Loc. cit.*, p. 129 et 134.
(2) Le voisinage du *vieux chemin rocheux* permet d'employer ce terme.
(3) D'ailleurs, dans ce pays, *Saint Louis* remplace souvent *Charlemagne !*
(4) G. Musset. — *La Charente-Inférieure avant l'histoire et dans la légende*. — La Rochelle, 1885, in-8°.

3° Dénominations. — Il est évident que c'est *Charlemagne* qui est le héros de la vraie *Légende primitive*, surtout en raison de ce que nous allons dire; par suite, *Saint-Louis* et *Duguesclin* ne sont que des noms donnés après coup, pour remplacer ce roi.

Ce qui le prouve, c'est qu'on dit parfois aussi que c'est le *Pas de Bayard*! Au début, nous avions cru qu'il s'agissait également du guerrier Bayard; mais il n'en est rien. — Le peuple veut dire: *Bayard*, *Cheval* des *Quatre fils Aymon* (1), pour être logique dans son œuvre imaginaire et poétique.

On doit donc dire qu'on est ici en présence du *Pas de Bayard* ou [du *Cheval*] *du Roi* [*Charlemagne*], le peuple ayant sans doute confondu depuis le *Cheval de Charlemagne* avec cet autre cheval, aussi célèbre!

Il est facile de justifier cette interprétation de la Légende primitive, en ce qui concerne *Charlemagne* et *Bayard*.

4° Explication de la Légende. — A. Charlemagne. — Occupons-nous d'abord de Charlemagne. Nous ne dirons rien de ses campagnes ou voyages en *Aquitaine*, point de départ de la légende; ce sont là des données *historiques*, que nous supposons connues de tous (2). Mais nous avons à indiquer les *Fontaines*, les *Chemins*, les *Villages*, qui portent son nom, depuis son passage en Charente-Inférieure.

1° *Fontaines.* — Les Fontaines antiques, qui ont reçu le nom de Charlemagne, dans les parages du *Pas du Roi*, ne sont pas nombreuses; mais elles sont à rapprocher de celles du reste du Département.

a) *Fontaine de Saint-Aignan.* — A. Bourricaud (3) a écrit: « Dans la commune de Saint-Aignan (4), on montre la *Fontaine de Charlemagne*, à laquelle, dit-on, se désaltéra le fondateur du second Empire d'Occident » (5).

Cette phrase montre que *la Fontaine existait avant Charlemagne*; mais la légende ne pouvait pas se contenter de cette constatation, ainsi que l'indique d'ailleurs plus loin le même auteur, en disant:

« Commune de Saint-Aignan, au village de Villeneuve, et sur les bords du canal de la Bridoire, on montre la Fontaine Charle-

(1) Les *Quatre fils Aymon* ont eu d'ailleurs des relations avec *Roland*, célèbre aussi en Charente-Inférieure, comme en Vendée.

(2) Premier voyage: sous Pépin le Bref, son père; deuxième voyage: comme roi en 777; troisième voyage: Passage en Aquitaine pour la Guerre d'Espagne.

(3) A. Bourricaud. — *Loc. cit.*, p. 23.

(4) A Saint-Agnan (Nièvre), il y a les *Pierres du Pas de l'Ane*. — Le vocable Saint-Agnan aurait-il un rapport quelconque avec le *Pas du Roi* et les Gravures? — Ce ne serait pas impossible.

(5) A. Bourricaud. — *Loc. cit.*, p. 133.

magne, *qui avait jailli* à sa prière, dans le Sabot de son Cheval (1), et, où son armée, mourant de soif, aurait étanché sa soif ».

Remarques. — On prend là, sur le fait, le greffage, sur l'idée de *Fontaine*, de deux *idées* nouvelles : l'arrivée de *Charlemagne* et un *pouvoir miraculeux*, qui lui est attribué, comme à tout grand seigneur !

Mais le miracle en question est bien antérieur au dit Empereur. En effet, la Fontaine qui jaillit du sol, sous le coup de pied d'un cheval, ce n'est que le mythe grec de Pégase ! Et on voit apparaître là, de façon manifeste, les rapports des *Fontaines* avec les *Gravures de Sabots d'Equidés* (1).

La Fontaine étant attribuée à Charlemagne, par suite le *Pas du Roi*, une fois découvert, ne pouvait être qu'accolé à la personne de cet Empereur.

Il n'y a pas le moindre doute à avoir désormais sur la filiation de ces idées. En effet, on trouve, par hasard, non loin d'une Fontaine, sur un rocher, une *Gravure d'Equidé*, de l'époque Néolithique. On en conclut que c'est un Cheval, passant par là et ayant frappé assez fortement le rocher pour y imprimer son sabot, qui a dû, par cette vigoureuse pression, faire sourdre une source abondante !

Cela paraît évidemment *miraculeux* : d'où la création de la légende.

b) *Autres fontaines.* — Il faut rapprocher de la Fontaine du canal de Bridoire (2) d'autres *Fontaines Charlemagne*. On en connaît une près de Pons, en aval de cette ville, dans les marais de la rive gauche de la Seugne, près du village dit *Font de l'île* (*Font*, pour *fontaine*), non loin de l'ancienne voie de Pons à Saintes [A. Cousset].

Il y en a une autre, dans les prés, commune de *Bresdon* (3), canton de Matha, sur la rive droite du ruisseau *Le Briou*, sous-affluent de la Charente [A. Cousset].

2° *Chemins.* — Le nom de *Charlemagne*, accolé à des *Sabots d'Equidés gravés*, doit toujours faire songer aux *Chemins* (4) *de*

(1) Dans le Mythe de Pégase, on trouve que ce *Cheval* frappa un rocher, de son sabot, sur le *Mont Hélicon*, et qu'il fit jaillir une Fontaine, appelée *Hippocrène* (ἵππος, cheval ; κρήνη, fontaine : *Fontaine du Cheval*). — Il serait intéressant de rechercher, en Béotie, dans les parages du dit Mont Hélicon, s'il n'y a pas là une *Gravure de Sabot d'Equidé*, ou une cavité y ressemblant. — Si l'on y trouvait une gravure, cela nous renseignerait, de suite, sur l'origine de Pégase ! — C'est donc une chose à rechercher.

On sait d'ailleurs que le *Culte des Fontaines* a un rapport réel avec celui des *Pierres*.

(2) *Bridoire* est un terme celtique.

(3) *Bresdon* a deux radicaux celtiques (*Bresd-on ; onos*, rivière), dont le premier se rapproche singulièrement de celui de *Bridoire*.

(4) G. Musset. — *Loc. cit.*, p. 142.

Charlemagne! — Or, pour la Charente-Inférieure, G. Musset a écrit : « C'est *Charlemagne*, dont le nom domine [dans les légendes *historiques*], par le nombre et l'importance des souvenirs. Je n'entreprendrai pas de suivre tous les *Chemins celtiques*, que le nom de *Charlemagne* a couvert plus tard de sa grande ombre!... Après Charlemagne, c'est *Saint Louis*... ».

Ce passage, qui nous montre *Saint Louis* remplaçant à son tour *Charlemagne*, et explique très bien ce que nous avons rapporté plus haut, est extrêmement intéressant pour nous, parce qu'il prouve que de nombreux *Chemins de Charlemagne* (1) existent en Charente-Inférieure.

D'ailleurs, G. Musset a en outre indiqué, en deux endroits, l'existence de Chemins de Charlemagne.

Voici le passage de son livre, qui a trait au premier (2) :

« Signalons encore un souvenir de Gargantua. La colline de Pinsonneau, qui domine les vallées du Lary et du Mouzon (canton de Montguyon), et qui serait le produit de la boue tombée en cet endroit des bottes du Géant. Non loin de là, sur les bords du *Chemin de Charlemagne*, on a recueilli une grande quantité de silex... » — Dans le canton de Montguyon, nous sommes à l'extrémité *sud* du département ; il s'agit donc de l'extrémité *méridionale* du Chemin.

Mais G. Musset a écrit, d'autre part, dans le même ouvrage (3) :

« En Charente-Inférieure, nous retrouvons un *Chemin de Charlemagne*, qui va de Saint-Jean-de-Liversay (4) vers *Vix* (Vendée),

(1) On peut prouver qu'il y a, réellement, une relation entre les *Gravures de Sabots d'Equidés* et les *Vieux Chemins*.

1° En effet, les fameuses *Gravures de Fers à Chevaux*, modernes, *de l'Hôpital-neuf de Pons* (Charente-Inférieure), ancien couvent des Templiers, que nous étudierons ailleurs, et qui sont peu éloignées du *Pas du Roi* et des *Fontaines Charlemagne*, sont placées sous une *voûte*, sous laquelle passait déjà le vieux Chemin de Saintes à Bordeaux, qui a sans doute jadis correspondu à une voie *gauloise* et *romaine*, peut-être au grand Chemin de *Charlemagne*.

2° Dans les Vosges et ailleurs, souvent les *Gravures de Sabots d'Equidés* se trouvent, non seulement sur des points culminants, mais au niveau de *passages*, connus depuis longtemps.

3° D'après la Tradition [Bourricaud, p. 23], « *Charlemagne*, en se rendant en Espagne, séjourna plusieurs jours à *Saintes* en 777 ». Il n'est donc pas surprenant que, venu à Saintes, il ait voulu visiter les côtes de l'Océan, et s'assurer par lui-même de leur état de défense. Peut-être prévoyait-il déjà l'apparition prochaine des pirates danois et normands ? — Ou bien vint-il de ce côté pour combattre le fameux Hunald, de l'Ile de Ré ? — En tout cas, c'est ainsi qu'on peut expliquer — après coup — son passage sur la route de Saintes à Oléron par Marennes, c'est-à-dire au *Pas du Roi*.

(2) G. Musset. — *Loc. cit.*, p. 113.

(3) G. Musset. — *Loc. cit.*, p. 84-85.

(4) Il faut remarquer que ce chemin passait à un lieu dit, appelé *Charbonnières*. — Or, c'est le nom que porte précisément le routin, qui traverse le *Pas du Roi*, et le lieu dit voisin à l'ouest

« en traversant tous les marais sous le nom de *Chemin sablé* ou *pavé*, aujourd'hui recouvert de terres d'alluvions... Ce serait une *voie romaine* ». Inutile de faire remarquer que nous sommes ici à l'extrémité *nord* du Département, près de la Vendée (1); mais nous perdons, vers le sud, la trace de *Charlemagne*, sauf dans le canton de *Matha*, à *La Vallée*, et à *Saint Porchaire*, avant d'arriver à Pons.

Notons enfin que le *Pas du Roi* se trouve sur l'ancien *Chemin*, allant de Saintes à l'ancienne presqu'île d'Oléron, dont nous ignorons le nom, mais qui devait être très important à l'époque *gauloise* (avant l'isolement post-romain de l'île), et s'embrancher à Saintes, sur le grand *Chemin de Charlemagne*, allant de la Vendée dans la Gironde, à travers la Charente-Inférieure (*Fig.* 3).

c) *Villages.* — De plus, il est extrêmement curieux de noter que dans le voisinage se trouve, à l'ouest de Saint-Just, un village, qui s'appelle *Charles*! Et il est probable qu'il y a un rapport réel entre ce lieu dit et la légende. Il est possible que *Charles* ait fait songer à *Charlemagne*, c'est-à-dire à *Charles le Grand*, ou, en effet, que Charlemagne ait servi de patron à ce village (2) (*Fig.* 3).

Dans les Vosges, il y a, des gravures de Sabots d'Equidés attribués au *Cheval de Charles* [Charles, d'après Voulot, correspondant aux lieux dits *Karl*, fréquents en Alsace), ou du *Prince Charles*. D'autre part, au Haut-Donon, il y a le rocher de *Châle-mont* (3), où se voit aussi une gravure du *Pied de Cheval de Charlemagne* (il est impossible ici de ne pas rapprocher *Charlemagne* de *Châle-mont*).

Au point de vue Folklore, comme au point de vue littéraire et poétique, il est extrêmement intéressant de retrouver *Charlemagne* dans le Sud-ouest de la France, aussi bien que dans l'Est! Cela prouve que la découverte des Gravures est *postérieure à ce roi*;

(1) En Vendée, il y a des *Chemins de Charlemagne*, presque aussi nombreux.

Il est probable que c'est celui qui passe à *Saint-Médard-des-Prés* (A. S. E. V., 1897, p. 166), qui fait suite à celui du Nord de la Charente-Inférieure, par *Vix*; en tout cas, on raconte que c'était un Chemin *royal* [comme la rue Royale d'Apremont pour Louis XIII, qui est une *voie romaine*], suivi par les rois pour arriver au Château de Dirchin (où vint Louis XI).

Il faut citer aussi ceux de *Thairé-le-Fagnoux* et du *Petit-Thairé* (*M. Soc. A. O.*, XXVII, p. 175); du Pont de l'Angle à Chantonnay et Sigournais (*Bourdin*), etc. [*Congr. Arch.*, 1864, p. 67; — A. S. E. V., 1907, p. 149].

Cet ensemble paraît se rapporter à une *même voie*, allant de la Charente-Inférieure en Loire-Inférieure, en traversant la Vendée, à l'Est du Golfe du Poitou. — Or cela semble bien indiquer un chemin *pré-romain*!

(2) Le roi *Charles* [le Grand] aurait alors donné son nom à un village, *créé* à cette époque; mais cette hypothèse là est bien peu probable, quoiqu'elle eût semblé « historique » à A. Bourricaud

(3) Sans doute pour *Charle-mont*, puisqu'on a *Charles* (Ch.-Inf.), *Karl* (Alsace), *Charleroi*, *Charleville*, etc., etc.

mais indique aussi qu'elle a eu lieu à une *époque où Charlemagne était déjà légendaire*, de l'est à l'ouest de notre pays, et où *on ne pensait qu'à lui*.

Or cela nous reporte à l'an mille, pour ne pas dire plus !

Il ne faut pas oublier d'ailleurs que F. Voulot, en 1875 (1), a écrit une théorie relative aux mots *Kar*, *Karl* et aux *Sabots d'Equidés*. — Pour lui, le *fer à cheval*, c'est le *Circuit Sidéral*, c'est-à-dire le *Kar* (2)... D'où le rapprochement avec *Karl* et *Charlemagne*. Il y a peut-être plus de vrai qu'on ne l'a cru dans cette affaire ! — En tout cas, le *Cheval*, c'est, certainement, le *Circuit Solaire*. — Ne sait-on pas que notre Soleil est un des éléments de la *Voie lactée*, c'est-à-dire du Chemin de Charlemagne, comme nous le redirons tout à l'heure !

d) *Roches de Charlemagne*. — Dans la région, des *Roches* portent le nom de *Charlemagne*. — En effet, on lit dans G. Musset (3) :

1° *La Vallée*. — *a*) Non loin des Dolmens de la Vallée, on montre un trou, pratiqué dans la couche calcaire, que les habitants regardent comme formé par un *Coup de la Lance* de Charlemagne (4).

L'un de nous a pu, en octobre 1910, aller voir de quoi il s'agissait exactement. Il n'a *rien pu découvrir*, malgré des recherches attentives. Dans le pays, on en a perdu le souvenir. — Mais, certainement, il y a un rapport entre ce « Coup de lance » [sans doute une petite *cupule*, *en bout de canne*, comme au *Pas du Roi*, aujourd'hui *oubliée*], les *Chemins*, et le *Pas du Roi* CHARLEMAGNE !

b) *Trou Charlemagne*. — Ce trou a été tout récemment découvert ; il se trouve entre les *Groies de la Roche* et *Maison neuve*. Il s'agit probablement d'un *Souterrain-refuge*, dont l'entrée est aujourd'hui fermée. Ce qu'il y a de curieux à noter, c'est que le nom de *Charlemagne* n'a été appliqué que tout récemment à l'entrée, qui n'est pas éloignée des Dolmens de la Vallée.

2° *Saint-Porchaire*. — A Saint-Porchaire, on trouve aussi, d'après A. Cousset :

a) *Le Coup de lance de Charlemagne* ; *b*) Des traces des *Roues du Char de Charlemagne*, creusées sur le rocher.

Tout près, dans *le même lieu*, l'un de nous a découvert une curiosité naturelle : *La Mer de Pierres* [ce nom est l'expression

(1) F. VOULOT. — *Les Vosges avant l'Histoire*, 1875, in-4°.

(2) Il existe à Néris-les-Bains (Allier) un Palais des *Kars* ; et peut-être faut-il rapprocher ce terme de *Karl*. — Le Radical Celtique *Kar* a donné le nom de la rivière *Le Cher*, affluent de la Loire, et le latin *Carum*.

(3) G. MUSSET. — *Loc. cit.*, p. 142.

(4) Situé à 1 kilomètre, à vol d'oiseau, du Château de la Roche Corbon. — Dans le voisinage, *Grottes préhistoriques* (Musset, p. 90 et 91).

même du chasseur, qui lui servit de guide[1]; et qui jusqu'à ce jour est restée inédite, bien que connue, dans les villages d'alentour, sujet sur lequel nous reviendrons, à propos des traces de roues, etc...

a) Coup de Lance. — Il s'agit d'un *trou*, d'ordinaire rempli de terre, qui a environ 0^m19 de largeur au maximum, profond de 0^m16, en forme de *cône* renversé, ou d'obus placé la pointe en bas. Les parois sont verticales jusqu'à 0^m10. C'est l'image, en très grand, des cupulettes du *Pas du Roi*! — C'est donc un *Bassin*, conoïde, creusé dans le Rocher, et dont les parois sont *lisses* et comme polies.

A une dizaine de mètres, se trouvent deux autres *Cavités*, analogues, mais beaucoup plus larges, ayant 0^m30 et 0^m40 de diamètre, espacées de 0^m60. Il s'agit, évidemment, de deux autres *Gravures sur Roches* (1), peut-être de *Sabots d'Equidés?*

Les bords de ces gravures, et ceux du *Coup de lance* en particulier, ont été endommagés par les traces de roues du char ci-dessous. Elles sont donc *plus anciennes*.

Dans les environs, on connaît deux autres *Coups de lance*, analogues (2).

b) Roues du Char. — Il s'agit de *Sillons*, creusés dans le rocher, paraissant de deux époques différentes. Les plus *petites*, qui sont les plus anciens, ont 0^m12 de large; les autres, qui coupent souvent ceux-ci, ont jusqu'à 0^m28, avec un écartement des roues de 1 mètre environ.

A la *voie principale* est parallèle une sorte de *sentier*, par où aurait passé le *conducteur*, allant à pied; il est large de 0^m45. Les Sillons et le Sentier serpentent, contournent, comme à dessein, des *bosses* de pierre, et changent sans cesse de direction.

Le *Coup de lance* ci-dessus (2) se trouve entre un des *Sillons* de roue, et l'endroit du *passage des chevaux*; il est *antérieur* à ces traces.

Le tout se trouve à la *Combe du Clâtre* ou *Groies Bertin* (3), près de Torfou (Commune de Saint-Porchaire).

On connaît, comme monument comparable, un *Chemin gaulois*, dont les traces existent, *gravées* dans une *couche calcaire compacte*, à Trosly-Loire (Aisne) (4). Les chars gaulois, là, n'avaient que 1^m05 d'écartement entre les *roues*; aussi n'étaient-ils trainés que par *un*

(1) Non loin de là, il y a le *Pas* [ou *Champ*]*de la Mule* [à étudier].

(2) M. Marcel Baudouin a observé un bassin analogue à l'Ile d'Yeu (Vendée) [*Bassin du Ganoël*].

(3) Nous publierons ultérieurement une description détaillé de ces *Traces sur Roches*.

(4) Peigné-Delacourt. — *Notice sur divers monuments de l'Epoque celtique dans le Département de l'Aisne.* — Paris, A. Durand, 1864, in-8° 16 p., 5 fig.

seul cheval! A Trosly-Loire, les pas du cheval ont tracé un *sillon*, au milieu de la voie comme à Torfou, du reste; et les ornières des roues donnent la largeur du char.

Inutile d'ajouter qu'il y a des chances pour qu'il s'agisse, en Charente-inférieure comme dans l'Aisne, de *vraies traces de Roues de Chars gaulois* (1) dans un *Chemin*; mais nous sommes certainement en présence, encore là, pour le *Coup de lance*, d'une *Gravure sur Roches* de l'*époque Néolithique*, dont l'explication nous échappe, mais dont l'*âge* paraît démontré par l'existence d'un *Bassin*, sorte de sculpture déjà assez bien connue. — C'est toujours M. Cousset qui a fait cette belle découverte; et il importe de lui en attribuer encore tout le mérite (2).

3° *Explications.* — Ces données nouvelles nous permettent de retrouver la trace du passage de Charlemagne entre le Canton de Matha et Saintes.

a) *Bassins.* — De plus, il est probable que les *Coups de lance* se rapportent bien à des *Bassins néolithiques*, à rapprocher des Gravures du *Pas du Roi.* — On retrouve des *Roues de Char* (3) analogues, près de Gravures de Sabots d'Equidés, au niveau de vieux chemins.

b) *Voie lactée.* — Il ne faut pas s'étonner de voir le nom de *Charlemagne* accolé à des Gravures quelconques sur Rochers, *Cupules* ou *Sabots d'Equidés* : ces dernières étant très proches parentes

(1) Il y a aussi en Forez des Empreintes des *Roues du Char de saint Martin* (Gras. *Forez préhistorique*, p. 28).

(2) *Relations entre le chemin dit du Coup de la lance et les traces de roues, etc., du Char de Charlemagne*, et la *curiosité naturelle, connue sous le nom de* La Mer de Pierres. — Tout près (du chemin) dans le même lieu, se trouve une curiosité naturelle : *La Mer de Pierres*, qui, jusqu'à ce jour, est inédite pour le monde des sciences naturelles, mythologiques, préhistoriques et légendaires, bien que connue des paysans, de date immémoriale.

C'est le lit d'une ancienne source, très considérable, jaillissant autrefois avec *violence* et sur une grande étendue, comme le prouvent encore les dentelles de roches, complètement dénudées, branlantes, aux crevasses très profondes, sur lesquelles les visiteurs passent difficilement, et avec hésitation.

Ce spectacle de la nature, de nos jours éteint, même aux grandes crues (sorte d'ancien Bassin de Neptune, beaucoup plus étendu que celui de Versailles, et *naturel celui-là*) a dû impressionner les Primitifs, qui lui auront voué un culte, dont le chemin voisin, creusé dans la pierre qui là aussi pointe partout, nous a gardé le souvenir grâce aux *traces des Roues du Char et des Pas de Cheval, et la cupule en Coup de lance*, etc.

Comme il manquait un nom à la légende du Char, et que ce nom devait être *auguste* et se ranger dans la catégorie des majestés divines, le Peuple, toujours épris de poésie, bercé de légendes ancestrales, lui décerna, comme à l'époque des héros d'Homère et des César de Rome, celui du Tout-puissant d'alors : *Divus Karolus Magnus* !

(3) A Pompéi, les *Sillons des Roues de Char* n'ont guère qu'un pouce de profondeur; il est vrai qu'en Charente-Inférieure nous sommes sur un calcaire tendre!

des *Cupules*, comme l'a montré l'un de nous pour l'Ile d'Yeu (Vendée).

D'ailleurs, il existe une légende, en Vendée comme en Charente-Inférieure (canton de Matha entre autres), d'après laquelle la *Voie Lactée* [on sait que nous rapprochons les Cupules des Etoiles] n'est autre que le *Chemin de Saint-Jacques* (1), qui conduisit (2) Charlemagne de France en Espagne (3), ou même le *Chemin de Charlemagne* (4)!

On voit par là combien est riche le *Cycle carolingien*, en matière de légendes!

B. *CHEVAL BAYARD.*— Chacun sait que *Bayard* (5) est le nom du *Cheval, unique, des Quatre fils Aymon*! Ces quatre frères, guerriers très populaires, étaient fils d'Almont, duc de *Dordogne*, d'après les uns, c'est-à-dire, dans cette hypothèse, originaire des Charentes. Ils se révoltèrent contre *Charlemagne* et guerroyèrent surtout dans les Ardennes. D'après la légende, leur *Cheval Bayard* erre toujours la nuit dans les Ardennes.....

a) Or, on a, dans les Ardennes, en Belgique et ailleurs, nombre de Gravures (vraies ou fausses) sur roches de *Pieds d'Equidés*, qui sont des *Pas de Bayard* ou des *Quatre fils Aymon* (6) : ce qui s'explique très bien, puisque ce sont des empreintes, laissées par *Bayard errant* (7), comme le Juif du même nom.

(1) Le nom de *Chemin de Saint-Jacques* ne doit pas étonner. — Il y a, en Savoie, la *Pierre Saint-Jacques*, où, d'après la légende, des *Fers du Cheval de saint-Jacques* seraient imprimés sur la roche. — Or, il ne s'agit là que d'une *pierre à Cupules* ordinaire, avec, en outre, des cavités, naturelles, *pédiformes* (Schaudel, 1908, p. 31).

(2) La *Voie Lactée*, dans les légendes *Egyptiennes*, est le CHEMIN *éthéré*, conduisant à la demeure des Dieux; pour les Chrétiens mystiques, c'est le CHEMIN DES AMES allant vers l'Eternité. — Tout cela se tient, n'est-il pas vrai? — *Voie* ou *Chemin*, c'est la même chose!

(3) Elle a, là, d'ailleurs, à peu près la direction de la Route d'Espagne.

(4) En Vendée, la *Voie Lactée* s'appelle le *Chemin de Saint-Jacques* (*Rev. du Bas Poitou*, 1910, p. 257, note 2).

(5) *Bayard*, d'après le Dictionnaire Larousse, veut dire un cheval *bai* ou *bai-brun*.

(6) CHEVAL BAYARD. — Sept cas, connus de nous : 1° *Roche du Plateau de Touilh* (Gironde) : Sabot du *Cheval des Quatre fils Aymon*; — 2° *Roche de la Montagne de La Llauso* (Pyrénées) : *Cheval Bayard*; — 3° *La Pierre Bayard* : *Cheval Bayard* [des Quatre fils Aymon]; — 4° *La Roche Bayard* : Dinant (Belgique) : *Cheval Bayard* des quatre fils Aymon. — Cavités naturelles]; — 5° *Rocher des bords de l'Ourthe* (Belgique) : *Cheval Bayard des quatre fils Aymon* — [Cavités naturelles ?] ; — 6° *Le Pied de Bayard de Berthem, près Louvain* (Belgique) ; 7° *Pas du Cheval de Bayard*, à Mézilles, près Champ-Dollent (Yonne).

(7) Dans les Ardennes, du temps du poète Malherbe, on voyait encore « l'*estable* de Bayard », au village de Château-Renaud (Renaud est l'un des fils Aymon). A Berthem, près de Louvain, on montre encore sa mangeoire.

A Dortmund (Westphalie), dans l'église de Reinoldkirche (Saint-Renaud, toujours l'un des fils Aymon), on conserve un *Fer à Cheval* de Bayard [ce qui

Mais comment expliquer le passage de *Bayard*, lui-même, en Charente ? C'est facile.— C'est qu'en effet sa *Légende* y existait déjà au préalable ! En effet, on le retrouve, ce *Cheval Bayard*, jusque dans les Pyrénées [Montagne de La Llauso], où il y aurait, sur un rocher, un pied d'Equidé (1).

Dès lors tout s'explique : Le peuple a confondu, depuis, le *Cheval des Quatre fils Aymon*, les ennemis de Charlemagne, avec celui de *Charlemagne* ; et il a mis tout cela à la même sauce (2) !

Plus tard, on a fini par oublier les propriétaires de l'unique *Bayard*, au profit du grand Roi (3).

b) Ce qui explique d'ailleurs le passage du *Cheval des Quatre fils Aymon* au nom de *Charlemagne*, c'est une partie de la légende, qui dit : « Lorsque Charlemagne triompha enfin des vassaux révoltés, il exigea *qu'on lui livra leur précieux auxiliaire* ; et il le fit jeter dans la Meuse une pierre au cou. Mais le Cheval s'échappa à la nage et se réfugia dans la Forêt des Ardennes, où on l'aperçoit toujours... », bien entendu, puisqu'il est légendaire !

c) D'après la plus ancienne rédaction française de la Chanson de Geste des *Quatre fils Aymon*, BAYARD est déjà représenté comme *faé*, c'est-à-dire doué de *qualités surnaturelles* ! Cela montre bien que ce Cheval est non pas *historique*, mais *légendaire*. Il est, par suite, *bien plus ancien que les fils Aymon eux-mêmes* ; et on n'a fait que leur octroyer ce cheval, pour rendre plus intéressante leur histoire (4).

prouve, une fois de plus, que les *Fers à Chevaux* sont bien antérieurs à l'époque Carlovingienne !].

(1) P. SÉBILLOT. — *Folklore de France*, t. II, p. 384 et 387.

(2) CHEVAL DE CHARLEMAGNE. — Quatre cas, connus de nous : 1° *Rocher du Sault du Prince Charles*, à Saverne (Alsace) : *deux Sabots* [*Cheval de Charles*] ; — 2° *Roche de Chalmont* (Vosges) [*Cheval de Charlemagne*] ; — 3° *La Pierre de Charlemagne* [*Cheval de Charlemagne*], près La Glacière (Vosges) ; — 4° *Le Pas du Cheval de Charlemagne*, à Gérardmer (Vosges).

(3) Nous n'insistons pas ici sur le rôle, bien connu, de *Bayard* et des *Quatre fils Aymon* en Belgique, et sur ses rapports avec les *Gravures de Pas d'Equidés*.

L'un de nous, M. le Dr M. Baudouin, a, en effet, l'intention d'étudier, dans un travail d'ensemble, cette question très vaste des *Gravures de Pieds* en général ; nous nous bornons à y renvoyer, pour ne pas trop allonger ce mémoire.

(4) Froissart a cru, dur comme fer, aux Quatre fils Aymon, comme Tite Live aux légendes de Rome ! En réalité, il s'agit de *faits légendaires*, ayant pour base des faits vrais, mais beaucoup plus anciens.

Il est donc probable que la légende est bien *plus vieille* que Charlemagne et ses ennemis ! Elle doit avoir, pour fond primitif, des récits *pré-romains* ; d'où les deux fables (française et germano-belge), tirées d'un même fonds, d'origine *celtique*. — Elle est à rapprocher de la Légende de *Roland* et de celle de la *Durandal*, qui est fort connue aussi en Charente-Inférieure [Courcelles-Seneuil, 1903].

M. Longnon (1) a, d'ailleurs, démontré que tout ce qui a été attribué à Charlemagne, dans l'affaire des Quatre fils Aymon, paraît se rapporter plutôt à *Charles Martel* : ce qui est fort intéressant à noter pour la Charente-Inférieure !

En tout cas, cette dénomination de *Bayard*, pour le *Pas du Roi*, prouve, une fois de plus, que les *Gravures d'Equidés* n'ont bien été découvertes qu'après *Charlemagne*, et qu'à l'époque où le *Cycle carlovingien* a été imaginé (2), sans doute notablement avant l'an mille, mais écrit seulement dans les chansons du geste du XII^e^ siècle, et que par suite les Gravures sont bien antérieures à Charlemagne et même antérieures à l'époque romaine, c'est-à-dire *préhistoriques* : hypothèse à laquelle nous nous rattachons d'ailleurs, étant donné l'*origine celtique* probable de la légende du *Cheval Bayard*.

Cette légende doit remonter à l'époque où de brillants *Cavaliers*, guerriers toujours à cheval à la manière des Arabes, envahirent notre pays, dans les premiers temps de l'*Age du Fer* ; et elle a pour base, sans doute, l'extraordinaire intelligence d'un des chevaux de ces hordes, venues de l'Est.

C. Remarques Générales. — Il résulte de là que les « Pas » sont bien ceux de *Bayard*, cheval légendaire antérieur aux fils Aymon, et que les petites *Cupules*, que nous décrirons, dites « bouts de canne ou pointes de cannes », sont devenues les empreintes du *Sceptre de Charlemagne*, parce qu'on a confondu plus tard *Bayard* avec le *Cheval du grand Roi* !

Cette explication d'ensemble de la Légende nous paraît aujourd'hui la seule acceptable ; et nous la croyons vraiment très instructive et très suggestive, aussi bien qu'au-dessus de toute critique.

Ne nous étonnons plus, dès lors, si les Troubadours de notre pays, quand la vieille *âme gauloise*, définitivement dépouillée de son enveloppe romaine d'occasion, raviva cette sorte de réminiscence primitive qu'on peut appeler la *Chevalerie*, transformèrent toutes les *Traditions orales* antiques en *écrits* célèbres, dont les héros devinrent les *Quatre fils Aymon* (Roman), *Roland* (Chanson), etc. Ils ne firent qu'imiter les anciens, en jouant à leur tour le rôle d'un Homère en France....

4° Rapports avec les Gravures. — On pourrait se demander ce qui a commencé en l'espèce : Est-ce la *Gravure* ? Ne serait-ce pas

(1) *Revue des Questions historiques*, 1879, p. 173-196.

(2) Dans l'*Histoire des Quatre fils Aymon*, Bayard, frappe du *pied* sur un *bouclier*, pour réveiller son maître ! — On voit ici l'importance que jouait le *Sabot* de cet intelligent animal.

la *Légende*, ou plutôt le *Fait* qui se trouvait, autrefois, à l'origine du récit légendaire ?

Pour nous, il n'y a pas de doute à avoir : c'est la *Gravure* qui est la plus ancienne. C'est là le *Fait* primordial, dû à une *action humaine* (très ancienne et *oubliée*), mais *retrouvée* beaucoup plus tard.

La *Légende* — qui n'est autre chose qu'une *explication*, après coup, d'une constatation matérielle *subite* — n'est venue qu'en second lieu, *lorsque, par hasard, on redécouvrit la Gravure*, le sens de ce travail étant inconnu des observateurs d'alors. Souvent, dans ces circonstances, on crut même à une intervention extra-terrestre [d'où la Légende à miracle] ! Ici on adapta à la sculpture en Sabot d'Equidé.... l'histoire (?) d'un *Cheval légendaire*.

Ce qui le prouve, c'est l'existence des mêmes légendes pour des *Lusi Naturæ, simulant ces vraies Gravures*, c'est-à-dire pour de *fausses gravures*, le peuple n'étant pas capable de faire la différence entre le *Travail humain* vrai et celui de la *Nature* ! Et, ce qui le démontre encore mieux, c'est l'histoire des *Pas du cheval ou de l'âne de saint Martin*, si nombreux et d'aspect si divers, qui ne peuvent avoir été *gravés* (dans le cas de *vraies gravures*) pour rappeler le passage du Saint. — Sans cela, en effet, on n'aurait pas donné ce nom à de *fausses gravures* ; rien n'est plus évident !

§ III. — Description du Pas du Roi.

Dans la description du *Pas du Roi*, nous avons à envisager :

1° Les CARACTÈRES DU SOL, qui supportent ces Gravures [ce qui correspond à l'étude *topographique* du *lieu dit* et *géologique du Rocher*. — C'est l'étude du support.

2° L'aspect général de l'ENSEMBLE DE LA GRAVURE, actuellement connu (1), en classant par catégories les sculptures sur rochers :

1° *Les Empreintes des Sabots d'Equidés à plat*, correspondant à plusieurs Gravures, se subdivisant en deux sortes :

a) *Gravures typiques* (cinq exemplaires) ; *b*) *Vestiges de sabots à plat* (neuf exemplaires) ;

2° Les *Empreintes de pinces et de sabots d'Equidés*, en forme de *Cavités en croissant* (six exemplaires) ;

3° Les *Ebauches de Gravures* (deux exemplaires).

Au total, 22 GRAVURES DE SABOTS : *typiques*, *incomplètes*, ou *détruites*.

(1) Il est à peu près certain qu'il y a encore des Gravures à découvrir : *a*) dans le *Bois des Casernes*, sous la terre et les broussailles ; *b*) sous la *voie du tramway* et la route de Marennes à Saintes.

4° Les Cupulettes typiques, qui sont :

a) *Simples*; *b*) *conjuguées*; et au nombre, connu jusqu'à présent, de 93.

3° Chaque Gravure en particulier.

4° Les Rapports de ces diverses Gravures entre elles.

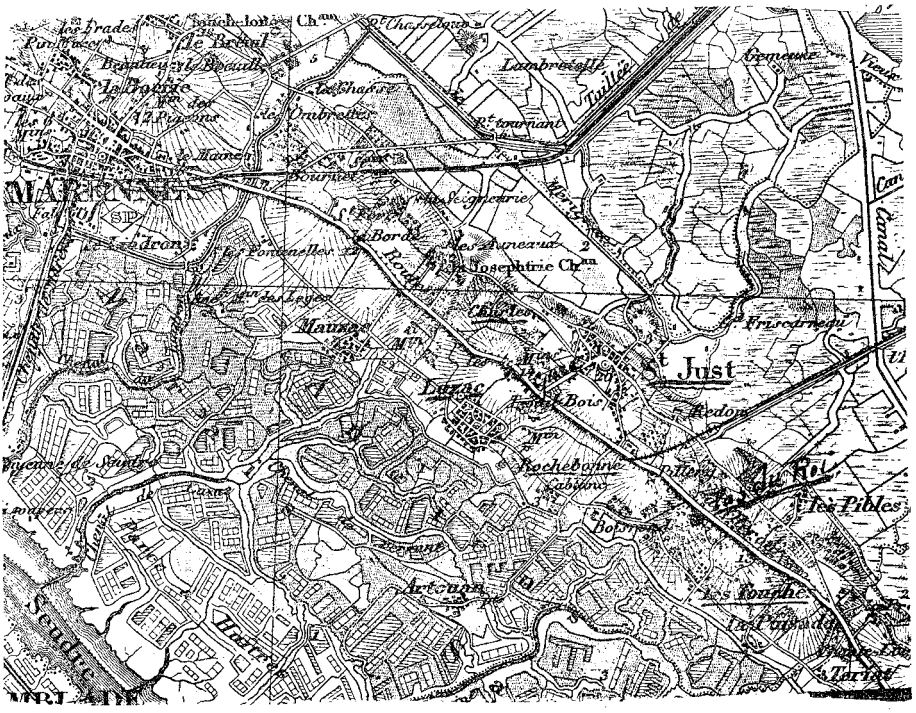


Fig. 3.— Carte des Environs de Saint-Just (Charente-Inférieure), au niveau du Pas du Roi [Extrait de la Carte du Service géographique de l'Armée]. — Echelle : 1/80.000.
A noter : la forme de la *Presqu'île de Saint-Just*, jusqu'à l'*Ile de Marennes*; — la situation de la Route et du Pas du Roi, au faite et sur la *ligne de partage des eaux* de cette presqu'île.

I. Topographie. — Le *Pas du Roi* a une situation géographique très intéressante (*Fig.* 3).

a) *Géographie*. — Il se trouve à peu près au milieu de la *presqu'île*, qui, partie de l'Ouest de Saujon, s'avance vers le Nord-

(1) Saint-Just correspond certainemnt à une ancienne île, *post-romaine*.— Leterme, dès 1826, en a donné la preuve, en signalant les *Pas*, qui la séparaient jadis de l'île de Marennes et de Saint-Sornin [Fortification des Pibles : Comte du Danguion, 1651] [Voir Leterme, p. 173] (Fig. 3).
Mais, à l'*époque Néolithique*, toute cette région ne formait qu'une vaste plaine calcaire. Les effondrements du sol, qui ont fait les Marais et les Iles de la Charente-Inférieure, sont tous *post-néolithiques*, comme en Vendée et ailleurs.

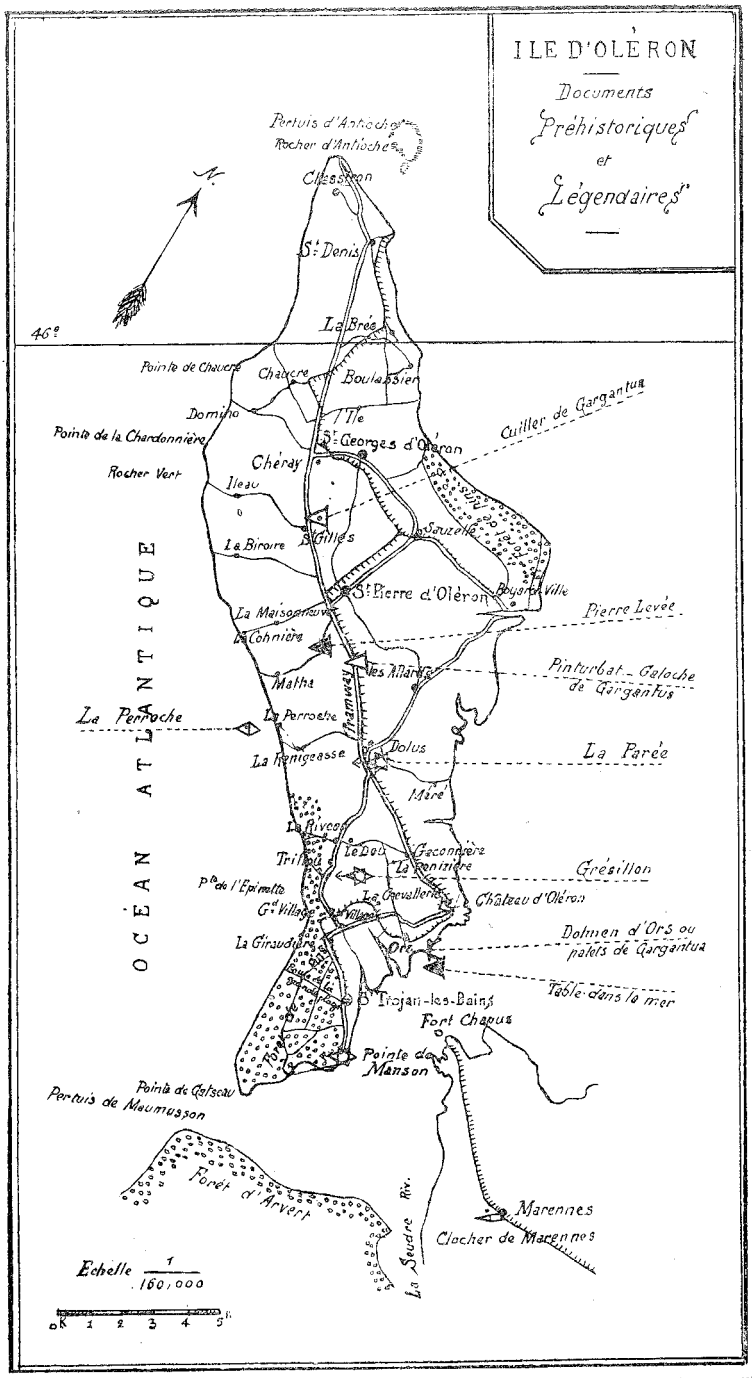


Fig. 4. — Les Environs de Marennes, du côté de l'Ouest. — Chemin, de Saintes à l'Ile d'Oléron, par Marennes et Le Chapus, où se trouve le Pas du Roi, qui est à l'Est de Marennes. [Cliché Jacques Rougé].

Ouest jusqu'à Marennes et l'Océan, formant un léger dos d'âne, très allongé et large de deux kilomètres à peine, entre deux Marais, celui de la Seudre au Sud, celui de Saint-Aignant au Nord, où il y a eu jadis de larges estuaires et des fjords profonds, occupés par la mer. Il correspond à un *Chemin*, qui jadis menait de Saintes à la presqu'île d'Oléron, par le Chapus, avant l'isolement de l'île (*Fig.* 4).

Il est situé dans la commune de Saint-Just, à environ deux kilomètres au Sud-est, sur la Route départementale n° 7, de Saintes à Marennes et à la pointe de Chassiron (île d'Oléron), un peu à l'Est du point où il y a un embranchement d'un tramway départemental, portant le nom d'origine celtique de *Rochebonne* (1) et près de la borne kilométrique 32 (*Fig.* 3).

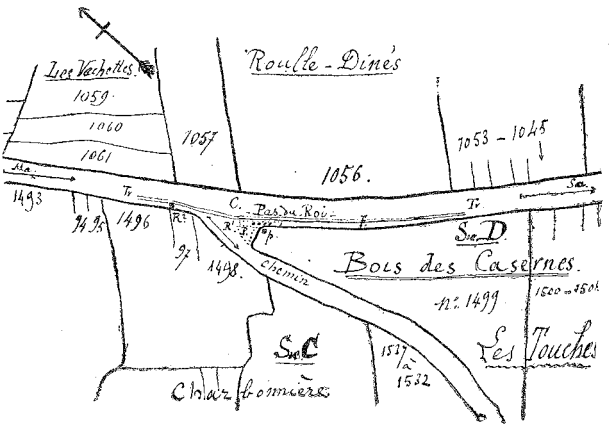


Fig. 5. — Situation du *Pas du Roi*, à Saint-Just (Charente-Inférieure), d'après le CADASTRE, réduit de 1/2. — Echelle : 1/5.000. — *Légende* : P, Délaissé de Chemin et *Pas du Roi* ; — p, poteau indicateur du *Chemin sur rocher* (R1), dit de *Charbonnière* ; — Tr, Voie du Tramway ; — Sa, Direction de Saujon ; — Ma, Direction de Marennes ; — C, Route départementale de Saintes vers Oléron ; — F, Fossé *Sud* de la route ; — C et D, Sections du Cadastre ; — R^2 Rocher émergeant.

b) *Cadastre.* — Au Cadastre, cette région dépend de la Section D, dite *des Touches*, village situé au Sud.

Le *Pas du Roi* correspond exactement à l'embranchement d'un petit chemin, allant vers le Sud, et débouchant sur la route, en un point où le tramway de Marennes a dû mettre un poteau indicateur de croisement ; c'est le Chemin de *Charbonnière* (2).

Les Gravures sont visibles dans le fossé *Sud* de la route, à 1 mètre

(1) Même nom qu'un *plateau* rocheux *submergé* dans l'Atlantique, en face de l'Ile de Ré et la Vendée. — Il signifie : *rocher limite* [*Roch'*, rocher ; *bonn*, limite].

(2) Ce Chemin sépare la section D de le section C, au Cadastre ; il a donc un certain intérêt et représente certainement un *vieux chemin*.

au Sud du *talus de la voie ferrée*, en face ce poteau, au coin Ouest d'un bois appelé *Bois des Casernes* (section D, n° 1499) (*Fig.* 5).

Précisément, en face les premières gravures du fossé, se trouve un délaissé de ce chemin, actuellement couvert de broussailles et d'arbustes (*Fig.* 5 ; P). Mais ce chemin passe *sur le rocher même, encore complètement découvert de terre végétale* à son niveau.

C'est ce point précis qui s'appelle dans le pays le *Pas du Roi*, en raison de l'existence des Gravures signalées.

e) *Altitude.* — L'*altitude* est d'environ 13 mètres au-dessus du niveau de la mer [cote de la Carte d'Etat-major, au nord des *Touches*] (1) (*Fig.* 3).

La route, occupant le sommet du dos d'âne de la presqu'île de Saint-Just, c'est-à-dire la ligne de faîte, les Gravures se trouvent, en somme, *au point le plus élevé* de la région, suivant ce qu'on observe d'ordinaire.— Le Plateau, où est situé le Pas du Roi, s'appelle aussi le Plateau de *Rochebonne*.

d) Géologie. — Le sous-sol, c'est-à-dire le Rocher sur lequel les sculptures ont été exécutées, est en *Calcaire*, un peu tendre et friable.

Pour s'en rendre compte, il suffit d'examiner la roche qui pointe au niveau du chemin et un peu à l'Ouest (*Fig.* 5 ; R^2), et surtout le fossé où sont les Sabots d'Equidés.

La feuille de la Carte du service géologique des Mines, correspondant au Pas du Roi, n'étant pas encore publiée, il serait téméraire à nous de préciser l'étage géologique de ce *Calcaire* ; mais nous sommes presque certains qu'il est le même qu'aux environs de Royan (Les Combots, par exemple), et qu'il doit s'agir là de l'*Aturien*, c'est-à-dire du *Sénonien supérieur* (3), et même du sous-étage dit *Dordonien*, par A. de Lapparent (4).

Voies d'accès. — La meilleure façon de se rendre au *Pas du Roi*, c'est d'utiliser le chemin de fer, jusqu'à Marennes ou Saujon.

a) En venant de Paris, descendre du rapide à Saujon ; prendre le petit chemin de fer départemental sur route de Saujon au Chapus ; puis descendre à l'arrêt facultatif des *Touches*, sans aller jusqu'à Saint-Just (dont la gare est à deux kilomètres au moins à l'Ouest).

(1) Il est possible que cette altitude ait été plus grande jadis, sol paraissant s'être *affaissé* (Formation des Marais, etc.), depuis l'époque romaine elle-même.

(2) A remarquer que, dans l'Océan atlantique, le Plateau, de même nom à l'époque celtique, est aujourd'hui *affaissé*, et devenu *sous-marin* : à 5 mètres au-dessous des plus basses mers!

(3) L'un de nous a bien recueilli, dans le voisinage, quelques *fossiles ;* mais leur détermination précise n'a pu encore être faite ; ils ne viennent pas d'ailleurs de ce Calcaire.

(4) *Traité de Géologie*, 1908, t. II, p. 1455.

Suivre à pied la route, sans atteindre la jonction des deux lignes de tramway (arrêt à ce croisement (1), pour l'aiguillage), pendant 1 kilomètre ; arrivé à la borne 32, s'arrêter au niveau du *Poteau indicateur de croisement* du tramway *par le Chemin de Charbonnière*.— Le *Pas du Roi* est au pied du poteau (*Fig.* 5).

b) En venant de Marennes, descendre soit à Saint-Just, soit aux Touches, soit au croisement. Il vaut mieux aller jusqu'aux *Touches*, et revenir ensuite au *Pas du Roi, à pied*. C'est plus sûr, car on ne peut refuser l'arrêt, en prévenant à l'avance (*Fig.* 3).

II. Description d'ensemble des Gravures. — Ce que l'on connaît aujourd'hui du *Pas du Roi* correspond à une surface rocheuse, parfaitement plane, limitée par une *route* au nord, un *bois* au sud, un vieux *chemin sur rocher* à l'ouest, et par un *fossé*, non exploré, à l'est. Cette plate-forme, jadis *dénudée*, correspond actuellement au fond du fossé sud de la route, sur une largeur de $1^{m}50$ pour une longueur de 9 mètres seulement.

La figure d'ensemble des gravures (*Fig.* 6) permet de se faire une juste idée de la Station, où l'on constate que les différentes sortes de gravures, déjà énumérées, sont *enchevêtrées*, de façon inextricable, les unes dans les autres; qu'elles ont des *orientations* différentes; qu'elles sont séparées par des *intervalles inégaux*; qu'elles n'ont *pas les mêmes dimensions*, etc., etc.

Tout cela a l'air distribué au hasard. Pourtant, il y a une *agglomération* manifeste des *Gravures de Sabots d'Equidés* au centre de la figure; et, au contraire, une plus grande abondance des *Cupules* aux deux extrémités Est et Ouest (2), surtout à l'*Ouest*, c'est-à-dire du côté du *Soleil couchant*.

1° Gravures simulant des Empreintes horizontales [Sabots d'Equidés représentés a plat. — La catégorie la plus intéressante des gravures, celle qui, par la découverte du n° I, a fait appeler cette figure, sinon des *Sabots d'Equidés*, du moins des *Empreintes de Pas de Cheval*, est celle où la sculpture simule vraiment *l'empreinte d'un sabot appuyant sur de l'argile dure ou de la vase presque solide*. — C'est une sorte de *Négatif* de la base d'un pied de cheval; une sorte d'empreinte obtenue comme par un moulage au plâtre.

Nous en comptons déjà (3) *quatorze* de ce genre, plus ou moins bien exécutées — Parmi celles-ci nous distinguons deux variétés :

(1) Situé au lieu dit *Rochebonne*.

(2) Cela semblerait indiquer que nous sommes peut-être au bout de la sculpture du côté Est, surtout si l'on note qu'il existe, aux deux bouts Est et Ouest, une gravure de sabot typique, semblant clôre la figure de ces deux côtés (*Fig.* 6). — Mais ce n'est là sans doute qu'une apparence toute fortuite.

(3) On en découvrira certainement d'autres plus tard, soit dans le fossé, du côté de l'Est, soit au Nord ou au Sud!

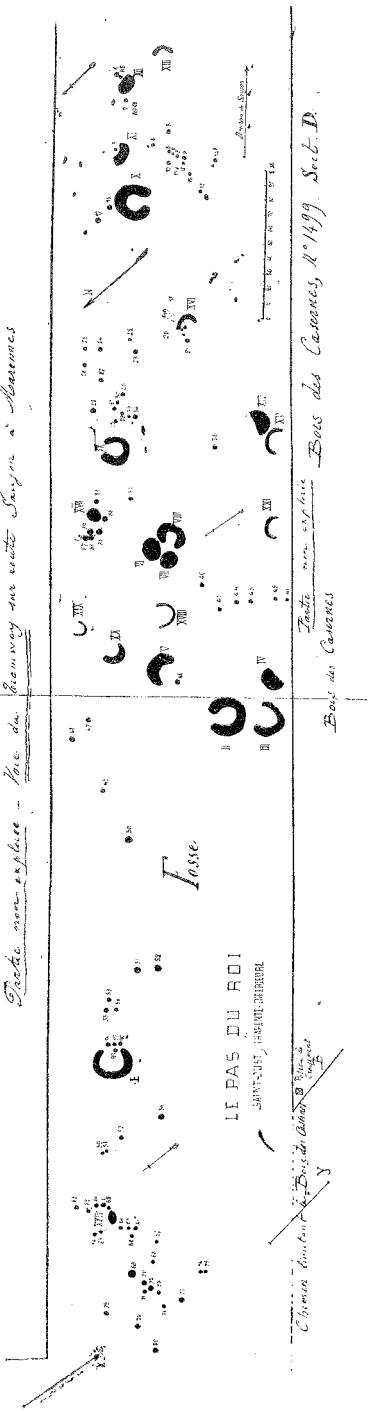


Fig. 6. — Plan d'Ensemble du PAS DU ROI, de *Saint-Just* (Charente-Inférieure). — Dessin d'Edmond Hue, d'après le *Décalque* pris sur le terrain, réduit au 1/10 à la Chambre claire. — Echelle : 1/50. — *Légende* : I à XXVI, *Gravures de Sabots d'Equidés*; — 1 à 93, *Cupulettes*; — X, Y, *Chemin de Charbonnière*, croisant le Pas du Roi; — B, Poteau indicateur de ce Chemin; — C, Cupulettes *conjuguées* (39, 86 et 87).

a) *les Gravures absolument typiques*, indiscutables ; *b*) *les restes d'Empreintes ne correspondant pas à la totalité* de la sole, mais seulement à sa *partie antérieure* (pince), ou à sa *partie centrale* (fourchette).

a) *Gravures typiques*. — Les premières correspondent aux Gravures numérotées I, II, III, IX, X (*Fig.* 6). Elles sont donc au nombre de *cinq*.

L'une d'elle, le n° I, est *bien isolée* des autres ; c'est celle qui a attirée *la première*, certainement, l'attention, en raison de sa situation sur un vieux *Chemin* (ce qui l'a fait apercevoir assez tôt), et surtout par sa bonne exécution et ses dimensions.

Il faut en rapprocher, comme perfection et comme *situation* (s'il n'y a pas d'autre gravure à l'Est, dans le fossé ou ailleurs) la Gravure n° X, d'excellente exécution également (1), mais plus petite.

(1) Le *Sabot d'Equidé*, en forme de *Croissant*, gravé sur une pierre d'un mur [*Mur des Païens*], à 100 pas de la Grotte Adalric, à Sainte-Odile (Vosges), ressemble singulièrement à ces gravures du *Pas du Roi*.

b) *Restes d'Empreintes.* — Celles-ci sont, croyons-nous (car il est parfois difficile de les bien distinguer de la catégorie suivante), au nombre de *neuf*. Ce sont les gravures n° IV, VI, VII, XIII, XV, XVI, XIX, XXI, XVIII. Elles sont caractérisées par des sabots *très incomplets*, soit *ratés* et non continués, c'est-à-dire *arrêtés en cours* de leur fabrication; soit, plutôt, déjà en partie *détruits*. On ne retrouve pas là la forme annulaire, typique, avec interruption à la fourchette; mais des gravures, irrégulières, de *fourchettes*, que notre dessin d'ensemble a dû schématiser en SIMULANT DES EMPREINTES VERTICALES DE LA PINCE DU SABOT (*Fig.* 6).

2° GRAVURES (*Cavités*) *en forme de* CROISSANT. — Ces sortes de gravures, extrêmement curieuses et *absolument inconnues* de tous les Préhistoriens avant la découverte du *Pas du Roi*, auraient été fort discutées — au point de vue de leur existence, et surtout au point de vue de leur signification,— si on les avait découvertes *isolées*, et non pas *mélangées* intimement aux Gravures précédentes et aux suivantes! Mais il nous paraît démontré aujourd'hui qu'elles représentent, celles-ci, non pas des *négatifs* de sabots de chevaux *posés à plat*, *mais* des négatifs de *sabots enfoncés verticalement* ou à peu près, c'est-à-dire *obliquement*, dans un sol mou, mais résistant, comme de la vase durcie.

Ce qui nous le fait dire, ce sont les Gravures, de forme intermédiaire, qu'on trouve entre les plus caractéristiques de ces sculptures d'une part, et les autres variétés de gravures, dites *horizontales* et *à plat*, entières ou en partie détruites. — Certes notre interprétation sera discutée; mais il n'y a que notre hypothèse qui nous paraisse logique en l'espèce.

Nous comptons *six* gravures de ce genre. Ce sont les n^{os} V, VIII, XI, XII, XIV, XX.

Ces deux dernières catégories de Gravures, nettement *entremêlées*, se distinguent par ce caractère des *Gravures de sole, horizontales, typiques*, plus *isolées*; et il semble que cette constatation soit un indice d'analogie dans le travail et la signification.

Il s'agit de *cavités profondes*, en *croissant*, dont l'un des bords est plus ou moins *à pic* (parfois il est tout à fait *vertical*), et dont l'autre est en pente plus douce. Cela simule une sorte d'*enfoncement*, très vigoureux, atteignant parfois 0^m04 de profondeur de la pince d'un sabot dans de la glaise durcie. On dirait la trace du pied d'un cheval faisant un effort, pour démarrer une charge trop lourde dans une fondrière.....

3° EBAUCHES DE GRAVURES. — Nous n'avons remarqué que deux Gravures de cette sorte, reconnaissables d'abord à ce qu'elles sont

ovales, extrêmement *petites*, et très *peu profondes*, par rapport aux autres ; et surtout à ce qu'elles se trouvent au milieu d'un *ensemble de Cupules*, disposées d'une façon spéciale : point très important sur lequel nous reviendrons bientôt.

Cette sorte de sculptures correspond aux nos XVII et XXII (*Fig.* 6 et 7).

Remarques. — Nous avons donc deux ébauches et cinq gravures types ; comme les numérosXVII et XXII semblent être des ébauches

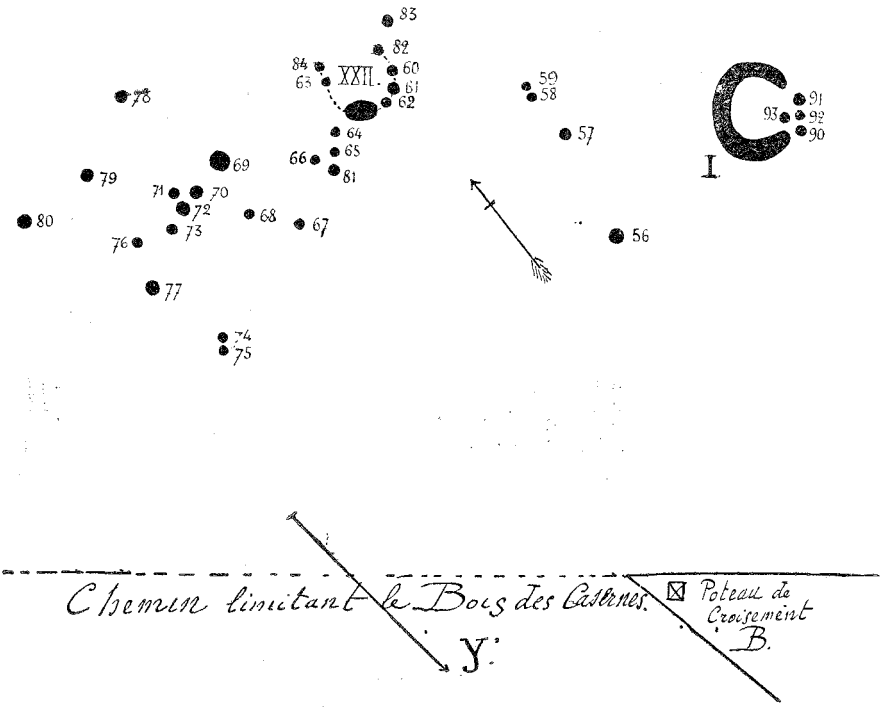


Fig. 7.— Gravures les plus intéressantes du *Pas du Roi*.— Echelle : 1/20. — *Légende* : I, Sabot d'équidé typique (Empreinte horizontale) : *Le Pas du Roi primitif* ! — XXII, Ebauche de Gravures avec Cupulettes en *demi-cercle* (60, 61, 62, 63 ; 82, 83, 84) ; — 69, Grande Cupulette ; — 56-59 (etc.), Cupulettes ordinaires.

de ces mêmes gravures à plat typiques, il en résulte que nous avons *sept gravures à plat* types, pour neuf atypiques, et six gravures en ovoïdes. Ces Chiffres semblent indiquer une proportion voulue, et un balancement intéressant à signaler pour les variétés observées.

4° Cupulettes. — Les *Cupulettes* du *Pas du Roi* méritent bien ce nom, en raison de leurs formes et de leurs dimensions, qui sont très restreintes (*Fig.* 7).

A. *Caractères physiques.* — 1° *Forme.* — Leur *forme* est constante. On les a comparées à des traces qu'un *bout de canne* ou de bâton ferait dans de la vase ; qu'une *hampe de lance* ferait dans la terre ; qu'un *bout de doigt* laisserait, s'il était enfoncé verticalement dans du beurre ou de la cire molle (d'où leur nom d'*Empreintes digitales*, d'ailleurs mauvais, parce qu'il prête à confusion). Elles sont *tronc-de-coniques*, *coniques*, ou *cylindriques*. — Elles ne sont pas *évasées*, comme les cupules classiques (1).

2° *Dimensions.* — Leurs *dimensions*, moyennes, sont les suivantes : Diamètre de la base ou orifice : 0^m030 ; profondeur : 0^m015 à 0^m020 environ. Mais il y en a de plus grandes, d'autres de plus *petites*, et de plus profondes. Les plus petites n'ont que 0^m002 de base ; les grandes qui portent les n^{os} 69, 72, 77, 56, 51, 52, 50 et qui avoisinent la Gravure principale n° I, atteignent 0^m040 de base et 0^m030 de profondeur (*Fig.* 8).

3° *Nombre.* — Leur *nombre* est important ; nous en avons compté déjà 93, dans la partie découverte du *Pas du Roi*. Elles sont surtout

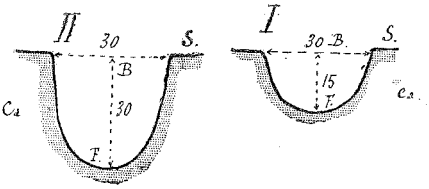


Fig. 8. — Forme et dimensions des CUPULETTES du PAS DU ROI. — *Echelle* : 1/2 Grandeur. — *Légende* : I, Cupulette du type ordinaire ; — II, Cupule *très profonde* ; — S, Surface du Rocher ; — B, Base ou orifice ; — F, Fond.

localisées aux extrémités *Est* et *Ouest* et au *Centre*. Il est probable qu'il y en a un certain nombre qui nous ont échappé, même dans le fossé découvert aujourd'hui.

4° *Groupement.* — Les cupulettes sont *simples* d'ordinaire, c'est à-dire *bien isolées* les unes des autres. Mais, parfois, elles sont *conjuguées*, c'est-à-dire *réunies*, quand elles sont très rapprochées, par de très petits *canaux de conjugaison*, creusés dans la roche. C'est le cas, en particulier, pour les cupules 39, 86 et 87 (*Fig.* 6), où l'on distingue nettement le travail voulu de réunion des trous cupuliformes [Voir notre Moulage du groupe XVII]. Ces canaux n'ont qu'un centimètre de profondeur à peine, et sont larges d'un centimètre.

(1) Nous appelons *Cupulettes*, non seulement des cupules, qui sont d'ordinaire au-dessous de 0^m030 de diamètre, mais qui ont une *profondeur égale ou à peu près à la moitié de leur diamètre*, de façon a obtenir un *Indice de profondeur de plus de* 50/100, ou à peu près. — Les cupules ordinaires, classiques, ont généralement un Indice de profondeur de *moins de* 50/100, parce qu'elles sont souvent très peu profondes.

5° *Distribution.*— Les Cupulettes sont distribuées sans ordre apparent, dans le fossé et sur la sorte de table calcaire, où apparaissent çà et là les sabots. Il ne semble pas qu'elles aient une disposition voulue (*Fig.* 6). Mais il est évident que c'est simplement, sans doute, parce que nous ignorons la clé du système, que nous n'apercevons pas ici l'idée directrice. Nous reviendrons plus loin sur ce point.

6° *Technologie.* — Les *Cupulettes* ont été creusées avec des *outils spéciaux*, qui ne peuvent pas être ceux ayant servi à commencer ou à terminer les gravures de *sabots*, comme nous y insisterons plus tard.

B. *Nature des Cupulettes.* — Au début, nous avions eu des doutes sur leur *caractère intentionnel*; et le fait est qu'on pourrait certainement en prendre quelques-unes pour des *Cavités naturelles: moules* externes de *fossiles*, ou *géodes* de calcaire. Mais une étude approfondie de la roche du sous-sol a montré que cette hypothèse n'était pas soutenable un instant. Il s'agit bien de Cavités, toutes analogues, *creusées par l'homme*! — D'ailleurs cette conclusion s'impose, quand on connaît les *quatre Cupulettes*, analogues, que M. Marcel Baudouin a trouvées, à l'Ile d'Yeu, dans le *granite*, car, là, le même problème ne peut pas se poser, et le doute ne serait pas soutenable.

C. *Origine.* — Au point de vue *légendaire*, elles représentent les traces laissées sur le sol par la *Canne*, ou plutôt le *Sceptre du Roi Charlemagne*, chevauchant en ce point, c'est-à-dire des *bouts de sceptre.* — On les qualifie quelquefois de *coups de lance*, également (1).

On connaît, dans les Vosges, des *Cupulettes* analogues, sous le nom de *Marques de Doigts* ou d'*Empreintes digitales*; ce sont les *Larmes de Sainte-Odile.* Il serait intéressant d'avoir des moulages de ces « Larmes », pour les comparer à nos « bouts de sceptre de Charlemagne » (2).

III. Description spéciale.— Nous allons maintenant décrire à fond les gravures principales, pour faire comprendre leur aspect et leur forme; nous ne pouvons pas, en effet, les passer toutes en revue.

(1) Voir, plus haut, ce que nous avons dit à propos du *Dolmen de La Vallée* et de *Saint-Porchaire.*

(2) On dit que *Sainte-Odile* est de l'âge du Bronze; c'est possible. Mais les Larmes peuvent être notablement antérieures.— Il est curieux de voir que l'absence de *Fers à Chevaux*, au milieu de ces cavités, a fait changer de sens la légende des Cupulettes, à Sainte-Odile!

Gravure nº I. — C'est une gravure représentant une *Empreinte horizontale* de pied de cheval, bien typique. C'est un *Sabot*, quoique la ressemblance avec un Fer à cheval soit frappante. C'est le *Pas du Roi*, c'est-à-dire la première sculpture connue! — Son axe est orienté au *Nord-ouest*, c'est-à-dire à 315° de la boussole. Le plus *grand axe* mesure 0^m250 et est *transversal*; le petit, de 0^m200, est dans le sens de l'axe du sabot. Moyenne de diamètre : 0^m225.

Ce sabot serait donc beaucoup *plus large que haut*, de 0^m05 au moins. — Or cela se voit très rarement, même au *Pied antérieur* du cheval *normal*, qui est d'ordinaire *circulaire*. En dehors des

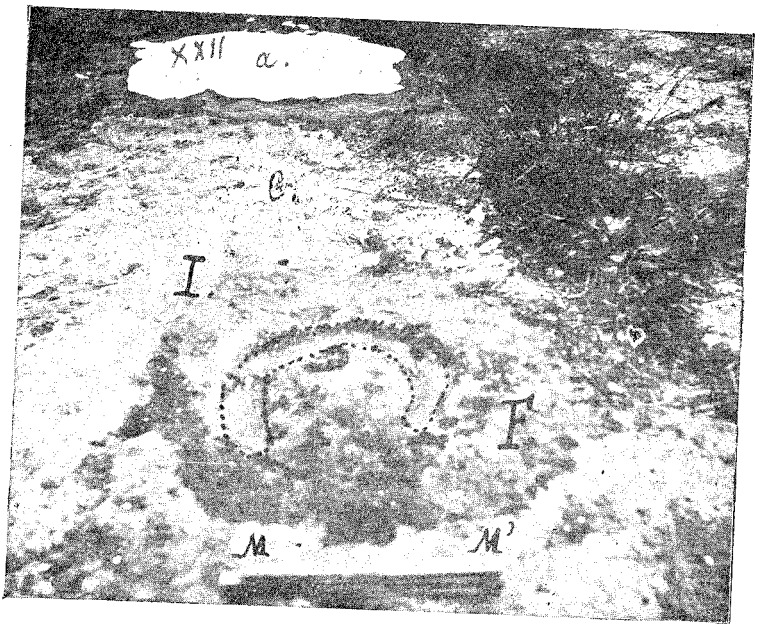


Fig. 9. — Empreinte horizontale, en Fer à cheval, du *Pas du Roi* (Gravure typique, nº I). — [Photographie de Marcel Baudouin]. — Vue prise à l'*Est*, immédiatement après l'ablation du *Négatif de plâtre*. — *Légende* : F, Fossé, — I, Gravure du Sabot; — MM, mètre plié (0^m20); — C, *Cupulettes*; — *a*, Négatif nº XXII (*Cupulettes* moulées).

dimensions exagérées (car le sabot des plus gros chevaux ne dépasse guère 0^m150 à 0^m180), cela semble indiquer, tout au moins, soit *qu'on n'a pas copié exactement la nature*, et que la gravure a été faite de chic; soit plutôt que le modèle ait été un *cheval non ferré*, au *sabot très étalé pour des raisons particulières*. La *fourchette*, haute de 0^m130, a 0^m120 de large à la base, et 0^m150 au *centre*. L'extrémité de l'onglon à *gauche* est *cassée*. Les *onglons* ont comme maximum 0^m40, 0^m050 et 0^m060 de large, et 0^m13 de profondeur. Leur intérieur est *très usé*, nettement *poli* d'un aspect spécial (*Fig.* 9).

Remarques. — Par suite de la profondeur de l'excavation des onglons et de la forme des bords, *également inclinés*, en dedans et en dehors, on pourrait croire qu'on a voulu représenter un vrai *Fer à Cheval*. Mais nous ne le croyons pas. D'ailleurs, comme nous le dirons plus loin, les sculptures de *Pinces* (Cavités ovoïdes) ne corroborent pas l'hypothèse *Fer à Cheval*. On n'aurait donc voulu représenter là qu'une *sole de Sabot, très étalé latéralement*, si tant est qu'il s'agit bien de la reproduction d'un sabot vrai : ce qui paraît probable comme nous essaierons de le prouver plus loin.

Gravure n° II. — C'est la deuxième gravure qui fut découverte pour la première fois en mai 1910, par M. A. Cousset, car elle se trouve dans le fossé, du côté du Bois des Casernes, et tout proche.

C'est aussi une *empreinte horizontale*, très comparable au n° I.

Elle est orientée au *Sud-ouest*, soit à 225°. Très circulaire, large de 0^m240, elle a environ 0^m230 de diamètre antéro-postérieur. Les onglons ont 0^m070 de large sur les côtés, 0^m060 en avant, à la pince; ils sont *profonds* et atteignent jusqu'à 0^m025. L'intérieur de la sole (fourchette) a 0^m130 de long (sans talon), et 0^m120 de large (*Fig.* 6, 10 et 11).

La partie sud et la partie est de la gravure sont *détruites*, si bien que la base de la fourchette (*talon*) est peu distincte; elle a environ 0^m060 de base. — *Pied antérieur*, étalé dans tous les sens de la même façon.

Gravure n° III. — Le n° III est aussi une *empreinte horizontale*. L'orientation est *Ouest-sud-ouest*, presque *ouest*, à environ 225° à la boussole. Base indistincte; longueur 0^m210, largeur 0^m200; diamètre moyen de la sculpture, 0^m200. Largeur de l'intérieur de la sole à la base, 0^m110; au milieu, 0^m130; hauteur, 0^m120. — *Pied antérieur droit*, probablement. Gravure rentrant dans la catégorie des empreintes complètes, comme les n^{os} I et II (*Fig.* 6, 10 et 11).

Gravure n° IV. — C'est une *empreinte oblique*, un peu *à plat*; mais ce n'est pas pourtant une véritable *Cavité en croissant*.

C'est, en somme, une moitié d'ovoïde, correspondant au petit bout de l'œuf, ou plutôt une moitié d'ovale. On dirait que la pince d'un sabot aurait été appliquée *obliquement* sur le sol, et s'y serait enfoncée au niveau de la *pince* seulement [*demi-ovale*] (*Fig.* 12, 13 et 14).

La direction du pas correspond au *Nord* environ. La corde de l'ovale a 0^m160; la courbe de l'axe est longue de 0^m300; le maximum de profondeur est de 0^m035.

Cette gravure, qui ne correspond qu'à la *pince* et aux extrémités

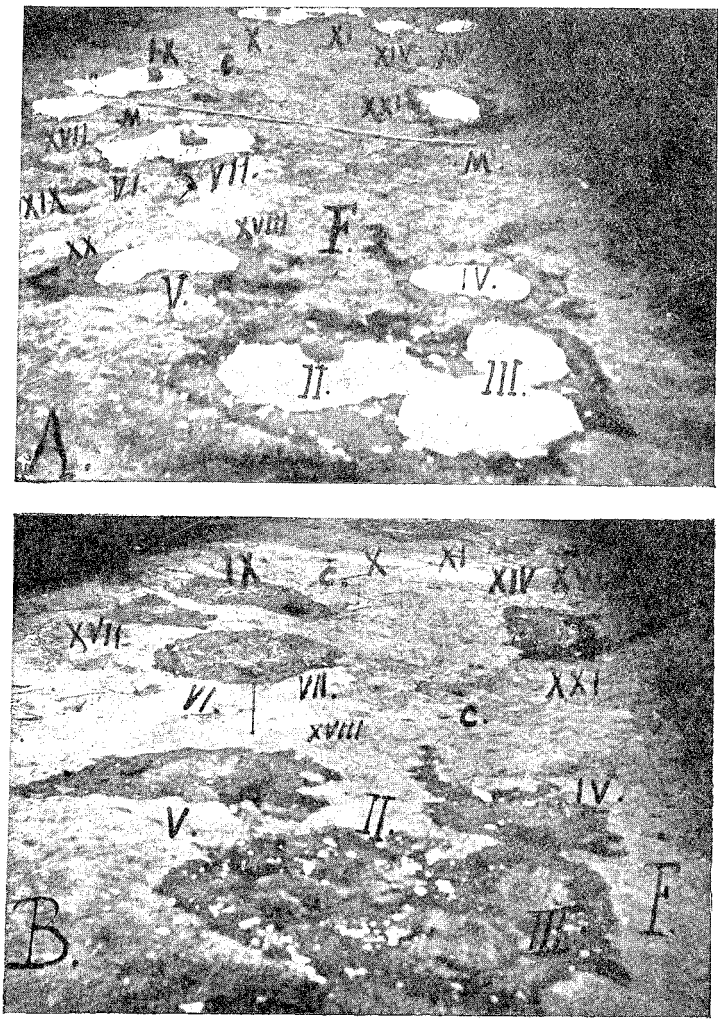


Fig. 10 et 11.— Aspect général du Pas du Roi, au moment de la *Prise des Négatifs en plâtre*, et immédiatement après leur *ablation*. — [Photographies Marcel Baudouin. — Vues prises à l'Ouest]. — A. Détail des *Prises de Négatifs* : II-XXI, Gravures nos II à XXI. — B. *Taches* correspondantes, faites par l'huile du moulage, autour des *Gravures*. — C, Cupules ; — F, Fossé ; — M M', Mètre.

antérieures des *onglons*, est presque unique en son genre; elle est très nette, avec des bords presque à pic (*Fig.* 13). Elle correspond, sans doute au petit *Sabot* d'un *Cheval* d'un type différent des autres, à *sole non étalée*. — Il doit s'agir d'un *Pied postérieur*, et non d'un pied antérieur, dans ce cas. — Les nos II, III et IV, sont voisins et bordent les *Bois des Casernes* (*Fig.* 6).

Fig. 13.

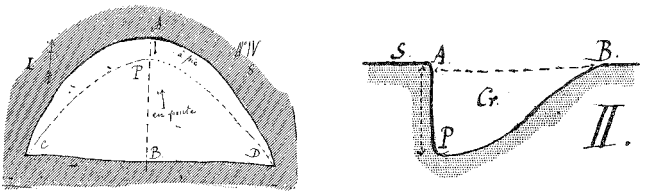


Fig. 12. — Schéma représentant la GRAVURE DE SABOT n° IV. — PLAN. — Echelle : 1/4 grandeur. — *Légende* : S, surface du rocher; — P, fond de la gravure (pince du sabot); — A, B, sens de la coupe antéro-postérieure (*Fig.* 13); — C, D, bord en pente; — C, A, D, partie à pic.

Fig. 13. — COUPE ANTÉRO-POSTÉRIEURE DE LA GRAVURE N° IV. — Même légende.

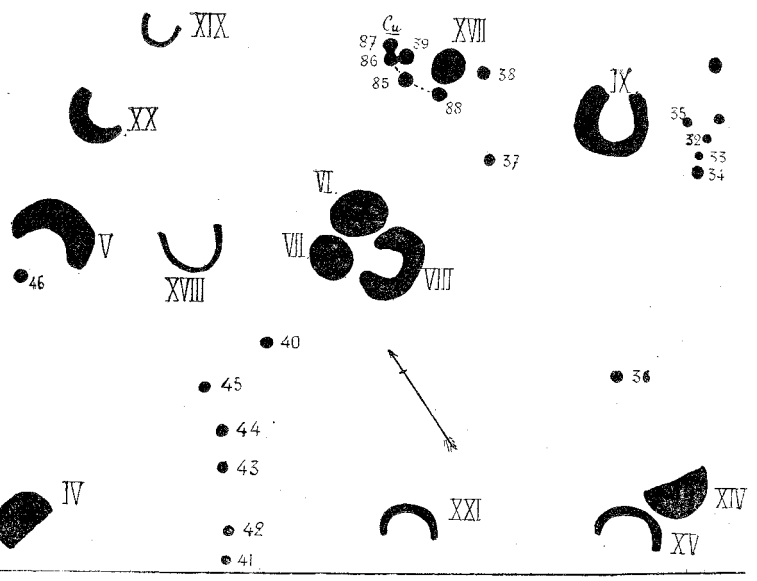


Fig. 14. — Les Gravures principales du PAS DU ROI à Saint-Just (Charente-Inférieure). — Echelle : 1/20. — *Légende* : VI, VII, VIII, groupe compact de *gravures incomplètes*. et de *cavité en croissant*; — V. CAVITÉ EN CROISSANT, typique ; — IV, *Empreinte oblique*; — XVII, EBAUCHE DE GRAVURE, typique ; — IX, Gravure de sabot (Empreinte horizontale, typique.

GRAVURE N° V. — Ce n'est pas une *empreinte horizontale*, quoiqu'elle soit plus étendue que la précédente; mais une sorte de sabot, posé perpendiculairement sur le sol. C'est le type de ce que nous appelons la CAVITÉ EN CROISSANT, avec *bouts* recourbés en ar-

rière, vers le talon du sabot. Elle est très nette et placée au milieu du fossé, près du n° II (*Fig.* 14).

L'orientation est *Est* (90°). Elle est profonde; au milieu elle atteint $0^{m}040$.

La *pince* est bien indiquée; mais la fourchette est incomplètement dessinée, mais distincte.

Ici, *on constate nettement que le Sabot modèle ne pouvait pas être ferré* (*Fig.* 15). En revanche, les traces du travail (*Stries parallèles* et longues, allant d'une extrémité à l'autre) sont des plus visibles, même sur le moulage. Courbe antérieure : $0^{m}330$; courbe postérieure : $0^{m}110$; largeur des onglons : à gauche, $0^{m}050$; à droite, $0^{m}100$; à la pince : $0^{m}100$. — On dirait un *Pied antérieur étalé*.

Les n^{os} II, III, IV et V, forment un groupe assez compact (*Fig.* 6).

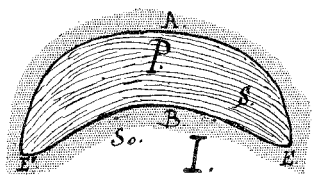


Fig. 15. — Schéma d'une *Cavité en Croissant*. — Aspect de la *Surface de la Gravure*. — *Légende* : P, Fond; — So, Surface du Rocher; — A B E E'; Pourtour de la Cavité; — S, *Stries parallèles*, montrant le mode de fabrication.

Gravure n° VI. — La Gravure n° VI ne correspond qu'à un *vestige*. Elle ne représente plus que la partie centrale, la *fourchette*, d'un *Sabot à plat*. Les *onglons manquent*, ainsi que la pince, la courbe extérieure du sabot étant effacée. On distingue nettement les points détruits sur le Rocher.

Orientation : à peu près *Sud-ouest* (220°). Fourchette (sans les onglons) : Hauteur, $0^{m}120$; largeur, $0^{m}150$. — Empreinte *incomplète*, par destruction de la roche au niveau de la paroi (*Fig.* 14).

Les n^{os} VI, VII et VIII forment un groupe, très dégradé par la gelée, mais très compact (*Fig.* 14).

Gravure n° VII. — Elle correspond aussi à l'intérieur d'un *Sabot* (Fourchette); le pourtour manque; la Cavité n'est pas du type ovoïde. — *Sabot à plat* peu net. Orientation douteuse, probablement *Sud* (180°) (*Fig.* 14).

Gravure n° VIII. — Cavité en Croissant, bien typique. — Empreinte de la *pince d'un Sabot*. — Le Sabot est ici représenté posé *perpendiculairement au sol*, comme lorsqu'un cheval pique son pied en démarrant une lourde charge.

La pointe de la pince est au *fond*; la fourchette n'est qu'*ébauchée*. — *Ce sabot ne pouvait pas être ferré*. — La gravure a été

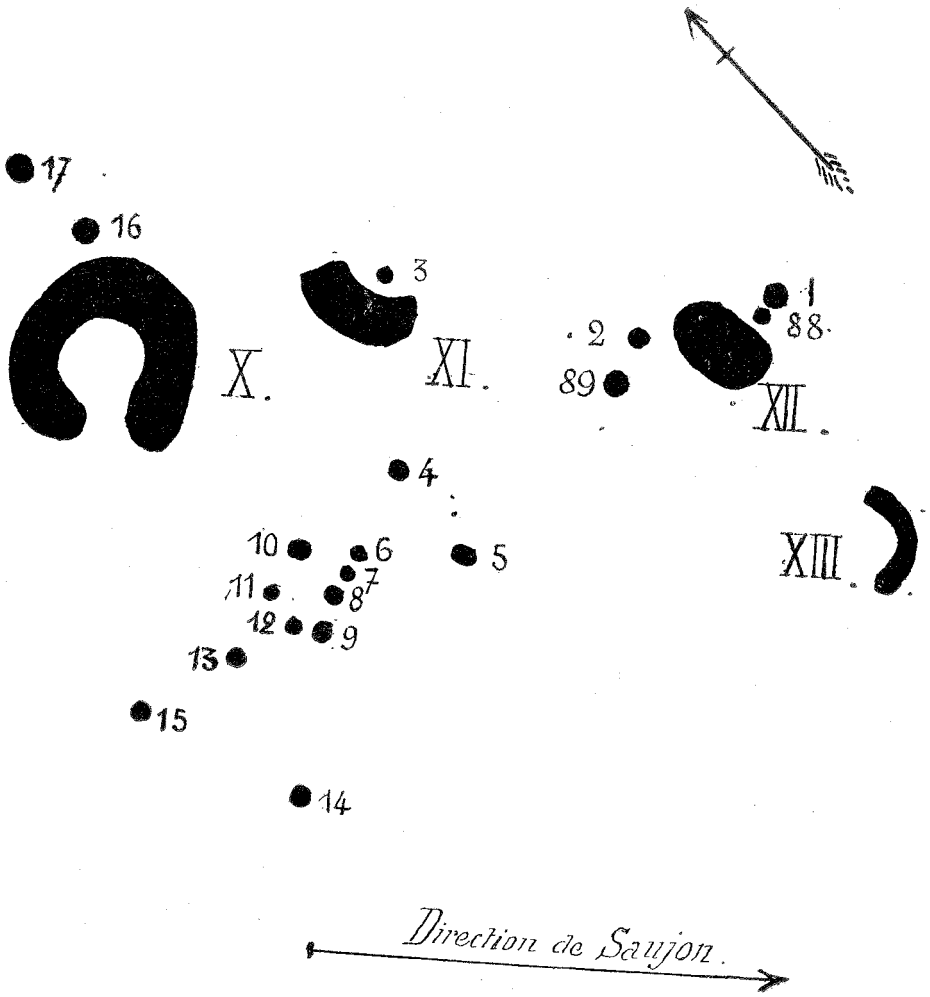


Fig. 16. — Principaux types des Gravures de *Sabots d'Equidés* du PAS DU ROI, à Saint-Just (C.-I.). — *Echelle* : 1/10. — *Légende* : X, Gravure typique d'*Empreinte de Sabot à plat* n° X; — XI, XIII, Gravures d'Empreintes à plat, *incomplètes*; — XII, *Cavité en Croissant*, ou *Empreinte verticale* de Sabot; — 1, 16, 17, 89, Grandes *Cupulettes*; — 3 à 15, *Cupulettes* de taille ordinaire.

manifestement faite par *frottement* et grattage. Orientation : *Sud-est* (135°).

Longueur de l'arc extérieur : 0^m330. Longueur de la corde : 0^m230. Longueur de la flèche : 0^m110. Profondeur maxima au centre : 0^m045.

On dirait le *Pied postérieur* d'un Cheval à *Sabot étalé* (*Fig.* 14).

GRAVURE N° IX. — C'est une *empreinte horizontale*, c'est-à-dire une sculpture de *sabot à plat*. — Elle est orientée au *Sud-ouest*, à environ 220°. — Son axe transversal à 0^m200; et son axe antéro-postérieur mesure environ 0^m150. — Les onglons sont profonds sur les côtés; mais l'onglon, à la pince, n'a que 0^m070 de largeur et 0^m010 de profondeur sur les côtés : 40 à gauche, 60 à droite (*Fig.* 14).

La *fourchette*, très bien dessinée, est *ovale*; longue de 0^m095 au milieu, de 0^m100 latéralement; elle est large de 0^m110 au maxi-

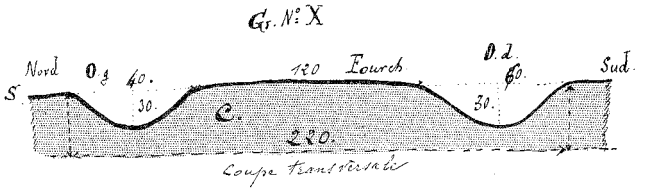


Fig. 17. — Schéma représentant une COUPE TRANSVERSALE de la Gravure n° X. — *Echelle* : 1/4 grandeur. — *Légende* : S, surface du rocher; — Four, *Fourchette* de la Sole; — O. d., O. g., *Onglons* (*Paroi* du sabot), droit et gauche. — C, calcaire.

mum. Le *talon* a 0^m080 de largeur et 0^m015 de profondeur; il est *bien marqué*. C'est la seule gravure qui présente cette disposition (1).

C'est cette gravure qui présente la *fourchette la plus typique* et la mieux reproduite comme ensemble; elle a beaucoup d'analogie avec celle du Sabot de l'Ile d'Yeu (V.). — L'axe longitudinal du sabot n'est pas médian; ce qui permet de constater que l'on est en présence d'un *Pied droit* (en ne tenant pas compte de l'*inversion*, à l'inverse de l'Ile d'Yeu). — Il s'agit d'un *Pied antérieur*.

La partie nord-est du pourtour du sabot est détruite, dans une étendue assez grande.

GRAVURE N° X. — Belle sculpture d'*empreinte à plat*, *horizontale*, qui paraît correspondre à un *Pied antérieur* et *gauche*. — Elle se trouve, au milieu du fossé, presqu'à l'extrémité est de la partie aujourd'hui connue du *Pas du Roi*. — Elle est encore plus nette

(1) Si bien qu'on dirait plutôt une dépression en *Cercle* complet qu'une gouttière en *Fer à cheval*.

que le n° I et que le n° IX. — C'est la plus complète, toutes les parties de la sole étant représentées (*Fig.* 16).

L'orientation est *Nord-est* (45°). L'axe longitudinal a 0^m210; l'axe transversal 0^m220. Les Onglons (Paroi) ont, comme largeur, 0^m040 à gauche, 0^m060 à droite; 0^m050 à la pince. Ils sont *très profonds* et atteignent 0^m030 de chaque côté, mais, à la pince, ils n'ont que 0^m100 (*Fig.* 17).

La *Fourchette* est bien dessinée; elle a 0^m120 de large et 0^m150 de long, en y comprenant l'épaisseur du talon, qui est bien esquissé, 0^m130 sans le talon.

Remarques. — Nous croyons inutile de décrire de cette façon les autres Gravures de Sabots (*Fig.* 6). Nous ne pourrions que nous répéter pour les autres *Cavités ovoïdes* et *Empreintes horizontales*, ébauchées seulement, ou en partie détruites. — Il nous a suffi de décrire avec soin les *Cinq Fers à Chevaux* typiques, dont nous résumons les dimensions dans le tableau ci-dessous.

Tableau résumant la Morphologie des Empreintes horizontales.

Empreintes horizontales.	Dimensions.						Orientation de l'axe antéro-postérieur.
	Diamètres maxim. de la Sole.		Paroi ou Onglons :		Fourchette : Diamètre.		
	ant.-post. [Long.]	Transv. [Larg.]	Longueur	Profond.	antéro-postér.	Transv.	
N° I.	200	250	D = 60 G = 40 P = 60	13	130	150	315° N.-O.
N° II.	230	240	G / D { 70 P = 60	25	130	120	225° S.-O.
N° III.	210	200	D = 40 G = 30	»	120	130	255° O.
N° IX.	150	200	G = 40 D = 60 P = 40	P = 10	100	110	220° S.-O.
N° X.	210	220	G = 40 D = 60 P = 50	= 30 = 30 = 10	150	120	45° Est.

On voit par là que le *diamètre* moyen de ces gravures est de 0^m200 et que le diamètre *transversal* est très souvent beaucoup

plus large que l'autre. Cela indique que les empreintes se rapportent sûrement à des *Pieds antérieurs*, et à des pieds énormes, très *étalés*.

La profondeur de la Gravure de la *Paroi* varie de 0^m010 à 0^m030; mais, ici, il faut tenir compte des altérations récentes de la roche, qui, par endroits, s'est délitée.

Pour la *Fourchette*, elle varie de 0^m110 à 0^m160; moyenne 0^m130. Elle est toujours en rapport avec la superficie de la Sole.

Rien à tirer de l'*Orientation* magnétique, si ce n'est que la direction *Ouest* (Soleil Couchant) domine ici : quatre cas sur cinq faits !

Les *Indices de Sabot* nous donnent les chiffres ci-dessous :

Indice soléo-podalique : N° I = 250 × 100 : 200 = 125. — N° II = 240 × 100 : 230 = 104.39. — N° III = 200 × 100 : 210 = 95.23. — N° IX = 200 × 100 : 150 = 133.33. — N° X = 220 × 100 : 210 = 104.76.

Un seul indice est utilisable en l'espèce; c'est celui de 95.23 (N° III). — Il montre qu'il s'agit bien d'un *Pied antérieur*, puisqu'il dépasse 95. — Quant aux autres, ils ne font que nous confirmer dans nos remarques antérieures, à savoir qu'il s'agit de *Pieds déformés* par un *Etalement* considérable, car les plus gros chevaux de culture, actuellement observés en France, et ferrés, ont un indice qui ne dépasse jamais 100.

Les autres Indices de Sabot ne pouvant pas nous donner de meilleurs renseignements, nous n'y insistons pas.

IV. Rapport des Gravures entre elles. — Envisageons d'abord isolément ce qui a trait aux *Sabots* et aux *Cupules*.

1° *Rapports des Sabots.* — Il est évident que les Sabots ont l'air d'être distribués au hasard sur la roche calcaire. Il y en a *partout*, et *disposés dans tous les sens*.

Cependant, il est certain que le n° I, dirigé vers l'*Ouest*, est bien isolé à l'*Ouest*; que les n^{os} II, III et IV forment un groupe d'orientation différente (Nord et Ouest) que les n^{os} VI, VII, VIII; que les n^{os} V, XVIII, XX et XIX sont rassemblés; que les n^{os} XXI, XV, XIV, forment un autre groupe : et qu'après tout ces groupes, à l'exception du n° I, constituent une Figure en V, à pointe Nord-Est. — A l'Ouest du n° X, existe un dernier ensemble.

Les *distances* des sabots, mesurés sur le plan [réduction du décalque] (*Fig.* 6) ne nous indiquent rien. — Les sabots sont parfois *très rapprochés* (0^m04, 0^m06, 0^m13), parfois peu éloignés (0^m50, 0^m60); parfois très éloignés (1^m50; 2 mètres). — Impossible de trouver là un fil conducteur !

2° *Rapports des Cupules.* — Elles semblent distribuées, sur cette surface calcaire, sans aucun ordre : parfois presque en *ligne droite*; d'autres fois confluentes; parfois en ordre dispersé; parfois disposés en *demi-cercle*. D'autres fois, jetées comme au hasard, ainsi que des gouttes d'eau, elles ne suggèrent à l'esprit, par leur groupement, aucune figure connue, voire même astronomique! On dirait un *piqueté*, comparable à la peau d'un sujet, ayant eu la petite vérole, à l'époque où l'on ne vaccinait pas!

Cet ensemble ne peut faire songer qu'à la *Voie lactée*, comme nous le dirons tout à l'heure.

3° *Rapports des Cupules avec les Sabots.* — Ils sont variables, suivant les points considérés.

1° Dans la *Gravure* n° I, il y a, sans compter celles du groupe de sculptures composant le n° XXII, 22 cupules à l'Ouest; 8 cupules à l'Est, sans compter celles qui sont à la base même, au nombre de 4 (n^os^ 90, 91, 92, 93);

2° Le groupe central des Cupules (n^os^ 40 à 46) se trouve entre les Sabots IV, XVIII et XXI;

3° Le groupe *Est* des Cupules est placé surtout entre les Gravures IX et X, et au Sud de celles-ci;

4° Au Nord même du n° X, il y a 2 Cupules (n^os^ 16 et 17).

On remarquera surtout les dispositions des Cupules à la base du n° I, et autour du n° XII.

a) *Transformation des Cupules en Gravures.* — Il nous reste à décrire les n^os^ XVII et XXII.

Le n° XVII est entouré par une sorte de demi-cercle de Cupules, ouvert au *Nord-Est* (n^os^ 85 à 88; 38 et 39) (*Fig.* 6).

Le n° XXII occupe le milieu d'un *demi-cercle* de Cupules (n^os^ 60, 63 et 82-84), ouvert au *Nord*. On dirait que là, *on a voulu transformer ce demi-cercle de Cupules* en une sorte de *Fer à Cheval*, par grattage et usure de la roche, tandis qu'au n° XVII le grattage a été fait au *centre de la figure*, mais pour obtenir alors une espèce de *Cavité ovoïde*.

On semble donc prendre là, sur le fait, la *transformation des Cupules en Gravures en Sabot* : ou en *Fer à cheval* ou empreintes horizontales d'une part (1); et en *cavité ovoïde*, d'autre part.

Nous ne voudrions pas pourtant soutenir que tous les *Sabots* à plat ont été obtenus de cette façon, en passant par des *groupes de Cupulettes*, disposées en *demi-cercle* : ce qui, évidemment, devait être un procédé plus sûr et plus commode, sinon plus rapide de

(1) C'est en réalité un pied pathologique.

sculpture ; mais il est certain qu'on ne peut le négliger, pour expliquer surtout le creusement des profondes *Cavités ovoïdes*.

b) *Cupulettes conjuguées*. — Ce qui plaidrait encore en faveur de cette théorie, c'est l'existence indiscutable de *Cupulettes conjuguées*, avec canaux de conjugaisons exécutés par le même procédé du taraudage, de façon à réunir ces Cupulettes en *Demi-cercle*. Dans deux points distincts, et en particulier au n° XVII, nous avons observé *trois Bouts de canne*, réunis ensemble. Ce sont les n^{os} 86, 87 et 39 (*Fig.* 6).

Si cette hypothèse était exacte, on aurait donc dressé le plan *des Cupules*, pour pouvoir faire des transformations ultérieures, avant de les creuser ! — Cette idée, nous le reconnaissons, semble un peu prématurée, et paraît trop forcer les rares constatations faites (1).

§ IV. — Considérations théoriques sur les Gravures.

Sous ce titre, nous aborderons la discussion des questions de théorie pure, — devant demeurer bien distincte de l'exposition précédente des faits, — qui sont en rapport avec ces Gravures.

Voici l'ordre que nous suivrons :

1° *Technologie* ou mode de fabrication ;
2° *Nature morphologique*, supposée ;
3° *Age ou Epoque de fabrication des Gravures* ;
4° *Signification des Gravures ;*
6° *Etude de leur Symbolisme*.

1° Technologie. — Comment ont été sculptées ces gravures ? — Il faut distinguer ce qui a trait aux *Sabots d'Equidés* et aux *Cupulettes*.

1° *Sabots d'Equidés*. — Il existe *deux Gravures* (n° XXII et n° XVII), qui ne sont que des *ébauches*, c'est-à-dire des sculptures à peine commencées ; elles nous montrent bien comment on opérait !

a) *Attaque directe de la roche*. — Avec un outil, conçu dans ce but — sorte de grattoir ou d'écorçoir, — on *raclait*, *grattait* et *frottait* la *roche*, en le tenant *verticalement*, et en traçant des *rayu-*

(1) L'un de nous possède, dans sa collection, le moulage d'un *petit Fer à cheval*, formé de *deux Cupulettes*, provenant de la *deuxième Pierre Le Mulot*, à Blain-Bleurville (Vosges), dont le négatif est dû à F. Voulot.

Mais ces *Cupulettes* peuvent aussi bien figurer ici les *clous du Fer* que représenter des *Cupulettes* ayant servi à la fabrication d'une sculpture, en forme de Fer.

res et des *stries parallèles*, très fines, suffisantes pour entamer le Calcaire, perpendiculairement à la surface. En effet, les Figures XXII et XVII montrent l'existence de *rayures*, très nettes, très rapprochées, indiquant comment on a creusé ces petites cuvettes, à peine longues de 0^m10, larges et profondes de quelques millimètres (*Fig.* 15).

La *percussion* simple et le *taraudage* ne semblent pas avoir été utilisés dans ce cas. Mais l'*usure* a parfois été employée.

b) *Attaque de Cupulettes existant déjà.* — A-t-on toujours attaqué d'emblée le rocher de cette façon ? Si cela semble probable pour les nos XVII et XXII, parce qu'il ne semble pas que, là tout au moins, il y ait eu, en ces points, des *Cupulettes* antérieurement creusées, il n'en a peut-être pas toujours été ainsi.

En effet, comme les *Cupulettes* semblent, même en ces deux points, disposées en *Fer à cheval* (*Fig.* 7), il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on les ait utilisées pour arriver à fabriquer plus vite surtout une *Gravure à Empreinte horizontale*, c'est-à-dire en Fer à cheval, sinon une *Cavité en croissant*.

Ce second processus, qui semble très admissible à l'examen des Gravures XXII et XVII, est encore corroboré par l'existence des *Cupulettes conjuguées* en Fer à cheval, que nous avons découvertes en plusieurs endroits et *moulées*.

c) *Outil.* — Nous dirons plus loin que nous croyons ces Gravures de la *fin du Néolithique* : c'est déclarer que nous pensons qu'on a dû les exécuter avec des *outils en pierre*. — Mais il y a des arguments à mettre en avant, pour ne pas nous cantonner dans un cercle vicieux . — Les voici.

a) Il ne devait pas être plus difficile de graver les empreintes horizontales, simulant des fers, du *Pas du Roi*, que le *Sabot* du Grand Chiron de l'Ile d'Yeu, exécuté avec un *outil en pierre*, surtout si l'on tient compte de la nature de la roche (*Calcaire*, au lieu de *Granite*). Cela a dû même être beaucoup plus facile !

b) Les *Cavités en croissant* (*Empreintes verticales*) étant des sortes de *Cupules* ou d'*Ecuelles*, il n'y a pas pour elles la moindre hésitation à avoir.

c) Enfin, on est sûr qu'on a pu faire des *Cupulettes*, au *Néolithique moyen*, puisque M. Marcel Baudouin en a trouvé à l'Ile d'Yeu (Les Rochettes).

Il est donc certain que ce travail a pu être exécuté avec des *Grattoirs*, des *Racloirs*, ou des *Ecorçoirs en Silex*.

2° *Cupulettes.* — Il est certain, nous venons de le dire, qu'on a pu creuser des Cupulettes avec des outils en pierre, soit par *per-*

cussion d'abord, puis par *taraudage*. Mais, avec une roche *calcaire*, le *taraudage* a pu suffire. — De simples *perçoirs* étaient nécessaires.

Ne sait-on pas qu'à la fin du Robenhausien on perforait très bien les Haches polies, même en roche très-dure ! — Donc, aucune difficulté de ce côté.

2° Nature morphologique des Gravures. — D'abord que sont les grandes Gravures ? A-t-on voulu représenter :

a) Des *Sabots de Chevaux non ferrés*, vus horizontalement ou verticalement ?

b) Des *Fers de Chevaux* ou des *Sabots de Chevaux ferrés* ?

c) Ou tout à fait autre chose ; et alors ne s'agit-il là que de *Figures décoratives*, comparables aux *Cercles*, aux *Spirales* : gravures symboliques si fréquentes dans les Iles Britanniques par exemple ?

Nous parlerons ensuite des *Cupules*.

A. Gravures vraies. — 1° *Figures inexpliquées*. — La première question à résoudre est de savoir s'il s'agit bien de représentations de *sabots de chevaux*, *ferrés* ou *non*. — C'est là un problème très difficile à résoudre.

Si nous n'avions, au *Pas du Roi*, que les Gravures, simulant des *Empreintes horizontales* (catégorie I), la question ne paraîtrait pas discutable. Mais la catégorie n° II (*Cavités ovoïdes*) permet le doute ; et, d'autre part, on ne voit pas, de prime abord, ce que viennent faire là toutes les *Cupules* ! Le doute est d'autant plus légitime que les gravures de Pieds de Chevaux néolithiques (Ile d'Yeu, etc.) (1), ne ressemblent, en rien, même à la catégorie n° I. Mais à cela on peut répondre qu'il y a dans les Vosges des Gravures de l'âge du Fer, tout à fait comparables (Collection Marcel Baudouin) ! Certes, on peut affirmer que, jusqu'à présent, on n'a pas trouvé de *Cavités en croissant* (Catégorie n° II), même dans les Vosges, où les Gravures d'Equidés sont nombreuses ; mais cela ne prouve rien, car on peut les avoir laissé échapper jusqu'à présent ; et ce n'est là qu'un argument négatif.

D'ailleurs, il y a bien peu de ressemblances entre les *Cercles* d'Irlande et d'Ecosse avec les Gravures de la catégorie n° I ; et, d'autre part, il est impossible de leur rattacher les *Cavités en Croissant*.

Concluons donc, quoique cela semble prématuré, qu'on a bien voulu représenter là des *Sabots de Chevaux* !

(1) Marcel Baudouin.— *Découverte d'une Gravure de Sabot de Cheval de l'époque néolithique sur le Rocher du Grand Chiron à l'Ile d'Yeu (Vendée). — Bull. Soc. Préhist. de France*, 1909, 27 mai.— Tiré à part, 1909, 23 p., 6 fig.

2° Sabots de chevaux. — La seconde question qui se pose, dans l'hypothèse précédente, est de savoir si les *sabots de chevaux*, qui ont servi de modèles aux artistes graveurs, étaient *ferrés* ou *non* !

a) *Sabots ferrés.* — Quoique cela puisse paraître extraordinaire, étant donné surtout les gravures du premier groupe de la catégorie n° I, où il semble bien qu'il y ait une idée de *fer à cheval* (1), nous concluons immédiatement que *les Sabots modèles n'étaient pas ferrés* !

b) *Sabots non ferrés.* — En effet, si l'on avait voulu graver des Fers, et non la *sole* d'un *sabot naturel*, *non ferré*, nous n'aurions pas : 1° autant de gravures du second groupe de la catégorie I, car, sur la plupart d'entre elles, l'idée du *Fer de cheval* ne se manifeste pas nettement; 2° des *cavités en croissant*, ayant la forme observée (au lieu d'un croissant creux, à bords en pente, on aurait toujours des cavités à bords *à pic* et *nets*, plus verticaux); 3° des gravures horizontales, aussi *larges* et aussi *étalées*. En effet les Fers gravés des Vosges sont beaucoup *moins larges* et *plus petits*; et, d'autre part, il n'y a que des Sabots non ferrés, qui, pour des chevaux *modèles* de forte taille, vivant dans des pays humides et des marécages (2), puissent *s'étaler*, au point de donner des soles, pour les *pieds antérieurs*, beaucoup *plus larges* que longues!

3° Caractères des Sabots.— *Sortes de Pieds.*— On remarquera que les *pieds antérieurs* sont plus fréquents que les autres; mais il n'y a guère que les *empreintes horizontales*, qui puissent être sûrement reconnues à ce point de vue. Nous n'avons guère qu'un ou deux *pieds postérieurs*, à peu près reconnaissables.

Il est très difficile, sauf dans un ou deux cas, de dire de quel sabot, *droit* ou *gauche*, il s'agit ! — L'*étalement* de la sole est ici trop grand pour que l'asymétrie de la figure puisse servir au diagnostic du *Côté*.

4° Sortes de Gravures de Sabots. — Nous n'avons à expliquer que les *Empreintes horizontales* et les *Cavités ovoïdes* ; les autres gravures rentrent, en effet, dans ces deux classes principales de sculptures, comme nous l'avons indiqué.

a) *Cavités en croissant.* — Pourquoi ici a-t-on eu l'idée de représenter la Trace d'un cheval, *marchant sur un terrain* très mou,

(1) Elles ressemblent assez à certain Fer à crampon, gravé des Vosges [Collection de M. Marcel Baudouin].

(2) M. Marcel Baudouin a déjà insisté sur cette *déformation de la sole des Sabots* [*B. S. P. F.*, 1910, p. 26], due au séjour dans les Marais, qu'il a observée chez les poulinières du Marais de Mont (Vendée), *jamais ferrées*, et mères des demi-sangs vendéens.

et *enfonçant* fortement son sabot dans le sol, au lieu de graver une *reproduction de la sole d'un Sabot* (1), comme à l'Ile d'Yeu par exemple ?

Nous croyons que cela tient, — si l'hypothèse que nous avons émise à l'Ile d'Yeu est exacte — à ce que nous sommes à une autre période ; — ou — si elle ne l'est pas : ce qui est fort possible — à ce que *ce n'est pas la* SOLE ELLE-MÊME, qui, ici, a servi de *modèle,* mais bien la TRACE LAISSÉE PAR ELLE SUR LE SOL !

Dans cette hypothèse tout s'éclaircit, comme on va le voir.— En effet, si on a représenté des sabots s'enfonçant beaucoup, c'est que toute la région est *marécageuse* et devait être, autrefois, *très tourbeuse*. Les chevaux, vivant dans ce pays de Marennes, devaient, dès lors, laisser des traces profondes dans la vase des Marais. Et les graveurs sur roches préhistoriques n'ont fait que *copier* ce qu'ils voyaient sur leur *sol* !

2° *Empreintes horizontales*. — La théorie de la *Copie de l'Empreinte existant sur le sol* permet une explication fort simple, non seulement des sculptures *à plat*, mais même de leurs *dimensions*, semblant exagérées, et de leurs *formes* très évasées.

Il suffit de se rappeler, pour les comprendre, que nous avons admis l'existence dans cette contrée de gros chevaux, ayant des *sabots très étalés* par le milieu humide où ils vivaient, et que dès lors les *traces*, laissées sur la vase des marais par ces *pieds déformés*, apparaissaient encore *comme plus larges* à l'observateur que les sabots eux-mêmes !

En effet, près du *Pas du Roi*, il y avait certainement des *marécages* (2), *très importants dès la fin du Néolithique*, au niveau de la vallée de la Seudre, et dans le fjord d'Hiers-Brouage. Nous étions donc là dans les meilleures conditions pour avoir des *Sabots très étalés* et *élargis* ! (3).

Les bords de l'empreinte de la paroi (angle), où le fer aurait dû être posé, *ne sont pas taillés nettement à pic*, mais inclinés en pente

(1) Nous voulons parler de l'hypothèse de l'*Inversion de la Gravure* nous ayant amené à conclure que le sculpteur avait copié, non pas une EMPREINTE SUR LE SOL, mais la FACE INFÉRIEURE DU SABOT LUI-MÊME.

(2) Entre le *Pas du Roi* et le moulin de Pillery, mais plus près du *Pas* [à hauteur du chemin qui réunit la route et le hameau de Boisrond], la route traverse un terrain, qui est tout autre qu'ailleurs. — La terre est plus *noire*, un peu *bourbeuse*, et le lieu est plus bas ; il y a donc eu là aussi, autrefois, un *marécage*, ou même de l'eau, réunissant les deux *grands marais*, formant obstacle, et faisant une *île* de chaque côté.

(3) On ne peut comparer le *Pas du Roi*, — en ce qui concerne les Gravures en forme de *Pieds humains*, — qu'avec le célèbre *Rocher aux Pieds* de Savoie, décrit par notre collègue M. L. Schaudel (de Nancy). — Là, comme en Charente-Inférieure, les Gravures sont *très nombreuses*, et entrecroisées dans tous les sens, avec cependant prédominance d'orientation dans un sens donné.

de chaque côté et on dirait des traces de gros cheval de culture, travaillant sans ferrure, à sabot non soigné et élargi. Cela démontre une fois de plus que nous sommes bien en présence de traces de *sabots non ferrés*.

B. Cupulettes. — Les *Cupules*, quoique petites, si bien qu'on doit les appeler *Cupulettes*, sont du même ordre que certaines Cupules *néolithiques*, d'après M. Marcel Baudouin. — En effet, cet observateur a constaté l'existence, à l'Ile d'Yeu même, — centre de gravures exclusivement de l'époque Robenhausienne, — d'un *Rocher à gravures*, où il y a *quatre petites Cupulettes* en *bouts de canne*, tout à fait comparables à celles du *Pas du Roi*, quoique creusées dans le granite, au lieu dit *Les Rochettes* n° III (1), et accompagnant une grande cupule (*Ecuelle*). — Le doute n'est donc pas permis.

3° Age des Gravures.— Nous estimons que ces Gravures sont de l'*âge de la Pierre polie*, mais de la fin du Robenhausien pour les raisons suivantes.

A. *Néolithique*.— Elles sont *Néolithiques* :

1° D'abord, parce qu'avec l'*outillage* de cette époque on a pu les exécuter : cela ne fait aucun doute ;

2° Parce que les Gravures sur Rochers de l'*âge du Cuivre* et du *Bronze* ont une toute autre allure. — Elles sont beaucoup plus fines, plus élégantes, et plus légères ; elles ne sont pas « grossières », comme celles du *Pas du Roi* ! — Les *pieds humains*, *gravés* sur roche de l'*âge du Cuivre* [Allée couverte de Pierre folle (Vendée) ou du *Bronze* [Le Petit Mont (Morbihan); Lac des Merveilles, etc.] sont déjà des œuvres d'art par rapport à celles-ci ;

3° Parce que les Gravures sur Roches de l'*âge du Fer*, représentant des sabots d'Equidés, ont un autre aspect, et comportent toujours des Fers, bien entendu.

B. *Fin du Robenhausien*. — Nous datons ces sculptures de la *fin du Robenhausien* (2) :

(1) Marcel Baudouin. — *Découverte en* 1909 *de nouveaux Rochers à gravures à l'Ile d'Yeu* (*Vendée*). — *L'Homme préhistorique*, VIII, Paris, 1910, n° 2. — Tiré à part, Paris, 1910, 10 p. [Voir p. 2 : n° II, gravure n° 7].

(2) Le *Moulin à vent* de Pillery, situé à proximité du *Pas du Roi*, est connu comme un lieu hanté des esprits. — Il est probable qu'il y a eu là autrefois un *Mégalithe* sous tumulus, nombre de moulins à vent ayant été élevés en Vendée sur des tumulus mégalithiques [Marcel Baudouin. — *Homme préhistorique*, 1906, n° 3, p. 84-86]. — Il y a eu d'autres *dolmens*, dans ces parages. En effet, un dolmen est cité pour *Saint-Sornin*, commune peu éloignée.

Ces constatations sont importantes. Elles prouvent que *la contrée était habitée à l'époque mégalithique* ; et que, par conséquent, les gravures sur rochers du Pas du Roi peuvent très-bien remonter à une époque aussi éloignée.

1° Parce qu'elles ne ressemblent pas à celles du *Début du Robenhausien*, même comme gravure de *Sabot* [M. M. Baudouin en a acquis la preuve, à l'Ile d'Yeu (Vendée), par l'étude de la Gravure du Grand Chiron].

2° Parce que les *Cupulettes* et les *Ecuelles* semblent plus récentes que les *Cupules* vraies, toujours d'après les études de M. Marcel Baudouin à l'Ile d'Yeu (Vendée) (1).

4° SIGNIFICATION.— Certaines gravures sur rochers de Grande-Bretagne, dérivées du type des *Cupules*, semblaient pouvoir mettre sur la voie de la *signification* de ces *Pieds de chevaux*, ici EXTRAORDINAIREMENT LARGES.

a) *Gravures horizontales*. — En effet, si l'on suppose une très petite *Cupule* centrale, entourée de *deux Cercles concentriques*, on a une figure, qui a été assez souvent observée [Ex: Carlowa, Robin Hood's Bay, etc.]. Et, si les deux cercles sont *incomplets* au même endroit [base du pied], la cupule centrale existant encore, on obtient les gravures de Rock at Bewick, Ruthven Weem, par exemple!

Or, si la cupule centrale disparaît, on a la forme du *Pied de Cheval*, à l'aide de deux cercles. Il suffit alors de *creuser entre les deux cercles*, pour obtenir ce que nous venons de décrire (2)! Certaines gravures de Gavrinis font d'ailleurs penser à des sortes de *Cercles en fers de chevaux* moins élémentaires, et par conséquent plus récents.

Maintenant, si l'on se souvient que la cupule à cercles concentriques paraît avoir représenté le *Soleil*, nous arrivons à cette conception que ces gravures du *Pas du Roi* n'étaient pas autre chose que des *Représentations du Soleil*.

Par cette voie détournée, nous retomberions — c'est le cas de le dire! — sur nos pieds..., puisque nous avons admis que les *Sabots d'Equidés*, gravés sur rochers à l'Ile d'Yeu (Vendée), n'étaient autre chose que le *Symbole du Soleil*, par l'intermédiaire des pieds des Chevaux, qui étaient supposés traîner son char dans sa course diurne!

La différence dans le point de départ expliquerait la différence dans les gravures. A l'Ile d'Yeu, nous aurions la *représentation d'un objet naturel*, remplaçant un *Animal*, déjà *divinisé;* au *Pas du Roi*, nous n'aurions ainsi que la *transformation théorique du Symbole primitif* lui-même : ce qui correspondrait à une opération de l'esprit beaucoup plus *complexe*.

(1) Il n'y a jusqu'à présent de connu que *quatre Cupulettes* et *deux Ecuelles vraies* à l'Ile d'Yeu, pour plus de *mille Cupules*; et, là, les *vraies* Cupules sont *antérieures* aux Mégalithes.

(2) Les gravures *modernes* de l'*Hôpital-Neuf* de *Pons* (Charente-Inférieure) autorisent parfaitement de telles suppositions.

Qui plus est, il se pourrait très bien que ce soit le type « Gravure de Sabot de Cheval de l'Ile d'Yeu », qui ait donné — mais beaucoup plus tard — à l'homme, l'idée de transformer le *Symbole Solaire* pur (Cercles concentriques) déjà imaginé au début du bronze, en *symbole des Chevaux traînant le char du Soleil* [idée qui, elle, serait, en réalité, Néolithique].

b) *Gravures verticales.* — Mais est-il besoin d'aller chercher aussi loin (1) pour expliquer la *largeur — extranaturelle* — de nos Sabots? — Nous ne le croyons pas, car les *gravures en cavités ovoïdes* sont là pour nous ramener de l'*hypothèse* au *fait*, et nous ramener à la *Nature elle-même*, c'est-à-dire *sur le Sol !* Là, il y a eu aussi *imitation*, non plus du sabot comme à l'Ile d'Yeu (gravures néolithiques pures), mais de l'*empreinte du sabot sur le sol*, quoiqu'il y ait *déformation* indiscutable, et même *augmentation* des dimensions de la reproduction de cette *empreinte vue sur le sol.*

Il suffit donc d'admettre cette *déformation du Sabot par étalement* pour que tout s'explique. Nous nous en tiendrons là pour l'instant, car, pour nous, cette déformation existait déjà chez les modèles (les *traces*) : *les sabots* des gros chevaux de la région pouvant s'être *étalés*, de façon extraordinaire avant l'usage des *Fers*, par leur simple séjour dans les marécages voisins du *Pas du Roi* (2).

A l'Ile d'Yeu, nous avons une *copie exacte de la Nature* : un sabot de cheval aux *dimensions normales* ! Au *Pas du Roi*, nous aurions : soit des *copies d'Empreintes sur le Sol*; soit des *Cercles* [c'est-à-dire déjà un *Symbole*] eux-mêmes transformés. Par conséquent, l'*analogie de la forme* seule existe dans ce cas ; et il ne faut pas tenir compte ici des *dimensions* de la gravure : le *Pied de Cheval* pouvait-être *petit* ou *énorme*, peu importe !

5° Symbolisme des Gravures. — Si nous admettons, comme à l'Ile d'Yeu (Vendée), l'hypothèse : *Sabot = Soleil*; et *Cupulettes = Cupules* (dégénérée ou affinée, peu importe !), comment expliquer le *Pas du Roi* ?

I. Première Théorie (*Astres*). — Oh ! L'explication n'est pas difficile ; mais il est inutile de dire que, pour l'instant, ce n'est qu'une hypothèse : toutefois non absolument gratuite, étant donné les re-

(1) M. Marcel Baudouin a insisté sur ce point à la *S. P. F.*, en 1910, p. 266.

(2) Les gravures de *Fers à chevaux*, trouvées en nouvelle Calédonie par M. Archambaud, nous ont semblé légitimer ces incursions dans le domaine du *Symbolisme*, car il est peu probable que ces sculptures soient postérieures à la découverte de l'Océanie et représentent des *Fers* vrais.

Il en est de même de certains *Fers à chevaux en Croissant* des Vosges, décrits, dès 1875, par F. Voulot.

cherches antérieures et les conclusions de M. Marcel Baudouin, que personne n'a encore pu réfuter avec succès !

a) Les *Cupulettes* en général représenteraient toujours les *Etoiles* ; et le *Pas du Roi* lui-même un coin de la *Voûte céleste*, c'est-à-dire une partie de la *Carte du ciel* !

b) Quant aux *Sabots*, ce sont des *Soleils*, à différentes époques du jour et de l'année ou d'années, si la figure d'ensemble a demandé, pour être gravée, un très long temps.

1° *Faits observés.* — Il nous est, pour l'instant, impossible de justifier par la disposition des *gravures elles-mêmes* la justesse de cette théorie, car il est des plus probables que le *Pas du Roi* ne nous est encore que *partiellement* connu...

a) *Cupules.* — D'ailleurs, nous ne distinguons encore aucune *Constellation* nette, parmi les *Cupulettes*. — Pourtant, nous devons rappeler ce que nous avons dit plus haut : 1° à savoir qu'il y a un *amas de cupulettes, plus considérable* à une extrémité (*Ouest*) de la gravure ; 2° que le *Cycle légendaire de Charlemagne* doit toujours faire penser, en matière de *Chemin*, à la Voie lactée ; 3° que les cupulettes semblent bien choisies pour représenter les éléments de cette *Voie*, si les cupules sont bien des Étoiles ; 4° et que, précisément, la *Voie lactée* est plus *épaisse*, en largeur, à une extrémité, extrémité qui est *Ouest* également, quand on regarde le pôle, et que la voie est au-dessous de celui-ci, c'est-à-dire dans les conditions ordinaires de l'observation nocturne, à Minuit !

Toutes ces raisons paraissent assez suggestives, pour avoir mérité d'être consignées ici. — On peut donc songer à la Voie lactée. C'est là une légitime hypothèse (1).

b) *Sabots.* — Pour les *Sabots d'Equidés*, on remarquera qu'ils sont orientés, magnétiquement, de la façon suivante :

N° I : *Nord-ouest* ; — N^{os} II, III, IX, XI, XII, XVII, XVIII, XIX, XX : *Ouest* et *Sud-ouest* ; — N° IV, *Nord* ; — N^{os} V, X, XV, XXI : *Est* ; — N^{os} VI, VIII, XIII, XVI : *Sud-est* ; — N^{os} VII, XIV, XXII : *Sud*.

En ramenant ces indications de la Boussole à *l'Orientation géographique* ou polaire, nous avons, à peu près (on n'est pas, en ces *matières*, à 20° près !) :

(1) E. Flammarion a écrit (*Les Etoiles*, p. 181) :

« La poésie égyptienne saluait, en la voie lactée, le Chemin *éthéré*, conduisant à la demeure des Dieux ; les historiens des vieilles traditions prétendaient y reconnaître la trace de l'incendie allumée par Phaéton, lorsque le *Char du Soleil*... glissa obliquement dans les cieux ;... les chrétiens mystiques croient y deviner le Chemin des âmes vers... l'Eternité. »

Cette simple phrase indique les rapports de la Voie lactée et du Soleil, c'est-à-dire des *Cupulettes* avec les *Sabots d'Equidés* et l'idée de *Chemin*.

10 Sabots : *Sud*. 3 Gravures : *Sud-est*. 4 Gravures : *Nord-est*. 4 Gravures : *Est*. 1 Gravure : *Ouest*. 1 Gravure : *Nord-ouest*.

Il n'est pas sans intérêt de remarquer, de suite, que 10 gravures sont dirigées vers le *Sud*, c'est-à-dire vers le point où le *Soleil se trouve* à *Midi*. Soit, au total : 10 gravures sur 22 [soit 50 %]. — 8 gravures pour le *Lever* (40 %) [*Nord-Est* et *Est*]; — 2 gravures pour le *Coucher* (10 %). — En tout cas, la prédominance (actuelle) des Gravures, en rapport avec le *Soleil à Midi*, est manifeste.

Et c'est bien ainsi qu'on devait représenter le *Soleil*, en nous le montrant presque toujours au *milieu de sa Course !*

2° *Interprétation*. — *a*) Or, chose curieuse, à l'Ile d'Yeu, les *Sabots* (M. Baudouin en connaît *deux* aujourd'hui) sont en rapport avec le *Levant* ! — On doit déjà conclure de là ce que nous avions reconnu plus haut, à savoir que ces Gravures sont d'*époques différentes* : Point important !

b) Et, fait encore plus inattendu, on retrouve précisément là l'*inverse* de ce qui se passe pour l'*Orientation* des *Mégalithes funéraires* ! En effet, les Dolmens les plus récents sont ouverts à l'*Est* (Levant); et les plus anciens au *Sud* (Bretagne, Ile d'Yeu).

Il nous semble qu'on doit conclure de tout cela que le *Pas du Roi* est *plus récent* que les *Sabots de l'Ile d'Yeu*; et qu'il est par suite de la *fin du Néolithique* (voire même du *Mégalithique*) : ce que nous avions démontré aussi plus haut, mais d'une autre manière.

II. Autres Théories. — *Marques de Route*. — Une autre hypothèse pourrait être émise pour ces gravures *multiples*. Ne seraient ce point des *Marques indicatrices de route*, pour aller d'un point à un autre : quelque chose comme les *encoches* faites dans les arbres ou les branches cassées pour s'y reconnaître en forêt ? En effet, on pourrait invoquer, en faveur de cette hypothèse, les Gravures modernes, de l'*Hôpital-neuf*, à Pons (1).

Mais c'est bien peu probable. — On ne fait pas un tel *travail* dans un tel *but* ! Il n'y a qu'une Idée Religieuse, qu'un Culte, qui soit capable d'expliquer une Décoration semblable, une telle dépense d'énergie humaine en pure perte, puisqu'ici n'intervient pas la question d'*Art décoratif* pour un Objet, propriété absolument *personnelle*. — Une ou deux gravures pourraient s'expliquer ainsi. Une vingtaine, une trentaine, au même point, non ! — D'ailleurs, la centaine de *Cupules* resterait incompréhensible avec cette hypothèse, beaucoup trop simple.

III. Remarques. — Pour comprendre le sens de ce Symbolisme

(1) En réalité les gravures de Pons (Charente-Inférieure) paraissent plutôt en rapport avec la coutume des *Fers de Chevaux des Portes d'Eglise* [Voir plus loin].

dépendant des *Astres*, et mis en opposition avec les *Mégalithes funéraires*, il faut se souvenir de *deux faits*, que M. Marcel Baudouin a mis en relief dans d'autres mémoires (1) :

1° A savoir que les *Gravures sur Roches* sont des *Figurations*, matérielles ou symboliques, purement CULTUELLES;

2° Et que ce sont des manifestations en rapport, non plus avec le *Culte des Morts*, mais avec le CULTE DE LA VIE, dont le Symbole est le SOLEIL (2), représentant l'unique *source d'énergie* terrestre, morale comme physique, à l'*époque Néolithique*, — c'est-à-dire avant que l'Homme n'ait imaginé les *Dieux* à son image, ou *Hommes divinisés!*

Mais nous ne pouvons nous étendre ici sur ce point; cela nous entraînerait trop loin, et allongerait outre mesure ce travail, déjà trop développé.

* * *

CONCLUSIONS. — Un mot encore, pour nous résumer. — L'existence du *Pas du Roi*, de Saint-Just-Lussac, en Charente-Inférieure, était connue au moins depuis 1865, mais d'une façon très fruste.

En 1910, M. Arthur Cousset l'a redécouvert; et il a complété la très restreinte trouvaille ancienne par la mise au jour d'une magnifique *série de nombreuses Gravures sur Rochers*.

Nous avons étudié, avec le plus grand soin, cette splendide Station de la *fin du Néolithique*; nous avons pris des *Moulages* des *Sabots d'Equidés* et des *Cupulettes* qui s'y trouvent, au cas où elle serait un jour détruite; nous avons essayé d'expliquer les Légendes et la nature de ces Gravures, après les avoir minutieusement *décalquées* et *décrites*.

Espérons que ce long travail, si difficile à mener à bien, ne sera pas perdu; et que l'on voudra assurer la conservation et *classer*, au plus tôt, comme *Monument historique*, le Fossé de la Route de Saintes à Marennes, où croupissent, actuellement sous l'eau des hivers, les sculptures du *Pas de Bayard* ou du *Pas du Cheval du Roi Charlemagne*, jusqu'à présent uniques au monde par leur nombre, leurs variétés de forme, et leur intérêt artistique et scientifique.

(1) Marcel BAUDOUIN. — *La Pierre à Bassins et à Rigoles des Amporelles, à l'Ile d'Yeu* (Vendée). — VIe *Congrès préhistorique de France*, Tours, 1910, Paris, 1910, in-8°, p. 513-550.

(2) F. VOULOT, dès 1875, a écrit que la coutume de placer des *Fers à Chevaux* aux portes des Eglises (M. Marcel Baudouin y ajoute : au-dessus des *portes des Maisons*, comme porte-bonheur), n'est pas autre chose qu'un reste d'un *Mythe solaire*. — M. Marcel Baudouin ajoute : *Mythe solaire*, avec l'addition, *plus récente*, de l'idée *Fer*, métal : objet sacré!

Le Mégalithe de Vouvray-sur-Huisne (Sarthe). Un cas d'antériorité du Polissoir sur le Dolmen.

PAR

E. CARTEREAU (Montfort-le-Rotrou, Sarthe),

Agent voyer.

Dans un site des plus pittoresques de la vallée de l'Huisne, entre Connerré et Sceaux, existe une région d'occupation préhistorique bien accusée (Voir *Fig.* 1, extrait de carte), révélée par *l'Oppidum* de Duneau, *l'Atelier néolithique* de cette localité, le *Dolmen de la Grande-Pierre* (en Duneau), le *Menhir de Pierre-Fiche* (même commune), le *Dolmen de la Tuilerie* (en Vouvray), et les nombreux gisements d'instruments en silex taillés, qu'on trouve, épars sur le sol, dans la majeure partie du plateau, côté sud de cette vallée, particulièrement aux abords de Duneau.

Au bas du coteau de ladite vallée, généralement, toutefois, un peu au-dessus du niveau du plus grand champ d'inondation, coïncidant avec la limite extrême des alluvions anciennes, existe une *Voie*, étroite, de largeurs irrégulières, qui suivait tous les contours de la vallée et passait au pied du dolmen de Vouvray. C'est bien là une voie naturelle, qui a succédé au *frayé* préhistorique, au *chemin* gaulois, utilisée ou appropriée par les Romains, et dont l'existence antique est prouvée par les vestiges d'encaissement en *scories* au point B, en pierrailles, au point D, signalés en 1895, lors de la réfection de cette route, et aussi, surtout, par les occupations d'époques *romaines*, et ultérieures, ci-après.

Connerré. — *Conedralium* (cité dans un ouvrage du IX^e^ siècle, comme existant au IV^e^) : petit centre romain et mérovingien. Médailles et cimetière de ces époques ; chef-lieu de Condita au IX^e^ siècle.

Duneau. — *Dunellum* (XI^e^ siècle) : oppidum, chatellier. Nombreux vestiges romains (1).

Vouvray-sur-Huisne. — *Viveregium* (cité dans un ouvrage du IX^e^ siècle, comme existant au IV^e^) : bourg. Médailles *gauloises* et *romaines*.

(1) Voir l'ouvrage, très détaillé et des plus intéressants, de M. le Vicomte d'Elbenne, sur le canton de Tuffé (en préparation).

Sceaux-sur-Huisne (1). — *Cels* (XI^e siècle) : centre romain. — 1° *Roche, villa* romaine avec *laraire* ; 2° *La Vieille-Cour* : *balneum* des plus intéressants ; 3° *Chapelle-Saint-Crespin* : *temple* romain.

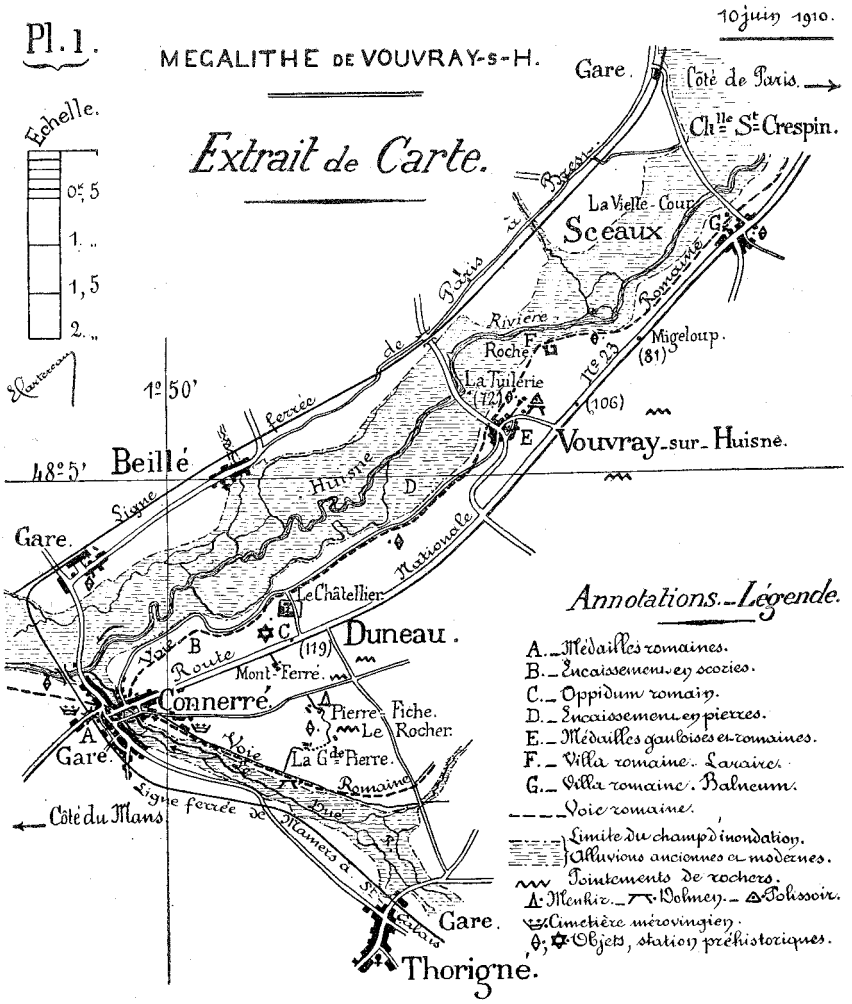


Fig. 1. — Carte de la Région Préhistorique de Connerré, Duneau, et Vouvray (Sarthe).

Nous pourrions continuer une énumération analogue, intéressant toute la vallée inférieure de l'Huisne, aussi bien en deçà qu'au delà des points considérés.

(1) *Sigilla* (XII^e siècle) est une mauvaise transcription latine du nom, d'origine celtique : *Cels*, émise par un scribe, facétieux ou ignorant, du moyen âge.

Nous sommes en présence, vraisemblablement, de la voie du Mans [*Vindinum*, puis *Subdinnum* (1)], à Dreux [*Durocassio*], avec embranchement au sud de Saint-Eliph (Eure-et-Loir), sur Chartres [*Autricum*].

Une deuxième voie romaine, celle-ci tracée à assez grandes lignes droites, qui présente encore quelques forts encaissements, particulièrement au sud de Courgeon, entre Bouër et Lavaré, passait aux Planches (Cimetière mérovingien), à *La Grande-Pierre* (Dolmen), Vibraye (*Vic* antique : (vestiges gaulois et romains), Les Chaussées-d'Oigny [*Piciacus*], centre romain important, et se bifurquait, en ce point, sur Chartres et sur Orléans [*Cenabo* ; *Genabum*].

Cette voie est connue, dans tout son parcours, sous le nom de *Chemin de César*. Il s'agit, suivant nous, pour la première direction, de la voie du Mans à Chartres, indiquée sur la Carte de Peutinger.

Nous nous appesantissons sur ces détails, pour faire bien comprendre combien l'étude de la Préhistoire est liée à celle de l'Archéologie : on ne le fera jamais trop ressortir. Fouillez du *Romain*, vous trouverez presque toujours, auprès, du *Néolithique*, et réciproquement.

Ces généralités exposées, passons à la description du Dolmen de Vouvray, qui fait l'objet essentiel de notre notice. Ce monument présente, en effet, une particularité des plus intéressantes, non signalée avant nous, c'est-à-dire un POLISSOIR, sur la face intérieure du support nord, dont l'existence est antérieure à l'édification du monument. — Voici un nouveau cas, qui corrobore la théorie, émise depuis quelque temps, par M. le Dr Marcel Baudouin (2).

(1) Nous conservons l'orthographe véritable des seuls auteurs primitifs qui nous ont transmis ces appellations d'âge très différents ; la première, celtique, ayant le sens de *Ville-Blanche* ; la deuxième, romaine, signifiant *Basse-Ville*, par opposition à l'Oppidum gaulois situé sur le promontoire (nous développerons et justifierons cette manière de voir dans notre ouvrage en préparation sur les voies romaines de l'ouest de la Gaule). Nous rejetons ainsi, nettement, la leçon *Suindinum*, conjecture imaginée de toutes pièces par Adrien de Valois, il y a 250 ans, et que les auteurs actuels, même les plus graves, enregistrent, sans contrôle, comme une vérité. Ce composite, fruit des idées extrêmement vagues et erronées qu'on se faisait, il y a plusieurs siècles, sur l'origine et le sens des noms de lieux et de peuples, ainsi que sur les organisations territoriales successives de la Gaule, sous les époques autonome et romaine, idées manifestement contraires aux faits positifs révélés aujourd'hui, ne peut plus être scientifiquement accepté. Il n'a d'ailleurs aucun sens, dans aucune langue ; autant on pourrait dire Constantboul, pour Constantinople et Stamboul.

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Bull. Soc. Préh. France, passim.*

I. Données du Dolmen.

1° *Indications topographiques.*

Coordonnées géographiques.— Longitude ouest: 1°47'. Latitude nord : 48°5'21".

Lieu dit voisin : *La Tuilerie.*

Nom local : *Pierre-Couverte.*

Indications cadastrales : Section A, N° 23.— Marquise de La Haye-Montbault, au Château de Roche (en Sceaux-sur-Huisne), propriétaire.

Voies d'accès [Direction. Distance]. — En partant de la *gare de Sceaux* : prendre le chemin de Sceaux, la Route Nationale n° 23,

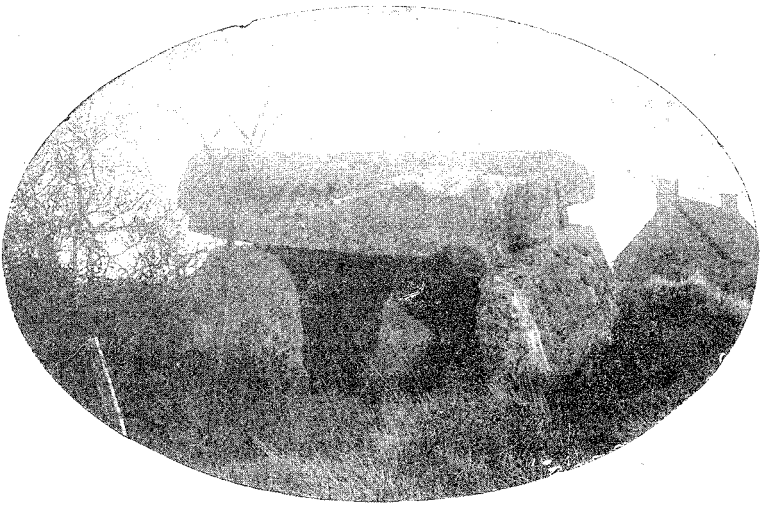


Fig. 2. — Le Dolmen de Vouvray-sur-Huisne (Sarthe).
Vue de l'Entrée. [D'après une Photographie].

côté du Mans; puis le chemin vicinal de Vouvray.— Distance : 5 kil. 6 (*Fig.* 1).

En partant de la gare de Connerré-Etat : Prendre le chemin vicinal de Beillé, le poursuivre au delà de ce bourg, puis prendre à droite le chemin de Vouvray, traverser le bourg, et prendre le chemin vicinal ordinaire, n° 1, se dirigeant vers la Route Nationale N° 23 de Paris. — Distance : 6 kil. 4.

En partant du clocher de Vouvray-sur-Huisne : Monter ce dernier chemin vicinal. Direction nord-est. — Distance : 0 kil. 3.

Position exacte : Sur le haut du talus dudit dernier chemin et de celui de l'ancienne *Tuilerie* (*Fig.* 1 et 2).

Altitude approximative du lieu : 100 mètres.

Points d'eau naturels : rivière d'Huisne, à 600 mètres.

2° *Renseignements descriptifs, pétrographiques, et stratigraphiques.*

Le monument (*Fig.* 3) se compose de 6 pierres, soit :

1° *Table*, en deux blocs, — N° 1, de $2^{m}90 \times 1^{m}60 : 0^{m}75$; n° 2, de $3^{m}10 \times 1^{m}80 : 0^{m}45$.

2° Supports : 4 *blocs*. — N° 3, côté nord, de $4^{m} \times 1^{m}80 : 0^{m}45$; — n° 4, fond de $2^{m}10 \times 1^{m}85 : 0^{m}35$; — n° 5, côté sud, éclaté dans

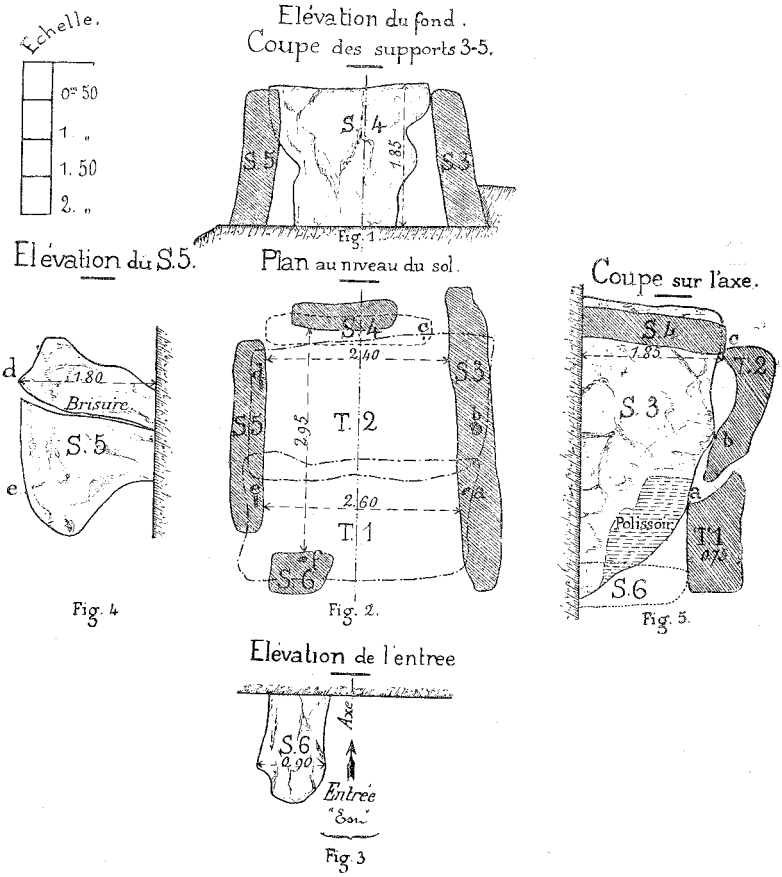


Fig. 3. — Le Mégalithe de Vouvray-sur-Huisne. — Plan et Elévation. — *Légende* : T. 1-2, Pierres de table ; — S. 3-5, Supports latéraux ; — S. 4, Support-fond ; — S. 6 ; Support-entrée ; — Pourtour de la table : —.—.—.— ; — Projection des autres blocs : — — — ; — Partie cachées : ..... ; — Points de contact : *a* à *f*.

toute sa hauteur, de $2^{m}60 \times 1^{m}80 : 0^{m}45$; — n° 6, entrée, de $0^{m}80 \times 1^{m}45 : 0^{m}55$.

En plus, quelques blocs émergent du talus et paraissent avoir fait office de remplissage.

C'est sur le bloc n° 3 que se voit le *Polissoir*, vers l'entrée [voir plus loin la description]. Le bloc n° 6 obstrue la partie gauche de l'entrée; l'autre partie est béante. — Toutes les pierres sont brutes.

La *face intérieure des blocs* est *moins rugueuse que celle extérieure* (1).

Les pierres, n^os^ 3, 4, 5, surplombent vers l'intérieur de o^m^20 environ.

La table s'incline sur l'horizontale, vers l'entrée, d'une quantité notable de o^m^30 à peu près.

La roche constituante est du *grès*, fin, blanc, dit *pierre à pavés*, s'éclatant assez facilement.

Le lieu d'extraction est vraisemblablement le sommet du coteau supérieur (altitude maximum: 115 mètres). Il faut encore parcourir une distance de 1 kilomètre environ, pour rencontrer, à fleur de sol, les pointements de grès!

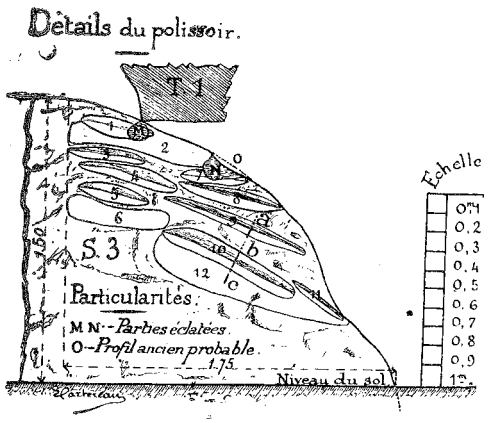


Fig. 4.— Aspect du SUPPORT-POLISSOIR, avant la Fouille. — Vue de la face interne polie du Support, avec les *Rainures* et les *Cuvettes*.

L'ensemble du monument présente intérieurement une chambre sépulcrale, de 2^m^95 × 2^m^60 : 1^m^60.

La surélévation du plafond (face intérieure), par rapport au sol environnant, est de 1^m^30 environ.

Le dolmen a pu être enveloppé originairement d'un galgal ou tumulus. Il est en bon état de conservation, dans son gros œuvre s'entend. Il n'y a plus trace d'*Allée couverte*. — La pierre fermant l'ouverture actuelle a disparu.

La nature pétrographique du sous-sol est un *Calcaire oolithique corallien*.

DESCRIPTION DU POLISSOIR. — *Dimensions des parties polies, en millimètres* (Voir *Fig.* 4).

1. *Rainure*, 350 × 110 × 12.	3. *Rainure*, 430 × 55 × 15.
2. Partie légèrement *évidée*, polie, 800.	4. — 530 × 80 × 30.
	5. — 400 × 80 × 16.

(1) Point mis en relief par M. Marcel Baudouin dans tous ses travaux.

6. *Cuvette*, 450×90×10.
7. *Rainure*, 350×70×11.
8. — 580×80×30.
9. — 800×55×15.
10. — 780×120×14.
11. — 370×35×2.
12. Partie plate, *polie*, 1100.

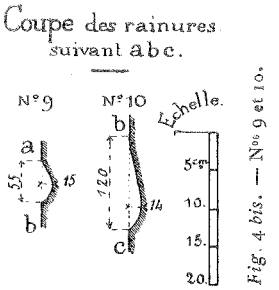


Fig. 4 bis. — N°s 9 et 10.

3° *Fouilles et Trouvailles. — Légendes et Superstitions. Destination primitive et usages ultérieurs. — Bibliographie.*

Lepaige (*Dictionnaire du Maine*, 1777; Article Vouvray-sur-Huisne) cite « cette espèce de chambre », et émet l'opinion suivante, d'après le curé de l'endroit : « On croit que lorsque « quelque officier de distinction mourait dans une bataille, on lui « élevait ces sortes de *tombeaux* (1), qui ne sont pas rares dans « le Maine. »

Pesche (*Dictionnaire de la Sarthe*, 1842; même article) parle de notre monument comme suit : « ... Des fouilles, faites au-dessous « en 1824, par M. de Mazis, dernier propriétaire, ont produit quel- « ques *Ossements humains*, placés dans la direction de l'ouest à « l'est, et des fragments de *poteries*, analogues à celle de Sargue- « mines (*sic*); ce qui semblerait justifier l'opinion de ceux qui pen- « sent que ces sortes de monuments étaient des *tombeaux* ».

Voisin (*Les Cenomans anciens et modernes*, 1852, p. 14) dit : « Un dolmen existe à Vouvray, sur le coteau baigné par l'Huisne, « et ne doit pas être éloigné d'une autre voie du Mans à Chartres « (il vient de citer le *Chemin de César*, que nous avons indiqué « précédemment), car l'on aimait à placer les *tombeaux* dans le « voisinage de routes fréquentées ».

Ainsi donc, depuis longtemps dans la Sarthe, on avait une idée précise et exacte de la destination primitive des dolmens, qui sont des *lieux de sépultures*. On y a vu plus tard des *sanctuaires*, destinés au culte des morts ; puis des temples (sans doute accessibles par leur allée couverte à quelques initiés, les premiers prêtres se donnant la mission auprès des masses populaires d'invoquer l'ombre et l'occulte puissance du grand mort déifié, dispensateur du bien et du mal, reposant sous la dalle éternelle).

( ) Intéressant à souligner.

On conçoit sans peine, sous l'influence ultérieure de la secte druidique entre autres, la dégénérescence du premier culte; et on s'explique, assez, comment certains de ces monuments sont devenus le siège d'autels à libations et à sacrifices ; puis, plus tard, de cérémonies superstitieuses les plus diverses : toutes pratiques révélées par la tradition et l'histoire.

Et, sans quitter la vallée de l'Huisne, n'avons-nous pas la *Bonne place* qu'est la Chapelle Saint-Crespin, dont nous avons parlé plus haut, les *Voyages* qu'on y fait; les invocations au patron, le *grand Saint-Crespin*; les offrandes en nature sur le bord de la fenêtre, car on n'entre jamais dans le sanctuaire ; les processions des Rogations en ce lieu; les évangiles, les dons en argent pour les grand' messes, les cierges qu'on brûle: tous actes faits en l'intention du Saint ; enfin les légendes naïves, qui entourent la fondation de la Chapelle, remplaçant un Temple romain(1).

II. — Etudes comparatives et particulières. Age. Classement.

Les fouilles récentes, opérées dans le Dolmen proche de Duneau, ne nous font rien connaître d'utile. Les recherches faites autour de ce dolmen n'ont rien fourni de remarquable. Aux abords immédiats du *Menhir* de la même localité, on rencontre de nombreux *silex taillés*, d'âge néolithique.

Vraisemblablement, de nouvelles fouilles, opérées sous le dolmen de Vouvray, n'aboutiraient à aucun résultat intéressant; il a dû être, en effet, plusieurs fois bouleversé, comme tous les monuments du même genre de la Sarthe probablement ; et les vestiges des différents âges doivent s'y confondre.

(1) Etoc-Demazy. — *Notice sur la Chapelle Saint-Crépin. Bulletin de la Société d'Ag., Sc. et Arts de la Sarthe*, 1846-7, p. 29.

Nous ne pouvons nous défendre d'un rapprochement entre le Dolmen considéré avec ses éléments constitutifs (chambre, allée couverte, entrée obstruée par une *pierre trouée* ou non), et la *Confession* antérieure au XI^e^ siècle, dont plusieurs spécimens existent encore dans la Sarthe et ailleurs, qu'on peut décrire ainsi : chambre sépulcrale, faite en blocage de maçonnerie, recouverte d'une dalle sacrée, en pierre dure, formant *autel* ; sarcophage dans l'intérieur, taillé dans un bloc de roussard ou de calcaire; baie, *fenestella*, s'ouvrant extérieurement et aménagée dans le mur de la chambre, par où les pélerins passaient la tête ; trou correspondant au sarcophage pour leur permettre, non seulement de voir, mais aussi de toucher les reliques saintes. Confession et Autel ne faisant qu'un seul monument, qui fut recouvert d'un édifice pour mettre les officiants et les pélerins à l'abri des intempéries. D'où, dans bien des cas, l'origine de la chapelle et de certaines églises. (Voir : Chappée. *Le tombeau de Saint-Fraimbault, Province du Maine*, 1907, p. 305).

Rappelons-nous que, dans nos contrées de l'ouest de la Gaule, parmi ces populations restées si longtemps profondément celtiques, l'esprit romain laissa bien peu de traces. On comprendra alors, plus facilement, l'affinité puissante qui existe entre les peuples frustes de l'époque mérovingienne et ceux des époques préromaines.

La question qui se pose est celle-ci : *Le Polissoir est-il antérieur ou postérieur à l'érection du monument?*

Pour la résoudre, nous avons procédé à un examen minutieux ; voici nos remarques.

En M (*Fig.* 4), existe une partie écaillée assez arrondie, très caractéristique ; la plus grande profondeur de la partie éclatée s'observe, en effet, précisément au droit de la ligne de contact du bloc T1 de la table, qui ne repose sur le support considéré que par une arête de 0^m03 à 0^m04 seulement.

La pression maximum est, par suite, presque atteinte dans ce cas. Si l'on songe que nous sommes en présence d'un bloc de poids considérable, soit : $1^m30 \times 2^m90 \times 0^m75$, ou 2^m800 environ, représentant 7.000 kilogs, et 3.500 kilogs pour chaque côté, on s'explique facilement cet éclatement au moment de la pose du bloc.

De plus, c'est à la partie la plus haute du support que sont groupées les ***entailles.*** Elles sont aussi bien ***polies*** sur le côté supérieur que sur celui inférieur (*Fig.* 4).

Dans de telles conditions, étant donné la gêne qu'aurait procuré la présence de la table et la presque verticalité du support, nous ne pouvons admettre que ledit support ait fait office de Polissoir, après son appropriation en dolmen.

En N (*Fig.* 4) existe un deuxième éclatement, qui affecte la rainure n°7. Il a pu se produire au moment du transport de la pierre, ou de l'érection du monument. Il est, peut être, d'époque postérieure à ces opérations.

Notre conclusion s'impose. Nous sommes bien là en présence *d'un cas d'antériorité, suffisamment caractérisé, du Polissoir sur le Dolmen,* que nous avons jugé digne d'être signalé.

Pourrait-on être plus précis, c'est-à-dire dater le monument ou simplement l'attribuer, avec certitude, à une des divisions, ou âges préhistoriques habituellement admis ?

Nous n'avons pas à notre disposition l'équivalent du « Chronomètre de Penhouët, établi par M. René Kerviler, pour l'embouchure de la Loire, qui, à l'aide de la comparaison des différentes couches d'alluvions de ce fleuve, a permis de dater, mathématiquement, des trouvailles d'objets en bronze et en pierre, au v^e^ siècle avant notre ère » (1).

L'étude comparative, pour la région, tant de l'industrie céramique que des divers modes de sépulture (par inhumation ou par incinération), étant fort incomplète, ne peut, par conséquent, nous apporter de précieux éléments d'appréciation de l'âge, dans la circonstance.

(1) Voir Catalogue du Musée archéologique de Nantes.

Seul, en l'espèce, le fait de l'abandon du polissoir pourrait établir une présomption en faveur de l'attribution du monument à la première période du bronze.

Mais, ne l'oublions pas, dans notre pays du Maine, cet âge est peu accusé; et, dans tous les cas, relativement, de courte durée.

Rappelons-nous encore qu'il faut distinguer entre les âges et les dates : tel âge que, pour la facilité de l'étude, on appelle néolithique, bronze, ou fer, est apparu à une date différente, suivant qu'on envisage tel ou tel point d'une même région, d'un même pays, parce que toutes les peuplades, d'origines si diverses, n'ont pas accepté, avec la même intensité, le même empressement, les progrès de la civilisation humaine ; par suite d'inégalités ou de différenciations, profondes quelquefois, dans la répartition des dépôts, mines ou carrières ayant procuré la matière première à l'industrie de nos ancêtres ; dans les moyens de communications et d'échanges; ainsi que dans les aptitudes intellectuelles, le bien-être et la richesse résultants, en ce qui concerne les différents peuples.

D'autres faits viennent, de plus, obscurcir le problème envisagé. Nous devons, en effet, citer les phénomènes de pénétration des âges, de survivance de certaines branches ou produits, de l'industrie humaine, et de retour, vers un état antérieur plus primitif, des civilisations qui se sont succédées sur un même point (1).

A noter, en outre, que les silex polis n'ont été généralement que des objets de luxe, dont le caractère symbolique, votif, cultuel et superstitieux enfin, s'est accusé de plus en plus, dans la suite des temps, au fur et à mesure qu'ils étaient remplacés, comme objets utiles, par d'autres de natures différentes. Qu'ils ont toujours été utilisés, depuis le néolithique jusqu'à l'époque historique, concurremment avec les silex taillés, et même les produits de l'industrie métallique, et ne peuvent, par conséquent, caractériser avec certitude, aucune époque.

Ce qui précède peut nous donner l'explication de l'emploi, révélé par les nombreuses trouvailles et les textes, en pleines périodes gallo-romaine et surtout mérovingienne de certains types de silex taillés ou polis (2).

Par suite des considérations que nous venons d'exposer, nous ne pouvons dater le dolmen qui nous intéresse. Mais si on le com-

(1) Voir fouilles de M. Schlieman, sur l'emplacement présumé de l'ancienne Troie, au Congrès archéologique de France, XLV[e] session, séances du Mans et Laval, 1878-9.

(2) Voir Vie de Saint-Almire (*Acta sanctorum*).— Il y est fait mention de Polissoirs, à Gréez-sur-Roc (Sarthe) [Pierres dont on se servait pour rendre les instruments en fer plus tranchant]— Nous venons de découvrir, en ce lieu, entre le bourg et la Motte, un atelier néolithique.

pare à ceux des autres départements, nous conjecturons qu'il peut être rattaché aux derniers temps du Néolithique.

Il nous reste à parler du classement de notre mégalithe, parmi les monuments historiques.

Rien n'est fait à ce sujet ; nous pensons qu'il mérite les honneurs de ce classement, en vue de sa conservation.

*
* *

P. S. — Une étude subséquente du Dolmen de Vouvray-sur-Huisne et de ses abords immédiats nous permet d'ajouter ce qui suit.

Il a été trouvé :

1° Près de ce monument, un *galet fluvial, en grès*, dont une extrémité a seule été travaillée et appropriée en tranchant. Il a l'aspect d'une hache taillée et polie ;

2° Vers Migeloup, une *hache polie* ;

3° A Roche, dans le *laraire*, une très jolie petite *hache* ; elle était associée avec d'autres objets gallo-romains, d'un caractère votif ou cultuel ;

4° Un *grattoir*, néolithique peut-être.

Tous ces objets existent encore dans les collections de M^me^ la marquise de La Haye-Montbault.

Nous avions manifesté le désir, devant cette propriétaire, de voir dégager le monument en question, à l'intérieur et au-devant, des terres, débris et ronces qui l'encombrent, espérant y faire d'autres trouvailles.

M^me^ de La Haye-Montbault, que les questions archéologiques intéressent tout particulièrement, s'empressa de faire procéder, dans l'intérieur du dolmen, aux travaux nécessaires (Nous exprimerons cependant ici un regret : c'est que la partie antérieure n'ait pas encore été fouillée et dégagée ; peut être, trouverions-nous en ce point des vestiges de l'allée couverte et de la dalle, ayant fermé la chambre sépulcrale).

On ne tarda pas à mettre à découvert sept nouvelles rainures, d'une conservation parfaite, s'étendant jusqu'à la base du support, S. 3, face intérieure (Voir *Fig.* 5 ; n° 13).

Un examen attentif du dolmen, rendu plus complet et plus facile par le déblaiement opéré, nous permit de faire, toujours sur la même face de la pierre, les constatations suivantes :

Ces sept rainures présentent en moyenne o^m^40 de longueur, o^m^07 de largeur, o^m^03 de profondeur.

Elles forment un groupe, distinct de celui indiqué précédem-

ment, séparé de ce dernier par une dépression irrégulière de la pierre, ayant 1 mètre au maximum d'étendue, sur 0^m05 de profondeur, et formant réservoir d'eau (n° 14).

De plus, vers le fond de la base, on put observer une cavité naturelle, de forme arrondie, ayant 0^m15 de diamètre environ, et 0^m12 de profondeur, qui a dû, sans doute aussi, être utilisée comme réservoir d'eau (n° 15). (On sait en effet, que l'eau et le sable fin étaient employés au polissage et à l'aiguisage des instruments en pierre et en métal, façonnés par nos ancêtres).

En outre, vers le haut, on releva de nombreuses stries, différentes des fissures naturelles, assurément tracées par une main intel-

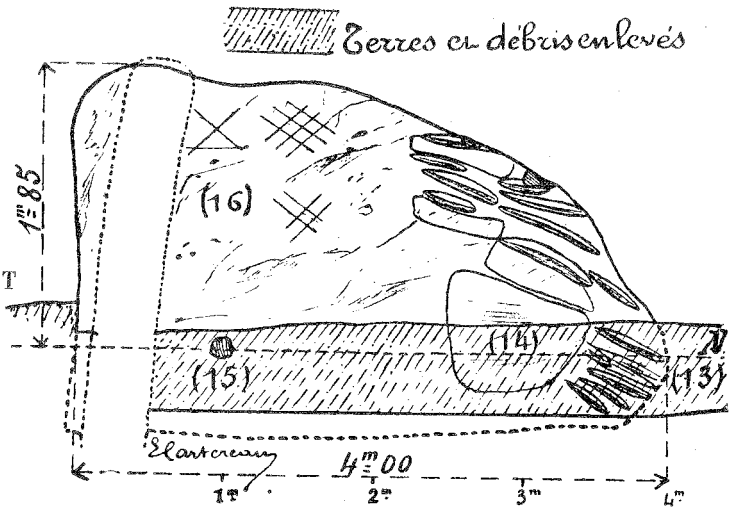


Fig. 5. — Support n° 3, complètement dégagé. — *Légende*: N, niveau primitif; — T, Ligne de terre; — nos 13, groupe de 7 rainures nouvelles; — 14, Dépression, réservoir d'eau; — 15, Cavité; — 16, Stries.

ligente. Le motif principal qui domine est le losange complet ou inachevé, barré en diagonale, ou non (n° 16).

Ces stries sont-elles d'époque moderne; et faut-il n'y attacher aucune signification? Dans cette hypothèse, nous nous demandons pourquoi elles n'existent que sur une pierre : la face du polissoir!

Convient-il, au contraire, de les considérer comme contemporaines de l'érection du dolmen; et ne serions-nous pas en présence d'un symbole rituel, comparable à l'ascia, assez fréquemment gravé sur les dolmens?

Enfin, doit-on remonter plus haut encore dans le cours des siècles, et ne voir dans ces stries, simplement, que des marques du fabricant d'outils et d'armes polis ou aiguisés?

Evidemment, aucun objet, caractérisant une époque déterminée, n'étant figuré, nous ne saurions nous prononcer d'une façon certaine.

Dans tous les cas, nous sommes en présence d'un Polissoir absolument complet; et ces dernières découvertes corroborent pleinement nos conclusions antérieures.

M. le Dr Marcel Baudouin.— Je souligne l'intérêt de l'étude très soignée qu'à faite notre collègue sur le *pilier-polissoir* du Dolmen de Vouvray-sur-Huisne. — Je rappelle que j'ai été l'un des premiers à attirer l'attention sur cette question : les *piliers* à *polissoirs enfouis* [Exemple: Allée couverte de Pierre Folle, à Commequiers, Vendée], ou les *piliers à cupules enfouies* (Ile d'Yeu) (1). J'ai montré que cela prouvait nettement que les dolmens avaient été faits avec d'anciens polissoirs abandonnés! J'ai observé, d'ailleurs, les mêmes faits pour les Menhirs [Menhir de la Verrie, à Soullans (Vendée). *Polissoirs et Bassins enfouis*].

Il est donc démontré par là que les plus anciens Mégalithes sont postérieurs à la période des *Gravures sur Rochers* [Cupules et Bassins] et à celle du *Polissage intensif*. Comme les Gravures sur rochers étaient *cultuelles*, c'est-à-dire devaient être très respectées, on ne peut admettre leur profanation que si un long temps s'est écoulé entre elles et l'érection du Mégalithe. — D'où cette conclusion très importante: Les *Cupules* et les *Polissoirs* sont notablement *antérieurs* aux Dolmens, et doivent remonter presqu'au début du Robenhausien.

Les *signes en losanges* (2) indiqués (*Fig.* 5 ; n° 16) sont certainement de l'époque du *Polissoir*, et non du *Dolmen*: ce qui le prouve, c'est la position de ces traits, très près du pilier de fond.

Tant qu'au Dolmen, c'est un Ossuaire de la fin du Néolithique, évidemment.

J'ai étudié d'une façon spéciale *la Grande Pierre de Duneau*, dite Dolmen de Connerré, et le *Menhir de la Pierre Fiche*.— Il se pourrait très bien qu'il ait existé un autre Dolmen, dans le voisinage de la *Pierre Fiche*, que je considère comme distincte. — C'est à rechercher avec l'aide du Cadastre.

(1) *Bull. Soc. Anthrop. Paris*, 1908, p. 22.

(2) J'en ai observé un cas au Berruard (*Mégalithes de Savatole*, 2 p. 24).

La Légende de Gargantua dans les Sites et Mégalithes du Lochois.

PAR

Jacques ROUGÉ (Ligueil, Indre-et-Loire).

En Touraine, dans l'*Ile des Andouilles*, suivant Rabelais, d'illustre mémoire, Gargantua (1) est resté légendaire (2). — Certains Mégalithes, quelques sites, des choses même, portent le nom du fils de Grandgousier.

Dans le *Lochois*, augmenté de la partie sud du canton de Bléré, il y a, de Gargantua : 1° *Les Palets* ; 2° *Le Chillou* ; 3° *Les Patins* ; 4° *La Main* ; 5° *Les Pas* ; 6° *Les Mannequins* ou *Mennequins* ; 7° *La Bogue*.

Les « Palets » et « Le Chillou » sont deux Mégalithes ; Les « Patins » et « Les Pas », deux Buttes ou tumulus ; « La Main » est formée de l'ensemble des lignes décrites par des vestiges de vieux chemins, donnant l'apparence d'une main énorme ; « La Bogue » est un Menhir.

1° Les Palets de Gargantua. — Ce dolmen est décrit par M. Bousrez (3) sous le nom de *Dolmen de Charnizay*. Le mégalithe (4) est situé entre Charnizay (Indre-et-Loire) et Obterre (Indre). On accède au monument, en suivant d'abord la route de Charnizay à Obterre ; puis en prenant le chemin du village de *La Bobinière*.

Du dolmen, il reste, placées dans un champ, dit de *L'Humiau*, trois grosses pierres. Elles sont appelées, traditionnellement : *Les Palets de Gargantua* (*Fig.* 1).

Suivant une légende, la *femme géante*, de Gargantua transporta ces palets au « champ de l'Humiau, *dans son beau tablier de noce* ».

(1) A consulter sur *Les Pierres de Gargantua* : a) Henri Gaidoz ; dans la *Revue archéologique*, en 1868 b). Paul Sébillot ; in *Gargantua dans les traditions populaires*, en 1883.

(2) Edmond Hue. — *Le Dolmen de Pierre Louve*. — 1906, p. 24 et 25, en partie [*Palets de Gargantua*].

(3) Louis Bousrez. — *Les Monuments Mégalithiques de la Touraine*, p. 64.

(4) Les Palets de Gargantua appartiennent désormais à la *Société Préhistorique Française* ; c'est un don du Dr H. Martin (Décembre 1910).

Un autre dire légendaire apprend que Gargantua jetait *ces palets*, dans le « champ de l'Humiau », tantôt du *Village aux Geais*, tantôt du *Terrier Gaillard* (1). Le géant s'exerçait ainsi à lancer ses palets, afin d'attraper sa *bogue*. Elle était bien loin, puisque c'était *La Pierre Levée*, de Civray-sur-Esves (2) !

Dans les rochers à troglodytes de Saint-Rémy-sur-Creuse (Vienne), il y avait, tout dernièrement encore, un roc dit : *Le Palet de Gargantua* (3). Gargantua, d'après la légende, jetait ses palets

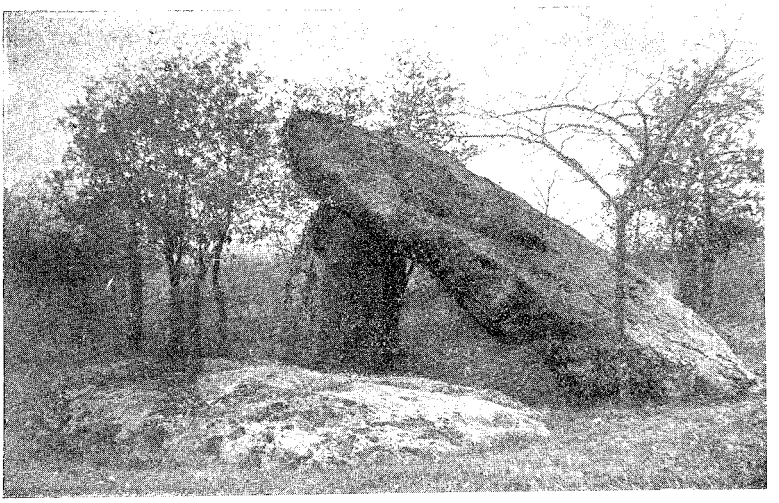


Fig. 1.— *Les Palets de Gargantua* (Charnizay, Indre-et-Loire) [Photo. de M. J.-B. Barreau].

du *Château des Roches*, au *Château de Chaloupy*, par dessus la Creuse.

En juillet 1910, pour aider à la construction de la mairie et de l'Ecole de Saint-Rémy, on « fit sauter à la mine » le Palet de Gargantua!

2° Le Chillou de Gargantua ou Chillou du Feuillet. — M. Bousrez décrit ce mégalithe sous la dénomination de *Dolmen de Marcé-sur-Esves* (4) (*Fig.* 2).

(1) Documents oraux, recueillis le 16 septembre 1910 au « Champ de l'Humiau ».

(2) Documents oraux recueillis à Preuilly. Avril 1903.

(3) Documents dus : 1° à M. le Dr Chaumier, directeur de l'Institut vaccinal de Tours ; 2° à M. le Dr Gaudeau (de La Haye-Descartes). — Documents oraux recueillis le 27 août 1910].

(4) Louis Bousrez. — *Les Monuments Mégalithiques de la Touraine*, p. 66.

Suivant un dire traditionnel et local, Gargantua jetait « les Chillous du Feuillet » par dessus le *Cul de Chaudron*, tumulus situé sur la commune de Marcé-sur-Esves (1), pour jouer à « la Bogue » (2).

3° Les Patins de Gargantua. — Entre les derniers vestiges du vieux Château-fort de *Piégu* (3) et le *Bois-Godeau* (4), sur le territoire communal de Ligueil, on voit une *grande Butte*, dite du Bois-Godeau (*Fig.* 3).

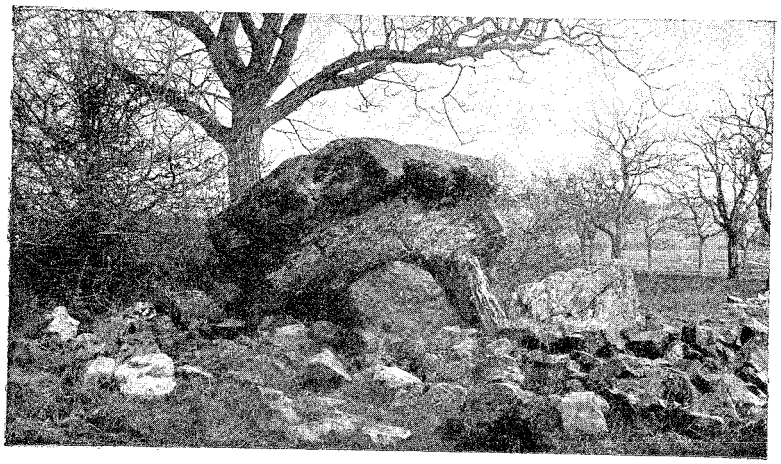


Fig. 2. — *Le Chillou du Feuillet* ou *Le Chillou de Gargantua* (Marcé-sur-Esves, Indre-et-Loire). Photo. de M. J.-B. Barreau.

La *Butte* et les bosselures des pentes voisines se nomment traditionnellement : *Patins de Gargantua* (5).

Une légende nous le transmet : « Gargantua fut, un jour, poursuivi dans ces lieux par un gros chien. Il le chassa, en lui envoyant sur « le museau » les « patins » de terre molle, fixés à la semelle de ses bottes...., ce qui fit la Butte du Bois-Godeau, et les monticules qui la bordent » !

4° La Main de Gargantua. — Dans la commune de Cigogné (Indre-et-Loire), entre la « Champeigne » et la « Grandinière » (6),

(1) Louis Bousrez. — *Les Monuments Mégalithiques de la Touraine*, p. 74.
(2) La *Bogue* est un *But*, en bois creusé, qui remplace le *Bouchon* dans le *Jeu du Bouchon*.
(3) Piégu, commune de Ligueil (Indre-et-Loire).
(4) Bois-Godeau — —
(5) La légende des *Patins de Gargantua* se répète aussi pour les *Danges* de Sublaines (Indre-et-Loire).
(6) La Champeigne et la Grandinière, fermes de la commune de Cigogné.

il existe une grosse pierre, sur le bord d'une fosse à laquelle aboutissent quatre Fossés, qui s'écartent en éventail. — C'est, suivant l'imagination populaire : *La Main de Gargantua* (1).

5° Les Pas de Gargantua. — Sur la commune de Saint-Flovier, il y a deux tumulus. On les nomme : *Les Pas de Gargantua*. Ces tumulus furent fouillés en partie, mais on ne continua pas les fouilles par peur du « Guiabe » !

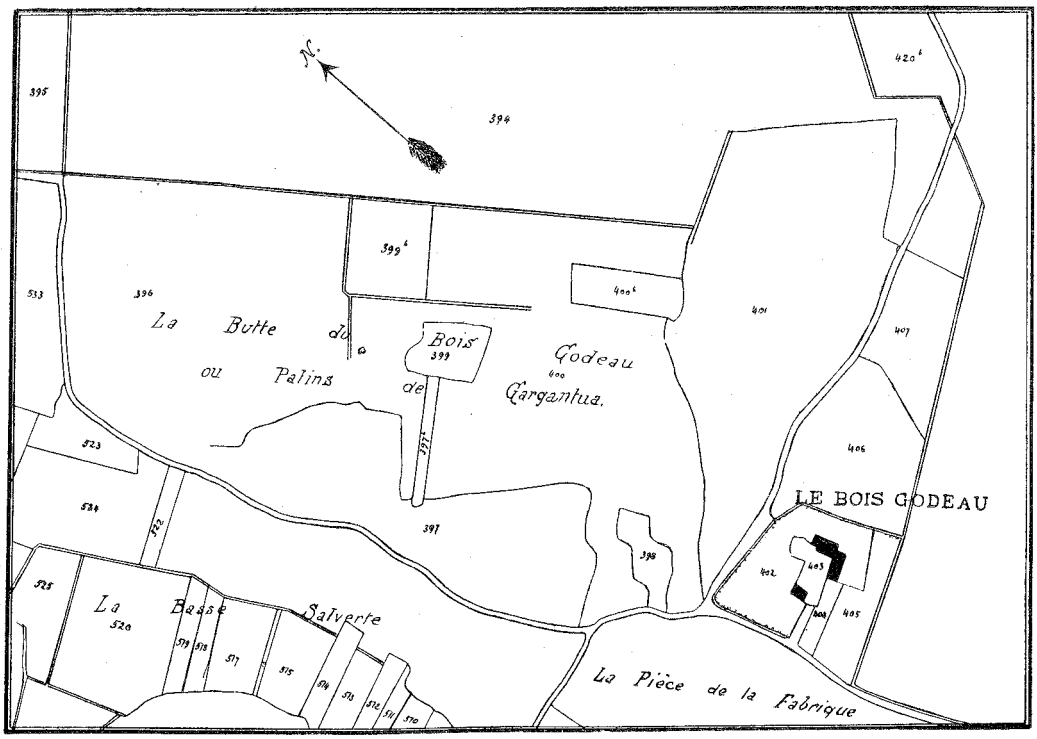


Fig. 3. — La *Butte du Bois-Godeau* (Commune de Ligueil). — Plan cadastral [Ancienne *Fortification* probable].

6° Les Mannequins ou Mennequins de Gargantua. — Sur la commune de Vou (Indre-et-Loire), le long de *l'ancien grand chemin vert* de Loches à Sainte-Maure, et tout proche des vestiges de la voie romaine de *Cæsarodunum* (2) à *Argentomagus* (3), par *Man-*

(1) Ces dires sur *La Main de Gargantua* furent, pour la première fois, recueillis à Sublaines (Indre-et-Loire), par le Dr L. Dubreuil-Chambardel.— Il y avait, jadis, paraît-il, dans la Forêt de *Chenevose, une Pierre avec des Rainures*, pierre dite : *Le Sillon de Gargantua*. L'ancienne Forêt de Chenevose s'étendait sur le plateau, entre l'Indre, l'Indrois et le Cher.

(2) Cæsarodunum: Tours.

(3) Argentomagus: Argenton-sur-Creuse.

tholomagus (1), voie romaine, dite traditionnellement *Chemin de Louis XI*, on peut voir : *Les Mannequins ou Mennequins de Gargantua.*

Entre le petit bourg de *Vou* et la *Chapelle Blanche*, entre la *Loge* et la *Croix Bodin*, ce sont deux TROUS, ouverts de chaque côté du chemin, un peu avant une ferme nouvellement rebâtie, et dite aussi *Les Mannequins* ou *Le Mennequin*.



Fig. 4. — *Menhir des Erables ou des Arabes.* — La *Pierre Percée.*
(Photo. de M. Ploquin, à Sainte-Maure-de-Touraine).

Gargantua, suivant une légende, était « accoursé » par un « chien malade ». Le géant prit, d'abord, une « poignée » de terre; puis une autre. Il manqua le chien qui s'enfuit ; mais les deux « poignées » de terre tombèrent sur deux *bounhoumes en paille*, épouvantails dressés contre les oiseaux. La terre fut lancée si vigoureusement et en telle quantité que les deux mannequins furent enfouis aussitôt, et que le sol fut « creusé en deux endroits » !

(1) Mantholomagus : Manthelan (Indre-et-Loire).

7° La Bogue de Gargantua. — Le Menhir troué (1) des Arabes (ou des Erables), nommé aussi *La Pierre Percée*, est traditionnellement la *Bogue*, que Gargantua visait de Crouzilles, près de l'Isle-Bouchard (*Fig.* 4).

Sur la plus grande « pierre » du dolmen de Saint-Lazare (2), on voit « la trace des Ongles de Gargantua » (3).

Gargantua était donc doué d'une force herculéenne. N'était-il point, un géant issu de celui qui, suivant un dire du *Plateau de Bossée* (Indre-et-Loire) : « apporta le falun après le déluge, en secouant la poussière de ses bottes ? »

Sur ce sujet, que ceux qui doutent consultent notre docte Rabelais, au chapitre I^er^ du Livre II de Pantagruel : *De l'origine et antiquité du grand Pantagruel* !

M. Marcel Baudouin. — L'intéressante communication de mon excellent collègue et ami, M. J. Rougé, m'engage à vous dire un mot des *Traditions de Gargantua en Vendée*. Mais je n'y insisterai pas, parce que j'ai d'ailleurs abordé cette question dans plusieurs de mes mémoires sur les *Mégalithes* de ma région (4).

Les seuls points curieux à mettre en relief ici sont ceux-ci : 1° Il est démontré aujourd'hui que les légendes de Gargantua sont aussi nombreuses en Vendée qu'en Touraine, et qu'elles sont absolument les mêmes; on les dirait calquées les unes sur les autres; 2° Ces légendes, dans ces contrées plus riches en légendes que les autres à ce point de vue, ont toujours pour origine, là comme ailleurs, des *Monuments* (mégalithes, buttes, trous, pierres, etc.), paraissant *énormes* et *extraordinaires*; 3° Or ce sont ces *monuments* eux-mêmes, qui, par leur volume et leur étrangeté, *ont forcé le Peuple* (un peuple qui n'en connaissait plus l'origine et la signification) *à inventer*, sinon un Dieu pour les expliquer, du moins un *Homme géant* [Voir les contes de Gulliver], capable d'avoir réalisé de telles constructions [La légende d'Hercule est de même nature] !

C'est, comme toujours, le *fait matériel* qui a commencé, qui est « le lapin » de l'affaire. Cela indique qu'elles sont *nées en France*, à une époque très antérieure au Christianisme : sans doute à *l'âge du Fer* ou *du Bronze* même, et qu'elles ont persisté en se transformant peu à peu, dans certaines de nos contrées surtout. — Ailleurs, en Europe et en Asie, on en a inventé d'analogues, pour des rai-

(1) Le Menhir des Arabes ou des Erables est situé commune de Draché (I.-et-L.), à droite de la route nationale n° 10 de Paris à Bordeaux. [Voir, plus loin, l'article de J.-B. Barreau].

(2) Entre l'Ile-Bouchard et Crouzilles, se trouve le *Dolmen de Saint-Lazare*.

(3) Dires recueillis à l'Ile-Bouchard.

(4) Description des Mégalithes de la région du Bernard et d'Avrillé, en particulier.

sons semblables, mais d'une façon indépendante et parfois à des époques plus anciennes encore !

J'ai écrit, en outre, que j'avais la conviction (1) que Rabelais, pour écrire son ouvrage fameux, s'était inspiré encore plus du Gargantua *vendéen* que du Gargantua *tourangeau* ; mais ce point — qui n'est guère qu'une affaire de patriotisme local — m'entraînerait trop loin et ne convaincrait pas la *Touraine !* — Je crois plus digne, de la part d'un hôte reconnaissant de la ville de Tours, de me borner à cette simple remarque, pour libérer ma conscience, ne voulant en rien attrister la brillante réception offerte à notre Congrès par une revendication trop personnelle.....

(1) Marcel Baudouin. — *Origine vendéenne de Gargantua. — Ouest artistique et littéraire*, Paris, 1902, p. 1.

L'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher, (Grotte des Fées de Mettray, Indre-et-Loire).

Etude technique.

PAR

J. GAURICHON (de Tours).

I. — Introduction.

A notre époque où le Gouvernement, jaloux de favoriser les développements de la Science, a créé des Commissions très compétentes, pour faire connaître et conserver les Monuments mégalithiques, la *Société préhistorique Française*, qui a déjà donné une si vive impulsion à tout ce qui touche la recherche de nos origines, devait se faire un devoir de prêter sa puissante collaboration à de si utiles études.

Dans ce but, l'un de ses plus modestes sociétaires, à l'aide de ses seules ressources, a entrepris de réunir et de discuter les travaux produits jusqu'ici sur l'*Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher*, de se livrer à de nouvelles investigations, et de tirer du tout des conclusions en rapport avec les progrès actuels de la Préhistoire.

Définition. — D'après une statistique(1), le nombre des Dolmens existant encore en Indre-et-Loire, s'élèverait à 33, dont la répartition, par arrondissement, serait la suivante : Tours, 9 ; Loches, 8 ; Chinon, 16. — C'était donc un vaste champ d'étude qui s'ouvrait devant moi ; cependant, je préférai concentrer tous mes efforts sur celui de Saint-Antoine-du-Rocher, qui, tout en étant le plus à proximité de Tours, est aussi le plus important et le mieux conservé.

On le connaît, dans le pays, sous le double vocable de « Grotte des Fées de Mettray ». On fait ainsi, d'une part, allusion aux contes et légendes, qu'entretient la superstition ; on marque, d'autre part, le voisinage de la commune de Mettray, le monument lui-même étant à la limite extrême de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher.

(1) L. Bousrez. — *Loc. cit.* plus loin, 1894.

Sur la Carte géologique du canton de Tours Nord, Centre et Sud, dressée, en 1869, par M. Em. Dormoy, ingénieur des Mines, sous les auspices de la Société d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles Lettres, du département d'Indre-et-Loire, le Dolmen est encore figuré sous le nom de « Chambre des Fées ».

Parlant du dolmen, la revue de la *Société de Géographie de Touraine* (1) le nomme : « Grotte aux Fées ».

La définition scientifique des monuments mégalithiques est encore à fournir, malgré les assertions de certains. Il est évident, comme principe admis, qu'à l'époque reculée de leur érection, l'homme n'obéit qu'à des nécessités ou à des besoins. Il ne peut donc accepter que des observations et des preuves matérielles à leur appui pour la destination et l'usage de ces monuments. Aucune démonstration théorique, aussi bien exposée, aussi bien établie qu'on puisse l'imaginer, ne peut ni ne doit prévaloir sur des contestations matérielles, toujours visibles, toujours vérifiables et toujours probantes. Il ne suffit pas de conjecturer : il faut prouver!

Si nous considérons l'importance d'un monument par la superficie qu'il recouvre, par le nombre et le volume des pierres qui le composent, la pensée se reporte immédiatement sur les longs Dolmens qu'on désigne sous le nom d'Allées couvertes. Telle est bien la Grotte des Fées de Mettray, avec sa régularité, son ensemble, et son orientation.

L'édifice n'était point une habitation pour des vivants. — C'est, pour tout palethnologue, un dolmen, Dolmen composite, il est vrai : allée couverte; mais un dolmen, c'est-à-dire un sépulcre. Que, depuis les temps inconnus, mais assurément fort lointains, où il cessa de constituer pour les morts une demeure dernière, on ait perdu le souvenir de sa primitive destination, que pendant des siècles il ait servi de refuge à de pauvres et faméliques ermites, il n'y a rien là de bien surprenant!

Il y a un siècle, on connaissait encore mal les monuments mégalithiques : les Dolmens passaient pour des autels druidiques! Les Dolmens étaient-ils de simples sépultures ou des autels ? Ces deux destinations ne s'excluent pas. On enterrait, fréquemment, autrefois dans des chapelles, de même qu'on dressait des autels dans les tombeaux; et, encore aujourd'hui, cela se pratique assez souvent.

L'Archéologie abonde en problèmes à résoudre.

Etymologie. — Tout d'abord, il convient d'examiner le nom officiel du Dolmen de Saint-Antoine, d'en chercher l'origine; puis, ce

(1) Année 1906, volume 3, p. 101.

premier pas franchi, il importera de connaître si le qualificatif du Rocher ne proviendrait pas, comme l'ont pensé certains étrangers de passage en Touraine, de l'existence du Dolmen sur le territoire de cette commune!

Il suffira, je pense, d'étudier la situation géographique de Saint-Antoine-du-Rocher, qui comprend 720 habitants, et fait partie du canton de Neuillé-Pont-Pierre, arrondissement de Tours. Cette commune est distante de 15 kilomètres de Tours, tandis que 10 kilomètres seulement la séparent de Neuillé. Elle est bâtie sur le confluent de la rivière la Choisille, affluent de la Loire et du ruisseau le Saulay; elle est traversée par la route départementale n° 29, et par la route nationale n° 158, de Caen à Tours.

Le nom actuel de la commune n'est pas celui qui fut connu aux origines; l'église primitive y était connue au VI^e^ siècle sous le nom de *Sanctus Petrus de Bella Valle* (1), dont la signification s'explique d'elle-même. A cette époque, un pieux personnage, nommé Antoine, et dont l'origine est inconnue, vint s'établir dans la paroisse, pour y vivre dans la solitude.

La Chronique rimée de Saint-Julien-de-Tours (2) rapporte qu'il se retira dans une grotte, située au milieu des bois, et dont il fit un oratoire, pourvu de deux autels. L'accès de la fontaine, qui se trouvait dans ce lieu, était interdit aux femmes; l'une d'elles, ayant enfreint la défense de l'ermite, tomba morte. Saint-Antoine vécut longtemps dans cette solitude. Après sa mort, il apparut à un gardeur de pourceaux, et le chargea de transmettre aux religieux de Saint-Julien l'ordre de venir chercher son corps. Le porcher, n'obéissant pas immédiatement, fut frappé de cécité; mais il recouvra la vue, aussitôt que, cédant enfin à la volonté du saint, il eut averti les religieux (3). Ceux-ci vinrent sans retard prendre le corps pour le transporter à leur monastère, où il fut entouré de la vénération générale, rapporte la Chronique.

Par la suite, on construisit une église, qui fut placée sous le vocable de Saint-Antoine; et dès lors on substitua ce nom à celui que la paroisse avait porté jusque-là. L'ancien nom de la localité s'est conservé dans la contrée, où il y a, en effet, aujourd'hui, une propriété appelée Belvau !

(1) *Ampliss. Collectio*, I, 160.

(2) Archives d'Indre-et-Loire.

(3) *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire*, t. I^er^, p. 48; par J.-X. Carré de Busserolle. 1878, imprimerie Rouillé-Ladevèze, Tours.

C'est à partir de ce moment que nous rencontrons :

Au IX^e siècle.....	*Sanctus Antonius* (1).
De 1025 à 1200...	*Sanctus Anthomius* (2).
En 1277.....	*Sancti Antonii* à Rupe (3).
—	*Sanctus Antonius* à Rupe (4).

Nous trouvons aussi les deux églises Saint-Pierre et Saint-Antoine (*una de sancto Petro, altera de Sancto Anthonioco*), mentionnées dans une charte de 1127. Par cette charte, un chevalier, nommé Jehan le Pauvre, seigneur de Saint-Antoine, les donna au monastère de Saint-Julien.

La Carte de Cassini porte : Saint-Antoine-du-Rocher.

En 1793, cette commune est désignée sous le nom de commune du Rocher (4), ou encore d'Antoine-du-Rocher.

Dépendances. — Les hameaux, châteaux, etc., dépendant de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher, sont les suivants :

Aigrefin, ancien fief, relevant de la chatellenie de Rouziers. — *La Croix aux Renards*. — *La Provendrie* ou *Prévenderie* à M. Haye de Slade. — *La Gare*, sur la ligne P.-O. de Tours au Mans, et à 1.500 mètres de la commune. — *La Mulonnière*, à M. V. Rougé. — *Bois Bigot*, ancien fief. — *Le Carroir*. — *La Quizardière*. — *Ardrée* (château et ancien fief dépendant de la Chatellenie de la Roche Behuard, à M^me veuve Gustave Mame. — *Reinière*, ancienne propriété de l'abbé de Gastines. — *Le Plessis*, château et ancien fief, à M^me veuve du Plessis. — *Le Pin*. — *Gué de Pré*, ancien fief relevant de la Chatellenie de la Roche Béhuart. — *Bandonneau*. — *Bois sur L'eau*. — *La Paille*, ancienne propriété de la cure de Saint-Antoine-du-Rocher. — *Petit Bois*, ancien fief relevant de la Chatellenie de Saint-Antoine-du Rocher. — *Bel air*, ancien fief. — *La Placière*, ancienne propriété de l'abbaye de la Clarté-Dieu. — *Pampelune*, ancienne prévoté, dépendant du fief de Saulay. — *La Gibaudière*, ancien fief. — *La Borde*, ancien fief, relevant du Grand-Rechaussé, à M. Vve Acloque. — *La Gruèche*, ancien fief. — *Les Caves*. — *Le Grand-Rechaussé*, ancien fief. — *La Cour*, ancien fief.

Histoire. — La Chapelle qui renfermait la Grotte, où Saint-Antoine habita pendant nombre d'années, et dans laquelle il mourut

(1) *Chronic. Tur. magnum*, 104.
(2) *Archives d'Indre-et-Loire*: Chronique rimée Saint-Julien, et Missale antiq. Bibliothèque municipale de Tours, 193.
(3) Maan, p. 142. — *Cartulaire de l'Archevêché de Tours*, 300.
(4) *Bulletin de la Société de Géographie de Tours*, 3^e trimestre, 1906, n° 3, p. 101.

vers 550, existe encore. Elle a été restaurée en 1843, et bénite dans cette même année par M. Morlot, archevêque de Tours. Avant la Révolution, beaucoup de pélerins se rendaient à la fontaine, communiquant avec l'oratoire, et y buvaient, avec la croyance que cette eau combattait certaines maladies. De nos jours encore, cette croyance se perpétue; et nombreux sont les ex-voto (chapelets, petits bonnets d'enfants), qui, suspendus à la grille défendant la statue du saint, témoignent de la reconnaissance des fidèles.

Le prieuré de Saint-Antoine appartenait à l'abbaye de Saint-Julien de Tours. La cure était à la collation de l'abbé du même monastère.

Il y avait autrefois dans le bourg une aumônerie qui fut réunie à l'Hôtel-Dieu d'Amboise, par lettres patentes du 12 décembre 1698.

Saint-Antoine-du-Rocher était une châtellenie, relevant de la baronnie archiépiscopale de Tours, à foi et hommage-lige et un cheval de service du prix de 10 livres, à nuance de seigneur. Le propriétaire du fief était tenu de fournir un logement à l'archevêque, quand celui-ci venait en tournée pastorale dans la contrée.

A la fin du IXe siècle, le domaine appartenait au chapitre de Saint-Martin, qui en fit don au seigneur de Château-Gonthier, en témoignage de gratitude pour la part qu'il avait prise à l'expédition ayant pour but de ramener d'Auxerre à Tours, le corps de Saint-Martin (887).

En juin 1265, Gérard Chabot, écuyer, et Anne de Château-Gonthier, fille et héritière de Jacques, seigneur de Château-Gonthier, vendaient le fief de Saint-Antoine à Vincent de Pilmil, archevêque de Tours, au prix de 150 livres (*Recognoverunt se vendidisse 150 libr. tur. omne jus et dominium in feodo de Sancto Antonio*).

Jean de Montsoreau, archevêque de Tours, seigneur de Saint-Antoine après Vincent de Pilmil, céda les dîmes de la paroisse au chapitre de Tours, en 1277.

On ne sait à quelle époque ni à quelles conditions précises, les archevêques de Tours aliénèrent cette seigneurie. Il est présumable qu'elle fut vendue par Bouchard Dain. Toujours est-il qu'à la fin du XIIIe siècle, Pierre de Saulay en était propriétaire.

Un ancien cartulaire de l'archevêché de Tours fait mention du fief de Saint-Antoine-du-Rocher, qui était possédé en 1359, par Martin d'Alès, de l'illustre famille de Touraine, Alès de Corbet (1).

Depuis lors, jusqu'à la Révolution, nombreux furent les seigneurs; parmi eux, de 1778 à 1787, on retrouve Claude Le Bas du Plessis, chevalier.

(1) *Tableau chronologique de l'Histoire de Touraine* (XVIe siècle).

Marie-Louise-Adélaïde-Jacquette de Robien, chanoinesse, comtesse de l'Argentière, acheta la seigneurie de Saint-Antoine-du-Rocher, de Claude Le Bas du Plessis, au prix de 235.400 livres. A cette époque, le domaine comprenait 700 arpents de terre labourables, vignes, bois, etc., sept métairies et deux moulins.

Il résulte donc de l'Etymologie et de l'Historique de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher que le Dolmen n'est pour rien dans cette dénomination ! Nous nous sommes étendus sur les dépendances de cette commune et sur quelques-uns de leurs seigneurs, parce que les noms cités reviendront par la suite.

Bibliographie. — A. — Le premier archéologue, qui ait signalé à l'attention des savants le mégalithe que nous étudions, est, semble-t-il, M. Noël Champoiseau, en 1842 (1).

En effet, jusque là, il n'est question, dans les Chroniques, que d'un amas d'immenses blocs, auxquels s'attachaient les plus fabuleuses et invraisemblables histoires!

En raison de l'importance du travail de M. Noël Champoiseau, illustré par A. Bourgerie, et lithographié par Clarey-Martineau, alors 16, rue de la Harpe, à Tours, il m'a semblé bon de reproduire *in extenso* cette description ; on sera même surpris qu'à une époque où l'Archéologie préhistorique était encore dans l'enfance, l'auteur se soit déjà servi de l'expression « Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher », dont aujourd'hui nous sommes les premiers à reconnaître la double exactitude, tant au point de vue préhistorique que géographique.

« La Commune de Saint-Antoine-du-Rocher possède le monument celtique le plus grand et le mieux conservé de ceux qui se trouvent en Touraine ; et l'un des plus remarquables de la France ; ses proportions permettent de le classer parmi les Allées couvertes. On le connaît, dans le pays, sous le nom de la Grotte des Fées ; il est composé de douze énormes quartiers de roche, à la disposition desquels le système ternaire semble avoir présidé. Deux, à l'ouverture, servent à figurer une espèce de vestibule ; trois sont placés du côté gauche : un au fond et trois à droite ; supportés horizontalement par ceux dont la position est verticale, les trois derniers, de dimensions plus considérables, forment la couverture. Celui du milieu étant plus épais d'environ 0m60, cette différence ferait présumer que ce bloc était véritablement la table de l'autel et le lieu où s'accomplissait le sacrifice, en supposant à ce monument une destination religieuse. Toutes les pierres sont complètement brutes et de la nature des rochers du voisinage.

(1) *Annuaire statistique et commercial de Tours et du Département d'Indre-et-Loire.* — Deslis frères.

Le dolmen est placé à mi-côte, à 100 mètres environ de la petite rivière de la Choisille, à quelque distance du bourg de Mettray, et sur le domaine du Plessis, touchant le moulin de Réchaussée ; l'entrée est à l'orient, suivant l'usage presque constant des constructions de ce genre; sa longueur totale, dans l'œuvre, est de 11 mètres, sa largeur de 3 mètres, sa hauteur de près de 2 mètres ; la partie intérieure à 7 mètres 50 de longueur et le vestibule 3 mètres 50. Le plus gros bloc de cette construction, ayant environ 6 mètres de longueur sur 3 mètres 50 de largeur, et 1 mètre 60 d'épaisseur, cubant environ 170 mètres doit peser de 42.500 à 43.000 kilogrammes ».

Nous relevons, par la suite, les erreurs commises par l'auteur dans les mensurations des blocs ; il ajoute :

« On ne peut s'empêcher, en voyant de telles masses, de penser aux forces prodigieuses, dont il a fallu disposer pour en opérer le déplacement et la pose, dans des temps surtout où la mécanique ne fournissait pas les puissants moyens qu'on pourrait employer aujourd'hui. Les Druides n'avaient pu trouver de symbole plus exact de l'éternité de Dieu, s'il était possible de rien comparer à l'infini, que ces rochers énormes, dont le volume et la dureté semblent devoir résister à la marche des siècles et aux ravages des éléments ».

B. — En 1878, J. X. Carré de Busserolle fait mention de la Grotte des Fées, et s'exprime ainsi :

« On évalue à plus de 88.000 kilogrammes le poids des 12 pierres. Ce dolmen a 11 mètres de long, $3^{m}70$ de haut, largeur 3 mètres. Il appartient à la famille du Plessis (1) ».

C. — Dès 1888, les Annuaires départementaux font mention d'un dolmen bien conservé, sur le territoire de Saint-Antoine-du-Rocher (2).

« Ce monument celtique est formé de douze pierres, trois à gauche, trois à droite, trois horizontalement dessus, une très large au fond et deux à l'ouverture. Sa longueur est de 11 mètres 33, sa largeur de 3 mètres et sa hauteur de 3 mètres 68 environ. »

D. — En 1892, M. le Pr Ledouble, depuis membre de l'Académie de médecine, dans un but de vulgarisation, fit exécuter, par M. Varenne, une reproduction de la Grotte des Fées ; de plus, il eut l'excellente idée de présenter cette réduction à l'Exposition nationale de Tours, qui eut lieu la même année. La curiosité publique fut vivement impressionnée par la vue de ce monument, dû à nos

(1) J.-X. Carré de Busserolle. — *Dictionnaire géographique, historique et biographique d'Indre-et-Loire.* — 1878, page 48.

(2) *Annuaire statistique et commercial de Tours et du Département d'Indre-et-Loire.* — Deslis frères.

ancêtres ; en même temps, le Dr Ledouble publiait une brochure, intitulée *La Grotte des Fées de Mettray à l'époque de la pierre polie* (1). Cette opuscule atteignait rapidement le quinzième mille ; malgré cette grande publicité, elle est devenue assez rare dans le commerce. — En 1910, la reproduction de la Grotte des Fées figura encore avec intérêt à l'Exposition préhistorique, installée au Château de Plessis-les-Tours.

E. — En 1894, M. Louis Bousrez, savant préhistorien, dans sa description des Monuments mégalithiques de Touraine, consacra deux pages à l'étude du « Dolmen de Saint-Antoine-du-Rocher » (2) ; les renseignements fournis par mon éminent collègue méritent d'être cités tout au long.

« Le Dolmen de Saint-Antoine, plus connu sous le nom de Grotte des Fées ou dolmen de Mettray, est situé à 1500 mètres au nord de ce bourg, mais sur la commune de Saint-Antoine. Il est à 50 mètres environ à l'ouest de la Choisille et du moulin de Réchaussé.

La Choisille, un peu encaissée à cet endroit, est à un niveau inférieur de 3 mètres environ de l'emplacement du monument, bien que celui-ci ait été construit dans une des parties basses du vallon.

Entouré d'un bouquet d'arbres, qui le masque complètement, on ne peut le voir qu'en entrant dans le fourré. Si l'on peut regretter que le plus beau spécimen de nos dolmens ne puisse être aperçu de plus loin, notamment des voyageurs qui passent sur la ligne du Mans, on doit, il me semble, reconnaître que les arbres qui l'abritent du soleil, de la neige et des bourrasques, tout en consolidant le terrain qui l'entoure, ne sont pas à dédaigner au point de vue de sa conservation.

Depuis longtemps déjà ce monument appartient à la famille Duplessis, qui s'oppose, avec raison, à toute espèce de dégradation.

La longueur totale du monument est de $10^{m}50$. Il est formé de sept supports, trois de chaque côté, et un qui forme le fond ; trois dalles de dimensions différentes, servent de couverture. Un autre support sépare le vestibule ? et la chambre. Une pierre debout se trouve à l'entrée sans utilité apparente ; cependant, comme il est évident qu'elle n'a pas été mise à cette place sans raison, il est permis de supposer que le dolmen est incomplet.

Je pense qu'il devait se composer de trois chambres, celle du fond, la plus grande, séparée par la pierre encore en place, d'une autre chambre comprise entre cette pierre et les deux piliers d'entrée, et enfin d'un vestibule plus étroit ou même une allée plus ou moins longue, dont la pierre pilier, inexpliquée sans cela, est le seul vestige. Cette disposition est commune à un certain nombre de dolmens. Il existe à Pontigné (Maine-et-Loire), une allée couverte construite dans ces conditions. Le

(1) Librairie Arrault.

(2) Louis Bousrez. — *Les Monuments mégalithiques de la Touraine.* Etude générale, inventaire et description. — Tours, 1894, in-8e.

vestibule est plus étroit que le monument, bien que ce rétrécissement n'ait pas été nécessité par la dimension de la table qui le recouvre et recouvre en même temps une partie de la grande chambre qui fait suite. La table du devant, la plus grande, doit avoir glissé de droite à gauche, car elle porte très peu sur le support droit, tandis qu'elle déborde extérieurement, presque du tiers de sa largeur, de celui de gauche. Ses dimensions sont : $4^{m}30$ sur $4^{m}90$, l'épaisseur $0^{m}90$, etc. »

Nous verrons, par la suite, ce qu'il faut penser du pilier isolé et de la disposition de l'Allée couverte.

Notre confrère ajoute :

« La table du milieu est remarquable par son épaisseur qui atteint $1^{m}45$, elle a seulement $3^{m}30$ de large sur $2^{m}30$. Celle du fond a $3^{m}90$ sur $2^{m}45$, épaisseur $0^{m}55$. Les supports sont très beaux. Le premier à gauche a 2 mètres de long sur $1^{m}60$ de haut à l'extérieur, le second $2^{m}70$ de long sur 2 mètres de haut. Le troisième a $3^{m}80$ sur 2 mètres. Le premier support de droite a $2^{m}20$ sur $1^{m}90$ de haut. Le second $3^{m}10$ sur $1^{m}80$, le troisième $2^{m}25$ sur $1^{m}80$. Sa largeur intérieure est de $2^{m}45$. Autour du dolmen on aperçoit encore les traces du tumulus. La pierre employée est du calcaire dur, elle a été prise sur place, il s'en trouve des lames très visibles dans les environs. L'entrée est orientée exactement à l'est. »

L'étude pétrographique du monument nous permettra de reconnaître que les blocs ne sont point du Calcaire ; certaines mesures données n'ont pas été confirmées à la contre-épreuve.

F. — On n'en finirait plus d'énumérer les différents guides français, anglais et allemands, qui signalent le dolmen aux touristes !

G. — Il suffira de dire que, sous le nom de « La Grotte des Fées, près Mettray », le dolmen figure sur la liste des Monuments historiques du Département d'Indre-et-Loire, classés par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts.

H. — Au Congrès des *Sociétés savantes* de 1906, M. Auguste Chauvigné, Président *de la Société de Géographie de Tours*, dans une communication intitulée « Recherches sur les formes originales des noms de lieux en Touraine » (1), s'exprime ainsi :

« A quelques kilomètres de Saint-Antoine-du-Rocher, se trouve un superbe dolmen, appelé encore : La Grotte aux Fées ».

(1) *Société de Géographie de Tours*, Bulletin n° 3, 1906, page 101.

I. — Description du Mégalithe.

A. Folklore. — 1. *Légendes anciennes.* — L'homme préhistorique ne possédait ni temple ni statues, parce que la divinité ne pouvait être, selon nos ancêtres, ni renfermée ni représentée. C'était le culte de la nature, de l'adoration des éléments, au pied des arbres et sur les montagnes. Que reste-t-il de ces pratiques ? Des traditions vagues et presque incertaines et des monuments répandus sur le sol de notre Touraine, « monuments muets », élevés sans aucune idée d'art, et qui sont des monuments religieux ou funéraires.

Quoique leur construction soit simple, elle n'est cependant pas sans grandeur ; leurs sites choisis au fond des forêts, sur le bord des cours d'eau ou le sommet des collines, nous montrent quel était le culte de nos ancêtres pour la nature.

Le Pr Ledouble écrivait que, la table centrale du dolmen étant « plus épaisse d'environ $0^{m}60$ que les deux autres et dominant ses deux voisines, la légende fait présumer que ce bloc était véritablement la table de l'autel et le lieu où s'accomplissait le sacrifice, en supposant à ce monument une destination religieuse (1) ».

Sans vouloir discuter ici, quant au fond, l'hypothèse du Dr Ledouble, on peut néanmoins se demander quels sont les mobiles, qui auraient pu amener l'homme à immoler son semblable ! Nul ne pourra jamais le déterminer exactement. Les hommes se faisaient alors volontiers des dieux aussi féroces qu'ils l'étaient eux-mêmes ; et il n'est pas douteux que la perversion du sentiment religieux ait trop souvent conduit nos ancêtres à d'abominables crimes ; mais, à mon avis, le mobile principal qui, dans tous les temps, a poussé l'homme à cette horrible pratique fut la cruelle faim ; c'est ainsi qu'un des premiers pionniers du Mexique raconte que c'est par milliers que des victimes périssaient sur les autels : le cœur était offert à l'idole, que l'on voulait honorer ; la chair, pantelante, distribuée aux assistants.

En 1894, M. Bousrez (1) écrivait, à propos de ce dolmen, que « la légende des Fées est pour ainsi dire perdue ». Je suis heureux d'avoir pu recueillir quelques-uns de ces contes et de les sauver de l'oubli.

C'est tout d'abord une légende relative à la pierre tabulaire du dolmen, qui semble avoir fortement glissé de droite à gauche, sur le devant.

Le peuple raconte que trois bergères soulevaient cette grande pierre, en invoquant les saints. La pierre était péniblement arrivée

(1) *La Grotte des Fées de Mettray à l'époque de la Pierre polie.* — 1892, Librairie Arrault.

à la position actuelle, et les invocations à haute voix continuaient, lorsqu'une des bergères s'écria : nous ferons bien sans eux à présent. Au même instant le mouvement de translation s'arrêta ; et, depuis lors, nulle puissance humaine n'a pu changer la position de cette roche.

Il faut remarquer que les Fées, produits de l'imagination humaine, sont malines et méchantes dans tous les pays où la nature est avare de ses dons ; au contraire, elles sont douces et bienfaisantes dans les pays où la nature est riante et la vie relativement facile. En Touraine, et particulièrement dans le Lochois, il en a été ainsi : les bonnes Fées construisirent les églises de Saint-Ours (collégiale de Notre-Dame de Loches, de Ferrière-Larçon, de Betz, de la Celle-Grenaud, de Bouée (1) ; parmi les mauvaises fées, il faut citer celles du val d'Orfond, dans la forêt de Loches (2) ; celles-là empêchaient d'aimer. Indépendamment de ces Fées, cataloguées dans les traditions populaires de la Touraine du S.-E., il y avait les Fées tout simplement.

L'imagination enfantine des peuples leur fait dire, par exemple, que les Fées *logeaient* la nuit, quand elles le voulaient, sous le dolmen : de là aussi le nom de Chambre aux Fées. Pareille légende existe aussi sur la *Pierre levée*, commune de Civray-sur-Esvres (3).

Je considère cette légende comme très importante, car elle prouve que le vieux peuple tourangeau, très spirituel et malin, ne trouvant pas d'explications à donner à l'édification des mégalithes, fit des dolmens et des allées couvertes les demeures des Fées !

Je remercie ici mon collègue et ami, Jacques Rougé, qui a bien voulu me communiquer ses idées à ce sujet ; d'après le célèbre Folkloriste de Ligueil, les Fées, puis Gargantua, furent, pour les anciens, les grands constructeurs des monuments mégalithiques.

J'ajouterai qu'on peut assurer que nos anciens ermitages, situés sur des mamelons ou à côté d'une fontaine ou d'un ruisseau, ont, presque tous, remplacé, dans le moyen âge, des monuments païens.

Un savant archéologue, M. Louis Bossebœuf, à qui je me suis adressé, a bien voulu me communiquer, avec son obligeance habituelle, un texte latin, qui prouve, péremptoirement, l'existence autrefois d'une véritable idolâtrie.

(1) Jacques Rougé. — *La légende des fées au manteau d'or* ; dans *Traditions populaires, Région de Loches* (Indre-et-Loire).
(2) Jacques Rougé. — *La Revue illustrée*, 1901.
(3) Jacques Rougé. — *Un Mégalithe en danger*.— 1906.

Le Concile provincial, tenu dans la basilique de Saint-Martin, à Tours, le 15 novembre 566, renferme une série de prescriptions ou « canons ». Le canon XXII est relatif aux erreurs païennes [*gentilium errores*] et condamne le culte rendu « aux pierres, arbres et fontaines ». Voici le texte du canon dans sa teneur même :

« *Contestamur illam sollicitudinem tam pastores quam presbyteros gerere, ut quemcumque in hàc fatuitate persistere viderint, vel ad nescio quas petas, ant arbores ant ad fontes, designata loca gentilium, perpetrare, quae ad Ecclesiae rationem non pertinent, eos ab Ecclesiâ, sarchâ autoritate repellant, nec participare sancto altario permittant, qui gentilium observationes custodiunt. Quid enim dœmonibus cum Christo commune, cum mogis sumendo judicium delicto videatur addere quam purgare* » (1).

Deux ou trois siècles après, les rois de la première race, Charlemagne même, ordonnèrent aux habitants, sous les peines les plus sévères, « de rejeter loin de leurs champs tous les simulacres en pierre », auxquels un culte était rendu.

2° ***Légendes modernes***. — Autrefois, alors qu'on voyageait peu et qu'on étudiait encore moins, les indigènes redoutaient ce Mégalithe; ils le fuyaient. Déjà nous l'avons vu, ils le regardaient comme des signes de passage ou de la colère des Démons, comme la demeure des Fées; ils n'osaient s'en approcher, et ils se seraient crus damnés et perdus d'y porter la main.— Mais, depuis que, pendant les vacances, toutes les voitures, automobiles, diligences sont pleines de savants; depuis que les touristes affluent dans le voisinage du Plessis; depuis que l'on mesure, que l'on compte, que l'on dessine; depuis enfin qu'on a sécularisé, en quelque sorte, ce monument, jadis solitaire et sacré, les paysans, les touristes, les meuniers n'en ont plus tant de peur; ils sont moins superstitieux et plus entreprenants; puisse leur cupidité ne point les pousser à des excès; car il y a maintenant, par ailleurs, telle chaussée, tel pont, tel moulin, qui n'ont été construits qu'avec des pierres fatidiques, cassées et mises en pièces! Une fois le charme rompu, le parti pris, l'exemple donné, il n'y a pas de raison pour que la campagne ne soit bientôt privée de son plus haut objet de curiosité! L'histoire manquera de jalons pour remonter aux anciennes époques; et l'Archéologie, par son zèle et son ardeur même, aura contribué à la perte d'*autels* et de *temples*, dont elle a fait le but de tant d'observations, de conjectures et de recherches!

Si on voit l'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher encore

(1) *Maan, sancta et Metropol. Ecclesia Turonensis.* — Tours 1667, in fol. II, part., page 24.

debout, c'est surtout parce qu'elle fut protégée par la superstition des habitants des campagnes voisines! Les légendes rustiques ne manquent pas; si on les trouve moins nombreuses qu'en Bretagne, il faut attribuer leur disparition à ce que la Touraine est plus éclairée.

Parmi les usages où les coutumes qui caractérisent bien les mœurs des nations et qui appartiennent à l'histoire populaire, il faut citer les suivants.

Les *assises* et les *plaids* généraux se tenaient, avant la révolution de 1789, sur l'emplacement du dolmen. Le seigneur assignait à *comparoir* à cette pierre; on y distribuait le sel.

On y a célébré la Messe de la Fédération en 1790. Des seigneurs y rendirent même la justice; et les tables de pierre avaient nom de *pierres d'ostel.*

De nos jours, à certaines fêtes, les premier et quatrième dimanches de mai, des couples joyeux ont l'habitude de se rendre en groupe au dolmen; bien que ces habitudes — qui tendent à disparaître cependant — n'aient pas un caractère religieux au sens chrétien du mot, elles ont été jusqu'ici l'objet d'une observance fidèle et pieuse : la pensée qui préside encore à ces réunions périodiques, le sentiment qui en a conservé la tradition, sont trop vivaces pour ne pas se rattacher à quelque événement mémorable, survenu jadis, et aux rites d'un vieux culte depuis des siècles oublié. Tant il y a que la Légende, qui maintes fois a sauvé de l'oubli les faits de l'histoire et les a transmis aux générations sous l'enveloppe de fables populaires, tant il y a que la Légende explique, à sa manière, le sens et l'origine de cette institution festivale.

Je n'ai point appris qu'il fut question de trésor caché; mais c'est toujours avec méfiance que les paysans d'alentour voient les chercheurs profiter de la moisson rentrée pour venir se pencher sur la glèbe, afin de découvrir quelques rares pointes de flèches ou d'informes spongiaires!

B. Situation. — 1. *Position.* — Le Mégalithe est situé à 4 kilomètres sud-sud-est de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher, et à 1.900 mètres nord de celle de Mettray; il est distant de 52 mètres ouest de la petite rivière la Choisille, sur le bord de laquelle et un peu en amont, se trouve le moulin à blé de Réchaussé. La Choisille prend sa source dans la commune de Monnaie, au lieu dit la Fontaine de Choisille, puis passe à Mettray, la Membrolle, Fondettes et se jette dans la Loire au pont de La Motte, commune de Saint-Cyr. Il est à remarquer, en passant, que les cours des rivières

qui vont se réunir à l'extrémité occidentale du département, indiquent que sa superficie est sensiblement inclinée du sud-est au sud-ouest, puisqu'elles ont toutes, quoique encaissées dans des vallons de même profondeur, des pentes différentes qui diminuent graduellement en raison de leur éloignement du sud-ouest.

2. *Voies d'accès.* — L'accès du mégalithe est extrêmement facile, et sa visite constitue même une des promenades classiques des environs de Tours. On peut tout d'abord prendre le chemin de fer de Tours au Mans (ligne d'Orléans) et descendre à la station de Mettray après 25 minutes de trajet; de là, à pied, en moins de temps, on parvient à destination; sept trains par jour et dans les deux sens desservent cette station. Mais au savant, au touriste, nous conseillerons plutôt le trajet en voiture, en automobile, ou même à bicyclette.

En quittant Tours, après avoir traversé la Loire sur un beau pont de pierre, on pénètre dans Saint-Symphorien en grimpant la rampe dite « La Tranchée », qui conduit au plateau, sur lequel quelques auteurs placent l'ancienne ville gauloise qui précéda Caesarodunum ou ville de Tours. Laissant à droite la route de Vendôme, on prend à gauche celle de Caen, que l'on quitte presque aussitôt pour le chemin de la Chartre; jolies propriétés de la Chanterie, du Colombier et de la Ménardière. Peu après avoir traversé le pont du Carrefour sur le ruisseau de Mié, on suit à gauche le chemin qui, en pente douce, conduit au pont sur la voie ferrée de Vendôme et sur le ruisseau de la Perrée; les déblais ont mis à découvert le calcaire lacustre, où l'on trouve de jolies géodes de quartz colorées en noir, bleu, rougeâtre, jaune; la route passe devant les belles pelouses du château de la Ribellerie où existent d'importants souterrains encore inexplorés; en face se profile au fond d'une belle avenue ombreuse, le château Rouge, près duquel la tranchée du chemin de fer laisse à découvert, la marne blanchâtre avec rognons de silex meulières.

On gravit un riant plateau où de verdoyantes futaies cachent l'aspect sévère de la colonie pénitentiaire de Mettray, dont la renommée européenne mériterait bien de retenir l'attention. Conçue dans la pensée généreuse d'arracher à la corruption du mauvais exemple les mineurs âgés de moins de 16 ans, qui ont été condamnés à l'internement dans une maison de correction, elle leur offre un toit paternel et une famille honnête, en les élevant moralement dans les travaux et les bonnes habitudes de la vie agricole; la colonie est à 7 kilomètres de Tours. Là, le sol est caillouteux; tous les cailloux sont blanchâtres et calcaires; ils annoncent le calcaire d'eau douce.

On passe devant le Château du Petit-Bois, contigu à la Colonie, et dans le parc duquel une grotte pittoresque s'ouvre pour donner naissance à une petite source sortant de la marne.

A hauteur d'un petit calvaire moderne, on se détourne du chemin conduisant à la station de Mettray, et on continue, à droite, la descente rapide jusqu'au Moulin-Neuf. On arrive à Mettray, qui, en 867, appartenait aux chanoines de Saint-Martin de Tours.

Devant l'Eglise, des XIV^e^ et XVI^e^ siècles avec vitraux de la Renaissance, un premier poteau du T. C. F. indique le dolmen à 1.900 mètres; on sort du village; un second poteau indique le dolmen à 1 kil. 200; on gravit une petite côte jusqu'au cimetière communal; puis la route longe la tranchée du chemin de fer du Mans. Le petit pont, dit Toulifaut, permet, en passant sous la voie ferrée de gagner le coteau voisin, où quelques silex taillés ont été trouvés; petite fontaine à proximité.

La route s'écarte peu à peu de la voie ferrée, passe près d'une belle sapinière, dont il sera question à la fin de cette étude (*Fig.* 1).

En continuant, et quelques mètres seulement, avant d'atteindre le portail du parc entourant le château du Plessis, qui se trouve sur la gauche, un troisième poteau annonce que le dolmen n'est plus qu'à 340 mètres, on s'engage, à droite, dans un chemin de culture, seulement accessible aux piétons et aux bicyclettes : ce chemin conduit au moulin de Réchaussé; avant d'y arriver, un quatrième et dernier poteau mentionne le dolmen à 90 mètres ; au pied de ce poteau et se tournant vers le moulin, on perçoit un double écho, renvoyé par la colline dominant la Choisille.

Mettant pied à terre, on suit un petit sentier rejoignant un bouquet d'arbres ; une triple rangée de ronces artificielles en défend l'accès; une seule ouverture permet de franchir cet asile solitaire et encore faut-il que chaque personne passe tour à tour entre les ailes d'un tourniquet de fer qui semble destiné à compter les audacieux qui viennent troubler la paix de ces lieux. Une fois la clôture franchie, le dolmen demeure encore invisible ; les grands arbres qui l'entourent forment un véritable rideau ; ce sont des ifs, des épicéas, des ormeaux, qui jettent sur le monument une ombre mystérieuse ; enfin le rideau s'écarte et les douze blocs de pierres apparaissent monstrueux ; une allée circulaire permet d'en faire le tour et d'admirer sur tous ses côtés ce gigantesque travail de nos ancêtres.

Autrefois, dit-on, le monument avait des abords moins austères ; le bouquet d'arbres ne se composait que de lilas, dont le feuillage longtemps vert entourait gracieusement les blocs de pierre ; mais, lorsqu'arrivait la floraison, ce bouquet d'arbres était livré au gaspillage, chacun voulant emporter des fleurs ; les propriétaires s'é-

murent; leur intervention fut inutile; aussi se décidèrent-ils à faire arracher les lilas et à les remplacer par les arbres, que nous voyons de nos jours.

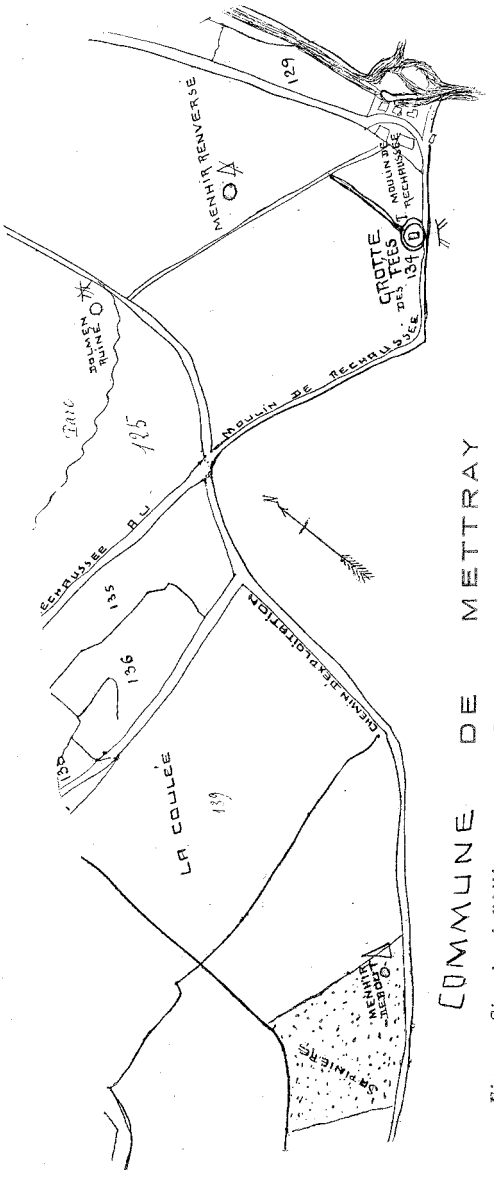


Fig. 1. — Situation de l'Allée couverte de la *Grotte des Fées*, d'après le Plan cadastral. — Echelle [Réduction de moitié] : 1/5000.

Depuis de longues années, le Mégalithe fait partie des dépendances du Château du Plessis ; grâce à la vigilance de la famille

Réal, régisseur du domaine, le dolmen est à l'abri de toutes déprédations.

3. *Cadastre.* — L'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher est placée dans un champ, qui s'appelle le Grand Regain, et qui porte au cadastre de la commune de Saint-Antoine-du-Rocher le n° 100 de la section E, du Plessis (1re feuille). Elle en occupe le milieu sur le versant S. Le mégalithe porte lui-même au cadastre le n° 134, et le lieu est dit « Pature du moulin de Réchaussé ». Il est entouré par les champs suivants de la commune : au N.-E., par la parcelle n° 125, dite encore « la Pâture du Château du Plessis » ; au N.-O., par la parcelle n° 99, dite le Grand Regain ; à l'O., par les parcelles 127, 129, dites aussi « Pâture du moulin de Réchaussé » ; sur les autres côtés, le massif du dolmen est limitrophe du territoire de la commune de Mettray.

Le monument est construit sur le versant de la prairie qui descend jusqu'aux bords de la Choisille ; cette pente s'accentue sensiblement entre le dolmen et la rivière ; ce qui porterait à croire que, contrairement à l'hypothèse émise par M. Bousrez, l'Allée couverte ne se continuait pas, attendu que l'emplacement horizontal fait défaut.

Les *Coordonnées géographiques* du lieu sont les suivantes, d'après la carte d'Etat-major : Long. Ouest : 1°40'. Lat. Nord : 47°25'.

Il convient de faire remarquer ici que les noms des « lieux dits » portés au Cadastre et dont le relevé est donné ci-après, ne semblent pas présenter beaucoup d'intérêt, au moins pour ce qui fait le sujet de la présente communication. Il y a lieu peut-être, cependant, de faire une réserve en faveur du mot du Plessis, que nous trouvons sur la carte et qui est fréquent en Touraine. D'après des renseignements communiqués par mon collègue et ami Jacques Rougé, qui vante la valeur de l'ancien dictionnaire de Trévoux pour les vieilles expressions — car il « dérive » de Du Cange, etc., — le mot *Plessis* est un vieux mot français, qui signifiait autrefois *maison* de plaisance, dont le nom est demeuré à plusieurs terres et seigneuries.

Cambden le dérive à *placendo* ; et Du Cange, après Joseph Scaliger, le dérive *de plaxitium* ou de *plesseicium*, qui signifiait un *bois* ou parc fermé de tous côtés de *haies* ou de *branches d'arbres pliées*, qu'on appelait *bois en plessis*, que d'autres appellent *bois de touche*, plantés autour d'une maison pour sa décoration, dont il est parlé dans les coutumes de Chartres, d'Anjou, de Blois et de Bretagne (1).

(1) Extrait du *Dictionnaire de Trévoux*, tome V, page 289, au mot *Plessis*.

Consulté également sur l'étymologie du mot Plessis, M. l'abbé Louis Bossebœuf, ancien Président de la *Société Archéologique de Touraine*, a bien voulu me donner les renseignements suivants : Le mot *Plessis* signifie surtout clôture de bois et s'applique aux enclos de ce genre, par opposition avec les clôtures de pierre, militaires ou autres. Son étymologie serait « bois entrelacé », que l'on fichait dans le sol pour entourer et défendre.

Enfin, le nouveau Larousse illustré, publié sous la direction de Claude Augé (1), nomme Plessi (plé-si), un terrain enclos à l'aide de plesses dans le langage normand. On dit aussi *plessée*. Si on se reporte au mot *plesse* (plèss, du latin *plexus*, plié), le même Dictionnaire indique qu'il s'agit d'une tige, qu'on ramène dans le milieu de l'épaisseur d'une haie, au lieu de la tordre, afin d'épaissir le fourré. Ce mot est usité en Normandie.

Je ne voudrais point prendre parti dans la question ; mais il est bien certain que, si on se reporte à l'état des lieux qui environnent encore le Château du Plessis, situé au milieu d'un parc splendide, la version, donnée au début, de Du Cange et Joseph Scaliger paraît être la plus vraisemblable.

La propriétaire actuelle du Château du Plessis est M^me^ veuve Du Plessis, habitant, 22, avenue d'Antin, à Paris.

4. *Relevé des Parcelles du Cadastre.* — A titre documentaire, j'ai jugé bon de donner la liste nominative des parcelles des sections E et F, levées à l'échelle de 1 à 2500, par M. Bertrand, géomètre secondaire ; à l'aide des numéros figurant en tête, il sera facile de retrouver, sur le plan cadastral, l'emplacement de chacune d'elles.

5. *Altitude.* — D'après la carte d'Etat-major au 1/50.000^e^, l'altitude du lieu doit être environ de 62 mètres. En effet, depuis la cote 58 mètres, voisine de Mettray, la plaine d'argile à silex descend en pente douce vers le ruisseau de Choisille ; mais la vallée n'est marquée sensiblement qu'à l'est du Mégalithe.

6. *Géologie.* — Les résultats des recherches qui font l'objet de la présente communication ne sont pas des nouveautés absolues ; elles corroborent certains faits acquis ; et, par cela même, elles présentent aussi un intérêt, sur lequel il est permis d'insister, lors même que de véritables éléments d'étude anthropologique ne peuvent être produits. Car, sur le terrain de la *Préhistoire*, la Géologie et l'Anthro-

(1) *Dictionnaire universel encyclopédique*, tome VI, page 938 et 939. — Mots : « Plesse » et « Plessis ».

pologie s'unissent forcément ; cette science, si novice, qui cherche à déterminer les origines de l'homme, si ancien, sert de trait d'union,

Section E. — Le Plessis.

N°s des Parcelles.	DÉSIGNATIONS.
39	Le Pin (Pâture).
40	— —
41	— (Pré).
42	— (Pâture).
43	— —
44	— —
45	— (Pré).
46	— (Pâture).
47	— (Maison).
48	— (Jardin).
49	— (Pâture).
50	— —
51	— (Terre).
52	— (Pâture).
53	Prairie de la Gasselerie (Pâture)
54	— — (Terre).
55	— — (Pré).
56	— — —
57	— — —
58	— — —
59	— — —
60	— — —
61	Gaullerie (Pré).
62	Prairie de la Gasselerie (Pré).
63	Prairie d'Aventigny (Pré).
64	— — —
65	— — —
66	— — —
67	— — —
68	— — —
69	— — —
70	— — —
71	— — —
72	Prairie de la Philippière (Pré).
73	— — —
74	Prairie de la Philippière (Pré).
75	Pré de la Philippière —
76	Prairie de la Philippière —
77	— — —
78	— — —
79	— — —
80	— — —
81	Pré de la Philippière —
82	— — —
83	— — —
84	— — —
85	— — —
86	— — —
87	La Philippière (Pâture).
88	— (Sablière).
89	— (Terre).
90	— (Jardin).

N°s des Parcelles.	DÉSIGNATIONS.
91	La Philippière (Sol).
92	— (Terre).
93	— (Pâture).
94	Le Grand Regain (Terre).
95	— —
96	— (Pâture).
97	— (Pré).
98	— (Pâture).
99	— —
100	— —
101	— —
102	— —
103	— —
104	— —
105	— —
106	Château du Plessis (Terre).
107	— — —
108	— — —
109	— — (Sol).
110	— — (Château; buanderie)
111	— — (Terre).
112	— — (Pâture.)
113	— — (Jardin).
114	— — —
115	— — —
116	— — (Terre).
117	— — (Jardin).
118	— — (Pièce d'eau).
119	— — (Terre).
120	— — (Les Brosseaux) (Bois, futaies, pré).
121	Château du Plessis (Pâture).
122	— — —
123	— — (Terre).
124	— — (Pâture).
125	— — —
126	Moulin de Réchaussé (Terre).
127	— — (Pâture).
128	— — —
129	— — —
130	— — (Moulin).
131	— — (Maison).
132	— — —
133	— — (Bâtiment cour).
134	— — (Pâture).
135	La Coulée (Pré).
136	— (Terre).
137	— —
138	— (Pâture).
139	— —
140	— (Terre).

en quelque sorte, à celles qui étudient la structure du globe ter-

Section F. — Le Bois Bigot.

Nos des Parcelles.	Désignations.	Nos des Parcelles.	Désignations.
141	La Coulée (Terre).	172	Le Grand Réchaussé (Pâture).
142	— —	173	— — (Marnière).
143	— —	174	— — (Terre).
144	— —	175	Le Petit Réchaussé —
145	— —	176	— — —
146	— —	177	— — —
147	Le Grand Réchaussé (Terre).	178	— — (Jardin).
148	— — (Pâture).	179	— — (Maison).
149	— — —	180	— — (Jardin).
150	— — —	181	— — (Terre).
151	— — —	182	— — —
152	— — —	163	Le Grand Réchaussé —
167	— — —	164	— — —
168	— — (Jardin).	165	— — —
169	— — —	166	— — —
170	— — (Sol).	167	— — —
171	— — (Fossé).		

restre et la structure de l'être humain. La Préhistoire est, comme la Géographie, une de ces sciences, transitoires, à l'aide desquelles l'Humanité parviendra un jour à réaliser la synthèse de la science universelle; elle formera, avec ses deux voisines, trois anneaux de la chaîne, que l'intelligence aspire à river tout entière.

C'est à ce titre qu'il faut reconnaître la nécessité de n'entreprendre les recherches préhistoriques qu'avec l'aide de la Géologie et de l'Anthropologie; c'est à ce titre aussi qu'il faut excuser l'introduction, dans ce qui va suivre, de plus de lithologie et de stratigraphie que ne le comporte réellement l'étude technique d'un unique dolmen.

D'après la carte géologique du Département d'Indre-et-Loire, dressée par M. Em. Dormoy, ingénieur des mines, en 1869, la région du Dolmen appartient au terrain quaternaire, et est formée d'*alluvions* et d'*atterrissements* (*Fig.* 2). Ces alluvions d'eaux douces ont été apportées par la rivière, la Choisille, dont les eaux sont assez courantes ; des détritus ont été charriés, comme aussi des parcelles de terre enlevées sur les rives. C'est ainsi que, dans tout le vallon, toute section longitudinale montre fréquemment des amas lenticulaires, très allongés et diversement inclinés, au lieu de couches inclinées. Ces alluvions, dans le voisinage du Mégalithe, résultent surtout de la dégradation des deux rives concaves au bénéfice des rives convexes du Moulin de Rechaussé. Il est bien certain que ce mécanisme, qui a déplacé, d'une manière insensible, mais continue, le cours de la Choisille, a donné à ses dépôts une étendue que l'on attribue-

rait à tort à un cours d'eau beaucoup plus important. Quelques fouilles ont permis de découvrir du reste les différentes terrasses.

A côté des alluvions d'eaux douces se sont produits des atterrissements, qu'il convient de distinguer nettement. Tandis que les alluvions n'ont été formées que par des dépôts successifs de matières charriées par la Choisille, les atterrissements se présentent, au sud-est, sous forme d'amas plus ou moins puissants sur la rive droite.

Au sud du Mégalithe, dans la partie déclive jusqu'à Mettray, sur une large bande d'environ 100 mètres, se retrouve le terrain ter-

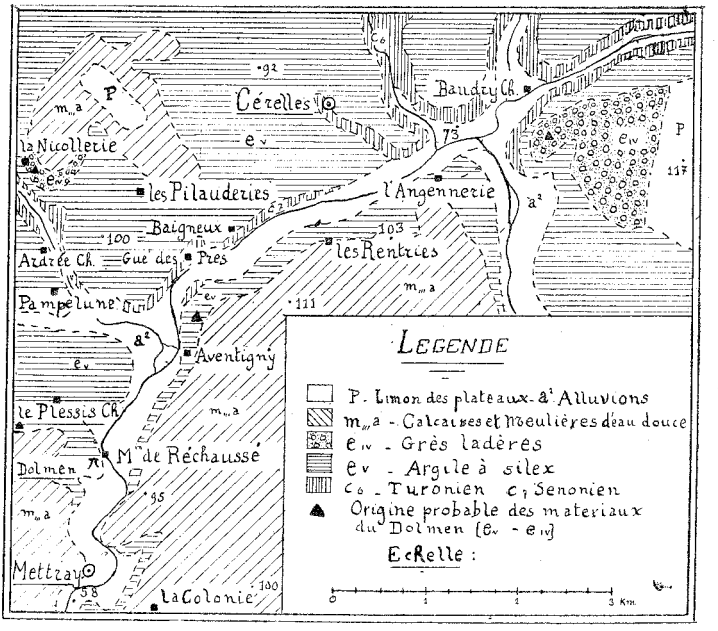


Fig. 2. — Carte Géologique de la Région de Mettray (Indre-et-Loire). [Extrait de la *Notice géologique sur la Touraine*; par Georges LECOINTRE].

tiaire moyen; c'est la molasse marine, avec zoophytes, autrement dit un terrain remanié après le dépôt de la craie; les terrains argileux qui en forment la partie supérieure n'ont guère que 0^m50 d'épaisseur; c'est donc bien sur l'argile à silex *e v*, et non sur le calcaire d'eau douce *m,,,a*, indiqué par erreur en cet endroit par la Carte géologique détaillée du Service des Mines, que repose l'Allée couverte (*Fig.* 2).

Ce sol argileux ne contient qu'une très faible proportion de carbonate de chaux: ce qui le rend peu fertile. C'est celui que les agriculteurs du pays nomment *bournais*.

Voici à peu près sa composition chimique :

Silex en grains	19
Alumine	44
Silice	20
Carbonate de chaux	10
Carbonate de magnésie	4
Oxyde de fer	3
Total	100

Souvent aussi, au-dessus de la molasse marine, l'on trouve dans la région un sol complètement sablonneux : telle la parcelle n° 88 du plan cadastral (*Fig.* 1); il ne renferme pas de calcaire et presque pas d'alumine. Ce sol, très infertile, est occupé d'ordinaire par des sapinières.

Si on veut se rendre compte exactement du sous-sol, il faut se transporter à la station de Mettray, où l'on trouve une coupe de 9 mètres de hauteur dans le Calcaire lacustre; elle est formée des terrains suivants :

Terre végétale	0^m40
Argile ferrugineuse rougeâtre	2 10
Argile verdâtre	1 »
Argile rouge	1 10
Marne blanche	1 20
Marne mélangée de calcaire lacustre, et de quelques parties siliceuses	2 »
Marne blanche	1 20
Total	9^m »

La tranchée suivante du chemin de fer, au nord, est ouverte dans le terrain d'eau douce, formé d'un mélange confus d'argiles, de marne, de calcaire caillouteux et compact, et, enfin, de silex. A la partie supérieure, les silex sont empâtés dans de l'argile rougeâtre formant le sol labourable. L'argile verdâtre est très développée et atteint, en certains endroits, une épaisseur de deux mètres.

Près de là se trouve un silex jaunâtre, empâtant des rognons de calcaire d'eau douce. Si on laisse la station à sa gauche, en traversant le passage à niveau pour se rendre au bourg de Mettray, on trouve, à droite de la route des coupes de 8 à 15 mètres de hauteur, qui renferment les terrains suivants :

Terre végétale argileuse	0^m40
Calcaire siliceux; quelquefois, la silicification n'y est pas complète, de 1^m50 à	3 »
Marne blanche pulvérulente	2 »
Lit de rognons calcaires blanchâtres; quelques-uns sont en partie siliceux	0 10

Marne blanche comme ci-dessus.....		1 50
Lit de rognons	—	0 10
Marne blanche	—	1 20
Lit de rognons	—	0 10
Marne blanche	— suivant la profondeur du déblai de la route de 1m à.....	6 »
	Total.....	14m40

A 40 mètres après le point où le déblai est le plus profond, et avant la Blanchetière, la droite de la route est dans le calcaire compact, et la gauche (côté de la gare) est dans la marne pulvérulente. La même chose s'observe, en suivant la route qui longe le chemin de fer. En traversant la voie de fer sous un petit ponceau, on retrouve, de l'autre côté, sur le versant de la colline, le même calcaire dans un bois.

En traversant le village et le vallon de Mettray, et se dirigeant vers la Colonie, on arrive, sur l'autre versant, à une croix de bois, au midi du Moulin-Neuf, et l'on remarque, dans le chemin qui va directement de la gare à la Colonie, la marne à gauche et le calcaire à droite, c'est-à-dire que ce dernier est plus près du thalweg du vallon.

C'est donc la répétition du mouvement observé tout à l'heure près de la gare. La couche de calcaire compacte est ici au-dessus de la couche puissante de marne, et, 100 mètres au-dessous, apparaît dans le chemin l'argile avec silex et zoophytes de la craie.

II. — Architectonique.

I. Ensemble du Monument. — L'ensemble de la crypte du Mégalithe forme un rectangle, d'environ 10m50 de long; il se compose d'une Chambre proprement dite, de 7m50, et d'un Vestibule, mesurant 3m50. Le chevet intérieur, partie située à l'Orient, est de 2m60, alors que le milieu n'atteint que 1m95; le dernier s'élève jusqu'à 2m67, pour se terminer à 2m65; la largeur intérieure moyenne est de 2m45. La longueur totale, dans l'œuvre, est de 11m33, dont 3m50 pour le vestibule.

En examinant ce monument, on ne peut s'empêcher de songer aux Temples de la belle époque de l'architecture égyptienne, sous les dynasties pharaoniques. Il y fut employé des matériaux pesants et excluant le bois de la construction de leurs édifices; on se servit en effet du grès, du calcaire, du granit. Les pierres qui furent employées pour édifier leurs temples sont de dimensions énormes. Construits sur le même plan, c'est-à-dire sur un plan rectangulaire, leur enceinte est formée de murs, dont la ligne extérieure, au lieu

d'être verticale, est oblique comme un talus raide : ce qui fait que l'épaisseur est beaucoup plus grande à leur base qu'à leur partie supérieure ; à l'intérieur, ces murs sont perpendiculaires. L'aspect de l'édifice est lourd, solide ; les ouvertures y sont extrêmement rares ; une plate-forme termine l'édifice. — N'est-ce point là la description exacte de notre Mégalithe ?

Celui-ci est composé de douze blocs, énormes, savoir :

1° Six piliers, dont trois, B, D, E, à gauche ; et trois, G, H, I, à droite (*Fig.* 3).

2° Trois blocs intermédiaires, dont l'un F forme le fond de la crypte (*Fig.* 3) ; le second C sépare le vestibule de la chambre ; et le troisième A est à l'entrée, sans que sa présence paraisse d'abord justifiée (*Fig.* 4).

3° Trois tables, J, K, L, de dimensions variées, et dont la centrale K est plus épaisse que les autres de 0^m59 (*Fig.* 4 et 5).

Ces trois tables horizontales sont supportées par les piliers B, D, E, G, H, I, et le bloc F.

L'appareil, dans son ensemble, est assez irrégulier ; il présente des bossages et des ressauts nombreux (saillies) sur les parois verticales et à l'extérieur ; la partie la plus plane des blocs est tournée vers l'intérieur, à l'exception des blocs D et E, qui ont leur parement plat tourné vers l'extérieur.

Au lieu d'être posés en *boutisse*, les blocs ont leur plus grande dimension dans la longueur du mégalithe ; on a donc cherché à les utiliser sur la plus grande étendue possible.

Toutes les arêtes des piliers, blocs et tables, sont abattues ; cette usure paraît être naturelle ; elle ne serait que le résultat des intempéries des saisons ; le fait est que le *chanfrein*, ainsi formé, est assez nettement arrondi ; cette action érosive s'est fait sentir surtout sur le côté O, plus exposé à la pluie (*Fig.* 5).

Le *soffite*, dans toute son étendue, présente quelques fentes et trous circulaires.

Les pierres tabulaires ne s'ajustent pas avec les piliers ; on n'y remarque aucune rainure destinée à recevoir le bord des monolithes, qui forment les parois.

Aucune des trois tables n'est posée en *délit*, c'est-à-dire que toutes les trois sont posées dans le même sens que celui qu'elles avaient en carrière. Cette remarque est très importante, car elle prouve que nos ancêtres avaient déjà constaté que les pierres posées en *délit* sont sujettes à se fendre et qu'elles ne peuvent porter de grands fardeaux.

Quelles que soient les dissertations déjà écrites sur ce sujet, le

plus profond mystère couvre encore ces restes d'un autre âge. Ce n'est point que la valeur ou la science des savants qui s'en sont

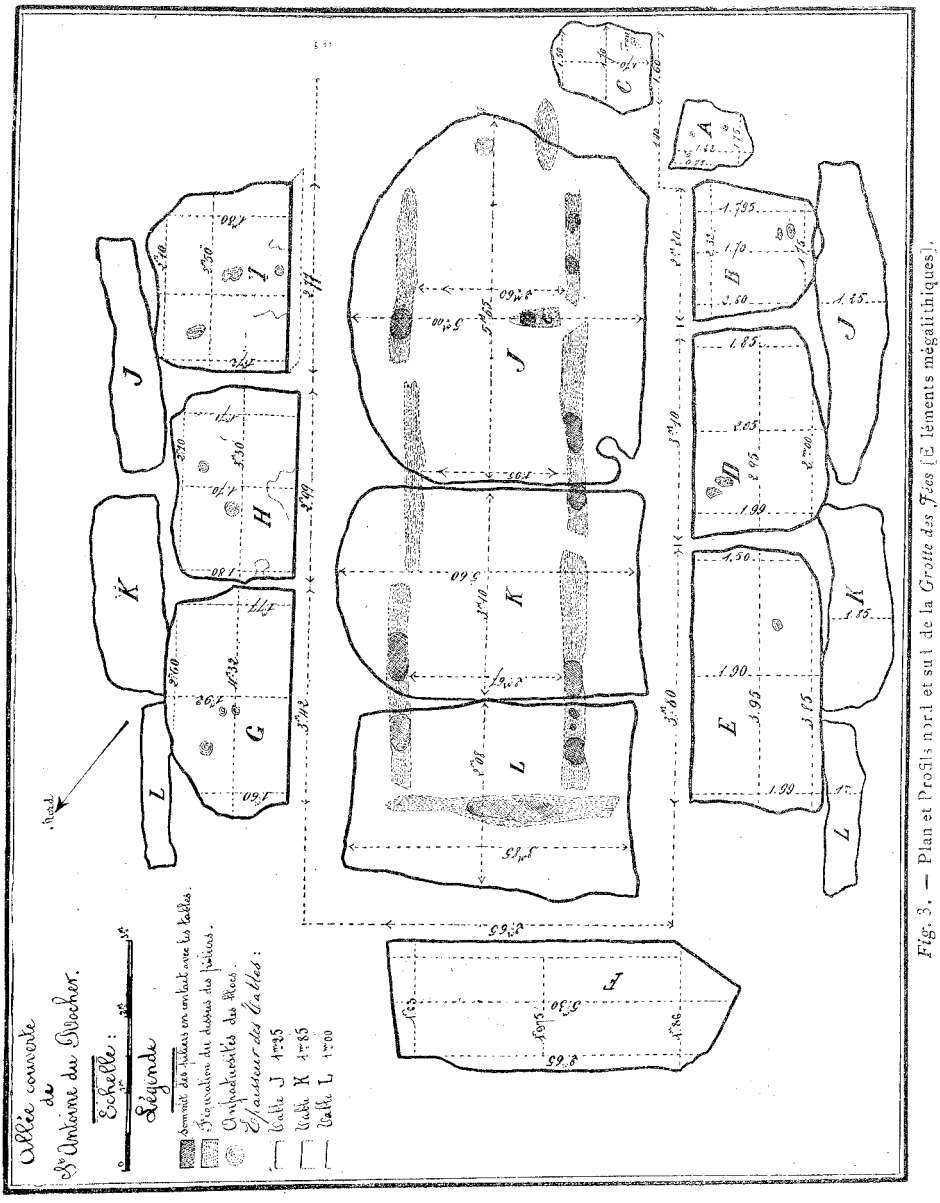


Fig. 3. — Plan et Profils nord et sud de la *Grotte des Fées* (Éléments mégalithiques).

occupés ait été inférieure au sujet traité; mais bien que, scientifiquement, aucune assertion, aucune théorie n'est admissible si elle n'est appuyée sur une vérité matérielle indiscutable. Il ne peut s'a-

gir, en pareil cas, de livrer libre essor aux définitions de l'imagination aussi brillantes, aussi ingénieuses qu'elles soient. Ces définitions doivent être matérielles, comme l'aspect de ces nombreuses et énormes pierres.

Or, en ceci, on n'a considéré jusqu'à présent que l'aspect général, c'est-à-dire les formes de piliers, blocs ou tables plus ou moins régulières ; et on est resté sur des conjectures, et par conséquent sur une interrogation, toujours ouverte.

Il était essentiel de pousser les observations de détails, et surtout d'établir qu'elles s'appliquaient sur des bases irréfutables et communes à tous les dolmens.

Il est clair, il est évident, en effet, que, si le même fait, la même constatation existe dans tous ces systèmes, la raison d'être est facile à déduire ; et la preuve est fournie !

II. Description.— L'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher présente, au plus haut degré, les caractères néolithiques ; c'est une construction sans ciment, ni mortier, ni crampon, mais composée de blocs de pierres, posés debout et recouverts de larges dalles.

En raison du volume énorme de ces piliers même, on pouvait se demander si quelque disposition architecturale n'avait pas été prise lors de la construction du monument. Il pouvait exister, sous l'allée couverte, de grandes dalles, à une certaine distance du sol qui, buttant contre les montants pariétaux, feraient l'office d'êtres, de sillons horizontaux, destinés à contre-balancer les poussées latérales des matériaux extérieurs composant le tumulus. Existait-il enfin un étage inférieur, et des cryptes inexplorées, qui, avec l'interposition de dalles, eussent contribué à diminuer la portée des piliers et à les renfermer par un remplissage ? — Des fouilles pouvaient seules donner la réponse.

Les sondages, seulement opérés sur les côtés et le milieu de la chambre, n'ont permis de retrouver ni dalles, ni cryptes sous-jacentes.

En réalité, il ne paraît exister qu'un espace plein et rempli de terre noire, de pierres tassées, parsemées de quelques menus débris de *poteries*, de rares parcelles de *charbon*, de petits *cailloux* roulés, de fragments de spongiaires et de quelques débris de coquilles (Ostrea... ?).

Ainsi donc, aucune dalle, aucune crypte, aucune cavité, aucune construction spéciale, aucun objet caractéristique ! Un simple remplissage compact, d'environ 10 mètres cubes, limité en haut par le sol naturel, en bas par le roc, et sur les côtés par les jambages des piliers ; ceux-ci, qui se prolongent jusqu'au roc, sont totalement frustes et sans apparence de travail intentionnel ; ils ne sont donc soutenus que par le remplissage compact.

Considérant que le bloc isolé A est sans utilité apparente actuellement, et qu'il ne devait pas être mis à cette place sans raison, j'ai recherché une explication plausible.

Tout d'abord, j'ai, ainsi qu'on l'a vu, rejeté l'hypothèse émise par M. Bousrez.

Ce bloc A me fait l'effet tout simplement d'un petit menhir, qui aurait été mis en place après la construction du dolmen ; en effet, ce bloc est, lui seul, posé en travers ; il n'est pas dans l'assemblage des parois, ni dans l'axe de la surface intérieure ou *intrados* de la crypte, dont il semble vouloir masquer l'entrée. Cette adjonction d'un petit menhir a été retrouvée dans plusieurs dolmens, notamment et assez souvent dans ceux du Port-Blanc (Saint-Pierre-Quiberon).

Comme on le verra plus loin, la composition de ce bloc A n'est point la même que celle des autres ; il s'en suivrait donc, à l'appui

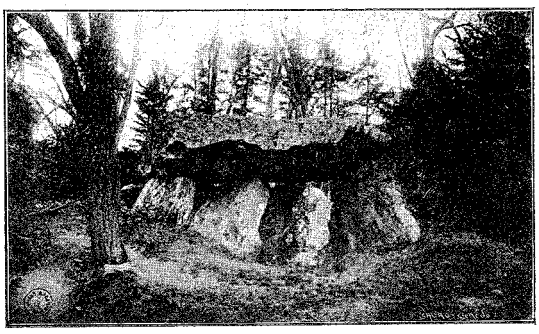


Fig. 4. — Allée couverte ou Grotte des Fées de Mettray. — *Vue de l'Entrée.* — Photographie exécutée du Sud-est. — [Cliché de l'Imprimerie Tourangelle, Tours].

de mon explication, que ce bloc ne provient pas du même endroit que les autres, et de là un apport postérieur.

J'ai conçu une seconde hypothèse très admissible aussi et qui expliquerait l'existence du bloc A, toujours sous la forme d'un petit menhir. Le sommet arrondi de ce bloc est singulier ; en l'examinant par une belle journée ensoleillée, voici le fait, qui est bien réel, bien vérifiable et bien matériel, que j'ai observé.

Si on se place au point central de *l'intrados* de la crypte, le 21 juin, au solstice d'été, on voit le lever du soleil s'effectuer exactement au-dessus de ce petit menhir. Enfin, dernière explication qui, du reste déjà, a été donnée pour d'autres dolmens : ce petit menhir pourrait bien n'avoir été placé que pour indiquer l'ouverture du dolmen, lorsque celui-ci gisait sous le tumulus.

Parmi les autres particularités que présente le dolmen, il faut signaler aussi les deux piliers B et I, formant *sommier* ; ils présen-

tent à leur sommet une dépression assez marquée, qui fait qu'entre eux et la table J il existe une ouverture identique.

Le plus gros bloc de cette construction, la table J, cubant environ 170 mètres, doit peser 42.500 à 43.000 kilogrammes ; il y a peut être un peu d'exagération dans ces chiffres, car, étant donné la porosité et les vacuoles nombreuses des blocs, ceux-ci, en réalité, doivent avoir un poids moitié moindre que le poids apparent.

On ne peut s'empêcher, en voyant de telles masses, de penser aux forces prodigieuses dont il a fallu disposer pour en opérer le déplacement et la pose, dans des temps surtout où la mécanique ne fournissait pas les puissants moyens qu'on pourrait employer aujourd'hui. Les primitifs n'avaient pas trouvé de symbole plus exact de l'éternité, s'il était possible de rien comparer à l'infini, que ces roches énormes dont le volume et la dureté semblent devoir résister à la marche des siècles et aux ravages des éléments.

D'après M. du Cleuziou, les blocs des dolmens auraient été traînés sur des *railières*, et les menhirs manœuvrés comme on manœuvre une pièce d'artillerie sur des tourillons (1).

Il est bien certain que la *Poliorcétique* des Anciens, Grecs, Romains ou autres peuples connus, a eu, à son service, de puissants engins d'attaque. De ces engins le plus terrible, le plus considérable, celui qui peut nous donner le plus naturellement une idée de leur puissance est la *tour d'attaque*. Elle atteignait, on le sait, des proportions qui en élevaient l'étage supérieur au-dessus des murs de la ville investie. Construite hors de la portée des coups des assiégés, elle était insensiblement rapprochée du corps de la place, soit qu'on la fit glisser sur des longrines, soit qu'on la fit cheminer sur des rouleaux. Tels devaient être les procédés employés dans les temps préhistoriques.

1. Orientation. — Pour désigner l'emplacement soit des piliers, soit des tables, l'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher a été considérée comme s'ouvrant à l'Est. En réalité, et après vérification à la boussole, au cours d'une excursion en compagnie de M. le Dr Marcel Baudouin, l'orientation vraie du Mégalithe, c'est-à-dire la direction du grand axe de celui-ci, est Nord-ouest = Sud-est, avec entrée vers le Sud-est (99° Est) (*Fig.* 4).

Cette orientation est un usage presque constant des constructions de ce genre et qui fait songer à l'existence d'un Culte spécial.

Pris chacun en particulier, tous les piliers ont aussi leur axe, c'est-à-dire leurs tranches ou épaisseurs dirigées de l'est à l'ouest, et par suite leurs grands côtés face au nord et au sud ; il existe

(1) Du Cleuziou. — *Création de l'Homme*, Paris, 1890, page 492.

cependant une exception, dans cette orientation; les blocs C et F ont, au contraire, leur axe tourné du nord au sud et leurs grandss côtés dirigés de l'est à l'ouest.

Je reviens ici encore à l'hypothèse de M. Bousrez sur le pilier A; si ce dernier devait être considéré comme le reliquat d'une seconde chambre faisant suite au vestibule, tout porte à croire que l'orientation de celui-ci serait semblable à ces blocs C et F, puisqu'il aurait eu à remplir le même office; le contraire étant, il s'en suit une fois de plus que le bloc A n'avait pas l'utilisation donnée par M. Bousrez.

2. Etude des différents Blocs.— Tour à tour, la description de chaque bloc sera donnée en détail, en commençant par les Piliers; puis viendra l'étude de la Pierre centrale, qui, par ses formes, se

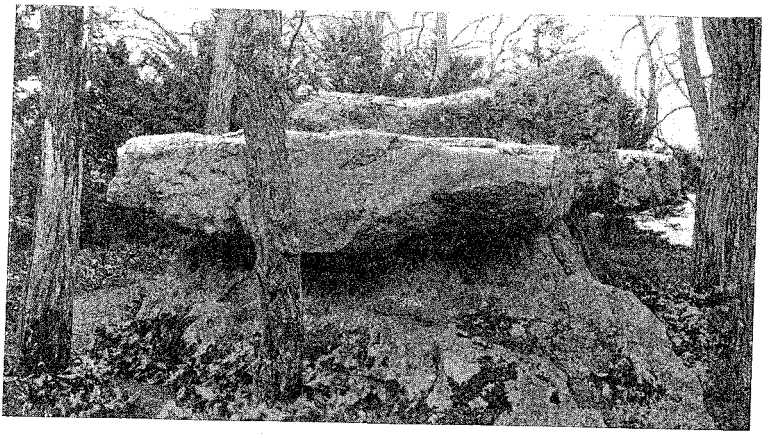


Fig. 5. — Côté Ouest de la Grotte des Fées.
Vue du Fond du Monument.

distingue complètement des deux autres tables soumises ensuite à l'observation ; on terminera par l'étude des Blocs, trouvés aux alentours.

A. Piliers. — *Bloc A.* — Le bloc A n'est pas indiscutablement un pilier, quoiqu'il soit encore debout, en place. C'est une pierre, irrégulière, légèrement inclinée vers l'intérieur de la crypte : cette inclinaison forme, du sommet à la base, un faux aplomb de $0^{m}15$; la partie plate est tournée également à l'intérieur. Elle est enfoncée de $0^{m}85$ en terre; et son grand axe est Est-ouest avec une face nord et une face sud. Sur le profil nord, elle est de forme hexagonale et s'étend à la base sur une longueur de $1^{m}04$, avec un périmètre à

cette même base de 2^m70 et un périmètre de 2 mètres à 0^m30 du sommet. Elle atteint 1^m22 de hauteur au-dessus du sol; sa plus grande largeur est dans la partie qui s'enfonce en terre : elle est donc de 1^m04 ; son épaisseur moyenne est de 0^m47 du côté sud et à 0^m50 de la base. Ce bloc est en silex aggloméré noirâtre ; il n'est en contact avec aucun autre bloc; l'intervalle le séparant du bloc B est de 0^m27 à la base; la table J le surplombe de 0^m75 et le pilier I en est distant à la base de 2^m50; le bloc A n'est donc en contact avec aucun autre bloc ni table. Solide en terre, il ne présente aucun danger de chute. Le bloc A a sa partie supérieure 0^m20 plus bas que les autres piliers. Il forme une sorte de cippe, au chevet de l'Allée couverte, sans cependant rien ajouter à l'ornementation de cette dernière.

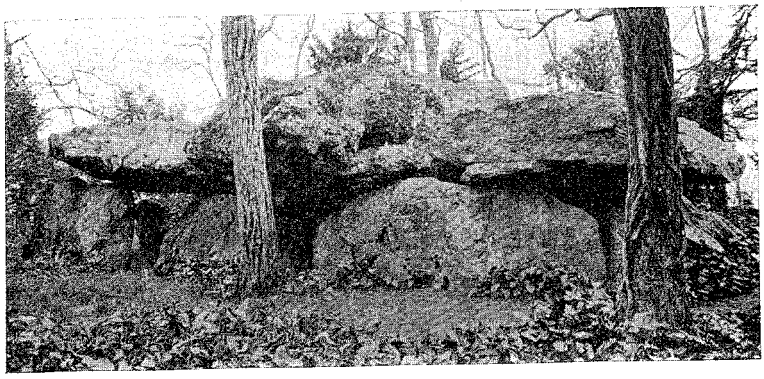


Fig. 6. — Vue Nord-ouest de la GROTTE DES FÉES [Profil *Nord*].

Bloc B.— Le bloc B est le premier pilier debout, en place, orienté parallèlement au bloc I ; il incline, du côté de l'intérieur de la crypte, de 0^m50 dans sa hauteur ; de ce côté aussi, sa face est plus régulière et plate. Il est enfoncé de 0^m96 en terre ; son périmètre, à la base, est de 5^m355 ; au sommet, il se réduit à 4 mètres, la hauteur moyenne est de 1^m70; l'angle Est atteint 1^m795 de haut, et l'angle Ouest ne dépasse pas 1^m60. Sa plus grande largeur se trouve au sud ; sur la face extérieure elle est de 2^m32 à 0^m50 du sol. La plus grande épaisseur est de 0^m45 à 1^m45 de la base; c'est-à-dire à hauteur des deux trous jumeaux.

Le bloc B est en contact avec le bloc C, à son centre, par un seul point; il est aussi en contact avec la table J par deux points formant aspérités et entre lesquels s'ouvre un espace libre.

Il est à remarquer que les deux perforations jumelles de l'intérieur et d'un diamètre, l'une de 0^m10 et l'autre de 0^m09, ne traversent pas parallèlement toute l'épaisseur de la pierre; après une pro-

fondeur égale de 0^m20 chacune, elles se réunissent en une seule ouverture jusqu'au côté sud. D'autre part, la face interne du bloc B, offre dans son centre une incurvation assez sensible dont le maximum de profondeur est de 0^m05.

Le bloc B est séparé du bloc A par un intervalle de 0^m30 à la base et du bloc C par un intervalle exactement de mêmes dimensions; de plus, il est en contact avec ce dernier par son centre. Le bloc B est séparé de son suivant le bloc D, par un espace libre de 0^m20 à la base, de 0^m50 au milieu et de 0^m75 dans le haut. Le bloc B est solide en terre; il s'appuie sur la pierre C; il est en grès ladères de couleur noirâtre.

Bloc C. — Ce bloc est d'une forme très irrégulière; il est perpendiculaire au bloc B, et s'étend à l'intérieur de la crypte; il est bien d'aplomb, ne penchant ni d'un côté, ni de l'autre; sa partie plate fait face à l'est; elle n'est enfoncée que de 0^m40 en terre. Son pourtour au pied est de 3^m90 et de 3^m10 au sommet. Sa hauteur totale est de 1^m72; sa plus grande largeur est de 1^m70 à 0^m70 de la base; sa plus grande épaisseur est de 0^m80 à 0^m45 de la base du côté sud. Ce bloc est en contact avec le bloc B par un seul point, au centre; il se trouve dans la même position vis-à-vis de la table J, c'est-à-dire que ces deux blocs ne sont en contact également que par un seul point. Le bloc C a un seul trou, placé à 0^m50 de la base et à 0^m25 du côté nord; ce trou perfore complètement la pierre; il a une forme ovale de 0^m10 sur 0^m08. Le bloc C, est séparé du bloc B, par un intervalle de 0^m30 à la base; de l'autre côté, le bloc C, est séparé du bloc D, par un intervalle de 0^m35 à la base, de 0^m15 au milieu, et de 0^m20 au sommet. Le bloc C est solide en terre; il ne s'appuie cependant sur aucun autre; il est en grès ladères, de couleur noirâtre.

Bloc D. — Ce bloc est sur le prolongement du bloc B et est situé entre les blocs B et E; il penche de 0^m40 sur le côté de la crypte; sa face la plus plane, contrairement aux autres blocs, est tournée au sud, c'est-à-dire à l'extérieur; il est enfoncé en terre de 1 mètre; son périmètre est de 7^m10 à la base et de 5^m60 au sommet; sa hauteur totale est de 2^m05; la plus grande largeur est de 3^m10 à la base et la plus grande épaisseur, de 0^m67 au centre.

Le bloc D est en contact avec les tables J et K par un point sur chacune; il est séparé du bloc B par un intervalle de 0^m18 à la base, de 0^m14 au centre et de 0^m51 au sommet; il est séparé du bloc C, par un intervalle de 0^m33 à la base, 0^m15 au centre et 0^m20 au sommet. Le bloc D est solide en terre et ne s'appuie sur aucun autre; il est en grès ladères, de couleur noirâtre.

Bloc E. — Ce bloc présente la forme d'un rectangle allongé dont le dessus et les deux côtés sont à peu près rectilignes; il est sur le prolongement du bloc D; il penche légèrement à l'intérieur de la crypte, d'environ 0^m60 de faux-aplomb; sa partie la plus unie est à l'extérieur, côté sud; la face intérieure présente quelques aspérités peu prononcées. Ce bloc est enfoncé en terre de 0^m97; le pourtour est au ras du sol, de 8^m72 et de 8^m53, au sommet; sa hauteur est de 1^m50, à son voisinage du bloc D, de 1^m90 au centre, et de 1^m995 à l'extrémité opposée. Sa plus grande longueur est de 3^m80 à la base, de 3^m95 au centre et de 3^m85 au sommet; sa plus grande épaisseur est de 0^m65 au centre. Il est en contact avec le bloc F par deux points en son sommet, avec la table K par un seul

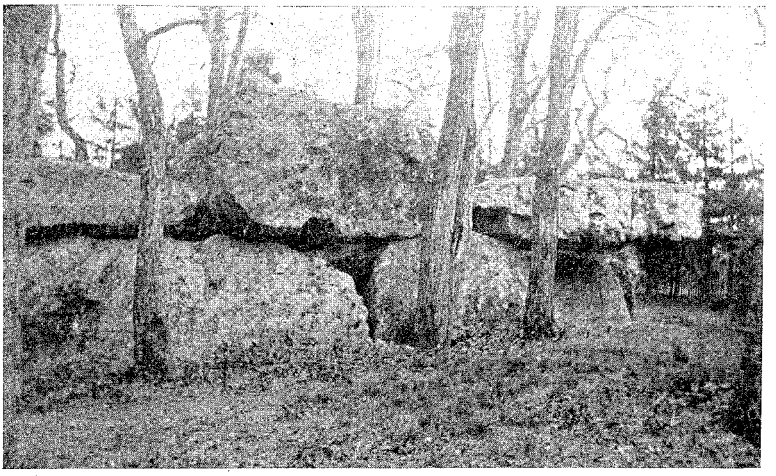


Fig. 7. — Vue Sud-ouest de la GROTTE DES FÉES (Profil *Sud*).

point, et avec la table L, par trois points dont deux tout petits.

Le bloc E présente quelques fissures; mais aucune ne le traverse; il est séparé du bloc D par un intervalle de 0^m03, à la base, et du bloc F, par un intervalle de 0^m28, mesurée également à fleur de terre; ce bloc est solidement dressé et ne s'appuie sur aucun autre; il est en grès ladères, de couleur noirâtre.

Bloc F. — Ce bloc forme le fond de la crypte; son ensemble présente deux faces parallèles : le dessus et le bas, et deux petits côtés irréguliers; il est placé en équerre des blocs E et G.

Il est incliné du côté de la chambre et porte en deux points sur le bloc E, vers son sommet; de plus, il porte aussi sur le bloc G, en deux points, l'un au centre et l'autre au sommet. La

partie la plus plane est tournée à l'intérieur; la face extérieure, tournée vers l'ouest, est très bombée; son enfoncement en terre est de 0^m80. Le périmètre au centre est de 10^m55, et de 9^m15 au sommet; la hauteur totale est de 1^m86 à l'extrémité sud, de 1^m875 au centre et de 1^m63 à l'extrémité nord; la plus grande largeur est de 1^m87 au centre; la plus grande épaisseur est de 0^m705, également au centre. Il est en contact avec la table L sur une longueur de 0^m40; la face extérieure présente de nombreuses anfractuosités dues aux intempéries, mais aucune de ces dernières ne perfore le bloc de part et d'autre. Un intervalle de 0^m28, le sépare du bloc E à la base, et un intervalle de 0^m25 le sépare du bloc G, également à la base : ce bloc est solide en terre, il est en grès ladères de couleur noirâtre. A l'angle extérieur, formé par les blocs E et F, se trouve un *bloc de calage*, d'un diamètre de 0^m60, dont la partie supérieure sort de terre.

Le bloc F, dépasse par son extrémité sud, le bloc E de 1^m70 : c'est le pilier de fond du mégalithe; il dépasse extérieurement le pilier E de 1^m20; et c'est dans cet intervalle que git, au pied du pilier F, l'unique *bloc de calage*, bien que dépassant la largeur de la crypte, cette pierre ne paraît pas avoir été posée ainsi dans le but de former arrachement.

Bloc G. — Ce bloc est très irrégulier sur toutes ses faces ; il est incliné à l'intérieur et donne un faux-aplomb de 0^m45; la face la plus plane est tournée vers l'intérieur de la chambre ; elle forme des cuvettes larges, mais peu profondes; la face externe est légèrement bombée; son enfoncement en terre est de 0^m72; le périmètre à la base est de 7^m55, de 7^m35 au centre, et de 6^m50 au sommet. La hauteur est de 1^m60 à l'ouest, de 1^m92 au centre et de 1^m77 à l'est. La plus grande largeur est de 4^m32, au centre; l'épaisseur est de 0^m70 au centre.

Ce bloc est en contact avec le bloc F, par deux points dont l'un est au milieu et l'autre au sommet; ils supportent, chacun par un point, les tables K et L. La face nord présente quelques trous, mais aucun de ceux-ci ne traverse.

Un intervalle de 0^m28 le sépare du bloc F, à la base, et deux points relient ces deux blocs au sommet; un intervalle de 0^m16 le sépare à la base, du bloc H; au centre cet intervalle se réduit à 0^m07 pour s'élargir de nouveau et atteindre 0^m38 à la partie supérieure. Ce bloc est solide en terre, il est en grès ladères, de couleur noirâtre.

Bloc H. — De forme irrégulière, il est sur le prolongement du bloc G; incliné fortement à l'intérieur de la chambre, il semble avoir subi une poussée du terrain : très solide en terre, malgré

cette inclinaison, il présente un faux-aplomb de 0^m72 dans sa hauteur. Comme les autres blocs, sa face interne est la plus plane; il est enfoncé en terre, de 1^m50; son périmètre à la base est de 6^m80 et de 1^m15 au sommet; la hauteur est de 1^m80 à l'ouest, de 1^m70 au centre et de 1^m715 à l'est.

La plus grande largeur est de 3^m50 au centre; l'épaisseur moyenne est de 0^m50. Ce bloc n'est en contact avec aucun autre.

Un intervalle de 0^m16 à la base, de 0^m07 au centre, et de 0^m38 au sommet, le sépare du bloc G. Le bloc I en est distant, de l'autre côté, de 0^m30 à la base, de 0^m44 au centre et de 0^m77 au sommet; il est séparé de la table K par un intervalle de 0^m13 à l'ouest et de 0^m15 a l'est. Il est en grès ladères, de couleur noirâtre.

Bloc I. — De forme irrégulière, il présente une inclinaison de 0^m30 dans sa hauteur; la partie plane est à l'intérieur de la chambre, la face nord est légèrement bombée; il présente trois trous apparents, et un minime dans le haut; il est enfoncé en terre de 0^m80.

Son périmètre est de 6^m30 à la base, et de 4^m95 au sommet; sa hauteur est de 1^m72 à l'ouest, de 1^m97 au centre et de 1^m80 à l'est; la plus grande largeur est de 2^m77 à la base; l'épaisseur est de 0^m80 au centre. Il n'est en contact avec aucun autre bloc, mais il touche avec la table J par un point très petit. Un intervalle de 0^m33 à la base, 0^m40 au centre, et de 0^m77 au sommet, le sépare du bloc H, de telle sorte qu'un homme peut passer entre les blocs H et I.

Il est solide en terre et est en grès ladères, de couleur noirâtre.

B. Tables. — *Bloc J.* — Le bloc J présente, du côté nord, une surface régulièrement arrondie, alors que les côtés sud et ouest sont rectilignes, et le côté est irrégulier. Il est fortement incliné à l'ouest, fait saillie et déborde sur le gros œuvre; il menace même de tomber de ce côté. La face supérieure de cette table est plus plane, bien que cependant elle présente quelques cavités creusées par l'eau, dont aucune ne la perfore; le pourtour est de 16^m48; la plus grande largeur est de 5 mètres au centre, dans le sens est-ouest; dans le sens nord-sud, cette largeur n'est plus que de 4^m65.

L'épaisseur de ce bloc est de 1^m25 sur l'angle sud-est. L'épaisseur moyenne est de 0^m90. La table est en contact avec le bloc B, en deux points, avec le bloc C, en un point, et avec le bloc I, également en un point. Ce bloc est fendillé en plusieurs endroits, il est séparé de la table centrale K par un intervalle de 0^m30 à l'ouest, de 0^m40 au centre et de 0^m10 au nord-ouest.

Dans l'angle sud-oust, est creusée une boucle, très prononcée traversant la pierre; cette boucle paraît avoir servi de cheminée

ou de baie pour laisser passer la lumière; sur le bord est, et au centre, il existe aussi un trou traversant la pierre et coupant à angle droit un second trou fait dans l'épaisseur du bloc.

Cette table J est la plus grande; elle semble avoir glissé de droite à gauche, car elle ne porte sur le pilier de droite I que par un point très mince tandis qu'elle déborde extérieurement presque du tiers de sa largeur sur le pilier de gauche B.

Bloc K. — La table K présente la forme d'un rectangle irrégulier; elle est inclinée du côté nord, la partie plate est tournée à l'intérieur. Le périmètre est de 15^m20, la plus grande longueur, de 5^m60 et la plus grande épaisseur, de 1^m85, au sud.

Elle est en contact avec la table L par un seul point, au centre, par deux points voisins avec le pilier D, par un point avec le pilier E, et par un point avec le bloc C.

Un intervalle de 0^m12 la sépare du pilier H. Le centre de la table est plus élevé et forme lui-même une sorte d'autel en forme de dôme qui est fendillé en plusieurs endroits.

Elle est séparée de la table L par un intervalle de 0^m30 au sud-ouest et de 0^m32 au nord-ouest; ces deux tables sont néanmoins en contact par leur centre. Elle est en silex aggloméré, de couleur noirâtre; rugueuse et bombée au-dessus, elle est assez polie au-dessous. Si ce n'était sa masse, on pourrait croire qu'elle a été retournée. Ses dimensions moyennes sont : épaisseur : 1^m45, largeur 3^m30, longueur 2^m30.

Bloc L. — De forme rectangulaire, la table L penche un peu du côté nord; elle est couverte de petits trous dont aucun ne la traverse. La partie la plus plate est en dessus; le dessous est fendillé.

Le périmètre est de 12^m90, la plus grande largeur de 3^m15 au sud et la plus grande épaisseur, de 1 mètre au nord.

Elle est en contact avec le pilier E, par trois points au sud; avec le pilier F, par deux points, avec le pilier G, par un point, au nord, avec la table K, par le centre.

Cette table est en grès ladères, de couleur noirâtre. Ses dimensions moyennes sont de : longueur 3^m90, largeur 2^m45, épaisseur 0^m55.

C. — Blocs de Calage. — On entend généralement par le mot blocage, une construction formée par l'agrégation de petites pierres ou de menus moellons maçonnés à bain avec du mortier. On emploie le blocage dans la construction des murs très épais, pour remplir l'intervalle entre leurs parements composés de pierres de taille ou de moellons piqués. En Préhistoire, il ne saurait en

être ainsi ; et, si l'emploi de ce terme est accepté, c'est pour mieux faire comprendre l'utilité de certains blocs placés parfois dans les interstices des dolmens, séparant des piliers dont ils consolident la base. Il n'existe aujourd'hui qu'un seul bloc de calage à l'allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher; il est placé au pied et entre les piliers E et F. Cette pierre forme arc-boutant, et, en butant les piliers, empêche toute variation d'équilibre; par sa forme, taillée en guise de coin, ce bloc de calage rappelle assez le *claveau*. C'est sans doute à l'arrachement des blocs de calage qui devaient exister au pied des autres piliers que ceux-ci, surtout les piliers G. H. I, déjà sont loin de la verticale et que l'un d'eux (H) même menace de tomber. Les blocs de calage devaient, à mon avis, exister non seulement au pied des piliers, mais à différentes hauteurs, et même à leur sommet voisinant avec les tables.

On conçoit aisément que, eux aussi, les interstices des dolmens, pour empêcher l'introduction des terres lorsque le tumulus les recouvrait, devaient être obstrués; on devait même, comme dans certaines peuplades de l'Océanie de nos jours, utiliser la terre mouillée.

Cette hypothèse est très admissible ; dans plusieurs dolmens déjà on a trouvé des morceaux bruts de terre à poterie pétrie à la main ; les empreintes y sont marquées, et il y a lieu de se demander si on en fabriquait dans ces sépultures.

III. — Nature du Monument. — Bien qu'on ait trouvé quelque peu de *terre noire* au centre de la crypte, je ne suis pas porté à croire que le dolmen ait servi de *Tombe à inhumation*, c'est-à-dire de *Sépulture typique*. — Il s'agit plutôt d'un *Ossuaire*.

IV. — Pétrographie. — L'étude attentive de l'organisation du Mégalithe permet d'affirmer que les blocs, aussi bien ceux qui forment la voûte que les piliers, n'ont pas été utilisés en place, et ont été apportés. Les blocs de grès à l'état erratique sont rares dans la vallée. Les ouvriers n'avaient donc à leur disposition aucune pierre de dimensions et de dispositions convenables pour le funèbre usage auquel ils les destinaient.

Tout d'abord il est digne de remarquer que sur les douze blocs constituant le monument, dix d'entre eux sont de la même nature de pierre, au point de vue pétrographique, et en *grès ladères* Eiva, (*Fig.* 3), appartenant au Sparnacien, étage géologique rattaché à la partie inférieure du système Eocène. Les grès ladères sont de formation essentiellement détritique (1), dont on retrouve des

(1) Georges Lecointre. — *Notice géologique sur la Touraine*, 1910.

lambeaux à la surface de l'argile à silex. Ce sont des grès siliceux, grisâtres; l'agglomération des éléments meubles, qui ont été soudés par un ciment de silice soluble, est si parfaite que leur cassure présente un aspect lustré. Ils forment parfois de beaux blocs de forme tabulaire; telle paraît être la raison qui les a fait choisir de préférence à tout autre pour la construction du mégalithe; il en existe des gisements assez peu éloignés, au Château de Baudry et à la Nicollerie; ces lieux étant eux-mêmes plus élevés que le mégalithe, tout porte à croire que ces gisements ont fourni les dix blocs en question. C'est à tort donc qu'on a attribué au calcaire dur la composition de ces blocs.

Seuls les deux blocs A et K sont en *silex aggloméré* Ev. Ce résidu de l'altération de la craie par les eaux pluviales constitue les bancs supérieurs de l'argile à silex; souvent agglomérés par un ciment cristallin en une masse très vacuolaire, ils forment de gros blocs résistants. Il en existe des gisements dans le parc du Château du Plessis et à Aventigny. C'est probablement du premier lieu cité que proviennent ces deux blocs. L'argile à silex est un terrain, dont l'origine n'est pas encore entièrement déterminée; il recouvre immédiatement la craie en Touraine; sa formation paraît avoir commencé avec la période tertiaire.

Bien que dans les environs immédiats du mégalithe se trouvent des calcaires et des meulières d'eau douce (*m,,,a*), aucune pierre de cette nature n'est entrée dans sa construction. J'ai pensé qu'il était bon d'en rechercher le motif; cette abstention dans l'emploi de la meulière lacustre, très commune en Touraine, d'excellente qualité et résistante à l'eau, semble devoir être attribuée à la difficulté que l'on éprouve de trouver de tels matériaux à la surface du sol, en cet endroit. Les carrières d'extraction n'existaient point à l'âge de la pierre; et l'on devait se contenter des blocs trouvés à la surface de la terre. Les nombreuses altérations des piliers et des tables, surtout d'un côté, sont une preuve irréfutable de cette explication; on ne saurait comprendre autrement l'existence des vacuoles et autres interstices vides, qui tapissent la structure des quartiers de roche.

Du reste, les Primitifs avaient tout intérêt à ne point ouvrir de carrière, car ces altérations mêmes, résultat des intempéries, qui existaient sur les blocs de pierre trouvés en surface, facilitaient le transport de ces blocs, dont le poids était d'autant moindre que les vacuoles étaient plus nombreuses et profondes.

On sait par quels moyens ingénieux ils utilisaient ces blocs gigantesques. A destination, ils pratiquaient d'abord, autour des blocs

supérieurs, une tranchée, dans laquelle ils plaçaient sur champ les pierres de soutènement, en les engageant sous les roches destinées à former le plafond; puis, certains qu'il était ainsi solidement maintenu, ils enlevaient le sol placé sous ce plafond; c'est ce qui explique aussi pourquoi, comme dans le cas analysé, les tables ne touchent qu'à peine les piliers!

L'aspect assez fruste des dalles permet d'écarter à première vue l'hypothèse d'un travail d'appropriation. Il faut même convenir que les blocs qui ont l'air d'avoir été équarris pourraient bien ne présenter qu'une vaine apparence de préparation préalable. Il arrive, en effet, dans les carrières de grès ladères et de silex aggloméré que des blocs, larges et relativement plats comme des dalles, se détachent de la masse avec des cassures si nettes, que l'observateur est souvent tenté de supposer là l'œuvre de l'ouvrier!

V. — Fouilles proprement dites. — A. *Fouilles.* — Les ouvrages archéologiques les plus anciens ne font mention d'aucune fouille (1), et par conséquent d'aucune trouvaille.

Il est regrettable que des fouilles méthodiques n'aient point été pratiquées dans ce dolmen, qui paraît d'ailleurs avoir été violé de longue date. L'intérieur du monument est déblayé, et les déblais dispersés; il était trop voisin de localités populeuses et d'une route très fréquentée pour avoir échappé aux chercheurs de trésor! Toutefois, on assure que des recherches y ont été opérées, il y a cinquante ans environ, et que l'on a extrait du sol des ossements humains et des ossements d'animaux. On y aurait même recueilli des monnaies romaines, qui, vu les remaniements du terrain et les visites faites dès une époque lointaine à ces parages, ne peuvent servir le moins du monde à dater celui-ci.

Il ne faut point oublier aussi que les Normands désolèrent par le pillage, le fer et le feu, la vallée de la Choisille, dans le milieu du IX^e^ siècle.

Ex anno dom. incarn. DCCCLIII. Normannorum classis figeris fluminis primum adüt Littora..... Omnemque circum quoque Regionem devastantes, primum Ande gavensen (Angers), deinde Turonicam occupant urbem..... tempestas cuncta consumant... (2).

Qu'il soit permis une fois de plus, en présence de ce vandalisme qui s'acharne après les monuments préhistoriques, de rappeler un vœu tout scientifique, dont je me suis fait déjà l'écho. Il serait indis-

(1) Bousrez. — Les Monuments mégalithiques de Touraine, 1894, p. 41.
(2) *Ex Chronico Saxonico;* et *Annales Metenses op. Domn.*, Bouquer, t. VII, p. 217, A, 188.

pensable que l'on s'occupât plus activement de faire garder intacts les très rares dolmens, qui, dans la France, disparaissent tous les jours ! Les marchands de pierre du pays, pour éviter les frais d'extraction de la pierre à bâtir, font enlever les montants latéraux et les tables supérieures des dolmens. Pour cela, ils fouillent autour et dans l'intérieur de ces monuments funéraires, brisent impitoyablement les ossements, les armes et les squelettes, qui, mutilés ainsi par des mains rapaces, ne permettent plus aux explorateurs de connaître des secrets qu'ils s'efforcent de disputer à l'ignorance et à la cupidité.

B. *Ancien Tumulus.* — Le monticule artificiel a disparu entièrement sous l'action du temps ; et le dolmen est complètement à découvert. On constate, cependant, qu'à l'extérieur du sentier circulaire qui environne le mégalithe, le galgal s'étend sur une largeur de $1^{m}50$; le pourtour est bien tracé, sauf sur le devant du monument, à l'est, où toute trace du tumulus a disparu.

Cet écartement du restant de tumulus n'est que la confirmation d'une règle bien établie maintenant en Préhistoire ; les talus n'aboutissent pas directement aux dolmens ; qu'ils en aient la direction par les côtés, le fond ou l'ouverture, ils en sont toujours à une distance variant de 5, 6 et même 15 mètres. Si les dolmens furent tous recouverts de tumuli, n'en n'est-ce pas une preuve ? Les talus indicateurs ne pouvaient aboutir qu'à la base des tumuli, par suite à distance des monuments recouverts.

Or le dolmen étudié, qui rentre dans cette règle, fut donc bien un monument recouvert.

VI. — Trouvailles. — 1° *Objets modernes* ou *douteux*. — Quelques morceaux de tuiles ordinaires, deux anneaux de chaîne, deux lames de couteau en acier, ont été trouvés à la surface du sol, à l'intérieur et autour du mégalithe.

Les objets anciens, ou considérés comme tels, peuvent être classés en trois catégories :

1° Des pierres taillées, polies, ou utilisées ; 2° Des débris d'animaux et des ossements humains ; 3° Des restes végétaux.

1° A. Les restes végétaux sont presque nuls et se réduisent à quelques fragments très minimes de charbon de bois, trouvés dans le vestibule, à $0^{m}40$ de profondeur.

B. Les débris d'animaux se réduisent à des fossiles : zoophytes, polypiers arborescents, non roulés, ayant la forme de branches de corail, ou d'autres formes bizarres et tourmentées, quelques moules de Lymnées, Planorbis, Pupa, et Paludines.

Quelques débris de cuisine, laissés par les promeneurs, repré-

sentaient les trouvailles modernes. Aucun ossement humain n'a été aperçu.

2° *Mobilier funéraire.* — Ce mobilier se réduit à des pierres de diverses sortes et à des poteries variées.

L'exploration a porté surtout à l'intérieur du monument et à l'extérieur jusqu'au galgal environnant.

La fouille a atteint à l'intérieur une profondeur moyenne de 0^m65; il a été recueilli : trois lames en silex clair; l'une de 0^m035, l'autre de 0^m061, enfin une troisième de 0^m05; une lame en scie, silex d'une longueur de 0^m06.

En outre, j'ai recueilli différents fragments de poteries, dont la reconstitution de plusieurs morceaux a permis de reconnaître quelques calottes ou vases apodes, jaune, rouge et marron foncé; à l'extérieur, quelques débris indiquent d'autres formes de vase.

En dehors du dolmen, dans les champs d'argile à silex, j'ai recueilli assez fréquemment des silex éclatés, dont quelques-uns portent des cônes de percussion et même des retouches très apparentes; je pense que ces faits d'éclatement, de retouche et de craquelage ne sont que les allures normales et naturelles des silex de la craie remaniés aux époques tertiaires; il y eut, notamment à l'époque eocène, de puissants phénomènes éruptifs et hydrothermiques. C'est là qu'il faut chercher la cause des altérations subies par les silex pyromaques dans les dépôts de cet âge.

Les débris de poterie de l'époque des dolmens sont très rares; quelques fragments sont ornementés. L'un recueilli, en dehors de la clôture, porte quelques lignes en *pointillé*.

Dans le galgal, quelques éclats de silex, des débris biseautés d'ardoises, une pierre plate de la grandeur de la main, avec encoche de chaque côté, et pouvant avoir servi d'instrument de pêche.

Au risque d'être taxé d'exagération, je dirai que les fouilles effectuées sont, ordinairement, préjudiciables à l'Archéologie. Lorsqu'une sépulture, par exemple, a été trouvée, les antiquités qu'elle renferme sont mutilées, les vases sont cassés; on se les partage et tout est dispersé. Il faudrait qu'un procès-verbal fut fait avec soin pour constater la place occupée par chaque objet; car l'emplacement appartient à l'Archéologie aussi bien que les meubles eux-mêmes. Ces procès-verbaux fournissent d'ailleurs d'utiles renseignements pour l'étude historique des localités. Les fouilles, non surveillées par l'autorité, ont fait perdre beaucoup d'objets précieux.

3° *Outils en os.* — On ne trouve point ici d'os, comme sous les dolmens bretons. Cela doit être attribué à la nature particulière des eaux de la Touraine, qui, à cause de la nature du sol à travers lequel elles filtrent, sont privées de calcaire, et, par conséquent, dis-

solvent facilement la portion calcaire des ossements inhumés.

Cette absence d'ossements doit tenir, pour une bonne part, à ce que les dolmens de Touraine, comme en Bretagne, sont ordinairement des sépultures isolées, et non pas des sépultures, des caveaux de famille. Non seulement les ornements font défaut, mais aussi ce qu'on appelle la *terre des dolmens*; cette dernière forme sur le plancher de la sépulture une couche noire, d'odeur spéciale.

VII. — Menhirs satellites. — Généralement, les Menhirs ou pierres levées sont de grandes pierres brutes plantées verticalement.

On ignore leur destination. Ce sont peut-être des colonnes funéraires, destinées à indiquer le chemin des sépultures; c'est du moins la thèse la plus généralement admise de nos jours; et la statistique enseigne qu'étant donné un dolmen, on doit, dans un rayon d'environ 150 mètres, trouver un menhir indicateur, souvent dans la direction du N.-O., la réciproque devant naturellement être vraie.

Partant de ce principe et sur les conseils éclairés de mon ami, M. le Dr Marcel Baudouin, je me mis à la recherche du Menhir indicateur de l'Allée couverte; il ne pouvait manquer! Après bien des recherches infructueuses, le 5 juin 1910, ayant rencontré un habitant de Mettray, M. Couvry, qui travaillait dans un champ près de la voie ferrée, et à proximité du Petit Réchaussé, je le questionnais sur la « Grotte des Fées ». Il me conta le remplacement des lilas par des conifères; je le pressais de questions; tout à coup celui-ci me déclara qu'il habitait Mettray depuis longtemps, et qu'il se rappelait avoir entendu parler de la *Pierre remuante*, de la Pierre *qui remue*, de la Pierre *qui vire!*— Comme je demeurai sceptique, il ajouta que, pendant certaines nuits, si on s'adossait à une grande *Pierre debout*, et, si on se mettait à tourner, la pierre tournait avec vous : d'où son nom de Pierre *qui vire*. De l'endroit que nous occupions, la vue pouvait atteindre le bouquet d'arbres, entourant la « Grotte des Fées ». M. Couvry me montra de la main un second bouquet d'arbres, où se trouvait autrefois cette *Pierre qui vire;* et, comme pour donner plus de force à son récit, il ajouta que M. Jamin, cordonnier à Mettray, se rappelait, lui aussi, d'avoir vu cette pierre debout.

Le lendemain, je me rendis à l'endroit indiqué; et, après quelques coups de pioche, je mettais à découvert un immense bloc de grès ladères, représentant le Menhir tant recherché !

Il est recouvert de $0^{m}50$ d'humus, provenant des déjections des arbres, qui lui aussi le protégeaient; il se dressait au point culminant de la vallée; de là, un coup de fusil s'entendait au loin. J'appris

que le Menhir avait été renversé par MM. Lambert, père et fils, en 1899, lors de la construction du château d'eau, devant alimenter le Château du Plessis. On avait placé un bélier, au Moulin de Réchaussé, dans la Choisille et il s'agissait d'emmagasiner cette eau sur une élévation pour pouvoir desservir toute la propriété. Une fois le menhir renversé, on employa la poudre pour le faire éclater et permettre son enlèvement. La pierre était tellement dure que rien n'y fit, et, renonçant à de folles dépenses, le régisseur du château, M. Réal père, décédé depuis, fit construire le château d'eau à côté du menhir renversé.....

D'après les déclarations unanimes que j'ai recueillies, ce Menhir dépassait d'environ $2^{m}50$ la surface du sol ; son côté le plus large regardait le dolmen, dont il est séparé de 172 mètres ; par rapport à ce dernier ; il se trouve dans la direction N.-O (*Fig.* 1).

Je ne pense point que ce menhir important ait déjà été signalé. Dans tous les cas, il confirme une loi récemment établie.

VIII.— Pierres péritumulaires et mégalithiques.— Il faut croire que les monuments mégalithiques ont servi à des sépultures collectives et successives ; lorsque le monument arrivait à être trop plein, les premiers venus devaient faire place aux survivants ; et ceux-là étaient relégués dans un espèce d'ossuaire. Ces dépôts, placés dans le voisinage du dolmen, devaient être marqués par une pierre de moyenne grosseur, qu'il ne faut pas confondre avec les Menhirs de dimensions beaucoup plus grandes et considérés comme généralement l'annonce d'un dolmen. Ainsi, près de ces pierres, on rencontre, circonscrite dans un petit espace, une grande quantité de crânes et d'ossements. Les fouilles entreprises autour du dolmen semblent donner un bel exemple de ces dépôts, provenant d'une sépulture trop remplie et vidée pour donner place à d'autres corps. Si cette remarque n'est pas complètement acquise à la science, elle doit être observée avec soin.

En parcourant donc la région, dans mes promenades dominicales, je trouvais presque à l'entrée, côté gauche, du parc du Château du Plessis, un nouveau dolmen, renversé, et dont les tables de pierre sont assez régulières, mais de dimensions bien moindres que celles de l'Allée couverte ; puis, dans la sapinière bordant la route de Mettray, à l'angle E, un petit menhir bien marqué et formant colonne ; d'autres mégalithes me sont encore signalés ; et je ne manquerai point de poursuivre leur étude.

Conclusions. — Des faits de toute nature relatés ci-dessus, nous pouvons tirer certaines conclusions importantes, que je résumerai ainsi :

1° Le Mégalithe de Saint-Antoine-du-Rocher, est, en réalité, une Allée couverte, à une chambre funéraire, à orientation d'ensemble Nord-Ouest-Sud-Est, et à entrée à l'Est.

2° Il était jadis sous un tumulus, dont les traces se voient encore.

3° La chambre n'était pas un ossuaire, mais une sépulture collective.

4° La sépulture paraît être de la période Néolithique (silex, poteries grossières).

5° L'existence d'un Menhir satellite dans le voisinage est indiscutable, ainsi que celles de quelques pierres péritumulaires.

Dans ces conditions, nous ne pouvons qu'applaudir les autorités, qui ont fait classer cette Allée couverte comme Monument historique depuis des années, et en même temps remercier la famille Du Plessis, qui veille si jalousement à son bon entretien.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Je suis d'autant plus heureux de féliciter M. Gaurichon de son très consciencieux travail sur l'Allée Couverte de Saint Antoine-du-Rocher que je m'étais permis, en venant organiser les Excursions du Congrès de Tours, de le lui recommander, d'une façon toute spéciale, en lui mettant sous les yeux la description que j'avais faite d'un Monument analogue de Vendée, presque aussi important. — Notre collègue s'est mis à l'œuvre ; et on peut dire que désormais le sujet est presque épuisé !

Mais, s'il n'y a rien à critiquer au point de vue *descriptif*, si soigné comme on a pu le constater, il est certaines remarques théoriques de mon ami, M. Gaurichon, que je ne peux pas laisser passer sans rien dire, car elles pourraient fausser les idées de nos auditeurs. — C'est ainsi que notre collègue émet — sans insister d'ailleurs — des doutes sur la nature réelle des *Mégalithes*, oubliant que la *preuve*, qu'il demande, est donnée depuis longtemps, et que ce *problème est résolu*, quoiqu'il en dise. — C'est ainsi encore que, s'il avait étudié beaucoup d'autres Allées Couvertes, il aurait mieux compris la *disposition* et *l'usage du Vestibule*, et n'aurait pas, pour le bloc A, cherché des explications, qui me semblent un peu trop... recherchées, pour ne pas dire plus, et qui ne doivent pas être plus exactes que celle de M. Bousrez.

En outre, il aurait été bon d'insister davantage sur le bloc C, et de faire comprendre sa nature et son rôle, bien connus aujourd'hui. En C, était, en effet, la vraie *Porte d'entrée* du *Caveau* : tout ce qui est à l'Est de C n'étant que le *Vestibule*. Or cette porte est l'analogue du *Trou* des *Dolmens troués* du bassin de Paris !

J'admets le mode de redressement indiqué pour la *mise en place*

des piliers sous les tables ; mais il faut savoir que d'autres procédés pouvaient être utilisés ; on en a acquis la certitude au cours de diverses fouilles. Il est bien certain que les Néolithiques *de nos pays* n'utilisaient pas les *Carrières*, mais seulement les *Rochers volants*, les blocs *libres* à la surface du sol. Cela n'est plus discutable.

Mon ami, M. Gaurichon, est trop dur vraiment pour les Archéologues, qui ont créé notre Science, en allant jusqu'à dire que les *Fouilles* lui sont préjudiciables ! — Cela, c'est du paradoxe ; et, à force de vouloir tout *conserver*, la Préhistoire resterait en route... Elle n'aurait même jamais existé !

Les Dolmens et Menhirs, *trouvés* aux environs du Château du Plessis par M. Gaurichon, montrent combien a travaillé notre collègue, à l'occasion de ce Congrès ! Mais il faut y voir des *Monuments spéciaux*, sans rapport immédiat avec la Grotte des Fées, et non pas des *dépotoirs à os* de ce Caveau. La vérité, c'est qu'au Plessis il y avait jadis une véritable Nécropole mégalithique !

Mais la partie capitale des recherches sur le terrain de notre aimable collègue est la découverte du MENHIR SATELLITE *de l'Allée Couverte*, recherché sur mes indications ; elle a été faite avec une maestria, qui a étonné la plupart d'entre nous... C'est là, certainement, un des clous du Congrès de Tours ! Il faut donc en féliciter très chaleureusement M. Gaurichon, qui, en l'espèce, a fait preuve d'un flair, véritablement digne de vos applaudissements. — Ce qui est le plus extraordinaire, c'est que ce *Menhir*, encore debout en 1899, n'ait jamais été signalé, étant si près de la route, et si près de la Grotte des Fées ! — C'est à croire vraiment que certains hommes de science ont des yeux pour ne pas voir.....

Contribution aux Jeux de Gargantua. Légendaire des Mégalithes de l'Ile d'Oléron (Charente-Inférieure).

PAR

Jacques ROUGÉ (de Ligueil, Indre-et-Loire).

Au village de Ors (1) (*Fig.* 1), en face du vieux fort du Chapus, après la gare du chemin de fer économique des Charentes, au bout d'une taillée (2), on peut voir un Dolmen à demi enfoui (*Fig.* 2). La table, assez grande, a été brisée (3). Ce dolmen a déjà été fouillé et décrit par un savant local, le Dr Pineau (4), de Saint-Trojan.

A peu de distance de ce dolmen (dans l'eau, à marée haute), il y a un gros bloc, provenant :

1° Soit du Dolmen de Ors; 2° Soit d'un autre Mégalithe détruit, et dont ce bloc serait le seul vestige.

Suivant une légende oléronnaise, le Dolmen proprement dit et la pierre baignée par la mer seraient *deux Palets de Gargantua.*

Ce *Géant* fabuleux *aurait jeté* la table du Dolmen de Ors, en premier lieu. Le *palet tombé à l'eau* (la pierre couverte par la mer, à marée haute) serait *un raté*.....

Cette première légende des *Palets lancés* appelle celle du but visé, quand Gargantua jouait aux palets. Dans *l'île des Larrons*, comme

(1) *Ors*, village entre le *Château d'Oléron* et Saint-Trojan ; le mot *Ors* vient, peut-être, de *os, oris, bouche*, c'est-à-dire l'entrée du port d'Oléron.

(2) *Taillée* : Cette expression signifie, en oléronais, *une levée, placée entre des marais salants.*

(3) Abbé V. Belliard. — *Saint-Trojan-les-Bains, son Histoire*, page 9 [étude documentée de 300 pages avec cartes, chez l'auteur, à Saint-Trojan-les-Bains (Charente-Inférieure), île d'Oléron].

(4) Xavier Aubert. — *Station préhistorique de la Pointe à Mousson* (île d'Oléron), 1900, à Dijon, chez Jobard (imprimeur) ; extrait de la *Revue préhistorique illustrée de l'Est de la France*, mai-juin, 1909 (notamment page 6).

L'île d'Oléron, avant la découverte du Dr Pineau et avant celle de M. Xavier Aubert, a déjà attiré l'attention de préhistoriens et de collectionneurs. A l'île d'Oléron, Luguet a récolté des coups de poing à la Fréchère et aux Briganières, écrivent G. et A. de Mortillet dans *La Préhistoire* (chez Schleicher, page 74 et § 10).

Des silex taillés furent aussi trouvés en assez grand nombre au village de *Grésillon* et à *La Parée*, près de Dolus.

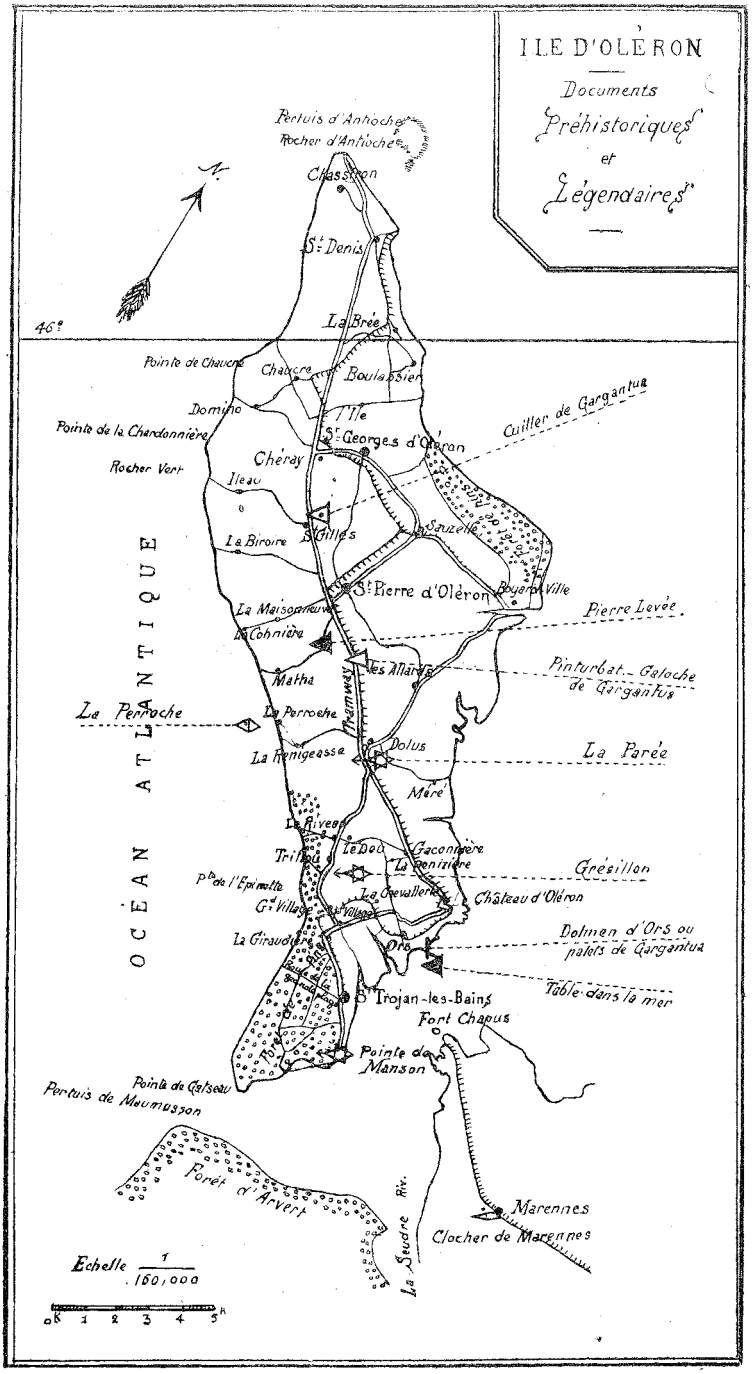


Fig. 1. — L'Ile d'Oléron et ses *Mégalithes* [Carte dressée par A. Billion].

dans *l'île des Andouilles* (en Touraine), il y avait une *bogue*. Mais, dans l'île d'Oléron, en quel site pouvait bien se trouver cette bogue ?

Le village de *Pierre Levée*, entre Pinturbat, Mouleron et Saint-Pierre d'Oléron avait, jadis, sur son territoire UNE PIERRE LEVÉE. Les plus anciens indigènes nous ont affirmé que, suivant une tradition, cette *Pierre* existait, *toute droite*, mais qu'elle fut cassée *on ne sait quand et comment*.

Cette *Pierre Levée*, un menhir, était très probablement *La Bogue* du Jeu de Gargantua...

A 2 kilomètres, environ, du village *de Pierre Levée*, près de l'avenue d'ormeaux du logis de *Pinturbat*, et tout proche de la

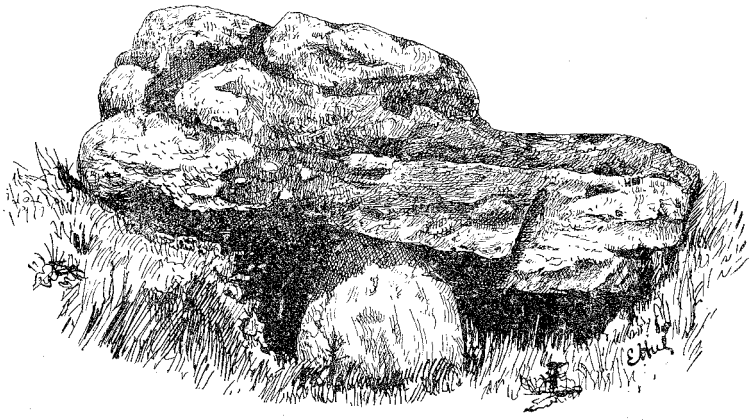


Fig. 2. — Le Dolmen d'Ors (Ch.-Inf.). — Avant la cassure. [Dessin de Ed. Hue].

route départementale qui traverse l'île d'Oléron, on rencontre un Mégalithe fort curieux.

Il est situé à 100 mètres environ de l'*Orme de Pinturbat*, arbre que connaissent les marins.

Le mégalithe est nommé traditionnellement : *La Galloche de Gargantua*. Il est indiqué dans des guides et des relations géographiques comme étant un *Dolmen*. L'erreur est grossière. *La Galloche de Gargantua* est *une pierre debout*, un menhir !

Haute environ de 1 mètre au-dessus du sol, *la Galloche* possède, sur son sommet, une cupule, qui paraît polie. Etait-ce une pierre à sacrifice, un monument *tabou* ? Nous ne répondrons pas, laissant à des pensées plus savantes le droit de se prononcer.

(1) BOGUE. — *But, en bois creusé*, que les enfants, en Touraine, abattent en suivant les règles du jeu du « Bouchon ». La *bogue* est faite en bois de noyer, généralement.

Suivant la légende oléronnaise, Gargantua, pour *bien jouer à la bogue et pour compter les coups de ses palets*, entrait dans l'île, en mettant un pied sur le clocher de Marennes et un pied près de l'arbre de Pinturbat. Un jour, étant pressé, sa galloche se cassa, et, en partant, se ficha dans la terre. La pointe et la semelle en étaient si dures qu'elles se transformèrent aussitôt en pierre.

En jouant aux palets, Gargantua perdit aussi *sa cuiller*, dans l'île d'Oléron... A quelque distance du village de Saint-Gilles (commune de Saint Pierre d'Oléron, entre Saint-Gilles et Chéray), Gargantua, suivant le légendaire populaire, laissa tomber, un jour, *sa curette* ou sa cuiller de bois, qui se *transforma en pierre, dès qu'elle toucha le sol*. Ce Mégalithe *n'est pas un dolmen*, comme on l'a écrit trop souvent. C'est un gros bloc, à *bassin unique* (*Fig.* 3).

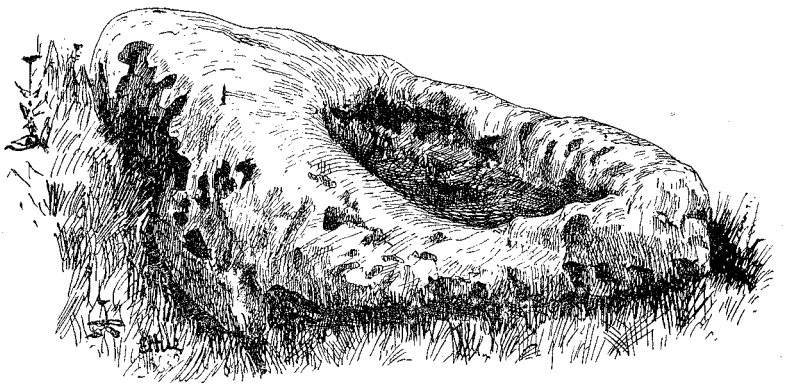


Fig. 3. — *Cuiller de Gargantua* (*Pierre à Bassin*) [Ile d'Oléron]. — Dessin de Ed. Hue.

Cette pierre sert, actuellement, de *passe-pied*, entre la route qui va à Chassiron et un champ situé à 50 ou 60 mètres du village de Saint-Gilles (*Fig.* 1).

M. le Dr M. Baudouin. — J'insiste à nouveau sur le grand intérêt de l'étude des Mégalithes des *Iles* et des *Falaises*, auquel je me consacre depuis de longues années. Je rappelle mes études sur les *Mégalithes submergés de Vendée*, à propos de celui *d'Ors*, étudié encore en 1893 (1) par le géologue A. Boisselier.

Le point sur lequel je désire insister, c'est la *Légende d'Ors*. Le *raté* de Gargantua démontre que la *Légende* est *postérieure* à l'effondrement du rivage et à la *séparation de l'Ile d'Oléron* du continent. Et cela permet de la *dater* dans une certaine mesure, car il semble bien démontré aujourd'hui (Atgier) que cette séparation est *post-romaine*.

Le mot *Taillée*, qu'on retrouve en Vendée, n'a pas signifié au début *levée de terre*, mais bien *Canal artificiel*; d'où le sens *secondaire* de *levée de terre*, parce qu'une *levée* provient souvent de la fabrication d'un tel canal [*taillé* dans le sol, comme un fossé].

La *Bogue* est très connue aussi, en Vendée, dans les légendes mégalithiques; mais, si mon ami J. Rougé avait été vendéen, il aurait su que *Galloche* est le terme, spécial à la Vendée et aux Charentes, qui signifie précisément *Bogue*, c'est-à-dire le « but à abattre au Jeu de Bouchon » !

On lit d'ailleurs, à l'article *Galoche* (*sic*) du *Dict.* de Verrier et Onillon [*Patois de l'Anjou*] : « *Jeu d'Enfant*; *Jeu de Bouchon*; parfois *Echasses* (*Egaloche*); boue s'attachant à la chaussure ».— En Vendée, *Galloche* signifie aussi sabot, *chaussure*, d'ailleurs comme en Touraine. — C'est un terme d'origine *celtique* (Gaulois).

Il est probable que la Galloche de Gargantua a été *christianisée* et a porté une *Croix* (d'où la Cupule du *Sommet*); mais c'est à revoir.

On retrouve, en Vendée, la Légende de Gargantua, telle qu'elle existe à l'Ile d'Oléron, en particulier dans la région de Saint-Vincent-sur-Jard, comme je l'ai indiqué déjà dans plusieurs mémoires. [*L'Allée couverte du Grand Bouillac, à Saint-Vincent-sur-Jard.* — Paris, 1907, in 8°; voir p. 10]; etc., etc.].

(1) *Revue des Sciences nat. de l'Ouest*, Paris, 1893, p. 367 [Art. A. Boisselier].

Les Monuments Mégalithiques de la Commune de Guincheto, Arrondissement de Sartène (Corse).

PAR

Louis GIRAUX (Saint-Mandé, Seine).

La Commune de Guincheto est située au Sud de la ville de Sartène; et elle est traversée par la route nationale allant de Sartène à Bonifacio.

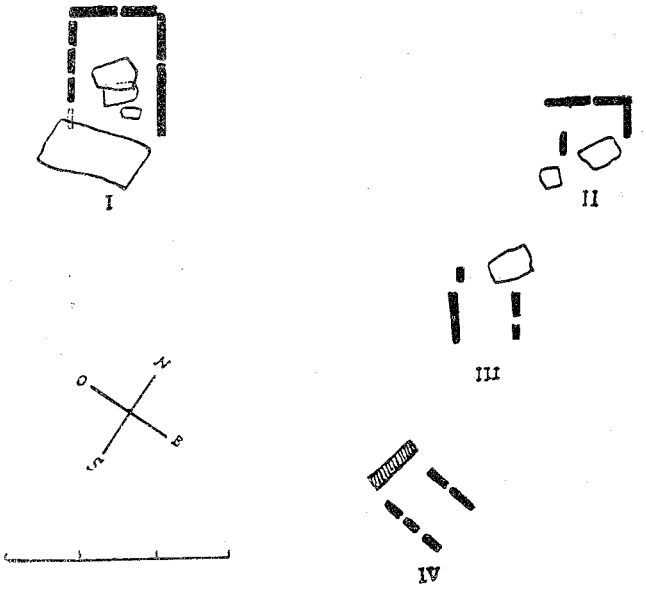


Fig. 1. — Plan et situation des quatre Dolmens de La Compra. — I à IV, les 4 Dolmens.

Sur le territoire de Guincheto, à environ 13 kilomètres à vol d'oiseau de Sartène et à 3 kilomètres à droite de cette route, en se dirigeant sur Bonifacio, entre la rivière l'Ortolo et le ruisseau de Loreto, près de la pointe de Cauria, au lieu dit La Compra, dans un enclos appartenant à M. Geoffroy Piétri, de Sartène, j'ai reconnu quatre dolmens, qui sont groupés sur une surface de 250 à 300 mètres carrés (*Fig.* 1). — Un de ces dolmens nous montre tous ses supports en place, avec une partie de ses dalles de recouvrement. Les

trois autres sont représentés seulement par les supports en partie brisés. J'en ai retrouvé les tables, également fragmentées, dans les murs formant cet enclos, dans la construction desquels elles sont entrées. Le plan ci-dessus (*Fig.* 1) donne la position respective de ces quatre Monuments.

Il est à remarquer que l'orientation de ces dolmens n'est pas la même. Les nos I, II et III ont à peu près la même orientation S.-E. ; quant au n° IV, il est orienté franchement à l'Est.

Le Dolmen n° I, qui est celui en meilleur état, se compose de sept supports bien en place, d'une dalle de recouvrement bien entière, qui est tombée à plat à l'entrée du dolmen, et de trois fragments de dalles qui se trouvent dans l'intérieur de la chambre. Le premier support de gauche, qui, sur le plan, est indiqué en pointillé, a été brisé presque au ras de terre et la grande dalle tombée en avant le recouvre presque entièrement (*Fig.* 2).

Dimensions du Dolmen I, de La Compra (*Fig.* 2).

I. *Support, côté gauche.*

Largeur	0^m80
Hauteur	0^m50
Epaisseur	0^m25

II. *Support, côté gauche.*

Largeur	1^m05
Hauteur	0^m50
Epaisseur	0^m12 à 0^m15

III. *Support, côté gauche.*

Largeur	0^m60
Hauteur	0^m50
Epaisseur	0^m20

IV. *Support, fond.*

Largeur	1^m50
Hauteur	0^m50
Epaisseur	0^m20

V. *Support, fond.*

Largeur	0^m95
Hauteur	0^m50
Epaisseur	0^m18

VI. *Support, côté droit.*

Largeur	1^m30
Hauteur	0^m50
Epaisseur	0^m20

VII. *Support, côté droit.*

Largeur	2^m45
Hauteur	0^m50
Epaisseur	0^m20

A. *Dalle.*

Largeur	2^m40
Longueur	1^m30
Epaisseur	0^m35

B. *Fragment de dalle.*

Largeur	0^m60
Longueur	0^m45
Epaisseur	0^m25

C. *Fragment de dalle.*

Largeur	0^m80
Longueur	0^m60
Epaisseur	0^m25

D. *Fragment de dalle.*

Largeur	1^m
Longueur	0^m75
Epaisseur	0^m25

Dimensions de la Chambre.

Longueur	3^m95
Largeur	2^m40
Hauteur	0^m50

Un autre Dolmen (n° II du plan) est situé à une vingtaine de mètres à droite du n° I et un peu en avant ; il se compose de quatre supports, cassés jusqu'au ras du sol, et de deux fragments de dalles de recouvrement. Les deux supports du fond ont une largeur d'environ 1^m50 ; celui de droite de 0^m80 ; quant à celui de gauche, il a environ 0^m50 de largeur et il est incliné à l'intérieur de la chambre (*Fig.* 1).

Le Dolmen n° III du plan est à environ 10 mètres en avant du n° II et de 4 à 5 mètres à gauche ; il se compose de quatre supports, dont deux à droite et deux à gauche, cassés au ras du sol et d'un fragment de dalle de recouvrement (*Fig.* 1).

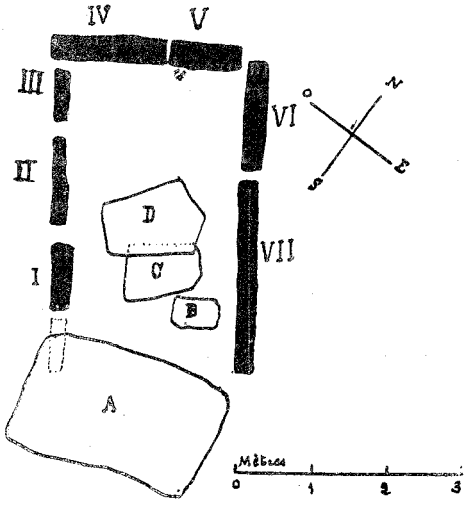


Fig. 2. — Dolmen de La Compra (N° I du Plan, de la *Fig.* 1).

Le Dolmen n° IV du plan est placé 8 à 10 mètres en avant et un peu à gauche du n° III ; son orientation à l'Est est différente de celle des trois autres monuments. Il se compose de cinq supports cassés presque au ras du sol et d'une dalle de recouvrement, qui est tombée en arrière de ces supports et qui est restée debout, fichée en terre ; c'est la pierre indiquée sur le plan par des hachures (*Fig.* 1).

Dolmen de Cardiccia.

L'enclos voisin de La Compra appartient à M. Hector Piétri de Sartène, et est dénommé Cardiccia. C'est dans le mur de pierres sèches qui sépare ces deux enclos que se trouvent les dalles de recouvrement brisées des Dolmens de La Compra, dont plusieurs des fragments en forment le couronnement.

A 200 mètres à vol d'oiseau et au Nord des dolmens de La Compra se trouve, dans ce lieu dit Cardiccia, un très beau dolmen. Il a été construit avec seulement quatre magnifiques dalles de granit, mesurant 0^m40 à 0^m45 d'épaisseur. Malheureusement, la dalle formant le support de droite a été cassée, ainsi que la dalle de recouvrement dont environ une moitié est restée sur le support du fond et sur celui de gauche qu'elle a par son poids entraîné légèrement à l'intérieur de cette chambre. Dans l'intérieur de cette chambre, se

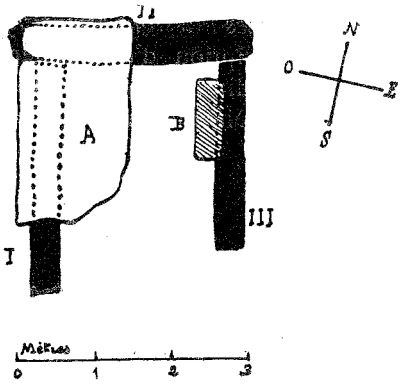


Fig. 3. — Dolmen de Cardiccia.

trouve un fragment de cette dalle de recouvrement, indiqué, sur le plan (*Fig.* 3), par la lettre B; il est resté debout et la partie supérieure s'appuie sur le support de droite. La *Fig.* 3 donne le plan du Dolmen de Cardiccia.

Dimensions du Dolmen de Cardiccia.

I. *Support gauche.*	
Largeur	3^m
Hauteur	1^m10
Epaisseur	0^m40
II. *Support fond.*	
Largeur	3^m
Hauteur	1^m18
Epaisseur	0^m33
III. *Support droit.*	
Largeur	2^m50
Hauteur	0^m25
Epaisseur	0^m25

A. *Dalle.*	
Longueur	2^m80
Largeur à une extrémité	1^m20
Largeur à l'autre extrémité	0^m50
Epaisseur	0^m45
B. *Fragment de dalle.*	
Longueur	0^m90
Largeur	1^m
Epaisseur	0^m45

Dimensions intérieures de la Chambre.

Longueur	3^m
Largeur	2^m05
Hauteur à l'avant	1^m10
Hauteur à l'arrière	1^m18

Les pierres ayant servi à la construction de ce dolmen sont en granite ; il en est de même pour ceux de La Compra. L'orientation de ce monument est Sud-sud-est.

Dolmens de Fontanaccia.

M. Adrien de Mortillet fut chargé, il y a une vingtaine d'années, d'une mission, dont le but était de rechercher les monuments mégalithiques existant en Corse. Il publia son rapport en 1893 dans les *Nouvelles Archives des Missions scientifiques et littéraires*.

Il signala et donna la description d'un dolmen, situé près de la pointe de Caouria, au lieu dit Fontanaccia ; ce dolmen, nommé dans le pays La Stazzona del Diavolo (la Forge du Diable), est assu-

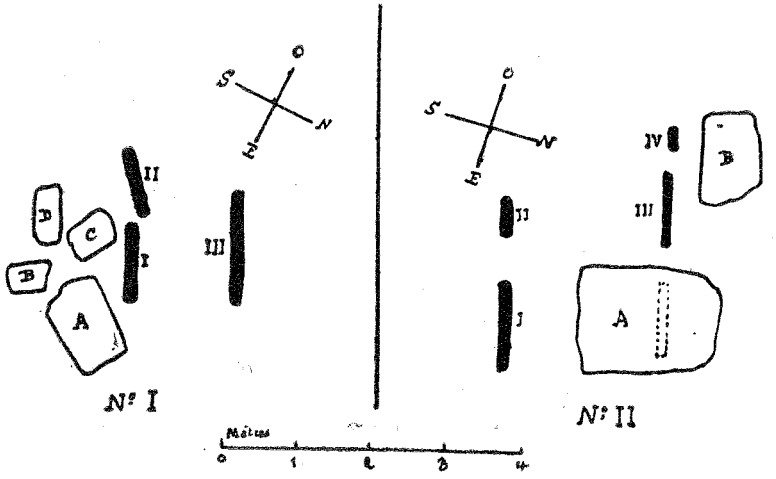


Fig. 4. — Plan des deux Dolmens de Fontanaccia.

rément le plus important et le mieux conservé de tous ceux signalés en Corse jusqu'à ce jour. Ayant été visiter ce dolmen, j'ai pu en reconnaître deux autres, qui se trouvent dans son voisinage ; mais qui, malheureusement, sont ruinés. Ces deux monuments sont situés dans une propriété, appartenant aux héritiers de feu Jean-Baptiste Sussini, dit Bacchiolio (*Fig.* 4).

L'un de ces dolmens (n° I du plan) est situé à 150 mètres nord-ouest de celui décrit par M. Adrien de Mortillet. Il en subsiste quatre fragments de dalles de recouvrement, qui sont à terre, à côté des supports, ainsi qu'un support de droite et un support de gauche. L'un de ces supports a été brisé en deux morceaux qui se raccordent parfaitement (pierres I et II du n° I du plan) (*Fig* 4, n° I). La partie n° II est légèrement déplacée en dehors.

Les dimensions de ces supports sont les suivantes :

I et II. *Supports.*		III. *Support.*	
Largeur.....	1^m80	Largeur.....	1^m40
(dont un mètre pour le n° 1).		Hauteur.....	0^m35
Hauteur.....	0^m50	Epaisseur.....	0^m12
Epaisseur.....	0^m12		

Largeur intérieure de la Chambre : 1^m30.

Un point très intéressant à signaler. Le support n° I porte, à sa partie extérieure, une magnifique *cuvette de polissage*, ayant 0^m30 de longueur sur 0^m15 de largeur. — Cette pierre a donc été utilisée comme *polissoir*, avant qu'elle ne soit employée à la construction de ce monument.

L'autre Dolmen (n° II de la *Fig.* 4) se trouve à 75 mètres au nord de celui signalé par M. Adrien de Mortillet. Il se compose de quatre supports, d'une dalle, et d'un fragment de dalle de recouvrement.

La dalle A recouvre un support, cassé au ras du sol. Les dimensions sont les suivantes.

I. *Support.*		IV. *Support.*	
Largeur.....	1^m10	Largeur.....	0^m50
Hauteur.....	0^m45	Hauteur.....	0^m40
Epaisseur.....	0^m20	Epaisseur.....	0^m20
II. *Support.*		A. *Dalle.*	
Largeur.....	0^m60	Largeur.....	1^m90
Hauteur.....	0^m40	Longueur.....	1^m
Epaisseur.....	0^m18	Epaisseur.....	0^m25
III. *Support.*		B. *Fragment de dalle.*	
Largeur.....	1^m	Longueur.....	1^m
Hauteur.....	0^m40	Largeur.....	0^m50
Epaisseur.....	0^m15	Epaisseur.....	0^m25

Largeur intérieure de la Chambre : 1^m80.

J'ai constaté qu'un alignement entourait ces deux dolmens; j'ai reconnu quelques-unes des pierres le composant ; mais, le maquis étant très touffu à cet endroit, il m'a été absolument impossible de pouvoir en faire le relevé et en établir le plan; il faudra, pour cela, avoir la bonne fortune de se trouver dans la région l'année où l'on brûlera le maquis pour en faire la culture ; mais cette opération ne se fait généralement que tous les sept ou huit ans.

J'ai établi, d'après la carte au 80.000e, un petit plan (*Fig.* 5) de la région, dans laquelle se trouvent les monuments que je viens de décrire.

Ces monuments sont situés près de la pointe de Caouria, entre la rivière l'Ortolo et le ruisseau de Loreto. Aucun chemin ne conduit à ces monuments qu'il faut chercher à travers le maquis. Les points indiqués sur la carte ne sont donc qu'approximatifs ; mais la désignation des enclos et le nom des propriétaires donnent la possibilité de les retrouver (*Fig.* 5).

Tous ces Dolmens sont construits avec des dalles de granite ; cette

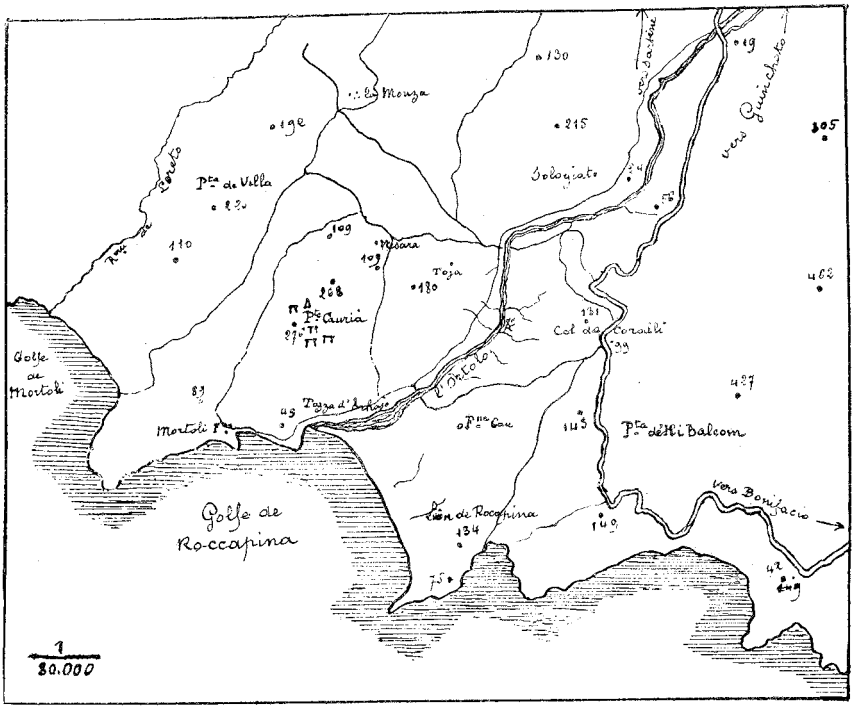


Fig. 5. — Carte de la Région comprise entre la rivière l'Ortolo et le ruisseau de Loreto. Les chiffres indiquent les altitudes.

roche est très commune dans la région et on la trouve à chaque instant.

Je n'ai pu recueillir dans ces monuments aucun objet, ni aucun ossement. Ils ont tous été fouillés par les habitants de ces pays, pour y rechercher des trésors ; et cela à une époque très ancienne.

Je n'en ai rencontré qu'un seul fouillé dans ce but par le propriétaire à une époque assez récente, en 1865 ; c'est le Dolmen de la Sapaella, situé sur le territoire de la commune de Grossa, voisine de celle de Guincheto.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Les *Orientations* de Dolmens de Corse, données par mon ami L. Giraux, concordent toutes avec ce que nous observons en France. — Elles vont du *Nord-est* et de *l'Est* au *Sud*, par le *Sud-est*!

Etant donné cette concordance pour des pays aussi éloignés et aussi différents que la Vendée et la Corse, il faut bien admettre, quoique le prétende encore notre ami A. de Mortillet, que cette Orientation est *voulue*, et qu'elle a rapport à un *Culte réel*. — J'ai montré que ce ne pouvait être que le *Culte du Soleil, levant* ou en *plein midi*. — Chose curieuse, en Provence, plusieurs monuments funéraires [*Hypogées* de Cordes et du Castellet; Sépultures à coupoles de la Vaunage, près Nîmes; Dolmens des Alpes-Maritimes, etc.] sont orientés en sens contraire : à *l'Ouest*, c'est-à-dire au *Soleil couchant*. Cela correspond certainement à une variété de ce *Culte modifié* et à une *mentalité différente*, par conséquent à une époque un peu plus récente.

Nous étudierons ces faits l'an prochain au Congrès de Nîmes.

Cette notion de l'Orientation est donc très importante ; et il ne faut jamais manquer de la noter. Elle doit être prise *magnétique*. Mais il faut bien savoir que par les *Rapports avec le Soleil ne peuvent être discutés* que quand on a fait la correction de la Déviation de la Boussole, c'est-à-dire qu'en prenant pour base l'Orientation polaire ou astronomique.

Il est très intéressant de noter aussi qu'en *Corse*, comme en Vendée et dans le bassin de Paris, les Polissoirs sont *antérieurs* aux Dolmens, ainsi que les Gravures sur roches [*Cupules*, etc.] (1).

(1) Voir, plus haut, ce que j'ai déjà dit à ce sujet.

Dolmens, Alignements et Monuments mégalithiques à forme de petite tour cylindrique, reconnus dans la province de Constantine (Algérie).

PAR

le Lieutenant Ch. MENNETRIER,

du 77e d'Infanterie,
précédemment du 3e Tirailleurs algériens.

Les Dolmens du Cap Cavallo. — A 20 kilomètres à l'ouest de Djidjelli (province de Constantine, Algérie), nous avons, en juillet 1908, relevé les plans de deux dolmens.

Ces monuments étaient situés à 400 mètres sud-ouest du village de colonisation de Cavallo-Montaigne, au col même où aboutissent trois chemins de terre indigènes, et où passe également la nouvelle route en corniche de Djidjelli à Bougie. Ils étaient à environ 220 mètres au-dessus du niveau de la Méditerranée, qui n'en est qu'à 600 mètres, et sur les pentes nord du Djebel Bou Mali, dans la brousse des lentisques, à 150 mètres à peine des carrières de granite aujourd'hui en exploitation.

Ces dolmens étaient, du reste, de ce même granite vert-bleuté que l'on extrait de ces carrières. Notons surtout leurs positions respectives : ils étaient dans le prolongement l'un de l'autre, orientés nord-sud, et à 3^m25 l'un de l'autre.

Remarquons à ce propos que les dolmens que nous avons signalés aux Kerkera et au Bou Taïeb (Compte-rendu du Congrès de Chambéry, pages 355 et suivantes) sont aussi situés dans le prolongement les uns des autres, et également orientés nord-sud.

Le dolmen du nord, le plus grand des deux, avait une table, dont les dimensions étaient : grande axe, 2^m70; petite axe, 1^m60; épaisseur, 0^m65.

Cette table reposait sur des piliers, également en granite, petits blocs non travaillés et dressés debout. Ces piliers constituaient les parois d'une vaste chambre, à peu près rectangulaire ($2^m40 \times 1^m30$ pour une hauteur de 1^m15), séparée en deux par une dalle de même nature placée de champ. De larges pierres dallaient le sol.

Du côté du sud, la chambre était précédée par un double alignement de petits blocs de granite posés debout sur le prolongement des piliers, de sorte que l'ensemble, chambre et allée, avait, au total, 5^m40 de longueur. Ce dolmen est un des plus beaux de ceux que nous ayons reconnus dans la province de Constantine.

Le second dolmen, celui qui était situé à 3^m25 au sud du précédent, avait une table dont les dimensions étaient : grand axe, 2^m05; petit axe, 1^m30; épaisseur, 0^m45 en moyenne.

Cette table reposait sur des piliers en pierre non travaillée, qui formaient une chambre sensiblement rectangulaire, de dimensions : $1^m75 \times 1^m40$ pour une hauteur de 1^m10. Une pierre debout séparait également la chambre en deux compartiments à peu près égaux.

Les tables et les piliers de ce dolmen étaient également en granite vert-bleu.

Au cours d'une seconde excursion au Cap Cavallo, nous ne pûmes que constater la destruction des deux monuments en question..... Une équipe d'ouvriers italiens avait converti en pavés les deux tables et la plupart des piliers.

Aujourd'hui, les deux beaux dolmens en granite vert du Cap Cavallo pavent la route nationale d'Alger à Maison-Carrée !

Les Alignements mégalithiques du Djebel Achach. — Le Djebel Boulechrahl, dont le point culminant est de 1.180 mètres, est un des derniers contreforts ouest de ces barrières montagneuses des Haractas, qui séparent la dépression Rhumel et affluents de celle des chotts ou lacs salés des Gueraâ.

Ce djebel, qui se trouve à 15 kilomètres nord-est du centre de colonisation d'Aïn-M'lila (province de Constantine, Algérie), détache vers le sud-est un éperon de calcaire gris, le Djebel Achach, entièrement dénudé, dont les pentes descendent jusqu'à la plaine marécageuse de l'oued Fesguia. Cette plaine était, avant les travaux de dessèchement, absolument impraticable, et constituait un obstacle naturel entre les montagnes de Boulechrahl et celles d'Aïn M'lila (*Fig.* 1).

Sur les pentes sud-ouest de ce Djebel Achach, s'étagent, au-dessous de trois abris sous roche (*Fig.* 1), les ruines de très nombreux Monuments mégalithiques.

Nous trouvons encore ici les enceintes circulaires à pierres debout fichées en terre, comme celles que nous avons notées sur les Hauts-Plateaux sétifien et bordjien (de grandes et de petites dimensions); et, comme à Bordj R'Dir, nous remarquons des enceintes rectangulaires, constituées par des pierres debout, placées côte à côte sur deux rangs.

Ce qui doit ici retenir particulièrement l'attention, ce sont deux *Alignements* de pierres dressées, sur une double et quelquefois triple rangée. L'un de ces alignements est sensiblement rectiligne et a une longueur d'environ 1.500 mètres; l'autre, qui suit d'abord la ligne de faîte du Djebel Achach, est composé de deux parties rectilignes, reliées par une partie incurvée, et a plus de 1800 mètres de longueur.

Ces deux Alignements qui partent des pentes escarpées du Djebel Achach pour se perdre aux marécages de l'oued Fesguia,

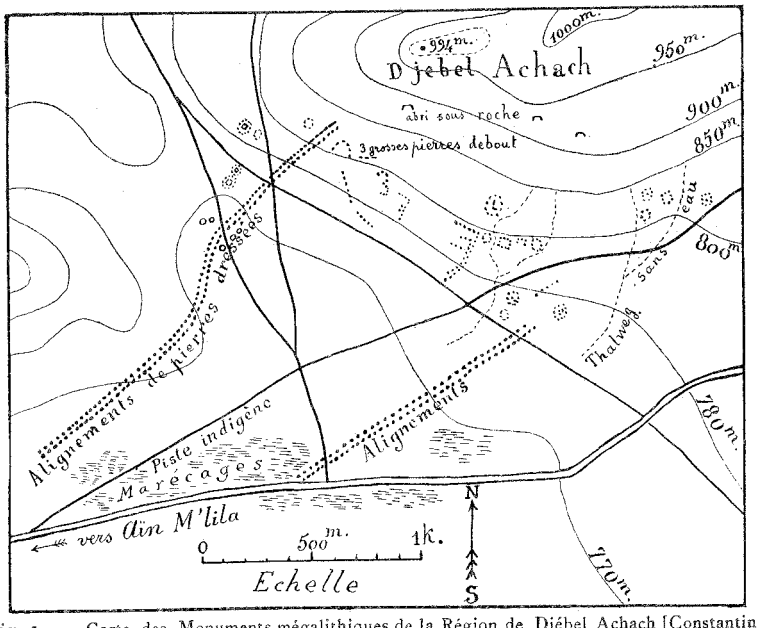


Fig. 1. — Carte des Monuments mégalithiques de la Région de Djébel Achach [Constantine, Algérie]. — Situation des DOUBLES LIGNÉES. — Situation de trois ABRIS SOUS-ROCHE. — Monuments mégalithiques divers.

délimitent très judicieusement une portion de terrain, dont ils pouvaient (et devaient sans doute) assurer la défense.

Les pierres, accumulées en certaines parties de ces alignements, entre les rangées dressées, permettent de croire que cet ouvrage était un Mur de protection, destiné à appuyer la sécurité des groupements mégalithiques situés sur les basses pentes du Djebel Achach.

Une tranchée, faite pour les travaux d'assèchement de cette plaine marécageuse, coupe l'alignement Ouest : elle nous a permis de constater qu'en ce point, les pierres debout étaient enterrées sur plus de la moitié de leur hauteur. A leurs pieds, des pierres assez grosses étaient amassées en désordre.

En raison de ce dispositif, il y a tout lieu de supposer que ces Alignements sont les ruines d'une vaste enceinte de défense.

Les Monuments mégalithiques a forme de petites tours cylindriques du Djebel Metrassi. — La ligne des chotts constantinois sépare les Hauts-Plateaux de la province de Constantine en deux parties assez différentes de climat, de cultures et d'aspect. Au nord, ce sont les Hauts-Plateaux telliens, le pays des terres à blé; au sud, ce sont les Haut-Plateaux des pâturages de parcours, où l'influence saharienne se fait sentir durant plusieurs mois de l'année.

C'est dans cette seconde zone que nous avons reconnu des monuments mégalithiques à base circulaire. Ils sont très différents de ceux que nous avons décrits antérieurement au Congrès de Chambéry (pages 352 et suivantes) et ont extérieurement l'aspect de petites tours.

Au nombre de *12*, ils sont situés dans les monts de Batna, plissements montagneux telliens-sahariens, qui prolongent vers les chotts les monts sahariens du Zab. Ils se trouvent à 17 kilomètres nord-est (à vol d'oiseau) du Djebel Touggourt, point culminant de 2.094 mètres, et à 13 kilomètres nord (à vol d'oiseau) de la ville française de Batna, au lieu dit Djebel Metrassi, à 1.380 mètres d'altitude.

Ces monuments occupent la crête du Djebel Metrassi, à l'endroit où la montagne, très sauvage tout à l'entour, présente vers le sud-est une sorte de pan coupé de falaise calcaire.

Ils sont rangés sur cette crête suivant une ligne orientée Nord-est-Sud-ouest. Des chênes zéens et des genévriers de Phénicie ont poussé parmi leurs ruines, jusque dans la chambre de plusieurs d'entre eux.

Malgré le désordre des grosses pierres ou dalles de calcaire gris, qui les entourent, et qui, selon toute apparence, devaient leur appartenir, ils offrent encore très nettement l'aspect extérieur de petites tours, parfaitement cylindriques, faites de grosses pierres plates de calcaire gris d'un mètre de longueur en moyenne, matériaux non travaillés et assemblés par simple pose, sans mortier ni terre battue.

La hauteur de ces monuments au-dessus du sol est variable. La plus grande atteint 5 mètres environ; mais il est probable qu'à l'origine elle devait être plus considérable pour chacun d'eux.

Tous ces monuments, en effet, ont été fouillés. Les grosses pierres ou les dalles qui gisent à leurs pieds ou à l'intérieur des chambres le montrent bien.

Si l'extérieur de ces monuments est le même pour l'ensemble, à forme de petites tours cylindriques, au contraire l'intérieur diffère.

Nous n'avons pas eu besoin, pour nous en rendre compte, de procéder à des fouilles. Une simple escalade mène à la partie supérieure de ces petites tours, et permet de constater que sept d'entre elles ont des chambres intérieures à base carrée, tandis que les cinq autres offrent au contraire des chambres à base rectangulaire.

Parmi les sept monuments, dont les chambres intérieures sont à base carrée, nous constatons que cinq d'entre eux n'ont pas d'ouverture latérale. On ne devait accéder à l'intérieur que par la partie supérieure.

Au contraire, les deux autres monuments de ce groupe ont des ouvertures latérales à fleur de sol, permettant d'accéder, debout et de plein pied, à l'intérieur même des chambres, en passant par un vestibule ou couloir.

Nous notons la même particularité d'ouverture latérale pour chacun des cinq monuments, possédant des chambres à base rectangulaire.

Une description sommaire de chacun de ces douze monuments, en fixera les principales caractéristiques. Si nous donnons le numéro 1 à celui qui est situé le plus au nord de la ligne Nord-est—Sud-ouest, suivant laquelle ils s'échelonnent, nous notons ce qui suit.

Les nos 1, 2 et 3 sont parmi les plus grands. Les chambres intérieures sont rectangulaires. On y accède par un vestibule, sorte d'allée, dont les parois sont constituées par des mégalithes superposés, comme à l'intérieur des chambres. L'ouverture extérieure de ces allées est au bord même et du côté abrupt de la falaise, qu'il est assez difficile d'escalader en cet endroit. Ces couloirs ont, pour 1 et 3, $1^{m}25$ de largeur, et, pour 2, $0^{m}90$.

Les chambres rectangulaires ont comme dimensions : pour 1 et 3, $2^{m}90 \times 3^{m}60$ et $2^{m}40$ de hauteur ; pour 2, $2^{m}20 \times 2^{m}80$, et une hauteur de $1^{m}90$.

Le monument n° 4, moins bien conservé, possède également un couloir, partant du bord même de la falaise, dont l'entrée, protégée par cette disposition même, conduit à une chambre rectangulaire.

Les entrées de ces quatre monuments font sensiblement, face à l'est ; et les axes des couloirs sont orientés d'est en ouest.

Les monuments 5, 6 et 7 offrent des chambres carrées, sans ouverture latérale. Celle du n° 7, bien conservée, a $2^{m}40$ de côté.

Le monument 8 a une chambre rectangulaire, de $2^{m}80 \times 1^{m}70$, prolongée par un couloir de $3^{m}50$ de longueur pour une largeur de $2^{m}15$. Ce monument est considérable. La hauteur intérieure de sa chambre est de $3^{m}70$; et son grand axe est orienté nord-sud.

Les monuments 9 et 10 ont des chambres carrées, sans ouverture latérale : pour 9, de 3^m40 de côté, et, pour 10, de 3^m05.

Le monument 11 a une chambre carrée, de 3^m25 de côté, à laquelle on accède par un couloir de 2^m40 de longueur et d'une largeur de 1^m15.

Le monument 12 a également une chambre carrée, de 2^m70 de côté, ouverte sur un couloir de 1^m60 de longueur et de 0^m80 de largeur.

Les grands axes de ces monuments 11 et 12 sont orientés nord-sud.

En résumé, sept de ces douze monuments ont des chambres carrées ; et celles des cinq autres sont rectangulaires.

Deux des monuments à chambre carrée ont des ouvertures latérales avec couloirs d'accès ; les cinq autres du groupe n'en ayant pas.

Par contre, les cinq du groupe, à chambre rectangulaire ont tous des ouvertures latérales avec couloirs d'accès.

Enfin, ces douze monuments construits en blocs mégalithiques non travaillés, et simplement superposés présentent bien l'aspect de base de petites tours cylindriques, très régulièrement construites

Nous n'avons pu recueillir de renseignements ou de légendes. de source indigène, relatifs à ces mégalithes. L'indigène, qui nous accompagnait en cette excursion, un chaouia dont la tente était sur les basses pentes du Djebel Metrassi, et qui habite la région depuis longtemps, connaissait bien l'existence de ces monuments ; mais il ne savait rien à leur sujet.

Nous devons enfin noter que les plus petits de ces monuments, ceux dont les chambres intérieures sont à base carrée, ressemblent beaucoup, comme dimension, à d'autres monuments du même genre que nous avons, en assez grand nombre, reconnus au cours d'excursions dans les montagnes de l'Aurès, à 60 kilomètres sud-est du Djebel Metrassi. — Nous décrirons ultérieurement ces derniers monuments, dont nous avons pu fouiller l'un d'eux, qui nous avait paru intact.

Quelques Mégalithes de l'Etranger.

PAR

A. L. LEWIS (Angleterre).

J'ai l'honneur de vous présenter des projections de quelques mégalithes des contrées les plus diverses du monde, afin que vous puissiez les comparer avec ceux de votre beau pays, et que vous connaissez si bien.

L'île d'Arran, à l'embouchure de la Clyde, en Ecosse, contient plusieurs monuments ; mais ils ne sont pas très grands.

Près de Brodrick, le chef-lieu de l'île, il y a un *menhir*, de 3 mètres de hauteur ; plus loin, à l'entrée de la vallée de Glen Rosa, il y a trois autres *menhirs*, dont le plus grand a 4 mètres de hauteur.

Entre Brodrick et Lamlash, sur une colline entre la route et la mer, il y a un *Cercle* de très petites pierres ; son diamètre n'est que de 6 mètres ; dans le centre, il y avait une *petite Ciste, creusée* dans la roche de grès solide ; à 21 mètres au S.-E. du centre du cercle, il y a un *petit menhir*, de $1^{m}25$ de hauteur. Il y a cinquante ans que M. le Dr Bryce a trouvé des restes humains dans la *Ciste* de ce cercle.

Il a fait aussi des fouilles dans les *Cercles* de Mauchrie Moor, sur l'autre côté de l'île d'Arran. D'un de ceux-là, il a dit que le diamètre est de 16 mètres ; que, dans l'origine, il avait sept ou huit pierres, dont trois sont encore debout : la plus grande, à l'O., est de 6 mètres de hauteur ; à l'intérieur du cercle, à l'E., restent encore deux pierres plates, de $1^{m}50$ de diamètre et de 1 mètre d'épaisseur, et dont une est perforée ; toutes les deux ont été évidemment détachées d'un des piliers, pour faire des pierres meulières ; mais elles n'ont jamais été transportées (1). Dans ce cercle, M. le Dr Bryce a trouvé une Ciste, contenant un vase, et quatre pointes de flèches en silex ; et une autre *Ciste* vide.

Ces fouilles furent faites en 1861 ; mais, dans ce xxe siècle, le neveu du Dr Bryce — un autre Dr Bryce, qui est maintenant professeur à

1) *Procedings of the Society of Antiquaries of Scotland*, 12 mai 1862, vol. 4.

l'Université de Glasgow — a aussi fait des fouilles dans les sépultures d'Arran, où il a trouvé des restes néolithiques et du bronze (1).

Il a eu l'obligeance de m'envoyer des photographies de trois de ces monuments.

Il y a trois ans que j'ai parlé, au Congrès d'Autun, des grandes différences qui existent entre les *Cercles* d'Inverness et ceux d'Aberdeen, malgré le peu de distance qui existe entre les deux villes.

J'ai construit deux modèles pour démontrer ces différences; et ces modèles sont aujourd'hui à l'Exposition Anglo-Japonaise, à Londres. Le trait distinctif des Cercles d'Inverness est la *Chambre sépulchrale* au milieu, qui a été couverte d'un grand tumulus ou « cairn » de pierres entourée, d'une petite muraille, et dont l'entrée est un étroit passage couvert. — Sur quelques pierres, il y a des *Cupules*.

Le trait distinctif des Cercles d'Aberdeen est une grande pierre, remplissant l'espace entre deux des menhirs, dont le cercle est formé, et qu'on appelle la *Pierre couchée* ou *recumbent stone*.

Une photographie de la *pierre couchée* du cercle à Cothiemuir, près d'Aberdeen, m'a été donnée par Sir Norman Lockyer, qui est représenté devant elle.

A citer aussi les restes du Cercle de Balquhain, près d'Aberdeen. La plus grande pierre est de quartz blanc ; elle a $3^{m}50$ de hauteur ; elle est à 12 mètres en dehors du sud-ouest du Cercle. La pierre couchée est entre deux piliers, l'un debout et l'autre tombé ; l'autre partie du cercle est détruite.

J'ai dressé une carte de la distribution des divers types des *Cercles* d'Aberdeen et d'Inverness. Les numéros 1 à 60 indiquent des Cercles auprès d'Aberdeen, qui ont tous une pierre couchée.

Les numéros 100 et au-dessus indiquent des *Cercles*, avec une grande chambre et tumulus, qui sont tous auprès d'Inverness.

Les lettres A B C D indiquent des cercles d'un troisième type, qui sont dans une localité différente.

Les *Alignements* célèbres de Carnac sont les plus grands du monde; mais il y a des petits alignements dans quelques autres pays.

Pendant les fouilles à Gezer en Palestine, un « haut lieu » des Canaanites a été découvert ; il consiste en une ligne de *dix menhirs*, et une *douille* en pierre, qui, peut-être, a soutenu une image de bois, une « Asherah ». Ma photographie ne montre que sept

(1) *Journal Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, 1902.

menhirs; mais le plus grand est plus loin à gauche; et il y a deux débris d'autres menhirs entre les deux pierres de droite.

Des lignes de trois, cinq, sept, neuf, ou onze *menhirs* sont encore érigées chez les Khasis, au Nord de l'Hindoustan, pour faire honneur à quelque personne, qui est considérée avoir été un bienfaiteur de sa tribu! Il y a souvent de petits dolmens, devant ces lignes de menhirs; mais ils ne sont ni sépulchraux, ni votifs; ils représentent l'élément féminin, et les menhirs représentent l'élément masculin.

Au sud de l'Hindoustan, on fait usage des Alignements et aussi des *Cercles* de petits menhirs pour lieux de *Sacrifice*. Les sommets de ces pierres sont tachés de couleurs noir et rouge, apparemment pour représenter du sang (1).

En Assam, il y a un grand *Cercle* de très grandes pierres; son objet n'est pas connu; mais on le croit âgé de 500 ans. Connexe avec ce cercle, il y a aussi quelques lignes de *Menhirs*, qui forment un triangle. Ce cercle a été signalé par M. I. C. Hodson.

En Assam, il y a aussi un grand menhir, qui marque le lieu où on croit que l'ancêtre de la tribu sortit de la terre.

En Hindoustan, il y a aussi des *Dolmens*. M. le colonel Meadows Taylor en a signalé 2.129 dans le district de Bellary, dont 1.110 avaient des *trous* dans leurs côtés; et il y a aussi deux autres groupes dans le Dekhan, dont chacun contient un grand nombre; plusieurs n'avaient que trois côtés, le quatrième étant *ouvert*; et il n'y avait rien ni dedans, ni dessous ceux-ci; mais, dans les dolmens fermés, on a trouvé du *fer* et d'autres *métaux*.

Les dolmens, avec petits *trous*, de l'Hindoustan ne ressemblent pas aux dolmens à trous de l'Oise, que le Congrès a visité l'année dernière. Les dolmens, qui ressemblent le plus à ceux de l'Oise, sont placés dans la province de Bohüslan en Suède, qui ont été figurés par notre collègue, M. le Dr Montélius.

En Sardaigne, il y avait aussi des *Allées couvertes*, qui avaient un frontal semi circulaire, et, dans son centre, au bout de l'allée, une grande stèle, avec un trou. Toutes ces stèles sont maintenant détruites. En Irlande et dans l'île de Man, nous avons des *Allées couvertes*, avec des frontaux semi-circulaires, mais sans aucune stèle sculptée, comme en Sardaigne.

Il y a des Mégalithes dans les îles du Pacifique. A Tonga, il y a un grand *Trilithe*, qui a été comparé à ceux de Stonehenge en An-

(1) Forbes Leslie. — *Early Races of Scotland.* — Edinburgh, 1866.

gleterre. Leur manière de construction est cependant très différente. A Tonga, le linteau se repose dans deux *entailles profondes*, coupées dans les piliers qui le supportent; mais, à Stonehenge, les linteaux reposent sur les sommets des piliers, et sont retenus dans leurs places par des tenons taillés au sommet des piliers, et qui s'adaptent à des *mortaises* dans les linteaux.

La façon de construction est donc tout à fait différente; et Stonehenge reste entièrement unique.

M. le Dr M. Baudouin. — Pour démontrer que les Monuments mégalithiques sont les mêmes du nord au sud, du Royaume-Uni (Ecosse) à la Vendée, — ce qui prouvera, une fois de plus, qu'ils sont bien la résultante, toujours la même, d'une cérébralité humaine toujours la même, à la même période de son évolution dans l'espace, sinon dans nos chronologies, — je rappellerai qu'il existe, à l'Ile d'Yeu (Vendée), un Monument, semblable au *Cercle de Brodrick*: « Cercle de petites pierres, d'un diamètre de 5 à 6 mètres, avec au centre une petite *Ciste*; et avec, à 29 mètres au N.-E. du centre de ce cercle, un petit *menhir*, de $1^{m}25$ ».

Les deux descriptions semblent calquées sur l'une ou l'autre; et la seconde est celle de la *Ciste des Tabernaudes*, à l'Ile d'Yeu (Vendée) (1) !

Les Cercles d'Inverness sont le type de ce que j'ai appelé les *Cercles péritaphiques*.

Mais il est évident que, suivant les pays, les constructions mégalithiques varient et correspondent à des civilisations diverses, parfois très éloignées en date.

Les Mégalithes de l'Hindoustan, sont bien plus récents, comme *Civilisation* au moins, que ceux de France, puisqu'ils contiennent du *fer*, comme au Japon; les *Menhirs* de ce pays peuvent avoir changé de destination. — Il faut surtout noter l'usage qu'on y fait des *Alignements* et des vrais Cromlechs, qui sont toujours utilisés comme *lieux* de *sacrifices*.

(1) M. Baudouin. — *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, 1909.

Le Menhir percé des Arabes, à Draché (I.-et-L.).

PAR

J.-B. BARREAU (La Haye-Descartes, Indre-et-Loire),

Conducteur des Ponts-et-Chaussées.

Sur l'indication de M. le Secrétaire général du *VI^e Congrès Préhistorique de France*, et en prévision d'une visite prochaine du



Fig. 1.— Le Menhir des Arabes, ou Pierre percée, de Draché (Indre-et-Loire). — D'après une Carte postale de M. A. Ploquin (de Sainte-Maure-de-Touraine). — Vue de la *Face Sud*. — Aspect du *Trou*, vu de ce côté. — *Echelle* : 3/100.

Menhir percé des Arabes, je pris les précautions d'usage, pour pouvoir faire, en août 1910, une *fouille scientifique*, au pied de ce Mégalithe (*Fig.* 1).

Et, le mercredi 23 août 1910, accompagné d'un journalier, je me suis rendu au *Menhir des Arabes*, ou *Pierre percée*, située dans la commune de Draché (Indre-et-Loire).— Je désirais opérer, de



Fig. 2. — Vue de l'*Arête Est* du Menhir de Draché. — *Photographie cardinale*, de J.-B Barreau. — A noter l'espèce de Marche ou Ressaut de la Face Nord, due à un délitement du Menhir. — *Echelle :* 3/100, environ.

façon à pouvoir permettre aux excursionnistes du Congrès de se rendre parfaitement compte, quelques jours après, du mode d'érection du Mégalithe dans le sol.

La plupart des Préhistoriens connaissent ce curieux Menhir, reproduit par la Carte postale (*Fig.* 1).

Ce monument est disposé de telle façon que chacune de ses faces et arêtes regarde à peu près les quatre points cardinaux.

Les deux grandes faces regardent le nord et le sud (*Fig.* 1); et les deux petites ou arêtes, l'est (*Fig.* 2) et l'ouest.

La Figure ci-dessous (*Fig.* 3), qui représente une coupe horizontale au ras du sol, montre que la grande face sud, la plus régulière, forme, avec la direction de l'aiguille aimantée, un angle de 100°

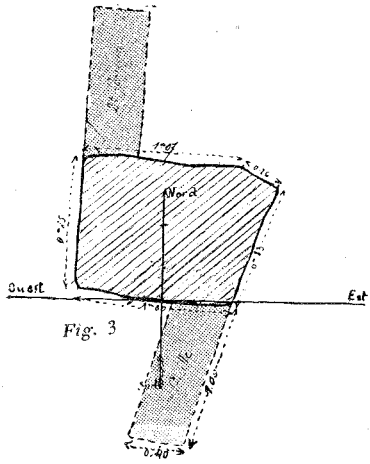


Fig. 3

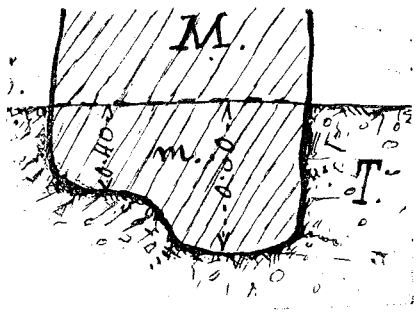


Fig. 4

Fig. 3. — Coupe horizontale du Menhir des Arabes, au ras du sol. — Echelle : 2/100. *Légende*: M, Menhir; — Fs., Fn., Fouille : sud et nord.

Fig. 4. — Coupe verticale, nord-sud, de la partie enfouie du Menhir des Arabes. — *Echelle*: 3/100. — *Légende*: M, Menhir; — *m*, partie enfouie; — T, *Sol.*

exactement; mais la face nord, qui seule importe en l'espèce pour l'établissement de la ligne de direction, est presque à 90° exactement.

Les dimensions du Menhir sont les suivantes:

Hauteur.....	3m70.
Face Nord.....	1m33 [la plus large] (1).
Face Sud.....	1m
Arête ou face Est.....	0m83.
Arête ou face Ouest.....	0m85.

Le *Trou naturel* se trouve à 1m60 du sol. Il est *ovale* et mesure 0m35 de hauteur sur 0m23 de largeur.

(1) Par conséquent, c'est de ce côté que doit partir la ligne de direction.

Nous avons pratiqué la première fouille dans l'angle *sud-est*, perpendiculairement à la face sud. Cette fouille avait un mètre de long sur 0^m40 de large (*Fig.* 3).— Le terrain rencontré est *argileux*, mêlé de pierres calcaires en grand nombre, formant une croûte dure et compacte. Tous les déblais, passés au tamis, n'ont rien fourni d'intéressant, sauf des *éclats de silex*, ne portant pas de trace d'utilisation, et un fragment de *poterie*, de *pâte noire*, probablement *néolithique*. — *Pas de bloc de calage*, en ce point.

A ce niveau, le bord inférieur de la pierre est irrégulier; il n'est enfoncé que de 0^m40 sur le bord, et de 0^m60 au milieu de la face, et probablement sur le bord opposé [Voir *Fig.* 4].

La seconde fouille a été faite à l'angle opposé, sur l'autre face (nord), avec les mêmes dimensions. En ce point, l'enfoncement dans le sol n'est que 0^m25; et le bord inférieur est régulier et bien perpendiculaire au parement (*Fig.* 3). — Nous n'avons absolument rien trouvé dans les déblais. — A ce niveau, aucun bloc de calage.

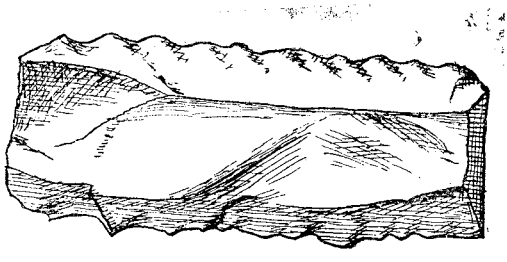


Fig. 5. — Eclat de Grès taillé, trouvé près du Menhir.

Voisinage. — Des recherches, faites aux abords immédiats du monument, ne nous ont pas donné de meilleurs résultats.

La seule pièce intéressante, qui a été trouvée dans une vigne, à 50 mètres environ du Menhir, est un fragment de *lame de grès*, de couleur brun-rougeâtre, obtenu par éclatement avec conchoïde de percussion au dos, présentant des retouches nombreuses sur les deux bords. — C'est, vraisemblablement, un fragment de scie, attestant la présence de l'homme néolithique en ces parages (*Fig.* 5) (1).

Relation du Menhir avec les Dolmens voisins. — En examinant avec soin le plan cadastral, nous avons fait les constatations suivantes, qui corroborent nettement les théories sur les Menhirs indicateurs, défendues par M. le Dr Marcel Baudouin. En élevant au point précis, où est indiqué le menhir (*Fig.* 6), une perpendiculaire

1) Voir plus haut, p. 502, la nature de la roche.

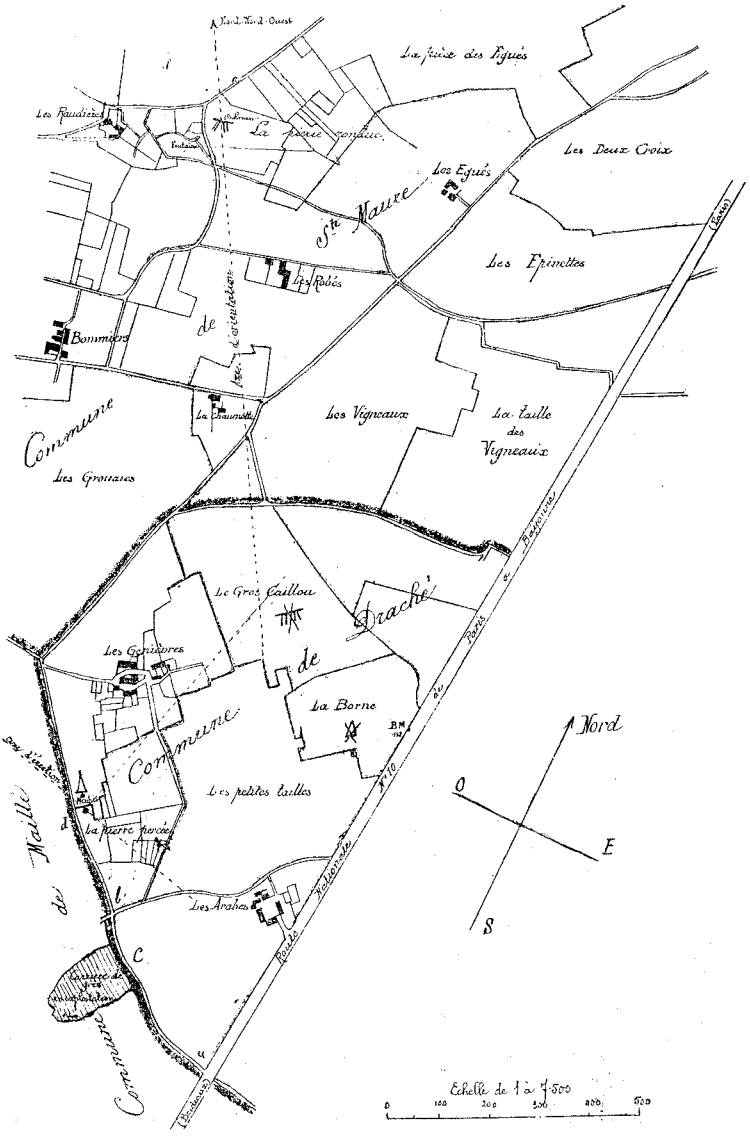


Fig. 6. — Situation Cadastrale du *Menhir des Arabes* (Draché, Indre-et-Loire). — Situation du *Gros Caillou* et de la *Borne*. — *Echelle* : 1/7500. — Légende : *a*, *b*, *d*, Voie d'accès au Menh .; — C, Carrière de Grès.

à l'axe d'érection du monument, cette perpendiculaire passe à 500 mètres au Nord, dans un lieu dit appelé *Le Gros Caillou*, appellation, qui, incontestablement, doit son origine à la présence en cet endroit d'un autre Mégalithe, aujourd'hui disparu (*Fig.* 6).

D'autre part, en prolongeant l'axe d'orientation du Dolmen de Bommiers, situé à 1400 mètres au nord (*Fig.* 7), cet axe rencontre le précédent, au centre même de ce lieu dit *Le Gros Caillou* (*Fig.* 6).

Ces concordances sont vraiment trop extraordinaires pour être

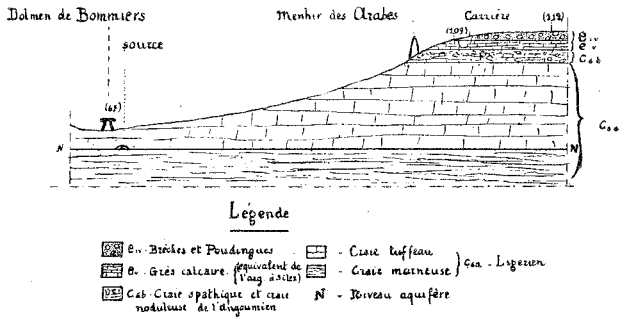


Fig. 7. — Le Menhir des Arabes et ses relations avec le Dolmen de Bommiers *Relations Géologiques et Géographiques*] (Cliché G. Lecointre).

fortuites. Nous aimons mieux les croire voulues, et en déduire que ces trois Mégalithes, rassemblés dans un même lieu, devaient dépendre les uns des autres.

M. le Dr Marcel Baudouin. — Je ne puis, Messieurs, m'empêcher de remercier très vivement M. Barreau, notre aimable collègue de la S. P. F., qui m'a servi de guide, aussi sûr et aussi actif que dévoué, au cours de l'Excursion préparatoire du Congrès, de son dévouement en cette circonstance, et de le féliciter chaudement, en votre nom, et de la besogne faite (que vous verrez sous peu), et du résultat scientifique obtenu.

Lors de ma visite préalable, cette année, au Menhir de Draché, j'avais d'autant plus recommandé cette *fouille* qu'il s'agit d'un *Menhir percé* (chose curieuse et rare), et qu'il y a là une *Légende* bizarre, rapportée plus haut par notre autre collègue, J. Rougé.

J'avais surtout bien recommandé l'*étude* approfondie *du Cadastre*, soupçonnant un Dolmen détruit dans le voisinage. Je ne m'étais pas trompé dans mes diagnostics!

Vous pourrez constater d'abord que le Trou est un *trou naturel* de la pierre, dont la genèse est facile à expliquer, étant donné la nature de la roche [*Craie noduleuse du Turonien supérieur,* d'après G. Lecointre].

Vous remarquerez surtout, d'autre part, que Le Gros Caillou (1), où, pour moi, a existé jadis le Dolmen aujourd'hui détruit (2), est en face l'*œil* d'une personne regardant par le trou dans sa direction !

Ce fait est-il *voulu*? Cela n'est pas certain du tout; car il n'est pas démontré que le trou ne soit pas de formation *post-néolithique*. Mais il n'y aurait toutefois rien d'extraordinaire à ce qu'il fut *voulu*, et qu'à dessein les Néolithiques aient utilisé un bloc à trou naturel comme *menhir*, et le trou comme *ligne de visée* (3), pour retrouver le Dolmen correspondant à ce menhir !

En effet, le Menhir des Arabes est bien un Menhir *indicateur de Paroi Sud* d'un *Mégalithe funéraire* détruit (*Le Gros Caillou*).

On remarquera, d'autre part, qu'il existe, à l'Est, du *Gros Caillou*, un lieu dit, appelé *La Borne* (*Fig.* 6). — Il est tout à fait probable que cette *Borne* était jadis un *Menhir*, *indicateur* aussi du Dolmen *du Gros Caillou*! C'était alors le Menhir indicateur de l'*Entrée* du Mégalithe funéraire, puisque ce lieu dit est du côté de l'*Ouverture* probable.

Comme on le voit, il y a là un ensemble de faits, tout à fait probants en faveur de ma théorie des Menhirs, que le Congrès de Tours vient de faire découvrir, au moment où l'on s'y attendait le moins!

J'en suis profondément reconnaissant à M. Barreau, qui a ainsi bien mérité de la Science.

Je reviens au *Trou*, vu son intérêt. Comme je l'ai dit, et comme l'avait bien remarqué M. Bousrez, il n'est pas certain qu'il ait existé à l'époque de l'érection de la pierre. Des feuillets calcaires, vu la mauvaise constitution de cette roche, ont pu se déliter et tomber, et former d'abord un petit trou. Ce trou *intrigua* les hommes modernes et les *étonna*. Ils l'agrandirent peu à peu; et, des coutumes s'étant organisées à ce niveau, le trou devint d'un usage

(1) On pourrait supposer aussi qu'il y avait au *Gros Caillou*, non pas un Dolmen, mais un *Menhir*, indiquant le Dolmen de Bommiers (Sainte-Maure). Cela n'est pas probable, pour trois raisons : *a*) la trop longue distance du *Gros Caillou* au Dolmen de Bommiers (au moins 1200 mètres); *b*) l'existence d'un *vallonnement* assez marqué entre les deux, car, d'ordinaire, les *lignes de direction* des Menhirs ne franchissent jamais de cours d'eau; *c*) Pour que le *Gros Caillou* ait pu indiquer le Dolmen de Bommiers, il faudrait qu'il fut un *Menhir* de Paroi *sud*, et par suite que ce dolmen fut *ouvert* à l'Est-Nord-Est. Or, d'après L. Bousrez, le Dolmen de Bommiers est ouvert franchement à *l'Est*, comme tous ceux de la région. — Le *Gros Caillou* dépendait donc bien du *Menhir des Arabes*; ou plutôt c'est la réciproque qui est vraie.

(2) Voir, plus haut, p. 710.

(3) Que le trou soit néolithique (ce que je ne crois pas) ou non, peu importe; mais, étant donné l'*Orientation forcée* des Menhirs, déterminée par celle des Dolmens qu'ils indiquent, on comprend ainsi pourquoi on a pu, dans le Peuple, allier l'*idée du Soleil levant*, visible par le Trou, aux Menhirs eux-mêmes!

si fréquent que les bords en sont comme un peu *polis* par le frottement, au moins en certains points. Ce qui donne une certaine valeur à cette hypothèse, c'est que la face Nord paraît avoir subi aussi des *délitements* marqués; d'où l'explication des pseudo-marches qu'on y voit (*Fig.* 2), et qui sont aussi usées, parce qu'on y monte pour pouvoir passer quelque chose par le trou !

Le trou établi, les légendes des *Pierres à trous des Dolmens* [par exemple de ceux de l'Oise] y furent créées. C'est l'histoire, bien connue, de la théorie du *Frottis* à travers les ouvertures, si bien étudiée par H. Gaidoz, etc.

On voit donc qu'en cherchant bien, on constate toujours un fait *matériel* à la base des Légendes; et ici le rapport est patent!

La Légende a *imprimé*, si l'on peut dire, sa trace sur la pierre elle-même, en la polissant!

La trouvaille, faite au pied: *Eclats de silex et Poterie néolithique*, est caractéristique, comme je l'ai prouvé déjà dans un mémoire spécial (1). L'absence de blocs de calage n'a rien d'extraordinaire, étant donné la nature du sous-sol, formé d'une sorte de *blocailles naturelles*, en *Calcaire*. Il était vraiment inutile d'en rajouter de *rapportées*, puisque, dans le sol, il y en avait, en quantité, des naturelles, en place! On ne trouve, en effet, des blocs de calage bien nets que quand le sol est très meuble (limon des plateaux, etc.) (2).

Le peu de profondeur de l'enfouissement est dû au *ravinement du terrain en pente*, sous l'influence des pluies. Certainement, autrefois, le Menhir était plus enfoncé dans le sol; mais son pied a été dégarni, parce que les eaux ont entraîné la terre, sus-jacente aux blocailles calcaires, qui, seules, sont restées.

(1) Marcel Baudouin. — *Véritable signification des Trouvailles faites au pied des Menhirs: Vestiges d'un Rite d'érection du monument.* — *L'Homme préhistorique*, 1910, n° 4, VIII. — Tiré à part, in-8°, 18 pages.

(2) La carrière de grès voisine (*Fig.* 6) explique la trouvaille du *grès taillé*.

La Pierre de l'Agour ou Pierre de Gargantua.

Menhir situé entre le Camp de Condé-sur-Iton et Saint-Nicolas-d'Attez, près Breteuil (Eure).

PAR

L. COUTIL (Saint-Pierre-du-Vouvray, Eure).

Dans notre étude sur les *Menhirs et Dolmens de France* (Eure) (p. 16 et 17), nous avons signalé la *Pierre de la Gour* ou de *la Gout*, nommée aussi *Pierre de Gargantua.*

Ce très beau menhir en grès ferrugineux, est le plus haut de la Normandie avec la PIERRE AUX FÉES, de Silli-en-Gouffern (Orne).

Au mois de juin, nous sommes allé pour vérifier les mesures (4m50 de hauteur au-dessus du sol, 2m20 de largeur moyenne, et 1m60 d'épaisseur); mais, depuis le mois de février, et surtout mars, on avait extrait du gravier à proximité; et on l'avait entassé justement autour du menhir, dont l'extrémité supérieure seule, émergeait de 1m50 environ au-dessus du gravier caillouteux. Nous avons pu compléter nos premières indications et remarquer qu'il y a vers la partie supérieure une face Est, nettement plate, perpendiculaire à la rivière l'Iton, qui coule à 55 mètres du menhir, sur le point le plus rapproché (car aussitôt elle s'en éloigne de presque la même distance, en serpentant dans la prairie). Ce côté méplat est opposé à Saint-Ouen-d'Attez; il fait face au pont et est orienté nord-sud. Le côté sud du menhir est dirigé vers la rive gauche de la Risle; le côté nord, vers le petit chemin de Breteuil à Dame Marie, qui passe à égale distance. La pierre se trouve donc entre le chemin et la rivière, à 200 mètres du pont de la route de Breteuil à Dame Marie, et la ferme du Mauny; la face ouest regarde l'église de Saint-Ouen-d'Attez. Le Château de Mauny, qui se trouvait au voisinage du menhir est démoli, depuis 1840 ou 1850; la ferme seule existe encore.

Nous avons pu voir qu'à 1m50 du sommet le côté méplat mesure 1m40 de largeur maxima. Sur le côté le moins large, qui regarde le nord et le chemin de Breteuil, vers la partie supérieure, s'ouvre une longue fente naturelle de 0m40 de hauteur, et 0m05 en moyenne de largeur.

Dans notre Inventaire des menhirs et dolmens, nous avons signalé ce menhir sous le nom de *Pierre de la Gour*; c'est le nom qui lui est le plus souvent donné; il n'est pas complètement exact, car le cadastre donne au triage le nom *d'Agour*, que les personnes du pays prononcent toujours *l'Agoût*. Comme cet endroit forme une large cuvette, ce nom a peut être été donné, pour rappeler que les terrains en pente viennent y *égoutter* leurs eaux de pluie?

Mais nous n'insistons pas sur cette étymologie, cette question étant fort obscure...

Nous ne préciserons pas non plus aujourd'hui le nom de la commune où se trouve le menhir; il est très probablement sur Saint-Ouen-d'Attez; dans tous les cas, il est actuellement dans un pré, portant le n° 166 de la section C, de Saint-Nicolas-d'Attez, qui se continue sur la commune de Condé-sur-Iton, sous un autre numéro. En effet, le n° 166 partie, sur lequel se trouve la pierre, se continue sur Condé jusqu'au chemin; il n'y a que 3 ares 50 sur Saint-Nicolas-d'Attez: il est nécessaire d'arpenter ces 3 ares 50 pour voir si la pierre est comprise dans cette parcelle; mais, à cause du tas de sable et de galet, mesurant au moins 3^m50 de hauteur, qui cache la base du menhir, ce travail ne peut être fait avec soin.

Industries paléolithique et néolithique. — M. Poulain a signalé deux haches amygdaloïdes paléolithiques, et deux pointes moustériennes trouvées en extrayant du gravier, dans les terrains voisins, sur les communes de Saint-Nicolas et de Saint-Ouen-d'Attez. L'ancien instituteur de Saint-Ouen possédait des silex néolithiques, haches, retouchoirs, grattoirs, percuteurs, nucléus, et même quelques pointes de flèches.

Nous avons essayé de sauver ce menhir, en l'achetant au propriétaire du terrain; nous lui avons offert 300 francs pour 10 mètres autour du monument, et un sentier d'accès de 20 mètres de longueur: il nous a demandé 5.000 francs! Ce prix nous a naturellement effrayé; et nous avons dû renoncer à assurer la conservation de ce monument, très compromis par la carrière d'extraction de galet et de sable située à 12 mètres de distance.

Céramique néolithique. — Pendant les récents travaux effectués à une vingtaine de mètres du menhir, et même à 12 et 14 mètres, pour l'extraction du gravier, on a recueilli, paraît-il, des fragments de vases en terre grossière, et des silex taillés? Nous n'osons affirmer cette indication, n'ayant pas vu ces objets.

Légendes. — Nous avons parlé de la fente, qui se trouve à environ 0^m60 de la partie supérieure du menhir, du côté opposé à la rivière.

D'après une légende, la veille de Noël, pendant la messe de minuit, et pendant l'élévation, on peut retirer de ce trou autant d'or que l'on veut ; mais la cavité se refermerait parfois, emprisonnant la main de l'homme assez cupide pour tenter d'enlever le trésor !

Scories de fer et laitier. — L'exploitation du Fer paraît avoir été florissante à Saint-Nicolas et Saint-Ouen-d'Attez ; sur cette dernière localité, notamment sur tout le sol de la rive gauche de l'Iton, sur une assez grande étendue et sur un monticule nommé le *Camp* ou les *Montagnes du Camp*, où l'on a recueilli des débris romains, mosaïques, briques, vases, tuyaux, monnaies, armes, tombeaux en calcaire. Sur la commune de Saint-Nicolas, près de l'église, se trouve un énorme tas de laitier ; on prétend que les forges auraient cessé, lorsque Guillaume le Conquérant détourna l'Iton.

Bibliographie.

1° De Stabenrath. — *Rapport sur les travaux de la section d'Archéologie* (Extr. *Rec. Soc. Agric. Sciences, Arts, Belles Lettres de l'Eure*, t. III, 1832, p. 62).

2° A. Le Prévost. — *Notice histor. et archéol. sur le départ. de l'Eure* (*Rec. Soc. Agric. Scienc. Arts, Belles Lettres de l'Eure*, t. III, p. 253. (Hauteur du menhir : 3m90 !) Il a joint 2 gravures sur bois.

3° *Dictionnaire archéologique de la Gaule*, 1878, p. 304.

4° Gadebled. — *Dictionnaire topogr. statis. et histor. du dép. de l'Eure*, Evreux, 1840. — Cite le menhir sur Saint-Nicolas-d'Attez, p. 469.

5° Charpillon et Careme. — *Dictionnaire des communes du dép. de l'Eure*, t. II, 1868, p. 828.

6° De Pulligny. — *Le Préhistorique dans l'ouest et dans la Haute-Normandie*, 1880, Evreux, p. 253. — Cite la pierre de l'Agour comme dolmen !

7° *Inventaire des monuments mégalithiques*, 1880, p. 19. Le cite sur Breteuil.

8° De Blosseville. — *Dictionnaire topographique de l'Eure*, Paris, 1878, p. 167. Indique le menhir comme étant un dolmen.

9° L. Coutil. — *Inventaire des menhirs et dolmens de France* : Eure. 1897, p. 16 et 17.

10° G. Poulain. — *Le menhir de Saint-Nicolas-d'Attez et description d'instruments en silex trouvés dans la contrée* (*Bull. Soc. Norm. d'études préhistoriques*, t. X, 1902, p. 117 à 125).

M. Poulain a remarqué, au sommet du menhir « comme une imitation grossière d'une tête humaine, trois petits trous, à demi effacés par le temps, représentant le nez et les yeux, ! (face regardant le Sud-Est). »

« C'était peut-être l'image d'un héros célèbre dans la contrée, en l'honneur duquel ses contemporains ont élevé debout cette pierre »..... !

Inutile de commenter des histoires de ce genre ; ce n'est pas sérieux du tout, car ce bloc de grès n'a jamais été retouché.

Le Menhir de Cabasse (Var).

PAR

L.-C. DAUPHIN (Carcès, Var),

Pharmacien-naturaliste,
Officier d'Académie.

HISTORIQUE. BIBLIOGRAPHIE. — M. Rostan dit qu'il existe, près de Cabasse (Var), un menhir celtique, ayant environ $2^{m}50$ de hauteur et dont la conservation est parfaite. [Congrès scientifique de France, 33e session, Aix-en-Provence, décembre 1866, IVe section, archéologie et histoire, page 215 du compte rendu].

Voilà la première fois, à notre connaissance où il est fait mention de ce mégalithe. Tous les auteurs, qui ont écrit sur la Provence et sur la région, ont paru en ignorer l'existence. — Bouche, Papon, Aube, le baron de Bonstetten, dans sa carte archéologique du Var, sont également muets sur ce monument.

Cette pierre a pourtant de tout temps intéressé les passants et a eu même un résultat politique peu ordinaire. En 1888, aux élections législatives, le candidat, Charles Rousse, en passant près de la Pierre plantée, nom sous lequel elle est connue dans le pays, fut curieux de la voir de près et fit arrêter sa voiture en face du monolithe; voulant sauter le fossé pour rentrer dans le champ, il fit un saut si malheureux qu'il se démit la cheville. Il n'en continua pas moins sa tournée électorale, en s'aidant des bras des membres de son comité. Cette vaillance fut bien pour quelque chose dans le succès du candidat. Les « Celtes » qui avaient dressé ce menhir, étaient bien loin de se douter qu'il aurait une répercussion dans les futures luttes politiques !

RECHERCHES. — Lorsque le propriétaire actuel transforma son champ en vignes et défonça son terrain, arrivé auprès du menhir, il fut curieux d'examiner la base du monolithe. Après avoir défoncé le terrain à 1 mètre de profondeur, il se découragea et ne poussa pas plus bas ces investigations ; il remarqua cependant que la pierre allait toujours en s'élargissant davantage.

En faisant ce travail, il ne découvrit rien de bien intéressant, sauf que quelques fragments de *charbon* et quelques *éclats de silex* furent ramenés à la surface du sol.

INDICATIONS TOPOGRAPHIQUES.

NOM. — La Pierre plantée est un Menhir, situé sur le territoire de la commune de Cabasse, canton de Besse, à 2 kilomètres du village, au lieu dit La Pierre plantée (*Fig.* 1).

PROPRIÉTAIRE. — Le propriétaire actuel du champ où se trouve la Pierre plantée est M. Etienne Trotobas (de Cabasse).

SITUATION. — La Pierre plantée est située dans le champ n° 851, section F du Cadastre, lieu dit de La Pierre plantée (*Fig.* 1).

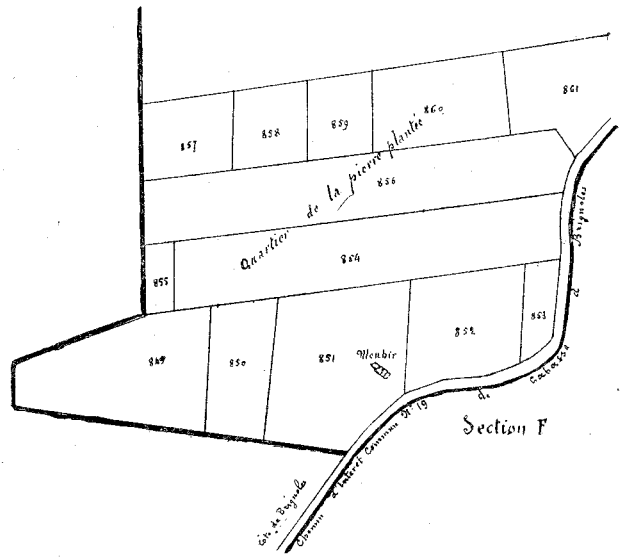


Fig. 1. — Situation cadastrale du Menhir de Cabasse (Var). — *Echelle* : 1/5.000.

Elle s'élève dans les champs, à 25 mètres de la route d'intérêt commun n° 19 de Cabasse à Brignoles.

Vers la partie nord, à 200 mètres environ du mégalithe, se trouve un vieux puits, qui paraît être de construction romaine.

Vers la partie sud, à 500 mètres environ, se trouve le quartier de Campdumy, où tous les historiens de la Provence ont placé le *Matavonium* de la table de Peutinger, qui se trouvait sur la Voie Aurélienne, de laquelle des vestiges sont encore apparents.

Les pierres milliaires viennent toutes de Campdumy, aussi bien celle que l'on conserve très précieusement au domaine de Campdumy pour le propriétaire N. Gavoty, ainsi que celles qui, avec la pierre funéraire, dont les inscriptions ont été signalées par Bouche

et décrites à nouveau par M. Aube, dans son étude sur Forum Voconii, sont placées, la première, sur un socle auprès de l'église de Cabasse et la seconde pierre funéraire bâtie), dans le mur de la même église.

Il serait cependant heureux qu'une Municipalité soucieuse de ces restes historiques, les fit placer dans un endroit plus convenable, par exemple dans le vestibule de la mairie, et non au milieu d'un poulailler !



Fig. 2. — Le *Menhir de Cabasse* (Var). — Ligne *Est*. — *Echelle* : 2/100.

Coordonnées géographiques. — Les coordonnées géographiques sont les suivantes, d'après la carte de l'Etat-major au 80e millième.

Longitude est : 4°30
Latitude : 39°.

Altitude. — L'altitude de ce menhir est d'environ 180 mètres.

Voies d'accès. — Pour se rendre à la Pierre plantée :

A. Si l'on part de Brignoles, chef-lieu d'arrondissement, il n'y a qu'à prendre la route d'intérêt commun n° 19 de Brignoles à Cabasse; et, au 11e kilomètre, on se trouve en présence du menhir.

B. Si on quitte la ligne ferrée de Paris à Nice à la gare du Luc, on trouve au Luc un courrier qui se rend à Cabasse, que l'on quitte sur la place du Château; on prend alors la route 19 de Cabasse à

Brignoles, et l'on est arrivé au terme du voyage au 2e kilomètre, qui est distant du monolithe seulement de quelques mètres.

Aspect. Forme. Description.

Le menhir a été sûrement planté verticalement; mais, par suite de circonstances à nous inconnues, il a dévié de sa position primitive, et est actuellement penché par un angle de 45 degrés. Il a la forme d'une pyramide triangulaire; la partie la plus large, soit la ligne Est et Ouest, est plate avec quelques dépressions naturelles, cupuliformes, à la base (*Fig.* 2).

La ligne sud présente vers le sommet deux redans; un au sommet même et l'autre vers la partie supérieure; la ligne descend ensuite à peu près droite jusqu'à la base.

La ligne nord a une ligne presque uniforme et est arrondie vers le sommet. Cette partie du menhir, bosselée et rentrant un peu vers les deux tiers de la hauteur, se redresse vers le sommet en se terminant par une pointe obtuse.

L'orientation du grand axe est la ligne Est-ouest.

Dimensions. — Hauteur totale du menhir.....	2^m40
Faces Est et Ouest : largeur prise à la base.....	1^m
— — au milieu.....	0^m80
— — au sommet	0^m50
Faces sud et nord : épaisseur prise à la base.....	0^m70
— — au milieu.....	0^m54
— — au sommet.....	0^m46

Indications stratigraphiques.

Etude géologique du Menhir. — Le menhir ou Pierre plantée est un calcaire dur du Bajocien, faisant effervescence avec les acides. L'échantillon a été prélevé à la base face nord.

Etude géologique du terrain. — Le menhir est planté dans une terre argilo-calcaire très rouge, avec une certaine quantité de silice; on y rencontre des nodules de fer, et quelques silex bruts. Le terrain est complanté en vignes.

Trouvailles. — Lorsque le propriétaire actuel a défoncé son terrain pour y planter de la vigne, il a déclaré avoir trouvé, au pied du menhir, quelques *débris de charbon* et des *éclats de silex*, appelés vulgairement dans le pays *payras*. — Ils ne sont même pas rares, avons-nous dit, dans le champ aux environs du menhir; ils peuvent

provenir de la décomposition de la roche et n'avoir aucune signification historique.

*
* *

Les Menhirs sont rares dans le Var. — A notre connaissance, il existe celui décrit ci-dessus, connu depuis 1866, et ceux de Collobrières, qui ont été l'objet d'une communication dans la *Bulletin de la Société Préhistorique* de l'année 1909, page 225, par M. J.-B. Andrews (de Londres).

A Carcès, nous possédons bien un quartier de la Pierre plantée. La pierre, qui avait donné le nom à ce quartier, doit être également un menhir. Elle sert de seuil, d'après la légende, depuis plus de trois siècles, à une maison de la Ferrage, appartenant à M^me^ veuve Augustin. Elle mesure plus de 2 mètres.

Les Murgers de la Ronde.

PAR

E. G. de CLÉRAMBAULT (de Tours).

Dans l'une des séances du Congrès préhistorique de France, tenue à Vannes au mois d'août 1906 (1), nous avons signalé l'existence de plusieurs murgers dans le bois de la Ronde, à environ un kilomètre du bourg de Pernay.

Ces murgers (A, B, C, D, E, F, du plan) (*Fig.* 1), dont plusieurs sont encore reliés entre eux par des rangées de pierres, occupent la partie du bois, bornée au sud par la route départementale n° 21, de Langeais à Neuvy, à l'ouest par le chemin de fer de Fondettes à Rillé, et à l'est par le chemin de Luynes à Sonzay.

A l'époque où nous les avons étudiés, un épais taillis, rempli de broussailles s'opposant à toute exploration, se voyait de l'autre côté de la route départementale.

Cet obstacle ayant récemment disparu, nous avons pu reconnaître, sur l'emplacement du taillis, une levée (*Fig.* 1); II construite exclusivement en terre et en poudingues siliceux, semblables à ceux des murgers; ces poudingues sont généralement de grandes dimensions; beaucoup d'entre eux atteignent une longueur de deux mètres, sur des largeurs et des épaisseurs variables (2).

Malheureusement, des carriers en ont détruit un grand nombre, il y a une trentaine d'années, pour la confection de meules; la levée a en outre été bouleversée par eux pour la recherche des matériaux pouvant être utilisés ; et elle a même été complètement détruite au point L; la largeur de cette levée est d'environ 19 mètres en moyenne, peut-être par suite des éboulements et du rejet des terres; sur plusieurs points, elle a environ 4 mètres de haut du côté des murgers; elle est moins élevée du côté opposé, à cause de la déclivité du terrain qui, du point M, descend rapidement dans la direction du nord-ouest jusqu'à l'ancien marais N (*Fig.* 1).

(1) Compte-rendu de la 2e session. Paris, 1907, p. 607 et suivantes.
(2) Nos 356, 357, section C, du Plan cadastral de la commune de Pernay.

L'étendue de cette levée, dont la longueur dépasse encore 200 mètres, sa forme brisée et sa position semblent autoriser à la considérer comme étant le reste d'une enceinte, destinée à protéger les murgers, et qui, dans cette hypothèse, se serait raccordée avec le marais, à proximité duquel ils ont été construits; le surplus aurait été détruit, comme la plus grande partie des murgers, pour l'ouverture et l'empierrement des chemins voisins; il est possible d'ailleurs que les grosses pierres qui encombrent le chemin de Luynes à Sonzay, principalement dans sa partie la plus basse, à partir du point P, en proviennent.

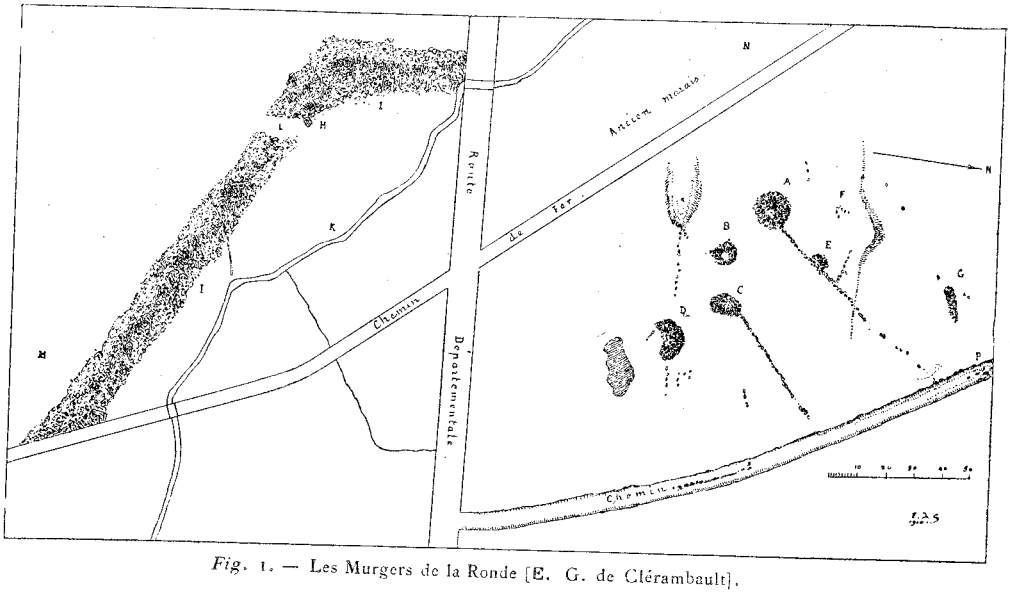


Fig. 1. — Les Murgers de la Ronde [E. G. de Clérambault].

Dans le cas où cette enceinte n'aurait pas existé, l'on ne pourrait guère voir dans la levée dont il s'agit qu'un murger de proportions exceptionnelles.

Un petit ruisseau, toujours à sec pendant l'été, coule en K; l'extraction de quelques pierres, en H, a mis à jour récemment une fontaine sans importance (*Fig.* 1).

En dehors des fouilles faites par les carriers, aucune recherche n'a encore été entreprise dans l'intérieur de la levée, ni dans celui des murgers.

SÉANCE DU MERCREDI 24 AOUT 1910 (MATIN).

Présidence d'honneur de MM. HAAKE (Allemagne) et POKROVSKY (Russie).

Présidence de M. le Dr CHAUMIER.

IV. — *AGE DES MÉTAUX.*

Epée de l'époque Larnaudienne de l'Age du bronze, trouvée à l'Ile de Ré (C.-I.).

PAR LE

Le Dr ATGIER (de Livry, Seine-et-Oise).

J'ai l'honneur de présenter à MM. les membres du Congrès une épée, de l'époque Larnaudienne de l'Age du Bronze, d'une seule pièce, du type à âme de poignée plate, que j'ai trouvée à l'Ile de Ré, à la suite de fouilles pratiquées dans le tumulus du Peu-Pierroux (*Fig.* 1), aujourd'hui malheureusement détruit.

La conservation est parfaite, grâce à sa patine verte.

Sa longueur est de $0^{m}60$, d'une extrémité à l'autre.

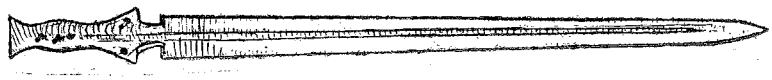


Fig. 1. — Epée de bronze, trouvée à l'Ile de Ré (Ch.-I).

La lame a la forme de feuille d'iris; elle présente dans toute sa longueur un renflement médian, bordé d'un double filet en creux, qui se prolonge jusqu'à l'âme de poignée.

Entre cette âme de poignée et la lame, est une échancrure latérale dont une saillie forme la garde.

L'âme de poignée est plate, avec rebord un peu saillant, afin que les plaques ou appliques de poignée soient mieux encastrées.

Ces appliques devaient être en bois, en corne ou en os, pour n'avoir pas pu résister aux siècles, comme le bronze.

Cette âme a cinq trous de rivets, dont trois ont conservé leurs rivets.

Le Musée de Saint-Germain ne possède que quatre ou cinq épées semblables, venant toutes d'Irlande (1).

Une épée semblable, possédant encore ses appliques de poignée tout en bronze, a été draguée récemment dans la Loire; elle n'a pas tardé à se rendre dans la belle collection d'armes, entreprise jadis au Château de Terre-Neuve, à Fontenay (Vendée), par M. Octave de Rochebrune, et actuellement continuée par M. Raoul de Rochebrune, son fils, au Château de la Cour, à Saint-Cyr-en-Talmondais (Vendée).

(1) L'Ile de Ré a déjà fourni également les instruments suivants des premiers âges qui ont suivi les âges de la pierre

1° *Age du Cuivre.* — Hache plate; pointe de lance; lames de poignards à soie.

2°) *Age du Bronze.* — Haches à bords droits; Haches à talons (époque morgienne); Haches à douilles (époque larnaudienne).

L'âge du bronze, dans nos régions, remonte à douze siècles avant notre ère, et serait contemporain de la Guerre de Troie, si dignement chantée par Homère dans son Iliade.

Une station du début de l'Age des Métaux dans les Bouches-du-Rhône.

PAR

Ch. COTTE (de Pertuis, Vaucl.),

Notaire.

J'ai publié au deuxième Congrès Préhistorique de France (Vannes), une note sur le début de l'âge des métaux dans les Bouches-du-Rhône.

Dans ce travail j'arrivais à conclure que certaines stations, rapportées dans notre région au Néolithique, devaient appartenir en réalité au début de l'époque où le métal a pénétré dans nos industries provençales. Pour cela je m'étais basé sur les méthodes comparatives qui sont la base de nos sciences archéologiques.

Lorsque, sur ma demande, MM. Chaix et Pierre Olivier m'eurent conduit à la Caverne de l'Adaouste (ou de la Davouste), où j'espérais trouver un habitat, je fus frappé en recueillant la poterie carénée, qui manquait dans les stations néolithiques que j'avais étudiées jusqu'alors. J'envoyai immédiatement, au Congrès de l'A. F. A. S., une note de prise de date, indiquant ma conviction que j'avais affaire à une grotte intéressante par son mobilier, paraissant appartenir à l'âge du bronze (1907, p. 1031). Comme l'a fait observer M. Guébhard, cela n'implique pas une civilisation plus avancée que celle du Néolithique d'autres régions, de Chassey par exemple.

La vue seule de la poterie avait formé ma conviction. J'indiquai à M. Chaix, qui devenait mon collaborateur, que nous pouvions trouver, comme pièces typiques, la bille en pierre polie, le poinçon losangique, le poignard triangulaire. Bille et poinçon ont été découverts; mes prévisions ont été ainsi confirmées. On peut donc admettre que, dans les Bouches-du-Rhône, l'aspect de la poterie permet de faire des suppositions justes sur l'âge relatif d'un gisement. Lorsque les observations se seront multipliées, on pourra peut-être devenir plus affirmatif encore.

Je publie, année par année, à l'A. F. A. S., le compte rendu sommaire de mes fouilles. Les études d'ensemble sur le mobilier ne pourront être faites profitablement que lorsque les récoltes seront terminées; mais je puis, dès aujourd'hui, indiquer les principales trouvailles, donner la physionomie générale de la station.

La céramique présente en abondance les tessons de facies purement néolithique, et ceux, plus élégants, qui accompagnent, dans nos sépultures provençales, les belles pointes de flèche en silex, les perles à ailettes, et les très petites perles discoïdes en pierre.

C'est ainsi que j'ai recueilli moi-même, dans le tumulus du Code-Botte, près de Marseille, la poterie carénée, avec les mêmes pointes, les mêmes perles que celles récoltées, avec des objets de bronze, par M. Maneille à la Baume d'Onze Heures, près de Trets. La poterie carénée, souvent très élégante, est abondamment représentée à l'Adaouste. Là j'ai aussi trouvé le vase ovoïde, sans col, avec petite ouverture au sommet. Une carène est figurée à l'extérieur d'un godet (à fard ?). Les anses sont des divers types usuels (mamelon perforé ou non, parfois très saillant; anse à oreillette à perforation horizontale ou verticale). Deux méritent d'être particulièrement signalées.

L'une a été figurée par M. Guébhard (IVe Cong. Pr. Fr., Chambéry, p. 737; et « sur une spécialité céramique méconnue », Bergerac, 1910) dans son étude sur les anses multiforées.

L'autre, d'un type inédit pour la France, se rattache au type des anses lunulées des terramares. Seulement, dans mon exemplaire, le croissant manque au sommet de l'appendice vertical, terminé ici en simple dilatation où s'appuie le pouce. M. H. Martin-Tabouret m'a autorisé à mentionner qu'il a découvert, dans ses belles fouilles du Camp-de-Laure (près Gignac, Bouches-du-Rhône), une anse du même type, mais avec embryons de bras latéraux.

J'ai eu la chance de découvrir à l'Adaouste les premiers échantillons de poterie peinte, signalés en France pour cet âge là. Trois mois après ma prise de date à l' A. F. A. S., M. le Dr Raymond, ignorant, j'en suis convaincu, ma communication, publia, dans la Revue Préhistorique, un article sur la poterie peinte, trouvée dans une grotte du Gard énéolithique. Il croyait avoir la priorité, en ce qui concerne cette céramique pour la France. Récemment, M. Clastrier en a signalé près de Marseille (1). Observons que l'intérêt de cette trouvaille consiste dans le fait qu'il ne s'agit pas de poterie incrustée; cette dernière variété, où la couleur a été disposée à l'état pâteux ou pulvérulent dans des logettes, apparaît au plein Néolithique dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que j'ai eu l'occasion de le signaler.

Si cette céramique peinte s'observe en Allemagne durant le pur Néolithique, elle paraît surtout développée, en Espagne, à la fin du

(1) Grotte de la Crispine; elle fait l'objet d'une communication à ce Congrès.

Néolithique, à l'époque de Millarès, lorsque les importations orientales influent sur les objets indigènes.

Le mobilier lithique de l'Adaouste peut se diviser en deux parties : pierre taillée ; pierre polie. (J'excepte de cette étude un coup-de-poing, trouvé en couche remaniée).

Les silex taillés sont principalement des armes : poignard ; pointes de lance, de javelot ou de flèche. Leur ensemble se rattache intimement aux pièces des stations en plein air de Vaucluse. Ceux qui connaissent les collections formées à Gargas (pseudo-solutréen) et aux Claparèdes ; en ont une idée; mais à l'Adaouste les pièces ne sont pas taillées à grands éclats, et je n'y ai pas recueilli la pointe de flèche à pédoncule et à ailerons. Je joins au groupe des armes une série de pièces, formées de belles lames retouchées sur les deux bords, ainsi qu'à l'extrémité rappelant un grattoir. Certaines ont, vers la base, une légère courbe rentrante, pour faciliter la préhension ou l'emmanchement.

Parmi les outils, je me bornerai à citer le percuteur tranchant, la scie classique et le burin. Cet outil, très net, est opposé à un grattoir de type néolithique. J'ai plusieurs fois insisté ailleurs sur les survivances des objets quaternaires.

La pierre polie comprend, outre les parures, sur lesquelles je vais revenir, une bille en pierre polie, une palette du genre de celles des dolmens de l'Aveyron, des haches polies, dont une double, un ciseau, et une herminette à talon, d'un type qui me paraît nouveau.

A ces objets ajoutons les meules dormantes (ou polissoirs), les meules allantes, formées d'un gros galet ovoïde aplani en dessous, les percuteurs, etc. Enfin je signalerai un godet formé d'une géode à bords régularisés par des retouches.

Les objets en métal sont très peu nombreux. M. Chaix a recueilli une perle en bronze (ou cuivre), dans une sorte de niche au fond d'un gouffre. Dans les salles supérieures, le tamisage soigneux de bon nombre de mètres cubes de terre, avec triage au dehors, ne m'a donné que deux fragments de fil métallique (cuivre ou bronze) ; une parcelle de feuille de bronze ; un poinçon losangique ; dont une extrémité a été sacrifiée ; sa cassure était celle du cuivre, l'analyse a révélé des traces d'étain.

Comme toujours les poinçons, de destinations si diverses, composent la partie la plus importante du groupe des instruments en os. Parmi ceux-ci, on remarque encore une dent de peigne à carder, un ciseau en os, avec préparation pour adapter un manche en bois amortissant les coups, une hache en os, des poignards en os.

Aux parures rencontrées fréquemment au néolithique, telles que coquilles perforées, disques de cardium, bouton en coquille de cardium, petites pierres percées, anneaux en pierre de grandeurs et de formes diverses, se joignent des pièces plus rares : les unes, comme les très petites perles discoïdes en pierre, finement tournées et percées, ont été surtout trouvées en Provence dans nos belles sépultures ; les autres sont uniques, je crois. Une petite pendeloque en bois sculpté, paraissant figurer un insecte, a été conservée grâce à la carbonisation ; une lamelle en os très mince, allongée, avec fines dents entaillées au silex à ses extrémités, comme certaines pièces magdaléniennes, pouvait servir à rouler les cheveux ; une autre pièce analogue, sans dents, est peut être inachevée. Un beau poinçon en os, avec stries ornementales, est vraisemblablement une épingle de coiffure.

A ces pièces de collection s'ajoutent deux objets qui semblent être religieux. L'un est un fragment de grès tendre, avec entailles intentionnelles au silex prouvant qu'il a été façonné. On croit y voir un buste de femme à seins pendants. L'autre est une phalange d'animal entaillée, qui se rattache aux cultes ibériques qu'ont étudiés M. Siret et M. Déchelette.

Les sépultures, du type signalé par le regretté Ulysse Dumas, contribuent à donner à cette caverne un air de proche parenté avec celles du Gard.

Je ne parlerai que pour mémoire d'un mortier creusé dans le roc, et de pétroglyphes, paraissant intentionnels, dont l'âge n'est pas assez sûr pour servir de base à une discussion scientifique.

De nombreux documents sur la faune et la flore ont été découverts, mais ne sont pas suffisamment étudiés pour que j'y insiste.

Je noterai toutefois que le lapin, dont la présence dans le Préhistorique français a paru incertaine à M. le Dr M. Baudouin, bien que de nombreux archéologues provençaux l'eussent rencontré dans leurs fouilles, est représenté ici notamment par trois os, taillés en poinçons.

Les céréales ont été recueillies à l'Adaouste, comme on les recueillera sans doute dans tous les abris néolithiques où on se donnera la peine de les chercher minutieusement ; mais ici les grains de seigle étaient associés à ceux de froment, et c'est la première fois qu'on les rencontre à une époque aussi reculée (J. et Ch. Cotte, *Bul. Soc. Bot. Fr.*, juin 1910). Il y a là un fait important pour l'histoire de l'Agriculture.

Utilisant ces données pour étudier notre gisement scientifiquement, nous constatons à l'Adaouste la trouvaille :

D'un riche mobilier de la fin du néolithique ;

De nombreuses formes céramiques, dont plusieurs se retrouvent au camp de Chassey;

D'une anse qui appartient au prototype de celles des terramares, et qui avait été trouvée aussi dans un oppidum des Bouches-du-Rhône;

De poterie peinte comme certains tessons de la fin du néolithique espagnol, allemand, grec, et d'une grotte énéolithique du Gard;

D'un poinçon losangique, d'une bille en pierre, de petits godets, de sépultures secondaires qui nous font songer tous aux grottes du Gard;

D'une palette qui établit une fois de plus la parenté de notre civilisation provençale avec celle des dolmens de la Lozère et qui fait songer aux plaquettes de schiste gravées d'Espagne, en même temps qu'aux palettes égyptiennes. M. de Mortillet a signalé la ressemblance des dalles d'Orgon avec ces plaquettee ibériques. M. Chauvet a été aussi frappé par la ressemblance de nos sphères en pierre perforées françaises avec les casse-têtes égyptiens.

La phalange entaillée de l'Adaouste est également apparentée aux idoles ou amulettes ibériques.

Ainsi il semble qu'il y a eu synchronisme des habitats énéolithiques du Gard et de l'Adaouste et des stations néolithiques pures du type de camp de Chassey. Mais il y a eu certainement un courant de civilisation, unissant l'Espagne et la Provence. Plaque d'ivoire des allées couvertes d'Arles, stèles d'Orgon et de la Bastidonne, de Trets, phalange de l'Adaouste en sont les témoignages.

Et l'on s'explique dès lors que le Métal apparaisse en premier lieu dans le Midi de la France. C'est au rayonnement de la civilisation préégéenne qu'était due sa présence en Espagne à cette époque. Ce sont les mêmes navigateurs, ou, plus vraisemblablement des commerçants indigènes qui l'ont répandu en France, tandis qu'il était introduit aussi en Italie. Il a gagné par rayonnement autour de la Méditerranée. Il s'en suit que les stations du Centre et du Nord, identiques, quant au mobilier général, à celles du Midi, ne possèdent pas le métal que l'on trouve dans ces dernières. Les petites perles à ailettes (ou phalliques) méridionales jalonnent la voie d'exportation vers le Nord qu'a suivie le bronze.

Le Midi de la France a donc été un foyer tertiaire de civilisation, comme il a continué à l'être jusqu'à la conquête romaine.

MM. Déchelette et Orsi pensent que la découverte que j'ai faite, dans des tumulus hallstattiens provençaux, de vases grecs archaïques, prouve nettement leur voie d'introduction en Gaule par la

vallée du Rhône, alors qu'on la cherchait uniquement dans la vallée du Danube.

Il en est de même pour les premiers métaux; cherchons dans le sud de la France leur point de pénétration dans l'Europe occidentale.

Les partisans de l'Age du Cuivre vont s'élever contre cette théorie; pour eux, il y a eu métallurgie indigène. Les fouilles leur répondent. Jusqu'à présent, leur thèse était basée sur l'absence d'étain dans les objets de cette période de transition, que l'on désigne sous le nom précis d'énéolithique. M. le lieutenant Gimon a déjà répondu à cet argument, lorsque l'analyse lui a révélé la présence d'étain dans un objet fourni par un dolmen donné par Jeanjean comme étant de l'âge du cuivre.

M. J. de Saint-Venant, faisant la revision des poinçons losangiques, n'en a pas signalé en bronze. Celui que je découvre me présente une cassure rouge, qui me fait également croire qu'il est en cuivre pur ; soumis à l'analyse, il révèle des traces d'étain. Je suis en droit de demander que les autres exemplaires soient également analysés, avant d'être donnés comme pièces en métal pur.

L'étain n'étant jamais naturellement uni au cuivre, mais s'oxydant et disparaissant dans les fusions successives de l'alliage, on peut admettre que le bronze, apporté en Espagne par les navigateurs, y était recoulé plusieurs fois, servant à des générations d'outils successives ; lorsqu'il était devenu trop pauvre en étain, il était relégué, par les échanges, dans les pays voisins où on ne pouvait avoir un meilleur métal par troc direct avec les commerçants orientaux.

Indépendamment de ces notions sur la marche de la civilisation dans l'Occident de l'Europe, les fouilles archéologiques permettent d'entrevoir la solution du problème de la chronologie absolue pour la Protohistoire de notre région.

En effet, on ne peut admettre que de nombreux siècles aient séparé l'énéolithique de l'Adaouste de celui de l'Espagne.

Or celui-ci présente des objets d'échange provenant de la Méditerranée orientale, et dont M. Déchelette admet la proche parenté avec la Civilisation pré-pharaonique d'Egypte, préminoenne de Crète.

Notre énéolithique provençal remonterait alors à 3.000 ans avant notre ère, alors que Montélius ne le plaçait que vers l'an 2.000.

Si nous reculons ainsi l'époque admise pour l'énéolithique de l'Europe méridionale, qui, rappelons-le nous, est synchronique de la fin du néolithique pur du Nord et du centre de l'Europe, nous supprimons les millénaires qui, dans l'esprit des archéologues,

séparaient le Néolithique égyptien de celui de Scandinavie, par exemple ; et nous pouvons dès lors nous demander s'il est absurde d'admettre une parenté entre les objets en silex des deux pays, objets dont la ressemblance avait vivement frappé plusieurs savants. Ainsi on pourra peut-être, grâce aux recherches archéologiques, oser poser le problème suivant : Y a-t-il eu, à l'époque préhistorique, des relations directes entre l'Egypte et la Scandinavie ?

La distance n'est pas pour rendre le fait impossible. De Quatrefages a consacré un chapitre à l'étude des grandes migrations des peuples. G. de Mortillet a rassemblé des documents sur les distances auxquelles ont été transportés des objets aux âges paléolithiques.

Quelque audacieuse que soit actuellement la donnée de ce problème, les résultats obtenus à ce jour permettent d'espérer qu'il sera ultérieurement résolu.

Sur un dépôt de Bronze trouvé par M. L. Lanzi à Clans (Alpes-Maritimes).

Par le Dr

A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.),

A. F. M., Anc. Prés. de la S. P. F.

M. Laurent Lanzi, se livrant à des recherches sur l'origine de la jolie station estivale marinalpine de Clans (canton de Saint-Sauveur), fut mis sur la piste d'une trouvaille de bronze faite en 1904, à 3 m. de profondeur, au cours des travaux d'établissement d'une route dans le ravin du Mounar, à 3 kil. 1/2 de Clans. Un cordonnier du pays, qui s'employait aux terrassements, avait vu sortir sous sa pioche, d'un trou de rocher, un tas de fragments de métal verdâtre, qu'il prit pour du cuivre, et qu'il emporta dans son échoppe.

Heureusement n'eut-il pas l'occasion de les vendre pour la fonte! Quand on vint lui demander ce qu'il en avait fait, il se servait de la superbe tête d'épingle à collerettes (*Fig.* 4) pour placer des œillets de souliers ! Quant aux autres objets, oubliés dans un coin, ils n'avaient pas beaucoup plus souffert là qu'à l'intérieur de la cachette préhistorique, exceptionnellement favorable, où ils avaient pris une superbe patine, que quelques coups de brosse suffirent à faire apparaître sous la légère incrustation de terre blanche, en laissant dans le creux des traits, assez pour faire ressortir sur les photographies le très artistique travail de gravure qui ornementait les principales pièces.

M. Lanzi, comprenant la valeur du trésor, voulut bien nous l'apporter à son premier voyage à Paris, après en avoir donné la primeur à nos confrères de la *Société des Lettres, Sciences et Arts des Alpes-Maritimes*; et, grâce aux photographies qu'il nous a laissées, et à d'autres, faites au Musée de Saint-Germain, nous avons pu établir une planche montrant tout l'ensemble de la découverte.

Il suffit d'un coup d'œil pour reconnaître, dans ces objets brisés, déformés, une cachette de marchand, de colporteur, sans doute, venu d'Italie par les cols de la frontière, ou plutôt (on va voir pourquoi) y rapportant le produit d'échanges effectués en quelque pays plus riche que ces solitudes alpestres, sur la route des cités lacustres de Savoie. Car on reconnaît de suite, à la forme si caractéristique

des bracelets, carénés, ouverts, terminés par des boutons réniformes, à ce type d'épingle si spécial, à collerettes et disque terminal (*Fig.* 4), une étroite parenté avec la belle orfèvrerie des fonderies de la vallée du Rhône (1) et des palafittes du lac du Bourget, que l'on rapporte (2) au Bronze III ou IV, soit de 1600 à 800 avant J.-C.

Nous ne disons, d'ailleurs, *bracelet* et *épingle*, que pour obéir à la formule usuelle, mais, bien entendu, bracelet ayant pu servir au haut du bras aussi bien qu'au poignet ou à la cheville, et épingle à vêtements (3), pas épingle à cheveux ; broche plutôt, sinon broche à griller, comme le voudrait le C^te^ J. Beaupré (4), pour certains exemples qu'il cite, de 60 centimètres de longueur (5).

En tout cas, il paraît bien probable que cet agencement, de facture si compliquée, de disques enfilés, à bords tranchants, de diamètres gradués, calculés pour donner à l'ensemble un profil fusiforme, devait répondre à quelque but pratique, pas seulement ornemental. Etait-ce pour donner prise à des liens (6) ?

(1) E. Chantre, *Etudes paléo-ethnologiques, dans le Bassin du Rhône. Age du Bronze. Recherches sur la métallurgie en France*, 3 vol. gr. in-4° avec album in-f° de LXIII pl.; Lyon, Pitrat, 1875 [v. t. II, p. 89].

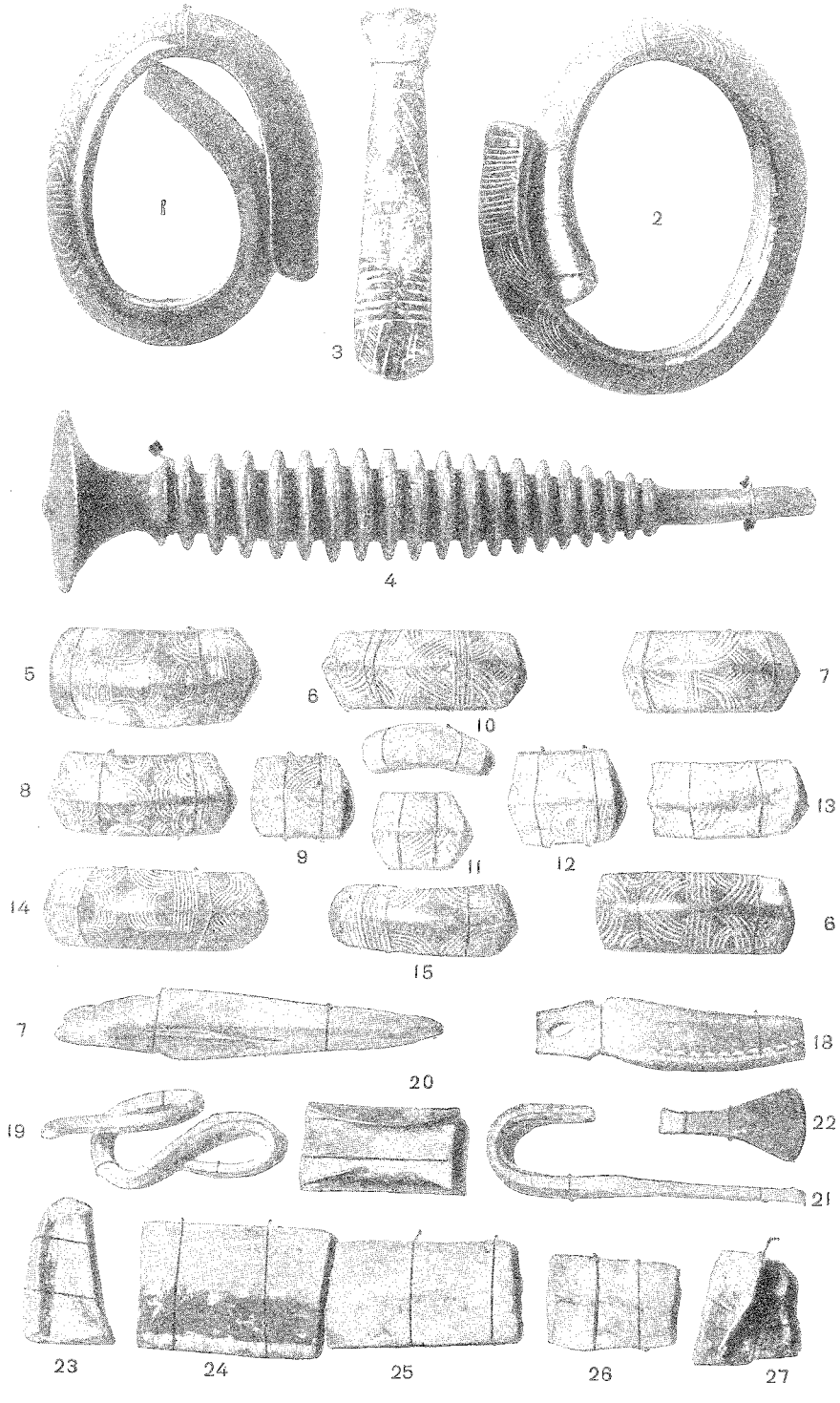
(2) Déchelette, *Manuel*. pl. III, et p. 321. — Morin-Jean. *Essais de synthèse archéologique. Archéologie de la Gaule et des pays circonvoisins, depuis les origines jusqu'à Charlemagne, suivie d'une description raisonnée de la collection Morin, avec 390 pièces et monuments inédits*. In 8°, 232 p., 25 pl. h. t., frontisp. coul. [V. p. 65]. Paris, F. Alcan, 1908.

(3) D^r^ Naue, *L'âge du Bronze dans la HauteBavière*, Bull. Ec. Anthrop. de Lyon, t. X, 1891, p. 295-223, pl. XXXVIII-LI [v. p. 219] a toujours trouvé les épingles par couples semblables, ayant dû réunir sur la poitrine les vêtements. D'ailleurs la progressive disparition de l'épingle, objet universel, devant la propagation de la fibule, objet d'invention méridionale, marquant la fin de l'âge du Bronze, plaide bien en faveur d'une substitution d'emploi.

(4) Comte J. Beaupré. *Observations sur un instrument de bronze, désigné communément sous le nom d'épingle*, B. S. P. F., t. I., 1904, p. 105-114, fig. 26-34.

(5) Il y a encore plus long : H. Richly, *Die Bronzezeit in Böhmen* (Vienne, 1891), en cite une de 90 c. et en figure une, repliée, de 0^m^86 (pl. XXX, 1). Le lac de Zollikofen (Suisse) en a fourni une de 0^m^88 (Bonstetten, 2^e^ *supp.*, pl. V) ; le musée de Besançon en a deux, plus simples, mais presque aussi longues.

(6) A. Lissauer, *Die Typenkarte der ältesten Gewandnadeln*, Ztschr. f. Ethnol., t. XXXIX, 1907, p. 785-806, 58 fig., 1 carte [v. p. 804, fig. 56]. L'apparition des premières annelures dans le voisinage de la tête, correspondant, en Allemagne, d'après les données de Lissauer, avec la disparition du petit trou funiculaire qu'on voyait, en positions diverses, sur les modèles antérieurs, avec la destination évidente de servir à la fixation de l'épingle, il semble très probable que ce fut pour remplir le même but et donner prise à des liens de retenue que la partie supérieure de l'épingle fut côtelée. Notons cependant que l'Abbé H. Breuil (*L'âge du Bronze dans le Bassin de Paris*, IV, l'Anthropologie, XVII, 1907, p. 513-533, 13 fig.) cite (p. 514, fig. 1, n° 9) une épingle du Musée d'Amiens, munie à la fois d'annelures et d'une petite boucle funiculaire. — D'autre part, M. Franz Fiala (*Die Ergebnisse der Untersuch. prähist. Grabhügelauf dem Glasinac im Jahre* 1893, Wiss. Mitt. aus Bosnien u. Hercegovina, III, 1895, p. 7-38, 81 fig., 1 pl. ; v. p. 24, fig. 65) a trouvé deux



BRONZES DE CLANS (A.-M.)

ÉCHELLES :

Fig. 1-3 : **4/5**. — *Fig. 4* : **21/20**. — *Fig. 5-27* : **1/2**.

diverses de fibules (1), ou même sur des bracelets (2) ? Fut-ce une simple copie d'un modèle primitif en os, comme on en peut voir un, dans les vitrines de la salle africaine, au Musée Ethnographique du Trocadéro, coudé, il est vrai, mais d'un dispositif semblable, n° 35 976 du catalogue, venant de l'Oubanghi (3) ?

Quoi qu'il en soit, le type ne demeura pas exclusivement local, puisque, en plus du cas de La Poype (Isère), mentionné en note,

Bronzes, 8°, 273 p., LXXII pl. (1898); v. pl. LV, f. 751 et pl. XLVII, fig. 607]. Mais nulle part ailleurs que dans la vallée du Rhône nous ne les voyons prendre le type accentué à bords tranchants, qui, tantôt coïncide avec des corps discoïdes épais, empilés les uns sur les autres [CHANTRE, *op. cit.* pl. XVII, 7 et XXVII, 7], tantôt avec un corps mince, en forme de lames séparées, enfilées sur l'axe épaissi, autour duquel elles dessinent de vraies collerettes étagées, simulant de loin une vis. Tel est le type de Clans, tellement semblable aux fig. 7 de la pl. XXXII et 5 pl. II de CHANTRE qu'on serait tenté de croire, malgré la rareté du fait pour l'âge du Bronze, les deux objets sortis du même moule, si les proportions n'étaient plus fortes, et le nombre des collerettes un peu supérieur. Mais la similitude est si complète qu'il est difficile de ne pas attribuer les deux pièces à un même atelier, et, par conséquent, de ne pasregarder comme venant de la fonderie de La Poype-Vaugris (Isère) ou de Publy (Jura), l'épingle trouvée dans les Alpes-maritimes, quelle que soit d'ailleurs, la provenance des autres objets.

(1) CIRO TRUHELKA *Hügelgräber u. Ringwälle auf der Hochebene Glasinac*, Wiss. Mitt. aus Bosnien u. Hercegovina, I, 1893, p. 61-113; 238 fig.; v. p. 88, fig. 81, et p. 194, fig. 115. — MUCH, *op. cit.*, pl. LXVI, 5. — DAVID VIOLLIER. *Etude sur les fibules de l'âge du Fer trouvées en Suisse. Essai de Typologie et de Chronologie*, Indic. antiq. suisses, IX, 1907, p. 8-22, 73-83, 177-185, 279-292, pl. III-XV; v. pl. III. 2-5 et p. 14. — O. MONTELIUS, *La civilisation primitive en Italie, depuis l'introduction des métaux. It. sept.*, fig. 7, 8, 43, 44, 198, 208... Par contre, dans tout l'ouvrage, même dans les planches de la série B, on ne trouve pas un exemple d'épingle de ce type. Or, remarquons que la seule fibule trouvée parmi les millliers d'objets de la fonderie de Larnaud, proches parents des nôtres, est du type connu à grosses collerettes massives, [CHANTRE, *op cit.*, II, p. 132, fig. 30], semblable aux rares fibules tirées des lacs suisses [E. DESOR ET L. FAVRE, *Le bel âge du Bronze lacustre en Suisse*, gr. f°, 32 p., 50 fig., 7 pl., NEUCHATEL, Sandoz, 1874. V. pl. III, 2, 4. — J. HEIERLI, *Chronol.*, pl. III, 1] évidemment de modèle italien, que M. MONTELIUS (*op. cit.*, pl. 49, 8 et 51, 1, col. 268 et 263; *It. centr.*, pl. 123, 18 et 126, 6) rapporte aux débuts du Fer. Faut-il croire que c'est à l'engouement de la première apparition de ces fibules à arc côtelé que fut due la transformation de la tête des grandes épingles droites, avant que celles-ci, près d'être tout à fait supplantées, se réduisissent tout à leur rôle capillaire, où la tête seule, devenue sphérique et énorme, gardait une importance d'ornementation ? En tout cas la synchronisation de l'épingle à collerettes avec la fibule similaire tendrait à la rajeunir et à rejeter toute notre trouvaille au-delà du Bronze III, auquel devrait être, d'après M. J. DÉCHELETTE (*Manuel*, II, p. 322), attribuée l'épingle, jusqu'à la veille de l'apparition du Fer, vers 900.

(2) J. NAUE, *Oberbayern* VIII, 5; XXXV, 3-5. — RICHLY, *op. cit.*, pl. XXVI, 20-21. — MUCH, *op. cit.*, pl. LXXVI, 4-6. — HEIERLI, *Vorröm. Gräb.* pl. XXXIII, 8-9. — Plus tard on voit même des bracelets fermés ayant tout l'air de roues dentées : F. THIOLY, *Sépultures helvètes dans le Valais*, Indic. d'Histoire et d'Antiq. suisses, III, 1867-1868, p, 104-105, pl. I, 7. — K. DILTHEY, *Bronzen von Siders*, Indic. Antiq., II, 1872-1875, p. 513-515; v. pl. III, fig. 9.

(3) On pourrait se demander si des modèles en os ou en bois n'étaient pas utilisés pour la préparation du moule pour la fonte.

et du spécimen larnaudien du musée de Saint-Germain (n° 25 982 du catalogue), provenant des dragages de la Seine, en amont de Villeneuve-Saint-Georges (1), on en connaît encore un, au musée d'Annecy, trouvé à Douvaine (Hte-Sav.) et trois à St-Germain-de-Torcy (Côte-d'Or), Grigny (Seine-et-Oise) et Courtavent (Aube). L'identité absolue de tous avec l'échantillon marinalpin, établit une forte présomption pour que celui-ci doive être regardé comme un objet emporté de Gaule et non importé.

Il y a bien un autre type *à collerettes*, connu de St-Alban-sous-Sampson (Ardèche) et Autun (S.-et-L.), (nos 7390-1 de St-Germain), de Veuxhaulles (Côte-d'Or) (2), de Marcellaz (Haute-Savoie), improprement dit de Fillinges (3), de Vers (Gard) (4), de Zurich et Zollikofen (5), (Suisse) (6), et représenté dans CHANTRE (*op. cit.*, pl.

(1) A. et G. DE MORTILLET, *Musée préhistorique*, 1881, pl. LXXXVIII, fig. 1042. — PAUL DE MORTILLET, *Objets en bronze trouvés dans les départements de la Seine et Seine-et-Oise*, L'Homme Préhist., VIe année, 1908, p. 225-224, f. 64-98 [v. p. 241, f. 93].

(2) E. FLOUEST. *Les sépultures antéhistoriques de Veuxhaulles (Côte-d'Or)*, Bull. soc. Sc. de Semur, 8e ann., 1871, p. 317-334, 2 pl. [v. pl. II, 11]. Ce n'est pas du tout le type de La Poype (CHANTRE, pl. XXXII, 7), mais celui de Vogna ou de Vernaison (CHANTRE, pl. XVII, 7), à chapelet de gros boutons discoïdes, crêtés équatorialement, et confluents par leurs pôles déprimés. D'ailleurs, de ce même cimetière de Veuxhaulles fut tirée une autre épingle, où les collerettes tranchantes sont remplacées par des annelets espacés, moins saillants, plus épais, et à couronne perlée par des encoches régulières. L'un et l'autre échantillon étant de dimensions inusitées (0m59 pour le premier !), Flouest se livre à une longue dissertation, pour établir (p. 328) au moyen d'une citation de Diodore, bien... tirée par les cheveux, c'est le cas de le dire, l'utilisation purement capillaire de ces « gigantesques » instruments par les « colosses chevelus » qu'étaient pour lui les Gaulois, — précurseurs, sans doute, de nos grands chapeaux ! Puis, par une singulière inversion de raisonnement, le même auteur argue de la relative petitesse d'une autre épingle, pour accorder que celle-là a pu servir, avant la fibule, à attacher les vêtements, tandis que les deux de 0m50 qu'il cite du Musée d'Annecy auraient été pour la coiffure !

(3) Deux exemplaires semblables, de 0m89 de long, dont un figuré comme de Fillinges dans l'*Indicateur d'Histoire et d'Antiquités suisses*, t. I, 1855-1860, p. 108, pl. I, 7; ultérieurement restitué à sa provenance exacte par Louis REVON (*La Haute-Savoie avant les Romains, VI*, Rev. savoisienne, XVII, 1876, p. 45-48, fig. 127-143; v. p. 46, fig. 133); actuellement, avec l'épingle de Douvaine, dans la collection de M. C. BALLIARD, notaire à Reignier, dans une propriété duquel fut faite la trouvaille.

(4) GALIEN MINGAUD, *Epingles en Bronze trouvées à Vers (Gard)*, Bull. Soc. d'Etude des Sc. nat. de Nîmes, t. XXXIII, 1905, p. 77-79 (v. p. 78, fig. 6). — Du même : *Cachette de l'époque du Bronze découverte à Vers (Gard)*. L'Homme préhistorique, III, 1905, p. 225-227, 1 fig.

(5) JAKOB HEIERLI, *Pfahlbauten, IX Ber.*, Mitt. d. antiquar. Ges. in Zürich, XXII, 1886, p. 33-98, XXI pl. (1888) [v. pl. XVIII, 15 et p. 57]. Dans ces épingles, les boutons à collerettes sont par groupes séparés.

(6) Le Baron G. DE BONSTETTEN, *Recueil d'antiquités suisses*, gr. in-f°, 49 p., 28 pl. coloriées, BERNE, 1855 (v. pl. III, fig. 3 et p. 27). « Onze *entailles* » — telle est l'expression qu'emploie l'auteur, excluant toute idée de pièces mobiles — « en faisant saillie à la partie supérieure qui semble représenter le manche, avaient sans doute pour but d'empêcher la main de glisser en frappant ». A propos d'un autre exemplaire très long et évidemment similaire, quoique à

XVII, 7 et XXXVII, 7) un bel exemplaire trouvé à Vogna (Jura), pouvant provenir de la fonderie de Vernaison (Rhône). Mais notre figure 28-29 ci-contre montre combien ce type mériterait d'être distingue de celui de la *Fig.* 4, lors même que la nécessité n'en serait pas nettement indiquée par cette particularité, trop laissée dans l'ombre jusqu'ici (1), que, dans deux des cas cités, celui de Marcellaz et celui de Vers, les boutons à collerettes ne font pas corps avec l'axe, mais ont été laissés intentionnellement mobiles le long d'une portion de la tige, qui est à section carrée, dans l'épingle de Vers. J'ai pu savoir qu'il n'en était pas ainsi sur celle de Marcellaz et il y aurait une enquête à faire sur toutes leurs congénères. Je me borne à en signaler ici, à titre incident, toute l'importance, accrue du fait que M. MINGAUD, a encore trouvé, en 1903, dans la grotte de Meyrannes (Gard), à l'état isolé, un bouton crêté semblable à ceux qui forment la tête de l'épingle de Vers, mais à bord non crénelé.

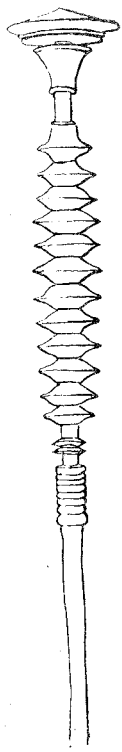


Fig. 28. *Echelle* : 1/2. — Epingle de Vogna (Jura) [CHANTRE, pl. XVII, 7].



Fig. 29. *Echelle* : environ 1/2. — Epingle de Vers (Gard) [Photo. G. MINGAUD].

Quant aux bracelets, dont deux entiers, quoique déformés (*Fig.* 12), ils constituent, par leur gravure, un ensemble tout à fait original et remarquable par la variété dans l'uniformité du style, rappelant celui que pratique encore actuellement l'industrie indigène nord-africaine. Mais la pièce qui frappe le plus pour la finesse et l'élégance du dessin est peut-être le couteau (*Fig.* 18)

anneaux non amincis en crête sur le pourtour, l'auteur, dans son *Second Supplément* (LAUSANNE, 1867), pl. V, le qualifie « d'arme d'estoc », quoiqu'il l'ait trouvé « tordu et replié en forme d'anneau pour y suspendre des bracelets et fragments de chaînettes ». Il ajoute que « l'on en voit d'autres analogues au Musée Etrusque du Vatican, trouvées réunies en faisceau, dans la *tomba del guerriero* à Caere. ». Le premier détail est à rapprocher des cas de Plévinec RICHLY, pl. XXX, 1) et de Vernaison (CHANTRE, pl. XXXVII, 7), où des pointes analogues furent trouvées repliées en anneaux. L'autre détail fait penser à l'originale hypothèse qu'ont suggérée de sérieuses données philologiques, que des faisceaux d'instruments de ce genre furent peut-être bien la première forme métallique de la monnaie d'échange.

(1) Il faut la connaître pour la retrouver dans la description de REVON, et M. G. MINGAUD lui-même ne lui accorde qu'une mention tout incidente.

avec large trou pratiqué dans le manche (1), à côté de la lame de poignard, très simple, sans trous de rivets, de la *Fig.* 17. Inutile d'insister sur les fragments d'autres lames, plus grandes (épées ? *Fig.* 24-26), sur ceux de haches à ailerons (*Fig.* 20, 23, 27) qui, cependant, constituent des données chronologiques, et sur les tiges, à section carrée (*Fig.* 19, 21) probablement déformées pour la fonte. Tout au plus pourrait-on rapprocher de l'une de celles-ci une tige analogue, de Grésines (Haute-Savoie), intentionnellement courbée en hameçon double, que représente M. CHANTRE (*op. cit.*, pl. LXIII, 14). Mais une pièce bien intéressante est le petit tranchet (*Fig.* 22).

En tout cas il y a là un ensemble d'autant plus remarquable que si les trouvailles d'objets isolés de bronze ne sont pas absolument rares dans les Alpes-Maritimes, celles de cachettes de cette époque n'étaient connues qu'au nombre de deux (2), et celle de Clans est la première qui présente aussi nettement les caractères d'une cachette de colporteur. Il faut savoir gré à M. L. LANZI de l'avoir révélée, et souhaiter qu'il persistera dans son intention généreuse de l'offrir à un Musée national, où elle ait chance d'être patriotiquement gardée avec tous les honneurs qui lui sont dus.

(1) Décoration et trou se retrouvent, sur une forme semblable, dans l'ouvrage cité de J. NAUE, p. 102. — MONTELIUS (*op. cit.*, pl. 9, 19) reproduit d'après DE STEFANI, un couteau trouvé dans le Mincio, près de Peschiera, qui a deux trous dans la soie changée en poignée. Un autre (Pl. 47, 16), du Musée de Como, a son manche gravé terminé en forme d'anneau. Quant à la gravure de petits arceaux, elle est, pour ainsi dire, classique en tous pays [TISCHLER, *Ostpreussische Gräberfelder III*, Schrift, d. phys.-ök. Ges. z. Königsberg, XIX^e ann., 1878, p. 159-269, pl. VII-XI, (v. pl. XI, *fig.* 7-13). — A. SCHENK, *Les Palafittes de Cudrefin (Vaud)*, Rev. Ec. Anthrop., XV^e ann., 1905, p. 262-268, fig. 119-133 (v. p. 265). — ALBERT VOUGA, *Station lacustre du Bronze, de Cortaillod*, Indic. antiq., V, 1884-1887, pl. III, 8. — DESOR et FAVRE, (*op. cit.*, pl. II, 6), montrent une lame qui a, vers sa base, 3 grands arceaux en traits quadruplés rappelant le faire élémentaire de la décoration de nos bracelets. — FLOUEST (*op. cit.*, pl. II, 11) figure une lame où la gravure, devenue géométrique et rectilinéaire, occupe jusqu'à l'épaisseur du dos et même la soie, où il faut se demander s'il ne s'agit pas plutôt de rainures d'arrêt que d'ornement. On pourrait d'ailleurs multiplier indéfiniment les exemples de cas plus simples.

(2) Le D^r DÉCÈNE OLIVIER, au cours de travaux de route dans le vallon de la Combe, au-dessus de Saint-Vallier-de-Thiey (Alpes-Maritimes, — autrefois Var), recueillit un petit lot d'objets de bronze, mis à jour avec des fragments d'un mince bandeau d'argent, qui furent simplement cités mais bien figurés, dans les *Matériaux*, vol. XIII., 1878, p. 291-2. *fig.* 174-183.

Dans les premiers mois de 1889, on trouva, au Mont-Gros, à Nice, dans un vase brisé, six bracelets, deux pointes de flèches, etc., qui ont été mentionnés dans le *Bull. de la Soc. d'Etudes scient. et arch. de Draguignan*, t. XVII, 1889-90, p. XLII (p.-v. du 9 avril 1889), malheureusement sans être décrits ni figurés, mais qui, à la suite du don fait par leur possesseur, M. A. BONNET, peuvent être vus actuellement dans les collections nouvellement réinstallées de la Société, à Draguignan (Voir, plus loin, notre note spéciale à ce sujet).

La plus ancienne trouvaille d'un dépôt de Bronze dans les Alpes-Maritimes

Par le Dr

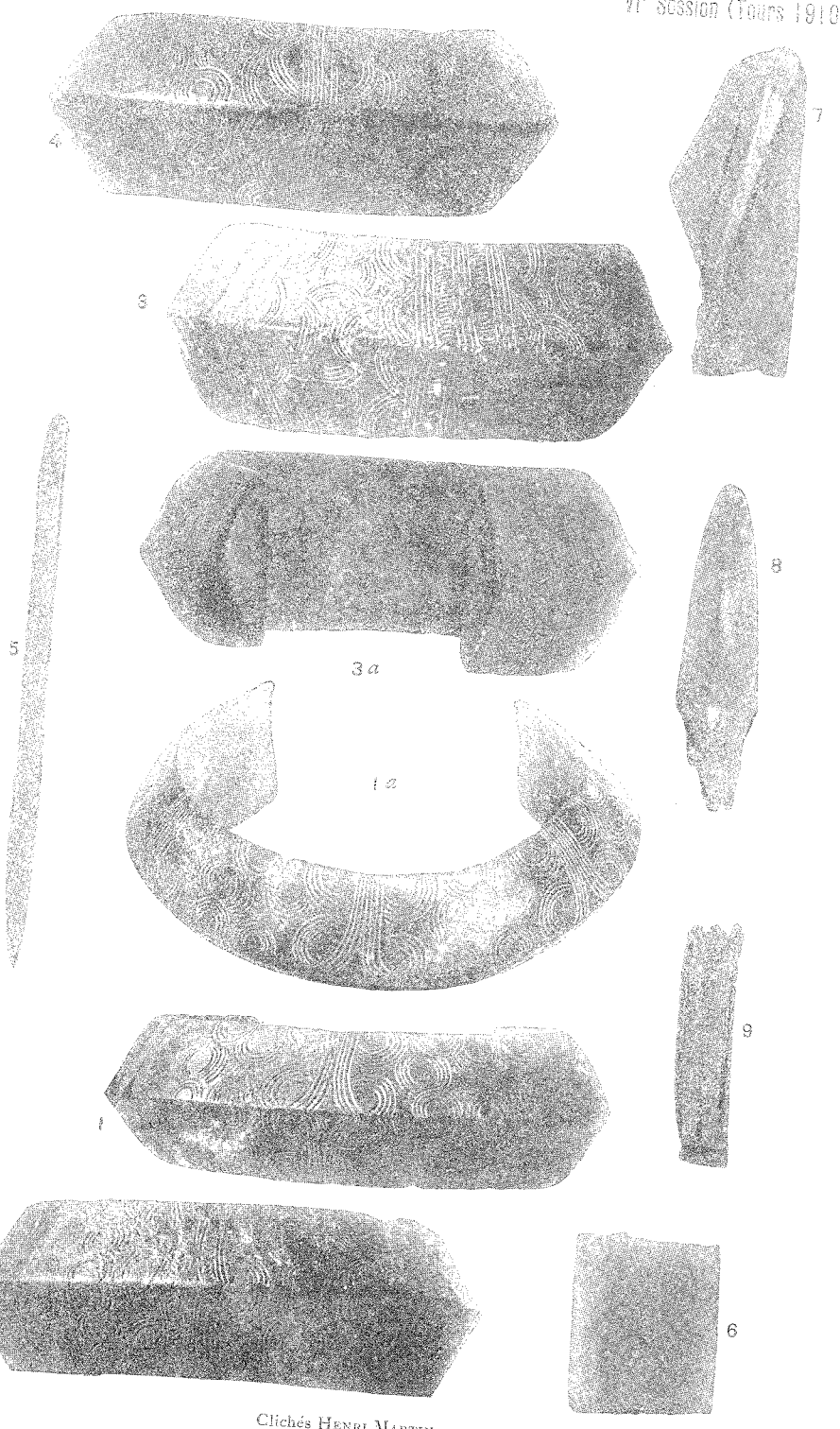
A. GUÉBHARD (Saint-Vallier-de-Thiey, A.-M.).

La récente trouvaille, dont il vient d'être question dans la notice précédente, d'un dépôt de bronze découvert il y a quelques années par des terrassiers aux environs de Clans (Alpes-Maritimes), m'incita à rechercher le sort qu'avait pu avoir l'unique trouvaille analogue connue, faite en 1887, toujours par des terrassiers, sur le Mont-Gros, au voisinage de Nice, en face des collines de Cimiez et du Château, où s'élevaient, avant les occupations massaliote et romaine, des *castelars* ligures. Or elle avait eu le plus heureux des sorts, ayant été acquise par un collaborateur de la première heure de l'*Album Caranda*, M. A. Bonnet, un Dracénois, qui, généreusement, en fit don à la *Société d'Études scientifiques et archéologiques de Draguignan*, bien connue pour le soin avec lequel, de tout temps, elle conserva ses collections.

En ma qualité de vieux membre de cette Société, qui me fit l'honneur, jadis, de publier (t. XX, 1897, p. 225-330), avec une carte très détaillée, mon *Esquisse géologique de la commune de Mons* (*Var*), je n'eus qu'un mot à adresser à l'excellent archiviste, M. F. Mireur, pour retrouver la trace de la précieuse collection, et pour obtenir qu'elle me fût communiquée, afin d'être publiée, iconographiée et présentée ainsi qu'elle méritait à l'admiration des préhistoriens, qui venaient d'avoir sous les yeux les belles pièces de Clans.

Celles du Mont-Gros formaient un ensemble encore plus important, comptant quatre grands bracelets intacts, de modèle identique aux pièces déformées ou brisées de Clans, et cinq petits objets ou fragments, tous très bien conservés et d'une très belle patine verte brillante, à peine panachée originairement d'un brun roux, dû simplement à un restant de terre ferrugineuse, qui ne faisait pas du tout mauvais effet, mais qu'un coup de brosse suffit à enlever, trop tard, malheureusement, après photographies faites.

A vrai dire, le procès-verbal de la séance du 9 avril 1889 de *la Société d'études de Draguignan*, (t. XVII, p. xlii) mentionnant la donation de M. Antonin Bonnet parlait de *huit* bracelets ; mais il n'y en eut jamais que *six*, dont deux, les plus beaux, après avoir figuré à l'Exposition universelle, au milieu de la collection Emile Moreau, furent offerts à celui-ci, et se trouvent



Clichés Henri Martin.

BRONZES DE NICE, MONT-GROS (A.-M.)

ÉCHELLES :

Fig. 1-4 : **1/1**. — *Fig. 5-9* : **3/4**.

A peine si, pour l'établissement de ces divisions, et près des bouts, toujours spécialement soignés, apparaissent quelques lignes droites, souvent alternées avec des bandes de petites encoches, plus ou moins courbées en parenthèse on infléchies en accent circonflexe (*Fig.* 1-4), formant de gracieux guillochages chevronnés. Mais partout ailleurs ce sont des combinaisons de cercles ou demi-cercles, allant jusqu'à simuler des bouts de volutes (*Fig.* 1 et 11), des entrelacs (*Fig.* 4 et 14), des chaînes, etc., qui couvrent toute la surface de leurs gracieuses striures, en enlacements d'autant plus serrés que la dimension est moindre.

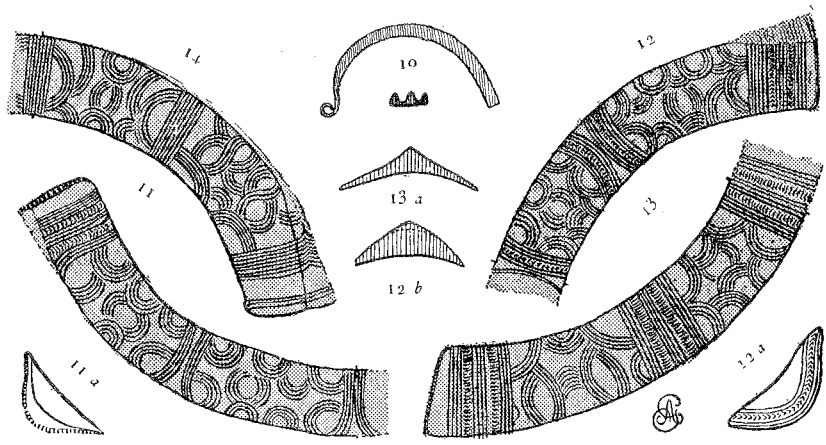


Fig. 10-14.— *Echelle* 1/2

Ce style d'ornementation, tout en nous rappelant exactement ce qui se fait encore à l'heure actuelle, au contact des civilisations modernes, dans l'Afrique septentrionale, nous a paru, parmi tout ce qui a été publié des temps préhistoriques, avoir une physionomie si spéciale, qu'après avoir reproduit par la photographie les divers objets, grâce à l'amabilité éprouvée et au remarquable talent de notre ami le Dr Henri Martin, suppléant à notre propre éloignement de notre laboratoire, il nous a encore semblé utile d'en grouper les motifs en un seul tableau (*Fig.* 11-14), pour faciliter les comparaisons.

Comme chaque moitié de bracelet constitue, en somme, de part et d'autre de la crête équatoriale, un tronc de cône, c'est-à-dire une surface développable, il nous a paru préférable, au lieu de dessiner, en bande droite, un développement d'ensemble, forcément déformé, de relever directement par un frottis, un seul des quatre quarts semblables de chaque bracelet, et de le passer à l'encre tel quel, malgré l'incertitude de trait et les empâtements

qu'occasionne l'enduit gras du crayon bleu, cause que nos tracés, avec leur rigueur de calques, sont loin de rendre la sûreté de dessin, vraiment extraordinaire, qu'obtenait, sans compas, le graveur préhistorique.

Mais le motif y est, et c'était l'important, car c'est en vain que nous avons cherché dans les illustrations de l'âge du Bronze quelque chose d'absolument similaire. Presque partout c'est le style géométrique et la ligne droite, le zig-zag et la dent de loup, qui dominent et, si le cercle apparaît, ce n'est que comme accessoire. Dans les bracelets des palafittes suisses, on voit bien des rosettes de petites circonférences concentriques, comme sur les poteries, jouer un grand rôle ; mais c'est seulement pour marquer les points de croisement de combinaisons, relativement simples de faisceaux parallèles de lignes droites : triangles, losanges, rectangles, etc. (1) ; quelquefois même les rosettes sont jetées isolément en simple semis plus ou moins régulier, à l'intérieur des compartiments divisant la longueur du bracelet (2) ; toujours cela

(1) Desor et Favre, *op. cit. ante*, p. 23, fig. 44, et pl. III, 15, 19. — E. Vouga *Les Helvètes à la Tène*, in-f°, 40 p., XI pl., Neuchatel, 1885 (v. pl. XVI, f. 18). Partout c'est le même décor, à Nidau comme à Morges, et comme aux stations du lac de Neuchâtel. — Chantre (*op. cit.*) reproduit plusieurs bracelets suisses, notamment pl. XVIII, 1 XVIII *bis*, 3 *a*, 4 *a*, 4 *b*, et dans le texte de la première partie, p. 172, fig. 120 et 121. Plus loin, à propos des bracelets fermés, à crêtes transversales, dits *anneaux de serment*, nous retrouvons (p. 174, fig. 123) le même décor sur la pièce classique de Morges [F. Forel, *Note sur deux anneaux de bronze découverts dans la station lacustre de Morges en Avril 1886*. Indicat. d'Histoire et d'Antiquités suisses, t. II, 1861-1866, p. 49-50, pl. III, 1, 2] et sur une pièce provenant de la Hesse (*fig.* 125), reproduite d'après les *Alterthümer* de Lindenschmit.

(2) F. A. Forel. *Le cimetière du Boiron de Morges*, Indicateur d'Antiquités, suisses, nouv. série, X, 1908, p. 101-110, 200-212, 302-17, fig. 47-49, 89-94, 139-141) v. p. 105 et 309, fig. 47 et 140). — L. Rabut, *Habitations lacustres de la Savoie*, Mém. et documents publiés par la Soc. Savoisienne d'Hist. et d'Archéol., 1864, t. à p. de 73 p. et alb. (v. pl. XV, f. 1). Voilà encore deux objets tellement semblables qu'on ne peut douter qu'ils aient été faits au même moment, par la même main. Tandis qu'on ne songera pas à dire cela du beau bracelet gauche, anneau de pied ovale, à section carénée, dont la figure donnée par Naue (*L'époque de Hallstatt en Bavière*, Rev. Archéol., 1895, t. II, 5) montre une ornementation nettement distincte, quoique formée des mêmes éléments. Naue constate d'ailleurs, dans son grand ouvrage, *Die Bronzezeit in Oberbayern*, in-4°, 292 p., 163 fig., 19 pl., 1 cart. München, 1894, (v. p. 194 et pl. XIX, XXIII, etc.) la différence de goût des palafitteurs suisses et des Hauts-Bavarois, qui ressort encore de la planche 7 de Ludwig Wunder, *Vorgeschichtliche Denkmäler in der Umbegung von Nürnberg*, Festschr. d. naturhist. Ges. z. Nürnberg, 1901, 58 p., 7 fig., 17 pl. Enfin, J. Wiedmer (*Die Grabhügel bei Subingen*, Indicateur d'antiquités suisses, n^lle s^ie, t. X, 1908, p. 13-23, 89-100, 191-199, 287-301, fig. 715, 37-46, 81-88, 127-138) représente de beaux bracelets où les petits cercles ponctués ne font que garnir l'intervalle des figures géométriques polystriées. — De même : Prof^r Rodf, *Tombeaux du temps des habitations lacustres*, Indicat. d'antiq. suisses, vol. III, 1876-9, p. 759-761, pl. XV (v. fig. 6). — Much, *Kunsthistorisch. Atlas*, 225 p., 100 pl. (v. pl. XXVI) — A. Furrer (*Die Grabhügel von Obergössen*, Indic. suiss., t. VI, 1904-5, p. 65-87, fig. 9-33), publie de superbes brassards, semblables à

marque-t-il un style régional bien particulier, un « style helvète ou style des palafittes », distinct même de plus proches similaires que les nôtres, comme le bracelet biturige figuré par PIERRE DE GOY (1), où le petit cercle ocellé sert de centre à une étoile de lignes rubanées, à six branches ; celui de Zerba (Italie), où de petits ovales remplacent les petits cercles (2), celui de Glasinac (Bosnie) (3), où ce sont de grands ovales qui en jouent le rôle, etc.

Tout au plus pourrait-on faire exception pour les belles pièces de la trouvaille de Larnaud (Jura), qui se trouvent au Musée de Saint-Germain : ici, sur tout ce qui est en vitrines, des 214 bracelets trouvés, une affinité réelle apparaît, mais avec des différences, surtout dans l'emploi de la ligne droite, mêlée à des courbes moins étroitement circulaires, différences assez notables pour qu'on puisse affirmer que si les trouvailles de Clans et de Nice sortent sûrement, sinon des mains du même ouvrier, du moins du même atelier, contemporain de Larnaud, cet atelier n'a pas été exactement celui de Larnaud, avant l'époque de son enfouissement.

D'autre part, si nous avons montré que l'épingle « à collerettes » de Clans avait son identique dans celle de la fonderie de la Poype-Vaugris (Isère), nous devons constater qu'aucun bracelet de cet atelier ne se rapporte non plus exactement aux nôtres.

Faut-il en conclure que le colporteur de Clans et l'entrepositaire de Nice, l'un ne ramassant (volant peut-être) que du vieux, l'autre cachant un vrai trésor de marchand dans un pot (dont un minime tesson malheureusement, a seul été sauvé), n'avaient les mêmes bracelets que parce que ceux-ci étaient la spécialité justement de la région qu'ils *faisaient* ?

Ne serait-ce que pour ce point d'interrogation, auquel nous

un autre, d'enfant, qu'avait précédemment fait connaître J. HEIERLI (*Vorrömische Gräber im Kanton Zürich*, même rec., 1e s., XXIe ann., 1888, p. 66-68, pl. IV) et un de DE BONSTETTEN, *Recueil d'antiq. suisses*, in-f°, 49 p. 28 pl., BERNE, 1855 (v. pl. X, 1, 2 et p. 32), les uns et les autres, montrant combien ce style de décoration, dans sa plus grande perfection, diffère de celui de nos bracelets des Alpes-Maritimes. Quant au style bohême, nous le trouvons également, dans RICHLY (*Die Bronzezeit in Böhmen*, in-f°, 214 col., LV pl ; WIEN, 1894) bien distinct du nôtre et remarquable par sa simplicité (pl. VII, 2 ; XLIX, 3, 6, 13, 15, etc.) quoique certains exemplaires (pl. XI, 11 ; XXVII, 1-4 ; XXXII, 1-2) rappellent le style des palafittes.

(1) PIERRE DE GOY, *L'industrie du Bronze en Berry. La cachette de fondeur du Petit-Villatte*. Mém. Soc. d. Antiquaires du Centre, vol. XIII, 1885, p. 1-73, XV pl. [v. pl. V, 5].

(2) P. CASTELFRANCO, *Ripostigli di bronzi di Zerba (Bobbia) e di Tarmassia (Isola della Scala)*, Bull. paletnol. it., XXXIV, 1908, p. 91-99, 5 fig. [v. p. 91, *fig.* 1].

(3) FRANZ FIALA, *Die Ergebnisse der Untersuchung prähistorischer Grabhügel auf dem Glasinac im Jahre 1895*. Wissensch. Mitt. aus Bosnien u. Hercegovina, t. V, 1897, p. 3-28, 52 fig. (v. p. 7, fig. 7). — M. HOERNES, *Urgeschichte der bildenden Kunst in Europa von den Anfängen bis um 500 vor Chr.*, 8°, 710 p., 203 fig., 36 pl., WIEN, 1898 [v. p. 315, fig. 103].

voici amenés, le confrontement des deux trouvailles n'aurait pas été inutile ; car voilà posée une présomption qui doublera l'intérêt de la prochaine découverte d'un dépôt de bronze dans les Alpes-Maritimes, surtout s'il peut s'agir d'un atelier de fonderie, bien caractérisé par la présence de lingots, de moules ou de creusets.

Quant à la forme, nos bracelets marinalpins rentrent dans le type très connu creusé en gouttière à l'intérieur, et fortement repoussé au dehors, en carène à saillie aiguë. Cela donne, pour notre plus grand et notre plus petit, les sections des fig. 12 *b*, 13 *a*, assez tranchantes sur les bords pour qu'il soit difficile d'admettre l'application directe sur la peau, sans interposition de cuir ou d'un bourrelage quelconque, qui expliquerait la dimension de l'ovale, fort exagérée pour le poignet, quoiqu'il soit avéré par les observations de Naue (*op. cit. ante*, p. 219) que les femmes de la première époque du Bronze en portaient souvent un à chaque avant-bras. Naue ne spécifie pas, comme pour les épingles, qu'ils fussent toujours semblables. Mais peut-être une raison de ce genre expliquerait-elle que, sur les six du Mont-Gros, les deux qui sont à St-Germain fissent chacun la paire, l'un, cependant, avec de petites différences de gravure, avec deux de ceux qui sont à Draguignan.

Non qu'on les puisse supposer issus des mêmes moules ; car les premiers pèsent respectivement 325 et 310 grammes et les nôtres 388, 348, 337 et 279 (ceux de Clans, seulement 182 et 160).

En tout cas, sur chacun, la gravure reste œuvre indépendante ; tout la montre faite après la fonte, avec un burin aigu, travaillant en traînées longitudinales, pour creuser peu à peu un sillon assez profond, à pans coupés bien nets, sans que rien dénonce le procédé du pointillé, par frappe à petits coups, tel que le décrit Sophus Müller (1), soit qu'on examine les longs arceaux, montrant d'assez fréquentes échappées tangentielles, ou les petits traits qui constituent les lignes chevronnées d'un si joli effet, ou les encoches qui perlent parfois le relèvement des bouts.

Ceux-ci présentent toujours un travail spécial. A deux ou trois centimètres avant d'y arriver, la carène s'aplatit, s'efface et la ligne équatoriale élargie se déprime vers le dedans, pour se relever brusquement en un rebord mousse, que longe toujours un faisceau de lignes droites, arrêtant la décoration latérale. Le bout, vu de face, présente alors un contour de demi-lune, souvent doté

(1) Sophus Müller, *Nordische Alterthumskunde. Steinzeit. Bronzezeit*, 8°, 472 p., 253 fig., 2 pl., 1 cart. Strassburg, Trübner, 1897 [v. p. 285]. — Il s'agit, bien entendu, du procédé d'obtention de traits continus et non des lignes pointillées qui jouent souvent, ailleurs, un rôle voulu, et très gracieux, dans la décoration (Chantré, *passim*, C. Heierli, *Pfahlbauten*, IX, pl. VII, etc.).

d'une gravure spéciale (*Fig.* 11 *a* et 12 *a*), complétée encore par la crénelure du bord saillant.

L'outil qui a servi à mordre ainsi sur le bronze coulé était-il déjà de fer, ou encore de silex, ou simplement de bronze plus dur ? On sait combien rares sont les trouvailles de burins ou poinçons signalées jusqu'aujourd'hui. CHANTRE (pl. LXIII, 27, 28) en montre quelques-uns du Bourget; SOPHUS MÜLLER un autre (*op. cit.*, p. 285, Fig. 148); P. DE GOY (*op. cit.* pl. III, 7, 8) en présente deux, dont un à douille. Les figures, à la dimension près, ressemblent fort à un instrument de la trouvaille du Mont-Gros (*Fig.*) : tige carrée, de cinq millimètres de côté, o m. 112 de long, écrasée à un de ses bouts en une petite spatule de 7 millimètres de large, à bord extrême arrondi coupant, l'autre bout se déprimant et se rétrécissant, dans un plan perpendiculaire, en une sorte de tranchant de ciseau curviligne aigu, avec traces d'aiguisage ayant jadis pu donner une pointe de burin. Fut-ce un instrument de gravure ? Ce qu'il y a de certain, c'est que, tel quel, avec ses bouts arrondis par l'usage, ses arêtes émousées sous la patine, celles-ci raient encore le bronze de l'intérieur des bracelets, et ont pu servir, par conséquent, à tracer le décor, si ce n'est à le parachever.

Avec cette pointe et les six bracelets, se trouvaient d'autres menus objets, dont la présence tendrait à rapprocher encore plus que nous ne l'avons fait, les propriétaires des deux dépôts, trouvés à 34 kilomètres de distance l'un de l'autre à vol d'oiseau, distance au moins doublée autrefois par la difficulté des communications.

Un fragment d'épée, qui a, en partie, conservé la couleur originelle mordorée du bronze non vert-de-grisé (*Fig.* 6), a 28 millimètres de large, de tranchant à tranchant, ceux-ci présentant un biseau aigu d'affûtage, et 7 millimètres de plus grande épaisseur, celle-ci montrant un profil à double courbure surbaissée, sans nervure médiane, telle qu'on l'obtiendrait en écrasant l'un contre l'autre deux courts arcs de cercle élastiques d'assez grand rayon.

Une pointe cassée de javelot ou de lance (*Fig.* 7) montre, au contraire, dans son axe, une forte saillie cylindrique, qui commence à s'épanouir et se déprimer à 65 millimètres de la pointe, s'allongeant en patte d'oie à trois nervures, évidemment destinées à renforcer le demi-cercle, de 16 millimètres de diamètre, de la pointe amincie, mais qui dut remplir insuffisamment son rôle, puisque tout un côté du tranchant terminal se voit fortement ébréché. De même il semble que la précaution prise de prolonger jusqu'à 35 millimètres de la pointe, à l'intérieur de la nervure fortement proéminente, le canal d'emmanchement, de 4 millimètres de diamètre, a plutôt été la cause de la rupture, qui montre, d'un côté de la douille tubulaire mal centrée, une épaisseur de paroi d'à peine 2 millimètres, et de

l'autre, plus de 3, la plus grande épaisseur de la lame elle-même dépassant à peine 2 millimètres au point de rattachement des ailes à l'axe.

Une autre petite pointe (*Fig.* 8), qui se présente comme une pointe de flèche, semble bien n'être qu'un essai de réutilisation d'un petit poignard assez mince, cassé vers sa base. Un martellement de la nervure médiane, peu accentuée, a essayé de transformer celle-ci, à partir de son élargissement basilaire, en soie d'emmanchement, et un rabattement, à cette place, des deux bords minces vers l'axe devait refaire une base à un nouveau petit poignard minuscule (ou longue pointe de flèche, de 0^m065).

Enfin une moitié de bracelet d'enfant, ovale, de 0^m04 de petit diamètre intérieur (*Fig.* 9 et 10), offre un intérêt spécial. Formée d'un simple ruban de bronze, de 10 mm. 1/2 de large, 0^m001 à peine d'épaisseur, roulé en petite crosse vers l'extérieur à son extrémité, encore amincie, cette pièce n'en offre pas moins un aspect très élégant, grâce à trois crêtes, de 0^m002 de saillie, une médiane, deux en bordure (où l'épaisseur se montre ainsi de 0^m003), auxquelles de simples petites encoches équidistantes donnent un profil granulé du plus gracieux effet (1).

Ce petit bracelet, plus encore que les autres, nous rapprocherait de la trouvaille de Larnaud (2), qui nous montre, au musée de Saint-Germain, plusieurs modèles analogues (n° 21675, etc.). D'autres se voient à la trouvaille de Réallon (Basses-Alpes). Enfin le type est commun en Suisse (Wollishofen, etc.). — Voici donc une confirmation nouvelle de l'attribution de nos trouvailles de Nice à la fin de l'âge du Bronze, Bronze IV plutôt que Bronze III, et nous nous estimerons heureux si, après les importantes publications de M. Chantre, qui ont donné la physionomie spéciale d'un grand nombre d'ateliers de fonderie du bassin du Rhône, notre modeste contribution à l'étude de cette belle époque pouvait amener à découvrir du côté de la Provence (3) l'existence, contemporaine, mais bien distincte, de quelque autre centre artistique ou industriel.

(1) Ce mode de décoration se retrouve un peu partout, pour le bracelet en forme de ruban. Richly (*op. cit.*, pl. XLVII, 5) en figure de gros, à 3 ou 6 nervures crénelées, dont un a ses bouts terminés en boutons comme nos bracelets gravés. Heierli (*Die Pfahlbau Wollishofen*, Mitt. antiq. Ges. Zür., XXII, 1886, p. 1-32, 4 pl.) en montre un (pl. IV, 23) à 5 crêtes et à bouts roulés en dehors comme le nôtre.

(2) E. Chantre, *op. cit.*, pl. XLIX, 6.

(3) Le seul décor que nous ayons, en effet, trouvé absolument semblable au nôtre, se voit sur deux bracelets, dont un très gros, provenant du département du Var, dont les moulages ont été envoyés anciennement au musée de Saint-Germain (n° 35515 et 22546), par le Baron de Bonstetten et M. Félix Monod, deux Suisses, hivernants d'Hyères.

Spheroïdes creux en Bronze.

PAR

M. J. DE SAINT-VENANT (Nevers, Nièvre).

M. de Saint-Venant demande à ressusciter un moment la question de la destination de certains sphéroïdes creux, en bronze, ouverts aux pôles et munis à l'équateur d'un orifice ou d'une douille creuse communiquant avec l'intérieur, question qu'il a soulevée au Congrès international de Monaco, en 1906.

L'usage de ces singulières « petites bassinoires, sans fond ni couvercle », qui se sont rencontrées dans des stations de la fin de l'âge du bronze, lui avait inspiré nombre d'hypothèses, dont aucune ne donnait réellement satisfaction.

Récemment, à la lecture des comptes-rendus du Congrès de Monaco, M. l'abbé Hermet, curé de l'Hospitalet (Aveyron), pensa à en faire des jouets, à l'instar de certains petits joets rustiques, appelés dans le pays « Estrebel ». Les enfants les construisent, pour faire tourner, par un mouvement de va-et-vient imprimé au moyen d'une ficelle, une tige, munie d'ailettes faisant volant. La cordelette s'enroule à l'intérieur d'une noix creuse, perforée de trois orifices comme les sphéroïdes, et ne peut s'emmêler.

M. de Saint-Venant trouve ce rapprochement ingénieux et très préférable aux autres ; mais il ne croit pas à un jouet. Il voit, dans cette rotation facile et rapide, un moyen d'obtenir du *feu* par le procédé connu du frottement de deux bois l'un sur l'autre ; l'élégance de formes des petits sphéroïdes en question, souvent bien ornés et toujours fabriqués avec soin, doivent même faire supposer qu'ils servaient à une opération cultuelle, où le Feu sacré jouait un rôle, comme dans l'Inde Brahmanique.

La Grotte du Bourgnetou, commune de Pinsac (Lot).

PAR

Armand VIRÉ (de Lacaze, Lot).

A 2 kilomètres en ligne droite des Grottes de Lacave, mais séparées d'elles par la belle rivière de la Dordogne, s'ouvre la grotte du Bourgnetou, dans le domaine de l'ancien château du Bartha, section de Blanzaguet, commune de Pinsac.

Elle domine d'environ 25 mètres la Dordogne qui a, à cet endroit, environ 8 mètres de profondeur aux basses eaux. Le sentier

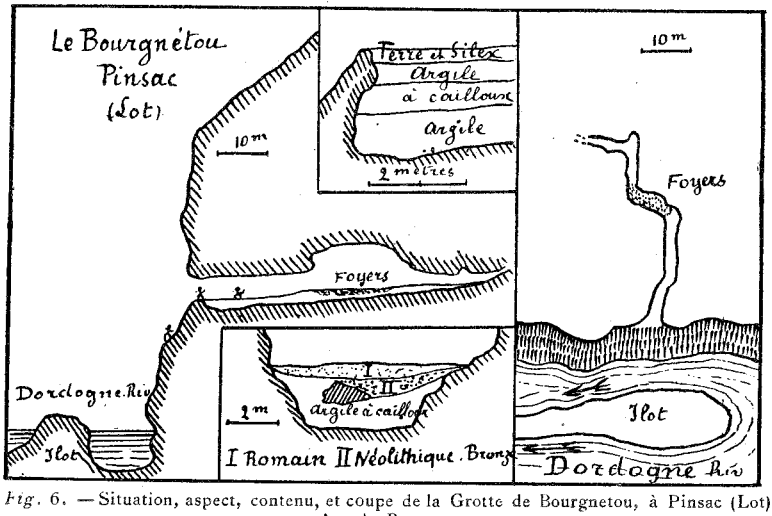


Fig. 6. — Situation, aspect, contenu, et coupe de la Grotte de Bourgnetou, à Pinsac (Lot). Age du Bronze.

qui y accède est particulièrement vertigineux, à travers un rocher presque à pic, aboutissant au Malpas (mauvais pas), le bien nommé.

L'altitude de l'entrée est de 120 mètres environ.

C'est un boyau de 2 à 6 mètres de large, de 2 à 10 mètres de hauteur, de 55 mètres de longueur (*Fig.* 1).

L'ouverture est orientée au sud-est, et présente une vue particulièrement jolie, sur la vallée de la Dordogne, depuis le *Port de Pinsac* jusqu'à *Lacave.*

Cette petite grotte a été habitée à deux époques : d'abord fin du néolithique et commencement de l'âge du bronze ; puis époque gallo-romaine.

A l'entrée, ont été rencontrées quelques lames de silex, sans travail particulier.

A 22 mètres de l'entrée, commencent les couches archéologiques, qui se poursuivent sur 5 mètres de longueur et $1^{m}20$ de profondeur.

Au-dessous règnent, jusqu'au rocher, à 2 mètres en moyenne de profondeur, des argiles blanchâtres à cailloutis, entremêlées de couches de sables.

La couche archéologique la plus ancienne se compose d'argile très sableuse, avec des blocs anguleux éboulés de la voûte, et des matières organiques qui la rendent très noire. Elle provient d'une habitation très prolongée, car elle renferme une quantité inouïe de poterie, qui paraît ne représenter qu'une portion minime de toutes les poteries qui y ont été cassées. En effet, sur près de cent kilogrammes de cette poterie, qui ont été recueillis, six fragments seulement ont pu être rapprochés ! Le reste est en morceaux si menus qu'il a été absolument impossible d'en reconstituer le moindre fragment de vase.

Dans cette poterie, on peut faire deux catégories : poterie de luxe, et poterie grossière.

La première est constituée par une poterie fine, de peu d'épaisseur, atteignant bien rarement $0^{m}01$, descendant souvent à $0^{m}003$, très bien travaillée, à pâte compacte et relativement cuite, lustrée, noire (*Fig.* 2).

Deux fragments sont particulièrement curieux et présentent une ornementation en damier, ayant jusqu'à $0^{m}003$ de creux.

La majorité est sans ornements; mais quelques fragments présentent des incisions linéaires, en forme de chevrons plus ou moins entrecroisés, formés d'une ou plusieurs lignes en nombre plus ou moins grand, allant jusqu'à 13.

Quelques-unes de ces incisions ont été remplies d'une matière blanche, destinée à les faire ressortir, car le lavage n'a pu les en débarrasser.

La poterie grossière, en général plus mal cuite, n'est pas mieux conservée. Rares sont les fragments qui présentent un reste d'ornementation, faite soit au pouce, soit avec une pointe. Elle est généralement rougeâtre ou grisâtre et d'une épaisseur de $0^{m}01$ à $0^{m}02$. Les fragments en sont trop insignifiants pour qu'on puisse rien dire sur la forme des vases.

Les objets autres que la poterie sont vraiment peu nombreux. Ce sont quelques lames de silex sans retouches, sauf une sorte de hachette minuscule de $0^m07 \times 0^m03 \times 0^m02$. — Comme bronze, un bracelet d'environ 0^m08 de diamètre, composé d'un fil unique de 0^m03 de diamètre ; une épingle à tête repliée, de 0^m09 de long, et une sorte de poinçon de 0^m14 de long, à section quadrangulaire, qui devait être emmanchée; une tête d'épingle, arrondie dont le fût manque.

Cette couche reposait sur de la stalagmite et en était également recouverte sur presque toute son étendue.

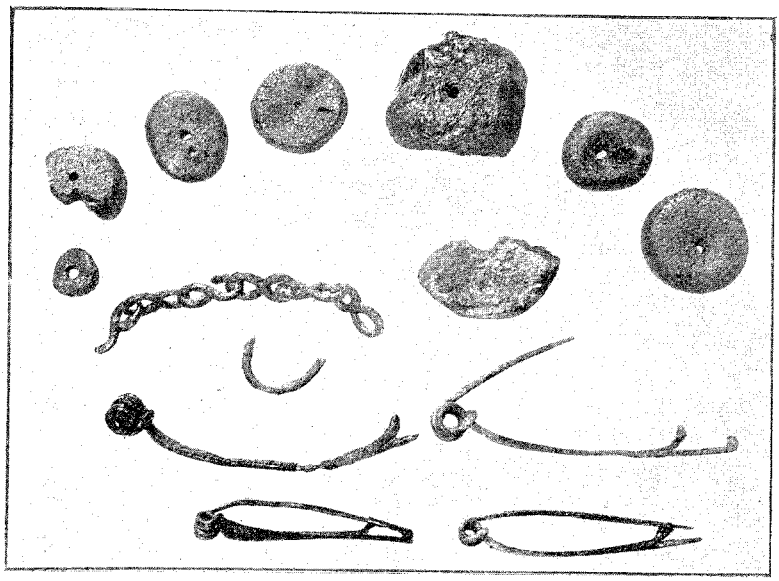


Fig. 3. — Couche romaine. — *Fibules. — Chaines de Bronze. — Fusaioles*, cassées (terre cuite).— *Collier d'Ambre* (Grotte du Bourgnetou).

Au-dessus de cette couche et la débordant de 2 mètres environ vers le fond de la grotte, en venait une autre, dont l'industrie, également assez pauvre, doit être attribuée à l'époque romaine (*Fig.* 3).

Elle a fourni également une grande quantité de poterie, une cinquantaine de kilogrammes, réduite en fragments insignifiants.

C'est presque uniquement de la poterie commune, et, à part une lampe, d'ailleurs incomplète, aucun fragment ne peut être attribué à la belle poterie, dite samienne. Peu ou pas d'ornements; des fragments assez considérables, mais qui ne peuvent se rapprocher les uns des autres, d'une grande amphore de terre rosée.

La lampe (à peine un tiers de l'objet) présente des ornements intéressants en damier et en fleurettes.

En dehors de la poterie, bien peu de choses aussi. Sept perles d'un collier d'ambre, variant de $0^{m}01$ à $0^{m}04$ de diamètre, quatre fibules de bronze, dont une bien complète, une chaîne de bronze, un demi anneau du même métal, une demi fusaïole en terre cuite ; enfin, un aiguisoir en diorite.

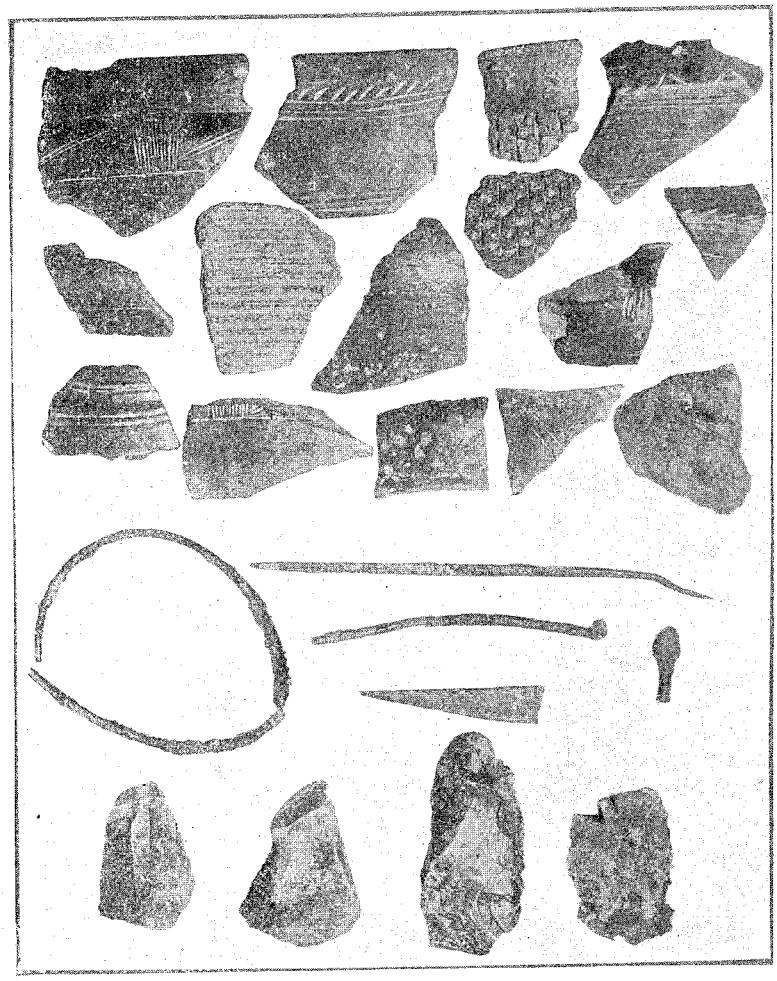


Fig. 2. — Couche inférieure : FIN DU NÉOLITHIQUE. — POTERIES GRAVÉES avec matière blanche dans les entailles. — Silex. — Bronze [Grotte du Bourgnetou].

Ajoutons qu'aussi bien dans la couche inférieure que dans la couche supérieure, se rencontra une grande quantité, une centaine au moins, de galets de la Dordogne, en granit et autres roches éruptives du Massif central, qui ont certainement servi à divers usages ménagers.

Enfin, nous signalerons qu'à l'entrée de la grotte se voient encore des entailles et des encoches, ayant jusqu'à $0^{m}15$ de profondeur, qui dénotent l'existence ancienne d'une porte et de poutres.

Généralement ces entailles, qui sont en nombre considérable dans les grottes et abris sous roche de la vallée de la Dordogne, sont attribuées en bloc au Moyen âge. Ici, l'absence de toute habitation de cette dernière époque nous force à les attribuer au moins à l'époque romaine; et nous estimons, sans rien vouloir préjuger des autres stations, qu'il y aurait lieu, au moins, de les étudier très en détail.

Comme on le voit, l'ensemble de cette habitation troglodytique est plutôt pauvre. Il nous a paru bon, néanmoins, de la signaler ici, car les préhistoriens de nos régions, un peu hypnotisés par les belles trouvailles paléolithiques, ont quelque peu négligé les époques postérieures, cependant bien dignes d'intérêt. En outre, l'époque romaine a été surtout étudiée, d'après les débris des grandes villes et des riches *villas*. Il était donc intéressant de présenter ici un habitat de très pauvres gens, qui vient confirmer, d'une donnée matérielle, l'état misérable du bas peuple, décrit par quelques historiens.

En terminant, nous adressons nos sincères remerciements à M. Delpech, du Bartha, propriétaire de cette grotte, qui nous a gracieusement octroyé toutes permissions et facilités pour nos fouilles.

Généralités sur les Tumulus de la Haute-Vienne.

PAR

A. MASFRAND (de Rochechouart, H.-V.).

Les tumulus de notre région sont toujours situés au sommet d'un plateau. La plupart du temps, ils sont isolés ; cependant, on en rencontre quelques-uns de groupés. Ainsi, il y en avait deux à Jouveaux; cinq dans la forêt de Rochechouart; cinq dans la forêt de Nexon; cinq à Saint Martin; enfin un groupe de huit situés dans les environs de Saint-Yrieix.

Tous ont été élevés à l'aide de terres rapportées. Un seul, qui fait partie du groupe fouillé par M. le Dr Hugonneau, de Saint-Mathieu, possédait à son centre, un revêtement en pierres plates.

Ils appartiennent tous au premier âge du Fer.

La hauteur varie entre 1m50 et 5 mètres; leur diamètre de 10 à 30 mètres.

Généralement, l'urne est protégée par quatre grosses pierres et repose sur le sol même, entourée de un ou plusieurs vases : le tout placé au centre d'un amas de cendres et de charbons.

Le foyer, au ras du sol, décèle un feu des plus violents; en effet, nous avons constaté plusieurs fois que la couche de terre calcinée avait au centre du tumulus, au moins 12 à 15 centimètres d'épaisseur.

Les tumulus de notre contrée appartiennent à une population plutôt pauvre. Cependant, ceux de la Forêt de Rochechouart, de Jouveaux, d'Oradour-sur-Vayres, de Saint Mathieu et de Les Blaces, commune de Saint Hilaire-Lastour, renfermaient un mobilier funéraire assez riche.

Ainsi le tumulus D, de Saint-Mathieu, fouillé par M. le Dr Hugonnneau, a fourni : 1° Un vase en bronze en forme de cuvette, ayant 0m30 centimètres de diamètre sur 0m10 de hauteur. Ce vase était orné de guirlandes en relief du même métal;

2° Une molaire de cheval.

3° Dix perles en verres de différentes couleurs; deux de ces perles ont été soudées par l'action du feu.

4° Un coutelas en fer avec manche en bois.
5° Une fibule en bois.
6° Un vase en terre, renfermant des Ossements *calcinés*.

Le tumulus d'Oradour-sur-Vayes, fouillé par M. Vendermarez, contenait :

1° Un grand vase ayant o^m23 de diamètre et o^m25 de hauteur ;

2° Un deuxième vase, en poterie fine, de o^m03 d'épaisseur. Un léger vernis noir le recouvre extérieurement et intérieurement et est orné de lignes grises, paraissant avoir été faites au pinceau ;

3° Des clous en fer très oxydés ont été trouvés répandus un peu partout sur le foyer ; ils ont de o^m02 à o^m03 de la tête à la pointe et paraissent avoir appartenu à un *coffre* ;

4° Un anneau offrant les mêmes particularités que les clous. Cet anneau a o^m14 de circonférence ;

5° De nombreux fragments de fer très oxydés y ont été également découverts.

Le mobilier funéraire du tumulus A de Las Places, commune de Saint-Hilaire-Lastour, fouillé par M. Imbert, se composait :

1° D'une pierre à aiguiser, percée d'un trou ;

2° D'une fibule en bronze;

3° D'un vase en terre (Ces objets figurent au Musée de Saint-Germain).

Nous avons découvert dans le tumulus C de la Forêt de Rochechouart :

1° Un vase en terre rouge ayant o^m11 de diamètre et o^m12 de hauteur, rempli de cendres et de charbons, une assez grande quantité d'os calcinés notamment ; un os du crâne s'y trouvaient mélangés ;

2° Une certaine quantité de bronze provenant de la fonte d'armes ou d'objets d'ornement;

3° Une grande fibule en fer ;

4° Une magnifique lame de silex jaune du Grand-Pressigny ;

5° Une pointe en silex noir.

Enfin pour terminer, la Motte de Joudeaux, a fourni aux auteurs des fouilles, MM. d'Abzac et Masfrand :

1° Un magnifique vase, fait au tour, fabriqué avec une terre presque noire ; sa forme est élégante ; et il est orné de nombreux dessins d'un blanc argenté. Ses dimensions sont de o^m12 de hauteur, o^m10 d'ouverture, et o^m15 à la panse. Le col est orné intérieurement et extérieurement d'une guirlande à l'étranglement. L'artiste a tracé

trois lignes circulaires : enfin, la panse est décorée de huit petits panneaux, séparés entre eux par deux lignes longitudinales. Les dessins qui composent ces panneaux, diffèrent tous les uns des autres ; ce sont, des lignes obliques, des triangles, des losanges et des losanges cloisonnés. L'intérieur du vase était rempli de cendres et d'ossements *calcinés* ;

2° Autour de l'urne se trouvaient des ossements de mouton ne portant aucune trace d'incinération ;

3° Un coutelas en fer, très oxydé ;

4° Une grande fibule, également en fer, et muni d'un ressort à boudin ;

5° De nombreux clous de fer de différentes longueurs, à tête plate et à tige carrée ;

6° Deux rivets, toujours du même métal ;

7° Un petit clou en bronze à tête arrondie.

Résultats de trois années de Fouilles en Champagne.

PAR

J. GAURICHON (de Tours).

A. — Introduction.

Au cours des années 1902, 1903 et 1904, de grands travaux ont été exécutés dans les environs de la commune de Mailly (Aube), pour l'aménagement d'un Camp militaire d'instruction. Chargé moi-même par le Département de la Guerre d'y installer et d'y faire fonctionner plusieurs services administratifs, j'ai profité des nombreuses mises en chantier de bâtiments, d'usines et d'égoûts, pour recueillir ce que la pelle des terrassiers ou la cupidité des entrepreneurs ne purent briser ou ravir; et l'énumération rapide de mes trouvailles fera l'objet de la présente communication.

1° *Description du Camp.* — Ce Camp, qui avait une superficie d'environ 11,200 hectares, est situé au sud de la Champagne dite « pouilleuse », à la limite des départements de l'Aube et de la Marne; il appartient au nord du Département de l'Aube par les 3/5 environ de sa superficie, et au sud du département de la Marne par les autres 2/5.

Les limites générales du Camp sont : au nord, la ligne de Vitry-le-François à Sommesous; à l'est, la vallée du Puits; au sud, le chemin de Saint-Ouen à Lhuître; à l'ouest, la vallée de l'Huîtrelle et de son affluent le Ru Saint-Antoine (*Fig.* 1).

Sa forme est très irrégulière; et sa configuration générale rappelle assez celle du territoire de la France.

Onze fermes et le hameau des Fénus, composé lui-même de onze exploitations agricoles, compris dans l'intérieur de sa périphérie, ont dû être expropriés.

Du nord au sud, il est traversé par la ligne de partage des eaux des ruisseaux : le Puits et l'Huîtrelle. Une grande quantité de petites vallées, qui sont toujours à sec, sauf quelques-unes dans les années excessivement pluvieuses, partent de cette ligne de partage et vont aboutir les unes au Puits, les autres à l'Huîtrelle. Le sol

est passablement mouvementé. Il y a quantité de ravins, dont quelques-uns atteignent jusqu'à près de 50 mètres de profondeur et celui des Noues atteint même 70 mètres.

Deux chemins classés traversaient le champ de manœuvre : celui de Trouan à Poivres, et celui de Trouan à Sompuis.

L'altitude du Camp varie de la cote 110 mètres à la cote 230 mètres au-dessus du niveau de la mer.

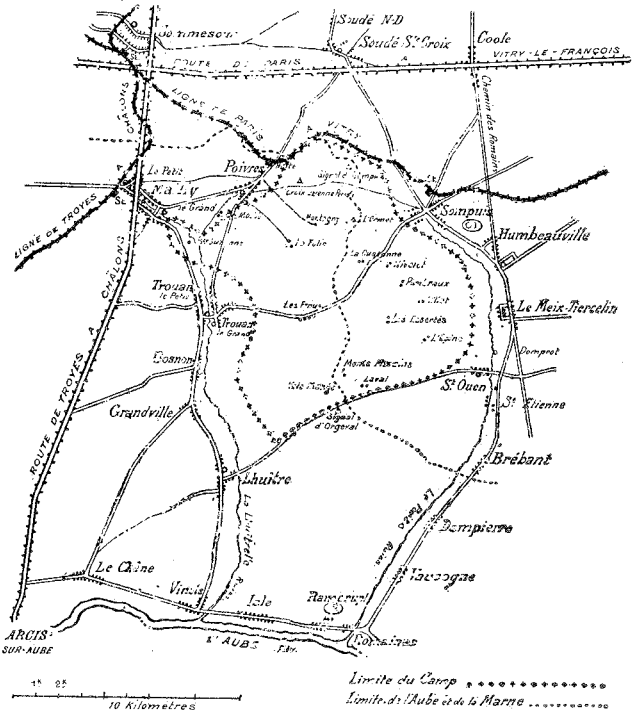


Fig. 1. — Situation d'Ensemble du Camp de Mailly.

2° *Nature du sous-sol.* — D'après les cinq forages exécutés près de la ferme Sainte-Suzanne et ceux exécutés ailleurs dans le camp, on peut facilement se rendre compte de la nature du sous-sol.

On remarque, au-dessous de la terre végétale, une couche de terre d'alluvions modernes, comprenant de la terre, du sable fin et de la craie pulvérulente, mélangés assez intimement. Cette couche varie d'épaisseur ; et elle atteint 3m50 dans le village de Mailly ; elle forme la région d'aspect si caractéristique que l'on désigne sous le nom de Champagne pouilleuse. La vie y est concentrée le long des rares cours d'eau, sur les berges desquels les villages se disposent en files. Partout, ailleurs, la monotonie du sol n'est interrompue

que par de petits bois de pin, de mauvaise venue, entre lesquels s'étendent de grandes landes ou de maigres cultures.

L'Huîtrelle a creusé son lit dans cette masse, qui est compacte et peu perméable.

Elle présente sur les versants latéraux, de nombreux sillons comblés de détritus, de sable et de craie désagrégée perméable à l'eau qui s'écoule comme des drains, en donnant naissance à toutes les sources qui émergent dans le lit de l'Huîtrelle ou sur ses berges, au nombre desquelles se trouvent celles de Sainte-Suzanne.

La couche d'alluvions superficielles, amenées par ces sources, va en s'amincissant au fur et à mesure qu'on s'éloigne du thalweg. Les parties hautes des versants en sont complètement dépourvues, laissant à nu la couche de Craie désagrégée, qui setrouve au-dessous.

Dans le thalweg, cette craie représente des blocs assez volumineux, dont les angles fortement arrondis indiquent l'action érosive de l'eau en mouvement.

A 7 mètres, on rencontre une couche de marne imperméable et de 2 mètres d'épaisseur; au delà la craie désagrégée repose directement sur la craie stratifiée et fissurée.

A 14 mètres, on découvre une couche de craie argileuse, plastique, de 2 mètres environ d'épaisseur.

Au-dessous et jusqu'à 75 mètres de profondeur où a été poussé le forage n° 3, les bancs de craie se succèdent, avec des alternatives diverses d'épaisseur, de nuance, de dureté et de plasticité.

Du côté du village de Mailly, le paysage a un aspect moins désert et moins dénudé. Aussitôt que revient la belle saison, la campagne ne tarde pas à se peupler de laboureurs, et à se couvrir de riches moissons, qui, chaque année, protestent hautement contre le surnom de Pouilleuse : appellation vicieuse et qui n'a plus sa raison d'être. Une étymologie, assez logique de ce nom, qui n'a rien d'offensant pour les habitants, est celle qui viendrait de *pouillen* ou *pouillot*, nom vulgaire du serpolet, qui croît spontanément dans toute la contrée.

Des rideaux d'aulnes et de peupliers s'étendent le long de l'Huîtrelle; quelques arbres isolés bordent les chemins ruraux; des rayons de *vordres* limitent souvent les propriétés.

3° *Village de Mailly*. — Cette commune voisine du Camp à qui elle a donné son nom, fait partie du canton de Ramerupt, arrondissement d'Arcis-sur-Aube. Elle se trouve comprise entre 54°08' et 54° 07' de latitude nord et 2° 05' et 2° 08' de longitude est du méridien de Paris (*Fig.* 1).

D'après le cadastre, dressé en 1827, son territoire, d'une superficie de 4270 hectares, comprend 9 sections :

A. Noyer Lavocat. — B. Voies des Grèves. — C. Vignes de la Crayères. — D. Vignes Herlant. — E. Montmeillant. — F. Village. — G. Grignon. — H. Vauxjean. — I. Voie d'Herbisse.

4° *Historique.* — Le plus ancien document authentique connu sur Mailly (Mailliacus) est une charte de Charles le Chauve, datée du 1er des ides d'août de la 20e année du règne de ce prince (12 août 859). Cette charte, dont il existe une copie du XIIe siècle aux Archives de la Marne, est relative à une donation de biens faite à l'église Saint-Etienne de Châlons. On retrouve encore le nom de Mailly dans différentes pièces conservées aux Archives de l'Aube, notamment en 1152 (Mailli), dans la féoda Campania ; en 1238 (Mailliacum), dans le Cartulaire de la léproserie de Troyes ; en 1292 (Mailleyum), dans le fond de Saint-Maclou, etc.

Mailly dépendait autrefois de l'élection de Troyes, du bailliage de Vertus, de la coutume de Chaumont. La cure était à la collation de l'évêque et la paroisse avait pour décimateurs le prieur de Perthes, l'abbé de Moncey, le seigneur de Mailly et de Dosnon.

Le Petit Mailly, qui formait une paroisse distincte sous le nom de Romaincourt (Romanicuria), doit, paraît-il, son origine à une station romaine qui avait été établie en ce lieu, sur la voie ancienne de Châlons à Troyes. C'est sur le territoire de Romaincourt qu'était situé le prieuré de la Perthe. Il existait aussi, plus anciennement encore, une autre paroisse, nommée Vaux-Puits ou Vautrepuis (Vallis Putei), située à environ 3 kilomètres au nord-ouest de Romaincourt. Cette paroisse figure encore dans le Pouillé de 1407 ; mais, au XVIIe siècle, il n'est plus question que d'une chapelle (Capella de valle putei). Il ne reste plus rien aujourd'hui de cet ancien village, dont Mailly et son annexe paraissent s'être en partie augmentés ; on remarque seulement, au travers des sillons qui en occupent la place, la trace de l'ancienne Grande-Rue, qui se dirigeait du nord-ouest au sud-est, et quelques vestiges de substructions sur l'emplacement de l'église qui paraissait être située vers le sud du village et du côté sud-ouest de la principale rue.

J'ai tenu à relever tous ces détails, afin d'éviter à d'autres la détermination de ces ruines, qui au prime abord semblent être beaucoup plus anciennes.

Je n'ai pu retrouver à quelle époque précise Mailly et Romaincourt ont été réunis en un seul centre administratif ; mais il est certain que cette réunion est bien antérieure à la Révolution, car, en 1665, il n'y avait plus qu'un *rôle de taille*.

Lors des nouvelles divisions de la France, Mailly fut érigé en un chef-lieu de canton dont faisaient partie les communes de Dosnon, Granville, Poivre, Semoine, Trouan-le-Grand et Trouan-le-Petit.

Mais la loi du 28 pluviôse an VII (17 février 1800) ayant reconstitué les cantons sur la base de la population, le petit canton de Mailly fut supprimé et cette commune réunie au canton d'Arcis.

Les anciens seigneurs de Mailly ont laissé assez peu de documents sur ce fief qui relevait du comte de Vertus, par la raison qu'ils n'y avaient pas leur résidence ordinaire. Leur généalogie et leur histoire ne sont donc connus que d'une manière assez incomplète et leur reproduction sortirait du cadre tracé.

Le château des seigneurs du Grand-Mailly servait d'habitation au fermier de leurs terres, ainsi que le moulin de Sainte-Suzanne ; tous ces biens étaient gérés par un chargé d'affaires.

L'ancien Prieuré de Notre-Dame-de-la-Perthe de Mailly (Priocatus Beatæ Mariæ de Perta de Mailloco) était de l'ordre de Saint-Benoît et dépendait de l'abbaye d'Auchy-les-Moines en Picardie (Pas-de-Calais). L'évêque y avait droit de visite et de procuration. Ce monastère était situé sur le territoire et à environ 2 kilomètres au nord-est de Romaincourt, dans un petit vallon assez aride, sur les côteaux duquel croissent à peine aujourd'hui quelques genévriers sauvages et quelques sapins ; des fragments de maçonnerie et des fondrières marquent bien cet emplacement.

J'ai retrouvé aux Archives de l'Aube, une pièce datée du 24 juillet 1454, par laquelle l'abbé d'Auchy constate qu'à cette époque un pélerinage avait lieu tous les ans à la chapelle du prieuré, le jour de l'Annonciation, et que Waleran de Châtillon, seigneur de Dampierre, avait établi une confrérie dont tous les membres devaient venir à ce pèlerinage et y verser une offrande de quatre deniers par an ou envoyer cette somme. Les confrères devaient payer huit deniers au moment de leur admission. Le texte latin de ce parchemin constate en outre d'autres avantages aux confrères, dont il ne paraît pas utile ici de donner la traduction, pour ne pas allonger le texte.

A la révolution, tous les biens et bâtiments du prieuré furent aliénés et vendus comme biens nationaux. Les héritiers Lorin, qui possèdent actuellement la propriété sur laquelle est bâtie et subsiste encore une petite chapelle, sont chargés de l'entretien de ce modeste monument.

J'ai retrouvé à proximité, en faisant faire une tranchée, un splendide médaillon, en fer, aux armes du prieuré.

5° *Bibliographie.* — Longtemps, les papiers, registres et documents divers appartenant aux communes, dont rien n'assurait ni ne protégeait la conservation, furent abandonnés sans ordre dans les mairies et souvent dispersés au hasard; une circulaire ministérielle, du 16 juin 1842, prescrivit de procéder dans toutes les mai-

ries au classement méthodique des archives communales. Un peu peu plus tard, le 15 octobre 1847, une instruction préfectorale fut adressée à tous les maires du département de l'Aube, pour assurer définitivement, l'exécution de cette sage mesure.

Toutes les archives communales des villages environnants le Camp ont été classés et inventoriés conformément à ces prescriptions. On ne trouve guère, du reste, dans les archives des mairies, d'autres documents antérieurs à 1790 que quelques pièces de procédure civile avec les registres de catholicité ou de l'état civil; encore plusieurs de ces registres présentent-ils souvent des lacunes et des détériorations, provenant de la négligence avec laquelle ils étaient autrefois conservés.

En 1789, M. Rochereau, intendant provincial, fit mettre de côté les titres de familles et de propriétés foncières, pour être conservés; le reste composant vingt-sept énormes liasses de parchemins et de papiers fut remis à la municipalité qui fit brûler ce dépôt.

C'étaient des terriers, des cencives, des aveux et des dénombrements, des hommages et autres actes de féodalité, concernant notamment: Lhuître, Mailly, Mothé-les-Poivre, Romaincourt, Sompuis, *Targes*, Meix-Tiercelin.

Quant aux pièces particulières, provenant des anciens tabellionnages, elles ont été, pour la plupart, à la suppression de ces petits offices, réunies aux archives des études qui ont été maintenues, et se trouvent encore conservées au siège de notariat à Trouan-le-Grand.

Aucun livre, ni aucune brochure, n'a été publiée sur le Camp ni sur Mailly, si ce n'est une opuscule de huit pages, intitulée *le Camp de Mailly*, et publiée le 1er mai 1903, par M. Arthur Robert, alors sous-inspecteur de l'enregistrement, des Domaines et du Timbre, à Reims.

Puis le Service géographique de l'Armée a publié des cartes aux échelles de 1/40.000 et de 1/20.000.

II. — Anciens usages généraux ou particuliers.

Folklore. — En même temps que l'esprit de société, comme dans beaucoup d'autres parties de la France, les anciens usages s'en vont. Les uns, comme les guinandos, les brandons ou feux de la Saint-Jean, ont disparu tout à fait, depuis plus ou moins longtemps; les autres, tels que les folies du carnaval, les fêtes de corps ou de confrérie, ne sont plus qu'un diminutif de ce qu'elles étaient autrefois. Parmi les usages qui subsistent encore, nous citerons celui qui consiste, pour les parrains et marraines, à donner à leurs

filleuls et filleules, tous les ans à Noël, un pain rond d'un demi-kilogramme appelé « cogneux ou cognot »; et à Pâques, une demi-douzaine d'œufs cuits et teints, désignés sous le nom de « roulées ».

Quand les filleuls et filleules se marient, les parrains et marraines doivent également leur donner un drap de lit. Souvent ce cadeau de noces est remplacé par une chaudière d'airain ou par tout autre ustensile de ménage, qui est toujours offert comme drap. Certains usages particuliers ont encore lieu à l'occasion des mariages. Nous citerons ici les principaux. Le jour des accords, ou le jour dit de l'entrée, les garçons du pays, s'il s'agit d'un jeune homme étranger, et les filles, si c'est une jeune personne étrangère qui fait son entrée chez son promis, vont souhaiter la bien venue au nouvel arrivant, et lui offrir un bouquet accompagné de quelque autre cadeau ; celui-ci remercie par un petit don d'argent, selon sa fortune et sa générosité. Dans la partie nord du canton seulement, après le premier repas de noces, on va courir et sauter les gants. Voici en quoi consiste chacun de ces exercices; des jeunes gens montés à cheval et suivis de toute la noce qui s'avance musique en tête (toute la musique se compose ordinairement d'un ménétrier de village), escortée d'une foule plus ou moins grande de curieux, se rendent dans les champs où ils se rangent à une certaine distance d'une perche que l'on plante en terre et au sommet de laquelle sont attachés une paire de gants et des rubans. Au signal donné, tous les cavaliers partent au galop; et le premier arrivé au but indiqué par la perche, reçoit la paire de gants et le ruban, qu'il attache à la tête de son cheval. Naguère le prix était accordé seulement à celui qui le premier pouvait saisir la perche; mais, comme cet usage devenait souvent funeste en faisant converger tous les coureurs vers le même point, et par la tension de côté qu'il nécessitait souvent de la part des cavaliers, on a cessé d'imposer cette obligation.

On reproche à cet usage d'offrir toujours quelques dangers pour les cavaliers et pour les spectateurs; et plusieurs communes y ont renoncé tout à fait par suites d'accidents graves. Mais si ces courses ne sont pas sans inconvénients, elles ne sont pas non plus sans avantages, car elles contribuent puissamment à répandre et à entretenir dans nos campagnes le goût du cheval, et à former d'assez bons cavaliers; nous pensons donc qu'au lieu de les supprimer, il vaudrait mieux employer quelques mesures de prudence pour éviter les accidents auxquels elles peuvent donner lieu.

Après la course de chevaux qui se réitère ordinairement trois fois, en décernant seulement un ruban aux deux derniers vainqueurs, on passe au second exercice. Le jeune marié commence. Il prend son élan en courant, et termine par un saut à pieds joints de toute

la force élastique de son corps. Le point d'où le sauteur a pris son arrêt est marqué comme repère pour piéter, et les jeunes garçons les plus agiles et les plus vigoureux, s'essaient tour à tour à dépasser la portée du premier saut. Le jeune marié remet entre les mains du vainqueur une somme quelconque, appelée l'argent des gants, et qui est destinée, comme l'argent du bouquet, à être consommée comme rafraîchissement pour tous les garçons du pays.

Les hommes mariés n'ont droit à cette aubaine que dans le cas où le nouvel époux est un homme veuf.

Quant aux fêtes de corporation ou de confrérie, deux Saints seulement sont particulièrement fêtés au pays : sainte Catherine, comme patronne des jeunes filles ; et saint Nicolas, comme patron des jeunes garçons et des sapeurs-pompiers. Chacune de ces fêtes, qui commence par une messe célébrée à frais communs, se continue par un banquet et se termine ordinairement par un bal.

Il est encore un usage que nous ne croyons pas général, et que nous voulons signaler, car il rappelle assez bien ces très anciennes et parfois bizarres redevances féodales dont il tire certainement son origine : c'est celui qui consiste à porter à l'église et à faire bénir, avec le pain d'oblation, un gros écheveau de fil écru, qui reste ensuite à l'église pour être vendu au profit de la fabrique.

III. — Fouilles proprement dites.

Situés, ainsi qu'il a été dit au milieu de vastes plaines découvertes, la commune de Mailly et le camp militaire du même nom, appelaient surtout la présence et le choc des armées ; cette région, qui se prêtait admirablement aux grandes évolutions stratégiques, eut en effet beaucoup à souffrir de toutes les invasions étrangères que la France dut repousser.

Dans les tranchées ouvertes par l'ingénieur Loviconi et par M. Auguste Rault, on trouve un mobilier considérable et des ossements humains en grande quantité ; on peut dire que tous les âges, depuis l'époque néolithique jusqu'à l'invasion allemande, sont représentés ; le Gallo-romain domine dans les abords immédiats de Mailly.

Certains archéologues ont prétendu que Mailly se trouvait, dans les champs catalauniques, témoins il y a plus de quinze siècles de la mémorable défaite d'Attila et de ses 50.000 soldats ; on a dérivé même le nom de Romaincourt de Romanorum curtis.

L'incertitude qui existe au sujet du lieu exact de la défaite du roi des Huns, s'explique si l'on cherche un champ de bataille unique, qui était impossible pour les mouvements et le choc d'aussi grandes masses.

Les premières fouilles furent exécutées dans la prairie qui borde la Lhuîtrelle, à la sortie de Mailly-le-Grand : poussées d'abord à une profondeur de 2 mètres, elles produisirent des débris de poterie de toute nature, en quantité immense. Une inspection attentive des fragments exhumés et une étude critique de la tranche de l'excavation prolongée sur quelques points jusqu'à 3 m. 30 centimètes de profondeur, c'est-à-dire jusqu'à la rencontre du terrain dur sur lequel repose le terrain mobile, m'offrit quelques résultats, qui ne sont pas sans intérêt (*Fig.* 2).

Un fait qui frappa tous ceux qui visitèrent l'emplacement, c'est celui de l'existence de dépôts assez considérables de cendres, se montrant à une profondeur de 1 m. 50, et plus. Les tranchées des fouilles ont offert de pareils dépôts mêlés de débris de charbon, dans l'épaissseur du terrain excavé; et, de plus, il était facile de reconnaître, sur une foule d'autres points, l'existence d'anciens foyers domestiques, reconnaissables à la couleur rouge de la terre, qui s'y trouve calcinée, et à des restes de charbon en assez grande quantité généralement divisé en très petites parcelles. Auprès de ces antiques foyers, se rencontraient des parties d'ossements d'animaux des espèces bovine et ovine; il s'y trouvait aussi parfois des os, qui paraissaient appartenir à des oiseaux et des restes de coquilles de différentes espèces.

Dans l'une des tranchées, il s'est rencontré dix dents de cheval et des ossements humains (*Fig.* 2).

La vue des débris de charbon m'avait fait supposer, d'abord, que ce pouvait être là les résultats d'un incendie, dans lequel des substructions gallo-romaines auraient péri par le fait des grandes maisons; mais, en y réfléchissant mieux et tenant compte, tant des parties de terre calcinée qui se montraient à des distances et à des profondeurs inégales, mais circonscrites dans un petit espace, qu'aux restes d'animaux alimentaires qu'on y vit, j'ai reconnu mon erreur. Un second fait, non moins remarquable que celui de ces dépôts de cendres et de ces foyers, en attirant mon attention, devait me mettre sur la voie probable de ces singularités. Dans chacune des tranchées, à une profondeur peu différente, se montraient des restes de vases en terre cuite, en forme de jarres : un dans la fosse du nord, sur le bord de l'excavation; deux dans la fosse de l'ouest, à côté l'un de l'autre, et séparés par un intervalle de $0^{m}10$ seulement : ce qui démontre que ces vases devaient se toucher par leur plus grand diamètre; un enfin dans la fosse intermédiaire, à l'angle de substructions, et sur un plan inférieur aux fondations. Toutes ces jarres, dont l'épaisseur du test varie de $0^{m}013$ à $0^{m}022$ dans les fragments que j'en ai mesurés, sont tronquées, à peu près à la même hauteur; pendant que la partie inférieure en existe encore

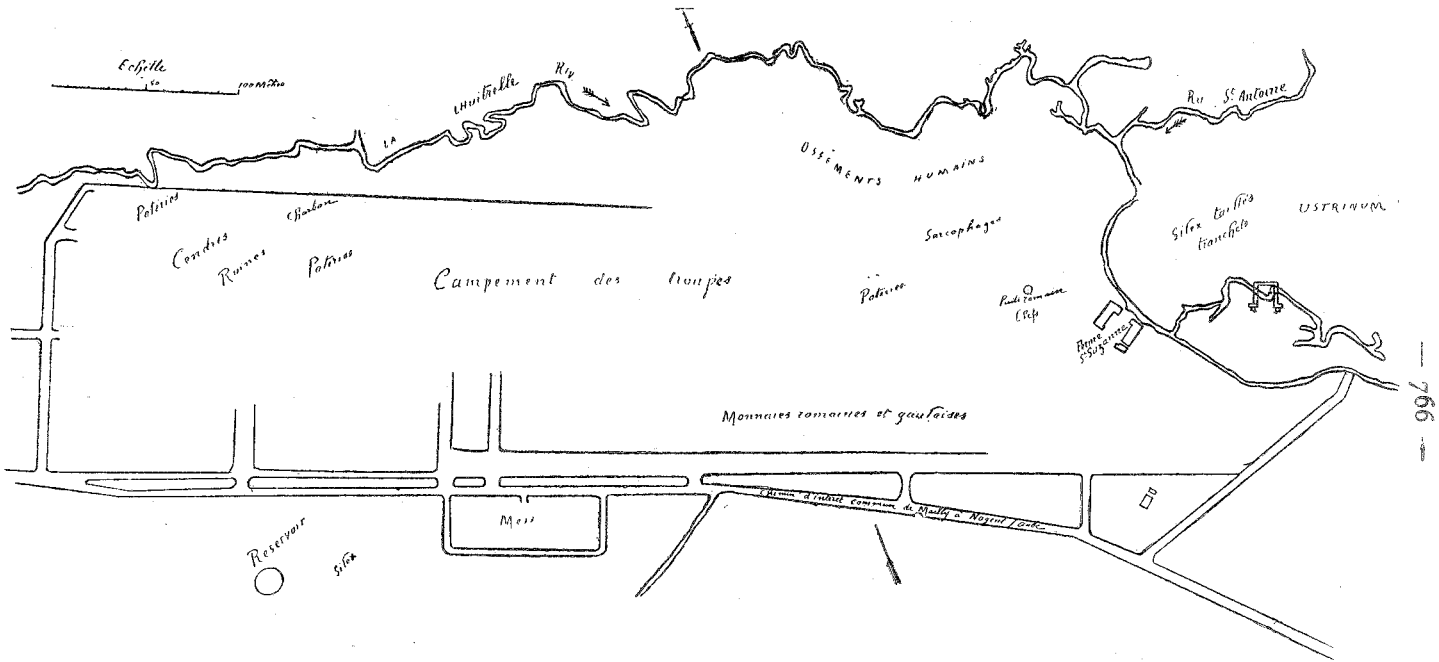


Fig. 2. — L'Ensemble du Camp de Mailly. — Indications des Endroits des PRINCIPALES TROUVAILLES.

entière, enfoncée dans la terre d'environ un mètre dans la tranchée intermédiaire, mais toute brisée, de manière à n'avoir pu en enlever ou conserver une seule, la partie supérieure manque complètement ; et il ne s'en rencontre pas un fragment dans les excavations. Cette circonstance très curieuse démontre donc qu'à une époque donnée, le terrain a été fouillé et déblayé jusqu'à une certaine profondeur, pour y asseoir les fondements des substructions encore existantes ou disparues depuis, et que la partie inférieure de ces jarres, préexistantes dans ce terrain, y a été laissée, son enlèvement étant inutile à l'objet qu'on se proposait. En considérant maintenant que la matière de ces jarres, comparée à celle des gros vases de l'époque romaine, comme les amphores dont les fragments sont si abondants sur ce terrain, ou à celle des grandes briques à rebords, est d'une pâte mal préparée et mal cuite, puisque, ainsi que j'en ai fait la remarque, ces vases se sont entièrement brisés au milieu de la terre qui les entourait, et qui les remplit quand on combla les souterrains où ils étaient placés, et que des bandes irrégulières, les unes jaunâtres, les autres noires, dont ces jarres étaient ornées à leur surface extérieure, avaient déteint sur la terre humide en contact avec elles, quand j'en ai arraché plusieurs fragments après une pluie de quelques jours ; en considérant, de plus, que tous les tessons extraits des tranchées jusqu'à la profondeur de $1^{m}50$, sont de très bonne qualité, offrant des échantillons de tous les genres de poterie romaine, depuis la plus grossière jusqu'à la plus fine, dans les trois couleurs blanche, rouge et noire, tandis qu'à une plus grande profondeur, et jusqu'à un mètre au-dessous des fondements des substructions, on ne trouve guère que des débris d'une poterie généralement grossière et pleine de gravier, j'ai été amené à voir, dans ces foyers souterrains, dans ces dépôts de cendres et de charbon et dans ces derniers tessons, des restes d'habitations gauloises.

Ce qui me semble venir encore puissamment en aide à ce sentiment, c'est la rencontre de poterie évidemment grecque, fragments qui paraissent avoir fait partie d'un vase peint, façon étrusque, dont le galbe se rapporte à celui des vases dits Médicis.

Ces premières fouilles sont donc d'un grand intérêt; elles nous apprennent en effet une particularité des mœurs gauloises, sur lesquelles nous savons si peu de choses : celle d'habitations souterraines. En parlant de l'usage où étaient les premiers hommes, de se construire des barraques de bois, couvertes de chaume ou de bardeaux en bois de chêne, Vitruve cite les Gaulois, les Aquitains, etc., qui, de son temps encore, n'avaient pas d'autre habitation. Strabon répète la même chose ; et de plus il dit que les Gaulois conservaient encore, pour la plupart, l'usage de coucher par terre. Certains se servaient de vases de terre cuite. Avant ces écri-

vains, Polybe avait dit que les villes gauloises étaient sans murailles, et que leurs habitants, ne connaissant pas les meubles, dormaient par terre sur un peu de paille : c'est là, à peu près, tout ce qu'on sait des habitudes domestiques de nos ancêtres les plus éloignés. Les découvertes faites à Mailly, ajouteraient donc un nouveau trait à ces courtes indications; elles nous montreraient que ces peuples se creusaient des souterrains, soit sous leurs barraques, soit en plein champ, et que, dans ces souterrains, ils établissaient leurs foyers, et plaçaient les vases dans lesquels ils conservaient le vin, l'huile ou les grains.

Une étude plus suivie et moins circonscrite de ces tessons, m'a été permise en 1903, lorsque des fouilles furent pratiquées sur une plus grande échelle par le service du génie militaire, toujours dans la plaine, s'étendant entre Mailly et la ferme de Sainte-Suzanne; la côte 123 marque approximativement le centre des chantiers.

Du reste, dans l'intérieur même de la commune de Mailly-le-Grand, de véritables Souterrains furent découverts; plusieurs aboutissent sous des maisons et les descentes de caves permettent d'y pénétrer; malheureusement des éboulis nombreux empêchent de les parcourir en entier; leur hauteur est d'environ $2^{m}50$ et d'une largeur moyenne de 90 centimètres; ils sont assez tortueux, mais presque toujours aplanis; quelques-uns sont coupés par des murailles. A l'intersection de deux chemins, à la sortie de Mailly du côté du camp, s'avancent dans ces souterrains des portions de bâtisses de $0^{m}75$ en long et en saillie, qui sembleraient avoir dû former trois arcades. Le pourtour intérieur de cet appareil est enduit de *maltha* ou ciment rouge romain, que plus tard on a piqué pour l'application, par dessus, d'un second ciment blanc, dont on voit encore des parties, probablement pour boucher des lézardes, réparation qui a dû se faire au Moyen âge; l'entrée de ce souterrain est dans la maison faisant l'angle de la grande route du Camp avec la rue conduisant au Bas chemin.

Pareil souterrain, mais de dimensions beaucoup plus importantes, a été mis à jour, presque devant l'église de Poivres-Sainte-Suzanne (*Fig.* 1) au moment de la construction d'une maison sur la gauche (1). Les fouilles faites pour établir les fondations, tombèrent sur un couloir que je pus suivre (*Fig.* 3). J'arrivais à un puits, dont le fond à niveau du Ru Saint-Antoine contenait de l'eau, et la partie supérieure correspondait à une margelle d'une maison voi-

(1) Chez Dauthel-Noël.

sine ; en somme, la galerie avait simplement un regard sur la paroi verticale du puits, profond en totalité de 8 mètres ; je fis descendre un ouvrier ; l'eau atteignait à peine $0^{m}70$ de hauteur ; je fis fouiller le fond à la main ; l'eau trouble ressortait un peu plus loin dans le Ru : ce qui prouvait donc bien une réelle communication de la nappe d'eau. L'ouvrier ne trouva que quelques pièces de monnaies

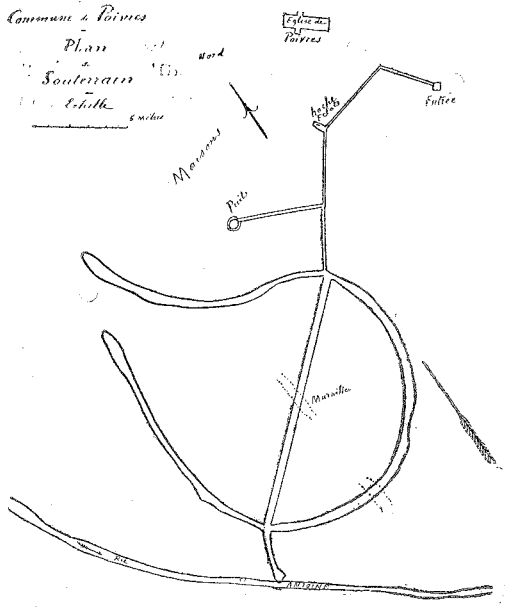


Fig 3. — Le Souterrain-refuge de Poivres-Sainte-Suzanne [Aube]. — *Plan*.

du moyen âge ; une belle pièce de bronze russe ; et quelques débris informes en fer et rongés par la rouille ; dans la galerie elle-même je ne découvris aucun objet à la surface ; ayant fait creuser dans un réduit et tamiser la terre, je trouvais, à $0^{m}55$ de profondeur un fragment de hache polie, en chloromélanite, montrant, sur une partie, trois coupures à la scie très nettes ; cet instrument, dont la trouvaille me combla de joie, m'a semblé appartenir au *Robenhausien* ; quelques éclats gisaient à côté. Comme je m'étonnais de ne pas y voir d'autres objets (1), les ouvriers m'apportèrent des quantités de pièces romaines, qu'ils avaient trouvées pêle-mêle dans les terres charriées en dehors ; plus tard ces ouvriers devinrent plus avares ; et ce n'était qu'à force de pièces blanches que j'obtenais leurs trouvailles.

(1) Ce souterrain servit de refuge pendant les invasions ; et on espère y trouver des trésors!

C'est ainsi qu'un soir l'un d'eux m'apporta encore un fragment de couteau, dont la lame et le manche étaient en bronze, et fondus d'un seul jet, semble-t-il; le manche se termine par une sorte de croissant, dont la partie concave le retient; je suppose que ce couteau devait se terminer par un anneau; celui-ci ayant été brisé, il n'est plus resté qu'un demi-cercle; je pense que ce couteau date de la fin de l'époque Larnaudien. Le souterrain, dont l'entrée est à 4 mètres du sol, descend jusqu'à une profondeur de 7mètres.

Les travaux de terrassements continuant avec beaucoup d'intensité, les découvertes se succédaient journellement de toutes parts, et au lieu dit Sainte-Suzanne, où déjà en 1830, on avait trouvé dans une cloche en fer, un vase de fer blanc contenant neuf bagues et quatre colliers en or, dont deux se trouvent au Musée de Troyes (*Fig.* 4).

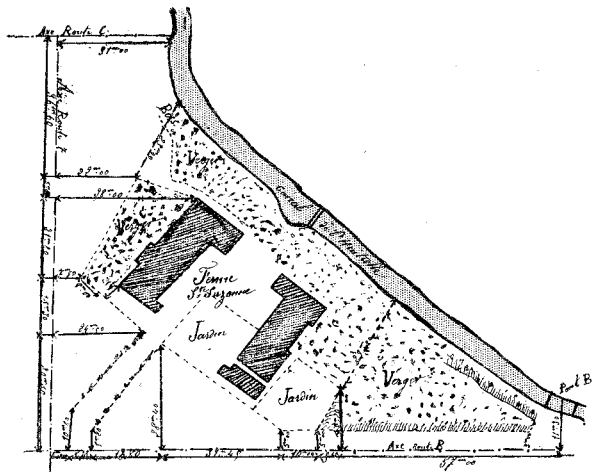


Fig. 4. — La Ferme Sainte-Suzanne.

A la fin de 1903, d'importants travaux de terrassements avaient été effectués pour permettre aux grosses pièces d'artillerie de sortir du campement des troupes et de gagner le plateau du côté de la Croix de l'Orme, et derrière la ferme Sainte-Suzanne, aux cotes 152, 143 jusqu'à 149. Ces travaux mirent à jour les vestiges d'un *ustrinum*; et tout attestait qu'on y avait longtemps brûlé les corps. En effet, à 0^m50 ou 0^m60 de profondeur sous la terre cultivée, on trouva par places une couche de terre noire charbonnée, ayant en dessous une forme arrondie, qui indiquait l'endroit ou la fosse circulaire du *rogus* ou bûcher funéraire; dans les terres noires, on

trouva parmi les cendres, les charbons et les ossements brûlés, des clous et quelques petites monnaies de bronze plus ou moins oxydées des premiers Empereurs.

Des fouilles faites en même temps, à peu de distance de cet ustrinum, pour la construction d'un pavillon de garde particulier du camp, vers la limite du camp, sur le bord du chemin de Poivres, ont mis à découvert un autre cimetière, dans lequel, à peu de profondeur, on a trouvé plusieurs sarcophages, en pierre tendre, la tête à l'ouest, les pieds à l'est, avec de nombreux squelettes, mais sans ordre ou épars dans la terre, et des ossements mêlés avec divers objets en fer et en *cuivre*, plus ou moins bien conservés.

J'estime que l'ustrinum est du temps de la conquête ou de la domination romaine en Champagne; le cimetière à sarcophages, ou le *sepulchratum*, semble appartenir aux premiers temps du Christianisme, alors qu'au lieu de brûler les corps l'usage s'était établi de les enterrer ou de les rendre à la terre.

Dès le début de l'année 1904, un puits fut découvert au moment de l'aménagement d'écuries au centre du campement; ce puits profond de 6 mètres était comblé; je le fis vider complètement; et ma satisfaction fut grande de trouver deux clefs hybrides romaines et du moyen âge.

Dans la première clef l'anneau de bronze est évidemment romain; la matière dont il est fabriqué et son modèle l'indiquent assez. Mais, au Moyen âge, la forme du canon et du panneton romains étant entièrement hors d'usage, on enta, probablement vers le XII^e^ siècle, ceux que l'on y voit substitués maintenant, et qui sont en fer oxydé.

La seconde clef est du même genre que la première; mais elle paraît moins antique. L'anneau de cuivre semble avoir appartenu à quelque monastère des premiers siècles du christianisme; il représente deux dauphins enlacés engoulant une pomme de pin; le canon est terminé par deux oreilles, avec lesquelles on levait le loquet qui servait de fermeture aux portes des cellules. Le panneton en fer est pectiniforme, comme celui de la clef précédente, par conséquent enté à peu près à la même époque quoique mieux conservé.

La construction d'un grand réservoir à eau, à la cote 144, près de l'entrée de Mailly, mit à découvert un véritable atelier de silex, qui comprenait surtout des tranchets et des éclats; le déblayage avait atteint une profondeur de $4^{m}75$ (*Fig.* 9).

On peut déduire de ces trouvailles, rappelant toutes les époques, que, quand les Romains vinrent occuper la contrée, tout dut changer de face. La ville gauloise avec ses baraques disparut; ses souterrains furent comblés, ne laissant que les fosses nécessaires pour recevoir les fondations des maisons. Alors les ustensiles grossiers,

en terre à peine corroyée, firent place à des vases en bonne poterie, suivant les exigences de la civilisation romaine. Des édifices sacrés furent incontestablement fondés aussi, dont les restes sont probablement encore en partie sous terre, ou dont, tout au moins, les fragments de corniche recueillis attestent l'ancienne existence. Des tombeaux durent signaler aussi la sépulture des citoyens opulents ; l'un d'eux fut, à mon insu, employé par les entrepreneurs du camp, pour servir de soubassement au magasin à pétrole, annexé à l'usine élévatoire d'eau potable. Lorsque je connus le fait, il était trop tard : le sarcophage avait disparu dans un bain de ciment!

Un autre point intéressant du camp m'a été signalé par le maire et l'instituteur de Trouan-le-Grand; à l'aide d'une équipe volontaire de militaires, je me rendis sur les lieux. En dessous de la Croix de l'Orme, au versant nord du petit vallon de Presles, entre les cotes 125, 132, 135 et 139 avait existé, à l'époque carlovingienne, la ville de Targe-la-Cité. L'instituteur m'affirma avoir vu des jetons métalliques, portant en exergue les mots : *Civitas Targensis.*

Une charte, conservée dans le cartulaire de Montiérender, le prouve surabondamment (1). On montre encore la place de l'église et du cimetière. Vers 1799, on a retrouvé dans cet endroit, la pierre des fonds baptismaux et une petite cloche. Cette église et le village furent détruits entièrement au xv^e^ siècle.

A mon grand regret et malgré les plus minutieuses recherches, je ne découvris rien sur l'emplacement de cette cité; les modestes moyens d'action dont je disposais ne m'ont pas permis, il faut

(1) Mandement de Charlemagne au comte Alédramne 801-814.

« Charles, par la grâce de Dieu, empereur auguste, Dieu favorisant, par la « clémence et triomphateur perpétuel à notre fidèle Aledramne. Salut (verbe « damus, sous entendu).

« Nous mandons et ordonnons que la propriété de ton compagnon (ou sol- « dat d'escorte) Godo à Landricourt (sous-entendu a réclamé ») et que Targia « possède injustement, tu la fasses restituer en toute intégrité et ce qu'il a « commis injustement soit réparé légalement. Mais veille à ce que tu exécutes « cet ordre de telle façon que tu aies à jouir de nos faveurs ».

Le mot propriété, employé ci-dessus (mansa), signifiait une propriété concédée à une famille pour son entretien ; elle servait de solde.

Karolus, Dei favente, clementia imperator augustus, et triumphator perpetuus, ale dramno fideli nostro, salutem.

Mandamus atque precipimus, ut mansa, quæ satelles tuus Godo in Le driaci curte (a) *et Targia injuste possidet, cum omni inte gritate reddi facies ; et quod injuste commisit, legaliter emendet.*

Vide autem, ut hoc mandatum ita perficias, sicut de nostra gratia vis gandere.

Premier Cartulaire de Montier-en-Der, f°XX, v. XXI^r°^.

(a) Landricourt (Marne), arrondissement de Vitry, canton de Saint-Rémy-en-Bouzemont.

l'avouer, d'opérer des fouilles bien profondes; cela m'était difficile du reste, pendant la belle saison, où les paysans n'auraient pas consenti à sacrifier des récoltes encore debout pour des richesses bien aléatoires; j'ai tenu à relater cependant cette reconnaissance de ma part, en engageant mes successeurs à poursuivre si les moyens le leur permettent, des recherches qui, à mon avis, ne manqueront pas d'être couronnées de succès.

*
* *

Sur les rives du ru Saint-Antoine, les populations primitives durent s'établir jusqu'à Poivres, mais, la position la plus remarquable était entre les cotes 134 (chapelle de Sainte-Agathe, nombreux souterrains), 151 la Croix-de-l'Orme et 145 derrière Sainte-Suzanne; de là, on commandait les prairies jusqu'à Mailly, le ru Saint-Antoine à droite et la vallée de l'Huîtrelle, à gauche. Vers la cote 134, les débris et ossements humains forment de vrais talus avec seulement 0^m50 d'humus pour les recouvrir; j'ai parcouru à cheval ces parages ; et l'animal semblait craindre de mettre le pied sur ce sol, paraissant s'écrouler à la moindre pesée.

J'ai remarqué que les tessons examinés semblaient appartenir à trois qualités de terre. La poterie blanche, albida cretosa de Vitruve, a fourni des fragments de briques préparées assez grossièrement, puisque la pâte en contient du gravier et même de petites pierres de plus d'un centimètre de grosseur, mais qui, parfaitement cuites, forment la poterie la plus dure des trois qualités et devaient être d'un excellent usage. Ces briques blanches sont de toute grandeur, jusqu'aux plus petites, qui ont 0^m064 de long, 0^m040 de large et 0^m013 d'épaisseur. De ces dernières, il s'en trouve en losange, ayant 0^m097 sur le grand axe, 0^m060 sur le petit et 0^m030 d'épaisseur; celles-ci, devant être posées de plan, se trouvent aussi beaucoup plus épaisses que celles qui étaient posées de champ; c'est de cette même pâte qu'étaient fabriquées les amphores, dont on voit les débris en si grande quantité sur tout ce terrain. On en fabriquait aussi des vases de moindres dimensions, ainsi que de très petits.

Parmi les quelques objets principaux que ces fouilles ont mis en ma possession, je citerai encore :

1° Un fragment d'anse composée de deux rouleaux de pâte juxtaposés ;

2° Une petite lampe ornée d'un coq cherchant sa nourriture, et qui pourrait être d'origine gauloise ;

3° Une fiole à col allongé ;

4° Des fragments d'autres vases n'offrant pas 0^m002 d'épaisseur.

Les débris de poterie rouge sont plus nombreux : des fragments de vases de table ou de cuisine, en cette qualité de terre, se montrent en abondance. Parmi ces vases, il y en a quelques-uns dont il a été possible de mesurer la capacité, au moyen du segment de l'arc qui en faisait partie. Ainsi, l'un appartenait à une terrine de 0^m38 de diamètre ; le dessous et le bord de ce fragment sont encore noircis par le feu. Un autre appartenait à un vase de poterie fine de 0^m254 de diamètre. Enfin, un troisième, qui faisait partie d'une de ces coupes en forme d'écuelles que, sur diverses peintures antiques, on voit entre les mains de certaines figures qui les tiennent ordinairement avec un doigt passé dans l'anse, avait 0^m048 de diamètre à l'évasement. Tous ces vases étaient à surface unie. Nombre de fragments proviennent de vases ouvragés ; l'ornement le plus commun consiste en une suite de sillons légers, tracés, paraît-il, avec la pointe d'un ébauchoir et brisés en quatre endroits : ce qui ne laisse pas de produire dans l'ensemble un agréable effet. Un seul, dont il n'a pas été possible d'apprécier la capacité, à raison de l'évasement, est le seul au fond duquel, dans l'intérieur du vase, ait été imprimée l'estampille du potier, à peu près de cette manière : M E I.

Une série d'objets en terre cuite, plusieurs différant de forme, mais tous traversés par un trou d'égale grandeur, me paraissent d'une destination difficile à déterminer.

Voici leurs différentes formes :

N° 1. Tronqué à sa circonférence et tout à fait plat. — N° 2. Un peu en olive. — N° 3. De forme ovoïdale. — N° 4. Creux en partie. — N° 5. Sphérique.

Le trou traversant ces objets est de 0^m008 ; sont-ce là des étuis de fuseaux, comme je l'avais pensé d'abord? Dans ce cas, il faudrait supposer qu'à l'endroit où s'est pratiquée la fouille existât un établissement de fileuses, puisque presque tous ces objets sont sortis d'une même excavation, derrière l'infirmerie des hommes.

Les tessons de terre noire proviennent de vases de toute espèce, depuis les plus grossiers jusqu'aux plus fins : ces derniers cependant sont en petit nombre, et leur épaisseur varie de 0^m003 à 0^m007. La cassure de ceux-ci présente une pâte bien travaillée, homogène et d'une couleur grise, tirant quelquefois un peu sur le rouge. Les tessons d'une certaine épaisseur, provenant, par conséquent, de vases grossiers, offrent une pâte d'une couleur plus intense, souvent bistrée et chargée de graviers fins. Je possède ainsi un fragment de l'époque du bronze, de même couleur noire, sur les deux surfaces, mais variant dans la cassure, depuis le noir et le gris jusqu'au bistre. Un autre tesson, de même origine, montre que sa pâte noire a passé par la cuisson au rouge sur les surfaces ; cette pâte contient beaucoup de graviers.

Il est à remarquer que les vases de cuisine en terre, qui ont servi longtemps, offrent, dans leur cassure, les deux nuances noire et rouge, et la partie la plus exposée au feu passe même au noir par la calcination.

Parmi les fragments exhumés de la fouille faite à l'emplacement du *Mess*, se trouve une pièce massive de terre rouge, dont le bord extérieur, épais de 0^m073, est divisé en deux parties, par une cannelure ; la partie supérieure, tronquée à la circonférence, se trouve plus saillante que l'inférieure. La masse de cette pièce, d'environ 0^m14 de largeur, va en diminuant jusqu'au bord intérieur, lequel est arqué et dont le segment fait partie d'une circonférence de 0^m20 de rayon. Cette pièce semble avoir dû servir à border l'orifice d'un puisard. La face supérieure de cette brique porte les traces d'un balai, avec lequel on unissait, à ce qu'il paraît, les surfaces de la pâte molle, au lieu d'y employer la main trempée dans l'eau. Des traces pareilles se font remarquer sur d'autres grandes pièces.

Les objets de cuivre extraits de ces fouilles sont en très petit nombre, et dans un état d'oxydation tellement intense, pour la plupart, qu'il est impossible d'y rien reconnaître, si ce n'est quelques parties de clous de petite dimension.

En objets en fer, avec des clous et des baguettes métalliques de quelques centimètres de longueur, soudées latéralement, les unes aux autres par l'oxyde, s'est rencontré un fer de javelot. Ce dernier avait une longueur de 243 millimètres.

Quelques fragments de vases d'un verre verdâtre, se sont aussi trouvés dans les fouilles. L'un appartenait à une coupe d'environ o m. 17 de diamètre à l'ouverture, à côtes saillantes de près de o m. 005 à la partie la plus élevée ; un fragment cylindrique, tourné en spirale et paraissant avoir formé l'anse d'un très petit vase ; il présente cette particularité que la décomposition des surfaces du verre lui a fait prendre une couleur argentée chatoyante, du ton le plus brillant ; mais cette pellicule vitreuse se détache par lames, excessivement minces, qui s'attachent aux doigts comme du mica.

Une seule médaille a été recueillie ; l'oxyde empêche de la déterminer ; elle doit représenter les armoiries d'un prieuré du moyen âge.

Des monnaies de toutes les époques, gauloises, celtibériennes, impériales, gothiques, *allemandes* et *russes*, ont été trouvées un peu partout ; il ne faut pas oublier que les Russes occupèrent Poivres-Sainte-Suzanne dans l'armée des alliés, et que, plus récemment, les allemands, en 1870, occupèrent le pays pendant plusieurs mois (1).

(1) On lit sur le mur est du bras nord du transept de l'église de Granville,

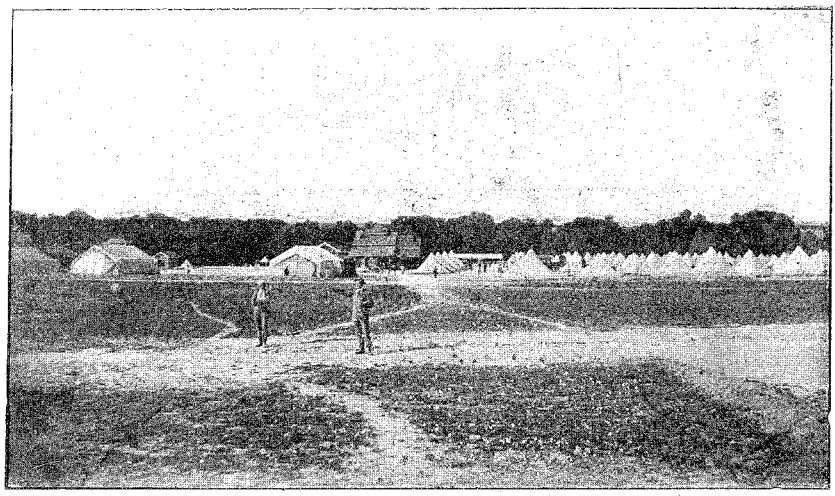


Fig. 5. — Vue du terrain avant les fouilles.

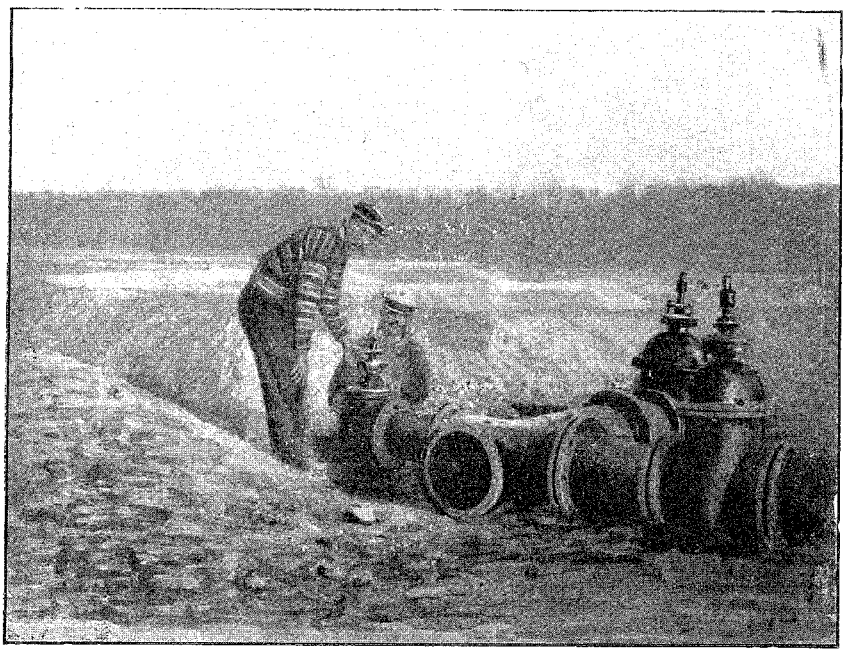


Fig. 6. — Les tranchées opérées pour le passage des conduites d'eau mirent à découvert de nombreux ossements, poteries, tegula, etc.

Nota. — Toutes les gravures illustrant la présente brochure sont extraites du *Guide du Camp de Mailly*, par Arthur Robert. — Bonnot, imprimeur-éditeur, à Arcis-sur-Aube.

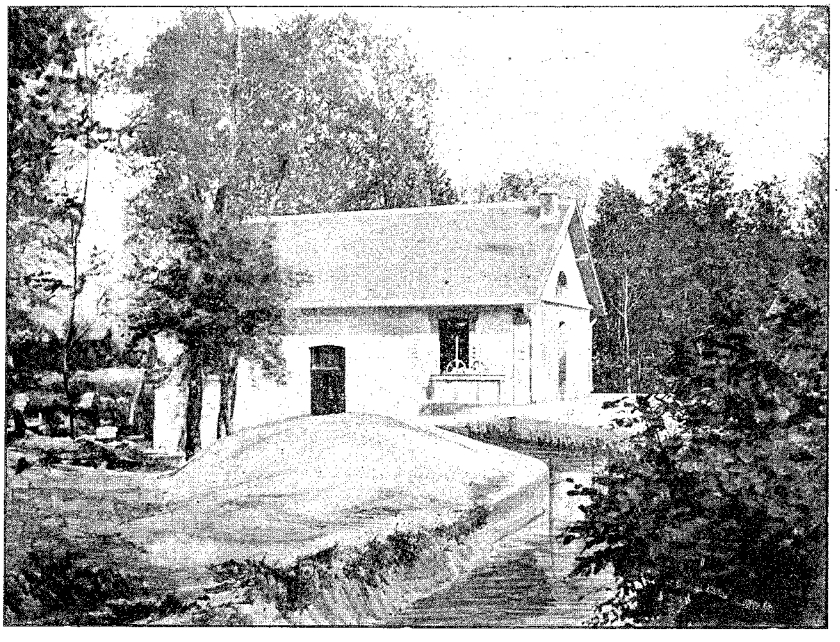


Fig. 7. — En creusant les fondations de l'usine élévatoire des eaux potables, sur le bord de l'Huitrelle, on trouva de nombreux objets gallo-romains et gaulois.

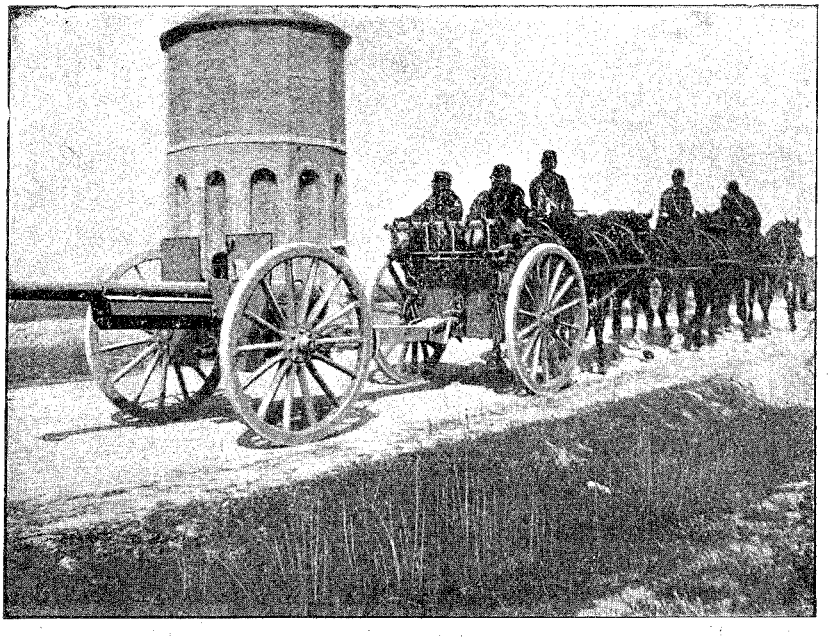


Fig. 8. — Lors du tracé des routes, on déterra beaucoup de monnaies romaines, des étriers, etc.

Une singularité numismatique, digne d'attention, se rattache à ces monnaies romaines. Certaines en bronze, tant coulées que frappées, partagées par le milieu, s'y montrent fréquemment. Ces monnaies ne sont pas cassées accidentellement; elles paraissent avoir été coupées ainsi tout exprès; et, dans celles qui ont été frappées, on peut reconnaître la dépression du métal sous le ciseau qui la tranchait. Quelques monnaies coulées ne sont que fragmen-

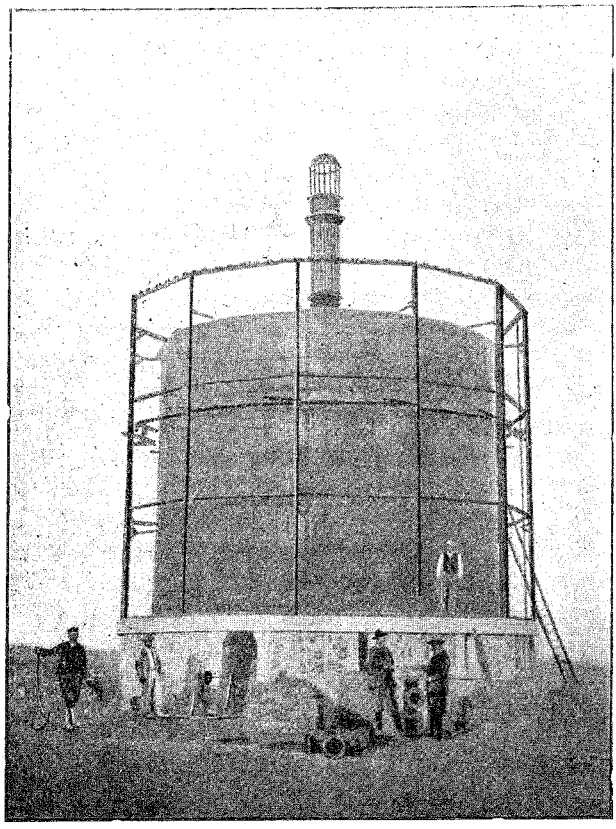


Fig. 9. — Lors de la pose des fondements du petit château d'eau, on exhuma des squelettes bien conservés; quelques-uns étaient isolés; le plus grand nombre suivait un sorte d'alignement, la tête tournée à l'Est.

tées. Pour celles-ci on peut attribuer ces cassures à des accidents; mais on ne le peut pas pour les autres, car le nombre en est trop considérable. La raison de cette singularité serait-elle le besoin de

cette inscription : Le 27 mars 1814, cette église a été pillée par les Russes et les Cosaques.

se procurer de la monnaie de moindre valeur que celle de la pièce entière ? On ne peut guère le supposer. Je croirais plutôt qu'on a voulu abolir des pièces qui, ne présentant plus aucune trace d'empreinte, pouvaient-être trop facilement contrefaites, et dans ce cas, cette facilité de démonétisation aurait été restreinte à la contrée. En effet, ces moitiés de monnaies sont tellement décomposées qu'on n'y distingue absolument rien. Je dois ajouter que celles de ces demi-monnaies que j'ai vues et dont je possède plusieurs spécimens paraissent avoir été passées au feu. L'une offre, d'un côté, son oxyde noirci, détaché sur quelques points, et découvrant en ces endroits le corps du métal avec cette couleur rouge de lie, du cuivre de rosette non décapé. Sur l'autre face, on voit une goutte d'étain et quelques boursouflures. Le reste de cette surface est couverte d'une assez belle patine.

A tort ou à raison, la tradition locale considère comme une ancienne voie romaine le tertre connu sous le nom de Grands Chemins, près de Dosnon. Cette voie vient de Dampierre et se continue à la limite nord-est du département, en bornant les territoires de Lhuître, Dosnon, Trouan-le-Grand et Poivres.

A l'est du village de Semoine, lieu dit les *Alluets*, on a trouvé, en 1858, plusieurs squelettes humains, dont l'un avait au bras un bracelet de cuivre ; depuis quantités d'objets de l'époque du bronze ont été recueillis et forment un petit musée communal, très intéressant : de nombreuses fibules, des haches à douille et à ailerons en bronze, des bracelets de formes variés ; les uns se composent d'une seule tige plus ou moins large, dont les extrémités rapprochées se terminent ; par un bouton hémi-cylindrique ; d'autres sont un assemblage de fils unis ou tordus, ingénieusement, rattachés les uns aux autres. Il y a enfin des anneaux cylindriques et complètement fermés qui se mettaient probablement autour des jambes.

Tous ces objets proviennent de la région, et démontrent ainsi quelles richesses sont encore enfouies dans le sol ; en les signalant aux chercheurs, je serais heureux d'avoir pu contribuer, pour ma part, à les tirer de l'oubli ; le goût des études préhistoriques ne fait que de se développer ; et bientôt, il faut l'espérer, avec les documents qui nous seront fournis de toute part, il sera possible de reconstituer l'histoire de l'humanité.

Les Mares en Lorraine.

PAR

Timothée WELTER (de Metz),

Notaire,

Délégué et Membre correspondant de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*.

Nous appelons « Mares », en Lorraine, ces excavations généralement circulaires, parfois sèches, souvent remplies d'eau, que nous rencontrons, principalement dans les forêts, dans les terres de nature argileuse. Elles furent les demeures de nos ancêtres ; et je me permets de renvoyer les savants qui veulent s'occuper d'une étude approfondie de la question, tant à la Conférence que j'ai eu l'honneur de faire, en 1903, à Worms, devant la Société allemande d'Anthropologie, et qui est publiée au n° 11 de ses Annales pour 1903 qu'aux rapports qu'a faits sur ses fouilles de nombreuses mares mon excellent collègue et ami, M. l'abbé Colbus, curé à Altrip, près Maxstadt, en Lorraine.

Ces rapports ont été publiés, in extenso, tant au volume XV de l'année 1903, qu'au volume XVII de l'année 1905 de nos annales de la *Société lorraine d'Histoire et d'Archéologie*, à Metz. Vous y trouverez, Mesdames et Messieurs, un exposé, vaste et succinct à la fois, de tout ce qui a été dit, écrit, contesté et discuté sur les Mares, ainsi que l'indication de tous les ouvrages qui ont traité de ce si intéressant sujet.

La brièveté du temps qui m'est imparti, le temps qu'il me faudra pour projeter les admirables fouilles de l'abbé Colbus, non moins que celui qui me restera pour répondre aux questions qui pourront m'être posées et aux objections qui me seront faites ne me permettent pas de donner à ma Conférence le développement qu'elle mérite.

Je profite de ce peu de temps pour vous remercier, au nom de la *Société d'Archéologie de Bruxelles*, de m'avoir accordé la parole et vous dirai que ces Mares, qui s'étendent du Berri au Palatinat, se rencontrent surtout dans l'ancienne Gaule belge, en Lorraine, en Belgique, où les ont quelque peu fouillées certains savants, dans le

grand duché de Luxembourg, mais qu'elles sont, surtout, abondantes en Lorraine annexée, où nous en possédons, encore en ce moment, près de 20.000.

Il résulte aujourd'hui, d'une façon absolument indiscutable, de nos travaux et fouilles, travaux et fouilles auxquels ne cesse de se livrer depuis 10 ans, avec un zèle incomparable, mon digne et infatigable ami, l'abbé Colbus, travaux et fouilles que l'on poursuit aussi avec ardeur sur le sol belge, que :

1. Les mares, en tant que telles, ont été, pour la généralité, pour ainsi dire absolue, creusées de main d'homme.

2. Elles ont été habitées par l'homme, seul, ou en société d'animaux domestiques.

3. L'homme les a occupées depuis la fin de l'époque hallstatienne jusque vers le IV^e^ siècle de notre ère.

Les fouilles futures, à faire en diverses contrées, et, pour notre pays, en diverses régions de la Lorraine, préciseront tout ce qui précède ; elles n'enlèveront, toutefois, rien à notre théorie.

Le Puits funéraire de Château-Gaillard, Commune de Sublaines (Indre-et-Loire).

Par le Dr

L. DUBREUIL-CHAMBARDEL (de Tours).

Au mois de février 1909, M. Guérin, propriétaire à Sublaines, commune du canton de Bléré, département d'Indre-et-Loire, résolut d'enlever une grosse pierre, située au milieu d'une pièce de terre, et qui le gênait pour le labourage.

Avec un levier il la déplaça assez facilement, malgré ses dimensions et son poids (c'est un bloc de forme approximativement circulaire, d'un diamètre de $1^{m}15$ et dont la plus grande épaisseur est de $0^{m}75$). Au-dessous de cette pierre il en existait une autre, d'un volume moins considérable, et qui, vraisemblablement, devait lui servir de pivot : ce qui explique la facilité relative avec laquelle on put soulever le gros bloc.

M. Guérin ne fut pas peu surpris de trouver, au-dessous du bloc enlevé, l'ouverture circulaire d'un Puits, comblé de terre.

Ayant constaté, en remuant cette dernière, la présence d'un certain nombre de *débris d'Ossements d'animaux*, il fit part à l'instituteur de la commune, M. Cuisinier, de cette découverte, qui me fut aussitôt signalée par l'obligeant intermédiaire du docteur Lemesle (de Bléré).

Soupçonnant que nous pouvions nous trouver en présence d'un *Puits funéraire*, nous résolûmes d'y entreprendre des fouilles.

Ces fouilles furent exécutées en février et mars, malheureusement dans de très mauvaises conditions, par suite du froid, de la pluie, du manque de matériel, et des difficultés de communications.

MM. Cuisinier et Guérin s'y employèrent avec zèle ; et on ne saurait trop les louer de leurs efforts persévérants.

I. — Description.

Emplacement du Puits. — Le puits se trouve tout près de la route de Bléré à Sublaines ; à droite de cette route en se dirigeant vers

cette dernière localité, et à 600 mètres environ de ce bourg. L'endroit où il est situé se nomme *les Beaunes* ou *les Beauces*, et touche au lieu dit le *Château-Gaillard* (*Fig.* 1).

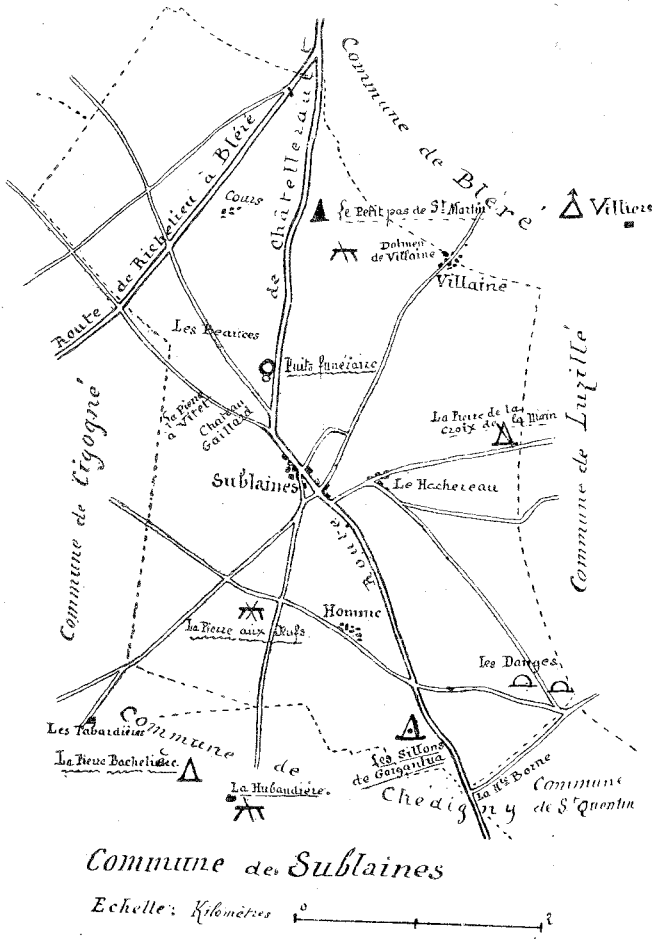


Fig. 1. — Situation du Puits Funéraire de Sublaines. — D'après le Cadastre. *Echelle* : 1/50.000.

Couvercle. — Le puits, avons-nous dit, était fermé au moyen d'une énorme pierre, dont nous avons donné plus haut les dimensions. Cette pierre s'appuyait directement sur les rebords du puits.

Construction du Puits. — Les parois du puits, à sa partie supérieure, sont construites en *perré*, c'est-à-dire, suivant un usage du pays, au moyen de pierres plates, disposées les unes sur les autres sans intermédiaire de ciment. Ce *perré* est d'une élévation de 1m80, c'est-à-dire de la hauteur de la couche de terre meuble.

Au-dessous de 1m80, le puits est creusé dans le roc, qui, à cet endroit, est du *Calcaire lacustre*. Il a une forme circulaire, d'un diamètre uniforme de 1 mètre; sur ses parois, on rencontre, de distance en distance, à des intervalles réguliers de 40 à 45 centimètres, des encoches, qui devaient servir à descendre et à monter; du moins c'est là ce qu'il est permis de supposer, car nous avons pu nous servir de ces encoches pour cet usage. La profondeur totale du puits est de 10 mètres.

Contenu du Puits. — *Disposition générale.* — Le puits était comblé jusqu'à la gueule de terre et de pierres; mais ces matériaux n'étaient pas mêlés au hasard. Bien au contraire, l'examen des fouilles nous permit de constater une succession régulière de couches de pierres et de couches de terre, disposées en un ordre voulu.

Les couches de terre avaient une hauteur variant de 20 à 40 centimètres. C'est dans ces couches que nous avons rencontré les os d'animaux et les débris divers que nous décrirons plus loin (*Fig.* 2).

Les couches de pierres étaient formées par des blocs juxtaposés en une seule assise, de façon à constituer une sorte de pavement. Des morceaux de schistes grossiers, débités en lames épaisses et irrégulières et dont une présente un trou qui indique qu'elle servit de couverture, se trouvaient parfois entre ces pierres ou au-dessus, et paraissaient destinées à en combler les interstices.

Nous avons reconnu une succession de 10 couches de pierres et de 11 couches de terre.

Il nous faut signaler encore deux couches de chaux et argile; l'une à 6 mètres et d'une épaisseur de 30 centimètres, l'autre à 8m80, et d'une épaisseur de 50 centimètres, cette dernière immédiatement au-dessus de la dernière couche de terre occupant le fond du puits.

A signaler également, à 5m50 et à 7 mètres, deux énormes *blocs de pierres*, placés exactement au *centre* du puits.

Squelettes d'Animaux. — Dans les couches de terre indiquées ci-dessus, se trouvaient quantité de squelettes d'animaux appartenant à différents groupes zoologiques.

A. Mammifères. — Dans la couche supérieure, *trois* squelettes de *Cochons*.

A deux mètres, la base d'un *andouiller d'un Cerf* de forte taille, et débris de crânes de *Cerfs* et de *Bœufs*. — Squelettes de cinq ou six *Chèvres*. Squelettes d'une quarantaine de *Chiens*, appartenant à des animaux de tailles très différentes. Deux *Chats*; une *Fouine*; un *Renard*; un *Ane*. Débris de mâchoires de plusieurs *Lièvres*, et de quelques petits Mammifères indéterminés.

Tous ces squelettes de Mammifères, sauf peut-être ceux de Cerfs

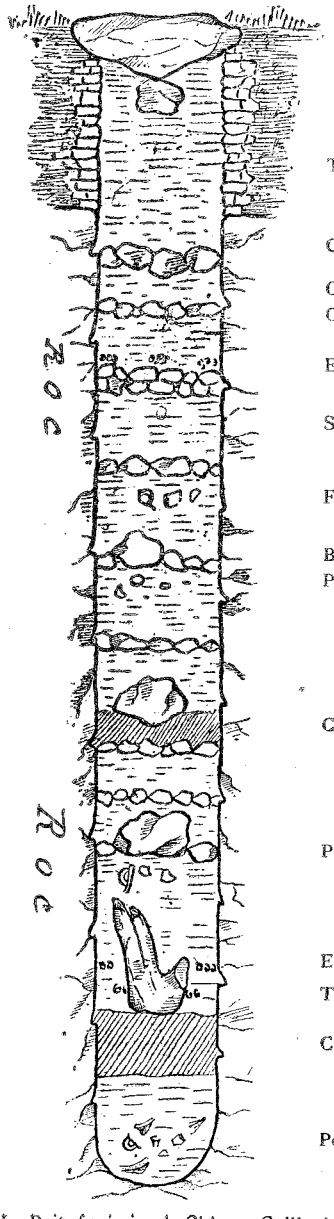


Fig. 2. — Le Puits funéraire de Château-Gaillard, à Sublaines [Coupe verticale]. — *Echelle* : 0m015 par mètre.

et de Bœufs, paraissent avoir été *complets* ; ces animaux auraient donc été déposés *entiers*, dans le puits.

B. Oiseaux. — Nous avons constaté également la présence de débris de crânes et de petits os, de *pies*, *poules*, etc., assez difficiles à déterminer.

C. Mollusques. — Un détail des plus intéressants a été la rencontre d'une grande quantité de *Limaçons*. Ces limaçons, appartenant à diverses variétés communes, n'étaient pas placés au hasard. Nous les avons trouvés à trois niveaux différents :

1° A trois mètres de profondeur, disposés régulièrement les uns à côté des autres, comme les grains d'un chapelet, le long de la paroi du puits, et formant ainsi un cercle complet. Au centre du puits se trouvait un amas de coquilles.

2° A huit mètres, même disposition que ci-dessus.

3° De même, autour du tronc d'arbre décrit ci-après, ils formaient un cercle non interrompu.

D'autres coquilles terrestres ont bien été constatées dans le puits, mais n'y ont peut être pas été introduites intentionnellement ; elles ont pu y être jetées, melées à la terre.

Débris végétaux. — Dans toute la hauteur du puits, nous avons trouvé des débris de petites branches et de racines, sans grand intérêt.

A huit mètres de profondeur, nous rencontrâmes un tronc de *tilleul*, légèrement incliné vers la paroi du puits ; mais il est probable qu'il avait été primitivement posé verticalement. Ce tronc, de 92 centimètres de hauteur, reposait immédiatement sur l'épaisse couche de chaux et argile que nous avons signalés.

A ses côtés quelques débris de planches, grossièrement équarries, en bois de chêne.

Mobilier. — *Poteries.* — A différents niveaux, on a pu recueillir des fragments de poterie : fonds et poignées de vases ; quelques morceaux étaient recouverts d'un vernis multicolore. Nous avons trouvé un vase presque entier, à $4^{m}50$ de profondeur. Des débris étaient particulièrement nombreux dans la dernière couche de terre à $9^{m}50$; nous trouvâmes à ce niveau des fragments de cinq à six vases de différentes formes. Le poids des énormes pierres posées dans le puits a dû provoquer la brisure des poteries : ce qui explique qu'aucun vase n'a été trouvé intact.

Objets métalliques. — Deux clous, de 3 centimètres et à large tête, ont été recueillis à la partie supérieure. A 5 mètres furent, également recueillis un bracelet, une fibule, un anneau en fer, et autres débris : le tout trés oxydé et très détérioré.

Charbon. — A plusieurs reprises, surtout dans les couches supérieures, nous avons constaté la présence de charbon végétal, en assez grande quantité.

II. — Topographie historique du Puits de Chateau-Gaillard.

Il est intéressant de rechercher s'il existe dans les environs du puits des vestiges des époques passées, pouvant nous renseigner sur les populations, qui, à travers les âges, ont pu habiter cette région.

Le puits, avons nous dit, se trouve au lieu-dit le Chateau-Gaillard. Ce terme, dont on trouve d'autres exemples en Touraine, donne à penser qu'il a existé, à cet endroit, dans les premiers siècles de notre ère, ou dans le haut moyen âge, un *bâtiment fortifié*, construit en *bois* très probablement (*Fig.* 1). Nous devons dire cependant que nous n'avons trouvé jusqu'à présent aucune substruction, aucun objet, ni aucun document écrit pouvant se rapporter à cette ancienne forteresse.

Monuments Mégalithiques. — A 1.200 mètres environ au nord est du puits, près de la ferme de Villaines, se trouve un *Dolmen* en fort mauvais état. Ce monument a été décrit en 1894 par M. Bousrez dans son *Inventaire* (page 46). Depuis cette époque il a été très abîmé par son propriétaire, qui, il y a trois ans, a fait briser la table, magnifique pierre circulaire de trois mètres de diamètre (*Fig.* 1).

Au sud-ouest du puits, à 300 mètres, un champ porte le nom de *Pierre à Vitet*. Ce nom se rapporte peut-être à un *menhir*, qui a complètement disparu.

Entre les Tabardières et les Hubaudières (2.500 mètres du puits), sur le territoire de la commune de Chédigny, se voit le Menhir de la *Pierre Bachelière*, décrit par M. Bousrez (*Inventaire*, page 71). Non loin, on remarque les vestiges d'un dolmen que nous décrirons ultérieurement.

Entre ce menhir et Sublaines, auprès du village d'Homme, existait la *Pierre aux œufs*. C'était une grande pierre, longue de 5 mètres, qui servait sans doute de table à un dolmen. Elle a été brisée et enlevée il y a 18 ans. On y a fait des fouilles, paraît-il ; nous en ignorons le résultat.

Nous signalerons les deux *Mottes* ou *Danges de Sublaines*, probablement des *tumuli*, et au sud-ouest de ces danges, le lieu dit la *Haute Borne*, qui laisse supposer qu'il y a eu là un menhir. Tout à côté se trouve le lieu dit les *Sillons de Gargantua*, où nous avons découvert un polissoir fixe.

Au nord-est de Sublaines, à 1.200 mètres du village de Hachereau, se voit la *Pierre de la Croix de la main*. Cette pierre, longue de 3 mètres, épaisse de $1^{m}30$, était autrefois placée debout; elle a été renversée il y a une quarantaine d'années. C'était sans doute un menhir, que nous décrirons ultérieurement (*Fig.* 1).

Au nord du puits funéraire, à un kilomètre environ, se trouve

une pierre à légende, dite le *Petit Pas du cheval de Saint Martin*, dont M. Jacques Rougé a donné une pittoresque description.

A Villiers, on a trouvé récemment un petit *polissoir* à cuvette; et deci et là, quelques haches polies.

Les environs du puits de Sublaines ont donc été habités à l'époque des Monuments mégalithiques.

Epoque Gallo-Romaine. — A Villiers, on a trouvé récemment des *substructions gallo romaines* et de nombreuses tuiles à rebord.

Dans le cimetière de Sublaines, on peut voir une belle colonne *romaine*. Dans le village d'Homme, on a recueilli une jolie *clef* romaine qui m'a été donnée. Dans ce même village existe un sarcophage *mérovingien*.

On peut reconnaître encore sur le territoire de la commune, des vestiges des deux routes romaines qui allaient l'une de Bléré à Loches, l'autre de Bléré à Fau, aujourd'hui Reignac.

Moyen age. — L'église de Sublaines date de la fin du XI[e] siècle ; le bourg existait déjà à cette époque, puisqu'il en est fait mention dans des chartes du IX[e] siècle.

Dans le bourg et alentour, on remarque des caves, très particulières, au nombre de cinq ou six. On y accède par un escalier en pierre jusqu'à une profondeur de quatre à cinq mètres; on trouve alors la porte formée par deux piliers latéraux en gros blocs, surmontés d'un linteau monolithe. Ces caves, qui méritent d'être étudiées, paraissent être du XII[e] siècle.

Age du puits funéraire. — Il est difficile de dire à quelle époque le Puits de Sublaines a été construit. Nous n'y avons trouvé, en effet, aucune monnaie ou médaille, aucune statuette ou bijoux, permettant de le dater avec précision. La présence de petits fragments de *poteries vernissées* et de *schistes*, préparés à l'usage de couverture, nous fait supposer que ce monument est postérieur à ceux de la Vendée, et en particulier à ceux de la Nécropole de Troussepoil, avec lesquels il présente de très curieux points de ressemblance, aussi bien dans sa constructiou que pour son mobilier.

Peut-être la découverte et la fouille d'autres puits funéraires, dans le voisinage immédiat, nous donnera-t-elle des indications plus précises.

La *Société Archéologique de Touraine* a tenu à mettre ce curieux monument à l'abri de la destruction. Elle s'est rendue acquéreur du terrain et a fait entourer le puits d'un *grillage*, pour conserver ces vestiges des coutumes antiques.

M. le Dr M. Baudouin. — Le puits qu'a fouillé M. le Dr Dubreuil-Chambardel est fort intéressant, car il est d'une époque un peu différente de celle des puits que je suis habitué à explorer en Vendée. Pour moi, en effet, ce puits n'est pas de la belle époque *gallo-romaine*, mais de la fin et presque du *début du Moyen âge*. En tout cas, il semble correspondre à une sépulture de *Chrétien*.

Voici les faits sur lesquels je me base, pour indiquer la fin de l'époque romaine : 1° Présence de *poteries vernissées* ; 2° Présence de *schistes ardoisiers*, ayant été employés sous forme d'ardoises pour couvrir les maisons ; 3° Présence de l'*âne*, animal qu'on ne rencontre pas souvent en Vendée ; 4° Absence presque complète de *poteries samiennes* ; 5° Présence des limaçons (*Helix aspersa*), dans la sépulture !

1° Divers auteurs ont insisté sur la présence des *Escargots* dans des tombes chrétiennes, en Anjou notamment. L'escargot était une sorte d'amulette ou une sorte d'objet de ralliement pour les premiers adhérents en Gaule de la foi nouvelle. Rien d'étonnant dès lors à ce qu'on en ait trouvé à Sublaines.

L'abbé F. Baudry, au Bernard, a observé des puits qui présentaient des escargots ; mais il n'y a vu là qu'un animal *alimentaire* (1), comme s'il s'était agi de *Romains* [et non pas de *Gallo-romains*]. — Mais, pour moi, je me range à l'avis de notre regretté Président, L. Bonnemère, qui, lors de ses fouilles de Puits en Anjou, avaient reconnu manifestement que ces Mollusques indiquaient des sépultures de *Chrétiens primitifs*. Les trouvailles du Puits de Sublaines, qui sont nettement du *début du Mérovingien* [absence de poterie samienne, etc.], plaident en ce sens.

2° En ce qui concerne la *poterie vernissée*, on admet généralement qu'elle date du début du moyen âge ; et nous n'y contredisons pas. Mais il faut savoir qu'on en a déjà rencontré dans les Puits funéraires. En effet, dans son douzième puits, au Bernard, l'abbé Baudry a trouvé une coupe samienne, brisée, en même temps qu'un pot vernissé, mais vernissé en *noir*. Et, dans ce puits, il y avait précisément des *Limaçons* [mais j'ignore comment ils étaient disposés et s'ils étaient *rituels*]. Or, ce qui est certain, c'est que ce puits ne peut guère être que du *Troisième siècle*, la pièce de monnaie trouvée étant d'*Adrien* [au moins milieu du IIe siècle].

Un puits du Bernard (le n° XXX de la Nécropole de Troussepoil), fouillé par l'abbé Rabillé, a de même démontré : 1° l'*absence de poterie samienne* ; 2° la présence de *vases, nettement vernissés* et *post-romains*. Mais, chose curieuse, *les animaux manquaient*

(1) *Puits funéraire*, 1873 [Voir p. 249-250].

presque complètement(1); et on y a trouvé des *Fers de Chevaux*, à la place de l'âne! — Ce puits est donc un peu plus récent que celui de Sublaines [présentant encore des animaux en nombre considérable, comme à la belle époque] (2).

3° Quant aux *ardoises*, en Vendée, nous ne les rencontrons guère que dans les *Souterrains-refuges*, post-romains d'ordinaire, et du début du V^e^ et VI^e^ siècle.

Les « Encoches » indiquées sont bien des *Marches*.

Il y a urgence absolue à ce que la *Société archéologique de Touraine* fasse construire une MARGELLE PROTECTRICE, pour conserver en l'entourant complètement, ce beau monument.

M. GAURICHON. — Notre collègue M. Dubreuil n'a pas constaté dans quelle position les *Helix*, en couronne, à deux étages différents, se trouvaienr par rapport au puits ; c'est fort regrettable, car j'estime, en effet, que si les Helix avaient leur bouche adhérente à la paroi verticale ou contre le tronc de tilleul, il s'en suivait que ceux-ci n'auraient point été placés intentionnellement ainsi, mais que, très avides d'humidité, ils se seraient tout naturellement tournés du côté où des suintements pouvaient se produire et auraient été ainsi surpris par un éboulis.

Je prends acte du fait, dont l'importance n'échappera point dans la communication que je vais avoir l'honneur de présenter sur le même sujet.

M. le D^r^ Marcel BAUDOUIN. — Je répondrai tout à l'heure à mon ami, M. Gaurichon, sur ce point très précis.

(1) L'auteur dit *complètement*; mais, cependant, figurent, sur sa photographie des trouvailles (*Loc. cit.*, pl. II), un crâne de *Chien* et un crâne de *Bœuf*!

(2) MARCEL BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *V^e^ Congrès préhistorique de Beauvais*, 1909 [Voir p. 571].